This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Revue de Bretagne de Vendée & d'Anjou

Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagné

Digitized by Google

1513
.210
.76

43

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XI

1re Livraison. — Janvier 1894

PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE DE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1894

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

—

I. — *Les Vatar, imprimeurs à Rennes et à Nantes* (suite), par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut... ... 5

II. — *Le roman de Perrinaïc*, réponse à M. QUELLIEN, par M. TRÉVEDY. 23

III. — *Hippolyte Lucas et son temps* (suite et fin).. ... 51

IV. — *Les premières années de la duchesse de Berry* (suite) L. CHERUBINI.... 66

V. — POÉSIE BRETONNE : *En Est, la Moisson*, 3e partie : *Le Chanvre*, par MICHEL LE DORNER. 77

VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Coin de Bretagne*, par SYLVANE. 84

VII. — LÉGENDES CHRÉTIENNES DE LA HAUTE-BRETAGNE : *Légendes du pays de Paimpol*, par M. PAUL SÉBILLOT. 88

VIII. — *La Vieille Chanson. — Solidarité*, Cte OLGA.. ... 94

IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *La Vendée patriote*, de M. Ch. L. CHASSIN ; — *Journal de Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême*, corrigé et annoté par Louis XVIII : — *Une actrice de province directrice de théâtre, Mme Dorbigny*, de M. le Dr CORRE ; — *Observations botaniques faites dans la Sarthe*, de M. LE MÉE ; — *La baronnie du Faouët*, de Mme la Ctsse DU LAZ ; — Publications des RR. PP. Dominicains ; — *Reflets*, poésies d'ARISTIDE ROCHEFORT, par O. DE GOURCUFF. — *A travers l'Amérique*, récit des voyages de M. JULES DESFONTAINES ; — *Mystica, Premiers vers*, de M. MARCEL BÉLIARD ; — *Du magnétisme*, discours de M. le Dr GOURAUD ; — *Cœurs de femmes*, de CAMILLE NATAL ; — *Locutions populaires du pays de Dol*, de H. DE KERBEUZEC, par M. D. CAILLÉ... 97

X. — NÉCROLOGIE : MM. *de Brehier* et *du Pontavice*. ... 108

NOTA. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

Digitized by Google

LE

GÉNÉRAL MELLINET

La ville de Nantes vient de perdre son plus glorieux enfant, la France un de ses plus grands serviteurs ! Le général Mellinet est mort le 20 janvier.

Cette perte, qui est un deuil national, ne sera nulle part plus vivement ressentie qu'au sein des associations dont le général faisait partie. Il avait vu naître et se développer, il ne cessa jamais d'encourager notre Société des Bibliophiles Bretons ; ses collègues avaient dû faire violence à sa modestie pour qu'il acceptât le titre de président d'honneur, mais ce titre lui était devenu cher comme un de ceux qu'il gagnait jadis à la pointe de son épée

L'épée de Mellinet ! Ces mots n'évoquent-ils pas tout un passé de batailles et de victoires, les impérissables souvenirs d'Afrique, de Crimée, d'Italie ? Le doyen de nos généraux suit de quelques semaines dans la tombe son compagnon d'armes et son cadet le maréchal de Mac-Mahon Tous deux ont mérité d'être comparés à Bayard : tous deux, soldats héroïques, ont été sans peur et sans reproche.

Ce n'est pas en ces lignes écrites à la hâte et sous le coup d'une émotion cruelle qu'on peut apprécier une carrière militaire qui embrasse une période d'un siècle. Les hauts faits du *brave Mellinet*, comme on disait à

Digitized by Google

l'armée, sont dans toutes les mémoires, ils appartiennent à l histoire ! Si nous voulions les résumer, nous ne pourrions écrire une page plus éloquente que le simple relevé de ses états de services tiré des Archives du Ministère de la Guerre et publié, en 1889, par la *Revue de Bretagne*.

Le général aimait passionnément la Bretagne. Ce sera un devoir pour la ville de Nantes d'entretenir pieusement le culte de sa renommée. Nantes, qui possède son portrait par Delaunay, son médaillon par Le Bourg, deux Nantais, tiendra, sans nul doute à honneur de lui élever un monument.

Alors les Bibliophiles Bretons ne seront pas les derniers à s'inscrire. Ils se souviendront que leur grand confrère était un collectionneur, un bibliophile émérite, qu'il aimait, connaissait, amassait les livres, que, devant une trouvaille faite sur les quais de Paris ou sur la place Bretagne à Nantes, le visage du glorieux balafré de Sébastopol s'éclairait comme au spectacle d'une bonne action.

On ne saurait trop répéter que le général Mellinet était le plus affable, le plus obligeant des hommes. Il n'a causé qu'un chagrin à ses nombreux amis c'est de n'avoir pas vécu quatre années encore, et de ne leur avoir pas permis de célébrer un centenaire qui eût été la fête de Nantes, de l'armée, de la France.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

TOME XI. — JANVIER 1894

Digitized by Google

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 82, rue de Monceau, à Paris, ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme à Nantes.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XI

1re Livraison. — Janvier 1894

PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE DE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1894

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

Digitized by Google

(RECAP)

V.11 (1891)

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE

LES RACES TYPOGRAPHIQUES

LES VATAR

IMPRIMEURS A RENNES ET A NANTES[1]

II

M. HIPPOLYTE VATAR

M. Hippolyte Vatar, né à Rennes le 25 décembre 1808, fils de Joseph-Marie Vatar et de Thérèse Couarde, continua dignement les traditions de sa famille.

Licencié en droit le 20 mai 1831, il fut reçu avocat le 4 janvier suivant; mais, bien qu'à cette heure même il vît des membres de sa proche famille se distinguer dans la carrière judiciaire et la science des lois, ses goûts et ses aptitudes ne le poussaient pas de ce côté et le retenaient plutôt dans le courant traditionnel de sa race, l'amour, la passion du livre et de l'art typographique.

Le Bibliothécaire

Il était donc bien dans sa vocation quand il prit à la bibliothèque de la ville de Rennes, à peine âgé de vingt-trois ans, les fonctions de sous-bibliothécaire, auxquelles il avait été nommé par M. Jouin, maire de Rennes, le 11 mai 1831. Là aussi, d'ailleurs, il trouvait la trace vivante des services rendus par sa famille. C'est au frère de son père, à M. Félix Vatar, alors juge au tribunal civil et professeur en droit, que, quelques années auparavant (29 mai 1823), le maire de Rennes avait écrit la lettre suivante :

[1] Voir la livraison de décembre 1893.

452208

Digitized by Google

« Monsieur, dans sa séance du 13 de ce mois, le Conseil municipal, sur le rapport de sa commission de la Bibliothèque, vous a voté des remerciements pour le zèle éclairé avec lequel vous avez bien voulu diriger le nouveau classement des livres de cet important établissement, devenu plus intéressant et plus utile par vos soins. Le Conseil m'a chargé de vous écrire en son nom pour vous exprimer la reconnaissance de la ville, et de vous faire hommage d'un exemplaire du *Catalogue* de notre Bibliothèque, ouvrage qui s'honore de la part que vous y avez prise. Je m'estime heureux d'être auprès de vous l'organe du Conseil, etc. »

M. Hippolyte Vatar n'avait donc là aussi qu'à suivre les traditions de sa famille, il n'y manqua pas. Le bibliothécaire-chef était alors M. Dominique Maillet, ancien professeur, auquel cette place avait été donnée en quelque sorte comme complément de retraite; âgé, fatigué, il fut heureux de pouvoir confier la plus grande part du fardeau et de l'administration de la Bibliothèque à un lieutenant jeune, actif, intelligent, qui fit régner dans ce service un ordre excellent. M. Vatar prit aussi (croyons-nous) une part active à la *Description des manuscrits de la Bibliothèque de Rennes*, publiée en 1837 par M. Maillet. A la mort de celui-ci, M. Hippolyte Vatar lui succéda comme bibliothécaire-chef (12 avril 1848). A ce moment les événements politiques ne laissaient pas aux villes le temps de songer à l'amélioration de leurs établissements scientifiques. Au bout de quelques années le calme se rétablit; M. Hippolyte Vatar en profita pour commencer à compléter les collections bretonnes de la bibliothèque de Rennes, qui laissaient beaucoup à désirer. C'est dans cette direction, la plus utile, la plus intéressante pour les bibliothèques de province, qu'il voulait surtout accroître, développer le dépôt confié à ses soins. Avec sa science historique et bibliographique très complète, avec sa persévérance et son habileté, il en eût fait certainement la plus riche, la plus curieuse des bibliothèques bretonnes. Le temps lui manqua. Un accident

Digitized by Google

singulier vint priver de ses services la ville de Rennes aux premiers jours de 1855.

Vers la fin de 1854, un journal local (depuis longtemps défunt), qui faisait de l'opposition à tout et sur tout, s'avisa de lancer des critiques contre la bibliothèque, à laquelle il reprochait notamment de ne pas acheter divers ouvrages... qu'elle avait depuis longtemps. Le bibliothécaire n'eut pas de peine à se justifier. Mais comme certaines administrations, essentiellement débonnaires, ont pour principe de toujours « faire quelque chose » en vue de satisfaire l'opposition (à quoi elles ne réussissent jamais), la municipalité de Rennes prit, le 26 décembre 1854, un arrêté étendant la durée quotidienne du temps d'ouverture de la bibliothèque et étendant cette ouverture elle-même à tous les jours non fériés, y compris le jeudi, qui jusque-là avait été excepté.

Avant de prendre cet arrêté, le maire — contre toutes les habitudes administratives — omit de consulter le chef de service, c'est-à-dire le bibliothécaire. De plus, il y mit un considérant assez singulier, ainsi conçu :

« Considérant que, jusqu'ici, *la plupart des étudiants et des « élèves n'ont pu profiter des ouvrages que renferme la Biblio- « thèque publique*, par suite *du peu de durée des heures* d'ouverture » etc.

Cela avait tout l'air d'un blâme contre le service de la Bibliothèque à l'égard des étudiants. Aussi, dans les premiers jours de janvier 1855, M. Hippolyte Vatar, ayant eu l'occasion de voir un fonctionnaire de l'hôtel de ville, avec qui il entretenait de bonnes et familières relations et qui était habituellement chargé de rédiger les écritures municipales, se plaignit un peu de ce considérant et ajouta en forme de plaisanterie :

— D'ailleurs, puisque c'est vous qui rédigez ces choses-là, vous auriez dû mieux soigner votre style. Vous vous plaignez de *la courte durée des heures* ; parce que la Bibliothèque sera

Digitized by Google

ouverte le jeudi, croyez-vous donc que vous allongerez *la durée des heures* au-delà de soixante minutes ?

— Ce n'est pas moi qui ai rédigé l'arrêté, c'est le maire lui-même, dit l'autre piqué.

Et il alla aussitôt rendre compte de l'incident au chef de la municipalité, sans doute en l'envenimant, car le lendemain (9 janvier 1855), M. Hippolyte Vatar reçut de ce dernier une lettre l'invitant à donner sa démission, attendu que ses critiques inconvenantes contre l'arrêté municipal « faisaient un devoir au « maire de cesser tous rapports avec un fonctionnaire *qui ne « sait pas respecter l'autorité ni se respecter lui-même* ».

M. Hippolyte Vatar répondit — avec raison — qu'il n'avait nullement manqué de respect au maire, d'abord parce que sa critique de style était fort anodine, puis surtout parce qu'il n'avait eu nulle intention de l'adresser à ce magistrat. Il exprimait ses regrets de l'incident, mais refusait sa démission, car la donner c'eût été accepter l'accusation qu'il repoussait complètement.

Le lendemain, il était destitué.

Jamais destitution n'eut un motif plus futile. De tous côtés on s'efforça de faire revenir le maire sur cet abus de pouvoir, il s'obstina dans son coup de tête et on n'y put parvenir.

Mais voici le plus curieux. M. Vatar demanda au Conseil municipal la fixation de sa pension de retraite. Sur cette demande la commission du budget fit le rapport suivant (séance du 15 février 1855) :

« Votre Commission a pensé, Messieurs, qu'il ne suffisait pas de liquider la pension de M. Vatar ; que le zèle et la loyauté avec lesquels il a donné ses soins au précieux dépôt qui lui était confié et s'est efforcé d'en accroître encore la richesse *dans l'intérêt de la jeunesse studieuse de nos écoles* et de tous les amis de la science, méritent de justes éloges. *M. le Maire s'est empressé de s'associer à ce sentiment, en rendant justice à la parfaite honorabilité de M. Vatar*

Digitized by Google

C'est ainsi, *de concert avec l'administration*, que votre Commission vous propose de fixer, aux termes du règlement, le montant de la pension de retraite de M. Vatar à la somme annuelle de 600 francs, — *et de saisir*, au surplus, *cette occasion pour donner à cet honorable fonctionnaire un témoignage d'estime et de satisfaction*, en lui votant des remerciements pour le zèle éclairé avec lequel il s'est loyalement acquitté de tous les devoirs de sa charge de bibliothécaire de la ville et pour tous les services qu'il a rendus en cette qualité[1]. »

« Le Conseil a adopté ces conclusions. »

Rien de plus juste que cet hommage si explicite rendu au mérite de M. Vatar. Mais le lendemain de sa destitution, un tel hommage était un blâme éclatant contre le maire. Et le maire lui-même s'y associe !... M. Vatar était bien vengé. Il n'y eut de sacrifié que la Bibliothèque de Rennes. Ce qu'elle y perdit, il est difficile — et à moi surtout — de le dire.

L'Imprimeur

Autant perdit la Bibliothèque de Rennes, autant gagna l'imprimerie Vatar. Depuis la fin de ses études, M. Hippolyte Vatar s'en était toujours occupé et même beaucoup plus que son père. Celui-ci, voyant l'importance de son établissement typographique très réduite depuis la Révolution, avait organisé une maison de banque dont la gestion l'occupait principalement. Mais, vers 1850, cette imprimerie commença à se relever et reprit une activité rappelant ses plus beaux jours.

C'était le moment où la plupart des évêques de France, obéissant à cette idée de centralisation qui semble en notre siècle une loi irrésistible, jaloux d'affirmer de plus en plus leur union avec Rome, rejetaient les liturgies gallicanes inaugurées au XVIIIe siècle et revenaient avec un zèle enflammé à la liturgie romaine. C'était un peu une course au clocher, à

[1] Ce rapport avait pour auteur l'éminent et tant estimé président Legeard de la Diriays. — Nous avons dû insister sur cette affaire, parce qu'elle fut dans le temps et a été depuis plus d'une fois contée inexactement du préjudice de M. Vatar. Nous donnons ici, sur pièces, la vérité exacte.

Digitized by Google

qui arriverait le premier. Il fallait donc imprimer toute une nouvelle liturgie ou du moins, ce qui revenait au même, réimprimer l'ancienne. Pour les livres ordinaires, bréviaires, paroissiens, eucologes, cela pouvait se faire assez vite; les missels déjà demandaient plus de temps : mais ce qui était d'une difficulté réelle, surtout pour aboutir à bref terme, ce que peu d'imprimeries même — et celle-là seulement pourvues d'un outillage spécial — pouvaient produire, c'était les livres de chant, surtout ces grands livres de lutrin in-folio maximo, graduels, vespéraux, antiphonaires, indispensables dans toutes les paroisses, et même tous les livres de chant de quelque format qu'ils fussent, d'autant que la restauration du chant grégorien étant dès lors réclamée, il fallait savoir choisir et exécuter ce qui s'en rapprochait le plus ou, si l'on veut, s'en éloignait le moins.

En Belgique, les célèbres imprimeries de Malines entrèrent en lice avec de grandes forces. M. Vatar eut le mérite de voir que, à côté d'elles, il y avait en France une belle place à prendre; que l'on pouvait faire aussi bien qu'elles, peut-être mieux; et que qui tenterait l'entreprise avec des ressources suffisantes, surtout avec habileté, résolution et intelligence, en recueillerait à tout point de vue honneur et succès.

A quel point M. Hippolyte Vatar réussit dans cette entreprise, nous laisserons le soin de le dire à l'un des membres les plus éminents et les plus vénérés du clergé français, M. l'abbé Branchereau, supérieur du grand séminaire d'Orléans, qui a bien voulu nous faire parvenir la note suivante, que nous sommes heureux de pouvoir publier :

« Le 29 août dernier, Dieu appelait à lui, dans la 85e année de son âge, l'honorable M. Vatar, imprimeur de livres liturgiques à Rennes. Quoique modeste, la vie de cet homme de bien a été remplie par de nobles et utiles travaux, qui lui ont acquis une réputation bien méritée dans le monde religieux.

Digitized by Google

« Lorsque, il y a environ quarante ans, les églises de France, renouant le fil de leurs anciennes traditions, reprirent la liturgie romaine, il fallut abandonner en même temps les chants sacrés de facture moderne employés dans les saints offices, et revenir aux mélodies depuis longtemps oubliées qu'avaient entendues nos pères. Ce retour provoqua parmi nous, sur le chant grégorien, des études du plus haut intérêt, auxquelles se livrèrent d'éminents musicologues. Qu'il nous suffise de citer les noms de MM. Danjou, Fétis, La Fage, d'Ortigue, Coussemaker, Théodore Nisard (abbé Normand), Jouve, Petit, Lambillotte, Cloet, Jules Bonhomme, etc. Grâce aux laborieuses recherches auxquelles de toutes parts on se livra, les anciens neumes usités dans les manuscrits, et qui jusque là avaient été lettre morte, furent enfin déchiffrés, et l'on put ainsi se rendre compte de la forme primitive des mélodies grégoriennes. Ces études, que continuent de nos jours D. Pothier à Solesmes, le R. P. Lhoumeau, Janssens en Belgique, d'autres encore, ont produit surtout deux résultats importants : elles ont contribué à remettre en honneur le chant de l'Eglise que la musique moderne tendait à supplanter ; en second lieu, à l'exécution très imparfaite que la routine et l'ignorance des règles avaient introduite, elles ont substitué une exécution moins défectueuse et qui tend de plus en plus à se perfectionner.

« Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des savants travaux dont le plain-chant a été l'objet dans notre siècle, ni à entrer dans le détail des controverses auxquelles ils ont donné lieu. Disons seulement que, parmi les éditeurs de chant liturgique qui se sont fait un nom en France, M. Vatar a occupé par ses publications une place des plus honorables.

« Gardons-nous de voir en lui un industriel vulgaire. Catholique fervent, il conçut, nous avons pu le constater nous-mêmes, pour le chant grégorien dont il appréciait la beauté, une estime et un amour dont il s'inspira dans ses travaux. Ce fut une pensée religieuse, non moins que la perspective d'un intérêt légitime, qui le porta à entreprendre une édition nouvelle de chant romain. Doué, en cette matière, de connaissances étendues, comme le prouve la belle bibliothèque qu'il possédait, mais dont la plus grande partie fut détruite par un incendie, il sut s'associer dans l'exécution de son œuvre des collaborateurs intelligents. Il faut citer parmi ces derniers M. Théodore Nisard (l'abbé

Digitized by Google

Normand), l'un des hommes de ce temps les plus compétents en matière de chant ecclésiastique, et M. Florent-Rémy Moulin, nommé à juste titre le *Choron rennais,* qui a tant fait pour la musique religieuse[1].

« Mentionnons d'abord trois écrits didactiques publiés par M. Vatar :

« Une *Revue musicale* qui parut dans le cours de l'année 1856 ;

« Des *Etudes sur la restauration du chant grégorien au XIXe siècle,* par Théodore Nisard (1856) ;

« Un *Manuel du Choriste* (1879).

« Mais l'œuvre principale de M. Vatar est l'édition du chant grégorien qu'il publia en trois formats : l'in-folio, l'in-octavo et l'in-seize.

« La publication du format in-folio, commencée en 1850 et terminée en 1856, se compose de trois tomes : le *Vespéral,* qui comprend l'office des vêpres pour tous les jours de l'année ; l'*Antiphonaire,* qui comprend les laudes, les petites heures, et les matines des fêtes de Ire classe ; le *Graduel,* qui renferme les messes.

« Le format in-8° renferme en deux tomes : 1° l'office de la messe et des vêpres pour tous les jours de l'année ; 2° les matines et les laudes de Noël, des trois derniers jours de la Semaine sainte et de Pâques ; 3° les petites heures des fêtes de Ire classe et des communs ; 4° des chants divers pour les saluts et les processions.

« Le format in-16, sous le titre d'*Office paroissial,* renferme en un volume tout ce que renferme l'in-octavo, sauf l'office des féries.

« Comme complément, M. Vatar publia plus tard : 1° un *Psautier* renfermant les psaumes de l'Office paroissial notés en entier ; 2° un volume in-octavo renfermant le chant des petites heures.

« Enfin, nous avons encore de la même imprimerie : un *Missel,* un *Bréviaire* et un *Rituel.*

« A la publication de ces livres liturgiques nous pouvons rattacher celle du bel ouvrage de Coussemaker : *Les Drames liturgiques du Moyen-Age.* C'est un magnifique in-4° imprimé avec luxe, dans lequel sont reproduits, texte et chant, les drames religieux représentés autrefois dans les églises aux grandes solennités.

« Ces livres de chant de M. Vatar ont été adoptés dans un grand

[1] Né en 1800, mort en 1872 : voir la notice que lui consacra M. de la Bigne-Villeneuve.

Digitized by Google

nombre des diocèses de France, ce qui en montre la valeur mieux que toutes les considérations que nous pourrions présenter. M. Bourbon, membre de la commission instituée à Luçon pour l'examen des questions relatives à l'adoption de la liturgie romaine, écrivait en 1856 à M. Théodore Nisard :

« Nous avons, dans ce diocèse de Luçon, adopté les livres der-
« nièrement imprimés à Rennes par M. Vatar. Notre choix n'a été
« fait qu'après un examen sérieux de plus de vingt autres éditions,
« toutes reconnues inférieures à celle-là ; et nous persistons à
« croire que nous avons bien choisi. »

« Si flatteur que soit ce jugement, on en pourrait produire, en faveur des livres de M. Vatar, beaucoup d'autres du même genre. »

Au dessus d'un tel témoignage émanant d'une telle autorité, nous n'en placerons qu'un seul, celui du Souverain Pontife. Mgr Saint-Marc, évêque de Rennes, lui ayant offert, en 1855, le Graduel et le Vespéral romains que venait de produire l'imprimerie Vatar, S. S. Pie IX lui répondit le 18 avril 1855 :

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Vous nous avez adressé un témoignage bien flatteur pour notre fils bien-aimé J.-M. Vatar, quand vous nous avez signalé le zèle avec lequel il a répondu à votre sollicitude pour le rétablissement de la liturgie romaine dans votre diocèse, en publiant un *Graduel* et un *Vespéral* romains et d'autres livres de chant ecclésiastique. Il nous a envoyé un exemplaire de ces publications ; ce témoignage de son filial respect et de son dévouement pour notre personne nous a été très-agréable, et nous vous prions de l'assurer de notre paternelle tendresse, d'autant qu'il s'efforce de plus en plus de bien mériter de vous, de l'église de Rennes et des autres églises de Bretagne... Recevez donc notre bénédiction apostolique, que dans l'effusion de notre cœur nous donnons à vous, Vénérable frère, à notre fils bien-aimé J.-M. Vatar, au clergé et à tous les fidèles de votre diocèse.»

PIUS PP. IX.

Dans cette même année 1855, la collection des volumes liturgiques et des livres de chant de la maison Vatar, ayant

Digitized by Google

été présentée à l'Exposition universelle, obtint une médaille de seconde classe.

Bientôt ces livres liturgiques, particulièrement les livres de chant, furent adoptés par un grand nombre de diocèses, où ils sont toujours employés ; d'abord en Bretagne par les diocèses de Rennes, Nantes, Saint-Brieuc, Vannes, et hors de Bretagne, Amiens, Angers, Angoulême, la Rochelle, Luçon, Nîmes, Orléans, Tours, Valence, Versailles.

Le succès était complet. Grâce à cette grande œuvre typographique, hardiment entreprise et si habilement exécutée, l'imprimerie Vatar recouvrait une prospérité digne de ses plus beaux jours. Ce résultat étant uniquement dû à M. Hippolyte Vatar, son père crut juste de lui céder le brevet d'imprimeur le 20 mai 1856.

Pour achever ce qui concerne les travaux liturgiques de M. Vatar, mentionnons de suite la lutte très vive, très courageuse, qu'il soutint, en 1879 et 1880, de concert avec M. Théodore Nisard (l'abbé Normand), contre les prétentions outrecuidantes d'un éditeur allemand, le sieur Pustet, de Ratisbonne, qui, n'ayant pu, paraît-il, prendre sa part des pendules françaises en 1870, voulait se rattraper en rançonnant les Français au moyen de ses livres de lutrin.

Donc il commença par éditer un graduel, un vespéral, puis il couvrit la chrétienté de catalogues et de réclames affirmant avec un aplomb tudesque : 1° que le plain-chant de ses publications était le chant grégorien primitif; 2° que telle était l'opinion du Saint-Siège ; 3° que le Saint-Siège prescrivait à l'univers catholique l'usage exclusif des livres de chant Pustet.

M. Théodore Nisard, prenant le Pustet à partie, démontra vigoureusement et péremptoirement : 1° que son plain-chant, loin d'être le chant grégorien primitif, n'était que la réédition des mélodies bâtardes du XVI° et du XVII° siècle ; 2° que l'opinion

Digitized by Google

alléguée n'était point celle du Saint-Siège, mais d'une simple commission romaine, très ignorante en la matière (et qui même fut obligée de se rétracter) ; 3° que, si le Saint-Siège avait accordé certains éloges au zèle (?) de Pustet, jamais il ne lui avait donné le monopole des livres de chant ecclésiastique ni prétendu en aucune façon obliger l'univers catholique à acheter ses gros bouquins.

Pour M. Th. Nisard, si versé en ces matières, la démolition des prétentions Pustet était un jeu ; le difficile était de trouver un éditeur. La *triple-alliance* avait déjà noué autour de la France son réseau de haine, les Italiens prêtaient la main aux Teutons. Le sieur Pustet avait su se faire de façon ou d'autre, parmi les monsignori qui encombrent les rues de Rome, des amis bruyants. Cette partie liée intimidait quelque peu les éditeurs parisiens. M. Hippolyte Vatar offrit ses presses à M. Nisard, et en septembre 1879 parut la brochure : *Que faut-il penser des nouveaux livres liturgiques de Ratisbonne* ? Enlevée en un instant, elle dut être rééditée en février 1880. Pustet et ses alliés écumaient.

La commission romaine, protectrice de Pustet, fit une réponse ; et comme on sut que M. Th. Nisard s'apprêtait à pulvériser ce factum, une Eminence italienne écrivit en grand courroux à une Eminence française pour empêcher l'impression de cette réplique. Mais en vain : en novembre 1880, la réplique parut sous ce titre : *Livres choraux de Ratisbonne ; réponse à la Commission pontificale.* Accablante, irréfutable cette réponse ; elle excita à tel point la fureur de la ligue italo-allemande que, pour préserver les deux brochures Nisard de l'index, il fallut l'intervention d'une Eminence française fort influente. Exactement renseigné, le Saint-Père réprima la turbulence des monsignori, modéra l'avidité des Pustet, et laissa comme par le passé aux catholiques la liberté d'acheter où ils voudraient leurs livres de chant.

Digitized by Google

Et ainsi, grâce à la vaillante lutte de MM. Nisard, Vatar et quelques autres (car ils ne furent pas seuls à soutenir cette cause), les caisses de nos fabriques paroissiales échappèrent à ce nouveau rançonnement inventé par les Teutons pour compléter leur pillage de 1870.

Revenons un peu en arrière. En 1863, M. Hippolyte Vatar fonda la *Semaine religieuse de Rennes*, la première feuille de ce genre créée en Bretagne et qui offre cette singularité d'avoir eu pour fondateurs trois laïques, MM. Hippolyte Vatar, Léon Philouze et le signataire de cette notice ; seuls ou à peu près ils s'en mêlèrent pendant deux ans ; ce fut seulement la troisième année, quand le succès était acquis, que le secrétariat de l'Archevêché s'en chargea définitivement.

L'incendie de son imprimerie, survenu en 1875, causa à M. Hippolyte Vatar une grande peine. Je l'ai souvent entendu déplorer la perte de cette belle collection de caractères, qu'il avait mis vingt ans à former avec le plus grand soin, choisissant en tous les genres les types du meilleur goût, comme on le voit par toutes ses impressions, dans lesquelles l'élégance typographique le dispute à la correction des textes. Par suite de cet incendie, l'imprimerie Vatar, qui depuis sa fondation avait toujours fonctionné à l'ombre, pour ainsi dire, du Palais de justice[1], fut forcée de s'en éloigner un peu et vint s'établir dans son domicile actuel[2].

Outre sa grande œuvre liturgique et les publications qui s'y rattachent, mentionnées ci-dessus par M. l'abbé Branchereau, Hippolyte Vatar a imprimé un grand nombre d'ouvrages historiques et scientifiques, entre autres les suivants concernant presque tous la Bretagne ;

[1] Après 1830, l'imprimerie Vatar avait quitté le Palais de justice et était venue s'établir au n° 8 de la rue Saint-François, dans un bâtiment qui avait jadis fait partie de l'ancien couvent des Cordeliers.

[2] Rue des Francs-Bourgeois, n° 7, dans un immeuble appartenant à Mlle Pongerard, femme de M. Hippolyte Vatar.

Digitized by Google

Opuscules bretons, par A. Baron du Taya, 1835, in-8° ;

Miracle de Théophile, poème de Gauthier de Coincy publié par D. Maillet, 1838, in-8°;

Brocéliande, ses chevaliers et quelques légendes, par A. Baron du Taya, 1839, in-8° ;

Le roi Audren et Monseigneur saint Yves, par le même, 1841, in-8°;

Histoire de Rennes, par E. Ducrest de Villeneuve et Dominique Maillet, 1845, in-8°.

Histoire ecclésiastique de Bretagne, par l'abbé Deric (réimpression), 2 vol. in-4°, 1847 ;

Poèmes des Bardes bretons du VIe siècle, par M. Th. de la Villemarqué, 1850, in-8° ;

Le siège de Rennes en 1356, par J. Hodouin, 1853, in-8° ;

Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne, par le P. Toussaint de Saint-Luc, 2 vol. in-8°, 1858. Réimpression en fac-simile, avec les blasons gravés sur les anciens cuivres. Édition certainement supérieure à celle du XVIIe siècle.

Histoire du culte de la sainte Vierge dans le diocèse de Rennes, par le R. P. dom Plaine, 1872, in-12. Presque toute l'édition fut brûlée dans l'incendie de l'imprimerie Vatar.

Paroissien en langue bretonne, 1874; toute l'édition, moins 100 exemplaires, brûlée dans l'incendie.

Notons encore :

Essai sur la littérature et les mœurs au commencement du XVIIe siècle, par F. Robiou, 1858, 2 vol. in-8°.

Les Francs et leur origine, par Moët de la Forte-Maison, 1867, 2 vol. in-8°.

Les Drames liturgiques du moyen âge, par Coussemaker, in-4°.

Etc., etc.

Digitized by Google

L'Archéologue

Il serait facile d'allonger cette liste. Elle prouve suffisamment le goût très décidé de M. Hippolyte Vatar pour les études historiques et archéologiques, spécialement dans leurs rapports avec la Bretagne.

Il se plaisait surtout aux questions d'archéologie monumentale ; il avait en cette matière beaucoup de flair, de goût et de critique ; il en causait souvent avec ses amis ; s'il n'eût été absorbé par les travaux de sa profession, il eût certainement produit en ce genre d'excellentes œuvres, — au lieu que nous sommes réduits à quelques échantillons de ce qu'il aurait su faire. Raison de plus pour ne pas les laisser perdre.

C'est d'abord un mémoire concernant l'enceinte murale gallo-romaine de la ville de Rennes, rapport adressé au maire, en 1847, sur des fouilles dont M. Vatar avait eu la direction[1]. Il y a là une reconnaissance complète de l'enceinte urbaine de Rennes, une restitution exacte de son état ancien, facile à suivre et d'un aspect saisissant, moyennant trois belles planches en couleur, qui, montrant ces hautes courtines (de 11 à 14 mètres) toutes zébrées d'assises de briques très rapprochées, expliquent très bien le nom de *Ville rouge* donné à Rennes traditionnellement par les anciens chroniqueurs. De plus, l'auteur réfute d'une façon péremptoire le système du président de Robien qui voulait transporter la ville gallo-romaine, avec ses murailles, au nord-ouest du Rennes actuel, sur le coteau qui domine le cours de l'Ille.

Ce « Rapport *à M. le Maire de Rennes* » est la première étude qui ait paru sur l'enceinte romaine de Rennes ; elle dit tout

[1] Intitulé : *Enceinte romaine de la ville de Rennes*, imprimerie Vatar (s. d.) in-4°, 12 pages, avec une grande feuille pliante, aussi in-4°, contenant trois planches en couleur.

Digitized by Google

l'essentiel, fixe et démontre la vérité sur tous les points, — et les études, fouilles, découvertes ultérieures n'ont fait que la confirmer.

Le second mémoire de M. Vatar est une dissertation très soignée, insérée par lui en 1853 dans la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, au mot MAXENT[1], destinée à démontrer que le monastère fondé un peu avant 869 par le roi de Bretagne Salomon près de la forêt de Brécilien, au lieu d'être situé à Plélan même ou tout près de ce bourg comme le disent la plupart des historiens, se trouvait placé à Maxent, lieu alors inclus en la paroisse de Plélan, mais à six kilomètres du bourg. L'auteur prouve très clairement ce point par un judicieux emploi des actes du Cartulaire de Redon : démonstration fort utile, puisque d'Argentré lui-même s'y était trompé. Mais la partie la plus curieuse du mémoire, aujourd'hui surtout, c'est la très exacte description de la vieille église de Maxent, dont l'abside était romane, entourée d'une sorte de crypte ou collatéral en contre-bas encore plus ancien que l'abside, et qui pouvait bien remonter à la fondation. Tout récemment, un nouvel exploit de ce vandalisme, contre lequel on ne saurait trop protester, vient de détruire la vieille église dont il n'a pas laissé pierre sur pierre ; il n'en reste plus que la description contenue dans ce mémoire.

M. Vatar n'a cessé, jusqu'à la fin, de s'intéresser aux études archéologiques. — En 1890, le Congrès de l'Association Bretonne se réunit à Dinan ; M. Vatar n'y pouvant y assister, mais ayant peu de temps auparavant visité les antiquités de Corseul, envoya au Congrès deux notes, l'une sur le temps du Haut-Bécherel avec deux photographies excellentes de cette belle ruine ; l'autre sur l'inscription funéraire romaine encastrée dans un pilier de l'église de Corseul. Cette dernière note est particulièrement intéressante.

[1] Tome II, p. 21 à 23.

Digitized by Google

Étonné de ne trouver dans les ouvrages bretons que des interprétations fautives et surannées de cette inscription, M. Vatar adressait au Congrès une très bonne version de l'inscription en fac-simile et une explication rectifiée d'après les dernières découvertes épigraphiques. On va voir, par un seul mot, combien cette rectification était nécessaire. Cette inscription se rapporte — cela est certain — à une femme venue d'Afrique aux bords de la Manche pour suivre son fils, envoyé à Corseul comme fonctionnaire civil ou militaire de l'Empire romain. Le nom de cette femme, d'après l'inscription, est SILICIA NAMGIDDE. *Silicia* est romain, *Namgidde* africain, soit, en langue punique, *nam*, bon, bonne ; *gidde*, fortune ; *Silicia Bonne Fortune*, c'est-à-dire *Silicia heureuse*, *fortunée :* voilà le véritable sens[1].

Or, savez-vous ce qu'on trouve à ce sujet dans les ouvrages, non les moindres, relatifs aux antiquités bretonnes ? Ils ne comprennent rien du tout au nom *Namgidde* et ne savent comment s'en tirer. D'après Mérimée (*Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, p. 102), le nom de la défunte ne serait pas *Silicia*, mais *Siliciana* ; des deux dernières lettres de *Namgidde* il fait ensuite une préposition, *de*; il ne lui reste plus à expliquer que les quatre lettres centrales du nom : MGID. Il y voit les initiales de trois mots et il propose la lecture : MG (*Magistra*), I (*Isidis*), D (*Dominæ*), « Prêtresse de la dame ou déesse Isis ». — C'est ingénieux certainement, mais tiré de bien loin. — Aussi M. Marteville, dans sa nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée (I, p. 203), préfère voir dans ces quatre lettres les initiales d'épithètes élogieuses données à la la défunte, savoir : M (*Mater*), G (*Generosa*), I (*Imitabilis*), D (*Dilectissima*)... Cela ressemble un peu trop, n'est-ce pas ? au jeu des devinettes, qui se joue dans les meilleures sociétés.

[1] Voir Léon Renier, *Mélanges d'épigraphie*, Paris, Firmin Didot frères. 1854, in-8°, p. 255 à 284.

Digitized by Google

— Il était bien temps de substituer à ces fantaisies une interprétation sérieuse, vraiment scientifique. M. Vatar, en en le faisant, a encore ici rendu aux études bretonnes un réel service. — Aussi serait-il bien utile de réunir et de réimprimer ensemble ses trois mémoires archéologiques, d'autant que le premier, pièce capitale pour l'histoire gallo-romaine de Rennes, est devenu introuvable.

Le 29 août 1893, âgé de quatre-vingt-cinq ans, toujours en pleine possession de son intelligence, M. Hippolyte Vatar, entouré de sa famille, est mort en chrétien et en Breton.

Chrétien, il n'en était pas de plus ferme, ni aussi de plus éclairé, de plus tolérant pour autrui.

Cœur chaud, tout rempli des sentiments de famille, tout dévoué à ses amis ; cœur haut, ouvert à toutes les idées hautes et généreuses, à toutes les œuvres ayant pour but le soulagement des misères humaines et la propagande du bien, il avait une prédilection spéciale pour la diffusion si méritoire, la défense si nécessaire de l'enseignement chrétien.

Intelligence élevée, ouverte et prompte ; instruction générale fort étendue, connaissances spéciales variées et approfondies, il joignait à cela beaucoup d'esprit et de finesse. Vis-à-vis des étrangers, des indifférents, il était assez fermé ; il s'épanchait et causait volontiers avec ses amis ; un penchant naturel à l'ironie, qu'il réprimait et qui s'échappait alors en saillies originales inoffensives, donnait à sa conversation, toujours agréable, un piquant particulier.

Digitized by Google

Bref, un homme d'honneur et de cœur d'une valeur rare, dont tous ceux qui l'ont connu garderont un long souvenir, et tous ses amis, toujours, de vifs et profonds regrets.....

Il laisse un fils, son digne successeur. Ainsi cette imprimerie héréditaire, à laquelle son existence trois fois séculaire, son privilège parlementaire, son rôle dans les luttes de la Bretagne contre le despotisme donnent, pour nous Bretons, un caractère historique et national, cette imprimerie, grâce à Dieu, ne périra point.

NOTES ADDITIONNELLES

A. — (Voir p. 3). — D'après une autre opinion, consignée dans des papiers de la famille Vatar, mais qui n'est appuyée d'aucune preuve, le père de Jean Vatar se serait appele *Luc Valar*, et serait venu d'Ecosse ou d'Irlande, mais en passant par la Picardie.

B. — (Voir p. 12). — Le 15 février 1757, Gilles-Joseph Vatar présenta et fit recevoir son fils Nicolas-Paul en qualité de libraire et relieur par la communauté des imprimeurs, libraires et relieurs de Rennes ; c'était à lui aussi, paraît-il, qu'il destinait la succession de son imprimerie, mais il ne semble pas avoir pris à cet égard de dispositions écrites.

Digitized by Google

LE ROMAN DE PERRINAÏC

RÉPONSE A M. QUELLIEN

Au mois d'octobre dernier, la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* insérait une protestation de M. de la Borderie, membre de l'Institut, contre la *Perrinaïc* de M. Quellien. M. Quellien a répondu par une lettre du 22 novembre, dont l'insertion a été refusée[1], et cette lettre a été publiée seulement une quinzaine après sa date. Je la trouve dans le journal l'*Estafette* du 9 décembre.

La lettre se résume en deux mots : des injures à M. de la Borderie qu'elles ne sauraient atteindre, et des menaces à la *Revue*, qui n'a rien à en redouter.

La publication tardive de la lettre de M. Quellien a eu son avantage : le 26 novembre, sans autre intérêt que celui de la vérité[2], j'ai publié dans un journal des Côtes-du-Nord l'opinion de M. Renan sur *Perrinaïc* : « Une chimère... sans corps, dit-il, une « queue de cerf-volant... qu'il ne faut pas prendre au sérieux[3]. » Cette publication inattendue a suscité un *post-scriptum* de M. Quellien.

[1] La note insérée par la *Revue* en octobre dernier ne s'adressait à personne en particulier ; elle visait uniquement toutes les erreurs, toutes les drôleries desserrées par beaucoup de gens depuis un ou deux ans sur Pierrone de Bretagne dite *Perrinaïc* — et Dieu sait s'il en pleut ! M. Quellien n'étant pas nommé dans cette note, il n'y avait aucune raison pour insérer sa lettre. — La Direction.

[2] J'espère être cru sur parole. La coupure que j'ai faite serait au besoin la preuve de mon dire.

[3] *Moniteur des Côtes-du-Nord.*

Digitized by Google

Il dit que la *Revue* « a *profané* la mémoire de Perrinaïc » : il se « plaint que l'on mène contre son projet patriotique toute la cam- « pagne des petites infamies, sur le signal de M. de la Borderie, qui « va aujourd'hui jusqu'à s'aider de personnes ou de noms jadis dé- « testés. » Plus loin il qualifie de *calomniateurs* ceux qui, refusant de croire à Perrinaïc, s'opposent « à sa bonne action, à son œuvre « de réhabilitation méritée et de patriotisme honorable ».

Il était facile de prévoir que la publication de la lettre de M. Renan provoquerait des colères; mais qui donc aurait osé soupçonner que M. Quellien adresserait à l'éditeur de la lettre l'épithète de calomniateur, sans songer que cette épithète allait par ricochet atteindre M. Renan lui-même !

C'est pourtant vrai. Dire avec M. de la Borderie : « Perrinaïc est « une *mystification* », c'est calomnier. Publier : « Perrinaïc est une « chimère... une queue de cerf-volant, » c'est calomnier... Non ! c'est se rendre complice de calomnies ; mais les auteurs de ces calomnies sont M. de la Borderie et M. Renan ! M. Quellien n'a sans doute pas songé à ce raisonnement si simple et qu'ont fait ou feront tous ceux qui ont lu ou liront le post-scriptum de sa lettre du 22 novembre.

Bien plus ! invoquer l'opinion de M. Renan sur ce point, c'est « une petite infamie ». M. de la Borderie en est coupable et bien d'autres qui tiennent pour quelque chose la *condamnation* portée par M. Renan ; et nous voilà tous ensemble, mais en très bonne compagnie, de « petits infâmes calomniateurs ! »

M. de la Borderie sommé par M. Quellien de dire son avis sur Perrinaïc va répondre à la sommation ; et M. Quellien peut se dire qu'il n'aura rien perdu pour attendre.

En me dédiant une part (que je revendique) dans ce post-scriptum indigné, M. Quellien, bien qu'il ne me nomme pas, m'a pourtant donné le droit de réponse. Je n'en userai pas : je ne veux pas retenir ses vivacités de langage ; et je ne saurais les imiter.

Mais tout publiciste doit reconnaître au lecteur une double prérogative; le lecteur peut applaudir, droit que l'auteur ne lui marchandera pas, et il peut proposer ses objections en toute liberté. C'est ce que je vais faire.

Digitized by Google

I

Il me faut confesser que la lettre de M. Quellien ne m'a pas converti. Après la lettre comme avant, voici ma profession de foi :

Je crois à Pierrone de Bretagne dont quelques lignes du *Bourgeois de Paris* nous ont gardé le souvenir. Je ne crois pas à Perrinaïc célébrée par M. Quellien, bien que (M. Quellien nous l'assure) « la vérité historique soit désormais dans un jour aussi clair « sur elle que sur Jeanne Darc ». Et j'espère que M. Quellien me pardonnera mon incrédulité : ce ne sera que justice, car c'est à lui-même que je dois cette incrédulité.

J'ai lu et relu l'élégante plaquette : *Perrinaïc, une compagne de Jeanne Darc*, éditée en 1891 ; et, en fermant la brochure à la dernière page, j'ai dit : « Joli petit roman, très faux historiquement, mais agréablement présenté. » Je garde cette opinion. Si j'avais pu voir à ma première lecture, si je pouvais voir aujourd'hui dans ces pages une *histoire*, je me croirais en contradiction avec l'auteur. Dès le début, M. Quellien ne m'avait-il pas prévenu, en toute sincérité, que j'allais lire un roman ?

Quel autre sens en effet donner à cette note écrite par lui au pied de la troisième page ?[1]

« On ne sait rien sur l'enfance de Perrinaïc ; nulle part je n'ai « retrouvé une trace bien authentique de son court passage sur la « terre bretonne. Par quelques indices, j'ai pu croire que l'héroïque « fille naquit dans la région circonvoisine du Goëlo, du pays tré- « corrois et de la Cornouaille[2] ; pour le reste jusqu'à sa mission « avec Jeanne Darc il faut avoir recours à une sorte d'évocation. »

Qui dit *évocation* dit *imagination* : ainsi, de l'aveu de M. Quellien, tout ce qu'il va dire de Perrinaïc jusqu'à sa *mission*, c'est-à-dire jusqu'à sa dernière année, est de pure imagination : pour

[1] C'est la page 11 de la brochure qui a un grand luxe de papier.

[2] Retranchons le *Goëlo* compris entre le Gouet qui passe à Saint-Brieuc, et le Trieux qui passe à Guingamp. — Il est vrai, comme le dit M. Quellien, que de Bré le regard, par delà Guingamp, embrasse le Goëlo.

Digitized by Google

cette période, il n'a « quelques indices » que sur le lieu de sa naissance. Ici arrêtons-nous.

Avant d'examiner les « quelques indices » qui détermineront M. Quellien à placer le berceau et la demeure de Perrinaïc au fond des campagnes bretonnes, voici une objection, une *preuve contraire* qui saute aux yeux : c'est le nom *français* de *Pierrone*, le seul qu'elle ait porté.

A cette époque la Bretagne, au point de vue de la langue, se partageait en deux : les quatre évêchés bretons de Tréguier, Léon, Cornouaille et Vannes, formant la Bretagne bretonnante, et les cinq autres évêchés, dits français.

— Eh bien ! me dit-on, le *Bourgeois de Paris* ne dit-il pas que Pierrone était de Bretagne bretonnante ! Bien plus ! M. Quellien affirme qu'elle parlait le breton !

— Oui ; mais M. Quellien pourrait-il prouver ce qu'il avance à cet égard ? Et le *Bourgeois* se rendait-il compte de ce partage de la Bretagne ? Pour lui toute la Bretagne n'était-elle pas bretonnante ? Le doute est permis sur ce point.

Mais j'y consens : prenons à la lettre le mot du *Bourgeois de Paris*. J'admets pour un instant que Pierrone est née et habitait dans un des quatre évêchés bretons. M. Quellien veut que ce soit dans celui de Tréguier. (J'en suis. Je ne demande pas mieux, bien qu'il suffise à la gloire de Tréguier d'avoir produit saint Yves.) Or, dans l'évêché de Tréguier, comme dans les trois autres, si la langue bretonne était d'un usage exclusif dans les campagnes, quelques uns parlaient français dans les villes, et le nom français de Pierrone nous révèle qu'elle a vécu dans un de ces centres français.

Tenez pour certain que, nommée au baptême Pierrone, mais entourée uniquement de Bretons bretonnants, elle fût devenue non *Perrinaïc* (ce nom n'existait pas alors), mais *Pezrona*[1].

Aujourd'hui encore c'est un usage des Bretons de traduire les noms français reçus au baptême en noms bretons. Voyez à l'école primaire, c'est comme de mon temps : les enfants se nomment en classe *officiellement* Joseph, Jean, François, Pierre ; dès qu'ils

[1] M. Quellien écrit *Perrinaïc*, d'autres écrivent *Périnaïc*, d'autres *Périnaïk*.

Digitized by Google

ont pris leur joyeuse volée, ils redeviennent Job ou Jobic, Ian ou Iannic, Fanch ou Fanchic, Per ou Pipi.

M. Quellien, quand il a nommé Pierrone du nom breton, bien que moderne, de *Perrinaïc*, a suivi cet usage ; mais n'a-t-il pas voulu aussi donner à son héroïne un air *plus breton* et prévenir l'objection qu'il sentait dans le nom de *Pierrone*?

Eh bien ! l'objection reste entière. La précaution prise par M. Quellien, quatre siècles et demi après la mort de Pierrone, n'empêche pas Pierrone d'avoir *possession d'état* d'un nom français donné par des parents français et conservé par un entourage français.

En second lieu, c'est en français que Pierrone fut interrogée par ses juges : donc elle parlait le français. Ce point, quoi qu'on imagine aujourd'hui[1], ne peut faire doute. M. Quellien sait bien que, au XVe siècle, la connaissance de la langue française n'était pas répandue au fond de ces campagnes où beaucoup, de nos jours encore, ne savent que le breton. Lui-même nous dira que Perrinaïc n'aurait pas pu s'entretenir en français avec sa servante qui ne « parlait que l'idiome natal » (p. 18).

Enfin le bruit des exploits de Jeanne d'Arc semble avoir déterminé le départ de Pierrone pour la France. On m'accordera que les exploits de Jeanne ont eu plus de retentissement et produit plus d'émotion dans la Haute-Bretagne, voisine de la frontière française, qu'au fond des lointaines campagnes de la Bretagne bretonnante. De même en fut-il des préparatifs de guerre que faisait le connétable de Richemont en 1429-1430. S'il recrutait dans la Basse-Bretagne, c'est dans la Haute que ses compagnies avaient leur

[1] M. Anatole France (*Univers Illustré*, n° 2018, 25 novembre 1893) dit que « Perrinaïc ne savait pas le français ». C'est même, paraît-il, pour ce motif qu'elle n'a pas été une seconde Jeanne d'Arc. Elle n'avait pas « l'esprit charmant » ni le « sens esthétique » de Jeanne, qui « fut avant tout une merveilleuse artiste ». Mais elles étaient « également visionnaires et hallucinées ».

Si Perrinaïc ne savait pas le français, comment a-t-elle pu se faire entendre en France, répondre à ses juges, converser avec Jeanne d'Arc, avec frère Richard, et même avec sa servante, que M. France (et il peut avoir raison) croit française ?

Digitized by Google

rendez-vous ; et c'est sans doute de Nantes que partit l'armée qu'il allait conduire vers Orléans[1].

En résumé, malgré l'expression de *Bretagne bretonnante* employée par le *Bourgeois de Paris*, je doute que Pierrone soit née dans les évêchés bretons ; si elle est originaire de ces évêchés, elle ne peut être que d'une ville.

Il n'est pas possible que M. Quellien n'ait pas vu ces objections. Comment a-t-il été déterminé à fixer la naissance et la résidence de Perrinaïc au fond des campagnes bretonnes? « Par quelques « indices, » nous dit-il. Ces « quelques indices » étaient donc bien graves? C'est ce nous allons voir.

II

« Dans la forêt de Coat-an-Noz on remarquait jadis, dit-on, « près des cabanes de charbonniers, une image de femme en- « cadrée dans une niche : on s'étonnait que le piédestal fût une « manière de bûcher et l'on demandait au bûcheron pourquoi « la Vierge Marie avait ce décor : on rapporte qu'il ne manquait « jamais de répondre : « Ce n'est pas la Vierge ; mais une fille dont « nous ne savons plus le nom ici : c'est peut-être la fille qui fut « brûlée par les Anglais... » (p. 22-23).

Et M. Quellien ajoute : « N'était-ce pas là cette Pierrone dont le « nom ne surnage plus . ? On aimerait à le croire. »

Que de doutes ! que d'hésitations ! *On dit, on rapporte*. M. Quellien est-il convaincu par ces récits de Coat-an-Noz ? Non, assurément ! « Est-ce Pierrone ? se demande-t-il avec inquiétude. — On aimerait « à le croire. » N'est-ce pas dire : « Je n'ose le croire. »

Aussi quelle surprise que de lire à la *ligne suivante* : « Gardez l'i- « mage de cette vierge au bûcher, bons charbonniers de Coat-an-Noz. « Votre cœur aura servi de seule tombe à notre héroïne. Vos an-

[1] Le connétable partait de Parthenay, où il résidait en ce moment. Les hommes levés en Bretagne devaient le rejoindre en route, comme firent les garnisons de Durtal, la Flèche et Sablé (Sur ce point Lobineau, p. 578, et Morice II, p. 506-507).

Digitized by Google

« cêtres, allant à la ville, passaient contents devant sa porte, ils « l'appelaient la petite Perrine.... » (p. 23).

Impossible de dire plus clairement que les images de Coat-an-Noz ne représentent Perrinaïc! Voilà donc l'auteur passant du doute à une affirmation absolue dans l'intervalle qui sépare deux phrases, le temps de tremper le bout de la plume dans l'encrier.

Mais le lecteur suivra-t-il l'auteur dans cette *conversion* subite? Au contraire, ne sera-t-il pas hésitant, indécis, *tiraillé* entre deux phrases *contradictoires* ? « Quelle est, se demandera-t-il, la vraie pensée de l'auteur? » Et le doute le mord!... Les écrivains devraient bien épargner ce supplice à leur « cher et benoît lecteur ».

Mais voici le salut! je veux dire la décision. Le livre de M. Quellien a suscité à Perrinaïc une légion de *tenants*. Quelques uns d'entre eux (heureux hommes!) trouvent sans chercher ce que M. Quellien a cherché sans trouver : c'est-à-dire la certitude, et s'empressent de la mettre en lumière. Ici l'un d'eux va — non dissiper les doutes de M. Quellien[1] — mais porter la conviction dans l'esprit de ses lecteurs.

De son autorité il rectifie la réponse attribuée aux bûcherons de Coat-an-Noz. Il écrit : « Non, ce n'est pas une sainte Vierge, « mais une fille DE CHEZ NOUS dont nous ne savons plus le nom. « C'est (!) la fille qui fut brûlée par les Anglais.[2] »

Les trois mots *de chez nous* intercalés dans la première phrase, le mot *peut-être* (dont j'ai réservé la place) retranché dans la seconde, et cela suffit! Voilà le récit de M. Quellien absolument modifié et la conclusion s'impose : La fille DE CHEZ NOUS brûlée par les Anglais, ce ne peut être Jeanne d'Arc. « C'est sans doute Perrinaïc[3]. »

Le lecteur enfin édifié respire; mais, dans un moment de méchante humeur, ne va-t-il pas accuser M. Quellien de réticences et de contradiction? Le premier reproche est injuste; mais sur le second il faut bien que M. Quellien passe condamnation.

[1] M. Quellien n'accepte pas cette rectification et dans la *Revue Encyclopédique* (1893) il réédite son texte de 1891.

[2] *Ouest Littéraire* cité dans un feuilleton de l'*Univers* du 26 avril 1893.

[3] *Ouest Littéraire* (15 juin 1893), p. 8.

Digitized by Google

Vais-je être indiscret si je demande à M. Quellien : « Qu'est-ce que *on*, dont vous faites une autorité ? » Et me répondrait-il : « *On* c'est *tout le monde* ! » il se tromperait : *on* ce n'est *personne* !

M. Luzel, l'heureux *trouveur* de tant de *guerziou*, de *soniou*, de *contes* bas-bretons, avait visité Coat-an-Noz avant M. Quellien : et que de fois il s'est assis dans les huttes des bûcherons, des sabotiers et des charbonniers ! Il a vu plus d'une sainte vierge : il n'a jamais remarqué ce piédestal en manière de bûcher. « Quant à « la jeune fille brûlée par les Anglais, jamais, dit-il, je n'y ai entendu « faire la moindre allusion. »

Autre renseignement et recueilli d'hier. Un homme fort intelligent, qui parcourt souvent les routes de la forêt, m'écrit qu'il s'est enquis et auprès de plusieurs. Toutes les maisons de la forêt ont une *bonne Vierge*, aucune n'est posée sur un piédestal en forme de bûcher. Jamais personne n'a vu ni entendu parler non plus de la fille brûlée par les Anglais. Parmi les témoins entendus par mon *enquêteur*, figure un homme de soixante ans, né sur la lisière de la forêt et y demeurant, « très versé dans les traditions locales », et un autre, maire dans le voisinage, qui habite depuis soixante-six ans sa commune natale.

Après ces renseignements certains, que reste-t-il des récits de Coat-an-Noz ? Absolument rien.

Mais ce n'est pas tout : M. Quellien prétend nous marquer d'une manière plus précise le lieu de la demeure de Perrinaïc ! « C'était aux « abords d'une ville forte, sur les confins de la route et d'un petit « bois abritant une antique chapelle » (p. 16). La ville forte est Guingamp, la seule qui fût jamais en ces parages, et « l'antique chapelle » fait penser à celle de Grâces, située à deux kilomètres de Guingamp, et non loin de l'ancienne voie romaine, qui, pendant tout le moyen âge, a été la grande route de Guingamp à Morlaix.

Mais M. Quellien complique le problème. « C'est, dit-il, vers « Gurunhuel ou sur le Menez-Bré que Perrinaïc dut entendre bien des « fois le chant des voix aériennes » (p. 2), c'est-à-dire « le carillon « des cloches de Guingamp[1] ». Ce renseignement transporte la de-

[1] *Revue Encyclopédique*, p. 550.

Digitized by Google

meure de Perrinaïc à plus de trois lieues de Guingamp et de Grâces, vers le bourg de Louargat, situé entre Gurunhuel et le Menez-Bré, près de la voie romaine devenue en cet endroit la route nationale[1].

J'ai insisté sur ce point. C'est le seul sur lequel M. Quellien ait eu « quelques indices »... qui se réduisent à rien. Sur le reste, M. Quellien n'a pas trouvé, non-seulement comme il dit, « de trace « bien authentique » de Perrinaïc en Bretagne : il n'en a trouvé aucune. Or, les indices de Coat-an-Noz disparaissant, il suit que « l'initiateur » de Perrinaïc n'a rien trouvé sur elle en Bretagne...

III

Heureusement l'évocation vient au secours et elle en sait long! Lisez plutôt : « Perrinaïc était sans doute fille d'un homme d'armes : « elle a perdu sa mère dès l'âge tendre ; son père a été tué pendant « la dernière incursion des Anglais : elle a une petite suivante ; elles « demeurent seules dans une maison isolée. Là elles passent leur « temps à parer le vieil autel de la chapelle voisine, et à faire le « bien en souvenir de leurs défunts » (p. 11).

Plus loin, l'évocation nous montrera Perrinaïc « entrant dans la « moisson » (p. 15), ce qui nous permet de croire qu'elle se livrait, au moins pour varier ses plaisirs, aux travaux des champs.

Perrinaïc est mélancolique et rêveuse. « Dans le paysage austère « de Bré, elle se sent guérie de ses langueurs de jeune fille » (p. 2). C'est là et vers Gurunhuel qu'elle aime « à écouter le chant des voix « aériennes » (p. 16).

Plus tard, en France, l'*Angelus* du soir lui rappelant ces doux

[1] On peut se demander pourquoi le souvenir de Perrinaïc est supposé survivre à Coat-an-Noz (bois de la Nuit ou du Couchant) plutôt que à Coat-an-Nay (bois du Jour ou du Levant). Il y aurait, semble-t-il, un titre de préférence en faveur de Coat-an-Nay : c'est que cette forêt se partage entre Gurunhuel et Louargat. Coat-an-Noz est, par rapport aux deux bourgs, au delà de Coat-an-Nay.

Digitized by Google

souvenirs de Bretagne « lui produira au cœur un serrement d'angoisse[1] » (p. 16).

Et puis des confidences intimes : la rêveuse Perrinaïc « ne dut « pas sans doute réprimer tous les élans de son cœur », et « renoncer « aux délicatesses de l'amour : ce fut sa grande abnégation » (p. 3).

Une question se pose qui, s'agissant d'une héroïne, a quelque intérêt. Quel âge avait Perrinaïc, aînée de son amie, à son départ pour la France? « Elle était toute jeune » (p. 27) ; « sa jeunesse n'avait pas fleuri » (p. 3) ; « son passage en Bretagne a été court » (note p. 11). C'est M. Quellien qui parle ; mais l'évocation le rectifie : elle nous apprend que l'homme d'armes père de Perrinaïc avait été tué dans la dernière incursion des Anglais en Bretagne. La date donnée par nos historiens, 1404, révèle l'âge *minimum* de Perrinaïc : elle ne pouvait avoir moins de vingt-cinq ans, dans l'été de 1429, après la levée du siège d'Orléans.

Or à vingt-cinq ans une femme est jeune, et Perrinaïc était belle : « En elle s'épanouissait toute la vertu bretonne, alliance « de grâce et de force » (p. 3). Sa compagne, son amie, est encore plus jeune! Quelle imprudence aux deux jeunes filles que de se mettre seules en route pour affronter les grands chemins, les tavernes et les camps « de ce prosaïque XVe siècle[2] ».

Jeanne d'Arc était vêtue en homme de guerre quand elle partit de Vaucouleurs, elle était accompagnée de ses deux frères, entourée d'une escorte ; et pourtant elle se sentait au dessus de tout danger, car elle pouvait dire : « Dieu me fait ma route. » Perrinaïc aurait-elle pu tenir ce langage?

Pour l'honneur même de Perrinaïc, l'auteur l'a vraiment trop rajeunie et poétisée : pour ne pas l'accuser d'une imprudence qui confine à la démence, j'ai besoin de croire — et pourquoi ne pas le dire en toute révérence? — que, en 1429, Perrinaïc était *sur le retour*, et que

[1] M. Quellien est-il bien certain que Perrinaïc ait entendu l'*Angelus* du soir en France, en 1429-1430 ? Dans l'évêché de Tréguier elle pouvait l'entendre, un évêque ayant ordonné, dès 1330, que les trois coups de l'*Angelus* seraient sonnés après le couvre-feu (Lobineau, *Hist.* p. 847, et *Pr.*, p. 1606). Mais en France ? Plusieurs disent que Louis XI, introduisant en France la prière de l'*Angelus* de midi, ordonna la sonnerie du matin, midi et soir (Ord. du 1er mai 1472).

[2] Cette épithète bien inattendue est de Michelet cité par M. Quellien, p. 13 note.

Digitized by Google

son âge et son aspect la sauvegardaient d'indiscrètes admirations... Mais qu'ai-je dit? Et M. Quellien ne va-t-il pas m'accuser à mon tour de *profaner* Perrinaïc?

Plus tard M. Quellien nous montrera Perrinaïc marchant sur les routes de France « nu-pieds, les sabots noués sur l'épaule comme « les pèlerins et les mendiants de Bretagne[1] », qui se déchaussent, nous l'avons vu souvent, pour marcher plus à l'aise et aussi par économie.

Ces sabots pendus à l'épaule ne sont pas *historiques*, mais comme ce détail naïf nous paraît ressemblant! Mais aussi comme il contraste, comme il *jure* avec ce vaporeux pastel de Perrinaïc que M. Quellien a peint avec du bleu, du rose et du blanc!

Quelle désillusion! Dans cette pauvresse dont les pieds nus ne se déchirent pas aux cailloux de la route, comment reconnaître l'héritière d'un homme d'armes, assez riche pour faire d'abondantes aumônes, pour vivre avec sa suivante sans autre occupation que de parer une chapelle, se promener sur le Menez-Bré en écoutant le chant lointain des cloches, et perdue dans les rêves de son cœur, songer aux « délicatesses de l'amour »!

IV

Nous allons entrer dans la vie *publique* de Perrinaïc... Mais auparavant une observation.

J'aurais voulu que M. Quellien avertît ses lecteurs que Perrinaïc allait au secours de la France, et non de la Bretagne. Nous sommes en 1429. La Bretagne est en paix avec l'Angleterre depuis la campagne d'Azincourt (1415). Seulement le duc Jean V, secrètement favorable à la cause française, permet à son frère le connétable de Richemont de recruter en Bretagne.

Le connétable devrait commander l'armée royale; mais le Roi servant la jalousie de la Trémouille le tient éloigné des camps :

[1] *Revue Encyclopédique*, p. 553.

Digitized by Google

Richemont ne reste pourtant pas inactif et il sert efficacement la France en rassemblant une armée.

Le siège d'Orléans est levé (8 mai); la joyeuse nouvelle parvient en Bretagne. Richemont est prêt; avec 400 lances (2 400 hommes) et 800 archers, il se met en route; et malgré les messages et les menaces du Roi, l'entêté Breton marchera jusqu'à ce qu'il joigne Jeanne d'Arc à Beaugency. Jeanne, sur l'ordre de la Trémouille, s'avance pour le combattre; mais les joyeuses acclamations de l'armée française saluent le connétable, Jeanne embrasse ses genoux, et quelques jours après ils seront ensemble vainqueurs à Patay (18 juin). La route de Reims est ouverte.

Or Perrinaïc, partie, « suivant le même chemin que les hommes « de Richemont au secours de Jeanne » (p. 12), n'était-elle pas à cette grande journée? M. Quellien doit le savoir, et pourquoi, lui Breton, quand il a nommé Beaugency, ne rappelle-t-il pas le nom de Patay doublement sacré pour les Bretons? Leur sang n'a-t-il pas coulé deux fois aux champs de Patay, le 18 juin 1429 et le 8 décembre 1870?

A partir du point où nous sommes, M. Quellien aurait pu — ne pourrais-je dire aurait dû? — laisser la parole au *Bourgeois de Paris*; mais M. Quellien est poète... D'illustres exemples ont démontré que l'heureux don de poésie nuit à l'exactitude de l'historien; mais ces exemples ne sont pas une leçon pour tous.

Et puis M. Quellien se mettant en route appela l'évocation à son secours, et avec quelle complaisance elle répondit à l'appel!... Aujourd'hui il n'a plus besoin d'elle; mais elle ne le quittera plus: elle passe avec lui le seuil du domaine *historique*: il continue de prêter l'oreille à sa voix, et elle lui révèle plus d'un détail dont le *Bourgeois de Paris* n'a pas été instruit.

C'est l'évocation qui révèle que la compagne de Perrinaïc en France était bretonne. Le *Bourgeois de Paris* semblait dire le contraire[1]. — Bien plus! cette compagne n'était autre que la petite suivante devenue l'amie de Perrinaïc (p. 12). Une chose étonnera: « La suivante de Perrinaïc ne savait que l'idiome natal » (p. 18). Est-ce possible? Comment! Perrinaïc depuis son enfance n'a pas

[1] ... « Deux femmes... dont la plus aisnée, Pierrone, estoit de Bretaigne bretonnante... »

Digitized by Google

enseigné le français à cette pauvre fille, et elle en fait sa compagne dans sa hasardeuse expédition ! En cet endroit M. Quellien ou l'évocation calomnie Perrinaïc. Mais comme il est facile de la défendre ! La preuve qu'elle a enseigné le français à sa compagne, c'est que celle-ci a pu entendre les exhortations de frère Richard et recevoir avec Perrinaïc les confidences de Jeanne d'Arc (p. 17).

Jamais sœurs ne furent plus tendres et plus semblables que Jeanne et Perrinaïc. « Il y avait sur elles une sorte de commun « destin » (p. 15). — « Les ténèbres de leur origine ne cachaient-elles « pas une parenté de races? Mêmes instincts, mêmes aptitudes, « même goût de la nature, même discernement de son mystérieux « langage, même simplicité, même pureté de cœur » (p. 15 et 16), « même fond de compassion dans l'âme. » Avec tant d'analogies, comme elles s'aiment et s'entendent ! « Parfois elles se surprenaient « au même moment à soupirer sans se dire pourquoi » (p. 15).

Elles n'auraient pas pu se quitter : aussi Perrinaïc et sa compagne « se tenaient aux côtés de la Pucelle sans sortir de son rayon- « nement » (p. 15). Bien qu'elles « fussent mieux faites pour les « confidences que pour l'action, et que l'ombre convînt à leurs « discrètes personnes » (p. 17), Perrinaïc, et sa compagne avec elle, « descendait dans la mêlée derrière l'étendard de Jeanne. » Est-il besoin de le dire, c'était « en toute simplicité, comme elle « entrait autrefois dans la moisson » (p. 15). Est-ce à dire que Perrinaïc n'éprouvait pas cette émotion nerveuse dont parfois les plus braves ne se sont pas défendus ? Veut-on nous dire que voir tomber des hommes lui était aussi indifférent qu'abattre les épis? Pourquoi la calomnier sous prétexte de l'embellir? Et combien cette indifférence stoïque la mettrait au dessous de Jeanne d'Arc disant : « Je ne peux voir le sang français couler sans que les che- « veux ne se dressent sur ma tête. »

Tous ces faits dont l'enchaînement compose comme une idylle guerrière ont échappé au *Bourgeois de Paris*. Du reste, celui ci est aussi incomplètement renseigné sur l'interrogatoire de Perrinaïc et les causes de sa condamnation. Vous allez le voir.

M. Quellien aurait-il eu sous les yeux le procès-verbal authentique de l'interrogatoire subi par Perrinaïc? — On le croirait quand

Digitized by Google

on lit : « On aurait encore voulu savoir de Perrinaïc ce qu'elle « pensait des prophéties qui avaient cours sur la Pucelle. Il ne nous « est rien resté de son témoignage à cet égard » (p. 20). Est-ce possible ? Comment M. Quellien sait-il la question posée sans savoir la réponse faite ? Une observation de M. Quellien arrête les regrets de notre curiosité. Il fait remarquer (et nous nous en doutions) que « Perrinaïc ignorait probablement jusqu'au nom « du devin Merlin ».

C'est surtout à propos de l'accusation portée contre Perrinaïc que l'*évocation* se donne libre carrière. Instruit par elle, M. Quellien va non seulement compléter, mais corriger et rectifier le récit du *Bourgeois de Paris*.

Après avoir rapporté les dires de Pierrone relativement à ses visions, dires « qui étaient comme blasphèmes », le *Bourgeois* avait ajouté : « Si ne s'en volt oncques révoquer de l'affirmer en « son propos qu'elle véoit Dieu souvent vestu ainsi, par quoy, ce dit « jour, fut jugée à estre arse et mourut en ce propos... » *Par quoy*, c'est-à-dire *pourquoy*.

Donc Perrinaïc a été condamnée (sentence atroce !) pour avoir soutenu qu'elle avait vu Dieu en robe et en huque, et elle est morte en soutenant son dire.

Voilà *tout* ce que dit la phrase du *Bourgeois de Paris*, et c'est pourquoi il importait de la reproduire tout entière sous peine de modifier la pensée de l'historien sur ce point essentiel.

Or M. Quellien a fait le contraire. En citant le *Bourgeois de Paris*, il retranche de cette dernière phrase tout ce qui précède les mots *ce dit jour*; et, on n'en peut douter, ce retranchement est intentionnel. L'affirmation du *Bourgeois* : « Pierrone n'a été condamnée *que* pour blasphème à raison de ses visions, » disparaît : elle était si gênante pour M. Quellien ! En dehors du blasphème, ne connaît-il pas déjà trois causes de condamnation, en attendant qu'il en trouve une quatrième !

Le premier grief contre Perrinaïc, c'est sa fidélité à Jeanne d'Arc : « elle paya de sa vie sa fidélité » (p. 20).

Le second grief, c'est « le sacrilège de sa double communion à « Noël 1429 » (p. 19). Pas un casuiste du XVe siècle n'eût songé à

Digitized by Google

voir un sacrilège dans une communion multiple : M. Quellien est plus sévère[1].

Le troisième grief, c'est l'hérésie. L'affirmation de ses visions, quasi blasphématoires, au dire du *Bourgeois de Paris*, ne faisait pas Pierrone hérétique ; mais voici l'hérésie : « On accusa formel-« lement les inspirées de préférer leurs voix secrètes à l'enseigne-« ment de l'Église » (p. 19). Où M. Quellien a-t-il pris ce grief ? Dans le procès de Jeanne d'Arc !... Mais le reproche fait à Jeanne peut-il être étendu à Perrinaïc?...

Voilà donc Perrinaïc sacrilège et hérétique. Au gré de M. Quellien, ce n'est pas assez. Dans peu, il nous la montrera possédée du démon.

A propos des visions de Perrinaïc, M. Quellien fait remarquer que la *huque vermeille* dont Dieu, selon Perrinaïc, était revêtu, ressemble au *chupen* des Cornouaillais ; et il s'empresse d'ajouter : « N'est-il pas curieux de contrôler, après quatre siècles et demi, par « les costumes traditionnels de Bretagne, le dire de l'héroïque « accusée, et de constater de la sorte en ces rêveries la part de la réalité ? » (p. 19) — Je ne comprends pas très bien. Prétend-on faire de la huque assimilée au *chupen* un argument en faveur de la sincérité de Perrinaïc ? En ce cas, l'argument tombe. La huque ne rappelle aucunement le *chupen* qui est un gilet serré au corps. La huque est un camail avec capuchon, ou une large casaque à mettre par dessus les autres vêtements[2].

[1] Jamais la communion plusieurs fois reçue dans un jour n'a été jugée *sacrilège*. Aux premiers temps, elle était d'usage : plus tard elle fut interdite. — Remarquez que la double communion de Perrinaïc eut lieu le jour de Noël, où elle avait sans doute entendu plusieurs messes de F. Richard, qui, selon l'usage, en avait dit trois.

[2] Viollet Le Duc (*Dict. du mobilier* qui comprend le costume) donne *huque* pour synonyme du *chaperon* primitif, camail à capuchon. Quicherat (*Histoire du costume*) fait de la huque une casaque ou manteau plus ou moins long à mettre par dessus les autres vêtements. Lobineau et Morice expliquent *huques d'orfaverie* par « *hocquetons* brodez et garnis de plaques d'argent ». Les archers du duc de Bretagne portaient des huques d'orfaverie dans les grandes solennités (Lobineau, *Pr.* col. 1230). Or le hoqueton est une casaque. — Il y a faute dans le *ms.* du *Bourgeois de Paris* ; il faut lire : une huque *par-dessuz* au lieu de *par-dessoubz*. Comment en effet Perrinaïc aurait-elle pu dire qu'elle voyait la *huque sous la robe* ?

Et puis M. Quellien est-il sûr que le *chupen* d'aujourd'hui fût en usage au XVe siècle ? On peut en douter.

Digitized by Google

D'ordinaire, c'est le chant populaire qui soutient le souvenir des événements ou des hommes : à Coat-an-Noz, d'après M. Quellien, c'est le souvenir qui survit. Nous avons dit ce qu'il faut en croire.

M. Quellien n'a pas trouvé trace du chant qui fut sans doute composé en l'honneur de Perrinaïc « si quelque écho de son martyre « parvint en Bretagne » (p. 25); mais il nous console de cette perte. En effet il a composé un *gwerz* très touchant et charmant à lire, même dans la traduction en prose française pour laquelle il demande grâce. A ce propos il écrit : « Mais la cantilène que je « murmure à sa mémoire (de Perrinaïc), si j'ose l'adresser à celles « qui sont dans ma pensée, les femmes de Bretagne daigneront-« elles l'entendre ? » (p. 4). C'est trop de modestie. Oui, la plaintive cantilène si galamment offerte a été entendue ! Telle a lu l'*histoire* de Perrinaïc avec un sourire, qui a senti ses yeux humides à la lecture du *gwerz*. Ce chant forme la seconde partie de la brochure, et — j'ajouterai en toute sincérité — la meilleure.

V

Voilà la brochure de 1891, qui a été le point de départ de ce mouvement en faveur de Perrinaïc et le *thème* de toutes les *variations* exécutées depuis en son honneur. Mais cette brochure ne contient pas la pensée définitive de M. Quellien : aussi n'est-ce pas à elle, mais à une étude publiée depuis dans la *Revue Encyclopédique* que M. Quellien se réfère. On lit dans sa lettre : « J'ai délimité et récem-« ment encore dans une étude parue dans la *Revue Encyclopédique* » (octobre 1893) « cette part de l'histoire et de la légende populaire. »

Légende populaire ! Mais M. Quellien nous disait, en 1891, qu'il n'y avait pas de légende et que le seul souvenir de la fille brûlée par les Anglais, c'étaient les *on dit* de Coat-an-Noz auxquels il « aurait aimé à croire » . . . et qui en fait ne sont qu'imaginations.

Qu'est-ce donc que la légende populaire dont il parle en 1893 ? C'est d'abord tout ce que l'*évocation* a révélé, puis les *on dit* imaginaires de Coat-an-Noz, mais désormais dégagés de tous les doutes

Digitized by Google

et affirmés par M. Quellien, enfin une pièce que je vous dirai tout à l'heure.

Eh bien ! non ! l'article de la *Revue* ne fait pas « la part de la légende et de l'histoire ». Toutes deux s'emmêlent ; je me trompe : l'*histoire* absorbe la *légende* et apparaît seule.

Pourquoi cette Perrinaïc, *seconde manière*, à deux ans de distance ? Voici :

En 1891, après avoir dit le supplice de Perrinaïc, M. Quellien avait formulé ce jugement : « La constante Bretonne ne fut su- « blime qu'une heure... Justice lui soit rendue pour cette heure « terrible ! » (p. 21). Aussi l'auteur formait-il pour Perrinaïc des vœux modestes. Offrant aux femmes de Bretagne son « *gwerz* com- « posé pour elles loin du pays par l'éternel absent » (p. 5), il leur demandait d'instituer un *pardon* en l'honneur de Perrinaïc : il les suppliait d'y venir seules « portant les fleurs de la saison » et chan- « tant quelques couplets » de son *gwerz* (p. 5).

Des Bretons de Paris il sollicitait un pèlerinage au monument de la rue des Pyramides, espérant que « quelque jour ils inscriraient « la Pierronne » sur un bas relief de la statue de Jeanne Darc » (p. 22).

Et il ajoutait : « Le peuple n'éprouve pas toujours le besoin des fastueuses commémorations. » Après cette réflexion, et pour être logique, M. Quellien, si on lui eût offert alors une statue pour Perrinaïc, l'aurait sans doute refusée.

Deux ans ont passé, et dans cet intervalle l'idée de la statue est née ; mais quel effet mesquin ferait une statue élevée sur le Menez-Bré, un socle circulaire de trois kilomètres de tour à la base et de plus de trois cents mètres de haut ! Il faut là un monument grandiose et dont M. Quellien seul n'aurait pas osé concevoir le projet. Mais un comité de dames bretonnes « un comité d'action » s'est formé[1]. Des revues, des journaux parisiens surtout lui sont venus en aide. C'est à qui célébrera Perrinaïc !

[1] Toutefois, tant qu'on n'aura pas fait connaître au public les noms des « dames bretonnes » et des membres du « comité d'action » dont on parle depuis deux ans, sans qu'il se montre, les « malveillants » auront beau jeu pour soutenir qu'il n'y a là encore qu'une *mystification*, une *chimère*, une *queue de cerf-volant*.

Digitized by Google

On a appelé M. Quellien le *chevalier* de Perrinaïc. Mais d'autres se sont rendus dignes de ce titre. Trouvez donc dans les romans de chevalerie une dame *adorée* par autant de chevaliers que notre humble bretonne!

Cet engoûment doit gêner un peu M. Quellien : il passe la mesure et les vues de l'auteur. Celui-ci se sépare publiquement des enthousiastes qui prétendent égaler Perrinaïc à Jeanne d'Arc[1] ; et, d'une main gantée de velours mais ferme, il écarte ces sculptures de Notre-Dame de Paris antérieures au XVe siècle, et dans lesquelles on a prétendu trouver l'image de Perrinaïc dont la statue (imaginaire) de Coat-an-Noz aurait été un *fac simile*[2].

Mais le mouvement que M. Quellien a provoqué l'entraîne.

La Perrinaïc de 1891, telle que M. Quellien l'avait faite, était intéressante et digne du souvenir ému et des fleurs que l'auteur demandait pour elle; mais ses traits n'étaient-ils pas trop indécis pour lui valoir une statue? C'est ce que M. Quellien a compris. Breton, il se disait, et sans doute avec tristesse : « Nominoë notre fondateur, nos trois grands connétables, dont le dernier fut le contemporain de Perrinaïc, Anne de Bretagne (sans parler de d'autres)[3], n'ont pas un monument digne d'eux. Comment oser en solliciter un pour Perrinaïc, dont, après tout, nous ne savons qu'une chose,

[1] « Et cette prétendue rivale de Jeanne Darc où l'a-t-on rencontrée dans aucun de mes écrits? » Lettre publiée.

[2] « Autre erreur à rectifier. On a cru (avec bonne intention d'ailleurs) reconnaître dans certains bas reliefs de N. D. la commémoration du supplice de Perrinaïc. Ces bas reliefs du portail méridional sont, authentiquement, antérieurs au XVe siècle. »

Perrinaïc, *Revue Encyclopédique* (1893), note 2, p. 554.

La note se réfère à l'article publié au feuilleton de l'*Univers* du 26 avril 1893 par Mlle de Grandpré. Cette *découverte* a été publiée dans *Périnaïk, Une Bretonne compagne de Jeanne d'Arc*, par Mme Pascal Etienne ; et elle est devenue « un document » (*sic*) en faveur de Perrinaïc.

[3] Je n'en nomme qu'un, Pierre III, sire de Rostrenen et du Ponthou (non loin de Menez Bré), lieutenant de Richemont. Après la jonction de Richemont avec Jeanne d'Arc, celle ci hésitait à poursuivre les Anglais. C'est Rostrenen qui détermine la marche en avant vers Patay où les Anglais furent vaincus en bataille rangée. Rostrenen engagera la bataille de Saint-Denis qui rendra Paris à la France (1436) ; il suppléera le connétable au gouvernement de Paris (1440) ; et quand il mourra, le 12 août, il sera inhumé avec les princes du sang.

Digitized by Google

« qu'elle approuva Jeanne d'Arc et qu'elle fut brûlée en punition de ses visions ! »

C'était donc une nécessité que d'ajouter à son histoire, ou plutôt de refaire cette histoire, en la présentant sous un nouveau jour.

Rien n'était plus facile, et M. Quellien a produit ce travail dans la *Revue Encyclopédique* (n° d'octobre 1893, col. 550 à 556).

VI

La note de la page 11 (édit. de 1891) a été supprimée, et voici la conséquence de cette suppression. Ce que la note signalait d'avance comme étant dû à l'*évocation* apparaît désormais comme *historique*, du moins aux yeux des lecteurs qui ne demandent à un livre que le plaisir d'une lecture facile. Un travail analogue s'est fait à propos des statuettes et des récits de Coat-an-Noz. Les mots exprimant le doute et qui sauvegardaient la responsabilité de l'auteur, *on dit*, *on rapporte*, sont supprimés ; et l'auteur, sûr désormais de son fait, affirme en son nom personnel l'existence des statuettes dans les huttes de charbonniers et le dire unanime de ces braves gens : « C'est peut-être la fille brûlée par les Anglais[1]. »

Ce n'est pas tout : l'auteur introduit des faits nouveaux qui signalent Perrinaïc sacrifiant sa vie à la France : « Sous l'impulsion « de la Pucelle quelques missions lui furent confiées, et elle vint, « croit-on, à Paris aider le carme Jean Dallée qui ourdit contre les « Anglais (1429) plus d'une redoutable conspiration » (p. 552).

Voilà du courage et un dévoûment glorieux ! J'applaudis de grand cœur ; mais il me reste un scrupule : Le *Bourgeois de Paris* parle de la conjuration du carme Dallée ; mais en cette occasion il ne dit mot de Perrinaïc. Comment donc croire à cette mission de confiance? Et qui donc y croit ? M. Quellien tout seul... Et sur quelle autorité ?...

[1] Toutefois, M. Quellien (comme je l'ai fait remarquer) maintient le mot *peut-être* qu'a supprimé depuis l'*Ouest littéraire*, ci-dessus, p. 29.

Digitized by Google

De même M. Quellien vient d'apprendre, en 1893, que Perrinaïc et sa compagne « avaient pour mission d'entrer dans Paris » quand elles furent prises à Corbeil. C'est en cette circonstance qu'on les a vues marchant « la main dans la main, leurs sabots noués sur l'épaule ». Et quand on leur demande où elles vont: « A Paris, répondit Perrinaïc, qui ne savait pas feindre » (p. 554).

La sincérité est une aimable vertu, mais ce n'est pas celle des conspirateurs. Avec des agents comme Perrinaïc, les conspirations de frère Dallée étaient moins « redoutables » que ne le croit M. Quellien, et je ne m'étonnerai plus que pas une n'ait réussi. En pareille entreprise, le courage doit s'aider de la ruse. Jeanne d'Arc très avisée le savait bien; et jamais je ne croirai qu'elle ait fait confier des *missions* semblables à l'ingénue Perrinaïc, surtout quand je n'en aurai d'autre garant que les *évocations* de M. Quellien.

Enfin, même sur le jugement de Perrinaïc, M. Quellien a trouvé depuis 1891 des informations nouvelles :

« Simplement elle répondit qu'elle était venue de Bretagne vers la Pucelle « par l'ordre de Dieu ». Ces mots sont entre guillemets pour bien marquer qu'ils sont une citation de Perrinaïc (p. 554).

Ce n'est pas tout : non seulement on imputa à Perrinaïc ses visions et sa double communion à Jargeau, comme le croyait M. Quellien en 1891; mieux informé en 1893 il ajoute : « On la prétendit possédée du démon » (p. 554). Encore une citation ! Malheureusement, toutes ces citations semblent imaginaires, il n'y en a pas trace dans le *Bourgeois de Paris*. Où donc M. Quellien les a-t-il prises ?

Mais voici un point que le *Bourgeois de Paris*, contemporain de Perrinaïc, ne pouvait toucher, et sur lequel M. Quellien vient de faire une découverte encore plus intéressante que les précédentes, et vraiment capitale.

En 1891, il n'avait trouvé aucune trace de légende. En 1893, il est assez heureux pour pouvoir en publier une et très touchante.

Perrinaïc va monter sur le bûcher. L'auteur écrit (p. 555) : « Qu'on écoute maintenant la légende : elle est plus belle que toute l'histoire :

« Et les deux pauvres voix de femmes s'élevèrent alors, et l'on

Digitized by Google

entendit Perrinaïc gravissant son calvaire, murmurer — ce chant d'affliction :

« ... Dans l'église de ma paroisse sont beaux les offices... », etc.

Mais ce chant, je l'ai lu, j'oserais dire entendu ! C'est le *gwerz* composé par M. Quellien et dédié par lui aux Femmes de Bretagne en 1891 ! Voilà donc ce *gwerz* daté du 1er mai 1891, transformé par son auteur en légende populaire !... Je défie le lecteur qui n'a pas lu la *Perrinaïc* de 1891 de deviner que la légende ainsi enchâssée dans le récit de 1893 et recommandée par M. Quellien à l'admiration est une légende née d'hier et dont l'auteur est M. Quellien lui-même. Si M. Quellien a voulu produire une illusion d'optique, son succès était certain d'avance : le lecteur ne pouvait être sur ses gardes. Qui jamais a lu un auteur écrivant de lui-même : « Ecoutez comme c'est beau ! »

VII

La *Revue Encyclopédique* ne pouvait assurer à ces belles choses une diffusion suffisante. Le *Comité* a publié une minuscule brochure qui, bien qu'illustrée, est vendue à bon marché au profit du monument. Cette brochure est intitulée : *Perrinaïc*, elle est dédiée *aux Bretons* et publiée sous les auspices du *Comité*.

Une note d'un court préambule nous apprend que « l'on s'est na- « turellement aidé des recherches de M. Quellien, sa publication « faisant seule autorité jusqu'ici[1] ». Ce n'est pas assez dire : la vérité est que cette brochure est la reproduction exacte de la publication de M. Quellien ; mais de laquelle ? De la dernière, de *Perrinaïc*, seconde manière, *Perrinaïc* de la *Revue Encyclopédique*. *Perrinaïc* de 1891, qui fut le grand succès de M. Quellien, est ainsi laissée dans l'ombre, sans aucun doute, du vœu ou du consentement de M. Quellien.

[1] Voilà une appréciation bien sévère de tous les articles et même des livres dont les auteurs se sont faits les auxiliaires de M. Quellien !

Digitized by Google

Les lecteurs de la petite brochure devront croire forcément à la réalité de faits énoncés désormais comme *historiques*, sans aucune formule dubitative, et aussi à l'antiquité de la légende enfantée par le talent poétique de M. Quellien.

Une autre illusion leur est offerte dans l'*illustration*.

Les gravures nous représentent Perrinaïc et sa compagne toutes jeunes : c'est la traduction exacte de la pensée de l'auteur. Une gravure nous montre Perrinaïc conversant avec Dieu, tout en faisant tourner le fuseau. Dieu est représenté sous le costume classique donné à Notre-Seigneur, en robe et en manteau. Je m'étonne que M. Quellien ait laissé passer ce manteau, qui, s'il ressemble plus ou moins à la *huque*, ne ressemble pas le moins du monde au *chupen* breton.

Deux autres gravures représentent Perrinaïc armée et même frappant de l'épée, et sa compagne portant loin de Jeanne d'Arc l'étendard triomphant de la Pucelle avec les mots *Jhesvs Maria* Cette représentation va rester dans les yeux et la mémoire d'enfants et même d'illettrés ; et combien croiront, sur la parole du dessinateur, que Perrinaïc frappait d'estoc et de taille aux côtés de Jeanne d'Arc, et que sa suivante était le porte-étendard de Jeanne ! — Voilà comment le dessin enseigne l'histoire sous les auspices du « comité de Perrinaïc » !

Vienne une troisième édition de *Perrinaïc*. Sera-t-elle encore « corrigée et augmentée » ? Nous ménage-t-elle de nouvelles surprises ? Je n'en sais rien.

Mais ce que, sans être prophète, on peut prévoir, c'est ceci : Les archéologues bretons sont conviés à chercher dans Coat-an-Noz la mystérieuse statue[1]. Ils ne la trouveront pas; mais ils trouveront la légende de la fille DE CHEZ NOUS brûlée par les Anglais. Seulement, qu'ils demandent si la légende est ancienne, et il leur sera répondu que personne n'en parlait, il y a trois ans.

Mais transportons-nous seulement à vingt ans d'ici. Si nous laissons prendre corps à la légende qui vient de naître, elle sera, pour la prochaine génération, ancienne, immémoriale ! Bien plus, elle

[1] *L'Ouest littéraire*, n° 38 (15 juin 1893), p. 8.

Digitized by Google

aura changé de caractère, et pour les habitants de Coat-an-Noz, flattés dans leur vanité locale, el le sera devenue une *histoire vraie*, parce qu'ils l'auront lue *dans un livre imprimé*. Ils ne vous croiront pas si vous leur dites que ce livre est justement l'acte de naissance de la légende.

VIII

Voilà les critiques de détail que j'avais à faire du roman de Perrinaïc, première et deuxième édition. Pour finir, deux observations :

M. Quellien poursuit, dit-il, un double but ; « la réhabilitation méritée » de Perrinaïc et sa glorification par le monument de Bré.

Dans le langage du monde, *réhabiliter* c'est *justifier, innocenter* un condamné. M. Quellien entend autrement la réhabilitation. Il accumule contre sa cliente les accusations de sacrilège, hérésie, possession démoniaque. A quoi bon ces imaginations? En quoi peuvent-elles grandir Perrinaïc ou la rendre plus intéressante? Sans aucun examen, les panégyristes de Perrinaïc acceptent et répètent à l'envi ces accusations ! Quelle imprudence ! J'allais dire quelle maladresse ! Que va-t-il arriver? Le lecteur avait été révolté de la condamnation au feu prononcée uniquement pour une sorte de blasphème; mais, s'il est un peu familiarisé avec les mœurs et les idées du XVe siècle, il va comprendre (je ne dis pas excuser) cette condamnation, quand elle a pour cause : sacrilège, hérésie, possession. Est-ce là ce qu'a voulu M. Quellien? Assurément non ! Mais comment M. Quellien et ses adhérents n'ont-ils pas prévu cette conséquence de leurs imaginations?

En relevant tous ces griefs, M. Quellien aurait-il voulu se ménager le facile mérite de les réduire à néant? Si le lecteur soupçonnait cette habileté, il serait bien vite détrompé : M. Quellien n'a pas dit un mot de la réhabilitation.

Elle importait pourtant plus que jamais après les accusations

Digitized by Google

nouvelles... Je me ferai un jour l'avocat d'*office* de Perrinaïc contre son « chevalier » et ses panégyristes.

Le bruit qui vient de se faire autour de Perrinaïc démontre deux choses : que le XIXe siècle, qui a tant ri de la crédulité des siècles précédents, sait comme eux accepter une légende, et que la presse, qui se pique de critique, peut être un très utile et complaisant véhicule pour les légendes nouvelles.

Il y a même à ce propos une remarque à faire. Il semblerait qu'au lieu d'acclamer Perrinaïc, la presse libre-penseuse et sceptique aurait dû la combattre. Que savons-nous de Perrinaïc ? Qu'elle a cru à la mission divine de Jeanne d'Arc, qu'elle a soutenu sous serment avoir conversé avec Dieu présent en forme humaine. Comment donc a-t-elle pour tenants des écrivains qui proclament Jeanne d'Arc « visionnaire, hallucinée, artiste incomparable », c'est-à-dire apparemment très habile comédienne ? Qu'une femme tienne aujourd'hui le langage que tint Pierronne devant ses juges, on la jugera digne des *petites maisons*. Comment réclame-t-on pour Perrinaïc un honneur que pas un Breton n'obtint de la Bretagne ?

Je lisais récemment dans une revue dévouée à Perrinaïc : « ... Cette « nouvelle sainte, brûlée comme Jeanne d'Arc par des prêtres, « inquiète et déroute les catholiques... Perrinaïc et sa glorification « exagérée inspire aux revues religieuses une antipathie marquée[1]. » Sur quoi je demanderai si « la sympathie marquée » que Perrinaïc inspire aux revues non religieuses vient de ce qu'elle a été « brûlée par des prêtres ». S'il en est ainsi, qu'adviendra t-il quand il sera prouvé que Perrinaïc, pas plus que Jeanne d'Arc, n'a été brûlée par sentence d'un tribunal ecclésiastique ? Il est singulier qu'il soit nécessaire de démontrer que les tribunaux ecclésiastiques n'avaient pas le pouvoir de condamner à mort !

[1] M. France (*Univers Illustré*) N° 2018, 25 novembre 1893). Une exception honorable en faveur du journal l'*Univers* qui, le 26 avril 1893, a publié en feuilleton un dithyrambe en l'honneur de Perrinaïc.

Digitized by Google

IX.

Il faut conclure.

Dans la lettre à laquelle je réponds, M. Quellien a écrit : « La « vérité historique sur Perrinaïc est désormais dans un jour aussi « clair, sinon aussi vif que sur Jeanne Darc. »

C'est une illusion que ne partageront pas ceux qui liront sérieusement la brochure et l'article de la *Revue Encyclopédique*.

M. Quellien a écrit quelques pages d'une lecture attrayante, mais qui, bien qu'on dise, ne lui ont pas coûté beaucoup de recherches. A sa place, j'aurais donné ce travail pour ce qu'il est, une *nouvelle*, une *fantaisie historique*. Je me serais gardé de l'intituler *histoire*, de peur qu'on ne l'accusât de mentir à son titre.

De même, comme M. Quellien en 1891, je ne voudrais pour mon héroïne qu'un souvenir ému, et je n'ambitionnerais pas, comme il le fait aujourd'hui, un monument grandiose, sans pareil en Bretagne.

« La réhabilitation, — disons mieux — la glorification de Per- « rinaïc est, dit M. Quellien, affaire de patriotisme breton » ; et il condamne ainsi l'opposition faite au « monument de Perrinaïc ».

Notre réponse est bien simple : nous sommes aussi bons patriotes bretons que M. Quellien ; c'est au nom du patriotisme breton que nous combattons le monument gigantesque, démesuré, que l'on réclame pour glorifier la mort d'une pauvre fille qui a péri uniquement parce qu'elle prétendait avoir vu Dieu en robe blanche et en huque rouge[1].

Il y a des Bretons, et des héros, qui ont rendu à la Bretagne, même à la Bretagne et à la France, des services d'une grandeur

[1] Perrinaïc ou plutôt Pierrone, eût-elle été l'héroïne inventée par l'imagination de M. Quellien, serait toujours une héroïne bien plus française que bretonne. La Bretagne n'était point en guerre avec les Anglais ; en tant que Bretagne (il faut le dire parce que c'est l'exacte vérité), elle n'avait nul intérêt breton engagé dans la grande lutte de la France et de l'Angleterre. Si Pierrone avait tiré l'épée dans cette lutte (ce que d'ailleurs elle ne fit point), elle aurait combattu pour la France, non pour la Bretagne : le patriotisme breton n'a donc rien à voir là dedans.

Digitized by Google

incomparable, et qui n'ont jusqu'ici nul monument ou rien que des monuments ridicules[1]. C'est à eux d'abord que doivent songer les vrais Bretons.

La préférence réclamée sur ces héros au profit du monument de Pierrone, dont toute la gloire est issue d'une fantaisie *anti-historique*, cette préférence est une injure, tout au moins une injustice criante envers les gloires authentiques et éclatantes de la patrie bretonne ; — et voilà pourquoi, au nom de la Bretagne, nous, Bretons de Bretagne, nous protestons.

J'écrivais dernièrement : « On provoque bruyamment une souscription bretonne pour élever un monument sur le Menez-Bré. Nominoé et nos trois connétables vont-ils apparaître là sculptés en kersanton aux quatre angles de l'édifice, et au dessus d'eux saluerons-nous la radieuse image d'Anne de Bretagne[2] ? »

Si ce rêve semblait réalisable, M. Quellien prétendrait-il toujours *confisquer* le sommet de Bré au profit de Perrinaïc ? ou bien, laquelle de ces glorieuses figures repousserait-il pour faire une place à sa cliente ? Qu'il évoque Perrinaïc à laquelle il a tant rêvé, qu'il l'interroge, elle lui répondra :

« J'ai chanté des *gwerz* en l'honneur de Nominoé ; née quelques « années plus tôt j'aurais filé sans me lasser pour la rançon de du « Guesclin. » Peut-être ajoutera-t-elle : « J'ai applaudi Clisson pré- « parant à Tréguier sa descente en Angleterre. » Du moins elle dira : « J'ai acclamé Richemont chevauchant avec Jeanne d'Arc « La *bonne duchesse* est la suprême incarnation de la Bretagne, « et tous les Bretons lui doivent honneur et amour[3]. Chantez donc « un *gwerz* nouveau en l'honneur de toutes ces gloires ; mais ne « me mettez pas au milieu d'elles. Ce n'est pas ma place, et je m'y « sentirais mal à l'aise. »

[1] M. de Lisle du Dréneuc a pu écrire à propos d'Arthur de Richemont : « Une plaque de quelques centimètres, un nom de rue, et une statue sans nez, bonne à mettre dans un jardin pour faire peur aux oiseaux, c'est tout ce que nous avons pour honorer le héros qui délivra la France à Formigny, et l'une des plus pures gloires de la Bretagne. » (*Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, décembre 1893, p. 451).

[2] *Histoire militaire de Redon* publiée dans le *Journal de Redon*.

[3] M. de la Borderie, *Conf. sur l'histoire de Bretagne*, II, p. 270-271.

Digitized by Google

Mais ce projet peut paraît trrop vaste, et présenterait des difficultés d'exécution. Faut-il le réduire ? Laquelle de nos gloires historiques consacrerons-nous sur le Menez-Bré ?

Sera-ce Nominoé ? Le glorieux fondateur de l'indépendance bretonne obtiendra-t-il enfin après mille ans passés une tardive justice ? Le verrons-nous reposant tranquille sur la lourde épée qui assura les limites de la Bretagne jusqu'au bord de la Mayenne ? « Il ferait bien là, écrit un poète breton, dominant le pays sur « lequel il régna, le front souvent perdu dans les nuages, comme « il convient à un héros de sa trempe et de son temps[1] ! »

Sera-ce la duchesse Anne ? Qui jamais mieux qu'elle aima la Bretagne? Orpheline et duchesse à douze ans, trahie par ses proches, attaquée par la France, elle défend intrépidement notre indépendance. Quand la partie semble perdue, du moins veut-elle assurer la paix et les libertés de la Bretagne : elle donne sa main au Roi de France. C'est dans son amour de la Bretagne qu'elle a trouvé le courage d'oublier les violences et les déloyautés de Charles VIII. C'est elle qui introduisit nos pères dans la famille française, non en vaincus, mais en fils dévoués, comme nous sommes aujourd'hui.

Nul Breton, nous ensommes sûr, ne voudrait demander que Perrinaïc passât avant notre fondateur et avant notre dernière souveraine ; et, au jour de l'inauguration, M. Quellien, nous n'en doutons pas, serait là, lui aussi, prenant part joyeusement à la fête ; dans un *gwerz,* comme il les sait faire, il chanterait nos gloires bretonnes, et en célébrant le connétable de Richemont il rappellerait Pierrone de Bretagne, humble et digne compagne de Jeanne d'Arc.

. . . . . .

Un dernier mot.

M. Quellien paraît se demander à quel sentiment obéissent

[1] M. Luzel. — Pendant que j'écrivais les pages qui précèdent, M. Luzel, protestant contre « le monument de Perrinaïc », proposait au Menez-Bré un monument à Nominoé, « le héros de l'indépendance bretonne, que nous avons trop longtemps oublié, et qu'il faut enfin glorifier comme il le mérite. » (*Intermédiaire des chercheurs,* n° du 20 décembre 1893, col. 738-740).

Digitized by Google

« ses calomniateurs » les Bretons, comme lui bons Bretons et bons Français, qui s'opposent au monument de Perrinaïc. Soupçonnerait-il une hostilité personnelle ? La vivacité de sa réponse pourrait le faire craindre. Il aurait grand tort, et les pages qui précèdent lui démontreront, nous l'espérons, que nos motifs d'opposition sont tout autres, plus dignes et plus élevés.

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal civil de Quimper,
Vice président honoraire de la Société
Archéologique du Finistère.

Digitized by Google

HIPPOLYTE LUCAS ET SON TEMPS

(*Suite*[1]).

HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS

184.

Monsieur, je regrette bien de ne pas vous trouver. J'aurais eu du bonheur à vous presser la main et je ne sais si je pourrai le faire, car je crains d'être rappelé en Bretagne par une indisposition de ma petite. Duquesnel m'a fait part de vos bonnes dispositions pour la *Thébaïde*. Voilà mon vieux paysan qui se recommande à vous, et qui serait bien heureux de mériter quelques lignes de votre gracieuse prose.

Tout à vous,
HIPPOLYTE MORVONNAIS.

15 juillet 1840.

On vient de me communiquer, monsieur et cher compatriote, votre article si parfait pour moi. Ma sœur a eu la complaisance de le copier à Rennes et de me l'envoyer dans mon désert. J'ai lu avec bonheur votre très belle étude sur Molière et Dancourt. Sincère-

[1] Voir le fascicule de Septembre 1893.

Digitized by Google

ment je ne sais rien d'aussi bien écrit sur notre grand comique. J'ai donc deux choses dont je dois vous remercier, de votre talent et de votre bienveillance.

Votre reconnaissant et dévoué
HIPPOLYTE MORVONNAIS.

22 février 1849.

Monsieur et cher compatriote, nous avons l'honneur de vous adresser le prospectus du *Grand Bey*, hommage glorieux que la Bretagne veut payer à son illustre enfant qui aujourd'hui a pris son repos suprême au bord des vagues qu'il a tant aimées, qu'il a tant parcourues et qu'il a tant chantées, le patriote, le voyageur et le poète. Nous vous avons bien regretté, monsieur, à l'époque où nous allâmes déposer Chateaubriand dans sa sépulture. Nous espérons vous rencontrer à son anniversaire avec lequel nous voudrions faire coïncider l'époque de la réunion du Congrès breton qui cette année doit avoir lieu dans notre ville de Saint-Malo. Nous pensons que vous voudrez bien joindre votre nom et votre talent à tous les hommes distingués qui s'unissent pour composer le volume du *Grand Bey*. Choisissez tel sujet qu'il vous plaira de traiter. Nous le recevrons avec reconnaissance. C'est mon ami M. Dubreuil de Marzan qui a pris l'initiative et qui est à la tête de cette association des écrivains et des poètes qui se groupent autour de celui qui fut leur devancier, et demeure comme le chef de leur chœur harmonieux et pensif. Je me souviens toujours avec une vive émotion des belles et sympathiques paroles que votre sentiment parfait répandit dans le temps sur le poème du vieux paysan. Je suis toujours demeuré par le fond cette âme solitaire qui avait eu le bonheur de mériter vos suffrages. A bientôt, monsieur et cher compatriote, car je compte bien recevoir de vous une réponse favorable.

HIPPOLYTE LA MORVONNAIS.

Digitized by Google

Mme DE LA BLANCHARDIÈRE

Monsieur, votre nom prononcé devant moi avec affection par mon bon père M. de la Morvonnais me fait espérer que vous recevrez avec bienveillance la *Thébaïde des grèves*. Mon père avait l'intention, il y a onze ans, de publier une nouvelle édition de ses œuvres ; malheureusement la mort l'a empêché de mettre ce désir à exécution, et un sentiment tout filial m'a fait reprendre son projet. Si j'osais, je vous demanderais, comme poète et comme Breton, de vouloir bien parler de la *Thébaïde*. En lisant mon père, vous vous souviendrez, monsieur, de la Bretagne si chère au cœur de ses enfants. Recevez d'avance tous mes remerciements pour ce que vous voudrez bien faire pour notre bien-aimé poète.

MARIE DE LA BLANCHARDIÈRE.

[1] Fille d'Hippolyte de la Morvonnais à laquelle Hippolyte Lucas consacra plus tard la pièce de vers suivante :

A LA MÉMOIRE D'HIPPOLYTE DE LA MORVONNAIS

J'ai vu ta fille Marie
Si chérie,
Poète de l'Arguenon,
Dans ton val, au bord des grèves
Où tes rêves
Ont su consacrer ton nom.

J'ai vu sa lèvre vermeille
Où l'abeille
A déposé son doux miel.
J'ai vu son teint blanc et rose,
Fleur éclose,
Ses yeux bleus, couleur du ciel.

Dans l'enfant aujourd'hui femme,
De ton âme
J'ai vu les reflets si chers,
Près d'un époux digne d'elle
Et fidèle
Au culte de tes beaux vers.

Digitized by Google

Mme ADÈLE JANVIER

Angers, 29 juin 1832.

J'ai été bien reconnaissante, monsieur, de votre envoi et de votre aimable lettre. J'avais un grand déjeuner d'hommes, on discutait avec chaleur, et j'ai mis l'harmonie dans le cercle, grâce à vos vers qu'on a trouvés très beaux. « *Elargir l'échafaud* » est une grande image qui a été fort applaudie. Je vous remercie aussi d'avoir lu la pièce insérée dans la *Revue de l'Ouest* avec intérêt. Je ne travaille plus et ne prends la plume que pour écrire à mes amis envahis par le choléra, tourmentés par la guerre, dégoûtés des hommes de partis voyant de tous côtés des intérêts au lieu de l'amour du pays, des passions au lieu des principes. Tout cela nous a abatardis. Je passe mes jours à écouter, à répondre, à discuter, à m'irriter parfois des temps où je vis, à maudire cet esprit de tourmente qui fait tout trembler. Cet ébranlement général qui vient d'un manque total de conviction sincère, cette anarchie dans les intelligences qui passe dans les faits, nécessairement. Ah ! que j'aurais voulu vivre, il y a trois siècles, alors que chacun croyait ! Je suis fautive, moi aussi. Je suis sceptique et m'en afflige de tout mon cœur. J'ai été au couvent jadis, et je me rappelle la figure si paisible et si joyeuse de la sœur Renée, bonne vieille fille s'agenouillant avec tant de confiance et d'onction, possédant cette paix de l'âme, cet abandon du cœur, cette étroitesse d'esprit qui font le bonheur véritable. Voilà la destinée que j'ai toujours enviée ; elle sera morte sans peur, comme elle avait vécu sans peines, sans passions, heureuse de sa vie uniforme et de sa douce quiétude. Ne m'oubliez pas, monsieur, et faites que je jouisse de ce que vous ferez avant que le public ne s'en empare. Si je ne sais plus rien dire, je sais sentir encore, et c'est vous dire que je suis digne de vous apprécier.

ADÈLE JANVIER.

Digitized by Google

Angers, 183.

J'ai reçu et relu avec bien du plaisir le livre que vous m'avez envoyé. J'y ai retrouvé les souvenirs de quelques agréables lectures de la *Revue de l'Ouest*. Nous avons lu un soir et tout haut une grande partie de vos poésies ; beaucoup ont été vivement applaudies, entre autres *Les Tuileries*, *Rennes*, *Séparons-nous*. Je ne peux tout citer, je n'en finirais pas.

Vous êtes bien aimable de ne pas m'avoir oubliée et d'avoir pressenti tout l'agrément que me causerait votre volume.

Votre dévouée :
ADÈLE JANVIER.

MÉLANIE WALDOR

183.

Votre aimable lettre, monsieur, m'a fait le plus grand plaisir. Je vous remercie d'avoir deviné combien je serais heureuse et fière de vos éloges. Il y a tant de poésie dans votre esprit et dans votre âme qu'il faut que mon livre soit bien pour que vous ayez trouvé quelque charme à le lire. Puisse-t-il faire bonne route ! J'ai grand besoin de penser que vous allez lui offrir votre appui, pour ne pas me décourager, car je suis inquiète de son sort. J'ai peur qu'il ne puisse parvenir à se faire connaître, et à part quelques âmes d'élite, qui, comme la vôtre, monsieur, jugent impartialement et obligent avec bonheur, je me vois fort peu de soutien dans les journaux. Je serai heureuse, monsieur, de vous revoir pour vous exprimer toute ma reconnaissance.

MÉLANIE WALDOR.

183.

Je vous exprimerais difficilement, monsieur, le plaisir que j'ai eu à lire le volume beaucoup trop court que vous m'avez envoyé.

Digitized by Google

L'*Echelle de soie* est un drame saisissant. J'ai tout lu jusqu'à la dernière page. Il y a partout de la grâce, de la force, du sentiment et de profondes pensées. J'aime *Le frère jumeau* entre toutes vos poésies. Je vous demanderai instamment cette pièce sur mon album, où votre nom manque. Je ne vous parle pas de la *Première femme qu'on aime*, de *L'ennui du cœur, de la sœur grise*, de *La forêt*, et de bien d'autres ; il faudrait un feuilleton au lieu d'une lettre. Êtes-vous encore à Paris ? Pourrez-vous venir mercredi dîner avec moi. Je pense que M. Gavarni viendra. Je vous remettrai le poème d'Enosh.

Recevez, etc.

MÉLANIE WALDOR.

MARIE DORVAL

J'ai reçu le beau livre que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je vous prie de remercier très vivement de ma part M. Théophile Gautier. C'est une douce chose que cette belle poésie venant pour moi après toutes ces fatigues ! Je suis malade, j'ai la fièvre depuis trois jours. C'est ce que me coûte *Marion Delorme*. Vous ne viendrez donc jamais nous demander à dîner ?

MARIE DORVAL.

Je pars à la fin de cette semaine. Venez, je vous en prie, dîner demain mardi avec nous. Il serait triste pour moi de partir sans vous dire adieu. Nous dînerons à 5 heures, mais venez bien plus tôt.

MARIE DORVAL.

Mon cher ami, je vous serre bien affectueusement la main pour votre bonne petite lettre et pour vos deux articles écrits dans le sentiment le plus bienveillant. *Vous êtes bon*, mais amenez-moi donc qui vous voudrez. Donnez-moi vos amis. A ce soir, au théâtre français n'est-ce pas ? Nous prendrons jour.

MARIE DORVAL.

Digitized by Google

Me DESORMERY

184.

Merci, Monsieur, merci mille fois. L'auteur d'*Agnès de Méranie* du fond de son tombeau relève la tête pour vous instruire de toute sa reconnaissance. Il est bien vrai que sur ce lit de douleur où je languis depuis si longtemps, jamais suffrage aussi désiré n'était venu me trouver. Si je suis heureuse de penser que dans ce monde où tout passe, où tout s'oublie, il reste encore une trace des courts instants que j'ai pu lui consacrer; jugez si je suis fière d'avoir pu lui conquérir votre approbation, moi, enfant de la Bretagne; imaginez combien mon cœur a bondi de joie en lisant ces lignes expressives où d'un seul mot vous confirmez sans restriction un éloge trop complet sans doute, mais qui de votre part n'a excité aucune réclamation. Depuis longtemps, monsieur, je lis vos articles avec d'autant plus de plaisir que nous sommes presque toujours du même avis. Je méditais même d'aller vous le dire et solliciter de vous cette confraternité littéraire que j'ai pu entretenir trop rarement avec nos contemporains. Mais comment arriver jusqu'à vous? Comment savoir s'il vous reste quelques secondes à éparpiller dans les relations mondaines? Les articles que vous signez annoncent autant d'érudition que de loyauté ; cette dernière vertu nous vient du ciel et ne coûte aucune étude, mais l'autre ne s'acquiert que par la méditation et le travail, et moi, pauvre femme déchue des partages de l'espèce humaine, quel droit aurais-je d'entraver des intérêts si précieux ! Ce droit que je n'osais m'attribuer, il m'est acquis désormais, il existe une corrélation entre nos idées, et vous serez assez bon pour m'indiquer le jour et l'heure où je pourrais me présenter chez vous, si je puis toutefois saisir un intervalle entre la souffrance et la santé, afin de vous exprimer toute ma gratitude. Recevez, monsieur, l'assurance d'une sympathie réelle pour vos belles doctrines littéraires, et permettez-moi d'y joindre l'expression de la sincère considération d'une franche Bretonne.

E. Desormery,
née Desperrières.

Digitized by Google

Mme PENQUER

Monsieur, je n'ai pas oublié votre accueil. Je vous retrouve du regard et de la pensée dans le charmant petit salon où nous avons longtemps parlé de l'avenir de ma *Velléda*, presque née. La voilà tout à fait, et je vous la présente, pleine de confiance en vos sympathies, en votre appui et vos bontés. Vous la ferez entrer partout où vous irez, n'est-ce pas ? Vous serez l'introducteur de ma belle prêtresse partout où vous aurez une honorable place à lui donner. Je compte beaucoup sur votre bienveillance, sur votre autorité, sur votre attachement à la poésie. Vous aimerez mon épopée. Ecoutez-la chanter tout ce qui vous est cher, la Bretagne, terre des nobles souvenirs, l'amour, sphère des grands sacrifices, et vous l'aimerez, vous la protégerez. Vous ferez cela autant parce que vous êtes bon que parce que vous êtes poète, autant parce que vous êtes poète que parce que vous êtes mon compatriote honoré.

Agréez mes meilleurs souvenirs et mes plus vives sympathies.

A^te PENQUER.

Brest, 8 janvier 1865.

Monsieur, c'est d'abord à l'honorable compatriote que j'adresse ce livre, ensuite au poète distingué, puis à l'éminent critique dont j'ai déjà reçu l'hommage, hommage qui est mon titre et mon droit à votre bon accueil aujourd'hui. Après avoir si largement ouvert les grandes portes de la publicité aux *Chants du Foyer*, vous ne les refuserez pas aux révélations poétiques. Vous prendrez la main que je vous tends et vous m'introduirez de nouveau dans vos arènes où j'essaierai de conquérir la victoire afin de vous en faire honneur. Je pensais aux fortunes que je vous dois, croyez-le, monsieur, quand, dédiant mon livre à mes amis, je remerciais mes protecteurs. Je pensais à toutes vos faveurs et j'ai voulu dire que si j'en fus comblée, j'en suis restée reconnaissante.

Digitized by Google

Vous devez aimer la Bretagne puisque la Bretagne vous aime et s'honore de vous voir dans les rangs de ses plus glorieux enfants. Vous devez aimer Rennes qui est votre patrie, et où je ne m'arrête jamais sans songer à vos premiers vers, peut-être improvisés sous les arbres du Thabor qui doivent s'en souvenir et vous regretter. Eh bien, monsieur, à cause de la Bretagne qui est aussi mon pays, à cause de notre confraternité poétique, à cause de nos mêmes souvenirs, soyez mon appui, mon guide, mon ami dans la périlleuse carrière si noblement remplie par vous et que je commence seulement à parcourir. Vous avez la religion du cœur et celle du devoir, je le sais. Aussi, est-ce à celui qui accompagna si religieusement le chantre breton des *Sonnets* à sa dernière demeure que je recommande, Bretonne moi-même, les *Révélations poétiques* nées d'hier. Puisque M. Boulay-Paty aimait l'auteur des *Chants du Foyer*, que sa mémoire intercède auprès de vous avec ma prière.

L. Ate Penquer.

HELLO

184.

Mille remerciements, monsieur et cher compatriote, de l'aimable soirée que vous m'avez procurée lundi dernier. Je ne connais pas la pièce de Caldéron, et je ne puis apprécier les difficultés que vous avez dû vaincre pour l'approprier à la scène française, malgré la double différence des temps et des lieux. Mais ce que je puis apprécier, c'est l'intérêt de votre drame[1], c'est le grand effet de la situation du second acte et surtout votre style d'une élégance et d'une pureté aujourd'hui si rares. — Continuez, l'idée est bonne ; c'est une mine à exploiter. L'Italie et l'Espagne ont, dit-on, autrefois corrompu notre goût ; c'est une noble vengeance que de nous approprier leurs chefs-d'œuvre en les épurant. Il y a certaines

[1] Le *Médecin de son honneur.*

Digitized by Google

manières d'imiter qui valent des créations. Je vous remercie pour moi de vous en être chargé et la Bretagne vous en remercie encore mieux.

Votre bien dévoué compatriote,

HELLO.

BERNARD DE RENNES

1844.

Mon cher compatriote,

Je tiens à vous dire encore une fois combien votre drame m'a causé de plaisir, combien surtout le style m'a enchanté. Etonné d'abord, puis séduit par l'étrangeté du sujet, je me suis senti entraîné par cette versification facile, élégante, tour à tour énergique et gracieuse, s'élevant avec la situation à toute la hauteur du style tragique et revenant sans effort aux joyeuses causeries de Jacinthe et de Coquin.

J'ai été particulièrement frappé de la grande scène du second acte entre don Guttière et Mencia. Je ne connais rien de mieux que les beaux vers où votre *Médecin de son honneur* peint d'une manière si ravissante son pur et confiant amour ! Que vous dirai-je ? J'ai été enchanté, je vous le répète, et je me plais à vous renouveler l'expression de ma satisfaction avec celle de ma gratitude.

Tout à vous, mon cher compatriote, et avec les sentiments les plus affectueux.

BERNARD DE RENNES.

DU BREIL DE MARZAN

22 février 1849.

MONSIEUR ET CHER COMPATRIOTE,

N'ayant pu me procurer votre adresse et ne sachant pas si elle est encore la même qu'en 1842 à l'époque où j'eus l'honneur de m

Digitized by Google

présenter chez vous pour vous offrir un exemplaire d'un livre de poésie (*La famille et l'autel*), dont vous voulûtes bien rendre compte dans le *Siècle*, je n'ai pu vous faire part plus tôt de l'appel que nous avons adressé aux écrivains de la Bretagne à l'effet de rendre un hommage patriotique à la mémoire de notre illustre Chateaubriand. Je vous adresse aujourd'hui à tout hasard rue de Bréda un exemplaire de notre appel et un prospectus de la publication. Ces deux pièces vous expliqueront le but et la nature de notre projet. La plupart des notabilités littéraires de la Bretagne ont accueilli notre demande avec intérêt, et j'ose espérer que vous voudrez bien nous permettre d'écrire votre nom sur la liste de nos collaborateurs à côté de ceux de MM. Emile Souvestre, Pitre Chevalier et plusieurs autres écrivains dont le nom nous est doublement cher en leur qualité de littérateurs distingués et de Bretons.

Je suis convaincu qu'il vous suffira d'ouvrir vos portefeuilles pour en tirer un morceau de critique ou d'appréciation littéraire de quelques uns des ouvrages de Chateaubriand. Si je me permettais de vous signaler un sujet particulier, je vous exprimerais ma préférence pour une étude sur les nouvelles ou petits poèmes de notre grand écrivain, tels qu'*Atala*, *René*, le *Dernier Abencérage* considérés dans leur rapport avec les mêmes poèmes de Byron. A cette étude se joindraient naturellement quelques mots en passant sur ce qui est aujourd'hui connu des *Mémoires d'outre-tombe*. Du reste, un fragment, quelqu'en soit le sujet spécial, vous donnera de nouveaux titres à notre reconnaissance, et il ne peut manquer, étant écrit par vous, d'intéresser vivement nos lecteurs.

Agréez, monsieur, l'expression de nos sympathies toutes bretonnes.

Du Breil de Marzan.

A. DE LA DURANTAIS

Mon cher ami, nous avons été, Hello et moi, avec votre coupon, voir votre jolie comédie qui est très spirituelle, de bon style et de bonne école. Seulement il me semble qu'elle eût encore gagné à

Digitized by Google

être mise en vers. Mais c'est sans doute une mauvaise opinion de vieux poète endurci. Sarah joue et chante très bien, indépendamment de ses épaules qui sont faites à ravir. J'aurais été vous voir si vous aviez eu du temps à perdre, mais je sais être discret avec mes amis, depuis que je connais le beau mot de votre parent Dubois qui n'est pas de la *Gloire inférieure* : « Le temps est le plus précieux capital de l'homme. » C'est apparemment pour cela que généralement il le dépense si mal ce précieux capital.

Tout à vous.

DE LA DURANTAIS.

PITRE CHEVALIER

Mon cher compatriote, en me remettant au travail après mon irréparable malheur et les quatre deuils de famille qui viennent de le suivre, je vous envoie enfin ma nouvelle édition de la Bretagne ancienne, et je vous rappelle la promesse que vous avez bien voulu me faire d'un article spécial et développé au *Siècle*. Vous savez que ce livre m'a coûté dix ans de labeur. Je l'ai refondu et amélioré, je l'espère ; jugez-en et surtout ne le traitez pas en livre illustré. Vous verrez qu'il est plus sérieux que son riche habit.

Votre bien dévoué.

PITRE CHEVALIER.

LONGUERAUD

Monsieur, j'ai l'honneur de vous rappeler la promesse, que vous voulûtes bien me faire quand je vous vis à Paris, de dire quelques mots de mon *Miroir* dans la Revue bibliographique du *Siècle*.

En attendant, et comme vos nombreuses occupations ne vous laisseront pas peut-être de sitôt le temps de penser à mon volume, je vous serais obligé si vous pouviez faire reproduire dans le *Siècle* un extrait de l'article que je vous envoie. Il est question de Bé-

Digitized by Google

ranger, de moi, et d'une petite feuille parisienne la *Fronde*, aujourd'hui morte, et qui avait de son vivant de singuliers procédés. Je ne sais si ce que je vous demande est possible ; je m'en rapporte, à ce sujet, à votre habitude de la presse, et à votre influence au *Siècle*. J'ai entendu parler de la bienveillance de votre caractère et de votre disposition à obliger vos compatriotes bretons.

Agréez, etc.

LONGUERAUD.

GLAIS BIZOIN

20 février 1867.

Mon cher compatriote, je serais très heureux de vous avoir pour collaborateur à un journal qui devrait représenter les véritables idées libérales et démocratiques en politique et en littérature. Vous réunissez toutes les qualités que j'ambitionnerais de voir s'y produire. Mais pour prendre une résolution, je dois attendre la loi promise sur la presse. Veuillez bien recevoir en attendant mes sincères remercîments pour vos offres si cordiales et que je n'oublierai point.

Croyez-moi, bien cher compatriote, votre tout dévoué,

GLAIS BIZOIN.

DUCREST DE VILLENEUVE

12 juillet 1865.

Mon cher compatriote, un testateur ayant éprouvé la douloureuse déception de voir mourir avant lui son légataire, s'est bercé de la douce illusion que vous voudriez bien accepter le legs resté vacant. Qu'en dites-vous, cher et ancien collaborateur ? Vous êtes un juge parfaitement compétent pour apprécier le legs littéraire

Digitized by Google

que l'on vous offre. Je n'ai pas hésité à conseiller au testateur de persister dans son choix et je me suis chargé du soin de le soumettre à votre acceptation, sans autre condition que celle d'un souvenir au testateur, si vous trouvez quelque chose à glaner dans ces manuscrits dont vous ferez d'ailleurs l'usage qui vous conviendra. Mais aurez-vous du temps à perdre pour cela ? Lors de mon prochain voyage à Paris, je vous porterai un échantillon du bagage littéraire laissé à ma disposition, si vous voulez bien m'écrire un mot que je communiquerai au testateur en question. Au revoir, cher compatriote, les affections de jeunesse sont vivaces ; comptez sur celle de votre ancien collaborateur de la *Revue de Bretagne*.

DUCREST DE VILLENEUVE.

PIERRE ZACCONE

Permettez-moi de solliciter de votre obligeance quelques lignes sur l'album ci-joint que mon fils vous remet. C'est un mien ami de province, un Breton, qui m'a chargé de recueillir d'illustres signatures, et j'espère que vous voudrez bien joindre la vôtre à celles qui y figurent déjà.

Mille remerciements d'avance et croyez bien à mes sentiments les plus dévoués.

PIERRE ZACCONE.

PIERRE GOURDEL[1]

Août 1866.

Cher monsieur Lucas, vous aimant comme mon père, je ne puis laisser passer votre bonne fête sans avoir le bonheur de vous la souhaiter. Je désire que votre saint patron intercède près de

[1] Neveu de Julien Gourdel.

Digitized by Google

Dieu pour que vous passiez sur cette terre des jours heureux. Ne vous inquiétez pas pour votre buste. Vous méritez à plus d'un titre que votre portrait soit placé au musée de Rennes, il y sera en beau marbre blanc et je serai fier d'y avoir contribué en honorant par mon travail la gloire d'un enfant breton. Je vous désire un bon voyage et un heureux séjour à Saint-Malo[1].

Votre bien reconnaissant,
PIERRE GOURDEL.

JULES SIMON

Cher confrère et ami, en rendant compte, dans le *Siècle*, de l'*Obole des Conteurs*, vous avez été plus qu'aimable pour moi. Vous pensez bien que je vous suis reconnaissant. Je traverse Paris en ce moment, je pense que nos vacances vont être finies. Je suis de la Société des Gens de lettres, encore du Comité pour deux ou trois mois. C'est là que j'irai vous remercier de nouveau et vous serrer la main.

Mille cordiales amitiés.

JULES SIMON.

[1] Le vœu de Pierre Gourdel a été réalisé : le buste d'Hippolyte Lucas figure au musée de Rennes. En outre, son no ma été donné à l'une des rues de notre ville et une plaque commémorative a été posée sur sa maison natale.

Digitized by Google

LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

LA DUCHESSE DE BERRY

(SUITE[1])

X

Il serait permis de penser qu'après la pénible traversée qu'elle avait faite et la fatigante journée qu'elle venait de passer, la jeune princesse avait droit à quelque répit. Elle devait bientôt se mettre en route pour Paris, et ce long voyage ne serait vraisemblablement qu'une série continuelle de fêtes, de réceptions et de réjouissances ; il eût donc été sage de se recueillir un peu afin de pouvoir affronter ces nouvelles fatigues. Mais la force de volonté et le caractère énergique de Marie-Caroline, l'idée qu'elle s'était faite des devoirs et des obligations que lui imposait sa nouvelle situation, et surtout le désir qu'elle avait de contenter tout le monde et de se faire bien venir de ses nouveaux compatriotes lui interdisaient le repos.

Dès le lendemain de son entrée à Marseille, le 31 mai, à huit heures du matin, la duchesse de Berry montait en voiture et partait pour Toulon. Marie-Caroline voulait réparer, autant qu il était en son pouvoir, le désappointement que cette ville avait éprouvé en apprenant que, malgré la demande faite par ses autorités municipales et par le corps des officiers de la marine royale, Marseille avait été choisie pour le débarquement officiel. Les instructions

[1] Voir la livraison de décembre 1893.

Digitized by Google

venues des Tuileries étant d'accord en cela avec le désir de la princesse, le voyage de Toulon fut décidé. Accompagnée de Mesdames de Reggio et de la Ferronnays, elle fit cette rapide excursion en quarante-huit heures, accueillie tout le long de la route par les acclamations sympathiques des populations accourues sur son passage, passant sous des arcs de triomphe, recevant des bouquets et essuyant avec une philosophie pleine de bienveillance les harangues officielles auxquelles elle commençait à s'accoutumer. A son arrivée, elle est reçue par les autorités municipales, militaires et maritimes, et les troupes sont sous les armes. Elle visite l'arsenal, puis se rend à bord du vaisseau le *Royal-Louis* où a lieu un grand banquet offert par l'amiral de Missiessy. L'amiral lui donne en outre le spectacle d'un simulacre de combat naval.

Comme à Marseille la ville est pavoisée et couverte de fleurs et, le soir, il y a feu d'artifice.

Le 1er juin au soir la duchesse était de retour à Marseille. Le lendemain était un dimanche : la princesse entendit la messe à Saint-Martin, passa une revue des troupes de la garnison dans la plaine Saint-Michel et fit une visite d'adieu à l'escadre napolitaine. Le soir elle parcourut la ville en calèche pour voir les illuminations. Le départ était fixé au lundi 3 juin. Mais, avant de quitter Marseille, Marie-Caroline voulut accomplir un vœu qu'elle avait fait quelque temps auparavant. Peu de jours avant son départ de Naples, la jeune princesse avait reçu, sous une enveloppe timbrée de Marseille, mais ne renfermant aucune lettre explicative, une image de sainteté représentant la sainte Vierge avec l'inscription : « *Notre-Dame de la Garde, patronne des marins, priez pour nous.* » Au fond l'on voyait, d'un côté, le fort et la chapelle ; de l'autre, un navire voguant à pleines voiles. Ayant appris la vénération des fidèles et surtout des matelots marseillais pour Notre-Dame de la Garde, Marie-Caroline avait aussitôt formé le projet d'y faire un pèlerinage, et ce projet s'était changé en vœu pendant la traversée, au moment de la tempête qui avait assailli la flotte royale à la la hauteur de l'île d'Elbe. Aussi, le matin du 3 juin, la duchesse montait en voiture et se faisait conduire au pied de la colline que surmontent le fort et la chapelle. Là elle mettait pied à terre, et au

Digitized by Google

milieu d'une foule empressée sur son passage, elle commençait l'ascension de la montagne, suivie des personnes de sa maison, des principales autorités et de détachements de la garde nationale et de la garde royale. A l'entrée du fort, elle était reçue par le commandant militaire et à celle de la chapelle, par le desservant en titre qui la harangua, lui offrit l'eau bénite et la conduisit à la place qui lui avait été préparée pour faire ses dévotions. Puis la princesse visita le sanctuaire, examina les nombreux ex-voto et enfin se rendit sur la plate-forme du fort d'où elle admira longtemps le magnifique panorama qui se déroulait à ses pieds. Les autorités de la ville se tenaient à ses côtés, répondaient à ses questions et lui indiquaient tour à tour les points remarquables de la ville, du port et de la rade. Qui sait? peut-être à ce moment Marie-Caroline, portant ses regards au loin, a-t-elle demandé quelle était cette côte que l'on voyait à l'horizon, bien au delà des îles de Ponsègue et de Ratonneau. Et on lui aura répondu que c'étaient les montagnes de l'Estaque, le cap Méjean, la pointe de Carry, et elle aura répété machinalement Carry, sans se douter que seize ans plus tard ce nom deviendrait célèbre à cause d'elle et que ce serait là que, proscrite et presque seule, elle débarquerait nuitamment afin d'essayer de reconquérir le trône de France pour son fils.

Redescendue à Marseille, l'infatigable princesse prenait presque aussitôt la route de Paris. Elle s'arrêtait successivement à Aix, où elle assistait à la procession allégorique du roi René, dans laquelle les divinités de la mythologie païenne se trouvent mêlées aux personnages de la Bible et à des figures allégoriques du moyen âge; à Orange et à Montélimart, dont elle parcourait les ruines romaines et gothiques ; à Vienne où elle admirait l'église Saint-Maurice et le temple d'Auguste et de Livie, et enfin à Lyon, où elle entendait la messe, recevait les autorités, visitait le musée et les principales manufactures et assistait, le soir, à une représentation donnée en son honneur au Grand Théâtre.

Le 11 juin, la duchesse de Berry arrivait à Moulins, où on lui montrait le tombeau du maréchal Henri II de Montmorency.

A Lyon, Mesdames d'Hautefort et de Béthisy, venues au devant de la princesse, lui avaient été présentées et s'étaient jointes au

Digitized by Google

cortège. A Nemours, le 14 juin, ce fut le tour de Mesdames de Lauriston et de Gourgue, et les dames pour accompagner de la suite de la duchesse de Berry se trouvèrent au complet. Les ducs de la Châtre, de Maillé et de Damas étaient aussi venus au devant de la princesse, qui coucha à la maison de ville et reprit, le lendemain, la route de Fontainebleau.

Cependant le moment approchait où Marie-Caroline allait voir celui qui était son mari, celui qu'elle avait épousé sans le voir et qu'elle ne connaissait que par les descriptions qu'on lui en avait faites et que par le portrait envoyé de Paris à Naples. Aussi son émotion fut-elle profonde lorsque la duchesse de Reggio lui annonça qu'elle était dans la forêt de Fontainebleau, et qu'elle allait bientôt se trouver en présence du roi, du duc de Berry et de toute la famille royale.

Au carrefour de la croix de Saint-Hérem, à peu près moitié chemin entre Bourron et Fontainebleau, deux tentes avaient été dressées qui, en cas de mauvais temps, devaient servir à abriter, l'une Louis XVIII et la cour, l'autre la duchesse de Berry et sa suite. La journée était splendide, les tentes furent inutiles. Le roi venait d'arriver et de descendre de voiture avec Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême et le duc de Berry lorsqu'on signala le cortège de la princesse. La calèche de la duchesse de Berry s'arrêta devant la tente qui lui était destinée et qu'un tapis étendu sur le gazon reliait à la tente royale.

Descendue de voiture, Marie-Caroline se dirigea vers le roi, qui, suivi des princes et des princesses, s'avançait à sa rencontre. Mais la duchesse, oubliant l'étiquette et se laissant aller à sa vivacité naturelle, fit le chemin presque en courant et se précipita aux genoux de Louis XVIII pour lui baiser la main. Le roi la releva et l'embrassa affectueusement à deux reprises. Puis il la prit par la main et se tournant vers le duc de Berry, il dit : « Voici votre mari », et il ajouta : « Mon neveu, c'est ma fille que je vous donne, car je sens que je l'aime déjà comme un père. » La duchesse fut successivement présentée à Monsieur, devant lequel elle voulut s'agenouiller comme devant le roi, puis au duc et à la duchessse d'Angoulême. Lorsqu'elle se trouva en présence de Madame, qui l'accueillit avec la plus

Digitized by Google

grande affabilité, Marie-Caroline se sentit saisie d'un trouble et d'une émotion inexprimables. Tout ce qu'on lui avait raconté sur la vie pleine de souffrances et d'épreuves de la fille de Louis XVI lui revint à la mémoire en une seconde et elle se jeta à son cou, les larmes aux yeux, pendant que le roi disait : « Voici mon ange consolateur. »

Vinrent ensuite les présentations des principaux personnages des deux suites, ce qui prit une dizaine de minutes, pendant lesquelles Louis XVIII s'entretint avec l'ambassadeur des Deux-Siciles.

Enfin le roi, la duchesse de Berry et la famille royale remontèrent en voiture et reprirent la route de Fontainebleau.

Le soir, au château, il y eut grand concert, la jeune duchesse se trouvant à la gauche du roi et à la droite du duc de Berry. Après le dîner, le roi se montra à une fenêtre de la cour ovale et présenta la princesse au peuple qui la salua de ses acclamations.

Pendant que les danses, les illuminations et autres réjouissances égayaient la ville de Fontainebleau, le duc de Berry prenait congé de sa femme. Il ne devait lui être permis de coucher sous le même toit qu'après la célébration de la cérémonie religieuse à Notre-Dame.

Peu à peu le silence et l'obscurité se firent dans la vieille demeure royale ; chacun s'empressa de prendre quelques heures de repos entre les fatigues de la veille et celles que présageait le lendemain.

XI

Le 16 juin, jour de la fête-Dieu, au matin, le temps était sombre et couvert ; mais dans la journée le ciel s'éclaircit peu à peu, et lorsque, vers quatre heures de l'après-midi, les voitures royales, annoncées par le canon du fort de Vincennes, arrivèrent à la barrière du Trône, le soleil brillait de tout son éclat.

Dans la calèche du roi se trouvaient, à sa gauche, la duchesse d'Angoulême, sur le devant le duc et la duchesse de Berry. Monsieur et le duc d'Angoulême, qui étaient venus en voiture de Fontainebleau, montèrent à cheval aux portes de Paris et se placèrent

Digitized by Google

aux portières de la famille royale. Sur la place du Trône, le préfet de la Seine, M. de Chabrol, prononça des discours à l'adresse du roi et du duc de Berry ; des jeunes filles vêtues de blanc offrirent des fleurs à la princesse et chantèrent une cantate en son honneur. Puis, entre une double haie formée par les troupes de ligne et la garde nationale, le cortège s'avança lentement par la rue Saint-Antoine et les boulevards pour gagner les Tuileries. L'enthousiasme de la population était immense, et à chaque instant Marie-Caroline exprimait son ravissement de l'accueil qu'elle recevait et des surprises qui lui avaient été ménagées. Les maisons étaient ornées de bustes, de groupes allégoriques, de fleurs et de drapeaux. Des guirlandes et des couronnes étaient suspendues, à travers les rues, d'une maison à l'autre; des figures emblématiques, représentant des déesses ou des anges, renversaient des corbeilles de fleurs sur le passage de la voiture royale. Sur l'hospice des Enfants-Trouvés on lisait : *Nous ne sommes plus orphelins*. Boulevard du Temple, M. Lalanne, directeur du Café d'Apollon et frère de Mme Saqui, avait tendu une corde en travers de la chaussée. Au moment du passage du roi, Saqui cadet, vêtu en guerrier antique, s'avança sur la corde et descendit une couronne sur la tête du monarque en même temps qu'il versait une pluie de fleurs sur la calèche royale. Boulevard Montmartre, le célèbre physicien Robertson, le Robert Houdin de l'époque, fit entendre sa fameuse trompette mécanique et le cortège s'arrêta un instant pour l'écouter; le même Robertson avait préparé un ballon pour le lancer au moment où le roi passerait, mais la foule était si grande et si compacte que l'opération ne put réussir. De distance en distance, des orchestres placés sur des estrades jouaient les airs royalistes à la mode, qui étaient couverts par les cris de : Vive le roi ! Vivent les Bourbons !

On arriva enfin aux Tuileries et le roi conduisit la duchesse de Berry au pavillon de Marsan où des appartements avaient été préparés pour elle. Le duc de Berry, lui, devait coucher à l'Elysée Le soir il y eut grand couvert, et, en s'y rendant, la famille royale se montra au peuple qui se pressait dans le jardin, sous les fenêtres du château. Après le grand couvert il y eut réception ; au dehors la ville était illuminée, le peuple encombrait les rues et prenait

Digitized by Google

comme un avant-goût des grandes solennités et réjouissances du lendemain.

Cette fois, le lundi 17 juin, le soleil se leva radieux et la journée fut splendide. Dès le matin, les troupes prenaient position et formaient la haie, des Tuileries à Notre-Dame. Le parvis de la vieille basilique était orné d'un portique de seize colonnes supportant des tribunes remplies de spectateurs privilégiés et de musiciens. Devant le portail, on avait dressé une tente soutenue par des faisceaux de piques et ornée de fleurs de lis. La nef était tendue de draperies d'azur semées de fleurs de lis d'or et rehaussées des écussons des bonnes villes de France. Partout des fleurs, des trophées, des emblèmes, des bannières, des drapeaux, des candélabres, des lampadaires, des girandoles, des lustres à profusion. Pas une place vide ; dès la première heure, les personnes munies de billets avaient pris possession des sièges qui leur étaient réservés, et les riches toilettes, les diamants des femmes étincelaient sous les feux de dix mille lumières à côté des broderies d'or et des décorations des hommes. Les membres du corps diplomatique, les grands dignitaires de l'Etat, de l'armée et de la marine, les pairs, les députés, les magistrats, les diverses députations officielles, les Académies se pressaient dans l'enceinte, attendant patiemment l'arrivée du cortège.

A onze heures, dans le grand cabinet du roi, le comte Daubray, chancelier de France, avait donné lecture de l'acte de mariage et présenté le contrat à la signature des membres de la famille royale et des quatre témoins désignés par le roi.

Le duc et la duchesse d'Orléans, ainsi que le duc de Bourbon étaient seuls absents ; tous les trois se trouvaient alors en Angleterre.

A onze heures et demie, une salve d'artillerie annonça que le cortège quittait les Tuileries et s'avançait par les quais vers Notre-Dame ; il y avait en tout trente-six voitures dont vingt-quatre des écuries du roi et douze de celles de Monsieur.

En tête marchait un piquet de gendarmerie de la ville de Paris, suivi du général comte de Lespinois, commandant la première division militaire, avec son état-major. Venaient ensuite les voitures de Monsieur contenant les officiers de la maison et escortées par

Digitized by Google

ses gardes-du-corps. Monsieur et le duc d'Angoulême étaient dans la dernière voiture. Puis le maréchal, duc de Reggio, commandant la garde nationale et son état-major ; des détachements de la garde royale, de la garde nationale, des troupes de ligne et de l'artillerie ; la voiture du prince de Condé ; les voitures du roi attelées de huit chevaux et renfermant les grands officiers de la couronne ; les ministres, les maréchaux de France, etc. ; une compagnie de cent tambours et une nombreuse musique militaire ; enfin le carrosse royal, précédé de hérauts d'armes et escorté par les Cent-Suisses. A côté du roi était la duchesse de Berry. Le duc de Tarente et le duc de Mouchy se tenaient à cheval aux portières.

Un régiment de grenadiers à cheval fermait la marche.

Il était près de midi et demi lorsque le roi mit pied à terre devant le portail de Notre-Dame, où le clergé métropolitain, ayant à sa tête l'abbé Jalabert, vicaire général, vint le recevoir et le complimenter.

Alors, au bruit du canon, des tambours et des musiques, des cloches sonnant à toute volée et des acclamations qui retentissent de toutes parts, le cortège fait son entrée dans la cathédrale.

Précédés de leurs officiers et de leurs gentilshommes, apparaissent tour à tour le prince de Condé dans son uniforme blanc et or de colonel général de l'infanterie ; le duc d'Angoulême, en grand amiral de France ; Monsieur, en colonel général des gardes nationales du royaume ; le duc de Berry, en habit de drap d'or, avec manteau de cour en satin blanc, bas rentés et chapeau à la Henri IV ; la duchesse de Berry, en grande robe de mariage en tulle brodé de lames d'argent et couverte des plus beaux joyaux de la couronne. Le roi vient ensuite, avec son uniforme bleu à broderies d'or, abrité sous un dais porté par quatre chanoines. Puis Madame, duchesse d'Angoulême, en robe blanche, coiffée de plumes et diamants, accompagnée de son chevalier d'honneur, le vicomte de Montmorency ; enfin la duchesse douairière d'Orléans et la duchesse de Bourbon.

Toutes les dames de la cour portaient de petits voiles rejetés en arrière, appelés barbes ; c'était la coiffure d'étiquette.

La cérémonie commence et la musique de la chapelle royale,

Digitized by Google

dirigée par Plantade, exécute un motet à grand chœur de Lesueur.

La bénédiction nuptiale est donnée par le grand aumônier de France, assisté du cardinal de Latil et de l'abbé de Bombelles. L'acte de mariage religieux est ensuite signé par le roi, la famille royale et les quatre témoins désignés qui sont : le duc de Bellune, représentant l'armée, le comte Barthélemy, représentant la Chambre des Pairs, et MM. Bellart et de Sèze, représentant la Chambre des Députés et la Cour de Cassation.

Enfin, après un discours du grand aumônier aux augustes époux, le canon retentit de nouveau, annonçant la fin de la cérémonie, et le cortège, sortant de Notre-Dame, reprend le chemin des Tuileries.

XII

A peine arrivé au château, le roi se montra au peuple, comme il avait souvent l'habitude de le faire le dimanche ou les jours de fête, en revenant de la chapelle, sur le balcon de ce qu'on appelait alors la *galerie vitrée* du côté du jardin. Il resta quelques minutes, ayant à ses côtés la famille royale, contemplant le curieux spectacle de la foule immense qui remplissait les Tuileries et saluait de ses cris et de ses vivats le vieux monarque et les nouveaux époux. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, jusque dans l'horizon lointain où se dressait la silhouette de l'arc de triomphe, à cette époque encore non terminé, ce n'était qu'une multitude grouillante, joyeuse et bariolée, dansant au son des orchestres établis çà et là, se pressant autour des chanteurs, des danseurs de corde, des faiseurs de tours, des charlatans et des montreurs de curiosités, et se bousculant aux distributions gratuites de comestibles et de vins; tout cela s'agitant, miroitant, étincelant, dans le flamboiement et la poussière d'or d'un magnifique soleil de juin.

A sept heures, il y eut jeu du roi : trente tables avaient été installées dans la galerie de Diane et la cour y prit place en attendant l'heure du festin.

A neuf heures, le roi, suivi de la famille royale, fit son entrée

Digitized by Google

dans la salle de spectacle où devait avoir lieu le grand couvert. Le prince de Condé, en sa qualité de grand-maître de la maison du roi, aurait dû y présider. Mais le roi l'en dispensa à cause de son grand âge et de la fatigue que cela lui aurait occasionnée. Son fils, le duc de Bourbon, qui avait la survivance de sa charge, étant en Angleterre, ce fut à l'inévitable M. de Talleyrand qu'échut cet honneur. Le fin diplomate avait trouvé le moyen de se faire nommer grand chambellan lorsqu'il avait quitté le ministère, et, tandis que son collègue Fouché, proscrit et délaissé, traînait misérablement les dernières années de son existence en pays étranger, lui, le prince de Bénévent, dans son grand costume de cérémonie, chamarré d'ordres et de décorations, présidait, sceptique et imperturbable, au banquet somptueux de Louis XVIII, entouré des grands dignitaires de la couronne, des maréchaux de Napoléon et des officiers de l'armée de Condé revenus de l'émigration.

Toute la cour assistait debout au repas de la famille royale ; les duchesses seules avaient des tabourets. Les personnes non présentées défilaient sur une estrade pratiquée le long de la galerie de Diane et pouvaient jouir quelques instants du brillant coup d'œil que présentait le grand couvert avec son cérémonial suranné.

Le duc des Cars, premier maître d'hôtel, se tenait derrière le roi et le grand échanson annonçait à haute voix quand Sa Majesté voulait boire.

L'orchestre de la musique du roi jouait par intervalles, alternant avec des chœurs qui chantaient des morceaux et cantates en l'honneur de la famille royale.

A la fin du grand couvert, le roi reçut les hommages des ambassadeurs et des membres du corps diplomatique qui vinrent le saluer tour à tour.

En ville, la fête continuait et se prolongeait fort avant dans la nuit. Partout on ne voyait qu'illuminations, danses, feux d'artifices allégoriques et palais en verres de couleur. Les théâtres jouaient des pièces de circonstance, des à-propos où l'on célébrait, dans des couplets remplis d'allusions au mariage, les louanges du roi, des princes et des princesses. Le château des Tuileries, illuminé de la base au faîte, dessinait son architecture en lignes de

Digitized by Google

feu, et dans le jardin un temple magnifique dédié à l'hymen resplendissait dans l'embrasement multicolore des feux de bengale.

Tandis qu'au dehors tout était ainsi bruit et réjouissances, l'intérieur du palais des Tuileries devenait peu à peu calme et silencieux.

A onze heures, après une courte promenade en voiture dans les Champs-Elysées pour jouir du coup d'œil de la fête, Louis XVIII s'était retiré dans ses appartements, et la cour se précipitait au bal du duc de Wellington.

Quant au duc et à la duchesse de Berry, à peu près vers la même heure, ils avaient discrètement gagné l'Elysée-Bourbon et pris possession du palais qui devait abriter leur lune de miel royale. Enchantés de l'accueil fait à la princesse, un peu étourdis et fatigués par les fêtes, les cérémonies et les compliments, mais le cœur cependant rempli de joie et d'espérance, les deux époux entraient dans leur nouvelle demeure pleins de confiance dans l'avenir et tout entiers à leur bonheur, sans pouvoir pressentir, sous les fidélités de l'heure présente, les dures et cruelles épreuves qui leur étaient réservées.

LOUIS CHÉRUBINI.

(A suivre).

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

EN EST

TAIRVED LODEN. — ER HOARH

VI

Treménet é neoah en dilost ag en han,
Ha kement tra, ér bed, e seblant er gouian :
En amzér zou ieineit ; tro ha tro ol er gué
En dès kolet ou dél ; en heaul ag é hulé,
Aveit rein é splandér, é sàù deùéhatoh,
Hag en noz, eit en dé, e zou paud mat hiroh.
Deit é kalon gouian get en amzér kalet,
Hag é peb léh, ér vro, er segal zou hadet.
Chetui, é Bréh-Izel, d'en dud ag er mézeu,
Er hours aveit kommans, de noz, er filajeu.

LA MOISSON

3e PARTIE. — LE CHANVRE

(Suite)

VI

Cependant l'automne est passé, et tout dans la nature annonce l'hiver : le temps s'est refroidi ; tour à tour les arbres se sont dépouillés de leurs feuilles ; le soleil se lève plus tard pour éclairer le monde, et les nuits sont beaucoup plus longues que les jours. Novembre est venu avec le temps dur, et partout, dans le pays, le seigle est semé. C'est l'époque où, en Bretagne, commencent dans les campagnes les veillées de nuit.

Digitized by Google

Kentéh avel m'en dès én noz du ha tihoel
Ar ol en treu ér bed displéget hé mantel,
Ha diskoeit d'en ol dud, kerklous el d'el loned,
É ma rekis bremen ha repoz ha kousket,
Ol el labourizion, e zou ar er mézeu,
E arsàù ou labour, e guita er parkeu,
Get joé ar ou diskoé e sam ou fenhuegér,
Hag e hia, lan a hred, keti ketan d'er gér.
Kent gobér tra erbet é ma ret koéniein :
Azéet doh en daul, aveit reneùéein
Ou nerh ou dès gouanneit dré un dehuèh labour,
D'ur pred ha mat ha huek ged joé é rant inour.

VII

P'en dé achiw er pred, n'ou guélér ket kentéh
É vonet de repoz, deustou mé mant goal chuéh.
Ret é hoah labourat : Lod e hia de zreill koed,
Pé, én un ofen vras, e bil lann d'er ronsed ;

Aussitôt que la nuit sombre a étendu son noir manteau sur tous les objets dans le monde, et montré aux hommes, aussi bien qu'aux autres êtres animés, qu'il faut maintenant se reposer et dormir, tous les laboureurs, qui travaillent à la campagne, suspendent leurs travaux, quittent les champs, chargent avec joie, sur leurs épaules, leurs instruments de travail, et s'empressent de gagner leurs demeures. Avant tout il faut souper.

Assis à table, c'est d'un cœur content et joyeux qu'ils font honneur à un repas bon et généreux, afin de réparer leurs forces affaiblies par une journée de travail.

VII

Le repas terminé, on ne les voit pas aussitôt aller prendre du repos, quoiqu'ils soient bien fatigués. Il leur faut encore travailler. Les uns vont fendre du bois, ou pilent de la lande pour les chevaux. D'autres brisent et épluchent des tiches de chanvre, font des

Digitized by Google

Lod aral e dill koarh, ged plouz e hra tokeu,
Pé, eit lakat guérein, e gampen ruchenneu :
Neoah ol er merhed', ér filaj, d'er gouian,
E labour pé én ti, én dro d'er goahad tan,
Pé, èl é mara léh, mar dé rai iein, ér hreu,
Azéet ar er plouz, tro ha tro d'er goleu.
Doh é skoé ur gegil, peb unan a nehai
E zeli néein koarh estet épad er blai.

Eit néein fonaploh, hag ésoh, get un troed,
Lod e laka de droein ur rodig groeit a goed.
Mæz er merhed aral, hemb chanjein er modeu,
Avel én amzér gouh, e né get gourhedeu :
A zoh ou hegilieu, get un dorn, ind e den
Er hoard e zou doh t'ai dalhet get ul lasen,
Ha get en dorn aral, get pen er bizied,
Ind e laka de droein hemb arsàù er hourhed ;
Er hoarh e bun, e rolt; er vréh doh hum asten
E den hag e zisplég er flourikan neden
E zou punet kentéh én dro d'er hourhed-sé,
Aveit kommans néein hoah un neden neùé.

---

chapeaux de paille ou préparent des ruches pour les abeilles. Cependant toutes les femmes, dans les veillées d'hiver, travaillent dans la maison autour du feu, ou encore, comme en certains endroits, s'il fait trop froid, dans l'écurie, assises sur la paille, en cercle autour de la chandelle. Sa quenouille à l'épaule, chacune d'elles doit filer sa part du chanvre récolté dans l'année.

Pour filer plus vite et plus facilement, les unes font tourner avec les pieds un petit rouet fait de bois.

Mais les autres femmes, sans changer les coutumes, filent, comme dans l'ancien temps, avec des fuseaux.

D'une main elles tirent le chanvre attaché à leur quenouille au moyen d'un petit lacet ; de l'autre main, avec le bout des doigts, elles font tourner sans cesse le fuseau. Le chanvre se tord et s'enroule, leur bras en s'étendant tire et déploie un fil des plus fins. Il est aussitôt enroulé autour du fuseau pour commencer un nouveau fil.

Digitized by Google

Hag elsen é talhér atàù de labourat
Ke n'en dé ol abéh néet er gegiliad.

VIII

Neoah, én ur néein, a bep tra é konzér,
Ha peb unan dé dro e zigas é histoér :
Job er Fur a Guerpri e zou oueit d'en armé,
Mab minour Kernitra zou achiw é gonjé,
Hag é ma deit d'er gér. Déh é ma bet guélet
É tremén én hent pras, gusket ha kampennet
El d'er sulieu brasan, hag, a hast hag a bréz,
É vonet, lan a hred, de huélet é vestréz
E chom é ti hé gouard, ér Sorn, étal Mikel.
Dehou betag bremen é ma chomet fidel,
Deustou m'hi dès kavet, tro ha tro, ér hartér,
Open deuzek galand koutant ag hi hemér.
Get hé gouard, a dra sur, é hé eit hi goulen,
Ha kent pél, ér barès, é vou un éréden.

C'est ainsi qu'on continue à travailler jusqu'à ce que la *quenouillée* soit épuisée.

VIII

Cependant, tout en filant, on parle de choses et autres, et chacune apporte son histoire.

Joseph Le Fur de Kerpri est parti pour l'armée. Le fils du mineur de Kernitra a fini son congé et est de retour au pays. Hier on l'a vu passer, sur la grande route, bien mis et habillé comme aux jours de grandes fêtes. Il allait avec empressement et avec ardeur voir sa fiancée, qui demeure chez son tuteur, au Sourn, près de Saint-Michel. Elle lui est demeurée fidèle jusqu'ici, bien qu'elle ait trouvé, dans le quartier et dans les alentours, plus de douze jeunes gens contents de l'épouser.

Il allait sans doute la demander à son tuteur, et probablement, sans tarder, il y aura un mariage dans la paroisse.

Digitized by Google

Ol er merhed iouank, é pad el lavar-sé,
Hum sel, én ur hoarhein, en eil hag éguilé,
Hag, én ou haloneu, e garehé perpet.
Konz a ziméenneu, pé ag er galandet.

É misk er plahed-sé, n'en dès chet habiloh.
Nag e zevizou guèl, aveit Mari er Floh.
Ni dès chet hé farès eit laret un histoér.
Hani ne houér el d'hi douréieu er hartér.
Mari er Floh neoah, avel ur plah disket,
Ne lar jamès nitra ma ne vé ket pedet.
Mœz er filajerion, e zou nezé én ti,
Hum lak ol ar hé zro, hag e zalh ar nehi
Ha kement ha ker pêl ma n'hell mui hum zihuen,
Hag, open un histoér, hi e lar ur sonen.
Ol é sonant get gred, ha get er joé vrasan :
Mari e lar er poz, er réral en diskan.

Neoah er hroah kouhan, chouket é kouign en tan,
Pé ar gorn en uéled, e lar de bep unan

En écoutant cette histoire, toutes les jeunes filles se regardent en souriant, et au fond du cœur désirent qu'on continue à parler de mariages ou de fiancés.

Parmi ces jeunes filles, il n'en est pas de plus habile ni qui parle mieux que Marie Le Floch.

Elle n'a pas son égale pour raconter une histoire et nul ne connaît mieux les nouvelles du quartier.

Cependant Marie Le Floch, comme une jeune fille bien éduquée, ne veut jamais rien dire, si elle n'a été bien priée. Mais tous ceux qui sont là, à la veillée, font tant d'instance et la pressent tellement qu'elle ne peut plus se défendre, et, outre une histoire, elle dit une chanson. Toutes chantent avec ardeur et avec la joie la plus vive. Marie chante les couplets, les autres répètent le refrain.

Cependant la plus vieille femme, assise au coin du feu, ou sur le bord du foyer, dit à qui veut l'entendre, qu'autrefois on ne

Digitized by Google

Ne vezé ket guélet, én amzér guéharal,
Na kement a dud kri, na kement a dreu fal.
En dud hum garé guèl, ha jaméz ne vezé
Guélet bredér é kaz en eil doh é guilé.
Er vugalé perpet doh ou zud oé sentus ;
Ol er serviterion d'ou labour oé gredus ;
Bep sul én ovren bred, bep sul ér gospereu,
Jaméz, jaméz hani n'en dé d'en tavarneu.

En amzér zou chanjet, hag ol en dud eùé,
N'en dès mui én ou misk, naren, guir garanté
Ne gleuér kin bamdé, ag un tu, ag un al,
Nameit tud é hoal gonz, unan ag en aral,
É lakat trouz ha kaz é ol en tigeaheu,
É tisparti liés bredér ha priédeu.
Er vugalé d'ou zud ne vennant mui plégein,
Hag er serviterion en dés poén é sentein.
Er bautred n'en dint bet jaméz disolitoh,
Nag er merhed iouank jaméz digampennoh.
Liés é vant guélet, é kér, ar er mezeu,
É vonet ar en dro, hemb méh, d'en tavarneu.

---

voyait ni autant d'hommes méchants, ni autant de mauvaises choses. Les hommes s'aimaient davantage et jamais on ne les voyait fâchés les uns contre les autres. Les enfants obéissaient toujours à leurs parents ; les serviteurs travallaient bien ; tous allaient le dimanche à la grand'messe et à vêpres : jamais, non jamais on ne voyait personne dans les auberges.

Le temps est changé et les hommes aussi ; il n'y a plus entre eux de vraie charité. Tous les jours on n'entend que des hommes parler mal les uns des autres, semer la haine dans toutes les familles, la désunion entre les frères et les époux.

Les enfants ne veulent plus se soumettre à leurs parents ; les serviteurs ont mille peine à obéir.

Jamais les jeunes gens n'ont été plus dissolus, ni les jeunes filles plus dévergondées.

Souvent on les voit, en ville comme à la campagne, aller ensemble, et sans rougir aux auberges ?

Digitized by Google

Ne gavér mui dré zé nameit tud én ivaj.

Elsen, én ur zeviz, é tremén er filaj,
Kentéh el mé kleuér é son nàù ér hantér
Mar dès ar bep gourhed kand tro d'en dibunér,
Peb néouréz e hast dibun hé gourhedad,
Eit ma vou guélet réh hi dès labouret mat,
Nezen, èl tud fidél de Zoué ha d'é lezen,
Stouiet ar ou deuhlin, ind e lar er beden,
Eit trugairékat Doué a ol é vadeleah,
Goulen hoah é venoh aveit ol en nozeah.
Ha nezé peb unan, hemb gortoz bout pedet,
E daul bean hé hegil hag e hia de gousket.

En ternoz, arlerh koén, é hrér hoah er mémb tra,
Hag elsé, dé ha dé, er hoarh e vihana.
Ként m'en dé deit mis merh hag achiw er gouian,
É vou bet sur néet en dorchen deùéhan.

(*En achimant kent pél*).

MIKEL EN DORNÉR

On ne rencontre plus sur les chemins que des hommes en état d'ivresse.

C'est ainsi qu'en causant, se passe la veillée. Aussitôt qu'on entend sonner neuf heures et demie, s'il y a sur chaque fuseau cent tours au dévidoir, chaque fileuse s'empresse de décharger son fuseau pour montrer qu'elle a bien travaillé. Alors, comme de vrais enfants fidèles à Dieu et à sa loi, elles s'agenouillent et font la prière pour remercier Dieu de ses bienfaits et le prier de les bénir encore pendant la nuit. Aussitôt chacune d'elles, sans se faire prier, s'empresse de déposer sa quenouille et de gagner son lit.

Le lendemain, après souper, on recommence à filer et ainsi le chanvre diminue de jour en jour. Avant l'arrivée de mars et la fin de l'hiver, on en aura certainement filé le dernier paquet.

(*La fin prochainement*).

MICHEL LE DORNER.

Digitized by Google

COIN DE BRETAGNE

Autour des mâts, déjà, claque la toile blanche ;
Les apprêts terminés, l'ancre remonte à bord.
La goëlette au vent se redresse, se penche,
Puis rapide s'élance, et nous quittons le port.
Comme un oiseau léger, la voyez-vous passer
Laissant dans son sillage une trace écumante ;
Tandis que, tour à tour aride et verdoyante,
La côte sous nos yeux tourne sans nous lasser ?
Avec de bons amis la route est bientôt faite :
On cause, on pense haut ; le cœur se laisse voir...
Mais Plougastel est proche et la barque s'arrête :
On était arrivé sans s'en apercevoir.

Par la lame en fureur hachés, déchiquetés,
Ce sont des rochers noirs, l'un sur l'autre jetés,
Qui forment à la grève une lourde parure ;
Mais grimpons aux rochers. Un rideau de verdure
Cache tout au regard : qu'allons-nous découvrir ?...
Et par monts et par vaux nous voilà de courir.

Je retrouve cette ébauche parmi des papiers jaunis... Vous rappelez-vous, Marguerite, ce commencement de 1870 ? Ah ! que nous étions jeunes ! Ah ! que nous étions gaies ! Quelle joie quand votre père nous envoyait à toutes une circulaire annonçant une course de l'*Amélie* à travers la rade de Brest !

Voyez-vous, en souvenir comme moi, cette mer étincelante où filait le bateau ? Que de *moutons blancs* à la crête des vagues !

Digitized by Google

On aperçoit d'un peu loin, sur les grèves, des maisons cachées par de grands arbres que transpercent les rayons du soleil. Les collines ombreuses ondulent, fuient jusqu'à l'horizon et l'azur les enveloppe.

Voici Plougastel et ses champs de fraises.

Les costumes bigarrés des paysans, leur voix rude et leur rude langage... un verger en pente... l'herbe si haute fleurie de pâquerettes... les pruniers sauvages incessamment secoués par nos mains indiscrètes, voyez-vous encore tout cela, Marguerite?

Improvisez-nous donc des vers, me disiez-vous,
Tandis que d'un beau jour la splendeur infinie
Tombait sur la nature et lui donnait la vie
Illuminant la terre et l'onde autour de nous.

Voyez-vous ce sentier côtoyant la rivière ?
Les vieux arbres touffus, noirs en pleine lumière ?
La grève où nous passons lestes et sans soucis ?..
Ah ! comme on a bien fait d'inventer les amis !

L'arrière-garde est lasse et campe sur la plage
Où nous l'abandonnons après quelques débats.

Comme dans un album en retournant la page,
Nous changeons de tableaux, à chacun de nos pas
C'est en pleine campagne !
Avec sa coiffe blanche
La paysanne a pris un grand air : c'est dimanche !
L'homme est fier sous sa veste aux voyantes couleurs !
Ces pauvres, comme nous, ont leurs jours de splendeurs ..
Mais pour reprendre encor l'habituelle tâche ;
Ce joug dur qu'à leur front leur pauvreté rattache.

Jasant, chantant, riant et courant à la fois,
Après de longs détours nous trouvâmes un bois,
Mais un bois ravissant où les feuilles jaunies
Brodaient leur tapis d'or dans les sentiers perdus ;

Digitized by Google

Où les ronces, la mousse en masses réunies
Habillaient galamment les grands rochers fendus.
Montons, montons toujours !... Une immense étendue
Se déroule à nos yeux ; nous admirons surpris.. !
D'un grand maître on dirait qu'un habile croquis
Charme d'un même coup notre âme, notre vue.
Dans le fond c'est la mer, belle sous le ciel bleu,
Avec sa robe glauque et ses vagues houleuses ;
Plus près, de verts massifs, des routes rocailleuses
Que les chars du pays creusent d'un lourd essieu.
Une beauté magique est partout répandue.
Ah ! comme l'air est pur qu'on respire en haut lieu !
A nos pieds aujourd'hui la terre est étendue :
Tableau sublime et vaste au coin signé par Dieu.

C'était du bonheur, ces jours-là, des flots de bonheur !

Insouciants, rêveurs, nous laissions notre esprit voguer dans cette atmosphère d'été ; notre âme s'imprégnait des beautés de la terre et du ciel.

Qui pensait à nous ? Qui nous regardait ? Personne.

Quand le soleil tombait derrière les côtes, lentement nous regagnions l'*Amélie*.

Groupés dans le petit canot à la remorque, secoués par le tangage, nous regardions glisser notre ombre sur les flots ; puis venait l'heurs de la prière du soir.

A genoux sur les bancs nous écoutions le clapotis de la mer, les voix unies à la nôtre.

Les deux mains croisées sur l'épaule de Marguerite, je guettais la nuit épaisse et grise qui envahissait sur rade les gros vaisseaux. Des feux s'allumaient dans le port, d'autres formaient un cordon de lumière sous les allées du cours d'Ajot. L'imposante masse du château grandissait à vue d'œil. Je regardais et mon cœur se serrait à l'idée de reprendre tout de suite la vie réelle, le monotone *tous les jours...*

Priez pour nous ! disaient les voix du canot ; et je répétais : Priez pour nous !

Digitized by Google

Les étoiles commençaient à paraître. Dieu nous écoutait. Ces milliers d'être, privilégiés qui nous gardent attendaient la supplication partie de nos lèvres pour l'emporter là-haut .. Priez pour nous ! La mer devenait plus phosphorescente et roulait des joyaux.

Le vent soufflait à peine, nous poussant à sa guise, et nos rameurs inutiles, appuyés sur leurs avirons étendus, répétaient aussi : Priez pour nous !

SYLVANE.

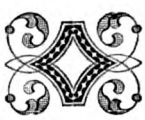

Digitized by Google

LÉGENDES CHRÉTIENNES

DE LA HAUTE BRETAGNE

RÉCITS BRETONS

LÉGENDES DU PAYS DE PAIMPOL

Les cinq légendes qui suivent n'ont pas été directement recueillies par moi ; elles faisaient partie d'un manuscrit assez volumineux qui me fut envoyé vers 1883 par M. Galabert, ancien commissaire de la marine à Paimpol, que j'avais connu quelques années auparavant, lors d'un séjour à Loguivy-Ploubazlanec. Lorsque j'avais entrepris une enquête sur les superstitions maritimes, je m'étais adressé à lui, à MM. Sauvé, G. Milin et Le Calvez, qui, le premier surtout, m'envoyèrent des contributions intéressantes. Celle de M. Galabert, sans être aussi importante, rapportait plusieurs faits curieux, qui figurent, avec l'indication de son nom, dans le premier volume de mes *Légendes, Croyances et Superstitions de la mer*[1].

M. Galabert avait, semble-t-il, demandé des renseignements à des marins de la baie de Paimpol, surtout à ceux de Loguivy et de Porz-Even, qui lui avaient envoyé des enquêtes écrites au crayon et pas toujours très commodes à déchiffrer. C'est d'après ces documents, et en les respectant le plus possible, que j'ai rédigé ces légendes.

Aucune d'elles ne présente un intérêt capital ; mais on y rencontre des incidents curieux, dont plusieurs n'avaient pas été notés jusqu'ici.

La promesse de s'épouser, mort ou vif, sujet de la première de ces légendes, figure dans un certain nombre de récits de la Haute-Bretagne : dans deux contes recueillis à Saint-Cast (*Littérature*

[1] 1886 Bibliothèque Charpentier ; voir notamment les p. 161, 272, 315.

Digitized by Google

orale de la Haute-Bretagne, p. 196, *Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne*, t. I, p. 240), dans un autre qui fut raconté à Emile Bergerat par une femme de Saint-Briac (*Revue des Traditions populaires*, t. VI (1891), p. 752). Deux de ces versions sont apparentées à la célèbre ballade de Lénore, qui, comme on le sait, est sur un thème populaire dans un court récit de l'Ille-et-Vilaine (*Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne*, t. I, p. 243); elle se rapproche aussi, à ce point de vue seulement, avec une interversion de sexes, de la « Fiancée du mort », qui se trouve dans la *Légende de la mort en Basse-Bretagne*, et a été recueillie par M. Le Braz non loin de Paimpol. La particularité caractéristique de la légende ci-dessous, c'est que l'on ne peut se dégager de la promesse une fois faite, et que pour satisfaire les morts il faut avoir essayé de l'accomplir ; elle se retrouve dans le récit très écourté de l'Ille-et-Vilaine cité plus haut, avec cette circonstance qu'il y a une messe de mariage qui manque au récit breton, à la fin de laquelle la terre engloutit la mariée.

La seconde légende est une simple histoire de revenant ; dans la troisième le mouton blanc, qui habituellement est un lutin ou un animal diabolique, est devenu, sous une influence chrétienne vraisemblablement assez moderne, une transformation de l'ange gardien.

Les deux dernières mettent en scène des lutins, dont la spécialité est de répéter, avec une intonation moqueuse, tout ce qui leur est dit.

I

La promesse imprudente.

Il y avait une fois un jeune homme et une jeune fille qui étaient sur le point de se marier. Le jeune homme tira au sort, et comme il eut un mauvais numéro, il dut aller faire son service. Mais au moment du départ, les deux jeunes gens promirent de se marier, morts ouvifs.

Quand son congé fut fini, le garçon revint du régiment, et comme il passait le soir devant la maison de sa fiancée, qui était à l'entrée du village un peu avant celle de ses parents, il y vit de

Digitized by Google

la lumière. Il frappa à la porte ; sa future lui ouvrit et il l'embrassa ; mais il fut surpris de sentir sa figure toute froide ; elle lui parla pourtant de son prochain mariage, et il ne tarda pas à la quitter, parce qu'il avait hâte de revoir sa mère.

Celle-ci, qui l'attendait plus tôt, lui demanda s'il s'était arrêté en route.

— Oui, répondit-il, je viens de chez ma bonne amie.

— Comment, dit-elle, elle est enterrée depuis huit jours !

— Pourtant je l'ai vue, et même embrassée. Est-ce bien vrai qu'elle est morte ?

— C'est bien vrai !

Le garçon eut tant de peur qu'il ne put dormir de la nuit. Le lendemain, il alla se promener, et au soir il avait oublié ce que sa mère lui avait dit. Il vit encore de la lumière chez sa bonne amie. Il frappa à la porte, et elle vint lui ouvrir:

— Eh bien ! lui dit-elle, quand nous marions-nous ?

Mais à la façon dont elle lui parlait, il vit bien qu'elle était morte, et il s'enfuit chez sa mère.

Le lendemain, il avait encore tout oublié. Il alla frapper à la porte de sa bonne amie, qui lui dit encore : « Quand nous marions-nous ? Le temps est venu. »

Il sortit et alla tout droit chez le recteur, auquel il raconta ses trois visites. Le recteur lui dit :

— Rendez-vous ce soir à minuit chez votre fiancée ; emportez avec vous un jeune enfant à la mamelle, et dites à votre bonne amie de venir à l'église pour se marier. Elle voudra vous prendre l'enfant ; mais je vous bénirai. et vous n'aurez aucun mal.

A minuit, le garçon alla à l'église avec sa future, et il emportait l'enfant avec lui. Quand ils furent devant l'autel, elle lui dit :

— Pourquoi as-tu apporté cet enfant ? donne-le-moi !

— Non, je le garde.

Le recteur, qui était caché, parut alors, et aspergea d'eau bénite le jeune homme. Alors sa fiancée lui dit :

— Tu es bien heureux d'avoir avec toi cet enfant, car je t'aurais déchiré. Un autre fois ne fais plus de telles promesses.

Elle disparut alors, et jamais on ne la vit plus.

Digitized by Google

II

Le pêcheur revenant.

Il y avait à Ploubazlanec une femme riche qui avait besoin d'aller voir le maire de Kérity pour régler quelques affaires avec lui. Elle fit seller son cheval, et, arrivée à Kérity, elle demanda au maire de ne pas la faire attendre, car, disait-elle, j'ai vu sur la chaussée de l'étang de Beauport, M. D. qui était à pêcher, et je suis sûre qu'il sera content de me donner une partie de sa pêche.

— Comment ! lui répondit le maire. M. D. est mort il y a huit jours, et il a été enterré à Plouézec !

La femme fut bien surprise ; mais, comme en s'en allant elle vit encore M. D. près du moulin de Beauport, elle crut que le maire s'était moqué d'elle, et elle pressa son cheval pour rejoindre M. D.

Quand elle arriva au moulin, le pêcheur se leva, et il se mit à marcher devant elle, de façon à ce qu'elle ne pouvait l'atteindre. Elle le suivit ainsi jusqu'à Beauport ; là il disparut subitement, au moment où elle étendait la main pour prendre son panier.

Elle pensa alors à ce que le maire de Kérity lui avait dit, et elle eut tant de frayeur d'avoir suivi un mort, qu'elle tomba de cheval et s'évanouit. Son mari, qui était venu au devant d'elle, la trouva étendue sans connaissance, et elle lui raconta l'apparition qu'elle avait vue.

III

Le mouton blanc.

Il y avait une fois un joueur de biniou qui était allé faire danser les gens à Poul-Affret. Il sortit un peu avant minuit pour retourner à la maison. En traversant les champs, il vit un petit mouton blanc qui marchait devant lui en réglant son pas sur le sien. Il voulut le chasser ; mais toujours le mouton était devant lui. Comme il continuait sa route, il vit une belle dame, couverte de

Digitized by Google

bijoux brillants, et il entendit le frôlement d'une robe de soie. Elle voulait s'approcher de lui ; mais toujours le mouton blanc se mettait entre lui et la dame.

Au sortir des champs, le joueur de biniou regarda sur la route, mais il ne vit plus ni le mouton, ni la dame. Quand il raconta cette aventure le lendemain, on lui dit que la dame était une diablesse, qui essayait de séduire les jeunes gens, et qu'il lui serait arrivé malheur si elle avait pu le toucher. Le mouton blanc était l'ange gardien du joueur de biniou qui, pour le défendre, avait pris la figure du mouton blanc.

IV

La servante et le lutin.

Il y avait autrefois au village de Kervilguen une jeune servante, qui disait ne pas croire aux lutins. Un soir qu'elle allait puiser de l'eau dans le puits situé au bas de l'aire, elle vit le lutin qui était assis dans un trou pratiqué près de la margelle pour mettre le seau. Elle lui dit :

— Qu'est-ce que tu fais là, toi ?

Le lutin répéta :

— Qu'est-ce que tu fais là, toi ?

— Je parie, dit-elle, que tu ne viendras pas ici demain soir, ou bien tu te chaufferas.

Le lutin répéta encore d'un ton moqueur :

— Je parie que tu ne viendras pas ici demain soir, ou bien tu te chaufferas !

Le lendemain, dans l'après-midi, la servante, qui avait à faire des crêpes, alla prendre le caillou qui se trouvait dans le trou du puits. Elle le mit dans le feu, puis quand elle le trouva très chaud, elle le reporta dans le trou au seau.

Le lutin vint s'asseoir dessus, et, se sentant brûlé, il s'écria :

Tom, tom, tom é vilien
Henoz en Kervilguen.

Chaud, chaud, chaud, est le caillou ce soir à Kervilguen.

Digitized by Google

Un peu plus tard, la fille eut besoin de sortir de la maison ; le lutin la prit et la fit entrer de force entre deux tas de bois qui se trouvaient dans la cour. Elle y resta jusqu'au lendemain matin, et, pour l'en tirer, il fallut défaire les deux tas de bois, tellement elle y était serrée.

V

Le lutin qui répète.

Il y avait une fois un garçon d'écurie dont les chevaux étaient toujours gros et gras ; toutes les fois qu'il allait les soigner, il trouvait leurs auges pleines d'avoine, et pourtant personne que lui n'avait la clé du coffre. Il pensa alors qu'un lutin prenait soin de ses chevaux.

Un soir qu'il y avait des divertissements dans un village près de chez lui, il rencontra à sa porte un petit homme coiffé d'un chapeau à larges bords ; il crut que c'était le lutin, car c'est ainsi qu'on dit qu'il est fait.

Il lui dit : « Mais qui es-tu donc toi ? » Le petit homme répéta : « Mais qui es-tu donc toi ? »

— Je vais au bal, viens-tu avec moi. — Je vais au bal, viens-tu avec moi, répéta le petit homme d'un ton moqueur.

— Tu seras mon camarade. — Tu seras mon camarade.

— Je compte sur toi, mon camarade ! — Je compte sur toi, mon camarade ! répéta le lutin.

Ils se mirent en route, et le petit homme l'accompagna jusqu'à la porte de la maison, mais sans y entrer.

Le garçon eut dispute avec les jeunes gens qui s'amusaient et ils se mirent à tomber tous sur lui ; ils allaient lui faire un mauvais parti quand le petit homme, qui avait un chapeau à larges bords, entra, et en quelques minutes il les força à sortir par la porte et par les fenêtres.

Le garçon, pour qui seul il était visible, lui dit alors : « Tu m'as sauvé mon camarade. » Le petit homme répondit avec un ton moqueur : « Tu m'as sauvé, mon camarade. »

Il disparut, et depuis le garçon ne revit jamais le lutin.

Paul Sébillot.

Digitized by Google

LA VIEILLE CHANSON

A mon parrain.

La vieille chanson ! Cri de guerre ou de parti, fanfare ou satire, serment d'honneur, aubade d'amour, chant de fête, hymne de foi, qui de nous n'a regret de ses multiples accents ?...

Tantôt entraînante et cadencée comme une marche belliqueuse, grave et solennelle comme une promesse, pénétrante et suave comme un aveu, inspirée et pompeuse comme un *Te Deum*, lamentable et contrite comme un *Dies iræ*, mais toujours animée du souffle qui enlève l'homme à la terre en l'enlevant à lui-même et le jette électrisé, ennobli, ému, divinisé au sacrifice, au devoir, à la croyance, à la patrie, au roi, à la femme, à Dieu ! !

Où es-tu vieille chanson ? Où sont tes fortes et douces mélodies qui faisaient courir un sang plus chaud dans les jeunes veines, et battre d'une ardeur nouvelle les artères flétries ?

Où es-tu, douce berceuse de notre enfance, clairon vibrant de nos élans généreux, mystérieux murmure de nos pures tendresses, sanglot de nos douleurs, soupir de nos espérances ? ?

Où sont tes couplets naïfs et pieux, tes rires sonores, tes grelots joyeux, tes rythmes mâles, tes gaietés aimables, tes cris pathétiques, et, par dessus tout, ton inspiration si chrétienne, si patriotique, si française ?

Quelle main brutale a brisé les cordes de la harpe où tu pleurais, de la viole où tu gémissais, du fifre où tu sonnais, de l'orgue où tu priais ? Quel souffle mauvais a emporté ton âme, ô Muse, dans ces régions lugubres d'où ne descendent plus vers nous que des Ménades ou des Furies ? Chanteuses de borne ou de barricade, voix faubouriennes clamant des refrains libertins, incendiaires, impies, ignobles, fratricides ! Refrains qui jettent l'homme, meurtri par le travail et affamé de jouissance, au plaisir bas, aux appétits dé-

Digitized by Google

bridés, et d'un ouvrier, d'un Français, d'un chrétien, font un anarchiste, un traître, un homicide, qui ne connaît d'autre chanson que celle des louis d'or sonnant leur appel tentateur dans la poche bien garnie du voisin !!!

O vieille chanson, où es-tu ? Dans le sanctuaire qui garde les vieilles gloires, les vieux souvenirs, les vieilles légendes, les vieilles vertus, les vieux héroïsmes, les vieilles amours, les vieilles et éternelles vérités ? Dans cette réserve de foi, d'honneur, de vitalité, de renouveau, que Dieu nous ménage pour le jour où la dernière goutte de chrême coulera sur le front du dernier roi, au chant triomphal et joyeux du passé saluant l'avenir sur l'air de la vieille chanson.

COMTESSE OLGA.

Digitized by Google

SOLIDARITÉ

A ma marraine.

Toute intelligence qui n'est pas d'origine simiesque reconnaît que l'œuvre créée est sortie, d'un jet, du cerveau puissant d'un Créateur, qui en a conçu, à la fois, l'ensemble et les détails ; et que, plus on étudie cette œuvre simple, mais finie, plus les analogies, les rapports qu'elle présente en affirment l'unité.

Considérez, par exemple, ce couple d'animaux, solides, paisibles, liés par le joug pour les plus rudes labeurs.

Ne trouvez-vous pas qu'ils ressemblent à ces arbres forts, rustiques, aux noueuses ramures, au feuillage épais, parure de nos vieilles forêts gauloises, et que le bœuf est le chêne des animaux. Le bœuf ! Type de constance, de patience, de force et de docilité. Emblème de la coopération, de la solidarité de l'homme et de la bête ; car si la bête ne peut rien sans l'homme, sa pensée, l'homme ne peut rien sans la bête, son outil ; et c'est deux à deux que l'homme et la bête traînent la charrue et ouvrent, d'un commun effort, le lit fumant de la future moisson.

Aussi, quand Georges Sand, en quelques traits larges et nets, décrit l'attelage arrêté au bout du sillon, sous le ciel un peu bas des longues et rêveuses campagnes immortalisées par son génie, le groupe saillit, le relief s'accuse ; et on cherche si Rosa Bonheur, assise à l'ombre d'un chêne, ne prépare pas sa palette pour fixer cette idylle, tandis que, sur un mode antique, la mélopée lente du bouvier s'élève et remplit l'air, et que les derniers rayons du jour mourant s'accrochent à la robe d'or pâle, tachée de boue, des bœufs qui ont travaillé pour l'homme, et pour lesquels l'homme se recueille et chante !

COMTESSE OLGA.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Vendée patriote (1793-1800), par Ch. L Chassin — Tome II. — Paris, Paul Dupont, 1893.

Il faudrait annoter presque chacune des pages du nouveau volume de M. Chassin, récit extraordinairement minutieux des actes civils et militaires de la Vendée insurgée pendant les mois de juin, de juillet et d'août 1793. Chaque détail de cette lutte héroïque, chaque document de modeste apparence ont leur prix. Nous ne pouvons malheureusement suivre l'auteur dans une méthode de travail que nous avons exposée déjà ; bornons-nous à quelques traits.

Dans l'organisation de la défense des côtes et dans ses efforts continus pour réunir les forces éparses sous son commandement, Boulard nous apparait militaire, prudent et expérimenté. Mais à ces petites manœuvres habiles, discutées ou approuvées par Biron, le nouveau général en chef, répondent les victoires des royalistes à Doué et à Montreuil-Bellay (8 juin), la prise de Saumur par la grande armée vendéenne, celle de Machecoul par Charette. Ces foudroyants succès des Vendéens deviendront plus rares à mesure que leurs adversaires connaitront mieux le pays insurgé ; M. Chassin en donne l'explication suivante : « Hormis dans la Vendée maritime, aucune des grandes attaques des armées catholiques royales ne put être prévenue ; la région insurgée restant hermétiquement fermée, les sorties de ce large camp impénétrable furent sans cesse pour les républicains des surprises, et ces surprises étaient d'autant plus inévitables qu'avec le mouvement principal coïncidaient perpétuellement d'autres mouvements, d'une force inappréciable, sur les points les plus éloignés. » L'auteur, qui développe ensuite la manière de combattre des paysans vendéens, reconnait implicitement du mérite à cette tactique souvent sanctionnée par le succès; il sait aussi, mieux que personne, que les Vendéens n'eurent pas toujours à compter sur la supériorité du nombre et les avantages du terrain, qu'ils luttèrent plus

Digitized by Google

d'une fois à armes égales, en rase campagne et sans infériorité, contre les meilleures troupes de la République.

L'attaque de Nantes, la préparation et l'avortement de cette suprême entreprise de la Vendée révoltée tiennent la plus grande place dans ce volume. Peu importe que la marche sur Nantes ait été décidée à Saumur, qu'il fallut prendre d'assaut, ou à Angers, où on entra sans coup férir. La prise de cette ville — comme le dit très bien M. Chassin — entrait dans les plans généraux de d'Elbée et de Bonchamps qui, au courant de la conspiration de La Rouérie, croyaient trouver en Bretagne, dans le Maine, en Normandie, des foyers insurrectionnels prêts à se rallumer. » On pourrait ajouter que les royalistes avaient beaucoup d'alliés à Nantes même, qu'ils se croyaient sûrs de gagner, par l'Ouest, le Midi, le camp de la Lozère et leurs amis de Toulon ; mais avant tout la possession de Nantes leur assurait la mer et la communication avec l'étranger.

Le rôle prépondérant de d'Elbée et de Bonchamps est ici nettement indiqué, celui de d'Elbée surtout, du *généralissime* dont M Chassin étudiera plus tard l'*élection régulière*, dont il reconnait déjà l'*action directrice*. Nous n'avons pas à examiner la *légende* ou l'*histoire* de Cathelineau, nous ne voulons prendre parti ni pour M. Célestin Port ni pour M. l'abbé Bossard ; mais nous pouvons affirmer qu'au cours de nos études personnelles sur ce même sujet, nous n'avons relevé, dans la vie militaire du prédécesseur de d'Elbée, aucun acte de commandement supérieur, et que Cathelineau, s'il porta le titre de généralissime — ou mieux de général en chef — n'en exerça jamais l'autorité.

Biron, déjà harcelé par les jaloux et les incapables, était opposé à l'évacuation d'Angers et de Nantes. Il ne put rien pour Angers, qui tomba sans résistance au pouvoir des Vendéens, mais il soutint l'esprit de résistance des Nantais, dont le maire Baco enflammait les courages et réussissait, devant le péril commun, à calmer les passions politiques. M. Chassin qualifie de *presque désespérée* la situation de Nantes, d'*héroïquement patriotique* l'état d'esprit des Nantais au moment même où la Commission centrale et les généraux vaincus à Saumur proposaient d'abandonner la ville. « Les Nantais », dit encore l'auteur qui se souvient de Michelet, « sauvèrent doublement la République une et indivisible, alors identique à la patrie, en gardant leur ville et en faisant avorter le soulèvement girondin. »

Les préliminaires de l'attaque de Nantes et les phases de cette attaque sont assez connus. Nous-même avons essayé de les résumer en déterminant le rôle de chaque chef vendéen dans une étude publiée

Digitized by Google

par la *Revue de Bretagne*. Les rapports officiels, que M. Chassin a extraits de divers dépôts d'Archives, ajoutent de nouveaux renseignements à ce chapitre d'histoire

La suite du volume n'est pas moins intéressante. Le parallèle que Danton faisait entre la Révolution et Saturne reviendra à l'esprit devant la mise en accusation de Westermann, terrible soudard qui se fit pardonner son échec de Châtillon par un plan d'écrasement, resté inédit jusqu'à ce jour, de l'insurrection vendéenne et surtout devant l'arrestation, le procès sommaire, la condamnation à mort de Biron, ce grand seigneur devenu patriote, tacticien méconnu et bassement calomnié, que tua la Terreur « aveugle », dit M. Chassin ; « stupidement criminelle », ajouterons-nous. Son historien républicain le justifie et le juge ainsi : « Il avait épuisé sa jeunesse à satisfaire les vices trop charmants de la race française ; dans son âge mûr il pratiqua la vertu suprême : l'amour de la France. » Un écrivain à la Voltaire doublait ce général qui est mort ayant encore trop vécu.

Les faits de guerre du mois de juillet se résument dans la déroute des républicains à Vihiers et dans leur victoire de Luçon, qui attira au nouveau généralissime des Vendéens, d'Elbée, les critiques amères ou railleuses des historiens de son parti. M Chassin évite de charger d'Elbée, qu'il apprécie équitablement. En ce même chapitre il prend congé d'un de ses personnages de prédilection, Boulard, qui donna sa démission, malade, et mourut peu après.

L'élévation subite et imprévue de Rossignol au commandement de l'armée des côtes de la Rochelle, la suspension de plusieurs généraux qui avaient cessé d'être agréables au pouvoir civil, la destitution et l'emprisonnement de Tuncq, le vainqueur de Luçon, alimentent un récit où M. Chassin ne peut s'empêcher de glisser des réflexions philosophiques. Rossignol n'était-il pas, le premier, fort étonné de sa brillante fortune ? On le suspendit bientôt, à la vérité.

Tout à la fin du livre que l'abondance des documents inédits et la bonne foi de l'auteur rendent infiniment précieux, on voit arriver « les vrais soldats de la garnison de Mayence, la première force militaire importante organisée d'avance et glorieusement éprouvée qui eût pu être expédiée, au bout de cinq mois, contre l'insurrection catholique-royaliste du 10 mars 1793 ». Avec les Mayençais de Kléber, les Vendéens trouveront, en effet, des adversaires dignes d'eux.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

JOURNAL DE MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE, DUCHESSE D'ANGOULÊME, corrigé et annoté par Louis XVIII. — Paris, librairie Firmin-Didot et Cie, S. D.

Peu de documents historiques ont le touchant intérêt de celui-ci : c'est une copie, de la main même de Louis XVIII, du journal que sa nièce, Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême, écrivit sur les événements dont elle avait été témoin, du 5 octobre 1789 au 2 septembre 1792. Le roi a fait des additions et corrections au texte de la princesse et il y a joint un petit commentaire, le plus souvent grammatical par fois historique, aussi digne du souverain ferré sur l'étiquette que du fin lettré.

Ce précieux manuscrit était conservé dans la famille Hüe ; il avait été donné par la duchesse à la veuve de l'admirable serviteur de Louis XVI, dont le nom est resté synonyme de dévouement. Mme la baronne André Hüe l'a communiqué aux éditeurs qui le publient avec un tact et un goût parfaits.

Malgré la collaboration du royal admirateur d'Horace, le *Journal* de la duchesse d'Angoulême n'est pas une œuvre littéraire : c'est plus et mieux, une œuvre de bonne foi toute palpitante encore de l'émotion subie. Si l'on nous permettait d'employer une expression mise à la mode par les romanciers naturalistes, nous dirions que le récit de la fuite de Varenne et du 10 août nous offre la *tranche de vie*, toute saignante après un siècle. Les philosophes trouveront aussi qu'un enseignement moral tombe de ces simples pages d'histoire.

Les éditeurs ont fait précéder le *Journal* inédit d'une très éloquente préface de M. le baron Imbert de Saint-Amand. Ils y ont ajouté divers documents et de naïves romances composées par Mlle de Brevannes pour adoucir la captivité de la fille de Louis XVI. Ils ont aussi reproduit l'autre *Journal* de la princesse, la relation des événements arrivés à la Tour du Temple du 13 août 1792 au 9 juin 1795. Ce *Mémoire* (c'est l'humble titre que lui donnait la duchesse d'Angoulême) a été imprimé plusieurs fois. La seule édition conforme au manuscrit authentique de la Bibliothèque Leber a été donnée, en 1862, par M. de Lescure, chez Poulet-Malassis. Le présent livre reproduit le texte publié en 1856 par Barrière, c'est-à-dire celui de la première édition de 1817, manifestement défigurée.

Digitized by Google

La maison Firmin-Didot, qui garde les plus hautes traditions de la librairie française, a mis tous ses soins à l'impression de ce texte doublement illustre. La couverture est d'une sobre élégance. Un fac-simile de l'écriture de Louis XVIII et quatre portraits du temps, dont l'un, celui de François Hüe dans sa prison de la Force, est d'un relief superbe, constituent la décoration artistique de ce beau livre qui fera redire à plus d'un lecteur le mot de Chateaubriand : « Etonnez-vous de la quantité de larmes que peuvent contenir les yeux d'une fille de roi. »

O. DE G.

***

UNE ACTRICE DE PROVINCE DIRECTRICE DE THÉATRE, Mme DORBIGNY (1776-1791), par M. le docteur A. Corre. — Paris, aux bureaux de la *Revue Rétrospective*, 1893.

On a signalé à M. le docteur Corre un dossier existant aux Archives de Brest sur une comédienne du siècle dernier, Magdeleine-Adélaïde Dorbigny. Notre érudit et spirituel confrère a pu raconter ainsi la vie artistique et intime de cette pauvre reine de tragédie qui s'éteignit misérablement en 1791, après avoir joué sur plusieurs grandes scènes de province, dirigé le théâtre de Bayonne, et entretenu un commerce amoureux (comme on disait alors) avec le chevalier de Coatlès, de vieille noblesse bretonne, officier de dragons en garnison à Brest. Le chevalier, mal vu par ses chefs à cause de sa liaison, fut relégué à Hennebont, accompagna des détachements en Normandie; il écrivit de diverses villes à la comédienne des lettres curieusement naïves dont le docteur Corre nous donne des échantillons. Sa mort laissa Mme Dorbigny dans de cruels embarras financiers. Ce chevalier de Coatlès avait quelque chose du chevalier des Grieux, si son amie n'avait rien de Manon. La brochure du docteur Corre est une bonne aubaine pour les friands de l'histoire anecdotique du XVIIIe siècle. O. DE G.

***

M. l'abbé Lemée, curé de Foulletourte, qui prit une part importante à l'érection dans sa paroisse de la statue de Pierre Belon, vient de publier en une brochure substantielle (Le Mans, Typographie Monnoyer) ses *Observations botaniques faites dans la Sarthe*. Ce travail un peu spécial

Digitized by Google

sera consulté utilement par les adeptes de Linnée et servira, comme le dit son auteur, de supplément à l'*Inventaire des plantes de la Sarthe*, de M. Gentil. O. de G.

***

La Baronnie du Faouet, par la comtesse du Laz. — Vannes, Imprimerie Galles, 1892.

Madame la Comtesse du Laz, à qui nous devons déjà l'*Histoire de la Baronnie de Rostrenen*, vient de publier une intéressante monographie de la *Baronnie du Faouët*.

Habitant cette partie de l'ancienne vicomté de Gourin qui conserve la trace de la munificence et du goût artistique des Bouteville, elle a voulu raviver le souvenir de ces illustres seigneurs, d'où elle descend directement.

Par l'entremise de M. le baron de Rosmorduc, Mme du Laz a eu communication d'une généalogie complète de la maison de Bouteville, dressée au XVIIe siècle par Guy Autret, seigneur de Missirien. Elle publie *in extenso* cet important document, donne de curieux détails sur les monuments religieux des Bouteville et sur la plus célèbre des familles qui contractèrent alliance avec eux, celle de Goulaine.

Après l'extinction des Bouteville, la baronnie du Faouët, sortie de la famille de Goulaine, fut acquise par les du Fresnay, puis fut transmise par héritage aux d'Argouges et passa enfin aux Montreuil, derniers possesseurs.

Les pièces justificatives comprennent des textes de Froissard sur le Faouët et la Roche-Périou, divers documents tirés des Archives de la Loire-Inférieure et l'acte de fondation des Ursulines du Faouët (1658).

On voit que Mme la comtesse du Laz n'a rien négligé pour donner à son livre, témoignage de piété filiale à l'égard de ses ancêtres bretons, une sérieuse valeur historique. Elle y a pleinement réussi. N'oublions pas le blason en couleurs qui orne élégamment la couverture.

O. de G.

***

PUBLICATIONS RÉCENTES DES R. P. DOMINICAINS

Chaque mois qui s'écoule nous apporte un témoignage imprimé de l'infatigable activité intellectuelle des R. P. Dominicains.

Le 26 octobre dernier, un nouveau maître général, le R. P. Fruhwirth,

Digitized by Google

était installé à l'Ecole Albert-le-Grand. A cette occasion les Pères Didon et Libercier prononçaient de chaleureuses et patriotiques allocutions, réunies en une brochure (Paris, J. Mersch, imprimeur). Le souvenir de Gounod, le glorieux mort de la veille, était associé à cette pieuse solennité.

Et c'est à la mémoire du grand musicien français qu'un autre Dominicain, le P. Sisson, aumônier du collège Lacordaire à Buenos-Ayres, a rendu naguère un hommage, qui, venu de si loin, paraît plus touchant et plus vibrant encore. Le discours du P. Sisson a été prononcé au service funèbre de Gounod, le samedi 4 novembre ; il nous arrive élégamment imprimé (A Buenos-Ayres, chez Mariano-Moreno). Gounod y est envisagé comme artiste « très humain, très patriote et très chrétien », et l'orateur paraphrase éloquemment ce triple caractère.

A Arcueil et à Arcachon, à Sorèze et à Buenos-Ayres, les Dominicains enseignants se montrent les dignes disciples de Lacordaire : *Sursum corda* est leur devise de chrétiens et de Français. O. DE G.

***

REFLETS, poésies. — Troisième partie, – par Aristide Rochefort. — Paris, Librairie des Sciences psychologiques, 1893.

Je ne puis suivre M. Aristide Rochefort, un des plus singuliers poètes qu'ait produits la Vendée contemporaine, dans ses rêveries périlleuses sur la métempsycose ou les tables tournantes, et je crois même que je donnerais tout son bagage spirite pour de jolis vers comme ceux où il qualifie

Telle ville avec ses grands ponts,
Son fleuve aux ondes murmurantes,
Ses vieux quartiers ceints de balcons
Ventrus, tels aux vieux quais de Nantes.

Les Nantais ne me donneront pas tort.

O. de G.

***

A TRAVERS L'AMÉRIQUE. Récit de voyage fait aux Sociétés de géographie de Bordeaux, Saint-Nazaire et Nantes, par Jules Desfontaines. *Nantes*, imprimerie Mellinet. Du même : LA PAIX. *Paris*, Lecène et Oudin, éditeurs, 1893.

Jules Desfontaines, à la fin de son livre : *18 000 lieues à travers le Monde*, nous annonçait l'intention d'entreprendre une exploration qui

Digitized by Google

devait le classer au rang des Stanley et des Trivier mais, des raisons majeures lui ont fait abandonner, provisoirement du moins, ses rêves d'excursion dans la Nouvelle-Guinée, l'éblouissante terre des paradisiers, où les indigènes font volontiers leurs délices de chair humaine. « Ces indigènes, me disait Desfontaines, sont des gourmets à leur manière, ils préfèrent la chair du sauvage à celle de l'Européen civilisé, comme nous préférons un canard sauvage à un canard domestique. » Ayant dû, pour le moment, renoncer à rendre visite à ces aimables personnages, qui vous accueillent la bouche ouverte et vous donnent une très large hospitalité dans leurs vastes estomacs, Jules Desfontaines est revenu en France nous faire le récit humoristique et pittoresque de ses pérégrinations en Amérique et nous communiquer son grand projet pour établir *la Paix* dans le monde. Il signale tout d'abord les causes du malaise continuel dont souffre notre société moderne et croit en avoir trouvé le remède dans le *Solidarisme*. Son projet est immense, grandiose, plein de générosité ; il me fait songer un peu à celui de Fourier, le célèbre fondateur de l'Ecole dite *Sociétaire* ou *Phalanstérienne*, commenté par Victor Considérant mort le mois dernier. Le projet de Jules Desfontaines entrera-t-il plus aisément dans la pratique que celui de Fourier? C'est ce que l'avenir nous apprendra seul. Mais, s'il doit réussir, il ne peut être en meilleures mains, car Desfontaines a une foi et une persévérance à toute épreuve. Il l'a démontré par ces voyages gigantesques accomplis sans ressources pécuniaires et sans appui. Il a étonné les Américains eux-mêmes par son entregent et son savoir-faire, et un rédacteur du *Franco-Louisianais*, après avoir esquissé la carrière de notre *Globe-trotter*, écrivait à la date du 22 mai 1892 : « On peut dire qu'il est le triomphe de la volonté et qu'il témoigne en faveur de cette race bretonne dont la persévérance a raison de tout. »

DOMINIQUE CAILLÉ.

∴

MYSTICA, *Premiers vers*, par Marcel Béliard. — *Angers*, imprimerie L. Hudon, 1893.

M. Marcel Béliard a horreur du banal et du convenu, il recherche les rythmes neufs et les rimes brillantes. Un peu de néologisme, un peu de décadisme même, comme on dit aujourd'hui, ne l'effraient pas. Il chante parfois, comme un page du temps passé ou comme un abbé de cour, des vers à la gloire des châtelaines et des marquises ; parfois aussi

Digitized by Google

il a des soupirs pour les vierges cloîtrées. La note humoristique ne fait point défaut dans son recueil élégant, que, d'après son titre, on croirait plein de pensées mystiques, et Pierrot lassé de chanter vainement des vers à la lune et à sa brune Colombine, dit gaiement son fait à un Orphée de marbre qui le regarde malicieusement se démener et l'écoute silencieux « semer ses rimes d'or » dans la brise des nuits étoilées. Ces *Premiers vers* de Marcel Béliard sont pleins de promesses et sont charmants dans leur préciosité un peu subtile et leur grâce un peu mièvre.

DOMINIQUE CAILLÉ.

⁂

DU MAGNÉTISME. Discours prononcé dans la séance du 4 décembre 1893 à la Salle des Beaux-Arts par M. le Dr G. Gouraud, président de la Société Académique de la Loire-Inférieure. — *Nantes*, Mellinet, imprimeur, 1893.

Un bon orateur doit veiller par dessus tout à bien finir son discours, comme un bon chrétien à bien terminer sa vie. Si le discours est médiocre, une bonne péroraison le sauve ; s'il est bon, elle en double le succès. Le discours de M le Dr Gouraud sur le *Magnétisme*, sans renfermer beaucoup d'aperçus nouveaux sur cette question. est d'une lecture agréable et intéressante. Le conférencier avait fait déjà sans doute bonne impression sur son auditoire, mais ce qui a complété son succès, c'est l'éloquente péroraison où il nous montre les grands patriotes, orateurs ou soldats, magnétisant en quelque sorte par leur parole et leur prestige les hommes les moins résolus et les précipitant à la victoire pour le salut de leur pays.

Cette application de la suggestion et du magnétisme à un péril national peut être excellente dans la pratique ; elle a été à coup sûr ici pour M. le Dr Gouraud l'occasion d'une heureuse péroraison et d'un succès mérité. D. C.

⁂

CŒURS DE FEMMES, par Camille Natal. *Paris*, Chamuel, éditeur, rue de Trévise, 1894. Impression de grand luxe à pages encadrées à l'encre de couleur. Prix : 3 fr. Du même : *Deux Poèmes en Prose*.

Un critique de cette Revue disait en novembre dernier, parlant du *Pain du Génie*, roman de M. Léon Berthaut, le distingué rédacteur en

Digitized by Google

chef de *Bretagne-Révue :* « Les tableaux les plus gracieux, les sentiments les plus délicats abondent dans ce livre où l'on sent battre d'un bout à l'autre le cœur d'un honnête homme. » Je me plais à faire cette citation pour deux motifs : pour attirer de nouveau l'attention de nos lecteurs sur le livre vigoureusement écrit de M. Léon Berthaut, et parce que ce jugement semble s'appliquer à merveille à la délicate plaquette et au beau volume de M. Camille Natal.

Les *deux poème en prose* de M. Camille Natal brillent plus, il est vrai, par la forme que par le fond : c'est une suite de tableaux d'une grande finesse de touche, bien composés, délicatement colorés. On y remarque à chaque page les sentiments doux et charmants qui abondent dans son livre magnifiquement édité : *Cœurs de Femmes*. Oh ! les femmes qui possèdent de tels cœurs sont véritablement idéales ; elles sont de celles que l'on peut comparer à un cygne pour la blancheur et dont on peut dire avec le poète en songeant à leurs bonnes actions :

D'un cygne il ne peut jamais
Tomber que des plumes blanches.

L'une représente la fidélité dans le sacrifice, l'autre la charité, celle-ci la ruse féminine au service du bien celle-là la consolation et l'espérance. Mais de tous ces récits écrits dans un style plein de souplesse et de distinction, il en est un qui m'a particulièrement charmé : *Bleuet des Champs*. Il renferme, à mon avis, les trois qualités qui font les chefs-d'œuvre et qu'il est si rare de trouver réunies, l'habileté et la simplicité du plan, la pureté et la grâce du style, la noblesse des pensées et de sentiments.

DOMINIQUE CAILLÉ.

*
* *

LOCUTIONS POPULAIRES du pays de Dol-en-Bretagne, par Henri de Kerbeuzec. — *Rennes*, Hyacinthe Caillière, éditeur, MDCCCCXIV.

Il est très curieux de constater la trace du latin, du vieux français, de l'anglais et même de l'allemand dans le patois du pays de Dol-en-Bretagne, comme il est intéressant pour un archéologue de trouver des médailles, des armes et des statues dans le sol d'une contrée. Chaque peuple en passant par un pays y laisse et y emprunte quelque chose. C'est ainsi qu'il est amusant de constater dans la langue française l'in-

Digitized by Google

fluence du patois du pays de Dol-en-Bretagne. En voulez-vous un exemple ? En voici un fort drôle, mais peu respectueux pour les bibliophiles. Je lis, en effet, page 18 de la gentille plaquette que j'ai sous les yeux :

LIBORION. s. m. Qui aime les livres (pris pour la plupart du temps en mauvaise part).

Et M. Henri Kerbeuzec ajoute la réflexion suivante :

Vous vous souvenez que nos anciens auteurs et le bon La Fontaine appellent l'âne *Maître Aliboron*. Or, d'après une glose curieuse de Mme de Cerny[1], ce titre donné au roussin d'Arcadie ne serait qu'une antiphrase empruntée au nom d'un Breton célèbre : *Ali* ou *Elie* Borron. Celui-ci florissait dans la seconde moitié du XIIe siècle et mit la main à plusieurs romans de chevalerie.

Si l'on accepte cette étymologie très ingénieuse et fort bien soutenue, *Elie Borron*, nommé *Bart de Ganne*, aurait laissé un souvenir légendaire dans notre langue en donnant à celle-ci les mots *Aliboron* ou *Liborion*, de même que plus tard le docte *Lambin* aux lents travaux deviendra populaire sous le verbe *lambiner*.

Mais sans tant d'érudition, *liborion* n'aurait-il pas pour ancêtre « liber »

Par ce léger aperçu, il est facile de se rendre compte que le livre de Henri de Kerbeuzec n'est pas une indigeste compilation, mais se distingue à l'occasion par l'humour aussi bien que par la science.

D. C.

[1] *Chronique dinannaise, XIIe siècle*, Dinan, 1860 (in-12 de 29 pages).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MM. DE BRÉHIER ET DU PONTAVICE

On annonce la mort à Josselin (Morbihan) de M. Ernest de Bréhier, décédé le 24 décembre en sa soixante-dix-neuvième année.

Le défunt appartenait à une très ancienne famille originaire de l'Anjou. Archéologue distingué, il était membre fondateur de la Société des Bibliophiles Bretons. Il avait publié dans le tome II des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques*, édités par cette Société (1883), une intéressante étude, le *Manuscrit du sieur de Caillon.*

+

M. le vicomte Robert du Pontavice de Heussey, qui vient de mourir à Menton, à peine âgé de 45 ans, n'appartenait pas à notre Société ; mais nous devons un dernier hommage au poète, au critique, au conteur breton, à l'auteur des remarquables études sur Dickens et Villiers de l'Isle Adam. Fils d'un poète estimé, petit neveu de la Tour-d'Auvergne, le vicomte du Pontavice n'a pas menti à ces illustres origines.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

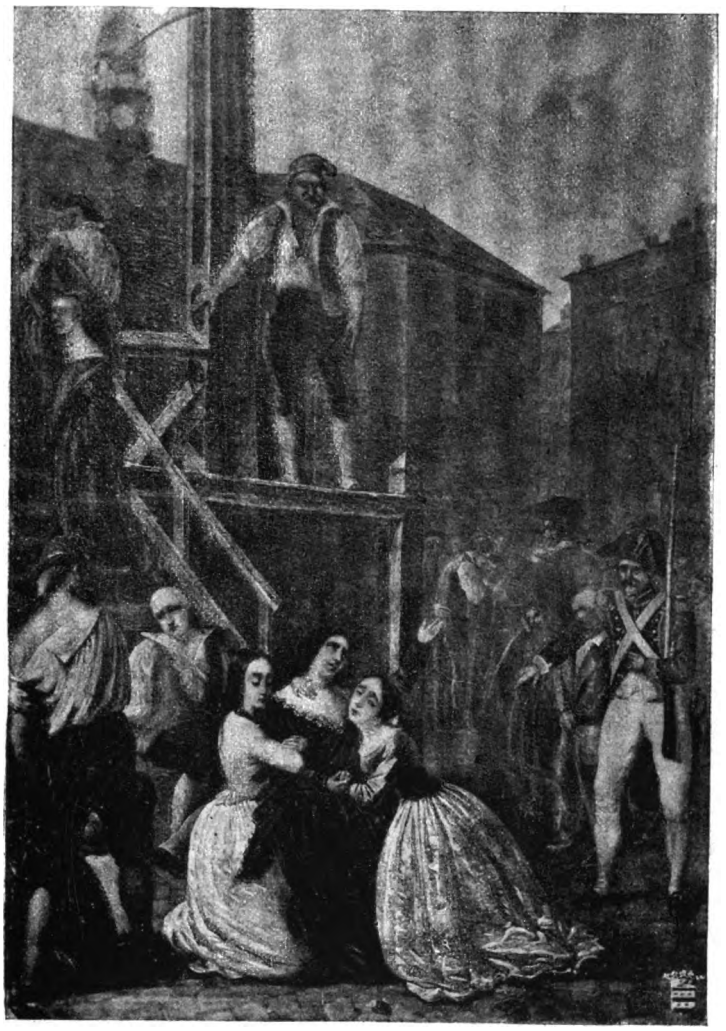

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE PAGE DE LA TERREUR A NANTES

LES LE LOUP DE LA BILIAIS

MARTYRS DU SACRÉ CŒUR

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Sanguis martyrum, semen christianorum.

La Providence m'ayant accordé l'inestimable honneur d'une alliance avec une famille de martyrs, je regarde comme un devoir, bien doux à la vérité, de retracer dans ses plus grands détails une page historique qui suffirait, à elle seule, à couvrir la plus humble maison d'un lustre incomparable et séculaire.

L'épisode sanglant dont je vais dérouler les dramatiques péripéties a été rapporté en de nombreux ouvrages, entre autres dans *La Commune et la Milice de Nantes* de Mellinet, mais toujours d'une façon incomplète et trop souvent avec des erreurs. La plus fréquente est la confusion établie, de bonne foi du reste, par la plupart des historiens entre l'exécution de Mlles de la Métayrie et celle de Mme et Mlles de la Biliais.

Mellinet lui-même, — qui a su éviter cette confusion et s'en vante en ces termes : « L'exécution de Mlles de la Métayrie fut un des événements de la Terreur qui ont laissé les souvenirs les plus douloureux dans notre population ; mais c'est par erreur que presque toujours on en confond les circonstances avec celles qui ont accompagné la mort non moins résignée, non moins sublime de Mme Leloup de la Biliais et de ses deux filles, mort que pré-

Digitized by Google

céda celle de M. Leloup de la Biliais, » — Mellinet s'empresse d'ajouter en note, en parlant du premier de ces deux événements : « Cette mort a fourni à M. Debay, de Nantes, peintre distingué de l'Ecole française, le sujet d'un tableau effrayant de vérité. » Ce tableau, dont il sera parlé à la fin de mon étude, représente l'exécution de Mme et Mlles de la Biliais et non celle de Mlles de la Métayrie.

Cette confusion si commune est loin d'ailleurs de me surprendre, eu égard à l'analogie de ces deux crimes politiques. Mlles Gabrielle Marguerite, Claire et Olympe Millo[1] de la Métayrie, de la Roche-sur-Yon, dont l'aînée avait 28 ans et la plus jeune 16, furent guillotinées le 18 décembre 1793, ainsi que leur fidèle bonne, Jeanne Roy, âgée de 22 ans, sur la place du Bouffay. Mellinet raconte que, la veille de leur mort, Olympe, la plus jeune des quatre sœurs, remit une bague à la femme Laillet, épouse du guichetier, qui venait de se montrer très charitable à leur égard. On verra que Mme de la Biliais remit également une bague au moment de son exécution. Mellinet rapporte aussi que le bourreau, absolument à bout de forces après avoir fait tomber les têtes de Mlles de la Métayrie, fut pris de délire, de fièvre brûlante, croyant avoir sans cesse sous les yeux les jeunes vierges auxquelles il demandait grâce, et que, trois jours après, il n'était plus. « L'imbécile s'est laissé mourir de peur », disait Carrier en riant de cette mort avec ses infâmes acolytes. Or l'abbé Tresvaux, comme on le verra plus bas, raconte que le président du tribunal qui condamna M. de la Biliais à la peine capitale fut frappé d'un délire semblable à celui de l'exécuteur de Mlles de la Métayrie, et que la mort seule put le délivrer de cette torture quotidienne.

[1] Toutes les histoires locales donnent *Millo* de la Métayrie. Mais, dans son beau travail sur la Collégiale Notre-Dame de Nantes, M. de la Nicollière-Teijeiro, citant parmi les chanoines Guillaume de Mello, prédicateur et écrivain estimable du XVIIe siècle, dit qu'il était fils de Henri de Mello, issu d'une famille portugaise établie à Nantes dans la dernière moitié du XVIe siècle et médecin ordinaire de la ville, et il ajoute : « C'est de cette famille, établie depuis en Bas-Poitou, que descendaient *Mlles Vaz de Mello de la Métairie*, guillotinées par Carrier à la fin de 1793. » Si l'on considère la sagace érudition et le rare esprit de critique de l'éminent président de la Société Archéologique de Nantes, on sera porté à donner raison à M. de la Nicollière.

Digitized by Google

A mes yeux, d'ailleurs, il ne suffit pas de donner une relation vraie et complète du sujet qui nous occupe, et ce thème, si beau soit-il, acquierra un nouvel élément d'intérêt par ce que j'appellerai son *contexte*.

L'héroïque génération de 1793-1794 n'a pas été jetée seule au milieu de l'histoire : elle dépend de celles qui l'ont précédée, comme elle influe sur celles qui l'ont suivie. En parcourant la généalogie des Le Loup de la Biliais, le lecteur constatera que rarement devise a été mieux portée que celle de cette noble race : A PATRE ET AVO. En effet, M. de la Biliais, *guillotiné pour avoir caché des prêtres*, s'honorait de compter parmi les frères et sœurs de son père *trois prêtres* distingués et *une religieuse carmélite ;* — Mme et Mlles de la Biliais, *guillotinées pour avoir distribué des images du Sacré Cœur*, se réjouissent, du haut du Ciel, de contempler au nombre de leurs descendants directs, en l'an de grâce 1894, un siècle après leur fécond sacrifice, *trois vierges consacrées au Sacré Cœur* et *deux jeunes gens appartenant à la Compagnie de Jésus*.

Puis, de même qu'un tableau de prix n'obtient son maximum de valeur qu'une fois placé dans le cadre qui lui convient, on vit mieux avec des personnages disparus lorsque l'on connaît bien les lieux où ils ont vécu. Je dirai donc quelques mots du château de la Biliais, séjour de la sainte famille dont je retrace le calvaire, j'en indiquerai les divers possesseurs et je donnerai une description spéciale de la chapelle et du curieux pavillon.

Mais, trompant la légitime impatience du lecteur, ma plume va rappeler tout d'abord que si la famille de la Biliais a, plus que toute autre, généreusement versé son sang pour le culte du Sacré Cœur, cette dévotion nationale sut enfanter de nombreuses victimes sous le régime à jamais maudit de la Révolution. Aussi bien, ce tribut d'hommages rendu aux plus mâles vertus ne saurait paraître un hors-d'œuvre ici, car, sauf deux ou trois exceptions, tous les récits que j'ai trouvés sur les martyrs du Sacré Cœur il y a cent ans doivent être inscrits au Livre d'or de la *Bretagne* et de la *Vendée*, les deux provinces bénies, dont cette *Revue*, depuis 37 ans, célèbre les grands hommes et les belles actions.

Digitized by Google

Le R. P. Victor Alet, de la Compagnie de Jésus, de regrettée mémoire, que la résidence de Nantes a eu la joie de posséder longtemps dans son sein, a élevé au Sacré Cœur un monument littéraire et artistique digne de ce grand sujet. C'est à ce remarquable ouvrage que j'emprunte la plus grande partie de ce qui suit.

Le R. P. Alet rappelle tout d'abord que Louis XVI par une prière sublime consacra son royaume au Sacré Cœur et que toute la famille royale formait sur ce point *cor unum et anima una*. Il cite un passage des mémoires de la jeune sœur de Louis XVII qui, racontant une perquisition faite au Temple, dit que les municipaux chargés de cette triste besogne lui ôtèrent à elle-même un Sacré Cœur de Jésus.

« Au cours de l'ignoble procès de la plus infortunée des reines, dit le R. P. Alet, que je cite textuellement désormais, on n'omit pas de représenter, à titre de pièce de conviction, le scapulaire saisi sur l'auguste prisonnière, humble petit carré de papier fin aux contours dentelés, colorié à la main. Le Sacré Cœur, surmonté de la croix, ceint de la couronne d'épines et percé d'une flèche, est accompagné de ces mots : Cœur sacré, ayez pitié de nous !

« Sur le corps mutilé de la princesse de Lamballe, cette fidèle et héroïque amie de la reine de France, les tigres à face humaine qui le dépouillèrent recueillirent aussi le sceau mystérieux : l'image d'un cœur enflammé entrelacé d'épines, avec la légende : Cœur de Jésus, nous périssons, sauvez-nous !

« Les 2 et 3 septembre 1792, des milliers de Français, l'élite du clergé réunie aux plus dévoués serviteurs de la Monarchie, étaient égorgés dans les prisons et dans les rues de la grande ville livrée aux fureurs démagogiques : or, au témoignage du jacobin Gorsas, sur le plus grand nombre de ces saintes victimes on trouva de petites images représentant deux cœurs percés de flèches dans une couronne d'épines et surmontés d'une croix. Au bas on lisait : Cœurs sacrés, protégez-nous !

« Absolument pareils au scapulaire royal décrit tout à l'heure, étaient les 250 scapulaires trouvés sur la sœur Catherine Joussemet, de la Roche-sur-Yon, l'une des victimes de la défaite de Savenay

Digitized by Google

(23 décembre 1793) qui consommèrent, sur les échafauds de Nantes, leur sanglant holocauste.

« Les eaux rougies de la Loire, les carrières de Gigant, les souterrains de l'Esperonnière, les caves pestilentielles de l'entrepôt dévorèrent les autres, servant à la fois ou tour à tour d'instruments de supplice au sauvage Carrier. Et ces femmes, ces vieillards, ces enfants, qu'il faut compter par milliers, portaient tous l'emblème proscrit !

« Les archives révolutionnaires conservent les *actes* authentiques des martyrs du Sacré Cœur (suit un récit succinct du martyre de la famille de la Biliais).

« Le 19 juillet de la même année, dix jours avant la chute de Robespierre, tombait à Paris sous le couteau fatal une autre héroïque Bretonne, Mlle Victoire de Saint-Luc (dame de la Retraite de Quimper) qu'allaient suivre quelques instants après son père et sa mère. En s'arrachant de leurs bras pour s'élancer à l'échafaud, elle venait de leur dire : « Cher père et chère mère, vous m'avez appris à vivre : je vais, avec la grâce de Dieu, vous apprendre à mourir ! » Elle avait été arrêtée au fond de la Bretagne, emprisonnée à Carhaix, puis à Quimper, brutalement traînée à Paris avec ses vieux parents, et enfin condamnée à mort *comme religieuse et propagatrice d'images superstitieuses* du Sacré Cœur.

« La sainte égide, qui faisait si forts ces cœurs de vierges et de femmes, gardait aussi et soutenait la mâle poitrine des héros. Nous avons vu à Nantes le scapulaire que portait le brave Stofflet, lors de son arrestation, le 15 février 1796. Il est en drap noir, bordé de soie jaune, orné d'un nœud blanc ; dans le champ, le Christ en croix ; à ses pieds, deux cœurs arrosés par son sang, plus deux palmes et la légende circulaire : Le zèle du Seigneur vous dévore ! Ce dessin est exécuté à l'aiguille. L'éminent conservateur du Musée Archéologique de Nantes (M. Fortuné Parenteau, décédé le 10 septembre 1882), possède ce scapulaire avec plusieurs autres, non moins authentiques, et dont le plus précieux est celui de Marie-Antoinette.

« Mais ce ne sont pas seulement les princes et les chefs qui aiment à se parer de cette *livrée du fanatisme*, comme parlaient les

Digitized by Google

jacobins d'alors ; les petits, les hommes du peuple n'y mettent pas un moindre empressement. En voici une dernière preuve. Transportons-nous près de la chapelle, aujourd'hui restaurée, de Notre-Dame-des-Lucs, dans la Vendée militaire. Là passait, le vendredi 28 février 1794, une des bandes infernales commandées par Haxo et qui cherchaient à surprendre Charette dans son quartier général de Legé. Les habitants des Lucs s'étaient signalés par leur indomptable énergie à défendre leurs autels et leurs foyers : *Pro aris et focis*. Les Bleus devaient leur faire cruellement expier tant d'audace, et, le jour même que je viens d'indiquer, ils égorgèrent de sang-froid *quatre cent vingt-cinq* victimes, dont plus d'un tiers étaient des enfants âgés de moins de 15 ans, quelques-uns au berceau. Un mois après, le catalogue en fut dressé avec soin par le curé même de la paroisse. Or, en 1863, leurs ossements précieux ont été découverts, encore enlacés du *scapulaire du Sacré Cœur* et du Rosaire, dont ces vaillants chrétiens s'étaient servis pour murmurer leurs dernières prières[1]. »

Le fait suivant est tiré d'une modeste brochure, fort instructive sous son mince volume et des plus édifiantes : « La mort de M. l'abbé Jean Bénard, vicaire de Mélesse et de Pléchatel et ensuite un des chapelains de l'hôpital général de Rennes, mérite d'être rapportée. Arrêté, lui aussi (l'exécution de la famille de la Biliais vient d'être exposée), pour avoir distribué des images du Cœur de Jésus, l'abbé Bénard fut conduit à la prison de Rennes, où régnait une maladie épidémique. Le vénérable prêtre ne tarda pas à tomber malade ; mais le zèle qui l'animait fut plus fort que toutes les souffrances, et il eut la consolation de convertir beaucoup de ses compagnons d'infortune. Dès qu'il put marcher, on le fit comparaître devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Il fut condamné au dernier supplice, non-seulement comme prêtre réfractaire, mais encore pour avoir porté des signes de rébellion, des *images du Sacré Cœur de Jésus*, odieuses aux révolutionnaires, à cause du respect que les Vendéens montraient pour elles et du soin qu'ils prenaient

[1] R. P. Alet : *La France et le Sacré Cœur* ; ch. VII : *Le culte du Sacré Cœur au XVIIIe siècle* ; § 3 : *La Révolution. Vœu de Louis XVI. Martyrs du Sacré Cœur*. Paris, Dumoulin et Cie, 1889.

Digitized by Google

d'en avoir toujours sur eux. L'abbé Bénard répondit aux juges : « Je rends grâces à Dieu de mourir pour avoir porté ces indices de ma foi et de ma confiance ! » Prenant ensuite un crucifix, il marcha courageusement à la mort[1]. »

C'est à l'un des ouvrages les plus suggestifs de notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, que j'emprunte le dernier trait de cette sombre et admirable hécatombe : cette page a, dans l'espèce, un intérêt tout particulier, car elle raconte en quelques lignes la fin glorieuse d'un martyr du Sacré Cœur qui remplissait, comme M. de la Biliais, la charge, si honorable alors, de conseiller au Parlement : « M. Gauthier de la Touche, ci-devant conseiller au parlement de Guyenne, arrêté à Brière où il était depuis cinq jours, avec l'intention, a-t-il dit, de revenir en France, ne pouvait guère espérer rencontrer plus d'indulgence auprès du général Berruyer et de ses collègues. (Sur les 13 infortunés, prévenus, à tort ou à raison, du *crime* d'émigration et jugés le 22 octobre 1792, 9 furent jugés dignes de la peine capitale.) On avait, en effet, trouvé dans son portefeuille un morceau de carton rouge où était peint un cœur surmonté d'une couronne d'épines et percé de plusieurs flèches avec cette inscription : *Cor Jesu, miserere nobis* ! Il a naturellement été condamné à mort..... L'exécution des condamnés a eu lieu hier matin (23 octobre) sur la place de Grève. Tous ont montré sur l'échafaud le même courage et la même assurance que devant le tribunal..... M. Gauthier de la Touche, les yeux levés au Ciel, semblait redire : *Cor Jesu, miserere nobis*[2] ! »

*
* *

La famille Le Loup ou Le Lou, originaire de la province de Bretagne, y est restée presque exclusivement attachée par ses alliances et y a possédé les seigneuries du Breil, de la Babinais, de la Biliais, de la Renaudière, de la Civelière, de la Roberdière, de la

[1] *Histoire populaire de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, depuis son origine jusqu'à nos jours*, pp. 54-55.

[2] Edmond Biré : *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, pp. 160-162.

Digitized by Google

Série, de Boisbriant, de la Motte-Glain, de Boisbilly, de Beaulieu, de Chasseloir, de Boischallon, de la Mercredière, de la Haye-Mahéas, etc.

Claude Le Loup de Boisbriant fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre de réformation de Bretagne en date du 15 novembre 1668 ; Michel Le Loup de la Motte-Glain fut maintenu par arrêt du 29 novembre de la même année ; et Michel Le Loup de Beaulieu par arrêt du 23 août 1669.

Les Le Loup remontent à Jehan Le Loup, chevalier, qui comparut, l'an 1167, dans une enquête faite par Jehan de Soligné.

Ils se sont toujours distingués au service du pays et particulièrement dans l'administration de la cité. Voici, en effet, ce que je recueille dans le *Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*.

Jehan Le Loup du Breil : Sous la 1re mairie (1565-1566), échevin (nommé le 29 novembre 1564).

Michel Le Loup du Breil, fils du précédent, pourvu d'un office de maître des comptes à Nantes le 4 mai 1572 et reçu le 22 octobre, décédé, en 1586, revêtu de son office et doyen des maîtres des comptes de Nantes ; sous la 6e mairie (1570-1571), échevin ; — sous la 7e mairie (1571-1572), échevin (élu le 21 décembre 1570), choisi pour sous-maire le 28 janvier 1571 ; — sous la 8e mairie (1572-1573), continué échevin et sous-maire[1] ; — 9e mairie (1573-1574), maire (élu en décembre 1572).

Yves le Loup du Breil, fils du précédent, conseiller du roi et maître des comptes de Bretagne à Nantes par succession de son père (pourvu le 1er juillet 1586 et reçu le 17 novembre) — capitaine

[1] C'est cette mairie, on le sait, qui, par sa courageuse résistance aux ordres du duc de Montpensier, évita à notre cité la honte ineffaçable d'une Saint-Barthélemy locale. La plupart des historiens louent le *maire* Michel Le Loup du Breil de s'être mis à la tête de ce noble mouvement Ils commettent là une erreur, minime en apparence, mais grosse de conséquences, car certains écrivains ne considérant que les dates constatent, ce qui est vrai, que Michel Le Loup n'était pas maire à cette époque et en induisent qu'il a reçu des éloges immérités. « A tort également, dit Mellinet, nos historiens ont donné tout le mérite de la résistance à M. Leloup du Breil : il a partagé noblement ce mérite, mais il n'était alors que sous-maire. Le maire était M. Harrouys, qui est resté en charge du 28 décembre 1571 au 28 décembre 1572. L'erreur provient de ce que l'on a vu la nomination de M. Leloup du Breil en 1572 ; mais c'était à la fin de cette année. »

Digitized by Google

d'une des 14 compagnies de la milice bourgeoise réorganisée par Henri IV (1598) — 40e et 41e mairies (1603-1605), maire, installé le 9 juin 1603. Député de Nantes aux Etats à Rennes, la même année. Continué comme maire l'année suivante et reçu de nouveau le 8 juillet 1604 jusqu'au 13 juillet 1605.

Michel Le Loup du Breil, fils du précédent, maître des comptes de Bretagne à Nantes (pourvu le 10 juin 1615 et reçu le 27 juin).

Les Le Loup portent pour armes : *De gueules à deux fasces d'argent, chargées, la première de 3, la seconde de 2 étoiles de sable* ; aliàs : *D'argent à deux fasces de gueules, chargées, la première de 3, la seconde de 2 étoiles d'or* (Guy Le Borgne) ; l'écu timbré d'une couronne de marquis ; supports : deux lions ; devise : A PATRE ET AVO.

***

FILIATION DE LOUIS LE LOUP, Ier SEIGNEUR DE LA BILIAIS

LOUIS LE LOUP, seigneur de la Mercredière, de la Civelière, DE LA BILIAIS (1708), né le 26 novembre 1670, décédé le 7 septembre 1730, marié à Marie-Thérèse *Charrier*, veuve de Julien *Le Meneust, seigneur de Villettes*, dont neuf enfants, entre autres :

A. — *Louis-Antoine*, qui suit.

B. — *Joseph-François*, né en décembre 1700, lieutenant au régiment de Bourgogne-Infanterie, puis (en 1735) prêtre à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, RECTEUR DE BLAIN, prieur de Quinquénavant à la mort de Claude, son frère puiné.

C. — *Claude*, né le 19 mai 1704, docteur en théologie de la Faculté de Paris, maison et société royale de Navarre, grand-chantre et premier dignitaire de l'église cathédrale de Dol le 27 août 1731, vicaire général de l'évêché de Dol le 14 septembre 1747, et le 28

(*La Commune et la Milice de Nantes*, 3e vol. p. 253). Eh bien ! l'excellent Mellinet se trompe, non dans la forme, mais dans le fond, et c'est le *Livre Doré* qui va nous donner la clef de l'énigme. Voici ce qu'il dit : « A la séance où on lut la lettre du duc de Montpensier (8 septembre 1572), le maire Harrouys ne figure pas, c'est le sous maire Le Loup du Breil qui y préside avec la désignation de Maire. » C'est donc *comme sous-maire remplaçant le maire absent* que Michel Le Loup sauva les calvinistes nantais.

Digitized by Google

PIERRES TOMBALES DE LA CHAPELLE DE LA BILIAIS

depuis la profanation des Tombeaux de l'Abbaye de Buzay en 1793, ce fragment de pierre tombale a été recueilli par Mr Jn Fçois LE LOUP de la BILIAIS

HIC JACET
DOMNUS GABRIEL LE LOUP
QUI SUMMO STUDIO
HAS ÆDES SACRAS
EXTRUI CURAVIT ET ORNARI
CÆTERI CÆTERA DICENT
HÆ LAUDES SUFFICIUNT
TUMULO.
PROFESSUS E CLARAVALLE
DOCTOR SORBONICUS
VIC. GENERALIS IN BRETANIA
PRIOR HUIUS-CE DOMUS
PER TRIGINTA SEX ANNOS
OBIIT
QUARTO IDIBUS JULII
1776.
ANIMA EIUS REQUIESCAT
IN PACE
AMEN

✻

CI-GIT
Mssire LOUIS-Fçois-Stien LE LOUP
DE LA BILIAIS
DÉCÉDÉ LE 26 Fier
1822

PRIEZ DIEU
POUR LE REPOS
DE SON AME

CI-GIT

MARIE-AIMÉE-THOMASE-ÉTIENNETTE

DE LA BOESSIÈRE

ÉPOUSE DE

MESSIRE LOUIS-JOSEPH LE LOUP

DE LA BILIAIS

DÉCÉDÉE LE 14 JANVIER 1841

A PEINE AGÉE DE 30 ANS

CI-GIT

MESSIRE Louis-Joseph LE LOUP

de la BILIAIS

époux de

Dame Aimée de la BOESSIÈRE

né en 1801 ✝ 26 Mai 1881

Planche I

Digitized by Google

février 1749, PRIEUR DE SAINTE-MARIE-MAGDELAINE DE QUINQUENAVANT (prieuré en Machecoul, dépendant de l'abbaye de Néril et uni au chapitre de la Rochelle), décédé au château de la Biliais le 13 septembre 1757, et inhumé, le lendemain, dans l'église de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

D. — *Gabriel*, né le 9 août 1705, docteur en Sorbonne, profès de Clairvaux, prieur de Clairvaux de 1736 à 1739, prieur en Picardie en 1740, PRIEUR DE BUZAY la même année, vicaire général de l'ordre de Citeaux et *rücstan* (sic) de la province de Bretagne pour les maisons de la commune observance, décédé à Buzay le 15 juillet 1776, et inhumé dans l'église de l'abbaye qui avait été bâtie par ses soins et fut incendiée avec le couvent le 31 août 1793[1].

E. — *Françoise*, baptisée le 7 juin 1712, décédée RELIGIEUSE CARMÉLITE, à Nantes.

LOUIS ANTOINE, Ier du nom, LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 18 décembre 1696, décédé le 31 octobre 1763, marié — en premières noces — à Anne *Viau de la Civelière*, dont : Louise-Anne, mariée à Joachim *de Monti de la Giraudais*, dont postérité ; — en secondes noces, à Marie, fille de Pierre *Bertrand* et de Marie *Montées des Fontaines*, d'une des plus anciennes familles d'Orléans, dont :

A. — *Louis-Antoine*, qui suit.

B. — *François-Nicolas*, inhumé le Ier juin 1735, âgé de 6 semaines.

C. — *Marie-Françoise*, née en 1740, inhumée le 23 mai 1748.

D. — *Gabrielle-Louise*, née en 1745, inhumée dans le cimetière de Saint-Donatien.

E. — *Marie-Elisabeth*, inhumée dans le cimetière de Saint-Donatien.

LOUIS ANTOINE, 2e du nom, LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 29 janvier 1733 en la paroisse Saint-Laurent de Nantes, conseiller au Parlement de Bretagne[2] en 1758, GUILLOTINÉ LE 17 JANVIER 1794, marié, en avril 1761, à Anne-Claire, née en la paroisse Sainte-Croix de Nantes, fille de François *Cottineau de la Cassemichère*, ancien consul et négociant à Nantes, et de feu Jeanne-Marie *Le Cocq*, GUILLOTINÉE LE 7 MARS 1794, dont neuf enfants :

[1] Sa pierre tombale fut retrouvée par hasard dans une maison où elle faisait partie du dallage, le côté de l'inscription tourné en dessous ; ce précieux monument fut gracieusement offert à M. J.-F. Le Loup de la Biliais, qui s'empressa, en 1850, de le faire encastrer dans le pavé de la chapelle du château de la Biliais (Voir planche I).

[2] Dans son contrat de mariage, sa charge de conseiller est évaluée 36.000 livres.

Digitized by Google

A — *Louis-François-Sébastien*, né en janvier 1763, lieutenant au régiment de Bresse-Infanterie en 1790, suivit l'armée des Princes en 1793, chevalier de Saint-Louis à la seconde Restauration, décédé, sans postérité, le 26 février 1822, au château de la Biliais et inhumé dans la chapelle (V. planche I) ; marié, en 1803, à René Jacqueline, seconde fille de *M. Bernard de la Turmélière*.

B. — *Renée-Claire-Louise*, née le 3 mars 1770, GUILLOTINÉE LE 7 MARS 1794.

C. — *Marie-Perrine*, née le 10 juin 1771, GUILLOTINÉE LE 7 MARS 1794.

D. — *Madeleine-Joséphine-Félicité*, décédée à l'âge de 10 ans.

E. — *Victor-Louis*, né le 9 août 1773, sous-lieutenant au régiment de Mirabeau-Infanterie, servit dans l'armée des Princes, de 1792 à 1799 ; à l'attaque de la redoute de Bergdat, où, sur 76 volontaires, 60 furent blessés, resta debout, ainsi que son frère Claude-Loup, et, avec lui, entra des premiers dans la redoute ; blessé grièvement d'une balle au passage des lignes de Wissembourg ; chevalier de Saint-Louis à la première Restauration ; décédé sans postérité, à Nantes, le 5 octobre 1830 ; marié, en juin 1807, à Anne *Libault de la Chevasnerie*, décédée, à Chantenay-lez-Nantes, en avril 1872, à l'âge de 84 ans.

F. — *Claude-Loup*, né le 30 mars 1775, fit partie de l'armée de Condé dans le corps de Mirabeau, se fit remarquer par sa bravoure (V. ci-dessus : *Victor-Louis*), décédé sur le Danube, à Straubing, en Souabe, en 1799.

G. — *Joseph-François*, qui suit.

H. — *Louis-Marie-Guillaume*, décédé à 1 an.

I. — *Jean-Joachim*, décédé à 1 an.

JOSEPH-FRANÇOIS LE LOUP DE LA BILIAIS, né, le 29 juillet 1777, au château de la Biliais, marié le 17 avril 1799 à Marie-Jacqueline, fille aînée de M. Amable *Bernard de la Turmélière*[1], décédée, à Nantes, le 25 septembre 1859, à l'âge de 82 ans, dont :

[1] La famille Bernard de la Turmélière, complètement éteinte aujourd'hui, a fourni deux maires de Nantes : Pierre-Bernard de la Turmélière (51e et 52e mairies, 1615 1617), et René-Bernard de la Turmélière (70e mairie, 1633-1634). L'hôtel de la Turmélière, 3, rue Basse-du-Château, appartient actuellement à M. Henri de la Biliais, ancien député, et le domaine de la Turmélière, sis dans la commune de Château-Thébaud, est la propriété de Mme Charles de Vallois, née de la Biliais.

Digitized by Google

A. — *Marie-Emilie*, née le 16 février 1800, décédée vers 1852.

B. — *Louis-Joseph*, qui suit.

C. *Victor-Marie*, né le 21 novembre 1803, élève de l'Ecole militaire, sous-lieutenant au 7e cuirassiers, en octobre 1824, démissionnaire à la Révolution de 1830, décédé, sans alliance, à Nantes, le 3 janvier 1877.

D. — *Frédéric-Marie*, né le 30 janvier 1805, élève de l'Ecole militaire, sous-lieutenant au 6e dragons le 1er octobre 1826, démissionnaire à la Révolution de 1830, décédé à Nantes le 20 décembre 1863, marié, le 22 avril 1833, à Thérèse-Joséphine, fille de Louis-Antoine *Graslin*[1] et de feue Marie-Joséphine-Thérèse *Le Valois de Séréac*, dont :

a. — *Mathilde-Marie-Antoinette*, mariée à Louis-Antoine-Marie Le Loup de la Biliais (V. ci-dessous).

b. — *Thérèse*, mariée, le 17 août 1858, à Charles *de Vallois*, dont :

1° *Roger*.

2° *Maurice*, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS ; a célébré sa première messe à Jersey le 9 septembre 1893.

3° *Jeanne*, mariée, le 27 septembre 1887, à Joseph *Senot de la Lande*, docteur en droit, maire de Thouaré, dont : Marie-Yvonne-Marguerite.

4° *Georges*.

c. — *Frédéric-Marie*, né le 1er novembre 1838, décédé, sans alliance, à Nantes, le 8 janvier 1891.

E. — *Marie-Joséphine*, née le 13 février 1808, décédée, sans alliance, à Nantes, le 21 avril 1884.

F. — *Benjamin-Victor-Marie*, né le 28 juillet 1813, décédé, sans alliance, à Nantes, le 1er décembre 1873.

LOUIS-JOSEPH LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 29 septembre 1801, maire de Château-Thébaud en 1825, décédé, à son château de la Biliais, le 26 mai 1881, et inhumé dans la chapelle (V. planche I), marié, le 7 octobre 1829, à Marie-Aimée-Thomase-Etiennette, fille cadette du général marquis *de la Boessière-Lennuic*, député du Morbihan, décédée, à Nantes, e 14 janvier 1841, à l'âge de 30 ans, et inhumée dans la chapelle du château de la Biliais (V. planche I), dont :

a. — *Louis-Antoine-Marie*, qui suit.

b. — *Marie-Henriette-Joséphine*, mariée, le 27 juillet 1852, à

[1] Fils de Jean-Joseph-Louis Graslin, le célèbre receveur général des fermes du Roi, créateur du magnifique quartier de Nantes qui porte son nom.

Digitized by Google

Edouard-Jean-Baptiste *Morisson de la Bassetière,* député de la Vendée, décédé le 24 octobre 1885, dont :

1° *Marie-Nathalie,* DAME DU SACRÉ-CŒUR, à Nantes.

2° *Marthe-Marie,* décédée à 4 ans.

3° *Louis,* docteur en droit, conseiller général, ancien député de la Vendée, marié, le 5 juillet 1881, à Geneviève *de Beauregard,* dont : Henri, — Marie, — Geneviève, — Louise.

4° *Jean,* docteur en droit, conseiller d'arrondissement, marié, le 7 août 1889, à Marie d'*Aviau de Ternay,* dont : Aline, — Edouard.

c. — *Henri-Victor-Marie,* né le 26 mars 1836, chef de bataillon des gardes nationales mobiles en novembre 1870, maire et conseiller général de Machecoul, ancien député de la Loire-Inférieure ; marié, le 17 janvier 1860, à Valentine *Descrots d'Estrée,* dont :

1° *Isabelle,* DAME DU SACRÉ-CŒUR, à Rennes.

2° *Aimée,* mariée le 6 novembre 1888, à Joseph *Lamour de Caslou,* dont : Marie, — Marguerite, — Joseph.

3° *Henri-Victor-Marie,* DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

4° *Léon.*

LOUIS-ANTOINE-MARIE LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 11 juillet 1831, marié, le 3 mai 1859, à Mathilde-Marie-Antoinette *Le Loup de la Biliais,* sa cousine-germaine, dont :

1° *Louise-Antoinette-Marie,* DAME DU SACRÉ-CŒUR, à Sarragosse.

2° *Yves-Antoine-Marie,* qui suit.

3° *Anne-Marie-Thérèse,* mariée, le 22 mai 1889, à Gaëtan *de Blocquel de Croix, baron de Wismes,* dont : Gaëtanne, — Olivier, — René.

YVES-ANTOINE-MARIE LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 7 juin 1862, marié, le 27 novembre 1889, à Blanche *de Tardy de Rossy,* dont : Yvonne.

***

Voici la suite de tous les possesseurs connus de la terre de la Biliais :

« LA BILIAIS. Terre et juridiction : 1425, Pierre *de Saffré.* — 1470, écuyer Guillaume *des Bouschaux.* — 1510, Françoise *des Bouschaux,* femme de Jan *de l'Angle.* — 1560, Jan *de l'Angle,* époux de Jeanne *de Guéhéneuc.* — 1587, Jan *de l'Angle,* époux de

Digitized by Google

Françoise *de Mareuil.* — 1646, Julien *de l'Angle*, époux de Marie *de l'Espinay.* — 1675, Julien *de l'Angle*, époux de Marie *Gobert d'Orguenau.* — 1691, la terre et seigneurie de l'Angle, les terres et juridictions de la Biliais et d'Acigné, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc et Cordemais, ainsi que la terre de Venet, située dans cette dernière paroisse, appartenant à la famille de l'Angle, furent adjugées par la juridiction des Réguaires de Nantes à messire Charles *de la Bourdonnaye, s^r de la Hunelaye et de Coëtion*, et à dame Anne *Symon de Souché*, veuve de messire Claude *Le Lou, sieur de la Renaudière.* Le 17 avril 1694, ces terres furent partagées entre les deux acquéreurs : la Biliais et Acigné furent attribuées à Anne *Symon de Souché* et à ses enfants, tandis que l'Angle et Venet restaient la propriété de messire Charles de la Bourdonnaye. La route qui du passage du Goust se rend à Saint-Etienne établissait la ligne séparative des deux propriétés. — 1708, Louis *Le Lou de la Mercrédière* prend le titre de *seigneur de la Biliais.* — 1734, Louis-Antoine *Le Lou de la Biliais.* — 1763, Louis-Antoine *Le Lou de la Biliais*, 2e du nom[1]. »

Comme on le verra plus loin, les arrêts de condamnation de M. et de Mme de la Biliais déclaraient « leurs biens confisqués au profit de la République ». Mais ils ne passèrent point en d'autres mains par suite des heureuses circonstances suivantes :

Mlles Gabrielle-Louise et Marie-Elisabeth, sœurs de Louis-Antoine de la Biliais, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, avaient été emprisonnées au Bon-Pasteur, comme leur belle-sœur et leurs nièces. Après l'exécution de ces dernières, elles jugèrent sans doute que leur famille avait largement satisfait à la rage sanguinaire des tyrans républicains. Aussi, à la date du 21 germina an II (10 avril 1794), se hasardent-elles à adresser une demande de mise en liberté où elles arguent de leur vie paisible, de leur âge, de leur mauvaise santé et de la situation plus que précaire de leur fortune. Mais, dès le lendemain, le comité révolutionnaire répond qu'elles « ont été arrêtées comme ci-devant nobles, ennemies de l'égalité, amies des bons prêtres, parentes d'émigrés. L'avis du

[1] Du Bois de la Patellière : *Notes historiques*, pp. 13, 15 et 57.

Digitized by Google

Comité est qu'au terme de la loi elles doivent être retenues jusqu'à la paix comme suspectes[1] ».

Les prisonnières prennent patience, mais sans se décourager. A la date du 5 messidor an II (23 juin 1794), elles présentent une nouvelle demande de mise en liberté, disant qu'elles ont été enlevées de chez elles depuis près de huit mois, que le Comité Révolutionnaire les assura qu'elles étaient arrêtées uniquement par mesure de sûreté générale et qu'il n'y avait aucune dénonciation contre elles, qu'elles ont toujours vécu paisibles, qu'elles résident depuis plusieurs années à Nantes, que leur santé souffre gravement du régime cellulaire et qu'elles forment des vœux ardents pour le bonheur de leur patrie[2].

Cette seconde demande est mieux accueillie que la première et, peu de temps après, les pauvres filles, enfin sorties de prison, présentent une requête au Comité de surveillance de la commune de Nantes pour faire lever les scellés apposés sur leur appartement, rue Mablit (Saint-Vincent), n° 4[3].

Mesdemoiselles de la Biliais ne pensaient pas seulement à elles. A peine rendues à la liberté, elles emploient toute leur activité pour conserver à leurs neveux leurs biens patrimoniaux. A la date du 28 floréal an III (17 mai 1795), elles présentent à l'administration du district de Savenay, en leur nom propre et au nom de Joseph Le Loup, une pétition tendant : « 1° à avoir séparément et concurremment avec ledit Joseph Le Loup, leur neveu, mainlevée du séquestre mis sur la terre de la Biliais et que la jouissance provisoire leur en soit accordée..... ; 2° qu'il leur soit délivré..... les deux tiers dans un tiers des revenus perçus jusqu'à ce jour provenant de ladite terre réputée presque entièrement noble ; 3° enfin qu'il sera sursis à l'adjudication des baux à ferme que le district de Savenay se proposait de faire incessamment. » Ces trois demandes sont accordées par arrêt du 8 fructidor an III (25 août 1795[4]).

Mais cela ne suffit pas au zèle de Mlles de la Biliais. Elles vont, de leurs deniers, assurer à leurs neveux la jouissance définitive du do-

[1] *Archives départementales* : Femmes détenues, requêtes L.
[2] *Archives départementales* : Femmes détenues, requêtes L.
[3] *Archives départementales* : Dossier Le Loup.
[4] *Archives départementales* : Dossier Le Loup.

Digitized by Google

maine des ancêtres. A la date du 12 thermidor an IV (30 juillet 1796), les administrateurs du département vendent aux citoyennes Marie-Elisabeth et Gabrielle-Louise Le Loup les trois quarts des domaines nationaux dont la désignation suit (maison de la Biliais et sa réserve, 9 métairies, 1 borderie et 2 moulins), lesdits biens dépendant de Louis-Sébastien, Louis-Victor et Loup Le Loup, portés sur les listes des émigrés, lesdits biens évalués, en revenu net, à la somme de 3 918 fr. 92 cent. et en capital, y compris tous les bois, à celle de 105 666 fr. 43 cent.[1]

A la date du 6 vendémiaire an V (27 septembre 1796), Joseph-François de la Biliais présente une pétition par laquelle il invite l'administration à nommer un expert qui, avec le sien, le citoyen Douillard, architecte, estimera les biens dépendant des successions de ses père et mère, pour être lesdits biens divisés en quatre lots égaux et tirés au sort, pour en appartenir trois à la République et un au pétitionnaire. Il présente à la date du 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1797) une nouvelle pétition tendant aux mêmes fins. Enfin, à la date du 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), l'administration centrale du Département, vu son arrêté du 8 fructidor an III (v. p. 123), vu les deux pétitions ci-dessus, considérant que les biens dépendant des successions de Louis-Antoine Le Loup dit la Biliais et Anne Cottineau sa femme doivent être restitués à leurs enfants; considérant que les droits du pétitionnaire ont été reconnus tant par l'arrêté du 8 fructidor an III et autres antérieurs que par la vente faite par l'administration aux citoyennes Le Loup ses tantes des trois quarts revenant à la République dans la terre de la Biliais, déclare que lesdites successions doivent être partagées également entre les enfants desdits feus Le Loup et femme, qu'ainsi la République, représentant trois d'entre eux émigrés, aura les trois quarts et le pétitionnaire l'autre quart[2].

Grâce à cette reconnaissance légale des droits héréditaires de Joseph-François pour un quart, et à la généreuse acquisition des trois autres quarts par Mlles de la Biliais qui les conservèrent ainsi à leurs neveux émigrés, la famille Le Loup est restée en possession de son antique patrimoine, qui appartient aujourd'hui au chef de

[1] *Archives départementales*, Q, 32.
[2] *Archives départementales* : Dossier Le Loup.

Digitized by Google

nom et d'armes, M. Louis-Antoine-Marie Le Loup de la Biliais.

Le château de la Biliais, situé sur le sillon de Bretagne, à 3 kilomètres du bourg de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, date de plusieurs époques. La partie la plus ancienne, celle qui est constituée par les trois fenêtres centrales du corps de logis principal (pl. II), remonte au commencement du XVe siècle. La vieille chapelle, distante du château d'environ 200 mètres, ainsi que les grands murs du parc qui formaient une clôture continue sont de la même époque. Le pavillon d'entrée fut construit à la fin du XVe siècle et porte encore, dans la jolie guirlande qui orne le fronton de la lucarne, les armes de Guillaume des Bouschaux : losangé. . (pl. III). La girouette, qui provient de la Turmelière, se termine en chef par une fleur de lis. C'est dans ce pavillon, comme on le verra plus loin, que, grâce à une ingénieuse cachette, l'abbé Camaret et le jeune Joseph-François de la Biliais trouvèrent un abri sûr pendant la perquisition des gardes nationaux. Des bâtiments, abattus vers 1834 ou 1835, unirent le pavillon du corps de logis principal. C'est aussi de cette époque que date probablement la douve creusée entre le pavillon et la chapelle moderne. La partie gauche du château fut refaite à neuf et on construisit l'aile droite telle qu'elle existe aujourd'hui. La nouvelle chapelle, celle qui dans mon croquis (pl. II) fait pendant au pavillon, fut édifiée vers le milieu du dernier siècle. Voici, d'après M. du Bois de la Patellière, son *acte de baptême* : « 1771. — Le 21 novembre, vu la permission de l'Illustrissime et Révérendissime évêque de Nantes, Pierre Mauclerc de la Muzanchère, la chapelle non fondée du château de la Biliais, sise en cette paroisse, a été bénite, sous l'invocation de saint Louis et de sainte Anne, par vénérable et discret Joseph Le Loup, recteur de Blain, prieur de Quinquénavant. Les statues de saint Louis, sainte Anne et saint Nicolas ont aussi reçu la bénédiction. » Cette statue de sainte Anne, unique et précieux vestige sauvé du vandalisme révolutionnaire, occupe une place d'honneur sur un socle, à gauche de l'autel. A droite, est une statue moderne de saint Louis, et une du Sacré Cœur domine l'autel La lanterne est surmontée d'une croix ornée d'un Sacré Cœur au centre et de fleurs de lis à ses extrémités. Au-dessus de la porte, ont été sculptées les armes des la Biliais et des la Boëssière *(de sable au sautoir d'or)*.

Digitized by Google

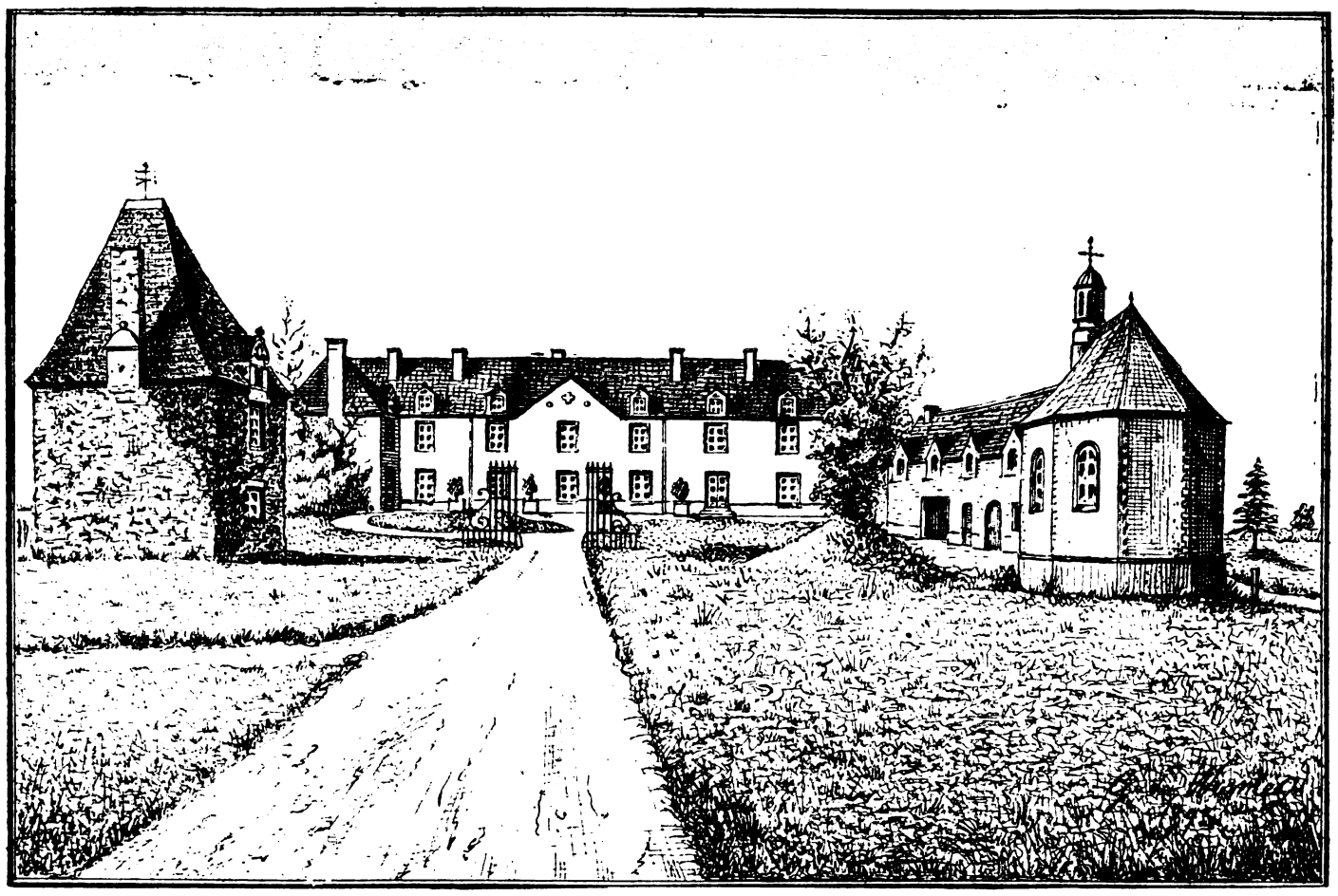

Vue du chateau de la Biliais

Digitized by Google

Digitized by Google

*
* *

Deux mots encore avant d'entrer dans le cœur même du sujet pour dire au lecteur à quelles sources j'ai puisé les éléments de mon récit. Ce sont, comme imprimés : *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes*, 1re série, par M. du Bois de la Patellière (maire actuel de Saint-Etienne-de-Mont-Luc) ; — *La Commune et la Milice de Nantes*, 8e volume, par Mellinet ; — *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, t. II, par l'abbé Tresvaux, Paris et Nantes, 1845 ; — *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, tome II, par Alfred Lallié ; Nantes, Cier, libraire-éditeur, 1893 ; comme manuscrits : les archives du château de la Biliais ; — les archives départementales ; — les notes recueillies par un serviteur de la famille de la Biliais pendant la Révolution (données en note par M. du Bois de la Patellière) ; — et, avant tout, une plaquette inédite[1], rédigée par M. J.-F. Le Loup de la Biliais, seul échappé à l'arrestation de 1793, autographiée pour les membres de la famille, et que l'auteur a fait précéder de ces touchantes paroles :

« Avant de mourir et près d'être réuni dans le ciel à ma famille, où j'espère, par la miséricorde infinie de Dieu et la puissante intercession des miens, occuper près d'eux, quoique très indigne, la place que je sollicite de tous mes vœux,

« Je lègue à chacun de mes chers enfants et petits-enfants une relation authentique et véritable de leur martyre, si propre à les soutenir dans la foi ; je les prie et supplie au besoin, par amitié pour leur père, de la lire souvent, et plus particulièrement le 16 janvier et 6 mars de chaque année. Ils y puiseront des sentiments bien vifs de foi, ils se souviendront, ils se glorifieront d'être les enfants des saints, motifs bien puissants pour mener une vie toute chrétienne, qui leur méritera aussi le bonheur de nous trouver tous réunis dans la céleste patrie des Elus de Dieu.

« En 1874 J.-F. Le Loup de la Biliais. »

(*A suivre*). Bon Gaëtan de Wismes.

[1] Je l'indiquerai ainsi en abrégé : J.-F. LE LOUP DE LA BILIAIS : *Relation authentique*.

Digitized by Google

BRIZEUX A SCAER

Conférence faite à l'institution Saint-Sauveur de Redon dans la Séance académique du 22 janvier 1894

MON PÈRE SUPÉRIEUR,

« Je veux tout d'abord vous remercier du très grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de cette séance académique. Je dois cette distinction bien moins à mon talent qu'à mon amour pour le pays de Bretagne. Vous avez pensé qu'il était bon que mon zèle en faveur de notre littérature provinciale fût récompensé en ce pays même où furent livrés les premiers bons combats pour l'établissement de notre nationalité bretonne.

Et c'est une récompense, certes, pour mes efforts, que d'être invité à prendre la parole devant cet auditoire breton, au milieu de ces jeunes gens qui aiment si ardemment la Bretagne, et devant vous, mon Père Supérieur, et devant vous, mes Pères, qui êtes pour ces âmes d'enfants les guides les plus sûrs et les maîtres les plus autorisés.

Mais savez-vous que, tout Breton que je sois, j'ai presque peur en prenant la parole ce soir ? Rien n'est plus difficile que de parler aux enfants, car ce n'est pas une parole futile qu'on leur doit, et cependant ils n'attendent pas de moi des choses trop ennuyeuses. Mon embarras est grand : si j'étais trop ennuyeux, les plus jeunes me le feraient vite comprendre par quelque grimace significative, et si j'étais futile, que penseraient de moi les présidents et les membres des Académies de Saint-François de Sales et de Saint-Thomas d'Aquin ? Pour garder une juste mesure, je voudrais me mettre sous la protection des deux patrons de vos Académies ; mais j'ai plus de

Digitized by Google

dévotion à Saint-François de Sales. Que l'Académie des philosophes me pardonne donc, si je ne puis pas m'élever beaucoup au-dessus de la rhétorique d'un simple poète !

Et puis, quel sujet choisir pour ma causerie ? Ces jeunes gens avaient pris toute l'histoire : *Armorique, Moyen Age, Bretagne moderne.* Ils ne me laissaient pas la plus petite place dans le temps. J'étais fort perplexe, à la lecture de leur programme, et je le suis encore bien davantage après son exécution si parfaite. J'aurais mauvaise grâce à faire des compliments aux jeunes académiciens de Saint-Sauveur : cela ressemblerait de ma part à une précaution oratoire, et cependant je dois vous dire que j'ai été charmé — et surpris — de tout ce que j'ai entendu ce soir. Une telle séance fait infiniment d'honneur aux élèves d'une intelligence si vive et si distinguée ; elle en fait encore plus à l'éminente direction des maîtres qui forment ces fiers esprits et ces braves cœurs.

Le R. P. Supérieur vous disait, l'autre jour, que j'avais pris pour devise ces mots : *Bretagne est poésie.* C'est vrai, et j'ai voulu être fidèle une fois de plus à ma devise en vous parlant d'un poète et d'un Breton. Je ne pouvais choisir un meilleur poète et un meilleur Breton que Brizeux. C'est de lui que je vous parlerai. Je me bornerai, d'ailleurs, à vous parler de son séjour à Scaër, et je m'attacherai surtout à vous faire connaître la bonté de son cœur.

Il y a quelques biographies et quelques études bien faites sur notre poète ; son talent a été apprécié par de bons juges. Tout cela, vous pourrez le lire plus tard, et vous avez déjà lu, j'en suis sûr, les pages si sympathiques et si justes de M. le chanoine Nicol. M. le chanoine Nicol est un vrai poète. Nul mieux que lui ne pouvait parler de Brizeux, car nul ne sait mieux que lui enfermer dans un vers solide une pensée chrétienne et bretonne. Comme chrétien, comme Breton et comme poète, il a jugé Brizeux du haut d'une triple maîtrise. Son étude est à lire et à méditer.

Ce que je vous dirai, ce soir, vous ne le trouveriez dans aucun livre. J'ai recueilli les éléments de cette causerie au pays même où vécut Brizeux et de la bouche de ceux qui l'ont connu. Ce sera le petit attrait de mes paroles, et si je puis vous faire aimer en Brizeux la bonté de son âme, ce sera le petit enseignement que je ne

Digitized by Google

me pardonnerais pas de négliger en parlant devant vous, avec le regret de n'avoir pas qualité pour des leçons plus hautes.

⁂

Pendant les dernières années de sa vie, Brizeux a passé les mois d'été et d'automne à Scaër.

C'est chez les Rodallec surtout que son souvenir a été conservé; c'est à leur porte qu'il faut aller frapper si l'on veut réveiller encore la chère mémoire du poète mort. L'un d'eux, Youen, tient toujours l'auberge paternelle qui fut hospitalière à Brizeux. La maison a changé d'aspect depuis ce temps ; on m'a montré cependant, à gauche de l'auberge actuelle, dans la partie occupée maintenant par Madame Le Ber, née Rodallec, au premier étage, la chambre où coucha le poète à son arrivée dans le pays.

C'est une vaste pièce carrée, qui n'avait alors qu'une petite fenêtre fermée par un volet de bois. Il fallait choisir entre l'air ou la lumière, et cela devait embarrasser Brizeux parfois. J'ai dit une chambre ; c'était plutôt un dortoir : il y avait quatre lits, et souvent, pendant la nuit, la porte s'ouvrait bruyamment pour laisser entrer des compagnons de chambrée : marchands, colporteurs, rouliers, saulniers, rien moins que des poètes.

Brizeux a fixé le souvenir d'un de ces hôtes de l'auberge :

> Courbé sous un ballot et traînant un bâton,
> Quand l'Auvergne vit-elle arriver un Breton ?
> Mais toujours le vieux Jean nous vient de sa Montagne,
> Sans plaindre son chemin et son labeur s'il gagne.
> Plus vieilli, plus cassé, Jean revient tous les ans.

Du moins, pendant le jour, ces nomades allaient à leurs affaires et laissaient le poète à ses vers, qu'il écrivait auprès de la lucarne ouverte. On finit pourtant par obtenir du propriétaire un carreau de verre, et Brizeux, y voyant plus clair, put narguer le froid et la pluie.

Plus tard, il prit une chambre dans la maison d'une Madame Debureau, près de l'église. Le cimetière était devant lui.

Digitized by Google

Si jamais vous cherchez la maison du poète,
Près du clocher du bourg, ma rustique retraite
S'abrite, et devant moi, sous leur tertre allongés,
Silencieux amis, les morts dorment rangés...
Creusée avant le jour, une fosse béante
Trop souvent, au réveil, me glace d'épouvante;
Puis j'entends un corps lourd rouler dans ce trou noir,
Et ce sont à l'entour des cris de désespoir...
Soudain avec horreur ma fenêtre se ferme
Et j'unis ma prière aux sanglots de la ferme...
Mais, pour le catéchisme, allègres, triomphants,
Essaim blond des hameaux, arrivent les enfants ;
Ou l'on sonne un baptême, et la noble marraine
Sous le porche gothique entre d'un pas de reine.
Si c'est un jour de noce, alors pourpoints nouveaux
Et robes écarlates inondent les tombeaux ;
Et coups de feu lointains, musettes toutes proches
Rivalisent de bruit avec le bruit des cloches.
Ainsi, joie et douleur, je connais tout du sort :
J'ai devant ma maison et la vie et la mort.

Souvent, pendant la nuit, quand il avait fini d'écrire ou quand l'huile manquait à sa lampe, Brizeux s'approchait de la fenêtre et regardait ceux qui dormaient là.

Tout dort dans le village et dans le cimetière,
Les vivants dans leur lit et les morts dans leur bière;
Lui seul il veille encore, et bien loin dans la nuit
Le passant attardé voit sa lampe qui luit.
Si la lumière enfin décline faute d'huile,
Il ouvre sa fenêtre, et longtemps immobile,
Là, devant son logis, il contemple, envieux,
Ceux qui sous le gazon tiennent fermés leurs yeux,
Dont nul amer soupir ne desserre la bouche,
Heureux dormeurs, toujours tranquilles dans leur couche.

Ces insomnies du poète, les jeunes filles du bourg, curieuses, les connaissaient bien ; elles les surveillaient de leurs fenêtres et en causaient entre elles le lendemain. Le plus souvent, rentré chez lui

Digitized by Google

vers onze heures, Brizeux travaillait jusqu'à deux et trois heures du matin ; aussi restait-il au lit très tard, ne se levant guère avant dix heures : autre sujet d'étonnement pour les habitants de Scaër.

C'était bien là, d'ailleurs, les façons d'un Parisien, d'un *potr Paris*, comme on l'avait surnommé tout d'abord, avec quelque méfiance ; mais la bonté de Brizeux, en dépit de son costume et de ses habitudes de citadin, devait bientôt, au bourg et dans les villages, le faire accepter non plus comme un étranger, mais comme un hôte. Le poète l'a constaté lui-même.

Le soir où j'arrivai, le chien noir dans sa loge
Aboya. Les deux chats accroupis sous l'horloge
Hérissèrent leurs poils et l'enfant réveillé
Dans son berceau se prit à vagir effrayé ;
La fermière sur moi fixait un œil farouche....
Si j'arrive aujourd'hui, le rire est sur la bouche ;
L'enfant me tend les bras au bord de son berceau,
Le chien sur mes genoux vient poser son museau,
Sur la cendre à mes pieds les chats viennent de même :
Les voilà tous amis de celui qui les aime.

Oui, c'est à la bonté de Brizeux qu'il faut attribuer ce miracle, à sa bonté, à sa simplicité.

Il avait, presque dès le premier jour, essayé de modeler sa vie sur celle de ses nouveaux amis. Son dîner de midi, presque toujours il le faisait dans quelque ferme, où il s'asseyait à la table commune, mangeant avec appétit, comme ceux de la maisonnée, les crêpes de blé noir et le lard salé, buvant le cidre ou le lait sans grimaces. Le repas du soir, il le prenait chez Rodallec. Il y a encore à l'auberge une vieille cuisinière Annaïk — elle a soixante-dix-huit ans aujourd'hui — qui était au service du maître d'hôtel d'alors, entrée dans sa maison à l'âge de dix-neuf ans. Elle a bien connu Brizeux, la brave Annaïk, et se rappelle les friandises dont elle le dédommageait à son souper : crêpes au lait, celles-là, ou flans d'œufs ou laitages. Annaïk est une bonne cuisinière et Brizeux trouvait, le soir, à l'auberge, un repas copieux et

Digitized by Google

bien préparé que ses promenades du jour et la maigre chère du dîner de midi lui faisaient trouver meilleur encore. Les convives habituels étaient l'instituteur Le Bec et Bleiz le gendarme, pensionnaires tous deux de Charles Rodallec.

Le repas achevé, Brizeux allait s'asseoir dans le fauteuil de l'âtre; on plaçait un verre de vin blanc près de lui, et les histoires commençaient, les bonnes histoires qu'il racontait à la gloire du pays de Bretagne, en bourrant et en débourrant sa petite pipe de terre, éteinte presque aussitôt qu'allumée. Car c'était sa manière à lui de fumer ; et le lendemain matin, autour de son fauteuil, on faisait une ample récolte de ce tabac de poète. Le verre, lui, je suppose, devait rester plus d'à moitié vide ; cela devait être aussi sa façon de boire. Il ne parlait pas autant qu'on veut bien le dire, j'imagine, et, sans doute encore, s'isolant dans quelque rêverie, se penchait-il parfois, comme il est si bon de le faire dans ces âtres bretons, pour regarder, au-delà de ce large tuyau de suie noire et brillante, le petit morceau d'azur étoilé, tout là-haut.

Les enfants, d'ailleurs, devaient l'interrompre sans scrupule, écoutant volontiers certes les belles histoires qu'il contait, mais gourmands plutôt de ce beau sucre blanc qu'il avait toujours dans ses poches et dont il leur faisait des gâteries. Il entendait bien, pourtant, qu'on le gagnât un peu : de celui-ci il exigeait la récitation des prières en langue bretonne ; à cet autre, bel enfant joufflu, il demandait de *faire le gros ventre*, ayant toujours pour tous, avec le morceau de sucre convoité, quelque tape amicale et quelque bonne parole ; aussi comme ils l'aimaient, leur *tonton Brizeux* ! « Quand on avait dit Brizeux, on avait tout dit », telle est la touchante assurance que me donne un des survivants de ces veillées, M. Jean-Louis Rodallec, instituteur à Scaër.

L'instituteur Jean Le Bec, le gendarme Bleiz, le vieux facteur boiteux Jakez, tous les Rodallec, depuis son ami Bertrand et Charles son hôte jusqu'aux enfants de celui-ci, le vieux colporteur Jean, le cloutier, le tisserand et les femmes et les jeunes filles du voisinage, tels étaient les habitués de ces veillées d'auberge, ces humbles au milieu desquels Brizeux a voulu vivre comme un frère.

Digitized by Google

Ces amis des veillées, le poète les retrouvait, les jours de dimanche et de fêtes, et se plaisait à leurs jeux. Il était grand joueur de boules et de galoche ; il organisait des luttes d'enfants ; à Scaër, pays des bons lutteurs, c'était le moyen de gagner les âmes ; il payait des sonneurs pour faire danser les jeunes filles, et tous les jeunes cœurs ainsi devaient battre sur son chemin. La nuit même, il était le confident, le fauteur peut-être, des projets de rondes clandestines interdites par le presbytère. Ecoutez-le raconter malicieusement ce bon tour que jouent à M. le curé le poète et la neige complices :

Cette nuit, un sonneur a mis le bourg en fête,
Son hautbois retentit à vous fendre la tête,
On danse sur la neige, et, le long du chemin,
Sont marqués bien des pas qui se verront demain,
Oui, qui seront comptés demain au presbytère,
Là, dans son noir enclos muet et solitaire...
Non, rien ne trahira cette fête de nuit,
O danseurs, le vent d'ouest en emporte le bruit ;
Le blanc et mou duvet retombe et vous protège ;
Vos pas silencieux s'effacent sous la neige.

S'il payait le sonneur aux danses d'hiver, aux danses d'été il payait de pleines mannes de cerises ; et sans doute jeunes filles et jeunes garçons, avec les noyaux lancés à droite ou à gauche, jouaient ensuite à qui se marierait dans l'année.

Ces jeunes filles, on ne sait plus leurs noms ! Elles venaient de Coat-Forn ou de Kerbarz, de Coat-Loc'h ou du moulin du Duc, de Kerveguen, de Kerbaskiou, de tous les côtés de la paroisse, avec leurs frères ou leurs fiancés, tous amis de Brizeux. On se rappelle un peu plus nettement la fille du meunier, celle de Keros et la belle Maï... Celles-là étaient les plus voisines du bourg ; c'était chez elles que Brizeux allait dîner le plus souvent peut-être ; c'était pour elles, peut-être aussi, qu'il organisait ces danses.

On parle encore de combats de coqs qu'il aurait patronnés à Scaër. Cela m'étonne : Brizeux, grand arpenteur de pays, ne chassait pas ! et il y avait à cette horreur de la chasse des raisons de

Digitized by Google

sensibilité qu'il a contées dans la pièce intitulée *La mort d'un bouvreuil.*

Il avait quinze ans : on lui avait mis au bras son premier fusil ; il allait par les champs, tout à la joie d'avoir fui l'école et à l'espoir de *rapporter un glorieux butin.* Un bouvreuil paraît : Brizeux le vise, le coup part. Hélas ! la pauvre petite bête en tenait dans l'aile.

De son gosier saignant un petit cri plaintif
Sortit, quelque duvet vola de sa poitrine,
Puis, fermant ses yeux clairs, quittant la branche fine,
Dans les joncs et les buis de son meurtre souillés,
Lui, si content de vivre, il mourut à mes pieds.

Ah ! je le connais, le grand serment que le poète fit alors, pour l'avoir fait moi-même, au même âge, après un meurtre semblable. Je jetai mon chapeau sur l'oiseau tombé à terre et dont je n'osais pas regarder les derniers battements d'aile, et je rentrai tout triste à la maison. Et j'aurais pu écrire ces vers de Brizeux :

Oui, sur ce chanteur mort pour mon plaisir d'enfant,
Mon cœur, à moi chanteur, s'attendrit bien souvent...
Frère ailé, sur ton corps je versai quelques larmes.
Pensif et m'accusant, je déposai les armes...
Ton sang n'est pas perdu. Nul ne m'a vu depuis
Rougir l'herbe des prés ou profaner les buis.

Comment admettre que le poète eût pu organiser ces horribles batailles de coqs qui répugnent à des cœurs moins sensibles que le sien ? N'est-ce pas lui qui refusait de monter dans une charrette surchargée de sacs de châtaignes et, malgré que pour lui plaire le conducteur en abandonnât trois sacs, préférait faire à pied la longue route, ne pouvant se résoudre à voir pendant si longtemps peiner le pauvre cheval ?

Le mors a déchiré sa bouche,
Le brancard écorché ses reins,
Plaie où vient bourdonner la mouche ;
Les enfants arrachent ses crins.

Digitized by Google

Las ! Jò-Wenn, toi qui sur la lande,
Du point du jour à son déclin,
Tondais les pousses de lavande
Près de ta mère, heureux poulain !

Sa pitié pour les êtres allait plus loin encore ! N'est ce pas lui qui donnait une belle pièce de dix sous à un enfant du bourg pour retirer *lentement, sans blesser le vieil arbre*, un morceau de granit serré entre deux racines d'un chêne ?

Cette pitié pour les arbres, cet amour pour les chênes et les hêtres de Bretagne, son œuvre les respire d'un bout à l'autre :

Chantons tous le chêne, roi des grands bois !...
Cruel est celui qui coupe les chênes !....
Hélas ! combien d'arbres en Bretagne ont été abattus.....
Les arbres sont sacrés !..
Sur ma tombe, jeunes gens, vous mettrez un chêne....

Et c'est en breton qu'il a dit cela, comme si la vieille langue devait mieux exprimer sa tendresse.

Cette sensibilité, cette bonté, c'est encore par leur souvenir que le poète survit le mieux au pays de Scaër.

Cette pitié pour les humbles, il n'en a pas été seulement l'écrivain plus ou moins heureux ; il l'a réellement vécue et pleurée de toute son âme pendant ses séjours en Bretagne !

(*A suivre*). L. Tiercelin.

Digitized by Google

LE ROMAN DE PERRINAÏC[1]

DÉFENSE DE PERRINAIC CONTRE SES PANÉGYRISTES

A la fin de ma première étude sur le *Roman de Perrinaïc* je me suis engagé à *réhabiliter* Perrinaïc. Je vais tenir ma parole en présentant la « Défense de Perrinaïc contre ses panégyristes ».

Mais qu'une observation préliminaire me soit permise.

I.

Dans sa lettre du 22 novembre dernier, M. Quellien rappelle qu'un an auparavant « dans une lettre qui a paru au mois d'octobre 1892 en divers journaux des Côtes-du-Nord, il a mis M. de la Borderie au défi d'infirmer aucun des documents publiés par lui au sujet de Perrinaïc[2], et qui, avant de paraître, avaient été soigneusement contrôlés ».

Je n'ai pas trouvé cette lettre à la date indiquée dans les journaux que j'ai pu vérifier; mais en note, à la page 17 de *Perrinaïc*, j'ai trouvé les indications suivantes auxquelles la lettre fait peut-être allusion :

[1] Ci-dessus Livraison de janvier, p. 23.

[2] Ce défi, s'il a été porté à M. de la Borderie, n'a aucun sens, car M. Quellien n'a publié sur Perrinaïc — je veux dire sur Pierrone — aucun document nouveau. Il y a en tout deux documents *ou plûtot deux* textes historiques où il en est question. Loin de les contester, M. de la Borderie s'est servi de l'un d'eux (*Journal d'un bourgeois de Paris*) pour combattre les additions fabuleuses qu'y a faites M. Quellien, comme on peut le voir dans *la Bretagne aux derniers siècles du Moyen Age* (résumé du Cours d'histoire de Bretagne de M. de la Borderie en 1892-1893, p 121).

Digitized by Google

« Voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris;* Vallet de Viriville; « Quicherat, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, etc[1]. »

Le *Journal du Bourgeois de Paris* contient deux passages sur Pierrone. On les trouvera plus loin.

L'indication *Vallet de Viriville* renvoie-t-elle aux *Recherches sur Jeanne d'Arc* (1 vol. in-8°) ou à l'*Histoire de Charles VII* (3 vol. in-8°)? ... Nous n'avons pu voir le premier de ces ouvrages. Dans le second, nous n'avons pas trouvé un mot de Pierrone.

Reste le *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*. L'ouvrage de M. Quicherat ne contient pas seulement le procès de condamnation, mais *le procès de réhabilitation* et tous les documents contemporains que le savant éditeur a pu rassembler.

M. Quellien a-t-il étudié les cinq gros volumes auxquels sa citation nous renvoie? S'il me répond : oui, je le plains. Plus heureux que lui, j'ai trouvé une nouvelle *pièce à verser au procès*, comme on dit au palais. On la trouvera plus loin *in extenso*. Cette pièce ne se rencontre pas au cours du *procès de condamnation* cité par M. Quellien.

Quant au signe, *etc.*, qui termine la citation, je ne sais à quoi il se rapporte... si toutefois il se rapporte à quelque chose.

II

Le *Bourgeois de Paris* parle de Pierrone à deux reprises.

En juillet 1431, il écrit[2] :

« *Item* (c'est-à-dire 1431) le jour Saint-Martin le Bouillant[3] fust « faicte une procession générale à Saint-Martin-des-Champs et fist « on une prédication, et la fist ung frère de saint Dominique qui « estoit inquisiteur de la foy, maistre en théologie, et prononça « de rechef tous les faicts de Jehanne la Pucelle.

[1] Serait-il indiscret de demander à l'auteur, quand il renvoie à des ouvrages en trois et cinq volumes in-8°, d'indiquer le volume et la page auxquels il se réfère?

[2] *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 471, et au *Panthéon littéraire*, XV° siècle. Ed. Buchon, 1838, p. 692.

[3] Le 4 juillet.

Digitized by Google

« Encore dist-il en son sermon qu'elles estoient IV dont III « avoient esté prinses ; c'est assavoir ceste Pucelle et Péronne et « sa compaigne et une qui est avec les Arminaz (Armagnacs) nom- « mée Catherine de la Rochelle.... et disoit que toutes ces quatre « pauvres femmes frère Richart.... les avoit toutes ainsi gouver- « nées, car il estoit leur beau-père, et que, le jour de Noël, en la ville « de Jargeau, il bailla à ceste dame Jehanne la Pucelle trois fois « le corps de Nostre-Seigneur, dont il estoit moult à reprendre, « et l'avoit baillé à Péronne celui jour deux fois par le tesmoing « de leur confession et d'aucuns qui présens furent aux heures « qu'il leur bailla le précieux sacrement. »

Le *Bourgeois* ne nomme pas le prédicateur, inquisiteur de France. Mais nous pouvons, après M. Quicherat, l'appeler par son nom. C'était Jean Graverent ou Le Graverent, prieur des Jacobins de Paris. Il était inquisiteur dès le 26 août 1429 quand, avec plusieurs, il prêta serment au *roi de France et d'Angleterre* entre les mains du duc de Bedfort. Il aurait dû siéger au nombre des juges de Jeanne ; mais il trouva moyen de s'absenter et délégua son vicaire[1]. Personne, on le reconnaîtra, ne pouvait être mieux informé.

Huit mois auparavant, en septembre 1430, le *Bourgeois* avait écrit[2] :

« *Item* (1430) le troisième jour de septembre à un dimanche « furent preschées au puits Nostre-Dame[3] deux femmes qui, environ « demi an au devant, avoient esté prinses à Corbeil et admenées à « Paris ; et dont la plus aisnée, Pierronne, et estoit de Bretaigne Bre- « tonnant : elle disoit et vray propos avoit que Dame Jehanne qui

[1] Cf. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 472, note 1, p. 455. — T. I, p. 2-32-36.

[2] *Procès de Jeanne d'Arc* t. IV, p. 467, et au *Panthéon littéraire*, XVe siècle. Ed. Buchon, p. 687. J'ai interverti l'ordre des deux citations du *Bourgeois* parce que la dernière en date fait mieux comprendre la plus ancienne.

[3] L'édition de la *Société de l'histoire de Paris*, donnée en 1881, a la variante « *parvis* Notre-Dame », qui semble préférable. Toutefois on peut remarquer que longtemps les vieilles cathédrales ont eu la piscine antique ou le puits devant leurs portes. Il peut donc s'agir du puits du parvis.

Digitized by Google

« s'armoit avec les Arminaz ettoit bonne, et ce qu'elle faisoit estoit « bien et selon Dieu.

« *Item* elle recogneut avoir deux fois receu le précieux corps de Notre-Seigneur en un jour.

« *Item* elle affirmoit et juroit que Dieu s'approchoit souvent à « elle en humanité et parloit à elle comme un ami faict à l'autre, « et que la darraine fois qu'elle l'avoit veu il estoit vestu de robe « blanche et avoit une huque vermeille par dessous, qui est aussi « comme blasphème. Si ne s'en volt onques révoquer de l'affirmer « en son propos qu'elle véoit Dieu souvent vestu ainsi ; PAR QUOY « cedict jour, fust jugée à estre arse, et mourut en ce propos cedict « jour de dimanche ; et l'autre fust délivrée pour ceste heure. »

Puisque M. Quellien n'avait que ces deux textes, il eût été prudent de s'y tenir. Pourquoi y ajouter des détails complètement imaginaires? De quel droit démentir le récit d'un contemporain ?

Voilà ce que M. Quellien a fait comme à plaisir ; et il suffira de signaler ses inventions pour défendre contre lui son héroïne.

Un point nous importe surtout dans le récit du *Bourgeois* : c'est que Pierrone fut condamnée *seulement* pour blasphème. J'ai fait remarquer que M. Quellien, en citant inexactement la phrase du *Bourgeois*, en a complètement modifié le sens ; la maxime : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne, » aurait-elle donc passé de la politique dans la citation ?

III

Examinons cette accusation de blasphème

Après avoir rapporté les affirmations de Perrinaïc sur ses visions de Dieu en forme humaine, le *Bourgeois* ajoutait cette appréciation : « ce qui est comme blasphème. » Remarquez qu'il paraît hésiter : il ne juge pas que ces affirmations soient un blasphème, mais quelque chose comme un blasphème, un *quasi* blasphème.

Qu'est-ce que blasphémer ? « C'est prononcer des paroles injurieuses contre Dieu. » Perrinaïc avait dit que « Dieu (sans doute

Digitized by Google

Notre-Seigneur) lui apparaissait sous forme humaine et causait avec elle comme un ami *avec son ami*. »

Cette affirmation obstinément répétée aura été considérée comme rabaissant la majesté divine. Voilà, semble-t-il, ce qui résulte du texte.

Quant à la peine, elle fut, même en se reportant aux mœurs et aux idées du XVe siècle, hors de proportion avec la faute commise[1].

Nous verrons plus tard si raisonnablement les propos de Perrinaïc pouvaient être jugés même *quasi* blasphématoires... Mais une question se pose : le *Bourgeois* a-t-il été bien informé ? Sur ce point il me reste un doute.

Je trouve au récit deux difficultés que je n'avais pas vues d'abord : 1° Perrinaïc *seule* prétendait avoir eu des visions ; par conséquent, *seule*, elle pouvait être accusée de blasphème. Comment donc sa compagne fut-elle comprise dans la poursuite ? 2° Les juges séculiers sont seuls compétents pour juger le blasphème : or, les deux accusées ont comparu devant les juges d'Eglise, puisqu'elles ont entendu la prédication publique, dernier acte de la procédure ecclésiastique.

Voilà les deux questions que soulève le récit du *Bourgeois*. Peut-être trouverons-nous la réponse dans un texte que je donnerai plus loin.

IV

M. Quellien ne s'est pas borné à l'accusation de blasphème. Il en a produit quatre autres dont le *Bourgeois* ne parle pas. Nous allons les examiner successivement.

1° *Sa fidélité à Jeanne d'Arc*, et sans doute sa glorieuse complicité avec elle. « Jeanne était uniquement l'envoyée de Dieu aux yeux de Perrinaïc. Celle-ci paya de sa vie sa fidélité » (p. 29).

[1] La peine du blasphème était arbitraire : amende pécuniaire, amende honorable, mutilation des lèvres, quelquefois la mort par pendaison, les galères (plus tard). Le feu était réservé aux blasphèmes violents.

Digitized by Google

Or, d'après M. Quellien lui-même, la compagne de Perrinaïc avait mérité la condamnation. En effet, M. Quellien nous l'a dit : Comme Perrinaïc, elle a été la compagne assidue et la confidente de Jeanne; comme Perrinaïc, elle est descendue dans la mêlée; comme Perrinaïc, elle a conspiré avec frère Jean Dallée; comme Perrinaïc, et avec elle, elle venait à Paris, quand elle a été arrêtée à Corbeil. — Si Perrinaïc est coupable, sa compagne l'est aussi. Et pourtant, elle est mise en liberté! De l'acquittement de sa compagne, je conclus que Perrinaïc, pas plus qu'elle-même, ne fut poursuivie pour complicité avec Jeanne d'Arc[1].

2° *Le sacrilège de sa double communion* le jour de Noël à Jargeau.

Qu'est-ce donc qu'un sacrilège? Dans l'ancienne jurisprudence, c'est le vol, et par extension la profanation des choses saintes. Y a-t-il profanation dans une double communion offerte par un prêtre et reçue pieusement? M. Quellien répond : oui ; l'Eglise catholique dit : non.

« La communion multiple n'a été interdite par aucun acte spécial. Je n'ai rien trouvé dans le droit canon sur ce point. C'est une loi générale de l'Eglise qui l'a fixé; mais il n'y a aucune peine contre le contrevenant[2]. »

Voilà qui est clair. J'ajoute que la double communion de Perrinaïc se fit le jour de Noël. Or, ce jour, frère Richard pouvait dire trois messes, comme il se fait encore aujourd'hui : il communiait à chacune de ces messes, puisque la communion est de l'essence du saint sacrifice; et, à chaque messe, il offrait la communion aux fidèles : Perrinaïc la reçut deux fois et Jeanne d'Arc trois fois.

A qui la faute? A Perrinaïc et à Jeanne, selon M. Quellien. Il est bien sévère : quoi! selon lui, l'ignorance de ces pauvres filles,

[1] Il est vrai que M. Quellien invente sans hésiter la cause de cet acquittement. « Elle fut (dit-il) considérée comme une innocente », c'est-à-dire une idiote. Voilà qui prouve de la part de Perrinaïc une bien maladroite indulgence ou bien peu de discernement dans le choix de sa compagne. D'autres panégyristes de Perrinaïc nous renseignent autrement, sinon mieux. Selon eux, la compagne de Perrinaïc acheta son acquittement par des accusations portées contre Jeanne d'Arc. — Autant d'erreurs, comme nous le verrons.

[2] Ce renseignement m'est donné par un savant bénédictin.

Digitized by Google

leur bonne foi, leur piété ingénue, leur confiance absolue en leur confesseur ne les sauveront pas de l'accusation de sacrilège !

Voilà M. Quellien plus sévère que l'Eglise et les docteurs en théologie du XVe siècle, que l'inquisiteur de France lui-même ! Oui, que l'inquisiteur ! L'opinion de l'inquisiteur sur ce point de discipline, le *Bourgeois* nous la fait connaître. Dans son sermon du 4 juillet 1431, l'inquisiteur disait que « frère Richard était moult à reprendre ». L'accusait-il de sacrilège ? Non. Et Jeanne et Pierrone ? Il n'avait pas un mot de reproche pour elles Or, nous le verrons, lui-même, huit mois avant ce sermon, avait poursuivi Pierrone : il n'avait donc pas porté contre elle l'accusation de sacrilège.

D'ailleurs, remarquons-le, la compagne de Pierrone était poursuivie avec elle et, selon toute apparence, pour le même fait : or, elle n'avait pas reçu une double communion.

Une dernière observation sur ce point, mais, je crois, décisive. Dans le procès de Jeanne d'Arc auquel il nous renvoie, M. Quellien aurait-il trouvé l'accusation de sacrilège portée contre la Pucelle à raison de sa triple communion à Jargeau?... Non. Comment croire que cette accusation, si elle avait eu ombre de fondement, eût été épargnée à Jeanne d'Arc ?

Donc l'accusation de sacrilège est imaginaire.

3° *Hérésie.* — Il était impossible de faire sortir l'accusation d'hérésie de l'affirmation de Perrinaïc d'avoir vu Dieu en forme humaine[1] ; aussi M. Quellien donne-t-il un autre motif de cette accusation. Il dit : « On accusa formellement les inspirées[2] de préférer leurs « voix à l'enseignement de l'Eglise... » (p. 20). M. Quellien a trouvé ce grief dans le procès de Jeanne d'Arc ; et il le transpose de Jeanne à Perrinaïc ; mais la preuve?... Nulle. Donc, encore une invention.

[1] Il ne pouvait être question de ramener Perrinaïc à l'hérésie des *Anthropomorphites* (IVe siècle) qui donnaient à Dieu une forme humaine.

[2] Quelles *inspirées*? Pourquoi ce pluriel? Le *Bourgeois* et M. Quellien après lui viennent de nous dire que Perrinaïc *seule* des deux soutenait avoir eu des visions.

Digitized by Google

4° *Possession démoniaque*. — Quelle preuve M. Quellien en donne-t-il ? Aucune. Il n'invoque d'autre autorité que le *Bourgeois de Paris*. Or le silence gardé sur ce point par le *Bourgeois* permet-il d'admettre l'accusation de possession ? — Non.

Donc Perrinaïc n'a pas été condamnée pour *fidélité à Jeanne d'Arc, sacrilège, hérésie, possession ;* mais seulement pour *blasphème*.

Mais nous avons dit les objections que soulève la condamnation fondée sur cet unique motif ; et nous nous sommes demandé si le *Bourgeois* avait été bien informé... Voici peut-être la réponse à ces difficultés :

J. Trévédy, *ancien président du tribunal de Quimper*.

(*A suivre*).

Digitized by Google

DU MOUVEMENT ASCENDANT

DE LA BRETAGNE

AU XIXe SIÈCLE

Par M. P. de Lisle du Dréneuc

Reuseudik braz eo bout goanet. bout goanet neket mezuz.
Nemet plega dar skraperien, evel tud lent ha kabluz.
S'il est bien dur d'être opprimé. être opprimé n'est pas une honte.
Le déshonneur, c'est de se rallier lâchement aux méchants qui vous oppriment.

Furnez Breiz.

La Bretagne traverse en ce moment une crise qui, sans qu'elle s'en aperçoive, pourrait bien lui être fatale, et je ne sais si ses mille années de luttes avec ses bons voisins de France ont pu l'aguerrir contre le danger qu'elle court aujourd'hui. Il ne s'agit plus en effet de guerres ou d'invasions ; elle a jadis bravé tout cela, et il a fallu mettre deux rois à ses genoux pour obtenir son alliance. Non, c'est un ennemi d'un genre tout particulier, d'autant plus difficile à combattre qu'il vous couvre de fleurs et qu'on aurait mauvaise grâce à s'en défendre.

Cette puissance plus terrible que tous les engins de guerre, c'est ce feu dévorant de l'esprit français, cet enthousiasme qui s'enflamme tout à coup pour un sujet, l'exalte, le fait briller sur toutes ses faces, puis, sans savoir pourquoi, s'éteint subitement dans le plus mortel oubli : manie d'enfant qui allume un feu de paille pour

Digitized by Google

éclairer un moment les grands arbres et faire paraître ensuite la nuit plus noire, ou qui gonfle des bulles de savon pour les voir s'iriser des vives couleurs de l'arc-en-ciel et se briser en mille gouttelettes :

Perle avant de tomber, et fange après la chute.

L'engouement passé, tout est dit : c'est une exécution sommaire, un arrêt de mort sans appel. En voici le réquisitoire ; il est instructif pour nous Bretons, qui ne saisissons pas trop bien toutes ces subtilités et nous demandons parfois comment telle chose, si admirée la veille, est maintenant condamnée. Pourquoi ? Mais parce que cela a eu son temps et que, par conséquent, c'est passé, démodé, et que nous n'en voulons plus. — Mais enfin, est-il bien juste de dénigrer ce que l'on a tant applaudi ? — Comment nous reprocher de ne pas avoir rendu justice à ce que nous avons, plus que personne, comblé d'éloges et porté aux nues, mais maintenant c'est fini *parce que cela a eu son temps.*

Il n'y a pas à sortir de là ; que voulez-vous, c'est dans le sang des Gaulois. La première fois qu'ils sont entrés vainqueurs à Rome (il y a longtemps de cela, et ils y sont retourné depuis), ces longues rues silencieuses, les sanctuaires de marbre qui se dressaient au bord de la voie, tout les pénétrait d'un mystérieux respect. Quand ils virent les sénateurs immobiles sur leurs chaises d'ivoire, ces vivants symboles de la majesté du peuple-roi leur imposèrent une sorte de terreur mystique. Mais, après tout, comme la vénération n'était pas le fond de leur caractère, un soldat se demanda si tous ces bonnes gens-là étaient vraiment en vie, et il alla tirer la barbe au trop rigide magistrat. L'idole renversée, on se familiarisa si vite avec le decorum des pères conscrits, qu'en un clin d'œil tous les consulaires étaient hachés menu comme chair à pâté. C'était le contre-coup du sentiment d'admiration qu'ils avaient inspiré un instant auparavant.

Puisque le massacre est si près de l'apothéose, ne nous dissimulons pas le danger, la Bretagne est bien courtisée, bien en vogue pour le moment. Après tout, ce n'est que justice, car c'est de beaucoup le pays le plus solide dans sa foi religieuse et politique ; il doit donc

Digitized by Google

avoir une supériorité sur tous les autres. Aussi voyez comme le Breton est naturellement fier de sa nationalité. Les représentants des autres provinces, le Normand, le Gascon, le Champenois ou le Limousin, ont peut-être au fond du cœur quelque sentiment analogue, mais jamais ils ne l'avouent tout haut; du reste, leur opinion ne serait sans doute pas partagée, tandis que de toutes les contrées dont se compose aujourd'hui la France, la Bretagne est au premier rang dans l'estime de tous. C'est même une chose étrange que ce pays si simple, si constant dans sa pauvreté fière, ait pu gagner les sympathies de ses voisins, qui ne semblent guère faits pour apprécier toutes ces qualités. Comment cette turlutaine leur est-elle donc venue ?

Si nous voulons en chercher l'origine, il faudra remonter un peu loin, pas cependant jusqu'au grand siècle, oh non ! la Bretagne était alors parfaitement ridicule. Il suffisait de nommer Quimper-Corentin pour secouer d'un gros rire toutes les perruques du temps.

C'était l'époque où la délicieuse Sévigné lardait de ses épigrammes les poulets qu'elle expédiait de Vitré. Pensez donc ! un pays où le roi-soleil ne pouvait darder ses rayons, des chemins où les trois cents laquais et gentilshommes des carrosses de cour se fussent embourbés jusqu'au ... haut-de-chausse ! Un vrai pays de Hurons et de topinambours. M. de Chaulnes en pendait quelques-uns tous les jours, et il avait bien raison, car cela faisait rire la marquise qui avait la bouche fort belle, quoique ses lèvres fussent un peu minces.

« Nos pauvres Bas-Bretons s'attroupent quarante, cinquante dans les « champs et disent *mea culpa*. C'est le seul mot de *français* qu'ils sachent... « On ne laisse pas de les pendre. La penderie me paraît maintenant « un rafraîchissement. »

Plus tard, les pédants s'aperçurent, comme la marquise, que les Bretons ne parlaient pas le français. Ils prirent feu pour la langue celtique et en peu de temps ils rendirent cette étude tout à fait burlesque : c'était la langue mère. Noé avait morigéné son fils en bas-breton au sortir de l'arche. Le grec, l'hindou et le persan étaient tous les enfants naturels de cette prolifique grand'mère.

Negata celtica, negatur orbis.

Digitized by Google

Telle était la devise, et l'on s'exténuait à démontrer comment υιος, fils, dérivait clairement du breton *map*.

Tout cela n'amusait déjà pas trop le public, quand survint le grand orage de l'autre fin de siècle. Aux premiers coups, les Français, gâtés par la main débonnaire de leurs rois, regimbèrent, honteux d'être traités comme des nègres. Cinquante-trois départements, ces malencontreuses rognures de nos vieilles provinces, se révoltèrent contre la Convention! Mais on leur montra une nouvelle machine qui courbait si bien la tête qu'il était impossible de la relever. Tout alors s'incline devant Robespierre, comme autrefois à Babylone quand Assur-Nazir-Bal tapissait les murs de la ville avec les peaux des citoyens écorchés vifs.

Cependant, regardez là-bas, par dessus la France nivelée sous la Terreur, voici aux confins de la Bretagne et de la Vendée tout un peuple debout. Ces Bretons à tête dure ne comprennent donc rien aux grandes choses qui s'accomplissent, ils refusent de se rallier au gouvernement de Carrier! Veulent-ils donc rester éternellement courbés sous le joug de leurs seigneurs? — Farceurs, répondent-ils, nous les connaissons mieux que vous nos seigneurs, car ils ne nous ont jamais quittés; toujours ils ont été là pour nous défendre, autrefois contre vos armées, depuis contre vos gouverneurs et vos agents du fisc quand ils nous foulaient trop dur. Jamais ils ne nous ont imposé la levée en masse, la guillotine en permanence, ni le culte de la déesse Raison, qui a de belles cuisses, il faut en convenir, mais qui, décemment, ne peut nous aller comme divinité du ciel.

Et ce peuple, qui n'avait point l'esprit assez aiguisé pour entendre raillerie sur sa religion, se leva si terrible, qu'au plus haut de sa gloire Bonaparte le salua *un peuple de géants*.

Un jour, dit M. de Chateaubriand, je rencontrai à Londres, chez le chargé d'affaires des princes français, une foule de vendeurs de contre-révolutions. Dans un coin de cette foule était un homme de trente à trente-quatre ans, qu'on ne regardait point, et qui lui-même ne faisait attention qu'à une gravure de la mort du général Wolf. Frappé de son air, je m'enquis de sa personne. Un de mes voisins me répondit : « Ce n'est rien; c'est un paysan vendéen porteur d'une lettre de ses chefs. »

Digitized by Google

Cet homme qui n'était rien avait vu mourir Cathelineau, premier général de la Vendée et paysan comme lui ; Bonchamps, en qui revivait Bayard ; Lescure, armé d'un cilice non à l'épreuve de la balle ; d'Elbée, fusillé dans un fauteuil, ses blessures ne lui permettant pas d'embrasser la mort debout ; la Rochejaquelein, dont les patriotes ordonnèrent de vérifier le cadavre, afin de rassurer la Convention au milieu de ses victoires sur l'Europe. Cet homme, qui n'était rien, avait assisté aux deux cents prises et reprises de villes, villages et redoutes, aux sept cents actions particulières et aux dix-sept batailles rangées ; il avait combattu trois cent mille hommes de troupes réglées, six à sept cent mille réquisitionnaires et gardes nationaux ; il avait aidé à enlever cinq cents pièces de canon et cent-cinquante mille fusils ; il avait traversé les colonnes infernales, compagnies d'incendiaires commandées par des conventionnels ; il s'était trouvé au milieu de l'océan de feu qui, à trois reprises, roula ses vagues sur les bois de la Vendée ; enfin il avait vu périr trois cent mille hercules de charrue, compagnons de ses travaux, et se changer en un désert de cendres cent lieues carrées d'un pays fertile.

Dans la cohue du parloir, j'étais seul à le considérer avec admiration et respect ; il me semblait voir un enfant de ces communes du temps de Charles VII, lesquelles, avec la petite noblesse de province, reconquirent pied à pied, de sillon en sillon, le sol de la France. Il avait l'air indifférent du sauvage ; son regard était grisâtre et inflexible comme une verge de fer ; sa lèvre inférieure tremblait sur ses dents serrées ; ses cheveux descendaient de sa tête en serpents engourdis, mais prêts à se dresser ; ses bras pendants à ses côtés donnaient une secousse nerveuse à d'énormes poignets tailladés de coups de sabre : on l'aurait pris pour un scieur de long. Sa physionomie exprimait une nature populaire, rustique, mise par la puissance des mœurs au service d'intérêts et d'idées contraires à cette nature ; la fidélité naïve du vassal, la simple foi du chrétien s'y mêlaient à la rude indépendance plébéienne, accoutumée à s'estimer, à se faire justice. Le sentiment de sa liberté paraissait n'être en lui que la conscience de la force de sa main et de l'intrépidité de son cœur. Il ne parlait pas plus qu'un lion, il se grattait comme un lion, bâillait comme un lion, se mettait sur le flanc comme un lion ennuyé, et rêvait apparemment de sang et de forêts : son intelligence était du genre de celle de la mort.....

Les Vendéens députaient vers les exilés ; les géants envoyaient demander des chefs aux pygmées. L'agreste messager que je contemplais avait saisi la Révolution à la gorge, il avait crié : Entrez, passez derrière moi ;

Digitized by Google

elle ne vous fera aucun mal, elle ne bougera pas; je la tiens... Personne ne voulut passer; alors Jacques Bonhomme relâcha la Révolution et Charette brisa son épée.

Il y avait certes assez de gloire dans cette lutte héroïque pour fixer à jamais l'attention sur notre pays; bien que la Vendée en ait eu la première part, la Bretagne s'y était largement associée : ce fut le Breton Charette qui eut le grand rôle dans la guerre des géants, et Cadoudal est le dernier qui ait tenu tête au despotisme triomphant.

Cependant, il nous faut attendre encore et chercher plus près de nous. Sous la Restauration, l'Ecosse était en vogue et les romans de Walter Scott avaient enflammé tous les cœurs. On ne rêvait que whigs et tories, lacs des Highland et châteaux crénelés se mirant dans les eaux du Forth. L'exil si touchant du vieux roi Charles X, au lendemain de la conquête d'Alger, et de son petit-fils à Holyrood, accrut encore ce penchant. Puis la mode s'en empara et nos promenades furent inondées de bambins habillés en Ecossais, costume inappréciable pour la sécurité des bonnes d'enfants.

Passons sur les autres pays successivement adulés, la Grèce, la Pologne. On aimait les peuples faibles en ce temps-là; notre moment n'était donc pas venu.

Le tohu-bohu littéraire et artistique de 1830 détonne comme les charivaris de ces champs de foire où trombones et grosses-caisses luttent pour attirer le public vers la case de monstres ou de femmes plus ou moins sauvages. Les monstres qu'exhibait la littérature, c'étaient Quasimodo, Triboulet, le nain de Bug-Jargal. Mais on s'en lassa vite et il fallut arracher aux vers du tombeau les grands hommes de l'histoire, les camper tout vifs sur la scène, où, par amour de la *couleur locale*, ils parlaient et pensaient comme de vulgaires goujats. Laquais et brigands les écrasaient de leur colossale grandeur morale, aux applaudissements du parterre, toujours plus bourré de gredins que de grands hommes.

Ce tapage n'était pas encore calmé lorsqu'on entendit une voix douce et tendre, celle d'un enfant des campagnes qui chantait son pays. Il n'avait point d'hymne à sa lyre, la Muse ne lui disait pas: prends ton luth; il chantait sans instrument mythologique,

Digitized by Google

tout simplement parce qu'il aimait et que son amour était vivant et poétique. Il chantait sa Bretagne et sa douce Marie.

Ce fut comme une apparition de la nature vraie, éblouissante et jeune au milieu de toute la mascarade frelatée de l'époque. Les oripeaux du sérail, les pastiches du moyen âge, les affligeantes mélopées à l'Etre éternel modulées sur un ton d ophicléide, tout cela prit incontinent une teinte de ridicule. On se demanda ce que ces beaux esprits si bien rentés, si choyés par le public, avaient à se lamenter ainsi. En définitive, personne ne les obligeait à se battre les flancs et à courir le monde pour trouver l'inspiration absente.

Si l'on veut connaître sous ses nuances les plus délicates ce réveil de la poésie bretonne, c'est dans le tableau[1] qu'en a tracé M. de la Villemarqué qu'il faut l'étudier. Du reste, après avoir emprunté une page à M. de Chateaubriand, nous pouvons bien donner ici quelques passages de son compatriote et ami :

Qui donc avait fait de la Bretagne une jeune fille si gracieuse ?

Un poète dont jamais personne n'avait entendu prononcer le nom, qui ne se nommait même pas, et avait publié avec mystère, le 12 septembre 1832, jour de sa naissance, un petit volume d'un format élégant intitulé MARIE.

Je me rappelle encore l'impression que produisit sur moi ce volume quand il me tomba sous la main à Paris, il y a trente ans[2]. Je devinai d'où il venait, au parfum qu'il exhalait de bruyères, de genêts et de landes fleuries. Je l'emportai, je m'enfermai avec lui dans ma chambre d'étudiant, je me mis à le lire Avec quels battements de cœur ! ceux-là peuvent le deviner qui aiment leur pays et en sont éloignés. Le mien m'apparaissait dans toute sa jeunesse ; je voyais les lieux ou j'avais passé mon enfance, nos landes, nos vallons, nos étangs, nos bois, les rives de l'Ellé, de l'Izole et du Laita.

Les grands ombrages de la forêt de Carnoët m'enveloppaient de fraîcheur ; j'entendais murmurer le vent dans les chênes ; je respirais l'odeur résineuse des pins, l'odeur pénétrante des algues, je sentais la

[1] La *Renaissance bretonne* dans *la Bretagne contemporaine*. Nantes, Charpentier, 1867, 3 vol. in-fo.

[2] Ecrit en 1862.

Digitized by Google

mer. Enivré, je me levai, je répétai tout haut en parcourant ma chambre :

Oh ! rendez-moi la mer et les bruits du rivage.

Et je me pris de passion pour celui qui me rendait ma patrie. Il me la rendait avec ses paysages, ses costumes, ses usages, sous la figure d'une jeune paysanne, simple, naïve, naturelle, qu'il avait aimée à quinze ans et qu'on nommait Marie...

Ce n'était nullement une villageoise embellie et changée en demoiselle, c'était une vraie Bretonne, une de ces jeunes paysannes des frontières du Morbihan, telles que j'en avais vues mêlées à leurs sœurs des châteaux, pareille à une rose sauvage dans une guirlande de fleurs de serre ; une de ces douces figures de vierges champêtres, qui vous touchent, qui vous font rêver, dont vous emportez l'image pour la regarder à certains moments de la vie, et que vous peindriez si vous étiez artiste ou chanteriez si vous étiez poète...

Dans le feu de mon enthousiasme, j'envoyai l'ouvrage à M. de Chateaubriand ; notre illustre compatriote ne le connaissait pas encore. Il m'écrivit tout de suite, sous le charme d'une première lecture : « M. de Brizeux (sic) chantera ces bois de la Bretagne que je n'ai fait que traverser pendant mon enfance. »

Le chantre de Velléda... était plus fait pour célébrer la grande prêtresse armoricaine qu'une pauvre petite villageoise Mais le génie qui avait révélé à la France le talent d'André Chénier devait apprécier celui d'Auguste Brizeux.

Suivons avec notre excellent guide le mouvement croissant de la Bretagne.

La Revue française la plus en vogue en 1836, la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle Brizeux collaborait, venait d'ouvrir ses colonnes à un de ses compatriotes, auteur d'articles intitulés : *les Derniers Bretons*. « Une banqueroute à la gloire », c'est son expression, avait rejeté Souvestre de Paris en province et il était tombé professeur à Brest.... Il admira la Bretagne, qu'il n'avait jusqu'alors considérée, dit-il, qu'avec le regard distrait de l'habitude. Il fut saisi pour elle d'une amitié soudaine, et il se livra avec bonheur à l'entraînement de sa passion naissante... Son étude achevée, il la fit recommander à M. Buloz, qui, lui trouvant de la couleur, de la vie, je ne sais quel parfum agreste et

Digitized by Google

pénétrant, mais surtout un esprit de son goût, la publia. Des juges plus à même d'apprécier le tableau l'accueillirent comme une peinture sans naïveté, un peu crue de ton, trop vernie, mais en somme d'un dessin exact et parfois charmant.

Ce qui empêchait Souvestre de comprendre la Bretagne et de la peindre avec vérité, c'est qu'il y avait incompatibilité parfaite entre ce philosophe girondin et notre pays, qui puise toute sa sève dans la grandeur du sentiment religieux. Ici, les touches les plus douces sont employées par M. de la Villemarqué pour montrer ce qu'était l'auteur des *Derniers Bretons*, c'est-à-dire ce que nos paysans traduisent d'un mot brutal et vrai : un pataud.

Ces préludes de la Muse bretonne avaient de chaleureux échos dans un petit cénacle qu'il est intéressant de connaître et que l'auteur nous décrit ainsi *de visu* :

Ce groupe avait son centre à Paris, au pied de la butte Montmartre, dans une rue qui aurait mérité le nom, donné au XVe siècle à un quartier de la capitale, de la *Bretonnerie*.

Presque tous ceux dont les œuvres, en quelque genre que ce soit, ont honoré depuis la Bretagne, fréquentèrent la mansarde de la rue de la Victoire. Ils y retrouvaient chaque dimanche la patrie, son langage, ses chers livres, ses vieilles chansons, parfois ses costumes, ses images attachées aux murailles, son air pur, un coin de son ciel, son accueil ouvert et cordial, ses fils les plus studieux, les plus tendres, les plus dévoués.

Trois frères (MM. de Courcy) réunissaient autour d'eux, pendant les jours ou ils faisaient trève à leurs travaux, des compatriotes de leur âge, qui préféraient aux plaisirs vulgaires les joies délicates de l'esprit et du cœur. L'un d'eux rappelle quelque part avec attendrissement les noms des amis encore vivants dont ils étaient le lien. « Je sais, dit-il, qu'ils n'ont pas oublié les cordiales réunions de la mansarde des trois frères. » Et arrivant à ceux qui ne sont plus : « Emile Souvestre a connu cette mansarde, le pauvre Brizeux l'a fréquentée assidûment ; nous savions par cœur ses vers charmants ; nous chantions ensemble ses belles traductions de nos vieux chants bretons. Entouré de notre admiration sympathique, il s'animait, il rajeunissait parmi nous, et l'auteur de *Marie* remontait aux sources pures de ses plus fraîches inspirations. Là aussi, continue-t-il, mon frère Pol commençait à deviser pertinemment

Digitized by Google

d'archéologie, d'histoire, de monuments, de science héraldique. Là, m'essayant moi-même à quelques travaux littéraires, je traçais le soir les esquisses des mœurs bretonnes, et je les remplissais de souvenirs aimés du pays natal. »

En tête de ces esquisses, venait le portrait du Breton dans la galerie des Français peints par eux-mêmes, un petit chef-d'œuvre, plein de malice et d'observation. Ce n'est plus seulement la vie rustique de la Bretagne, c'est la vie de château, l'intérieur du manoir, décrit avec une verve piquante par un amateur bien placé pour en parler.

Après avoir analysé le grand poème des *Bretons*, l'auteur continue :

« Brizeux, je l'ai dit, détestait les clameurs vulgaires. Un petit cercle choisi d'auditeurs fins et délicats lui suffisait... La vérité, la sincérité, la couleur, la distinction de pensée et de forme, c'était ce qu'il cherchait avant tout, comme Virgile son maître. Le faux, le convenu, le vague, le terne et le plat, l'esprit dénigrant, prosaïque, démoralisateur, antinational, tout ce qui pouvait porter atteinte à la noble rusticité de sa race, le mettait hors de lui. Tel était le fond de sa poésie locale et pratique. Alceste n'y eut certes mis ni plus d'ardeur ni plus de foi. Seulement, la voix de ce généreux champion du passé ne fut qu'une protestation sans écho, tandis que l'Alceste breton en réveilla mille dans le cœur de ses compatriotes. »

(*A suivre.*) P. DE LISLE DU DRÉNEUC.

Digitized by Google

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(Suite)

Il fut convenu qu'après le dîner, seul instant dont nous pouvions disposer, nous nous occuperions, sous forme de causerie, de la théorie de l'école de peloton, dont la pratique ne leur était pas tout à fait étrangère.

En revanche ces messieurs nous apprirent à connaître l'intérieur du régiment, principalement son personnel. Le lieutenant Blaignan n'était pas bien vu, il vivait éloigné de ses camarades, affectant d'habiter un autre quartier, ne voyant que des bourgeois étrangers au corps et par lesquels il se laissait volontiers appeler le capitaine Blaignan. Tout cela et beaucoup d'inexactitude dans le service lui avaient valu plusieurs rudes réprimandes du capitaine Blondel, le dur à cuir, la terreur du régiment. Au dire de nos bons camarades, l'adjudant-major Blondel pouvait être classé parmi ces vieilles culottes de peau dont la sévérité inintelligente était le seul mérite. Blaignan était tant soit peu gascon et enclin à faire des dettes. Dans notre chambre, d'Alméras et moi, après avoir résumé tout ce que nous venions d'entendre, nous résolûmes de mettre une prudence extrême dans nos rapports avec Blaignan. Sa conduite ne nous regardait point, et le moindre signe désapprobateur eût été ridicule ; mais nous avions à ménager la susceptibilité de *Messieur* Blondel : son despotisme allait fort loin, il eût été dangereux d'entamer avec lui une lutte inégale et peu fondée en droit. L'isolement dans lequel se campait *Messieur* Blaignan, comme l'appelait l'adjudant-major, nous vint en aide. Nous lui offrîmes un dîner à notre pension pour répondre à sa politesse de même nature, et tout fut dit entre nous. Nous nous rencontrions aux jours

Digitized by Google

de réunion. Ils étaient rares. Une moitié du bataillon logeait à la Douane, l'autre moitié en Serin, où d'Alméras et moi habitions. Le tort de Blaignan était d'habiter les Terneaux, éloignés des deux quartiers où nous appelait le service. Un des sous lieutenants s'appelait Dupont, un brave, mais un ivrogne. *Messieur* Blondel était plus disposé à l'indulgence envers lui qu'envers Blaignan. Le défaut de Dupont était alors le péché mignon de bien des vieux officiers et *Messieur* Blondel ne se croyait obligé de le réprimer que s'il se manifestait d'une manière trop ostensible. On pardonnait ce vice pourvu qu'il ne compromît pas les épaulettes.

Dupont avait de l'esprit naturel. Sa conversation avait beaucoup d'attrait pour nous (d'Alméras et moi). Il savait la rendre piquante par le récit de ses longues campagnes.

On se tromperait si on jugeait les officiers du temps de l'Empire sur les portraits tracés plus haut. Je l'ai vu plus tard, tous les dépôts étaient à peu près composés de la même manière. Il existait une énorme différence entre les cadres des dépôts et les cadres des bataillons de guerre. Sans doute un grand nombre des officiers de cette époque devaient leurs épaulettes bien plus à leur bravoure qu'à leur savoir. L'instruction devait même être généralement médiocre chez ceux qui avaient débuté par être soldats. Il ne faut pas oublier que toutes les ressources avaient été épuisées pour soutenir la malheureuse lutte dans la péninsule et former la belle armée qui devait aller de victoire en victoire jusqu'à Moscou. Aussi, pour quiconque avait de l'ambition, rester au dépôt était, sinon un stigmate, au moins une disgrâce. Y restèrent donc seuls les gens dénués de toute protection et de talents, ou convaincus de quelque défaut physique ou moral. A son retour de Moscou, Napoléon rappela dans les cohortes presque tous les officiers mis en demi-solde ou en disponibilité après le traité d'Amiens, officiers que cette mesure avait fait considérer alors comme les moins capables de l'armée. Lorsque l'Empereur fit sortir de sous terre cette nouvelle armée qui débuta par deux victoires, il dut, pour les cadres, donner le grade d'officier à une partie des sous-officiers. L'avancement fut inoui, l'armée se peupla de sujets si peu lettrés, qu'une bonne partie savait à peine lire. Le corps des officiers doit être aujourd'hui

Digitized by Google

bien supérieur, et si de ses rangs surgissait un capitaine de la trempe de Napoléon, il ferait encore le tour de l'Europe. Hélas! le Maître de l'univers ne favorise point deux fois en si peu de temps la même nation. Chacune à leur tour, les grandes puissances de l'Europe ont possédé de grands capitaines qui leur ont assuré une supériorité momentanée, suprématie disparue avec celui qui l'avait conquise. Dieu a voulu, ce semble, apprendre aux puissants de la terre qu'il ne sera jamais donné à aucun d'eux de soumettre les autres pour toujours.

Dès le commencement de février, le commandant du dépôt reçut l'ordre de former un bataillon de six compagnies du centre, la formation des compagnies d'élite fut ajournée. Le commandement de ce bataillon fut donné à *Messieur* Blondel, chaque compagnie fut commandée par un lieutenant ou sous-lieutenant. Nous étions sept, j'étais le 6e, mon grade de sergent à l'Ecole me donnant rang d'ancienneté sur d'Alméras qui était caporal. Néanmoins, je n'eus pas de compagnie à commander, on me désigna pour les fonctions d'officier payeur, je réclamai en vain. Le trésorier auquel j'eus affaire me ferma la bouche en disant : « Vous et votre ami d'Alméras êtes les seuls du bataillon à qui on puisse confier une caisse et des écritures, vos camarades sont dénués de l'instruction la plus élémentaire. Je vous donnerai un de mes secrétaires qui fera tout. » Pour quelle raison d'Alméras aurait-il été plutôt que moi chargé de cette besogne? Je dus me soumettre, bien résolu à ne confier la caisse qu'à moi-même.

Le secrétaire qu'on me donna s'appelait Plumel, ce Dauphinois était sergent-major d'une des nouvelles compagnies. Je n'eus qu'à me louer de son travail. Il avait certes de meilleures façons que nos camarades les officiers. Aussitôt l'organisation du bataillon terminée, nous quittâmes Lyon. Notre feuille nous dirigeait sur Hambourg par la Bourgogne, la Lorraine, Metz, Cologne, Wesel, Munster, Osnabruck et Bremen. Les premiers jours de marche me furent très pénibles. A l'exception du jour du départ où je restai quelques heures en arrière, je conduisais l'avant-garde, composée d'un fourrier et d'un homme de chaque compagnie. Arrivé à l'étape, j'avais à établir le logement des officiers

Digitized by Google

et de la troupe, à assurer les moyens de transport pour les vivres qui chaque jour devaient suivre le bataillon. Mon inexpérience et le mauvais vouloir des fournisseurs me causèrent beaucoup d'embarras jusqu'à Châlons, notre premier séjour. J'eus un violent accès de fièvre qui dura 24 heures. Je ne consultai même pas le chirurgien aide-major. Ma bonne constitution et mes 18 ans prirent le dessus. Après Châlons, le service et moi avions fait connaissance : tout marcha sans entraves.

Ce chirurgien s'appelait Carlin, il était Piémontais. Il avait plus d'éducation que nos officiers et s'arrangeait mal de la familiarité parfois grossière et prétentieuse de *Messieur* Blondel.

Nous avions 53 jours de marche avant d'arriver à destination. Tout était fort calme sur la route que nous suivions. A Metz nous croisâmes une partie de l'armée que l'Empereur dirigeait sur le centre de l'Allemagne. Lorsque nous entrâmes dans la place (Metz), elle était encombrée de soldats de toutes armes et de matériel d'artillerie. Nous y fîmes séjour. Pour la première fois un commissaire des guerres passa sérieusement la revue du bataillon. Sur la physionomie de ce commissaire, lorsqu'il inspecta la 1re compagnie (Blaignan), je vis qu'il se passait quelque chose d'incorrect. Son front se dérida en examinant les autres compagnies. Après la revue il me prit à part, et, quittant l'air sévère, il me dit : « Quel âge avez-vous, monsieur l'officier payeur ? — 18 ans, monsieur. — Y a-t-il longtemps que vous remplissez les fonctions de comptable ? — Seulement du jour de notre départ de Lyon. — Votre secrétaire s'occupe, je crois, plus que vous de la tenue de la comptabilité ? — Naturellement, monsieur. Chargé de beaucoup d'autres détails et, par suite, dans l'impossibilité de m'instruire, car je n'en connais que la théorie et superficiellement, j'ai dû m'en rapporter en grande partie à celui qui m'a été donné comme homme de confiance par le trésorier du régiment. — C'est très juste. Et... vous ne le croyez pas capable de s'entendre avec d'autres pour... — Monsieur le commissaire, je suis au régiment depuis 4 mois ; excepté un autre officier, élève de l'Ecole comme moi, je ne connais personne assez pour oser ni soupçonner ni cautionner. — Parfait. Vous répondez avec une prudence rare à votre âge ; toutefois mon

Digitized by Google

devoir me prescrit de vous éclairer ; veuillez donc bien retenir ceci : Il y a du désordre dans ce bataillon! La 1re compagnie surtout porte présents beaucoup d'hommes que je soupçonne manquants depuis plusieurs jours. Surveillez de près le sergent major de cette compagnie et, pour votre responsabilité, conservez avec soin les états de situation qui vous seront remis sur votre demande. Veillez à ce qu'ils soient toujours signés par le commandant de la compagnie. Adieu, jeune homme, faites en sorte de tout voir par vous-même, et surtout ne confiez à personne la clef de votre caisse et le soin de faire le prêt. Je regrette que le temps ne me permette pas de vous emmener chez moi pour vous donner de plus amples instructions. Vous êtes intelligent, tâchez de mettre à profit le peu que je viens de vous dire. »

Je remerciai vivement le commissaire et lui promis que ses conseils seraient suivis ; j'ai tenu parole et m'en suis bien trouvé. D'ailleurs il avait donné l'éveil à *Messieur* Blondel qui ne demandait qu'à trouver en faute le lieutenant Blaignan. Ce dernier, pourchassé vivement, se tint sur ses gardes, et, s'il ne fut pas plus correct, du moins eut-il soin de couvrir l'irrégularité de son effectif par une plus grande régularité dans ses écritures.

Nous allâmes faire visite à Mme Rousselot, femme de notre colonel. Elle voulut avoir tous les officiers à dîner. Mme Rousselot était une demoiselle Menuisier, fille d'un conseiller de préfecture dont la famille tenait un rang très honorable dans cette ville. J'ai connu un des frères de Mme Rousselot, il nous rejoignit à Hambourg et devint mon capitaine. Je m'amusai beaucoup *in petto* de la contenance de *Messieur* Blondel. Vu sa qualité de chef, il fut l'objet de tous les égards. Mme Rousselot et ses frères lui adressaient toujours la parole. Plusieurs fois le sourire erra sur les lèvres de MM. Menuisier, dont la distinction annonçait des gens bien élevés. Blaignan se désopilait. Mme Rousselot demanda l'heure du départ et, en l'apprenant, se récria sur l'impossibilité d'avoir fini son courrier. Alors je dis quelques mots à l'oreille de notre commandant et avec son assentiment je m'offris à rester le lendemain jusqu'à l'heure que Mme la colonelle indiquerait pour venir prendre ses lettres. Ma proposition acceptée me valut une invitation à

Digitized by Google

déjeuner. Un des Messieurs Menuisier déjeuna seul avec moi pendant que sa sœur finissait une longue lettre à son mari. Elle était loin de le croire bloqué à Dantzig et de se douter qu'elle ne devait le revoir qu'à la paix. Tout cela était encore couvert d'un voile épais et la confiance dans l'étoile et le génie du grand homme ne permettait pas, surtout dans l'armée, de douter qu'avant peu il ne reconquît le terrain perdu. Le génie était suprême, mais l'étoile pâlissait.

Pendant le déjeuner, les façons grotesques de Blondel furent le sujet de la conversation, à laquelle se mêla souvent Mme Rousselot tout en continuant d'écrire. Le soir je rejoignis le bataillon. De la capitale de la Lorraine nous nous dirigions sur Cologne. Là nous fûmes rejoints par notre chef de bataillon, M. Reissejac, qui prit le commandement et rendit ainsi Blondel à ses fonctions d'adjudant-major. Sans trop de présomption, et vu les circonstances exceptionnelles, Blondel avait pu espérer conduire le bataillon jusqu'à son entrée en campagne et être promu au grade de commandant. Il faut lui rendre justice, il ne montra pas d'humeur et sut bien dissimuler son désappointement.

Notre nouveau commandant nous attendait à Cologne depuis quelques jours ; il nous invita tous à dîner afin de faire connaissance à table : c'était l'usage alors. M. Reissejac était un homme de bonnes façons et respectable par son âge. Il m'a toujours montré de la bienveillance. Je gagnai beaucoup à ce changement de chef, car, malgré mes efforts, M. Blondel ne me témoignait pas de sympathie. Nature orgueilleuse, il ne pardonnait aucune supériorité, moins peut-être celle de l'éducation que toute autre.

Nous continuons en suivant la rive gauche du Rhin que nous passons vis-à-vis Wesel, place qui me parut très fortifiée. De là nous nous dirigeons sur Munster, Osnabruck et Niembourg. Jusque-là notre marche avait été aussi régulière qu'en France. La veille du jour où nous devions entrer à Niembourg, le commandant me fit dire de me rendre chez lui dans la soirée, fort tard même. « Demain vous ne partirez pas avec l'avant-garde, me dit-il. Je suis prévenu, l'ennemi est peu éloigné. Ainsi, vous marcherez avec le bataillon et à portée de fusil jusqu'à ce que je vous envoie

Digitized by Google

d'autres ordres. » Le maître de la maison où était logé le commandant l'avait engagé à se tenir sur ses gardes, il avait la certitude que les Russes étaient entre l'Elbe et le Weser. Nous fûmes très heureux de rencontrer cet homme dévoué, chose des plus rares dans le pays que nous traversions : la domination française y était détestée.

A une demi-lieue de Niembourg, le commandant fit arrêter le bataillon et vint à moi avec 25 grenadiers. On avait formé en route des compagnies d'élite. Il me donna l'ordre de partir immédiatement, de me rendre à Niembourg avec mon avant-garde ordinaire augmentée des 25 grenadiers et de marcher au pas de course. — « Vous commanderez le logement pour mille hommes, et si vous éprouvez de la résistance, faites tirer des coups de fusil de minute en minute jusqu'à mon arrivée. Je vous suis. » En moins de vingt minutes est franchi l'espace qui nous sépare de la ville. Nous traversons le Weser sur un pont en pierres. Je le fais garder comme point de communication avec nos gens et comme ligne de retraite au besoin. Je me fais indiquer l'hôtel-de-ville, peu éloigné du fleuve, et je m'y présente. Grand était l'étonnement des habitants, on leur avait dit qu'il n'y avait plus d'armée française, qu'elle était tout entière restée sous les glaces de la Russie. L'autorité locale faisant quelque difficulté pour les logements, je fais monter un caporal et quatre grenadiers qui semblent un argument sans réplique. Le travail était déjà fort avancé lorsque se firent entendre les tambours du bataillon. N'entendant aucun signal, le commandant ne s'était pas pressé. Il me loua d'avoir fait occuper le pont et mis des factionnaires aux extrémités des rues avoisinant la mairie. Depuis ce jour mes rapports avec lui devinrent plus intimes, il me montra une confiance très flatteuse pour mon âge. J'en eus la preuve la nuit suivante.

(A suivre).

Digitized by Google

AU CHRIST

Ce que j'admire en toi, Verbe sacrifié,
Ce n'est pas l'humble Enfant, à l'œil profond et grave,
Expliquant le saint Livre au prêtre extasié ;
Ce n'est pas ta parole à la grandeur suave ;

Ce n'est pas l'Homme-Dieu, sous les cieux effrayés,
Se dressant sur sa Croix, pareil au vil esclave ;
Ce n'est pas le martyr, les deux talons cloués,
Sur le roc qui frémit jeté comme une épave ;

Ce n'est pas le Sauveur, au sang expiatoire,
Surgissant du tombeau revêtu de sa gloire,
Eblouissant, ainsi qu'un soleil nouveau-né ;

Et ce n'est pas, ô Christ ! ton envolée altière,
Parmi l'essor brillant des fils de ta lumière ;
C'est ton pardon si grand à ceux qui t'ont livré.

JOS. DE PESQUIDOUX.

Digitized by Google

NOUVELLES ET RÉCITS

LA FOLLE

Au bord de l'océan.

A droite et à gauche, la côte fuit sous un voile épais de brume estompant, en la grisaille d'une pluie fine et serrée, comme en la vague esquisse d'un fusain de pointilliste, les silhouettes indécises de villas capricieusement accrochées aux dunes et la perspective de plus en plus étroite de sa grève immense sablée d'ocre sale,

Tandis qu'en avant, sans limites précises, s'étend la mer, lourde comme un bain d'huile, moutonnant à peine à la cime noire des récifs qui crèvent, au loin, sa surface verdâtre, déferlant, en irrégulières volutes de bave blanche, aux bords sinueux de la plage déserte,

Et qu'en haut, d'un ciel bas mélancoliquement balayé de nuées grises, suinte sans cesse, depuis huit jours, une bruine dense et pénétrante.

*
* *

Des affaires m'avaient amené là, en pleine fin d'hiver, et bloqué, pour ainsi dire, par la pluie, dans l'étroite enceinte du *Grand Hôtel de la Plage,* où j'étais descendu, n'ayant, vu l'absence de tout touriste, aucun élément de distraction en cette auberge sans habitants, j'en étais réduit à bâiller d'ennui sur les collections incomplètes du *Charivari* et du *Journal amusant.*

Je venais même de repousser loin de moi, dans un mouvement d'impatience, l'une de ces feuilles, vieille d'un an, et, assis à califourchon sur une chaise de fer, je tambourinais nerveusement, des doigts, sur le vitrage du hall de l'établissement, le regard fixé

Digitized by Google

sur cette mer implacablement embruinée, l'esprit ailleurs, tirant fièvreusement, de ma pipe, des nuages de fumée qui se déroulaient en spirales diaphanes et montaient, avec de moelleuses ondulations, vers la verrière du toit,

Pendant qu'au dehors la pluie tombait sans relâche, crépitant sourdement à la surface des vitres et s'écoulant, par les gouttières d'angles, avec un murmure saccadé et pleurard entremêlé d'ironiques glouglous de bouteille que l'on vide,

Quand, tout à coup, un spectacle étrange vint me tirer de ma rêverie et accaparer toute mon attention.

Sur la plage, tout à l'heure déserte, une femme se promenait maintenant, de long en large, faisant de grands gestes désordonnés.

D'où venait-elle ?

Son apparition avait été si brusque que je n'avais pas eu le temps de m'en rendre un compte exact.

Qui était-elle, aussi ?

A en juger, à la distance qui nous séparait, elle était jeune encore, et son visage, ravagé par une douleur intense, gardait, sous le masque flétri d'une vieillesse prématurée, les traces d'une beauté qui avait dû être surprenante.

Tête nue, les cheveux longs et noirs flottant, alourdis par la pluie, sur ses maigres épaules, les bras croisés sur sa poitrine que plaquaient des vêtements minces et trempés, elle allait, les yeux perdus dans le vide, les pieds dans la vague. dont elle semblait ne pas sentir les continuelles atteintes.

Elle s'arrêtait parfois, souriante, calme, comme subitement bercée par le rythme charmeur d'une voix aimée, prêtant l'oreille au murmure délicieux de douces et caressantes paroles, tendant câlinement son front à l'idéale empreinte d'un amoureux baiser.

Puis tout à coup, sans transition, elle éclatait en sanglots, le visage convulsé par une douleur poignante, les bras tordus en une supplication désespérée, le corps secoué de spasmes affreux. Et elle s'arrêtait en face de cet océan brumeux et sombre qui semblait

Digitized by Google

invinciblement l'attirer, vers lequel, tout échevelée, allant et venant comme une lionne dans sa cage, elle tendait ses mains tremblantes en un geste qui appelle ou qui implore...

Intrigué par cette apparition, je voulus recourir à mon hôtelier pour lui en demander une explication. Il était malheureusement absent, et je ne pus qu'obtenir d'un employé, aussi ignorant que moi-même, le renseignement vague :

— C'est probablement la *folle* que monsieur aura aperçue sur la grève.

La folle ! je m'en doutais ; mais, ce que je tenais à connaître, c'était tout l'abîme de douleurs caché derrière ce mot.

Mon cœur se serra sous le tenaillement d'une tristesse angoissante et je regagnai mon siège, le front bas, entrevoyant, malgré mon ignorance des causes réelles d'un tel effondrement mental, un de ces événements effroyables qui, d'une vie de bonheur, font subitement et irréparablement une existence désolée et perdue.

L'inconnue était déjà loin, ombre grise et grêle dans la brume dense de la fin du jour.

La cloche du souper tintait un dernier appel, je jetai un suprême regard à la pauvre créature qui courait là-bas, vers les dunes, avec des gestes inconsolés, et je me mis à table, mélancoliquement, effleurant les mets du bout des lèvres.

Le lendemain, le soleil s'étant décidé à sourire et la pluie à ne plus tomber qu'à de longs intervalles, je m'absentai tout le jour pour vaquer à mes occupations et ne revins à l'hôtel que très tard, à l'heure du dernier repas.

En sortant de table, quoique la nuit commençât à tomber, il me prit envie de faire une promenade dans les environs.

J'empruntai donc la petite voiture à âne de l'établissement et, grimpé sur le siège du véhicule, mâchonnant un cigare, je lançai mon attelage dans l'un des sentiers bordés de pins résineux environnant l'hôtel.

Le ciel était pur, l'atmosphère tiède, et cette excursion tardive,

Digitized by Google

propice à la rêverie, avait un charme tout particulier pour un Parisien échappé au torturant brouhaha des boulevards.

Sous le bois, où trottinait menu l'âne de la carriole, agitant rythmiquement son collier garni de mignonnes clochettes au son clair, un grand silence régnait, traversé çà et là du bruissement aigu des aiguilles de pin se détachant des branches, du vol bourdonnant des insectes se poursuivant, avec un grincement vibratoire d'élytres, dans l'air embaumé des senteurs salines venues du garle et des émanations balsamiques et résineuses des arbres. Tandis que, dans l'herbe, luisaient les lucioles et qu'à l'approche du véhicule les buissons frémissaient soudain de la fuite brusque des bêtes aux aguets.

De distance en distance, par les échappées subitement entr'ouvertes des sentiers dévalant vers la plage, on apercevait l'éclair multicolore des phares tournant dans les profondeurs assombries de l'océan, et, sur la côte endormie, les feux fixes de sémaphores ou de bouées signalant des écueils.

Là-bas, très loin, une lueur vague, sorte de vapeur rousse, reflet douteux d'incendie, s'étalait lentement. Et la lune émergea, toute rouge d'abord, immense, semblant jaillir des flots, puis pâle et diminuant à mesure qu'elle montait dans le ciel, jetant sur la mer, jusqu'à la plage, une longue trainée lumineuse, comme une route micacée d'argent, pendant qu'arrivait, assourdi, le murmure grondeur et saccadé des vagues se brisant, à marée basse, sur les rochers, au large.

L'omnibus de l'hôtel revenait de la gare,où il était allé chercher des voyageurs annoncés par dépêche ; je revins à sa suite, au trot cadencé du chétif animal dont les grelots tintinnabulaient gaiement dans la nuit et, rentré à l'établissement, je m'assis sur la terrasse, achevant mon cigare.

*
* *

La lune, maintenant très haute, éclairait le rivage et les dunes voisines loin desquelles la mer s'était retirée.

Au loin, le ressac chantait sa brusque et saccadée complainte et, par places, l'astre de la nuit allumait, dans les flaques d'eau de la

Digitized by Google

grève aux fantastiques bosselures, de pâles et métalliques reflets.

De la côte, où, dans les vallonnements tourmentés des sables amoncelés par des siècles de tourmentes, se tordaient les fantômes de pins aux silhouettes étranges, une ombre mince s'élança tout à coup, descendant vers la plage, courant vers l'Océan avec de grands gestes éperdus.

Je reconnus vite la folle.

Elle ressemblait ainsi, dans l'étoffe flottante de ses vêtements en désordre, sous la grande clarté blanche tombant du firmament, à une de ces fées mystérieuses dont la transparente et diaphane idéalité emplit les légendes des peuples du Nord.

Mon hôte entrait à l'instant même, s'essuyant le front du revers de sa manche et me souhaitant le bonsoir.

— Vous arrivez à point, lui dis-je.

— Oui ? Qu'y a-t-il donc ?

Et, lui désignant du doigt la silhouette sombre qui s'enfonçait vers la mer :

— La folle, dit-il... Pauvre femme ! ... Une bien triste histoire, allez, monsieur, et dont j'ai été un des acteurs.

Alors, cédant à mes instances, il me raconta à peu près ce qui suit.

*
* *

Il y aurait tantôt un an, deux voyageurs étaient descendus chez lui : le mari et la femme.

Lui était ingénieur. De famille aisée, il venait d'épouser, malgré les instances des siens, une jeune fille pauvre, mais d'une éclatante beauté, sa compagne. La cérémonie du mariage à peine achevée, ils étaient venus passer au bord de la mer les quelques jours de congé obtenus d'une administration parcimonieuse des instants de ses employés.

Ils s'adoraient, est-il besoin de le dire, et tout leur présageait un avenir heureux, lorsqu'arriva à l'hôtel un étranger, un Anglais rongé par le spleen.

Un soir, avant le souper, celui-ci voulut prendre un bain. Il avait fait, tout le jour, une chaleur torride. La mer, calme comme

Digitized by Google

une glace et bleue comme un saphir, se pailletait d'or sous les derniers rayons du soleil couchant, tandis qu'à l'horizon, par delà les roches grises piquant le large, passaient les voiles blanches ou rousses des chaloupes de pêcheurs regagnant les petits ports voisins.

Les deux jeunes époux contemplaient, ravis, ce superbe et reposant spectacle ; et elle, le front posé sur l'épaule de son mari, se laissait aller à une douce rêverie, à des songes radieux sans doute, quand le baigneur, qui s'était un peu écarté, sembla tout à coup s'agiter d'une façon terrible, courir un grand danger.

L'hôtelier ne savait pas nager et, coïncidence fatale, la barque qui se trouvait toujours amarrée à quelques mètres de l'établissement avait été prêtée, le matin même - les voyageurs étant encore rares et les bains peu fréquentés — à un ami des environs.

Que faire ?

L'ingénieur, n'écoutant que son courage, connaissant du reste admirablement les secrets de la natation, abandonna sa femme pour se jeter à la mer et courir au secours de l'étranger.

Celui-ci avait disparu.

Arriver à l'endroit du sinistre, plonger à plusieurs reprises et revenir à la surface avec le corps du noyé ne fut pour le jeune homme qu'une sorte de jeu. Et déjà, de l'hôtel, on applaudissait à sa bravoure et à son énergie. Mais, subitement, la scène changea d'aspect. Sauveteur et sauvé semblèrent se débattre au milieu d'un vaste éclaboussement d'eau, puis disparurent avant même que les spectateurs eussent pu se rendre compte de ce qui se passait.

La jeune femme poussa un cri de détresse et s'évanouit.

Pendant huit jours, elle demeura étendue sur son lit, brûlée par une fièvre ardente, secouée de crises nerveuses épouvantables, entre la vie et la mort.

Quand elle put quitter son lit, elle était folle.

— Mais les deux hommes ? dis-je à l'hôtelier.

— Les deux hommes, monsieur ? Ah ! tenez, me répliqua-t-il, « en essuyant furtivement du coin de sa manche une larme prête à « couler de ses yeux, jamais je ne pardonnerai à mes parents « d'avoir négligé de m'apprendre à nager. Qu'on ne donne pas à

Digitized by Google

« un enfant une éducation parfaite, soit. On n'a pas toujours les « moyens de payer des mois de pension à n'en plus finir, et puis, « du reste, ça ne sert pas toujours à grand'chose, l'instruction : je « connais des bacheliers qui cassent des cailloux sur les routes ; « mais ce qui n'est pas pardonnable c'est qu'on oublie de fournir « à un garçon bien portant tous les moyens de se tirer d'affaire ou « d'aider les autres a en faire autant dans les cas difficiles. Aussi, » depuis l'accident, j'ai aidé de toutes mes forces au succès de la « société de gymnastique du pays. Mais j'en reviens à nos moutons.

« Pendant que ma femme, affolée, s'empressait, avec une domes- « tique, de transporter la pauvre enfant dans sa chambre et en- « voyait chercher le médecin du bourg, je trépignais comme un « imbécile, au bord de la plage, ne sachant à quel saint me vouer.

« Me jeter à l'eau ? je ne savais pas nager. Courir au port cher- « cher une barque, c'était bien long et quand je reviendrais... Je « m'y décidai pourtant, n'ayant rien de mieux à faire, et, tout en « courant, je me donnais des coups de poing de colère à la pensée « que par suite de mon ignorance, par suite aussi de la fatale « complaisance qui m'avait fait prêter mon bateau, deux hommes « venaient de trouver la mort à deux pas de chez moi, sous mes « yeux. Tandis que, si j'avais appris à nager, tout cela ne serait peut « être pas arrivé.

« En vain je fis diligence, quand je revins avec deux amis, « un quart d'heure après, il était trop tard. Nous eûmes beau « fouiller la grève, la draîner en tous sens, nous ne trouvâmes rien.

« Un mois après, seulement, on repêcha les deux cadavres sur « des rochers où la mer les avait entraînés. Ils étaient enlacés « comme deux pieuvres, et nous en conclûmes que l'Anglais de mal- « heur avait occasionné la mort de son sauveur en paralysant ses « mouvements.

« Et voilà, monsieur.

« Le docteur du pays, un brave homme, allez, et qui a tout fait « pour guérir la pauvre femme, avait espéré que devant le corps « de son mari elle recouvrerait la raison. Il paraît que ça réussit « quelquefois, ces moyens-là. Moi je n'avais guère confiance. Ah ! « s'il avait été sauvé, s'il s'était penché vers elle en l'appelant par

Digitized by Google

« son petit nom, en l'embrassant, oui, peut-être, la joie aurait pu « faire ce miracle-là. Mais un mort, ça ne pouvait qu'aggraver « son mal. Enfin, toujours est-il que ça n'a pas produit l'effet « attendu. Quand on l'a amenée près du corps de son mari, elle « s'est mise à rire et à danser en disant : Oh ! la belle fleur, mon « chéri, la belle fleur ! je la garderai toujours sur mon cœur...

« C'était navrant, monsieur, navrant à voir. Et j'ai pleuré... « malgré moi...

Et comme il pleurait encore, le brave homme, je l'interrompis, lui demandant :

— Mais, où demeure-t'elle, maintenant ? Sa famille, celle de son mari ne l'ont pas, je suppose, abandonnée ?

— Je vous ai dit, monsieur, que le jeune homme l'avait épousée « malgré les remontrances des siens. Aussi n'ont-ils rien voulu « faire pour la veuve de leur enfant. Sa mère a cherché « à l'emmener loin d'ici ; mais, chose étrange, la pauvre « enfant, qui semble ne rien comprendre à ce qui se passe « autour d'elle, a toujours eu assez de raison pour dépister les « tentatives faites dans le but de l'éloigner du pays. Il y a eu, à « cette occasion, des scènes déchirantes que tout le pays vous « dira. Enfin, de guerre lasse, la mère a loué là-bas, dans les dunes, « une maisonnette où elle vit tristement, près de sa fille, des « quelques ressources dont elle peut disposer. La charité des habi- « tants, en hiver, celle des touristes, en été, font le reste.

« Et chaque jour, ajouta mon hôte, la malheureuse créature erre « au bord de la plage, appelant son mari, revoyant peut-être le « drame qui le lui a enlevé.

« C'est bien triste, allez, monsieur. »

Je me levai pour monter dans ma chambre.

Le lendemain, après un sommeil agité de cauchemars, je descendais, prêt à partir pour une destination nouvelle, quand je rencontrai mon hôte.

— Vous savez bien, la folle ? me dit-il, tout triste ; eh bien, c'est fini. Elle s'est noyée cette nuit. Nous venons de trouver son cadavre sur la plage, où la marée l'a rejeté !

GEORGES VIAU.

Digitized by Google

L'EXPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS A NANTES

Lorsqu'à une ville de 130.000 âmes on impose pour pontife officiel de l'art un chaudronnier-poêlier-fumiste, on peut s'attendre à des surprises. Le moment n'est pas venu de parler de celles que nous réserve en *son* Musée le très pistonné M. Pommier, qui avait, paraît-il, d'excellents tuyaux, et qui désormais a l'*airain* solide. La surprise dont nous vous entretiendrons aujourd'hui est consolante et compensatrice ; nous l'avons éprouvée en visitant la 5me *exposition des Amis des Arts*, qui nous est apparue comme une éloquente protestation contre l'usurpateur.

Composée de plus de 400 numéros, tous intéressants, la plupart remarquables, et parmi lesquels de nombreux chefs-d'œuvre, la collection de la rue Lekain est disposée de main de maître, et, cette main de maître, nous sommes honteux de la voir remplacée, dans l'arrangement des tableaux de la ville, par la main inhabile et barbare d'un marteleur de tôle.

Nous avons constaté à ce salon des toiles signées de noms qui parlent d'eux-mêmes aux personnes intéressées à l'art moderne. Tels : Aublet, Barillot, Barrias, Bidau, Ad. Binet, Boutigny, J. Brunet, Chénard-Huché, Couturier, Dantan, Debat-Ponsan, E. Delaunay, Dillon, Dulac, Duthoit, Fouace, Frère, Gélibert, Gœneutte, Grolleron, Guignard, Harpignies, Jousset, Landelle, Latouche, Le Gout-Gérard, Luminais, Machard, Magne, H. Martin, Moreau de Tours, Noyal, Perrault, Petit-Gérard, Pranishnikoff, Rousseau, Sain, Saintin, Saintpierre, Seiquer, Sergent, Sinibaldi.

Digitized by Google

Tenré, Thaulow, Toché, Varquez, Vayson, Zuber, Béthune, Carrier-Belleuse, Chéret, Morin, Osterlind, Mme Vallet, Vincent-Darasse.

E. Dezaunay se distingue avec *la Partie d'aluette*, d'une grande vérité de lumière et de coloris ; les physionomies y sont bien étudiées et parfaitement rendues ; on se plaît à y reconnaître toutes les qualités sérieuses de l'artiste.

V. Richard, dans l'*Amateur d'aquarelles*, une toile très répandue, a provoqué et surmonté des difficultés que bien peu osent aborder ; le monsieur de noir vêtu est exécuté de main de maître. On peut voir aussi de lui un *paysage*, genre dans lequel l'artiste s'est fait une solide réputation.

Un *portrait de femme* et le *portrait de M. F.* par F. Brillaud sont d'une grande précision, ils dénotent une véritable science et une longue expérience de l'art d'interpréter les individualités.

Les *portraits* de Maxence sont d'une facture toute différente : on y devine de hautes aspirations artistiques sous l'éclat du talent précoce.

Le *portrait de Mme S.*, un pastel de G. Scheul, vient, après les portraits d'enfants et ceux plus sévères exposés par lui, nous prouver son habileté dans plusieurs genres. Sa *Poissonnière nantaise* en est aussi la preuve.

La *Jeune Femme en jaune*, de Bellet, montre un regard bien vivant derrière son loup.

Danger, avec *Ulysse et Nausicaa*, évoque originalement cette gracieuse idylle d'Homère, mais peut-être lui préférons-nous sa composition d'un paganisme chrétien : *Erato*, la muse de l'élégie.

Didier-Pouget expose un saisissant *effet de lune* dans un paysage mélancolique.

Les deux *marines bretonnes* de Bodan sont habilement exécutées et dénotent de l'expérience.

De G. Dupré la *Vallée de la Durdent*, belle œuvre d'une vérité et d'une sincérité remarquables.

Un *paysage* de C. Le Roux est d'une grande composition, sa facture savante et patiente rappelle celle des maîtres d'autrefois.

Les Bords de la Seiche, de Mme Le Monnié, toile d'une touche délicate où l'eau est habilement traitée.

Digitized by Google

De Rigollot, deux *paysages* parfaitement enlevés, d'un pinceau serré, d'un coloris exact, d'une composition méthodique et d'un effet parfait.

Une suite de huit *paysages*, de A. Guéry, nous a paru la perfection du genre.

Le *Coin de jardin*, de Descamps de Lalane, est d'un coloris agréable, les fleurs en sont bien groupées.

Parmi les natures mortes nous avons distingué une toile de M. Schmidt représentant *un jambon, des vins et des fruits*, auxquels il manque peu de chose pour qu'ils puissent rivaliser avec ceux de Fouace.

L. Comerre, avec *Fantaisie*, a produit une étude largement brossée d'où résulte une jolie physionomie féminine.

Bramtot, sous deux titres : *Judith* et *Orientale*, envisage différemment une intéressante brune. Sa peinture a de grandes qualités, mais les sujets sont inexactement appropriés.

La *Cour intérieure d'une posada*, de Boyé, mérite un peu d'attention.

Une des toiles les plus remarquables : *Chez Marseille*, de Faivre, exhibe deux lutteurs se détachant en muscles puissants sur un fond de spectateurs captivés.

R. Guérin aime les choses gentilles où le rose recrée le regard. Sa *Coquetterie* nous éclaire un torse attirant de gentilles femmes à la lueur artificielle d'une lampe.

Jolie, quoique un peu romance, *l'Attente* de Royer : une gracieuse blonde en jupon rose sur un paysage assombri.

A Montmartre, un Café, de Mesnager, un jeune, petites toiles de bon augure pour l'avenir

Un fumeur, de Lesrel. Ici la subtilité du pinceau et le culte du détail font songer à Meissonnier.

Parmi les notes originales :

Bassoures du sud algérien, par Perret, d'un coloris éblouissant, et deux jolies toiles de du Puigaudeau, d'un art très personnel.

A.-N. Gaboriau.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

L'ANNÉE DES POÈTES (morceaux choisis réunis par Charles Fuster au *Semeur*, 92, boulevard de Port-Royal).

Une importante publication, l'*Année des Poètes*, pour 1893, vient de paraître. L'utilité de ce recueil annuel, qui en est à sa quatrième année d'existence, est aujourd'hui démontrée. Sans être une anthologie véritable, ce volume, toujours imprimé avec luxe, se compose de pièces de vers empruntées à des livres récemment parus, et il donne la physionomie exacte du mouvement poétique contemporain. Toutes ces pièces ont une valeur relative, quelques unes sont réellement supérieures. Des notices généralement courtes, mais substantielles, contiennent une appréciation de chaque volume. Ces notices sont dues à la plume élégante et facile de M. Charles Fuster, et ce n'est pas une des moindres difficultés de sa tâche que d'avoir à analyser, en quelques mots brefs et précis, le caractère dominant de chaque œuvre. Il y faut une grande dextérité, sous peine de tomber dans la monotonie des redites ou les banalités.

M. Charles Fuster, poète sincère et critique de valeur, avait tout à fait qualité pour accomplir cette tâche. Il a déjà, bien que jeune encore, fourni, comme poète, plusieurs étapes qui n'ont pas été sans gloire. Quatre volumes : l'*Ame pensive*, les *Tendresses*, *Poèmes*, l'*Ame des choses*, ont attesté successivement la précocité de son talent. Puis sont venus coup sur coup, ces deux dernières années, le *Cœur*, recueil de vers pleins de maturité et de souffle, et *Louise*, poème lyrique, où l'on trouve de superbes envolées qui font songer à ces plantes vigoureuses poussées en pleine terre sur les coteaux helvétiques. Ce sont là des titres sérieux, et il n'est que juste de les signaler.

Les poètes que M. Charles Fuster a groupés sous sa bannière peuvent donc être justement fiers de leur chef. Il marche d'un pas assuré en tête de leur cohorte, en joignant l'exemple au précepte. Spiritualiste

Digitized by Google

convaincu, il oppose à la doctrine réaliste les règles éternelles du beau et du bien. L'amour qu'il chante n'est pas un amour dégradant. Il s'y mêle le sentiment de l'au-delà. A ce sentiment se joint une haute conception de la vie, fondée sur la pitié et sur le pardon.

Tous les morceaux que M. Charles Fuster publie, pour son propre compte, dans l'*Année des Poètes*, sont inspirés de ces sages principes. Tels sont : les *Supplices*, l'*Histoire d'un Poète*, le *Prologue d'ouverture du théâtre des Poètes*, et sa préface : le *Retour d'une gloire*, fait aimer encore un peu plus Lamartine, sur qui pesait un injuste oubli.

La partie épisodique du volume se compose d'un portrait, de dessins et d'autographes. Tournez la première page, et vous y verrez un beau portrait du poète Rennais Hippolyte Lucas. Cette figure noble et doucement méditative est fort bien placée, selon nous, en tête d'un recueil qui se distingue surtout par le caractère sentimental : elle lui donne en quelque sorte sa note élégiaque. Des vers d'Alfred de Musset à Augustine Brohan, des dessins du même poète, des vers de Guy de Maupassant, et des autographes de Gustave Nadaud et de Jules Janin achèvent de composer cette première partie.

Puis vient le cortège des poètes anciens ou nouveaux. Des noms illustres côtoient des noms encore inconnus. Le nombre de ces poètes est considérable (trois cents environ) ; mais qu'importe le nombre, si la qualité ne le cède pas à la quantité ? or c'est ici le cas, comme nous l'avons dit.

Ce qui est de nature à nous charmer particulièrement dans ce recueil, c'est d'y voir figurer un grand nombre de noms appartenant à nos chères provinces de l'ouest. Deux de nos sympathiques confrères de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, MM. Olivier de Gourcuff et Dominique Caillé sont là, le premier avec une pièce intitulée : *Supplique à la duchesse Anne*, d'un sentiment et d'un tour très heureux ; le second avec les *Deux philosophes* et l'*Ange de la nuit de Noël*, qui, dans un genre différent, portent la trace d'une main fine et délicate. Voici ensuite M. F.-E. Adam, à qui ses *Heures calmes* ont si justement conquis les lauriers académiques, et qui se montre comme toujours, dans les *Voix natales* qu'il entend si bien, et dans *Soir*, le mélodieux amant de la nature. Trois pièces, *Aurore*, *Baiser éternel* et *Renouveau*, font le plus grand honneur à M. Paul Pionis.

Parmi les Bretons nous voyons figurer encore MM. Raoul de la Grasserie, avec *Captivité*, pièce des plus gracieuses ; Jos Parker, le poète de *Sous les chênes*, avec une poésie et des dessins suggestifs ; Joseph Rousse,

Digitized by Google

dont les couchers de soleil sont si pleins de mélancolie ; Charles Bernard, que l'éditeur Caillière, qui justifie de plus en plus son surnom de *Lemerre breton*, a fort bien fait de produire au grand jour, car l'*Absente* est plus qu'un livre plein de promesses, on y retrouve une intimité à la Coppée, avec des vers simples et musicaux comme on savait les faire au beau temps. N'oublions pas Eugène Le Mouël, si ingénieux dans les *Enfants du Meunier* et *Rêve*, ni Léon Berthaut, l'auteur vibrant des *Poèmes nationaux*, qui, dans la pièce intitulée *Non omnis moriar*, tresse une couronne d'immortelles au poète Hippolyte Lucas, et sait associer la grâce à la force.

Nous serions injuste de ne pas mentionner parmi les poètes des autres provinces M. Gaston de la Source, dont la muse boulonnaise a des charmes printaniers; M. J. Le Sage, dont les impressions champêtres ont une saveur pénétrante ; Emmanuel des Essarts, qui a toutes les qualités des Parnassiens sans en avoir les défauts, et tant d'autres que le seul manque d'espace nous empêche de citer.

Comment ne pas parler cependant des femmes poètes, qui forment, pour ainsi dire, un bataillon sacré, et qui joignent à toutes les ressources du métier des qualités de finesse particulières ? Que de grâce dans ces confidences délicates, dans ces cris partis de cœurs plus ou moins blessés, quel charme dans ces pudiques aveux ! Celles-là ont pour nom : Noël Bazan, poète ému qui jouit déjà d'une légitime réputation, Adèle Chalendard, comtesse de Chambrun, Fanny Darfeuil, Sylvane de Kerhalvé, Madeleine Maurin, Gustave Mesureur, Berthe Poncelet, duchesse de la Roche-Guyon, Marie de Valandré, etc., toutes dignes de figurer dans le livre d'or de la poésie féminine.

En résumé, la moisson poétique pour 1893 a été des plus brillantes, et le 4me volume de *l'Année des Poètes* constitue une fort intéressante publication, qui fait le plus grand honneur au goût éclairé de son auteur, M. Charles Fuster. L. L

***

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler. — Fascicule dix-huitième (Burg. Camb) — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1893.

Les lecteurs et les amis de M. René Kerviler l'ont encouragé à ne rien changer, à ne rien retrancher à l'économie de son immense ouvrage ;

Digitized by Google

mais ils le voient avec plaisir écrire ici ces mots : « Fin de la lettre B », en songeant que cette formidable lettre B lui a dévoré une quinzaine de fascicules, et attaquer le C, une autre place forte de l'alphabet breton. Quelques B encore, de quoi remplir le quart environ du présent fascicule.

Je signale à M. Kerviler un membre fondateur de la Société des Bibliophiles Bretons, M. Emile Burgaud, auteur en collaboration avec le commandant Bazeries, d'un récent et très intéressant livre sur le *Masque de fer*; mais j'ignore s'il est Breton ou Vendéen.

Voici, parmi ces derniers B, Madame Edmée Burguerie, une Rennaise dont, pas plus que M. Kerviler, je n'ai retrouvé les *Poésies*; Jean Burlot, de Quintin, auteur du poème l'*Anti-calvinisme* (1663); les Buron, qui rappellent le nom d'un château situé sur l'Erdre et habité par Mme de Sévigné; les Burot de Carcouet et Louis Burot de l'Isle, mort en 1892, un des combattants de Patay et du Mans; les Busnel ou Bunel, qui comptent plusieurs illustrations nobiliaires et ont pour homonyme le dessinateur très distingué Théophile Busnel, que tous les Bibliophiles bretons connaissent; l'imprimeur nantais Busseuil; les Busson, auxquels il nous semble téméraire de rattacher un des gendres du ministre Billault, M. Busson-Billault; les Butler, venus d'Irlande en Bretagne, qui ont produit, de nos jours, un aquarelliste de talent, M. Charles de Butler O'Madden, oublié par M. Kerviler.

La première partie du C, comprise dans ce fascicule, est des plus intéressantes. Il suffira de rappeler, entre cent, les noms du diplomate Cacault, de Georges Cadoudal, le héros de la chouannerie du Morbihan, de l'illustre naturaliste nantais Frédéric Cailliaud, de deux autres Nantais, le remarquable sculpteur Joseph-Michel Caillé, auteur de l'*Aristée* du musée de Nantes, du *Voltaire* du quai Malaquais; le poète et critique Dominique Caillé, qui ne permettrait pas à un ami de faire son éloge, et dans la *Revue de Bretagne* encore!

A propos de D. Caillé, pourquoi nous taire son âge? L'aimable auteur d'*Edith* est trop jeune pour avoir caché à M. Kerviler qu'il naquit le 1er avril 1856. Ses parents et homonymes sont traités avec la même discrétion.

L'article « D. Caillé » renferme un certain nombre de petites inexactitudes, qu'il serait trop long de relever[1]. Le célèbre Cadoudal, ses neveux et petits neveux, sont l'objet d'une notice très complète. Je ne vois pas

[1] Je tiens une liste de ces petites omissions, faite en collaboration avec D. Caillé lui-même, à la disposition de M. Kerviler.

Digitized by Google

cependant qu'il soit fait mention d'une petite *Vie de Georges Cadoudal, général royaliste des Chouans dans la Vendée,* publiée sous la Restauration, sans date, par J. M. Gassier. Cet opuscule renferme un très curieux portrait de face, à mi-corps, non signé, qui n'est pas cité dans l'*Iconographie*. Puisque je suis sur le chapitre des légères omissions. M. Kerviler me permettra de rappeler à son attention un travail de M E. de Bréhier, récemment décédé, publié dans les *Mélanges* de la Société des Bibliophiles Bretons : *Le manuscrit du sieur de Caillon.* Il y lira que Marguerite de Caillon (issue d'une des branches de Caillon dont il parle) fut demoiselle d'honneur de la reine Anne, épousa Raoul de Tournemine, et que, sous ce nom de Caillon, furent écrits deux quatrains et onze sonnets ronsardiens, analysés ou cités par M. de Bréhier. Ce manuscrit valait qu'on le signalât.

Dans la liste des ouvrages signés de l'initiale C, M. Kerviler se demande à qui attribuer un sonnet publié en l'honneur de la société *Le Grillon*, dans le *Réveil Matin* nantais de janvier 1887, sous la signature P. C. Ce sonnet est de M. Paul Chauvet, que M. Kerviler retrouvera plus tard.

Et maintenant que j'ai fait, comme dit le vieux Regnier, mon métier de *regratteur*, je n'ai plus qu'à remercier, au nom de tous les Bretons, M. Kerviler de tout ce qu'il nous apprend ou nous rappelle d'intéressant sur le bon saint Cado et Cadieu le bienfaiteur; les Cadiou : un député à l'Assemblée législative, une romancière ; les abbés Cadic et Cahour, un poète et un érudit ; les familles de Cadaran, de Cahideuc, de Callac, du Cambout ; Caillo, l'historien du Croisic; Callaud, mécanicien et poète nantais, et vingt autres dont l'éditeur Caillière, ce Breton né Normand, ne dépare pas la série.

Je ne suis pas sûr de n'avoir pas déjà dit que M. René Kerviler, tout différent du prêteur latin, prend soin des moindres choses, *de minimis curat*. Mais je le répèterais volontiers. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE COIN VERT, par Joseph Castaigne. — Paris, Lemerre, 1894.

Je regrette de n'avoir ni le temps ni le moyen de m'attarder en ce joli *Coin vert*, défini par un poète : « le petit coin où poussent les fleurs de l'imagination, qui parfument la vie et qui l'embellissent. »

Digitized by Google

Ces paroles de François Coppée s'appliquent admirablement au livre de poésies de M. Joseph Castaigne. L'auteur de maint discours universitaire dont nous avons loué ici-même la finesse et l'érudition se révèle un très habile ouvrier en vers, capable (il le dit avec un juste orgueil) de *ciseler des bijoux comme font les orfèvres*, mais aussi, mais surtout, un poète à l'âme aimante et vibrante, au cœur ouvert à toutes les nobles aspirations vers l'idéal.

Certes, dans le *Coin vert* de M. Castaigne, il y a de douces rêveries qui rappellent les élégiaques latins, des stances plus modernes sur une mélodie ou un rayon de soleil ; mais plus nombreuses sont les pièces où la poésie instruit et moralise, se souvient du Victor Hugo de la *Légende des siècles* dans la *Croisade du Troubadour*, ou du Musset de l'*Espoir en Dieu* dans *Tristesse des Doctrines matérialistes*.

Souvent aussi le poète a un regard de pitié pour les humbles, ou très subtilement se demande à quoi la musique d'un Casino, les accords des rapsodes errants font rêver les jeunes filles. A ce double titre, il a, sans abdiquer sa personnalité, profité des leçons du poète philanthrope et psychologue, son maître François Coppée:

Je voudrais citer quelques vers de M. Castaigne, par exemple sa belle pièce *Pour l'archéologie*, si pleine d'un saint respect pour le passé de la France, son sonnet *A Angoulême* ou son *Paysage charentais*, qui ont une délicieuse senteur du terroir natal. Je m'arrête à ces quatre vers :

> Les sorts sont variés, tous gémissent du leur,
> Mais, désir sacrilège et prière insensée !
> Pour bannir d'ici-bas le mal et la douleur,
> Il en faudrait d'abord exiler la pensée.

Ce court fragment fait honneur au poète et à l'homme. Dans tout ce qu'écrit M. Castaigne on trouve, noblement exprimée, la chose la plus rare : une belle pensée. O. DE GOURCUFF.

*
* *

DOCUMENTS SUR LA CAMPAGNE DES ZOUAVES PONTIFICAUX EN FRANCE, par M. P. de Lisle du Dréneuc. — Nantes, Emile Grimaud, 1893.

Voici un opuscule de quelques pages, plus éloquent dans sa simplicité vraie que maint gros livre d'histoire. Ce n'est presque pourtant que la copie des carnets de compagnie des sergents des zouaves ponti-

Digitized by Google

ficaux ou des livrets de contrôle tenus par leurs officiers pendant les terribles journées de décembre 1870. Mais, quand M. P. de Lisle a consulté ces carnets, « les uns, comme il le dit, étaient encore tachés de « sang et gardés comme de chers souvenirs, les autres, décolorés par la « neige, portaient la trace de cette triste nuit passée sur le champ de « bataille. »

Feuilletons ces documents. A la suite des noms de gentilhommes ou de roturiers, noblement unis dans la communauté du sacrifice pour la patrie, ces mots invariables « tué à Patay », « blessé au Mans », disent l'héroïque acharnement de la lutte. Ici c'est un Vogué, là un Villebois qui partagent la mort glorieuse du lieutenant-colonel de Troussure. Nul se s'étonnera de nous voir placer au premier rang de la phalange du colonel de Charette, MM. de Bouillé père et fils, simples soldats, comme la Tour d'Auvergne était simple grenadier.

Notre distingué collaborateur M. P. de Lisle avait deux de ses frères et son beau-frère à Patay. Auteur de trois publications précédentes sur les *Héros de Patay*, les *Zouaves de Charette à Loigny*, les *Zouaves au plateau d'Auvours*, il doit être remercié de nous avoir livré ces nouveaux documents, d'autant plus précieux qu'un incendie récent au château de la Basse-Motte a détruit presque toutes les archives du régiment des zouaves pontificaux. Les Parisiens ont visité en foule le *Panorama de Patay*, du peintre Castellani, installé près de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. La plume et le pinceau perpétuent ainsi un souvenir qui ne mourra jamais dans les cœurs français. O. DE G.

∴

MES NOUVELLES CONCLUSIONS SOCIOLOGIQUES, par le comte de Chambrun. — Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1893.

A l'heure grave où le problème social préocupe tous les esprits élevés, M. le comte de Chambrun vient de publier de *Nouvelles conclusions socialogiques* animées, comme les précédentes, du plus ardent amour de l'humanité.

Il y a de tout dans ce livre, écrit à bâtons rompus comme les *Essais* de Montaigne, il y a surtout de la piété et de la pitié, avec de soudaines et brillantes échappées sur l'art et la poésie.

La cité idéale de M. de Chambrun n'est pas Utopie, elle serait plutôt la Salente de Fénelon, une Salente où les vertus de l'âge d'or s'allieraient

Digitized by Google

à toutes les conquêtes du progrès moderne. Aspirations généreuses et projets pratiques, vœux d'économie sociale et protestations contre le matérialisme se résument dans une phrase que M. le comte de Chambrun, très digne lui-même de l'avoir écrite, a empruntée à M. Jules Simon : « Il y a en ce moment un grand courant de fraternité et de justice qui porte tous les honnêtes gens au secours des deshérités. » Qu'est cela, sinon la doctrine même de l'Evangile ? O. DE G.

***

LA VIE A TABLE A LA FIN DU XIXe SIÈCLE, par Chatillon-Plessis. — Paris, librairie de Firmin-Didot et Cie, 1894.

Au début de ce siècle paraissait la *Physiologie du goût* ; à la fin, paraît la *Vie à table*. Les deux ouvrages se ressemblent par plus d'un côté, ne fût-ce que par le faux titre aux allures tant soit peu pédantesques : en 1825, c'étaient les *Méditations de gastronomie transcendante*; en 1894, c'est la *Théorie pratique et historique de gastronomie moderne. Théorie,* ce mot dit tout : les adeptes de Lucullus veulent connaître le pourquoi de leur plaisir.

M. Chatillon-Plessis a eu pour maîtres Brillat-Savarin d'abord, à qui il emprunte plus d'une division savante et d'une succulence de style, puis les classiques contemporains de la table, Rossini et le baron Brisse, Alexandre Dumas, l'auteur du *Grand Dictionnaire de cuisine*, et notre Charles Monselet, sur qui il conte de jolies anecdotes. Mais disciple respectueux, imitateur conscient, il garde son originalité de mangeur et d'écrivain, reste gourmand avec délices, gourmet avec esprit.

Très bien illustré, luxueusement édité, ce livre d'un Brillat-Savarin fin de siècle abonde en histoires drôles, en fines remarques qui sont le sel de cette cuisine littéraire. O. DE G.

***

La *Revue Rétrospective* (55, rue de Rivoli, à Paris) vient de publier son deuxième semestre de l'année 1893. C'est un volume de 432 pages, qui justifie parfaitement son sous-titre : *Recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses*. On y trouve une étude très complète de M. Eugène Asse sur *le baron de Ferriol et Mademoiselle Aissé*, le récit de la bataille

Digitized by Google

de Fontenoy par un témoin, le baron d'Heiss ; une communication fort imprévue sur *Beaumarchais et le canal de Panama* ; une note de Sainte-Beuve pour le *Livre d'amour*, livre sincère, indiscret même ; de précieuses lettres inédites de Thiers, Louis Veuillot, Rachel, Béranger, etc.

La notice du Dr A. Corre sur Mme Dorbigny, dont nous avons déjà parlé, et le *Journal intime* du père de Mme Waldor, Villenave, plein de renseignements sur la société nantaise des premières années de ce siècle, prouvent de quel intérêt la *Revue Rétrospective*, si intelligemment dirigée par M. Paul Cottin, est pour les Bibliophiles Bretons.

O. DE G.

***

ANNUAIRE DES TRADITIONS POPULAIRES. — neuvième année, 1894. — Paris, Emile Lechevalier et Ernest Leroux.

Cet annuaire, publié par M. Paul Sébillot, secrétaire général de la Société des Traditions populaires, contient l'indication des sociétés et des revues qui, dans le monde entier, s'occupent de traditionnisme ; une notice succincte sur les divers musées d'ethnographie, dans lesquelles le folk-lore occupe une certaine place ; les adresses de plus de 1000 traditionnistes de différents pays, avec l'indication du sujet spécial des études de chacun, et le nom de ceux qui sont morts de 1886 à 1893. Ce volume de près de 200 pages, avec plus de 100 gravures, se termine par une suite de dessins représentant des fées, des lutins, des diables, des scènes populaires, des amulettes, des objets populaires, et des sculptures rustiques.

Notons à part les reproductions de la curieuse marque de l'imprimeur Christophe Froshover et de plusieurs dessins des artistes bretons Penguilly l'Haridon, Léonce Petit, Beau, Hamonic.

Par l'abondance et la variété des documents autant que par le goût que M. Sébillot a mis à les classer, cet *Annuaire* réalise un progrès sur ceux qui l'*ont* précédé.

O. DE G.

***

GERBE D'ŒILLETS, par Camille Natal. *Paris*, librairie Fischbacher, 1892.

Gerbe d'œillets ! ce titre est il bien choisi ? Je n'oserais l'affirmer. Je rencontre en effet, dans l'élégante plaquette de Camille Natal, des fleurs

Digitized by Google

de toutes les espèces, les unes bleues comme l'azur du ciel, les autres noires comme l'Erèbe, les unes emblèmes de la joie, les autres emblèmes de la tristesse. Mais ce sont toutes des fleurs rares, aux fines couleurs et aux parfums délicats. Les poésies de ce joli petit volume forment tantôt d'exquis pastels qui rappellent les légères gravures du XVIIIe siècle, tantôt des tableaux poussés au noir qui reflètent les angoisses de l'heure actuelle. Des sourires s'épanouissent çà et là dans ce livre, qui renferme malgré tout un grand fond de tristesse mêlée souvent aux douces pensées d'amour. Le vers de Camille Natal, très distingué et très pur, est d'une sévérité toute classique, mais sans pour cela manquer d'harmonie. Sa cadence se prête même facilement à l'inspiration musicale, et M. Deneufbourg n'a pas dû avoir de peine à jeter ses notes harmonieuses sur un beau sonnet du volume, intitulé *Envoi de fleurs*[1]. D. C.

∴

ECOLE DE SORÈZE. VISITE DU MAITRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE. — *Castres*, imprimerie Abeilhou, 1893.

Aux funérailles de Lacordaire, une femme du peuple poussa cette exclamation dans son patois: « *Abion un Rey, l'aben perdut* ! » — « Nous avions un Roi, nous l'avons perdu ! » Elle disait vrai. Lacordaire était, dans toute l'acception du terme, un prince de la parole et de la pensée qui étendait son empire sur les esprits et sur les cœurs Aussi je comprends le culte que l'on porte à ce grand homme dans son école de Sorèze et j'applaudis de tout cœur aux hommages qui lui ont été rendus, le 25 décembre 1893, par le Révérendissime Père Frühwirth, maître général, par le T. R. P. Libercier, vicaire général, et le T. R. P. Guillebeau, provincial de l'Ordre de Saint-Dominique. Ils ont eu raison d'exalter Lacordaire qui est une des plus pures gloires de leur ordre et qui, par sa parole et ses exemples, a su former tant d'orateurs distingués qui ont donné un nouvel éclat à la chaire chrétienne.

D. C.

∴

Questions vendéennes. CATHELINEAU, GÉNÉRALISSIME DE LA GRANDE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE (13 mars, 14 juillet 1793). Réponse à M. Célestin Port, membre de l'Institut, archiviste de

[1] *Paris*, Chevalier et Compagnie, éditeurs, 21, rue Saint-Sulpice

Digitized by Google

Maine-et-Loire, par l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres. — *Paris*, Lamulle et Poisson, 14, rue de Beaune; *Niort*, L. Clouzot, 22, rue des Halles, 1893.

Dans une étude ayant pour titre La Légende de Cathelineau, M. Célestin Port, membre de l'Institut, a essayé de démontrer que Cathelineau n'avait pas été le promoteur de l'insurrection angevine et qu'il n'avait pas été général en chef de la grande armée vendéenne, et aujourd'hui M. l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres, s'est donné pour tâche de démontrer le contraire dans un fort beau volume où se trouve reproduit par l'héliogravure le *Brevet du général Cathelineau*.

Sous le titre : *Une question historique*, Document inédit sur Cathelineau, M. Joseph Rousse, dans une plaquette tirée à 100 exemplaires, avait déjà combattu la thèse de M. Célestin Port. A son tour M. l'abbé Bossard, tout en laissant de côté la personnalité fort respectable de M. Port, mais sans s'occuper si cet écrivain est chatouilleux sur ses opinions politiques et sur ses livres, combat son raisonnement, ses procédés de critique et même son style.

Il ne s'est pas laissé effaroucher par le titre de membre de l'Institut de M. Port, ni par son cri : « Je n'avance rien dont je ne sois sûr. » Il s'est sans doute dit que l'infaillibilité n'était pas l'apanage des membres de l'Institut, et que M. Port, qui, de son propre aveu, s'était laissé induire en erreur par les écrivains royalistes, avait bien pu cette fois avoir été induit en erreur, mais par les écrivains républicains.

Et M. l'abbé Bossard, au cri de : « *Vive Dieu et le Roi* » inscrit sur la couverture de son volume, a combattu M. Célestin Port à l'aide de documents historiques et de sa mordante ironie. Il a mis dans cette lutte une ardeur toute juvénile et une véritable passion pour son héros. « Je promets de bons coups à donner, à recevoir peut-être, dit-il. » Il en a donné de bons sans doute dans son livre. M. Célestin Port va-t-il riposter ? Cela se pourrait bien. En tout cas les spectateurs de cette lutte entre deux hommes de talent ne s'en plaindront pas. Le vaincu aura toujours, dans ce combat où l'encre coulera au lieu de sang, tout le loisir de rechercher ensuite un document inédit et de s'en servir à bander sa blessure.

D. C.

Digitized by Google

∴

Auprès de Rennes. La Légende de saint Rou, recueillie par M. Henri de Kerbeuzec. *Rennes*, imprimerie Fr. Simon, 1894.

Albert Le Grand, qui avait recueilli tant de vieilles légendes, n'avait rien trouvé sur saint Rou. M. Henri de Kerbeuzec a été plus heureux : il a trouvé dans la forêt de Rennes la mare de saint Rou, dont l'eau merveilleuse guérit les fièvres les plus malignes, et une bonne vieille pour lui conter la légende de cette mare ou plutôt de cette fontaine qui, sous un soleil ardent, n'avait point tari. Les amateurs de légendes, et ils sont nombreux en Bretagne et ailleurs, liront avec intérêt celle du bon saint qui fonda une abbaye dans la forêt de Rennes vers le premier quart du XIIe siècle. La chapelle gothique de cette abbaye est consacrée à la « *Vierge au nid de merle* », dont M. Henri de de Kerbeuzec nous raconte la légende pour l'avoir entendue dans la bouche de bons paysans, légende dont M. le chanoine Guillotin de Corson a déjà donné une version dans son *Pouillé*.

D. C.

∴

ERRATUM

C'est par suite d'une erreur d'imprimerie que les mots « Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne » ont été placés, dans le dernier numéro de la *Revue*, en tête des *Légendes du pays de Paimpol* de notre excellent collaborateur M. Paul Sébillot. De ces récits trois seulement sont chrétiens, les deux autres sont des histoires de lutins. En outre M. Sébillot, qui a publié la carte la plus récente et la plus complète des limites du français et du breton, n'a pu être accusé par aucun de nos lecteurs d'avoir placé Paimpol et Ploubazlanec en Haute-Bretagne.

N. D. L. R.

Les gens du monde, les gens d'étude, les bibliophiles trouveront dans le *Dictionnaire des Dictionnaires*, encyclopédie universelle rédigée par Mgr Guérin et une élite de savants et de lettrés, l'équivalent d'une Bibliothèque complète. On peut appeler ce grand ouvrage un Larousse chrétien.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Notre excellent confrère et ami M. Dominique Caillé, secrétaire de la Société des Bibliophiles Bretons, vient d'être frappé dans ses plus chères affections : son père a succombé à l'âge de soixante-dix ans. M. Gustave Caillé était entouré, à Nantes, de la considération et de l'estime générales, sa bonté et sa charité étaient connues de tous. Il appartenait, comme son fils, à la Société des Bibliophiles Bretons, dont il suivait assidûment les séances.

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* le Bureau et la Société des Bibliophiles Bretons adressent à M. D. Caillé et à toute sa famille l'expression de leurs douloureuses sympathies.

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(SUITE[1])

LE CHATELET (MARQUISAT).

Les premiers possesseurs connus de la terre seigneuriale du Châtelet, en Balazé[2], sont les Rabaud qui ont laissé leur nom à la Rabaudière, en Domagné. Pierre Rabaud prit part à la croisade de 1248, et Guillaume Rabaud, chevalier, servait en 1352 sous le maréchal de Nesle avec un écuyer et deux archers. On reconnaît encore aujourd'hui à l'intérieur de l'église paroissiale de Balazé, sculptées sur les tirants des voûtes lambrissées, les armes de ce dernier seigneur du Châtelet : *de gueules à trois poignards d'argent posés en bande, la pointe en bas*[3]. Guillaume Rabaud, seigneur du Châtelet, Brielles et les Vandel, eut de Mahaud Le Vayer une fille nommée Agaice Rabaud ; cette dernière épousa, par contrat daté de la Pentecôte 1355, Guy de Sévigné, seigneur dudit lieu, et lu apporta les manoir, terre et seigneurie du Châtelet.

La famille de Sévigné ayant possédé le Châtelet pendant près de deux cent cinquante ans, il n'est pas hors de propos, croyons-nous, de reproduire ici une lettre de la célèbre marquise Marie de Rabutin, au sujet de la vieille noblesse de son mari, Henri de Sévigné.

[1] Voir le numéro de décembre 1893.

[2] Balazé commune du canton est de Vitré, arrondissement de Vitré.

[3] L'ancienne chapelle seigneuriale placée près du chanceau de l'église de Balazé, du côté de l'évangile renferme aussi trois pierres tombales portant cet écusson des Rabaud, seigneurs du Châtelet.

Digitized by Google

Mme de Sévigné écrivait donc, le 6 décembre 1668, à son cousin le comte de Bussy-Rabutin : « Voici un autre article sur quoi je veux que vous me contentiez, s'il vous reste un brin d'amitié pour moi. Je sais que vous avez mis au bas du portrait que vous avez de moi que j'ai été mariée à un gentilhomme breton honoré des alliances de Vassé[1] et de Rabutin. Cela n'est pas juste, mon cher cousin. Je suis depuis peu[2] si bien instruite de la maison de Sévigné que j'aurais sur ma conscience de vous laisser dans cette erreur. Il a fallu montrer notre noblesse en Bretagne et ceux qui en ont le plus ont pris plaisir à se servir de cette occasion pour étaler leur marchandise. Voici la nôtre :

« Quatorze contrats de mariage de père en fils ; trois cent cinquante ans de chevalerie ; les pères quelquefois considérables dans les guerres de Bretagne et bien marqués dans l'histoire ; quelquefois retirés chez eux comme des Bretons ; quelquefois de grands biens, quelquefois de médiocres ; mais toujours de bonnes et grandes alliances. Celles de trois cent cinquante ans, au bout desquels on ne voit que des noms de baptême, sont du Quelnec, Montmorency, Baraton et Châteaugiron. Ces noms sont grands. Ces femmes avaient pour maris des Rohan et des Clisson. Depuis ces quatre, ce sont des Guesclin, des Coëtquen, des Rosmadec, des Clindon, des Sévigné de leur même maison ; des du Bellay, des Rieux, des Bodégat, des Plessix-Ireul et d'autres qui ne me reviennent pas présentement, jusqu'à Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela est vrai, il faut m'en croire... Je vous conjure donc, mon cousin, si vous me voulez obliger de changer votre écriteau et si vous n'y voulez point mettre de bien, n'y mettez point de rabaissement[3]. »

Le nouveau seigneur du Châtelet au milieu du XIVe siècle, Guy II de Sévigné, était, en effet, le petit-fils de Guillaume Ier de Sévigné, croisé avec Pierre Rabaud en 1248, et sa maison re-

[1] Henri de Sévigné, époux de Marie de Rabutin, était fils de Marguerite de Vassé, fille de Lancelot de Vassé et de Françoise de Gondy, sœur du cardinal de Retz.

[2] On s'occupait alors en Bretagne de la révision des titres de noblesse.

[3] *Lettres de Mme de Sévigné*, éd. Montmerqué, I, 531.

Digitized by Google

montait à Gabillard de Sévigné vivant en 1190. Comme ses ancêtres il possédait près de Rennes, en la paroisse de Cesson, la terre seigneuriale de Sévigné dont il portait le nom.

Guy II, seigneur de Sévigné et du Châtelet, signa en 1379 l'acte d'association de la noblesse bretonne ; il eut pour successeur son fils Guillaume II de Sévigné, qui épousa en juin 1384 Marguerite de Châteaugiron, fille de Patry, sire de Châteaugiron et grand chambellan de Bretagne. Son sceau présente un écu *écartelé d'argent et de sable* soutenu par deux griffons[1].

Guillaume III, seigneur de Sévigné et du Châtelet, s'unit par contrat du 10 mars 1410 à Anne de Mathefelon, dame des Rochers, en Saint-Martin de Vitré. Leur fils Guillaume IV de Sévigné épousa, par contrat du 25 février 1427, Isabeau de Malestroit. Chambellan du duc Jean V, ce seigneur obtint de ce prince l'érection en bannière de sa terre de Sévigné par lettres patentes de novembre 1440 ; il mourut au mois de juin 1443 laissant sous la tutelle de sa veuve son fils encore jeune. Ce dernier nommé Guillaume V de Sévigné s'unit, par contrat du 10 juillet 1462, avec Jacquette de Montmorency[2]. Ce fut lui qui le 28 mai 1467 fit, en qualité de seigneur de Sévigné, l'office de maître d'hôtel à la réception solennelle d'Hélène de Laval, dame de Derval, en sa ville de Châteaugiron. Il fut aussi chambellan du duc de Bretagne et vit son château de Sévigné ruiné par la guerre civile vers 1484.

Guy III, fils du précédent et comme lui seigneur du Châtelet, épousa vers 1490 Gillette de Tréal, dame de Bodégat, et mourut vers 1521 ; il habitait son manoir des Rochers. Leur fils Christophe de Sévigné se maria, par contrat du 24 mai 1519, avec Renée Baranton, fille du seigneur de la Roche-Baranton. Il en eut Claude et Joachim de Sévigné ; le premier mourut vers 1544 sans postérité ; le second avait épousé par contrat du 18 juin 1534 Marie du Quellenec, fille du vicomte du Faou[3].

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*. E. féodalité. — Dom Morice, *Preuv de l'Hist. de Bretagne*. — On retrouve sculptées, en l'église de Balazé, ces armoiries des sires de Sévigné avec celles de quelques-unes de leurs alliances, notamment les blasons de Tréal et de Mathefelon.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*. E. féodalité.

[3] *Ibidem*.

Digitized by Google

Ce Joachim de Sévigné, héritier de son frère, devint seigneur de Sévigné et du Châtelet et rendit aveu pour cette dernière terre au baron de Vitré le 20 février 1553 ; il eut pour fils Pierre de Sévigné, marié par contrat du 6 mai 1562 à Jeanne Laurens, dame du Branday. Ce dernier était mort en 1583 laissant des enfants mineurs dont était tuteur Charles de Sévigné, seigneur des Rochers et du Châtelet, probablement leur oncle[1]. Celui-ci avait eu de son union avec Anne de Trévégat une fille, Suzanne de Sévigné, qui épousa, le 27 mai 1584, Georges du Guémadeuc, seigneur de Trévécar. Mme du Guémadeuc eut en dot la seigneurie du Châtelet qu'elle vendit quelque temps après.

Ce fut Jean Hay, seigneur des Nétumières, en Erbrée. qui devint acquéreur du Châtelet. Dans l'église de Balaré, sur un curieux autel de granit, sont sculptées les armoiries de ce seigneur : *de sable au lion morné d'argent*, et celles de sa seconde femme, Gillette de Bourgon : *de gueules à trois écussons d'or chargés chacun d'une bande d'azur*. Le troisième de ses fils, Daniel Hay, marié en 1589 à Gillette du Pellineuc, eut en partage la terre seigneuriale du Châtelet. Il mourut à Nantes, pendant la tenue des Etats de Bretagne, le 24 août 1626 ; son corps fut apporté en l'église de Balazé et inhumé le 2 septembre « au devant du grand autel, tout au milieu, proche la dernière marche[2] ».

Il laissait deux fils, l'un et l'autre devenus membres de l'Académie française : Paul Hay, seigneur du Châtelet, et Daniel Hay, abbé de Chambon, près Poitiers. Le premier, d'abord conseiller, puis avocat général au parlement de Bretagne, devint en 1623 maître des requêtes de l'hôtel du roi ; veuf de Marguerite de Renouard, qu'il avait épousée vers 1618, il se remaria vers 1623 avec Magdeleine Danguechinne. Il mourut à Paris d'une fièvre quarte, le 5 avril 1636, à l'âge de quarante-trois ans.

[1] Ces enfants étaient Jacques de Sévigné décédé sans alliance en 1599 et Marie de Sévigné qui épousa son cousin Joachim de Sévigné auquel elle apporta les seigneuries de Sévigné et des Rochers ; leur petit-fils Henri de Sévigné épousa la célèbre Marie de Rabutin.

[2] *Registre paroissial de Balazé* publié par l'abbé Pâris-Jallobert, recteur de Balazé.

Digitized by Google

Paul Hay, seigneur du Châtelet, fils aîné du précédent et issu de son premier mariage, fut aussi, lui, maître des requêtes et se fit également un certain nom dans le monde des lettres ; il écrivit, entre autres ouvrages, une *Histoire de Bertrand du Guesclin* in-folio[1]. Paul Hay avait épousé Geneviève Bonneau, mais il ne laissa point d'enfants en mourant en 1670 ; le 11 décembre de cette année là, son cœur fut déposé au chanceau de l'église de Balazé, dont il était, comme ses ancêtres, « seigneur fondateur. »

Jean Hay, frère cadet de Paul, lui succéda dans la seigneurie du Châtelet et obtint son érection en marquisat. Il épousa Elisabeth Carré et mourut au Châtelet le 14 mai 1706 ; il fut inhumé dans le chœur de l'église de Balazé « du costé de l'évangile ». Sa veuve décéda elle-même le 14 mars 1716, âgée de 80 ans, et fut inhumée le lendemain dans la même église.

Le premier marquis du Châtelet avait eu deux enfants : un fils Charles-Paul Hay[2], mort encore jeune sans postérité, et une fille, Magdeleine Hay, qui épousa Henri de Baud, seigneur de Saint-Frique. Ces derniers, semble-t-il, vendirent le marquisat du Châtelet qui appartenait en 1726 à Joseph Coccault, seigneur de Chévigny, en Anjou ; celui-ci fonda à cette époque une école à Balazé, léguant par testament 400 l. de rente aux deux sœurs de la charité chargées de la tenir et de secourir les pauvres de la paroisse. Mais l'année suivante le marquisat du Châtelet advint « par retrait lignager » à Philippe-Auguste de Volvire[3], comte du Bois-de-la-Roche, en Néant, et lieutenant général des armées du roi, qui avait épousé Marie-Henriette Le Mallier de Chassonville. Toutefois, à la mort de ce seigneur, décédé en 1751 au Bois-de-la-Roche, la famille Hay rentra en possession du Châtelet que possédait en 1752 Paul-Charles Hay, baron de Nétumières.

Ce nouveau marquis du Châtelet avait épousé en 1735 Marie-Françoise-Rose de Larlan de Kercadio, comtesse de Rochefort. Il

[1] Sur ces seigneurs du Châtelet, voy. Kerviler : *La Bretagne à l'Académie française*.

[2] *Reg. paroiss. de Balazé.*

[3] Fils de Joseph de Volvire et de Magdeleine de Baud et arrière petit-fils de Jean Hay, marquis du Châtelet.

Digitized by Google

en eut Marie-Paul Hay, baron de Nétumières, et marquis du Châtelet, député des Etats de Bretagne auprès du roi Louis XVI, qui s'unit en 1779 à Emilie-Olympe Hay de Bonteville sa parente. Ce furent les derniers seigneurs du Châtelet dont ils conservèrent la terre au moment de la Révolution, en ne prenant point part à l'émigration ; leur petit-fils, M. Raymond Hay, comte des Nétumières, habite encore le château du Châtelet.

La seigneurie du Châtelet, relevant de la baronnie de Vitré, fut érigée en marquisat par Louis XIV en faveur de Jean Hay, par lettres patentes datées de janvier 1682 enregistrées l'année suivante au parlement de Bretagne. Il y est dit que le roi agit ainsi « en considération de la longue suite de services rendus à lui et à l'Etat tant par son très cher et bien amé Jean Hay, chevalier, sieur du Chastelet, cy-devant capitaine d'infanterie dans son régiment royal, pendant plusieurs campagnes où il s'est trouvé en des occasions très importantes et a même commandé ledit régiment au siège de Montmedy où il fit paroistre sa valeur, que par ses prédécesseurs, notamment Paul Hay son père, en la charge de conseiller aux conseils du roi et maistre des requestes de son hostel, où il a longtemps servi à l'imitation de ses ancêtres qui ont depuis plusieurs siècles rempli des charges considérables dans la robe et dans l'épée[1] ».

Le nouveau marquisat fut composé des trois seigneuries du Châtelet, de la Bouexière et du Vaufleury, toutes trois sises en Balazé, relevant également de la baronnie de Vitré et décorées chacune d'une haute justice. Le roi les unit en une seule juridiction seigneuriale, haute, moyenne et basse, ayant « fourches patibulaires à quatre piliers », exercée au bourg de Balazé, et comprenant d'assez nombreux fiefs qui s'étendaient dans une demi-douzaine de paroisses, savoir : Balazé, Montautour, Montreuil-sur-Pérousse, Notre-Dame de Vitré (rue Baudrairie), Saint-Martin de Vitré (faubourg Saint-Martin), Taillis et Saint-M'hervé[2]. Le roi autorisa aussi le seigneur du Châtelet à construire des halles au bourg de Balazé et à tenir un marché « le mercredy de chaque

[1] *Archives du château de Châtelet.*
[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine.* c. 1818.

Digitized by Google

semaine » et deux foires par an, l'une le 26 juin et l'autre le 12 novembre.

Le marquis du Châtelet jouissait de « droits honorifiques ès églises de Balazé[1] et de Saint-Martin de Vitré ». En la première il avait sa chapelle prohibitive près du chanceau du côté de l'évangile avec enfeu et banc à queue ; dans la seconde on signalait en 1656 le blason des Rabaud, sires du Châtelet, qu'un mémoire du temps lit toutefois ainsi : *d'argent à trois épées de sable posées en bande.* Il avait aussi le droit de présenter les trois chapelles du Châtelet, du Vaufleury et de Saint-Laurent en Balazé, ainsi que la chapelle du Saint-Sacrement ou de la Cherche dans la cathédrale de Rennes[2]. Avant d'être érigée en marquisat la seigneurie du Châtelet était déjà considérable, surtout au XVe siècle. A cette époque, en effet, elle comprenait d'importants fiefs en Brielles qui formèrent plus tard une seigneurie du Châtelet détachée de celle de Balazé. En 1436 son domaine proche comprenait, outre le manoir du Châtelet, Launay, la Ballerie, le Roueil, l'Etang, Clarcherèse, la Marre, la Billonnière, la Ferrière et Baillé en Balazé et Vitré, la métairie de la Gueneffe en Vergeal et les moulins de Guincampoix, d'Hamelin et de la Planche — « une tour sise en la cloison de la ville de Vitré » et plusieurs maisons en cette ville — et une pièce de terre en vigne en Saint-Hélier de Rennes[3].

Au moment de l'érection du Châtelet en marquisat, son domaine proche ne se composait plus que de ce qui suit : le château du Châtelet avec sa chapelle, sa fuie, ses rabines, bois, étang, etc. — l'ancien manoir du Vaufleury avec également sa chapelle et sa fuie — les métairies du Châtelet, de Launay, de l'Etang, de la Ballerie, du

[1] Si l'on en croit Ogée, la seigneurie de la paroisse de Balazé était à l'origine attachée à la Bouexière. Cette terre est décorée d'un vieux manoir ayant remplacé au moyen âge une villa gallo-romaine, comme le prouvent son nom et sa position au bord d'une voie romaine ; des cercueils antiques y ont été d'ailleurs découverts de nos jours. Mais la seigneurie seule, et non pas le manoir de la Bouexière, fit partie du marquisat du Châtelet.

[2] Cette chapelle, qui renfermait les tombeaux de la famille Brillet, avait été fondée par les seigneurs du Vaufleury.

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine* fonds de Vitré.

Digitized by Google

Roueil, du Vaufleury et des Bourmenayes — le moulin de Quincampoix et du Vaufleury avec leurs étangs, etc[1].

Le château actuel du Châtelet offre peu de parties bien anciennes : c'est un corps de logis flanqué à l'ouest d'un grand pavillon et à l'est de deux tourelles; au centre est un vaste perron surmonté d'un entablement à colonnes avec les écussons de la famille Hay des Nétumières. Au bord des douves creusées devant le logis sont deux pavillons détachés et de forme octogone : l'un d'eux renferme la chapelle fondée de messes, le 28 octobre 1668, par Paul Hay et Geneviève Bonneau, seigneur et dame du Châtelet. Un parc moderne avec de vastes gazons et quelques allées sous bois entourent le château et achèvent de faire du Châtelet une fort belle résidence.

LE CHESNAY (Vicomté).

La terre seigneuriale du Chesnay — vulgairement appelée le Chesnay-Piguelaye parce qu'elle fut longtemps possédée par la famille de la Piguelaye — se trouve en Guipel[2]. Ses premiers seigneurs connus furent les sires de Maillechat[3] sortis du manoir de ce nom situé également en Guipel. Philippette de Maillechat apporta le Chesnay, au commencement du XVe siècle, à son mari Alain Le Prévost. Cette dame mourut en juillet 1456 et le Chesnay passa successivement à ses trois fils, dont les deux premiers décédèrent jeunes : Gilles en janvier 1461, Jean en octobre 1462, et Pierre Le Prévost qui rendit aveu en 1470[4]. Celui-ci épousa Bertranne de Pontbriant et en eut Jacquemine Le Prévost, femme de Raoul Ferron : ces derniers possédaient le Chesnay en 1513 et ils en rendirent aveu en 1519 et 1523. Le Chesnay vint ensuite aux mains de la famille de la Piguelaye par le mariage de Guillemette Le Prévost,

[1] *Déclaration de la baronnie de Vitré en 1681.*

[2] Guipel, commune du canton de Hédé, arrondissement de Rennes.

[3] Cette famille de Maillechat n'était point sans illustration : Olivier de Maillechat prit part à la troisième croisade ; Geoffroy, sire de Maillechat, fut capitaine de Jugon et de Hédé.

[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, Vo Guipel.

Digitized by Google

probablement nièce des précédents[1], avec Jean de la Piguelaye, seigneur dudit lieu, en Mouazé. Ceux-ci étaient morts dès 1539 et le Chesnay appartenait alors à leur petits-fils Jean de la Piguelaye, issu du mariage d'Abel de la Piguelaye avec Jeanne Challet. Ce Jean de la Piguelaye, seigneur du Chesnay, épousa en 1544 Gabrielle Bruslon, dont il eut François de la Piguelaye, marié en 1570 à Jeanne Langlois de la Bertaudière ; ces deux seigneurs du Chesnay furent créés chevaliers de l'ordre du Roi ; François de la Piguelaye joua même un certain rôle pendant la Ligue, fut capitaine de cinquante hommes d'armes et député vers la reine d'Angleterre; il obtint du roi l'érection du Chesnay en vicomté et laissa pour fils Guy de la Piguelaye, vicomte du Chesnay, qui épousa en 1617 Jeanne Bonnier de la Coquerie. De cette union sortit Louis de la Piguelaye, aussi vicomte du Chesnay, époux de Magdeleine Gouyon, et père de Marie-Jeanne de la Piguelaye[2].

Cette dernière, ayant perdu jeune son frère Dominique de la Piguelaye, hérita de la vicomté du Chesnay; elle épousa : 1° Toussaint des Nos, seigneur de la Villethébaud, décédé sans postérité ; 2° François Brecheu, seigneur de la Raoulletrie, conseiller au parlement de Bretagne. De ce second mariage naquirent plusieurs enfants, notamment en 1682 un fils baptisé à Rennes sous le nom de Louis-Alexandre ; mais en 1686 Jeanne-Marie de la Piguelaye était morte laissant une succession fort obérée[3]. Il semble néanmoins que son mari ne vendit, au nom de ses enfants, la vicomté du Chesnay qu'au commencement du XVIIIe siècle.

Ce furent François de Keraly et Philippette de Coëtlogon, sa femme, seigneur et dame du Foz, en Melrand, qui achetèrent les terre et seigneurie du Chesnay. François de Keraly mourut doyen des conseillers au parlement de Bretagne le 21 juin 1731 et fut inhumé en l'église paroissiale de Saint-Etienne de Rennes ; sa femme l'avait précédé dans la tombe le 13 mars 1710. Ils laissaient

[1] D'après La Chesnaye-des-Bois, elle était fille de Jean Le Prévost, seigneur de la Touche, et de Catherine de Lesmeleuc.

[2] *Arch. d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.*

[3] Dès 1668 cette dame avait dû demander mainlevée de la saisie apposée sur la terre du Chesnay (*Arch. de la Loire-Inférieure, B. 1611*).

Digitized by Google

deux fils, mais l'aîné, François de Keraly, vicomte du Chesnay, mourut sans postérité, le 19 juillet 1732, à l'âge de 38 ans, et fut inhumé près de son père ; l'autre, nommé Louis-Jean de Keraly, rendit aveu pour le Chesnay en 1734. Toutefois, celui-ci ne conserva pas cette vicomté qu'il vendit, le 1er juin 1757, à François Rolland du Roscouët et Marguerite Bidou, sa femme, seigneur et dame de Tranfantan[1].

Le nouveau vicomte du Chesnay en fit hommage au roi le 9 avril 1754 ; il maria en 1776 sa fille unique, Marguerite Rolland du Roscouët, avec François de Langle et mourut à Rennes en 1781 ; son corps fut apporté à Guipel le 20 octobre de cette année-là, et fut déposé dans l'enfeu seigneurial du Chesnay, au chanceau de l'église paroissiale. François de Langle fut avant la Révolution le dernier vicomte du Chesnay, pour lequel il fit hommage en 1786. Il eut de Marguerite Rolland du Roscouët deux enfants baptisés à Saint-Etienne de Rennes : Bertrand-Marie en 1782 et Marie-Fidèle en 1784 ; l'aîné de ces garçons est décédé au Chesnay en 1836[2].

Le Chesnay fut érigé en vicomté — et non pas en comté, comme le dit à tort M. Potier de Courcy — par lettres royales enregistrées au parlement de Bretagne le 14 février 1590. Pour cela le roi unit, en faveur de François de la Piguelaye les trois seigneuries du Chesnay, de Maillechat et de la Ménardière, toutes également situées en Guipel.

La vicomté ainsi composée comprenait une vingtaine de fiefs s'étendant en Guipel et dans les autres paroisses environnantes. Le tout relevait directement du roi, partie sous son domaine de Hédé (le Chesnay et Maillechat), partie sous son domaine de Rennes (la Ménardière). Vers 1720 le subdélégué de l'intendant de Bretagne estimait cette vicomté valoir 4.000 l. de rente.

La juridiction du Chesnay était une haute justice exercée au bourg de Guipel où se trouvaient aussi les « cep et collier » pour punir les malfaiteurs. Le vicomte du Chesnay avait droit d'y tenir trois foires le 6 mai, le 2 juillet et le 6 août, et une assemblée au

[1] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Guipel.
[2] *Reg. des bapt., mar. et sépult. de Rennes et de Guipel.*

Digitized by Google

mois de mai ; il lui appartenait de nommer seul les trésoriers de la fabrique de Guipel ; enfin il pouvait y exercer son droit de faire les nouveaux mariés de la paroisse courir chaque année la quintaine[1].

Dans l'église paroissale de Guipel, comme dans la chapelle frairienne de Saint-Vincent, le même seigneur avait tous les privilèges de fondation, supériorité et prééminence. Il avait dans le chœur de cette église son enfeu et son banc armoriés ; de plus une litre en pierres de taille sculptées reproduisait ses armoiries tout autour de l'édifice à l'extérieur, tandis qu'elles s'y trouvaient peintes à l'intérieur. Dans l'église nouvellement construite de nos jours à Guipel on a eu le bon esprit de replacer deux de ces vieux écussons ; l'un porte les armes de la Piguelaye : *d'argent à l'épervier au naturel, armé et becqué d'or, longé, grilleté et perché de gueules* ; l'autre est celui de Jeanne de la Piguelaye, veuve en 1668 de Toussaint des Nos : *parti au 1er* de la Piguelaye, *au 2e, d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*, qui est des Nos.

Le domaine proche de la vicomté du Chesnay se composait de ce qui suit : le château du Chesnay « avec cour murée entourée de douves pleines d'eau et pont-levis », sa chapelle fondée de messes en 1677 par François Brecheu et Jeanne de la Piguelaye sa femme, son colombier et sa garenne, ses bois de décoration et ses avenues, son étang et son moulin, etc. — l'ancien manoir de Maillechat avec ses « mottes et anciennes douves » et les ruines de sa chapelle — les anciens manoirs de la Menardière (avec étang et moulin) et de la Crocherie — enfin les métairies de la Porte du Chesnay, de la Crocherie, de la Menardière et de la Rochelle[2].

Terminons par la description de l'état actuel du château du Chesnay[3] :

« Cet antique manoir appartient aujourd'hui à M Auguste Lemoine, de Saint-Malo[4], qui vient de le faire restaurer. Il a con-

[1] *Archives nationales*, p. 1614.

[2] *Déclaration* de 1680 et 1783.

[3] Nous l'empruntons à M. Orain qui a publié sur Guipel un intéressant article dans l'*Almanach des adresses de Rennes*, 1887.

[4] M. le marquis de Langle lui a vendu le Chesnay vers 1872.

Digitized by Google

servé une partie de ses douves avec cour d'honneur flanquée d'un côté d'une chapelle en bon état et de l'autre d'un colombier.

« On voit aussi des traces de pont-levis et une tourelle suspendue.

« Le rez-de-chaussée, de plein pied avec la cour, renferme de vastes et belles pièces boisées en vieux chêne avec des plafonds ornés de poutrelles. Un immense escalier de bois conduit à une galerie du premier étage, qui longe tout le devant du bâtiment et sur laquelle ouvrent les portes des appartements. La chambre d'honneur possède une cheminée très remarquable, avec sculptures et incrustations en marbre. Malheureusement les armes des anciens seigneurs qui existaient sur des médaillons ont été enlevées ou mutilées.

« Les abords du château sont charmants : un bel étang, qui alimente un moulin, est dominé par une charmille qui porte le nom de Promenoir de Madame, et une autre promenade ombragée de chênes longe la pièce d'eau dans toute sa longueur. »

Il faut déplorer toutefois la disparition des avenues ou « rabines » séculaires qui conduisaient jadis au Chesnay et le desséchement de l'Etang Neuf. Cette superbe nappe d'eau environnée de bouquets d'arbres offrait, dit-on, avec son encadrement de verdures, le plus joli paysage de la contrée.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chanoine honoraire.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

UNE PAGE DE LA TERREUR A NANTES

LES LE LOUP DE LA BILIAIS[1]

MARTYRS DU SACRÉ CŒUR

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite).

« Ce vénérable magistrat, dans sa soixante et unième année, vivait habituellement à sa terre de la Biliais, commune de Saint-Etienne de Mont-Luc, près Nantes. Cette paisible retraite retraçait, chaque jour, les actes de la plus active bienfaisance comme ceux d'une tendre et ingénieuse charité ; il se plaisait à entreprendre des travaux d'utilité publique, pour occuper les malheureux pendant l'hiver[2] ; il distribuait d'abondantes aumônes, soit en blé, soit en vêtements. Son cœur ne jouissait pas tout seul ; son esprit et la connaissance des lois de son pays, qu'il avait cultivées, lui procuraient l'avantage d'accommoder les procès. On accourait de plusieurs lieues pour le consulter et profiter de ses lumières.

« Au commencement de la Révolution, fixé constamment à son château, il rendit son habitation l'asile de tous ceux qui n'en avaient point, et les ministres du Seigneur et les émigrés furent surtout l'objet de sa compassion généreuse[3]. »

[1] Voir le fascicule de février 1894.

[2] « Le long et dur hiver de 1790 a gardé le souvenir de sa bienfaisance éclairée » (Mellinet : *La Commune et la milice de Nantes*, 8e vol p. 347).

[3] J.-F Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, p. 1.

Digitized by Google

L'attitude si franche de M. de la Biliais ne pouvait manquer de le signaler à la vindicte des administrateurs haineux de l'époque ; aussi est-ce sans surprise qu'on lira ce qui suit :

« Le 22 août 1791, le conseil général de la commune de Saint-Etienne étant extraordinairement assemblé, Jean Bernard, officier municipal, et Mathurin Gourdon, notable, rapportent que, vers 8 heures 1/2 du matin, au village de l'Angle, près de la chapelle du sieur Gaudin de la Bérillais, ils ont vu plus de trois cents personnes rassemblées pour entendre la messe que ledit sieur de la Bérillais fait dire par le sieur Blanchet[1], prêtre non assermenté. Parmi les assistants, se trouvaient le sieur Simon de Souché et toute sa famille[2]. Ils ont entendu dire qu'il y vient des personnes de toutes les parties des paroisses de Saint-Etienne et de Cordemais, que ces assemblées se répètent chaque semaine, ce grand concours annonce un concert entre les sieurs de la Bérillais, Blanchet et ceux qui assistent aux messes. Le conseil de la commune délibère et arrête de rapporter le présent procès-verbal, pour être remis au Directoire du district de Savenay.

« Le 13 septembre, le sieur Gascoin, remplissant les fonctions de procureur de la commune, prononce devant l'assemblée une longue diatribe contre MM. Gaudin de la Bérillais, de la Biliais et Urien[3], qui rassemblent les ennemis de l'ordre et de la paix,

[1] « Jean-Baptiste Blanchet, né à Saint-Etienne-de-Montluc, le 10 octobre 1753, vicaire à Saint-Herblain en 1782, à Saint-Sébastien en 1790, exerça ses fonctions jusqu'au 27 mai 1791, vint à Saint-Etienne-de-Mont-Luc avec son curé M. Gergaud, disait la messe chez M. Gaudin-Bérillais, émigra en Italie, revint à Saint-Sébastien où il demeurait quand il adhéra au sénatus consulte de floréal an X, curé de Saint-Sébastien en 1803, démissionnaire en 1829, chanoine honoraire, mort à Nantes le 7 mai 1840. » (A. Lallié : *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*. t. II, p. 38).

[2] Je rappelle que Louis-Antoine Le Loup, premier seigneur de la Biliais, avait pour mère Anne Simon de Souché.

[3] « René-Joseph Urien, né à Nantes le 25 septembre 1748, prêtre du 19 décembre 1771, chanoine de la Collégiale de Nantes en 1784, secrétaire et intendant du chapitre, dénoncé dans la *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 23 avril 1791, comme refusant l'absolution à certaines personnes, autorisé à voyager dans le département pour la régie de ses biens et notamment d'une propriété située en Saint-Etienne-de-Mont-Luc (5 août 1791) ; ordre du district d'Ancenis de s'emparer de sa personne comme traître à la Patrie (28 septembre

Digitized by Google

Planche III

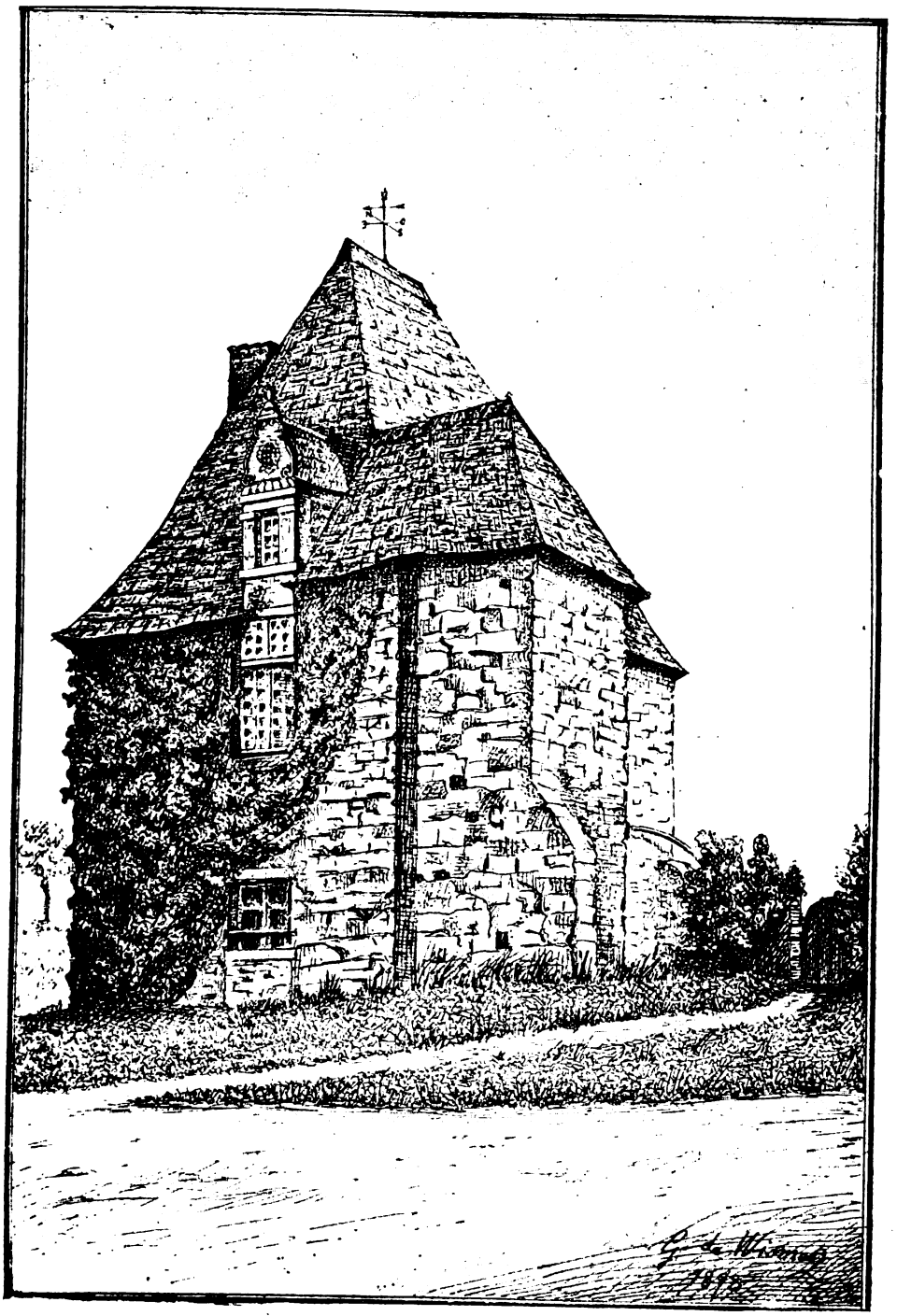

VUE DU PAVILLON

Digitized by Google

cherchent à mettre le trouble dans les consciences, en insinuant aux fidèles que la religion est changée et qu'il y a péché à entendre la messe d'un prêtre fidèle à la loi. « Aussi, ajoute-t-il, quels progrès le fanatisme ne fait-il pas? Cinq à six cens personnes se rendent à ces messes, et ces Messieurs logent chez eux plusieurs prêtres réfractaires, qui disent la messe sans votre permission. Il est temps de déployer votre autorité et de faire connaître aux ennemis de la Patrie que la loi sait mettre un terme à leurs perfides desseins. »

« Le conseil général prend alors l'arrêté qui suit :

« 1° Il sera fait défense aux sieurs de la Bérillais, de la Biliais, Urien et tous autres de faire dire la messe chez eux pendant l'espace de trois mois.

« 2° Après les trois mois expirés, ceux, qui voudront faire dire la messe chez eux, auront une chapelle dans l'intérieur de leur maison, et, si, malgré ces précautions, des attroupements ont encore lieu, il sera fait défense aux dites personnes d'en faire dire dans la suite.

« 3° Il sera enjoint aux sieurs Blanchet, Auffray,[1] Bizeul[2], Urien et

1792) ; résida à Paris de mai à octobre 1792, puis se fixa à Orléans, où il fut emprisonné et remis en liberté par arrêté du 8 pluviôse an III le 9 ventôse an III ; la municipalité d'Orléans le certifie très malade, rayé de la liste des émigrés (22 prairial an V) ; administrateur du diocèse d'Orléans, il revient dans celui de Nantes en 18 5 ; nommé curé d'Ancenis, chanoine et vicaire général, démissionnaire en 1826, mort à Ancenis le 15 février 1834 » (A. Lallié : *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. II, p. 378).

[1] « Jean-Baptiste Auffray, né à Saint-Étienne-de-Mont-Luc le 24 juillet 1742, prêtre de décembre 1768, prêtre de chœur et bénéficier à Saint-Étienne-de-Mont-Luc depuis 1777, qualifié aussi vicaire de cette paroisse, recherché à diverses reprises à cause de son refus de serment (30 mars 1791, 21 mars 1792), trouva un refuge comme aumônier chez M. Gaudin-Bérillais que la tentative de conciliation avec les autorités républicaines a rendu célèbre (3 décembre 1793), parce qu'elle eut pour résultat de le faire périr sur l'échafaud ; il est probable que M. Auffray ne s'éloigna guère de sa paroisse jusqu'à l'époque de son arrestation (21 mai 1794) au village de la Valais en Saint-Etienne-de-Mont-Luc ; il fut fusillé le lendemain à Savenay, sur la constatation de son identité » (A. Lallié : *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. II, p. 11).

[2] Célestin-Jean-Joseph Bizeul, né à Nantes (paroisse Saint-Denis) le 19 mars 1766, ordonné prêtre le 29 mai 1788, vicaire de Doulon en 1789 (Lallié), en 1790 (Du Bois de la Patellière), refusa le serment, vint à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, où il habita quelque temps la propriété de la Millétrie, qui appartenait à sa

Digitized by Google

à tous autres prêtres réfractaires, de se retirer, dans trois jours de date de la notification du présent arrêté, dans le chef-lieu du département, faute de quoi ils y seront conduits par la force armée.[1] »

M. de la Biliais, ancien conseiller à ce Parlement de Bretagne qui ne craignait pas de résister aux volontés royales, ne pouvait supporter sans protestation les mesures odieuses de ces tyranneaux de village. Aussi, à la date du 9 novembre 1791, présente-t-il à « Messieurs du Directoire du Département de la Loire-Inférieure » une requête où il dit : que « depuis quelque temps la municipalité de Saint-Etienne de Mont-Luc semble avoir pris à tâche de le maltraiter, en lui faisant éprouver toutes les vexations et les mortifications qu'elle peut imaginer » ; que personne ne peut se plaindre de lui avec raison, « et qu'en cela il n'a fait que suivre l'exemple de ses pères, qui ont toujours fait leur possible pour être utiles à la paroisse en toutes circonstances, fait consigné dans une délibération authentique du général de cette paroisse, qui en 1744 fit don au père du suppliant, pour lui et ses descendants, à perpétuité d'un banc dans l'église de Saint-Etienne *pour les bons services*, y est-il dit, que le sieur de la Biliais *a rendus et rend à la paroisse* » ; qu'il ne parle actuellement des mortifications essuyées « que pour faire connaître l'acharnement de la municipalité de Saint-Etienne à vexer un honneste homme, le tout parce qu'il a plu à Dieu de le faire naître noble[2], qui se plaît uniquement, depuis qu'il est retiré des

famille et n'est distante de la Biliais que de 1500 mètres environ. Il célébrait la sainte messe à la chapelle de ce château, et plus tard, lorsqu'il eut émigré en Espagne, il entretint avec Madame de la Biliais qui signait Anne des Bois, une correspondance interrompue seulement par l'arrestation et l'exécution de cette dernière. Il prit un passe-port pour l'Espagne le 14 septembre 1792 et résida à Santander ; déclara, en prairial an X, qu'il demeurait à Toulon ; y reprit ses fonctions de vicaire ; curé de Sainte-Luce en 1805, de Saint-Mars-du-Désert en 1813, de Vertou en 1821, démissionnaire en 1831 ; chanoine honoraire en 1832, mort à Nantes, le 27 octobre 1845. DU BOIS DE LA PATELLIÈRE : *Notes sur quelques paroisses*. — A LALLIÉ : *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. II, p. 36.

[1] DU BOIS DE LA PATELLIÈRE : *Notes historiques*.

[2] Serait-ce une réminiscence du mot de Beaumarchais : « *Figaro*. — Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus. » (*Le mariage de Figaro*, acte V, scène III.)

Digitized by Google

affaires publiques, à faire travailler de pauvres misérables, qu'il occupe le long de l'année, et à qui il fournit des travaux dont il pourroit bien se dispenser, si ce n'étoit pour les tirer de la misère », ce que la municipalité fit deffense au suppliant le 17 septembre dernier de faire dire la messe dans sa chapelle sous prétexte qu'il *fomentoit des attroupemens* l'accusant *d'estre l'ennemi de la patrie et d'avoir contre elle les plus perfides desseins* » ; « que la municipalité ne se contenta pas de deffendre qu'on dît la messe, elle banit son aumônier le sieur Auffray, quoi qu'il eût démontré par une pièce authentique émanée du Département, qu'il n'étoit point fonctionnaire public et conséquemment ne pouvait estre chassé du païs pour n'avoir pas fait le serment[1]. »

A cette noble et courageuse protestation, le Conseil Municipal de Saint-Etienne, assemblé extraordinairement par ordonnance du Directoire du département, répondit, à la date du 25 novembre 1791, « que si elle a été forcée de demander l'éloignement du sieur Auffray, son aumônier ordinaire, ce n'a été que parce que sa messe et les autres qui se disoient désormais publiquement à la Biliais étoient devenues des occasions d'attroupement » et que « la municipalité espère que Messieurs les administrateurs voudront bien rejeter la nouvelle requête du sieur de la Biliais[2]. »

« Dans ces saintes œuvres, il était secondé par une épouse et par des enfants dignes d'un tel père. Ses deux filles, Louise-Clarie et Marie-Caroline[3], annonçaient par leur conduite avoir été fortifiées à l'école des vertus. Longtemps cet asile resta paisible, malgré de fréquentes visites de la garde nationale de Savenay[4]. Les enne-

[1] *Archives départementales*, dossier Leloup.

[2] *Archives départementales*, dossier Leloup.

[3] Dans la généalogie, je la trouve désignée sous les prénoms de Marie-Perrine. Peut-être s'appelait-elle Marie-Perrine-Caroline ?

[4] « Nous eûmes, le 19 mars 1792, jour de St-Joseph, une visite de cinquante bleus. Le dimanche suivant, jour de la Passion, nous eûmes l'Irlandais O'Keille (*A*).

(*A*). Je trouve dans l'ouvrage de M. Lallié l'article suivant qui doit certainement se rapporter à ce personnage dont le nom aura été mal orthographié, O'Kelly : prêtre irlandais, enfermé aux Carmélites, autorisé à sortir à cheval pour sa santé, sous la condition de

Digitized by Google

mis de l'humanité et du christianisme s'en retournaient sans avoir pu découvrir les innocentes victimes qu'ils ne cessaient de poursuivre avec acharnement[1]. »

La Révolution, on le sait, aujourd'hui peut-être plus que jamais, ne saurait vivre qu'en comblant de faveurs ses créatures. Aussi extorque-t elle le plus d'argent possible à ceux qui n'apprécient pas suffisamment ses charmes. La note suivante en est la preuve indéniable : « Le 18 avril 1793, pour réparer les dommages faits au district, le citoyen Biliais paya le 24 avril 10 000 francs pour sa cote-part des 35 000 qui furent imposés à la commune de Saint-Etienne de Mont-Luc[2]. »

Non seulement M. de la Biliais satisfaisait à d'exorbitantes réquisitions de numéraire, mais encore il se mettait en règle vis-à-vis des autorités en sollicitant des certificats de résidence qui lui furent délivrés en ces termes :

« Nous soussignés, officiers municipaux de la commune de Saint-Etienne de Mont-Luc, district de Savenay, certifions à qui il appartiendra que Louis Le Loup de la Biliais réside depuis plus de deux ans dans l'étendue de notre commune, qu'il ne s'est absenté, que pour très peu de jours, pour ses affaires à Nantes ou aux environs, et que la demande qu'il nous a fait du présent certificat a été affichée pendant trois jours à la porte de notre commune, et qu'il s'est présenté devant nous avec deux témoins qui ont signé avec lui et nous, le présent certificat auquel nous avons fait apposer le sceau de justice de paix, faute d'autre. En la maison commune de

s'entendre avec les commissaires chargés de la surveillance de la maison des Carmélites (23 janvier 1793). (A. LALLIÉ : *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. II, p. 291).

« Le 6 juin, les prêtres furent incarcérés, notre Irlandais arrêté, et point de messe le jour de la Fête-Dieu et suivants.

« Le 6 juillet, visite des bleus. — Alertes.

« Le 9 décembre, lendemain de la Conception, un fou, nommé Auffray, nous donna une grande alerte... Beaucoup de menaces de visite, mais point de visite. » (*Notes recueillies par un serviteur de la famille de la Biliais pendant la Révolution.*)

[1] J.-F. LE LOUP DE LA BILIAIS : *Relation authentique*, p. 2-3.

[2] *Notes recueillies par un serviteur de la famille de la Billais pendant la Révolution.*

Digitized by Google

Saint-Etienne de Mont-Luc. Le 30 octobre, l'an premier de la République française[1]. »

« 1793. — 30 septembre. Nous soussignés, maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune, sur la demande, qui a été faite par le citoyen Louis-Antoine Le Loup, certifions, sur l'attestation des citoyens François Jounin, Jacques Terrien, Charles Chateignerais, Jean Armillon, François Chédeville, Jean Chédeville, Jean Boucaud, Laurent Naud fils, tous domiciliés dans le canton de Couëron, qui dépend de l'arrondissement, de la résidence du citoyen Louis-Antoine Le Loup, âgé de 60 ans, cultivateur, taille de 5 pieds 3 pouces, figure ovale, nez ordinaire, un peu gros, les yeux bruns, sourcils noirs, front découvert, barbe et cheveux gris, demeurant actuellement à sa maison de la Biliais, y résidant sans interruption depuis plus de deux ans. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat qui a été donné en présence du certifié et des certifiants que nous avons admis au témoignage, lesquels certifiants ne sont, à notre connaissance, et suivant l'affirmation qu'ils en ont faite devant nous, ni parents, alliés, fermiers, domestiques, créanciers, débiteurs, ni agents dudit certifié, ni d'aucun autre prévenu d'émigration ou émigré[2]. »

M. de la Biliais, on le voit, se soumettait avec patience à toutes les mesures tyranniques du nouveau régime. Mais Dieu, trouvant en lui le bon serviteur, l'avait marqué du sceau des élus, et rien ne pouvait le soustraire à la haine infernale des sectaires qui opprimaient le pays.

« Enfin, continue M. J.-F. de la Biliais, en son touchant récit, le 7 décembre 1793, (V. p. 9 note 3) les impies, qui surveillaient cette respectable famille, pour l'immoler à leur fureur, avertirent la Garde Nationale de Savenay qu'ils avaient vu, pendant les ténèbres de la nuit, un prêtre s'introduire dans le château de la Biliais. Dociles au fatal avertissement, les soldats arrivent en grand nombre, à cheval, vers midi; à cet instant le chef de la famille était avec des ouvriers qui travaillaient dans une avenue devant la maison ; ils

[1] *Archives départementales*, dossier Le Loup.
[2] Du Bois de la Patellière : *Notes historiques*.

Digitized by Google

courent à lui et l'entraînent au château pour y faire, sous ses yeux, les recherches conformes à leurs odieuses intentions. Elles furent d'abord infructueuses ; mais ayant trouvé dans un pavillon séparé un portefeuille rempli d'actes de baptême et de mariage, ils déclarent qu'ils vont arrêter M. de la Biliais, son épouse et ses enfants, à moins qu'on ne livre entre leurs mains le prêtre à qui ces papiers appartiennent. D'après le refus formel qu'ils essuyèrent, ils firent atteler la voiture et conduisirent dans le bourg les prisonniers chez l'instrument de tous leurs crimes, l'homme le plus acharné à leur perte[1]. Ils restèrent jusqu'au lendemain dans ce premier lieu de réclusion où le bon père et le vertueux époux dit à sa famille avec le calme de l'innocence et la résignation d'une vertu éprouvée : « Non, je n'échapperai point au danger qui m'assiège ; mais il est glorieux de mourir pour une si belle cause[2]. »

Voici comment le fidèle serviteur de la famille rapporte les détails de l'arrestation : « Nous fûmes arrêtés, le 28 novembre[3], jeudi, sur les 10 à 11 heures du matin, couchâmes chez Jourdan, arrivâmes à Nantes le vendredi 29 à 4 heures du soir, fûmes conduits aux Saintes-Claires sur les 6 à 7 heures. »

Pendant que les gardes nationaux arrêtaient M., Mme et Mlles de

[1] Charles-François Jourdan, né à Gavray (Manche) le 31 décembre 1758 (Lallié), en 1761 (Du Bois de la Patellière), prêtre chapelain de Sainte-Croix de Nantes et bénéficier en 1790, vicaire assermenté à Saint-Clément, curé de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, signe pour la première fois le 17 juillet 1791, prête serment le 21 août suivant, et remplit ses fonctions jusqu'à la fin de 1793 ; il se rend tellement odieux par ses dénonciations autant que par son mariage sacrilège, célébré, le 19 avril 1794, avec l'ignoble Minée comme témoin, que la municipalité elle-même lui enjoint à différentes reprises de quitter le presbytère. Mais il diffère tant qu'il peut se sentant soutenu par ses compatriotes du 5e bataillon de la Manche, qui occupent le pays, et spécialement par leur commandant Le Bédel. Suivant l'*Histoire de Savenay*, de M. Ledoux, Jourdan était, en 1825, libraire à la Havane ; il serait rentré en France et décédé à Nantes dans le quartier de Launay (Du Bois de la Patellière : *Notes sur quelques paroisses*. — A. Lallié : *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. II, p. 191.)

[2] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, pp. 2-3.

[3] Cette date est la vraie, car elle est corroborée par un document officiel : l'acte d'écrou de Louis-Antoine de la Biliais, que je transcris un peu plus bas. M. J-F. de la Biliais aura eu une distraction en indiquant le 7 décembre comme jour de l'arrestation.

Digitized by Google

la Biliais, dont les trois fils aînés étaient émigrés, « le plus jeune se sauva comme miraculeusement dans une cache de la maison avec le prêtre Camaret[2]. » Le jeune Joseph-François se réfugia, en compagnie, croit on, d'un serviteur, chez sa tante Mme Moraud de Callac à la Haye-du-Deron, située en Cordemais, près de Venet[3].

« Ils furent conduits à Nantes, et l'on déposa M. de la Biliais dans la maison des Saintes-Claire[4], où les détenus entassés les uns sur les autres étaient réduits au plus affreux dénûment, et le constant ami de tous les malheureux fit venir de sa terre plusieurs charretées de bois et de provisions qu'il se hâta de distribuer aux

[1] Cette cachette, fort ingénieuse, existe toujours dans son état primitif. Elle est située dans le pavillon d'entrée et l'on y accède par la chambre du premier étage. On soulève une trappe pouvant donner passage à une personne, et l'on se trouve alors dans un réduit mesurant 2m10 de longueur, sur 1m10 de largeur et 0,80 centimètres de hauteur. Cette cachette reçoit de l'air et même un peu de jour par une sorte de meurtrière oblique, dont l'orifice extérieur (indiqué sur mon croquis planche III) par un C, ne saurait attirer l'attention du dehors.

[2] Yves *Camaret*, né à Assérac le 2 décembre 1756, brillant élève du collège de Vannes, ordonné prêtre le 20 décembre 1782, vicaire à Fougeray puis en 178 à Saint-Etienne de Mont-Luc, refuse le serment, et reste dans la paroisse dont il prend l'administration occulte après le départ de M. Maisonneuve, *en vertu des pouvoirs à lui accordés par les légitimes administrateurs du diocese, comme prêtre non assermenté et soumis à toutes les lois de notre Mère la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine* ; soutenu par la population pour laquelle il risque sa vie, il reste dans la paroisse jusqu'en novembre 1793, et célèbre, cette année-là, 6 baptêmes et 4 mariages ; après l'arrestation de la famille de la Biliais, il doit quitter Saint-Etienne, mais cependant ne l'abandonne pas complètement, car il y célèbre un baptême en 1794 ; vers cette époque, il va dans le pays de Guérande, où il séjourne, déguisé en matelot ; en 1794, il est arrêté entre Saint-Molf et Assérac, conduit à Nantes et incarcéré ; quelque temps après, il s'échappe et traverse la Vilaine, muni d'un passe-port où il est qualifié de médecin ; il rentre à Saint-Etienne en 1799 et y célèbre un baptême ; curé de Montrelais en 1802, supérieur du collège d'Ancenis le 31 mai 1808, il refuse, en 1812, la direction du Lycée de Nantes et un évêché ; curé de Bonnœuvre en 1817, il y décède le 25 février 1831 (Du Bois de la Patellière : *Notes sur quelques paroisses*) (Cf. pour de curieux détails sur le zèle incroyable de l'abbé Camaret : A. Lallié : *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, t. II, p. 66).

[3] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, p. 9.

[4] Voici l'acte d'écrou tel qu'il existe sur le registre de la prison (p. 165) : « Le concierge de la maison d'arrêt des Saintes-Claire mettra sous bonne garde le nomé Louis-Antoine Leloup.. .. Nantes le 9 frimère l'an 2 de la R. F. Ont signé, Naux, Goullin, Grandmaison. »

Digitized by Google

compagnons de son infortune. Mme de la Biliais et ses deux filles furent enfermées au Bon-Pasteur, où l'on endurait toutes les misères possibles.

« L'arrivée de l'atroce Carrier dans la ville de Nantes ranima la fureur et la rage de tous les ennemis du bien. Il soupa chez le geôlier des Saintes-Claire et voulut parcourir la liste des prisonniers qui s'y trouvaient. Le nom d'un gentilhomme, surtout le titre d'un ancien magistrat, le portèrent à le faire mettre en jugement; et, dès le lendemain, M. de la Biliais, conduit au tribunal, y fut condamné à mort pour le portefeuille qu'on dit avoir trouvé dans une chambre de sa maison.

« L'accusé n'en avait aucune connaissance, et ignorait même qu'un prêtre fut entré chez lui pendant la nuit. Il parla devant ses juges avec une grande fermeté, représenta qu'il n'y avait aucun témoin contre lui et que, sans en produire, on ne condamnait personne à la peine capitale. La sentence n'en fut pas moins portée[1]. »

A propos de cette inique condamnation, voici ce que je lis dans l'abbé Tresvaux : « Jusqu'ici nous n'avions pas parlé du sort réservé aux fidèles chez lesquels des prêtres étaient saisis. Deux décrets avaient été rendus sur cette matière par la Convention; le premier, du 30 vendémiaire an II, ne prononçait que la déportation contre ceux qui étaient accusés de ce délit; le second, du 22 germinal an II, les considère comme complices des prêtres et les condamne comme eux à la peine de mort. Plusieurs tribunaux de Bretagne n'avaient pas attendu que ce second décret eût été rendu pour prononcer cette peine rigoureuse contre les fidèles qui avaient donné asile aux prêtres persécutés. Dès le mois de janvier 1794, celui de Nantes envoya à l'échafaud, pour cette cause, M. Le Loup de la Biliais, conseiller honoraire au parlement de Bretagne... Cette jurisprudence barbare, qui faisait regarder comme dignes de mort les personnes assez généreuses pour donner asile aux prêtres fidèles, avant même qu'il y eût une loi expresse sur cette matière, servit de règle à presque tous les tribunaux criminels de Bretagne depuis le commencement de 1794[2]. »

[1] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, pp. 3-4.

[2] Abbé Tresvaux : *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, t. II, p. 9-10 et 14.

Digitized by Google

Voici le texte du jugement de la commission militaire condamnant M. de la Biliais à la peine capitale :

16 janvier 1794 ou 27 nivôse an 2e de la République.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance séant à Nantes, quatrième arrondissement du département de la Loire-Inférieure.

Procès de Louis-Antoine Le Loup condamné à mort.

Séance du 27 nivôse, l'an deuxième de la république française une et indivisible, après midi.

Président, Anne-Jacques Joseph Lenoire, Assistants, Etienne Quicque, Claude Castrie, Jean Carrail et Pierre Barbier.

La commission militaire a fait comparaître Louis-Antoine Leloup dit La Biliais, âgé de soixante-neuf ans, natif de cette commune ci-devant. noble et ex-parlementaire, cultivateur en sa terre de la Biliais, commune de Saint-Etiennne de Mont-Luc, marié, ayant cinq enfants mâles et femelles de trente, vingt-trois, vingt, dix-neuf et quinze ans, auquel il a été donné lecture publiquement du procès-verbal de son arrestation, en date du huit frimaire, signé Gourlay, commissaire civil du département ; ouverture faite en la présence dudit Leloup d'un portefeuille de maroquin rouge trouvé sur le lit d'une chambre haute de la maison de la Biliais, contenant trente-trois pièces qui sont des chansons sur les affaires du temps, le prix des bonnes messes, des manuscrits propres à propager le fanatisme, deux passeports délivrés au prêtre Camaret par Pairain, maire de Rieux, les vingt-deux août et vingt-quatre septembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) et un certificat en date du cinq décembre suivant délivré au même Camaret par Grignon, se disant docteur en médecine, plus un autre petit portefeuille en vélin, sur lequel sont deux cœurs tracés ; chacun desquels est surmonté d'une croix et au-dessus sont écrits les mots Jésus-Marie, et dedans sur le versi (*sic*) des écrits en lettres rouges, Joseph Leloup, et sur l'autre côté de la même couverture sont écrits en lettres rouges Leloup de la Biliais mil sept cent quatre-vingt-treize, renfermant aussi plusieurs écrits et signes de l'hypocrisie,

Digitized by Google

avec un assignat de vingt-cinq francs, après avoir entendu Leloup dans son interrogatoire et défenses verbales, la commission le déclare atteint et convaincu :

Premièrement, d'avoir continuellement donné retraite à des prêtres réfractaires qui faisaient des baptêmes et mariages clandestins ; d'avoir souffert chez lui la rétractation de Pierre Michel, prêtre[1], et notamment d'avoir donné asile au prêtre Camaret, dont l'évasion et celle du fils Le Loup ont eu lieu à l'instant de son arrestation ; et vu ce qui résulte des signes contre-révolutionnaires que portent les deux portefeuilles susmentionnés, et particulièrement le projet de sermon sur le retour des prêtres à leurs places, une fable dont la teneur suit, etc., etc.

Rétractation de Pierre Michel, prêtre.

« Je soussigné prêtre, demeurant au bourg saint-Etienne de Montluc, confesse à tous les habitants de cette paroisse, et à tous autres qui ont été témoins de ma conduite, que depuis le mois de juillet mil sept cent quatre-vingt-onze, je leur ai donné un exemple très-scandaleux en me séparant du Pape et des autres vrais prêtres de l'Eglise, pour m'attacher à M. Miné, intrus dans l'Evêché de Nantes, et à M. Jourdan, intrus dans cette paroisse.

« Je déclare, à la face du ciel, et de la terre que je regarde M. Miné et M. Jourdan, et tous autres évêques et recteurs, élus en vertu de la constitution française, comme autant de faux pasteurs qui ne sont venus que pour faire périr spirituellement leur troupeau.

[1] Pierre *Michel* : né à Saint-Etienne-de-Mont-Luc le 14 décembre 1720, prêtre de chœur dans cette paroisse depuis 1755, puis vicaire en 1765 : prête serment, le 21 août 1791, en compagnie de Jourdan, dans l'église de Saint-Etienne, en présence du conseil général de la commune ; la municipalité ayant requis des troupes pour empêcher les messes des prêtres réfractaires et ayant fait quelques arrestations, elle ne recueille qu'injures et mépris, le vicaire Michel est traité d'apostat et poursuivi dans la rue ainsi que le curé Jourdan, et un soulèvement manque d'éclater dans le bourg ; le dernier acte de la paroisse, tenant lieu d'acte de l'état civil, est rédigé par le vicaire Michel le 2 novembre 1792, et le registre est arrêté le 4 du même mois ; après sa rétractation, Pierre Michel continue d'habiter Saint-Etienne où il expie sa faute par une longue et sainte vieillesse ; sur son lit de mort, et avant de recevoir les derniers sacrements, il répète solennellement sa rétractation en présence du curé Ménard et de tous les assistants ; il décède dans sa maison de la Musse le 13 février 1814 (Du Bois de la Patellière : *Notes historiques*).

Digitized by Google

« Je déclare qu'ayant perdu mes pouvoirs aussitôt que j'ai participé au schisme, toutes les absolutions que j'ai données depuis le mois de juillet mil sept cent quatre-vingt-onze sont nulles, excepté celles à l'article de la mort, que tous les mariages que j'ai célébrés sont nuls aussi, et les enfants issus de tels mariages llégitimes devant Dieu.

« Je déclare enfin que je suis confus d'avoir si long-temps vécu dans l'iniquité, que j'y renonce pour jamais, je supplie ceux que j'aurais entrainés dans l'égarement de me suivre dans mon répentir ; je me recommande aux prières de tous ceux qui liront cet écrit, ou qui entendront en parler. A Saint-Etienne de Mont-Luc, le trente-et-un mars mil sept cent quatre-vingt-treize.

Signé : Pierre Michel, prêtre. »

« Vû ce qui résulte des pièces ci-devant certées, datées et transcrites, et conformément aux articles premier et sixième de la loi du dix-neuf mars mil sept cent quatre-vingt-treize, portant : Ceux qui sont ou seront prévenus d'avoir pris part, etc., les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les émigrés, les agents domestiques de toutes ces personnes, etc., ceux qui auront provoqué ou maintenu quelques-uns des attroupements des révoltés, les chefs, les instigateurs, etc., subiront la peine de mort.

« Condamne Louis-Antoine Leloup à la peine de mort, ses biens confisqués au profit de la République.

« Ordonne que le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures, et de jour, qu'il en sera délivré expédition au département et au district, pour en faire les diligences, imprimé au nombre de trois cents exemplaires dont il en sera envoyé nombre suffisant dans les districts de l'arrondissement, pour distribuer aux communes, y être lus, publiés et affichés aux endroits ordinaires de cette commune.

La minute est signé :

Lemaire, Barbier, Carrail, Castrie, Quicque jeune et Michel Viau.

Pour extrait conforme délivré à M. Joseph-François Leloup de la Bilias, sur sa demande.

Le greffier du tribunal de première instance de Nantes.

Ertaud. »

Digitized by Google

Comme on reconduisait M. de la Biliais en prison « les personnes qui se trouvaient sur sa route découvrirent un calme si parfait sur sa physionomie qu'elles jugèrent qu'il était acquitté. Il n'était pas possible qu'un tel ami de l'humanité n'intéressât à sa cause des âmes compatissantes ; une d'elles vint lui proposer des moyens d'évasion — en se rattachant à la République (MELLINET, p. 349): Vous imaginez bien, répondit le condamné, qu'aucun sacrifice ne me coûterait pour rendre la liberté à ma famille et à moi-même, mais jamais on ne me fera rien faire contre mon honneur et contre ma conscience.[1] »

« Le Loup de la Biliais s'apprêta donc à mourir, mais à mourir avec calme, sans haine, sans ostentation, et les sentiments si dignes qui l'animèrent à ses derniers moments se révèlent dans cette belle et touchante lettre[2] » écrite le soir de sa condamnation, à 10 heures :

« Je suis condamné, ma chère et tendre épouse. Le portefeuille qu'on dit avoir trouvé dans une chambre de ma maison et appartenant à Camaret est la cause de ma mort. Je ne me serais jamais attendu à un pareil jugement, j'espère que celui de Dieu, que je vais bientôt subir, sera plus doux à mon égard. Je ne regrette que toi et mes enfants dans ce monde. Je ne sais quel sort t'attend, tout ce que je crains, c'est que ton jugement ne soit aussi rigoureux que le mien. Me voilà bientôt quitte des misères de ce monde, puisse le Seigneur me faire la grâce de faire une bonne mort ! Mais malheureusement je me trouve privé de tous les secours spirituels et abandonné à moi-même dans les derniers moments de ma vie : quelle cruelle position que la mienne, mais elle est commune à celle de bien d'autres honnêtes gens qui ont souffert la mort sans l'avoir méritée.

« Prie Dieu pour moi, ma tendre et chère Épouse! J'espère qu'un jour nous nous reverrons dans le Ciel ; c'est là ma seule et unique espérance. Je t'embrasse, ma chère femme et mes chers enfants; pour la dernière fois. Je désire qu'ils soient plus heureux que moi, mais j'aperçois pour eux un triste avenir ! que la volonté de Dieu

[1] J. - F LE LOUP DE LA BILIAIS : *Relation authentique*, p. 3-4.

[2] MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, 8e vol., p. 350.

Digitized by Google

soit faite, je remets tout entre ses mains. Adieu, ma chère amie, adieu pour la dernière fois ! »

« Ce vénérable père écrivait aussi aux domestiques chargés du soin de son plus jeune fils, Joseph-François, échappé comme miraculeusement dans une cache de la maison, lors de l'arrestation de la famille : « Je suis condamné à mort, sauvez mon fils de la main de ses bourreaux. » Cette lettre a été perdue, la première est conservée[1]. » En effet, la lettre sublime que l'on vient de lire est précieusement conservée sous verre au château de la Biliais; lorsque, pour la première fois, j'eus l'honneur de la tenir entre les mains, une indicible émotion s'empara de moi, et je fus particulièrement frappé de la netteté et de la fermeté de l'écriture, témoin posthume et irrécusable d'une fermeté d'âme que la Religion seule avait le privilège de donner en un pareil moment.

Dieu est impénétrable en ses desseins : tantôt il laisse le criminel jouir longtemps en paix du prix de sa mauvaise action ; tantôt, l'histoire en offre d'innombrables exemples, il le frappe avec tant de soudaineté que l'incrédule lui-même frémit d'une invincible terreur. Le bourreau qui venait de faire tomber les têtes de Mlles de la Métayrie fut pris, ai-je rapporté au début de cette étude, de fièvre et de délire, et mourut misérablement quelques jours après. Le même châtiment mystérieux était réservé à l'homme qui conduisit les honteux débats du procès de M. de la Biliais et assuma la responsabilité de cet assassinat légal. « Le président du tribunal, qui avait condamné le chef de cette respectable famille, ne put longtemps résister aux remords qu'il éprouvait d'avoir fait verser le sang innocent. Peu de temps après l'exécution de M. de la Biliais, il devint gravement malade et tomba en délire pendant lequel il s'imaginait entendre continuellement cet homme vertueux lui reprocher son crime. Ces terreurs ne finirent qu'au moment où il succomba à la violence de sa maladie. Cette particularité fut connue du public à Nantes et nous l'avons nous-même entendu raconter dans cette ville quelques années après l'événement[2]. »

(*A suivre*) BARON G. DE WISMES

[1] J.-F. LE LOUP DE LA BILIAIS : *Relation authentique*, p. 11.

[2] ABBÉ TRESVAUX : *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, t. II, pp. 13-14.

Digitized by Google

LE ROMAN DE PERRINAIC[1]

DÉFENSE DE PERRINAIC CONTRE SES PANÉGYRISTES

(Fin).

V

On lit dans un écrivain contemporain nommé Jean Nider, docteur en théologie[2] :

« Vers le même temps (le jugement de Jeanne d'Arc) parurent « auprès de Paris deux femmes se proclamant envoyées par Dieu « au secours de Jeanne la Pucelle. Comme je l'ai entendu dire par « maître Nicolas Lami, elles furent considérées comme magi- « ciennes ou sorcières, et l'inquisiteur de France s'en saisit. Soumises « à l'examen de plusieurs docteurs en théologie, elles furent enfin « trouvées possédées du malin esprit. L'une d'elles reconnut la « séduction de l'ange de Satan ; et se rendant aux observations des « docteurs se repentit, et, comme elle devait, rétracta aussitôt son

[1] Voir les livraisons de Janvier et de Février 1894.

[2] *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 504. Quicherat. « Eodem tempore duæ « feminæ prope Parisios surrexerunt, se publice dicentes missas a Deo ut vir- « gini Johannæ essent in subsidium ; et, quemadmodum a prædicto magistro « Nicolao vivæ vocis organo audivi, obinde velut magæ vel maleficæ per inqui- « sitorem Franciæ captæ sunt, et per plures sacræ theologiæ doctores examinatæ « tandem repertæ sunt maligni spiritus deliramentis deceptæ. Unde, cum una ex « eisdem feminis se per angelum Satanæ seductam conspiceret, ex magistrorum « informatione a cœptis resipuit, et errorem, prout debuit, statim revocavit. « Alia vero in pertinacia permanens ignibus consumpta est. »

Digitized by Google

« erreur. L'autre, au contraire, persévérant avec entêtement, fut « brûlée. »

L'auteur ne nomme pas Pierrone; mais il ne peut s'agir que d'elle et de sa compagne. Rappelez-vous ce que dit le *Bourgeois* rapportant le sermon de l'inquisiteur : « Elles étaient quatre : « trois furent prises : Jeanne, Pierrone et sa compagne[1]... »

Ce nouveau récit diffère du premier, mais il ne le contredit pas : seulement il est plus clair et plus précis. Le *Bourgeois de Paris* semblait dire que Perrinaïc fut accusée de blasphème. Nous y trouvions quelques difficultés. Jean Nider affirme que la sorcellerie fut le grief porté contre les deux accusées : l'une se rétracte et mérite sa grâce, l'autre maintient ses affirmations et encourt la condamnation au feu.

Si ce texte se concilie avec la relation du *Bourgeois*, il contredit formellement le récit de M. Quellien.

Pour notre compte, nous admettons, sans hésiter, le récit de Nider, pour plusieurs motifs, dont un seul suffirait.

Jean Nider a été en relations suivies, au concile de Bâle avec Nicolas Lami qui y représentait la France. Or Nicolas Lami, dont Nider rapporte le témoignage, avait été mieux placé que personne pour être bien instruit des faits. Au temps du jugement de Perrinaïc, il était recteur de l'Université de Paris, et l'Université fournissait les juges du tribunal ecclésiastique[2].

Un second motif, et décisif, « c'est que ce récit répond avec précision aux questions que soulève le *Bourgeois de Paris*. » Il explique la comparution des accusées devant le juge ecclésiastique, seul compétent au cas de magie et de sorcellerie[3], la présence de la compagne de Pierrone aux débats ; et, de l'acquittement de cette femme, il donne une explication toute simple, bien différente de celle imaginée par M. Quellien et les autres panégyristes de Perrinaïc.

Donc, plus de doute : ce n'est pas pour blasphème, c'est pour sorcellerie que Perrinaïc a été condamnée.

[1] Quicherat ne doute pas de l'identité, p. 504.

[2] Quicherat, p. 504. Lami était lui-même « muliercularum quas vulgus maleficas appellat acerrimus investigator ».

[3] C'était vrai au XVe siècle, et c'est depuis seulement que les juges séculiers attirèrent à eux, et non sans peine, les procès de sorcellerie.

Digitized by Google

VI

M. Quellien a-t-il connu le texte de Nider ? Non, peut-être lors de l'apparition de *Perrinaïc* en 1891. Oui assurément avant l'apparition de *Perrinaïc* dans la *Revue Encyclopédique* en octobre 1893. La preuve c'est que, dans une lettre publiée en octobre 1892, il cite un auteur qui a donné ce texte[1]. La preuve encore, c'est que, pour la seconde *Perrinaïc*, il a emprunté à Nider l'accusation de possession démoniaque.

Citation imprudente et qui soulève une indiscrète question : Puisque M. Quellien reproduit le texte de Nider sur ce point secondaire, pourquoi n'en tient-il aucun compte sur le reste ? Pourquoi ?... N'est-ce pas parce que Nider nous montre *Perrinaïc* et sa compagne sous un jour nouveau, qui, s'il est plus vrai, est bien moins poétique ! Ce ne sont plus les deux « toutes jeunes filles » qu'a chantées M. Quellien (p. 27 et 3), mais deux femmes[2]. Et comment, dans ces deux énergumènes se proclamant envoyées de Dieu au secours de Jeanne, retrouver ces deux « discrètes personnes » que M. Quellien a peintes aimant l'ombre et le silence, « mieux faites pour les confidences que pour l'action, « humbles, sans initiative personnelle, et dont la nature même se « fût offensée, rien qu'à paraître sous quelque semblant d'indépen- « dance ? » (p. 15 et 17). Elles ressembleraient plutôt à Catherine de la Rochelle, cette aventurière que M. Quellien a placée dans son tableau à côté de Perrinaïc, mais pour qu'elle lui servît de *repoussoir*.

[1] J'ai enfin retrouvé cette lettre dans l'*Indépendance Bretonne* (Saint-Brieuc), 2-3 octobre 1892. — M. Quellien cite M. G. Lefèvre Pontalis, de l'école des Chartes, qui a donné le texte de Nider.

Dans cette lettre M Quellien proteste qu'il n'a jamais indiqué « le lieu natal de Perrinaïc ». Mais il a indiqué le lieu de sa demeure (p. 10 et 11), ce qui n'est pas moins fantaisiste.

M. Quellien, après avoir rappelé sa conférence de Guingamp, annonce qu'il va faire d'autres conférences « avec son vieil ami Loth », le savant doyen de la faculté des lettres à Rennes. Ce beau projet n'a pas eu de suites.

[2] *Le Bourgeois* dit aussi *deux femmes* et non deux jeunes filles.

Digitized by Google

Peut-être aussi M. Quellien aura-t-il craint que l'accusation de sorcellerie ne jetât quelque défaveur sur Perrinaïc. C'est pourquoi il a omis cette condamnation quand, en réalité, elle fut la seule cause de la condamnation.

M. Quellien n'a pu se résoudre à faire descendre Perrinaïc de la nuée lumineuse, où son imagination l'avait guindée. Mais quelle injustice envers la compagne dévouée de Perrinaïc! D'un mot M. Quellien pouvait dire la cause vraie de son acquittement. Ce mot il ne l'a pas dit ; et des écrivains contemporains doués d'une double vue, comme M. Quellien lui-même, ont accusé cette infortunée d'avoir payé sa liberté de calomnies contre Jeanne d'Arc !

M. Quellien est ici de l'école de Vertot. Vertot en disant tout haut : « Mon siège est fait, » a décrédité son histoire. M. Quellien se disant tout bas : « Mon portrait est fait, » et ne se corrigeant pas dans la seconde édition, ne va-t-il pas décréditer sa *Perrinaïc* ? Par là même (il n'y a pas songé) ne va-t-il pas ruiner d'avance le monument qu'il réclame pour l'héroïne ? Peindre Perrinaïc sous des traits tout autres que ceux sous lesquels les contemporains nous représentent Pierrone, c'est faire passer Perrinaïc de l'histoire au roman, et quelle héroïne de roman obtint jamais un monument comme celui qu'on ose projeter !

VII

Ici une question se pose qui, vous le verrez tout à l'heure, a son intérêt : Quels juges condamnèrent Perrinaïc au feu ?

Sans le dire expressément, M. Quellien pense (on peut l'affirmer) que ce furent les juges d'Eglise ; et les théologiens des revues et journaux favorables à Perrinaïc n'en doutent pas.

Se peut-il pourtant que ni M. Quellien, ni personne n'ait fait cette réflexion si simple, que le sacrilège et le blasphème n'étaient pas justiciables des juges d'Eglise ?

En effet le sacrilège est d'ordinaire *cas royal*, c'est-à-dire réservé aux juges royaux exclusivement ; en toute autre circonstance,

Digitized by Google

il ne peut être jugé que par les juges séculiers[1]. Le blasphème n'est pas *cas royal*; mais la connaissance de ce crime appartient au juge séculier. Ainsi, poursuivie pour sacrilège (selon M. Quellien), pour blasphème (selon le *Bourgeois de Paris*), Perrinaïc n'aurait pas été jugée par des juges d'Eglise.

Au contraire, accusée d'hérésie (selon M. Quellien) ou de sorcellerie (selon Jean Nider), elle aurait eu à répondre devant les juges d'Eglise; mais ceux-ci n'auraient pu que reconnaître l'hérésie ou la sorcellerie, et auraient renvoyé au juge séculier pour l'application de la peine.

Voilà des principes absolument certains; et faut-il un exemple contemporain de Perrinaïc? Je le trouve dans le procès de Jeanne d'Arc. La cour ecclésiastique déclare « la rejeter de l'unité de « l'Eglise et la délivrer à la justice séculière ». Excommunier l'hérétique et le livrer à la justice du roi, c'était tout ce que la cour d'Eglise pouvait faire; et, ce faisant, elle avait épuisé sa compétence[2].

Au lieu de corriger la phrase du *Bourgeois*, M. Quellien eût mieux fait de l'expliquer à ses lecteurs. Le *Bourgeois* avait écrit : « Elle fut jugée à être arse. » Il lui était permis de parler ainsi, assuré qu'il était d'être compris de tout le monde. Personne

[1] C'est au point que « clercs qui ont commis sacrilège ne peuvent demander leur renvoi au juge d'Eglise » (Arrêt du 13 janvier 1545). (Brillon, *Dictionnaire des Arrêts*... V° *Sacrilège*, N° 10).

[2] « Proférons que comme membre pourri te avons déboutée et rejetée de « l'unité de l'Eglise et te avons deslivrée à la justice séculière à laquelle nous prions « te traiter doucement et humainement, soit en perdition de vie ou de aucuns « membres. » Alors le bailli de Rouen, Anglois, « qui là estoit, sans autre procès ne sans donner aucune sentence contre elle, commanda qu'elle fust menée au bucher et incontinent commanda que on mist le feu, ce qui fut fait. »

(Panthéon littéraire, XV° siècle. *Chronique de la Pucelle*, p. 509 et 510).

De même Nider dit, parlant de Jeanne d'Arc : « Ipsam ignibus per publicam « justitiam consumi permiserunt. » (Les juges d'Eglise) permirent qu'elle fût condamnée au feu par la justice publique (c'est-à-dire séculière). (*Procès de Jeanne d'Arc*, IV, p. 504).

Autre exemple dans le procès de Gilles de Retz, le procès le plus retentissan du XV° siècle avec celui de Jeanne d'Arc. C'est le président de Bretagne qui condamna au feu (Voir le jugement de la cour d'Eglise, p. LXIII, et l'arrêt de mort, p. CXLIII. *Gilles de Retz*, par l'abbé Bossard).

Digitized by Google

n'ignorait alors que le pouvoir de condamner au feu, ou, comme on disait « la connaissance de feu », n'appartenait qu'aux juges du roi ou des barons, non à ceux des simples hauts justiciers, et jamais aux juges ecclésiastiques.

La plupart des lecteurs ont-ils étudié ces questions de vieille procédure criminelle? M. Quellien ne pouvait le croire ; mais lui-même devait les étudier pour comprendre et expliquer le texte qu'il citait. Il ne l'a pas fait, et que de méprises a causées son imprudente omission ! Grâce à lui, on lit aujourd'hui un peu partout : « Perrinaïc fut brûlée par les prêtres, » ce qui, juridiquement, est absolument faux : la sentence du juge séculier intervint.

VIII

La presse a fait honneur à M. Quellien de la réhabilitation de Perrinaïc. Je l'ai déjà dit, et je me permets de le répéter : trop préoccupé de la glorification de son héroïne, M. Quellien n'a pas dit un mot de sa réhabilitation ; et cependant, en bonne logique, c'est par là qu'il aurait fallu commencer.

C'est moi, adversaire résolu de la glorification (telle qu'on l'ambitionne) pour Perrinaïc, qui me suis chargé de sa réhabilitation. Je remercie M. Quellien de m'avoir laissé ce soin ; mais qu'il ne craigne rien : les *cent voix de la Renommée* ont tant répété qu'il avait réhabilité Perrinaïc, que l'honneur de la réhabilitation lui restera.

Ma tâche est accomplie. J'ai démontré contre M. Quellien que Perrinaïc ne fut accusée ni de sacrilège ni d'hérésie ; je n'ai pas à la défendre de complicité avec Jeanne d'Arc, ni, je pense, de sorcellerie. — Quelques-uns croiraient-ils encore, sur la foi du *Bourgeois* et contre la parole de Nider, qu'elle a été condamnée pour blasphème? Combien il est facile de repousser ce dernier grief !

Perrinaïc affirmait que Dieu, en forme humaine et vêtu à la mode du XVe siècle, conversait familièrement avec elle. Si les juges avaient vu dans ces paroles un outrage à la majesté divine et digne du feu, ils eussent été bien injustes. Que de récits acceptés par eux représentaient Notre-Seigneur se faisant visible consolateur des petits, des pauvres, des lépreux, cette terreur du moyen âge ! Et ces

Digitized by Google

légendes pieusement répétées étaient-elles donc une injure ? Non : bien que souvent peu respectueuses en la forme, elles étaient plutôt dans l'intention un naïf hommage rendu à la bonté divine.

Or la culpabilité du blasphème n'est pas seulement dans les paroles : elle gît surtout dans l'intention. Comment supposer l'intention injurieuse chez la pieuse Perrinaïc ?

Voilà pour la réhabilitation. Un mot maintenant de la glorification.

IX

A notre avis, M. Quellien a laissé la glorification incomplète. Que dit-il ? — « La constante Bretonne ne fut sublime qu'une heure : « justice lui soit rendue pour cette heure terrible... » (p. 21).

M. Quellien veut parler du supplice de Perrinaïc. Comment le subit-elle ? Fut-elle simplement héroïque comme Jeanne d'Arc ? C'est ce que M. Quellien ne pourrait nous dire.

Mais ce qu'il sait, ce qu'il a dit en une ligne quand il fallait le signaler à l'admiration, c'est le courageux éloge que, pendant la longue procédure, Perrinaïc osa décerner à Jeanne d'Arc. A ce moment, remarquons-le, Jeanne est prisonnière ; elle est abandonnée de tous : du roi auquel elle a rendu son royaume, des hommes de guerre qu'elle a conduits à la victoire. Qui donc s'occupe d'elle ?

Quelle leçon de fidélité leur donne Perrinaïc lorsqu'elle ose répondre à ses juges, qui sont les ennemis de la Pucelle : « Jeanne « est bonne ! » c'est-à-dire, est pure et sainte. « Tout ce qu'elle fait « est bien et selon Dieu ! » c'est-à-dire : sa mission est divine.

Quatre siècles et demi ont passé sur ces paroles que la France catholique a prises pour elle ; bien plus, au moment où j'écris ces lignes, une grande et joyeuse nouvelle nous arrive : le pape Léon XIII a déclaré Jeanne d'Arc *vénérable* !

X

Le procès de canonisation commence à Rome pour Jeanne d'Arc ; en France, sans ces longues procédures, Perrinaïc serait déjà canonisée ! Des journaux l'ont proclamée « sainte » et « martyre ».

Digitized by Google

A les croire, c'est même à ce titre que Perrinaïc « inquiète et déroute les catholiques », et c'est pourquoi aussi « sa glorification exagérée inspire aux revues religieuses une antipathie marquée[1] ».

Dire que la glorification de Perrinaïc est « exagérée », c'est justifier l'opposition que l'on prête aux revues catholiques ; mais on imagine un autre motif de cette opposition : les catholiques repoussent Perrinaïc parce qu'elle « a été brûlée par les prêtres ».

Oui, c'est parce que Perrinaïc a été, dit-on, condamnée par des juges ecclésiastiques en 1430, que les catholiques, en 1893, s'opposent à sa glorification exagérée ! — Qui l'aurait jamais cru ?

Mais supposer la critique des catholiques déterminée par ce motif, c'est permettre aux catholiques de supposer à leur tour que les applaudissements décernés à Perrinaïc sont déterminés par des motifs analogues. Le titre principal de Perrinaïc aux honneurs exagérés qu'on réclame pour elle n'est-il pas d'avoir été « brûlée par des prêtres » ?

Quel autre mérite transcendant a-t-elle eu ? Elle a suivi Jeanne d'Arc ! D'autres aussi, et on ne demande pas de statues pour elles. Elle a déclaré, par serment, que Dieu sous forme humaine conversait avec elle. Croire à Dieu, du moins au Dieu des chrétiens qui daigne se révéler aux hommes, quelle faiblesse aux yeux des libres penseurs ! Pour eux cette visionnaire ne peut être qu'une menteuse ou une hallucinée. C'est à choisir. Or le mensonge et l'hallucination ne furent jamais un titre à la gloire.

Mais « brûlée par les prêtres », l'hallucinée devient une martyre, une victime de l'intolérance, et c'est cette victime qu'on prétend honorer.

Or, nous avons démontré que Perrinaïc n'a pu être condamnée au feu par les juges ecclésiastiques ; donc Perrinaïc n'a pas l'auréole du martyre.

Quoi qu'il en soit, présumée « brûlée par les prêtres», Perrinaïc a passé du domaine historique dans le domaine religieux.

Voilà justement ce que M. Quellien semblait redouter et avait interdit. N'a-t-il pas écrit : « Nous nous plaçons sur un terrain « indépendant et libéral, sans acception aucune d'idées politiques

[1] Ci-dessus, p. 46.

Digitized by Google

« ou religieuses » ? C'était dire aux autres : « Faites comme moi. « Voilà le mot d'ordre ! »

Mais M. Quellien tenait-il à ce mot d'ordre ? Il nous permet d'en douter. En effet, que des journaux favorables à Perrinaïc transportent la discussion sur le terrain religieux, M. Quellien les accueille en alliés. Et nous, qui gardons la consigne et n'opposons à Perrinaïc que des arguments purement historiques, nous encourons l'indignation de M. Quellien ! Nous menons, dit-il, « toute la campagne des petites infamies », nous sommes « des calomniateurs ». Quel est notre crime ? Notre opposition dans les conditions que M. Quellien avait indiquées, « sans acception d'idées politiques ou religieuses ! »

Et cette opposition, tardive à mon avis, qui donc enfin l'a déterminée ? C'est justement cette campagne tapageuse, ce mouvement propagé par toute la France et qui ressemble à la réclame trop à la mode de nos jours, mais qui, M. Quellien le sait bien, ne prend pas en Bretagne. Tant de bruit a fini par lasser la patience des patriotes bretons — et ils sont nombreux — qui, suivant (n'en déplaise à M. Quellien) la voie de M. de la Borderie, étudient l'histoire de Bretagne. Ils se sont dit unanimement : « Est-ce que nous allons laisser cette nébuleuse éclipser les étoiles de notre firmament breton ? Est-ce que, sans protestation, au mépris de toute justice historique, le Menez-Bré va être confisqué au profit d'une ombre ? Eh bien, non ! »

Et nous ne formons pas, comme l'insinue M. Quellien, une petite église : nous ne nous sentons pas isolés parmi nos compatriotes. M. Quellien doit bien s'en douter un peu. S'il dit Perrinaïc populaire à Paris, nous lui répondons qu'elle n'est pas populaire en Bretagne. Ici on ne croit pas à Perrinaïc. Allez à Guingamp, « la ville forte » près de laquelle M. Quellien a inventé de mettre (on ne sait pourquoi) la demeure de son héroïne, et demandez des nouvelles et du *Comité* et de la *Souscription* de Perrinaïc, il vous sera répondu ce que j'ai entendu : « Cela n'a pas pris ici. » Et d'autres — prophètes de malheur — vous diront : « Cela ne prendra pas. »

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal civil de Quimper.

Digitized by Google

BRIZEUX A SCAER

Conférence faite à l'institution Saint-Sauveur de Redon dans la séance académique du 22 janvier 1894

(SUITE ET FIN)

Qu'est-ce autre chose, ce délicieux poème de *Marie*, sinon l'écho d'un premier cri de tendresse vers une humble fille qu'il aima de tout son esprit, sinon de tout son cœur ? *Les Bretons* qu'il a chantés, ce ne sont guère, quoi qu'il y ait prétendu peut-être, notre Bretagne héroïque, ses prêtres, ses bardes et ses rois, ce sont les paysans, leurs femmes, leurs fils et leurs filles, tous ces humbles Bretons qu'il connut et qu'il aima.

Les Bretons sont une épopée familière, et partout ailleurs dans son œuvre ce sont les laboureurs, les conscrits, les moissonneurs, les vanneuses, les pêcheurs, les pèlerins ; c'est Jacques le maçon, Job et son cheval ; c'est le cloutier, c'est le jardinier... Voilà les héros de ses poèmes les meilleurs peut-être ! Plus tard, il veut donner une sœur à *Marie*, une sœur à son *Anna* des Bretons, et c'est *Nola* qu'il chante à côté de *Primel* dans un autre poème d'une naïveté charmante.

C'était en Bretagne, c'était à Scaër que son esprit revenait toujours ; c'était là que restait son cœur :

Il est au fond des bois, il est une peuplade
Où, loin de ce siècle malade,
Souvent je viens errer, moi, poète nomade.

Là tout m'attire et me sourit,
La sève de mon cœur s'épanche, et mon esprit
Comme un arbuste refleurit.

Digitized by Google

C'est de Scaër qu'il parle, et c'est vraiment à ces séjours dans ce calme pays qu'il faut attribuer cette influence de simplicité, de douceur, qui enveloppa si étroitement son âme d'artiste, que Paris et l'Italie sollicitaient ardemment parfois :

O chère solitude ! et pourtant, je le jure,
Arts élégants, bronze, peinture,
Je vous aime, rivaux de cette âpre nature !

Hélas ! me préservent les cieux
De vous nier jamais, symboles radieux,
Charmes de l'esprit et des yeux.

« Brizeux, écrivait récemment M. Jules Simon, ne pouvait se passer ni de la Bretagne (il commençait à la regretter le jour même où il la quittait), ni de Paris, ni du soleil. Ces trois amours l'ont condamné à une vie vagabonde, partagée entre *Arzanno*, Paris et Rome. » C'est Scaër et non pas Arzanno qu'il fallait dire. M. Jules Simon me permettra de rectifier son information sur ce point. Oui, Scaër, Paris et Rome, telles furent les trois affections de son âme.

Scaër, pour y puiser, comme il le dit dans sa *Poétique Nouvelle*, à la première source d'inspiration qui est la nature :

Bonheur de revenir, et j'y cède toujours,
Vers sa pieuse enfance et ses jeunes amours !

Paris, où l'on apprend la vie, cette science sans laquelle il n'est pas de poète :

Dut ton cœur se briser, poète, cependant
Il faudra te plonger au fond du gouffre ardent.
Comme Dante, il faudra dans cet enfer descendre,
Là vivre dans le feu, nouvelle salamandre.

Rome, ville sainte, sol sacré, terre épique,

Où l'esprit parle haut plus qu'en tout autre lieu,
Où comme dans l'Eden erre l'ombre de Dieu.

Digitized by Google

N'est-ce pas d'ailleurs pour symboliser ces trois affections qu'il écrivait, en prenant congé de ses amis, son adieu en trois langues : *Adieu, Addio, Kenavo* !

Qu'on se rassure, en faisant son voyage de poète aux deux autres pays d'inspiration, l'hôte simple et bon de Scaër ne sera ni un boulevardier à Paris, ni un simple touriste à Rome. M. Jules Simon nous l'affirme : « Sans être pauvre, il était réduit à vivre de peu et quelquefois de très peu. En Bretagne il passait son temps dans les fermes ; à Paris et en Italie, il menait ce qu'on appelle la vie de bohême. » Aussi quand il revenait de France ou d'Italie à Scaër, Brizeux n'avait perdu ni sa bonté ni sa simplicité bretonnes.

Un jour qu'on fauchait chez Jérôme Ollivier dans un petit pré au bord de l'Izole, Bertrand Rodallec , le grand ami de Brizeux et son neveu Youen, l'aubergiste actuel, un enfant à cette époque, étaient venus chercher le poète pour l'emmener à cette fête du foin qu'on coupe. Brizeux a noté quelque part dans ses *Histoires poétiques*, presque toutes écrites à Scaër, le souvenir d'une faucherie. Voici ce court poème :

A l'œuvre ! et le premier au frêne que voilà,
Qu'il embrasse, s'il veut, ma filleule Aliza !
Bertram, modérez-vous, ô travailleur superbe !
De son immense faux, comme il va rasant l'herbe,
Et partout dans les foins passe et luit l'acier bleu !
Tous les bras sont raidis et les gosiers en feu.
« A présent la plus lente à retrouver sa meule
Devra tendre la joue, oui, fût-ce ma filleule. »
Or Bertram fut si vif et si lente Aliza
Que cet heureux faucheur par deux fois l'embrassa.

Est-ce de Bertrand qu'il s'agit ? Le parrain d'Aliza était-il notre Jérôme ? On ne me l'a pas dit au bourg, mais voici ce qu'on m'a conté :

Les faucheurs, un peu las, s'étaient assis au bord de la petite rivière. Le poète était en veine de gamineries, il avait pris le petit chapeau de Youen et, non sans se l'être quelque temps laissé ti-

Digitized by Google

railler par l'enfant, tout à coup, le tenant bien à la fin, il l'avait jeté à l'eau. Youen saute dans l'Izole et le repêche, mais à peine de retour, il se jette sur le poète, saisit son grand chapeau à larges bords et l'envoie à son tour dans la rivière ; et puis, non content du talion, c'est à grand renfort de cailloux qu'il précipite la descente du feutre. Jérôme, avec la politesse d'un hôte, — la rivière au bord de son champ était un peu sienne, — d'un bond fut debout, prêt à sauter dans l'Izole pour rattraper l'épave que le courant entraînait ; mais Brizeux l'arrêta.

— « C'est bien fait pour moi, fit-il ; son petit chapeau vaut bien le mien. Ayant chaud comme tu as, Jérôme, je ne te laisserai pas mettre les pieds dans l'eau. »

Bref, ce fut Bertrand qui par des manœuvres savantes, à quelque coude de la petite rivière, ressaisit enfin le chapeau à la pointe de son bâton. Le feutre solennel avait piteuse mine. Jérôme et Bertrand s'en désolaient et menaçaient Youen de quelque châtiment paternel au retour.

— « Non, dit Brizeux, mon grand chapeau est bien mieux ainsi, et pas un mot au père ; j'ai eu ce que je méritais. Viens-t'en, Youen, que je t'embrasse. »

Il ne faudrait pas qu'on crût pourtant que cette bonté de Brizeux ne fût que sensiblerie et enfantillage. Elle était profonde et sérieuse. Il était de ceux que la peine des autres fait souffrir.

Un soir d'hiver qu'il était à table chez Rodallec, il entend du bruit dans la rue, un bruit inusité à cette heure. Il s'informe : c'était un homme du village de Kergroac'h-Skiriou qui arrivait entre deux gendarmes, un homme qui passait pour honnête jusque-là, un pauvre homme, de ceux sur qui les soupçons tombent vite. Une vieille femme avare, ne retrouvant plus son argent caché, avait accusé cet homme de le lui avoir pris. Brizeux s'indignait que, sans preuves, sur un simple soupçon, on pût flétrir un brave homme. Quelle ne fut pas sa douleur en apprenant que ce malheureux était veuf et que ses trois enfants, tout jeunes, étaient restés seuls au logis ! Vite, il achète un pain de dix livres et le porte à ces petits qu'il rassure. Il ne les quitte qu'après avoir mis près d'eux une vieille femme du voisinage, et revient sous la

Digitized by Google

pluie prendre sa place au coin du feu. Mais il n'avait plus faim, au retour ; il fut triste toute la soirée.

Le lendemain, il alla voir la dénonciatrice et fit si bien qu'elle se remit à mieux chercher son trésor et qu'elle le retrouva tout entier. On pense quelle joie ce fut pour Brizeux, quand on délivra le pauvre homme.

Il faut lire les quelques lettres de Brizeux, conservées par Bertrand Rodallec, pour comprendre à quel point le poëte avait voulu mêler sa vie à celle de ses amis de Scaër, avec quelle bonne simplicité il parlait d'eux et leur parlait, s'intéressant à tous les événements de la paroisse.

Mon cher Bertrand, écrivait-il le 27 septembre 1856, je sais qu'une cruelle épidémie sévit dans la paroisse et même dans le bourg, qu'ainsi Navelou fils et sa femme sont morts. Je dois donc craindre pour mes amis de Scaër, pour toi et ta famille, et pour M. Le Bec à qui j'ai écrit il y a dix jours et qui ne me répond pas. Toi, mon cher ami, sois plus obligeant et tâche, par le prochain courrier, de m'envoyer quelques lignes. Dis-moi si le mal augmente, ou s'il touche à sa fin. Ici, à Lorient, il y a aussi des malades, mais pas de morts, que je sache. Mon projet est d'aller prochainement à Quimper en passant par Scaër. A présent que tu es chef de maison, pourrais-tu me recevoir ? Mille amitiés.

A. Brizeux.

Mes bons souvenirs à ton père, à tes parents Rodallec, et à mes amis Jakez, Huiband, etc...

Lorient, 14, rue du Commerce[1].

A quelques mois de là, le 27 juin 1857, Brizeux, revenu à Lorient, écrivait encore à son ami :

Je veux te remercier, mon cher Bertrand, de l'aimable visite que tu as faite à ma mère, lors de ton voyage à Lorient. Elle y a été sensible et pour elle et pour moi.

[1] Il ne se bornait pas d'ailleurs à demander des nouvelles de l'épidémie. Il se multipliait pour envoyer des conseils et des remèdes. Il essayait d'agir sur l'esprit du maire pour le décider à prendre des mesures de protection. — On ne peut rien faire avec les paysans, objectait celui-ci. — Je le vois bien, répondait Brizeux, on ne peut rien faire avec vous.

Digitized by Google

Ainsi ton mariage est enfin accompli, sans doute avec la fille de Navelou. J'aimerais bien à t'aller visiter en ton ménage et passer encore quelques jours avec vous et mes bons amis de Scaër. Tiens-tu toujours ton auberge et, comme l'an dernier, pourrais-tu toujours me recevoir ? Réponds-moi à Quimper, poste restante : j'y serai samedi prochain. Mais je n'espère pas cette fois revenir par Scaër. Il n'est guère probable que, par ce mois de travail, tu puisses toi-même t'absenter.

Donc, cher Bertrand, écris-moi en m'envoyant quelques nouvelles du pays. Quel a été le remplaçant de M. Le Bec[1] ? Depuis qu'il a quitté Scaër je n'ai plus de nouvelles de celui-ci.

Bien à toi, pour Kerné.

A BRIZEUX.

Mes bons souvenirs à ton père, et aussi à tes parents, puis à Jérôme Huiband, Jakez etc... J'oubliais de te dire que le rhume qui me gênait si fort au mois d'octobre s'est enfin guéri, mais j'ai dû passer trois mois dans le midi de la France, les trois mois les plus durs de l'hiver ; le reste, je l'ai passé à Paris.

Ah ! le mauvais temps et le mauvais rhume, on les retrouve souvent dans les lettres de Brizeux.

Tous les jours j'ai envie de retourner à Scaër, écrit-il à un autre Rodallec, où, comme vous le savez, je me plais beaucoup, mais ces pluies continuelles m'en ont toujours retenu et ma famille elle-même s'oppose à mon départ. En attendant un temps meilleur, j'envoie mes amitiés à votre femme, à vos enfants et à la bonne Annaïk ; et vous, Charles, je me rappelle à votre souvenir.

BRIZEUX.

Le temps meilleur ne revint pas. Voici la dernière lettre de Brizeux, aux dernières heures de son dernier séjour en Bretagne : c'est son adieu à ses amis de Scaër qu'il ne reverra pas. Elle est datée du 2 décembre 1857. Peu de jours après, il partait pour Paris.

Dans les premiers jours d'avril 1858, il courait au devant du soleil à Montpellier ; c'est la mort qui l'attendait, là-bas.

[1] C'était justement un de ses jeunes amis, M. Charles Le Rodallec, neveu de Bertrand, actuellement juge de paix à Quimperlé, un *celtisant* distingué, et auquel, à l'école de Scaër, a succédé aussi son frère Jean-Louis.

Digitized by Google

Mon cher ami, voici (en te faisant une nouvelle visite) ce que j'espérais te porter moi-même, mais le mauvais temps est venu. Le mauvais temps m'a rendu malade ; je suis si faible que je me décide à partir pour Paris, dans l'espoir que le mouvement de la route me sera salutaire.

A ta jeune femme, à ton vieux père, à toi, mon cher Bertrand, mes bonnes amitiés.

A. Brizeux.

Ce qu'il envoyait à Bertrand, c'était un de ces jolis petits bonnets à la mode bretonne, un de ces petits bonnets à trois quartiers couverts de soie de toutes couleurs et de paillettes dorées, un petit bonnet de baptême pour le premier enfant de son ami ! Celui-là naissait coiffé, on peut le dire. L'amitié et la poésie furent les fées de son berceau. L'enfant qui allait naître et qu'allait coiffer le petit bonnet de Brizeux est un brillant capitaine aujourd'hui, M. Henri Le Rodallec, officier d'ordonnance du général de Pelouan.

*
* *

Ces souvenirs sur le séjour de Brizeux à Scaër ne seraient pas complets si je ne vous disais pas quelques mots encore, et la bonté d'âme du poète vous serait insuffisamment connue, si vous ignoriez que cette âme était profondément religieuse. Je vous ai dit que Brizeux faisait réciter aux enfants de Scaër les prières en langue bretonne ; c'est en cette langue aussi qu'il voulut écrire pour la paroisse ce beau cantique en l'honneur de saint Alain, patron de Scaër, *La Prière des laboureurs*. C'est lui qui a dit : Regardons plus haut : un autre monde sera où chacun recevra selon son œuvre. Mauvais laboureur qui trouve sa charge trop lourde. Mauvais chrétien qui ne sait pas porter sa croix. Pour réconforter les Bretons, écrivit Brizeux au bas de ce cantique, cette prière fut composée à Scaër au mois de la moisson (août 1843). Vous savez, d'ailleurs, comme moi, que l'œuvre entière de Brizeux est pleine de témoignages d'une foi sincère ; en pouvait-il être autrement ? Est-ce qu'un bon Breton n'est pas avant tout un bon chrétien.

Un journal parisien disait de moi, l'an dernier : Sa devise publique est : *Bretagne est poésie* ; mais sa devise cachée est : *Poésie est religion !*

Digitized by Google

Oui, c'est ma devise, mais non pas ma devise cachée, et c'était la devise aussi de Brizeux, et ce doit être la devise de tous les poètes bretons, qui ont mission de répéter aux chrétiens de leur pays ces beaux vers bretons du poète de Scaër, dont voici la traduction : Par-dessus tous les biens, aimons le Christ, Dieu de nos pères... Nous serons ainsi *toujours* les Bretons, *race forte*.

On m'a raconté à Scaër une anecdote sur Brizeux, par laquelle je terminerai, parce qu'elle affirme nettement ce que je viens de vous dire.

Il y a dans la paroisse, à Coadri, une chapelle dédiée à *Monseigneur le Christ*, comme on dit en breton.

A l'un de ses voyages à Scaër, on apprit à Brizeux que des fresques devaient en orner les murs, et que ce travail était confié à un peintre du nom de Fischer. A ce nom étranger, Brizeux dressa l'oreille: « Est-il catholique? — Je ne crois pas, lui répondit-on. — Tant pis, dit Brizeux, car il ne peindra jamais bien les Bretons ! »

Le poète avait prophétisé. Les fresques de Coadri sont plus que médiocres. Il faut retenir cette parole de Brizeux.

Je suis heureux de l'avoir fixée parmi les quelques anecdotes inédites que contient cette causerie. Elle eût pu s'envoler, *verba volant* ; mais elle ne devait pas se perdre, n'est-ce pas, car elle avait pris son vol sur les ailes du bon ange.

J'arrête là ces souvenirs de mon pèlerinage. Ce sont de petits faits et de petites lettres, mais il m'a semblé qu'il ne fallait pas les dédaigner. Le poète, tous les Bretons le connaissent et l'admirent, tous ne savaient peut-être pas combien l'homme fut digne d'être aimé. Cette bonté, cette simplicité étaient bonnes à noter, avant que la mémoire en soit perdue, en ce pays où la reconnaissance est plus longue pourtant.

Brizeux a aimé ses amis de Scaër, il a été aimé d'eux. Puisque son corps devait reposer à Lorient, c'est à Scaër qu'on devait envoyer son cœur. N'importe, aujourd'hui ce ne serait qu'une poussière dans une urne de marbre ; ses amis de là-bas ont su lui élever un plus durable mausolée.

LOUIS TIERCELIN.

Digitized by Google

DU MOUVEMENT ASCENDANT

DE LA BRETAGNE

AU XIX° SIÈCLE

Par M. P. de Lisle du Dréneuc

(Suite).

Frappé, comme tous les lecteurs de *Marie*, des couleurs vraies du poème, M. de la Villemarqué voulut vérifier par lui-même l'exactitude de ces peintures. Cela lui était facile, car son manoir de Keransker est bien voisin d'Arzanno, du Moustoir et des rives du Scorff. Nous voudrions entraîner le lecteur dans ce pèlerinage qui est bien le plus touchant hommage que l'on ait rendu à la fidélité de Brizeux; mais ces nuances délicates s'encadreraient mal dans ces notes au courant de la plume, qui leur feraient un contraste trop heurté.

Quiconque a parcouru amoureusement les paysages du Scorff, le vallon du pont Kerlo, le sommet de Kerhoël, ce Sinaï de la poésie d'Arvor et causé en breton avec les paysans dans leur chaumière, doit être absolument convaincu de la puissance de vérité du poète.

Digitized by Google

Oui, Brizeux est notre premier réaliste, il a peint la nature telle qu'il la voyait, avec sa séduisante beauté, que n'a point flétrie le perfectionnement moderne et qui semble toute fraîche épanouie sous la main du Créateur. Brizeux est vrai comme l'antique et non à la façon vulgaire des modernes, peignant, comme Coppée, les guinguettes semées d'écailles d'huîtres ou les désolations de l'épicier stérile qui ne peut supporter l'odeur de la morue. *(Des humbles).*

Arrivons au réveil de la Bretagne bretonnante. D'abord, comme un musicien qui prélude, c'est Le Gonidec qui, dans ses savantes recherches sur notre langue celtique, vient toucher l'une après l'autre les cordes de l'instrument. A peine est-il d'accord que déjà il vibre sous la main empressée de Brizeux; le *Telen Arvor* va réveiller les vieux échos des bardes. D'autres chants s'élèvent çà et là, avec les accents modestes de l'*Eostik koat ann noz* ou du *Levr al labourer*. La Muse populaire a repris son babil.

Puis c'est une grande et belle figure, celle de Mgr Graveran, évêque de Cornouailles et de Léon, qui préside à la résurrection de l'idiome national. Des traductions des Saintes Ecritures, de l'Imitation, de la Vie des Saints se répandent en foule, bientôt suivies des Annales de Bretagne[1], et plus tard du journal le *Feiz ha Breiz*.

Que de noms à citer : Mgr Le Joubioux, le comte de Goesbriand, le colonel Troude, l'abbé Dumoulin et bien d'autres font entendre cette langue bretonne dont on disait alors avec fierté qu'elle était la seule au monde à n'avoir jamais été souillée par un blasphème imprimé contre le Christ.

Les remarquables travaux de l'abbé Henry, sa révision du texte de *Sainte Triphine* traduite par Luzel, et surtout le recueil des sentences et proverbes, le *Furnez Breiz* de Brizeux, marquent un grand pas dans la voie du progrès. L'auteur termine par un chaleureux appel à la famille de Penguern, demandant la publication de ce recueil de chants bretons « trésor si patiemment amassé, si impatiemment attendu. »

Dans cette peinture de notre réveil national, la Bretagne nous apparaît comme une solide et belle jeune fille sur son lit de bruyères

[1] *Propagation de la Foi*, édition bretonne.

Digitized by Google

violettes, s'éveillant tout empourprée des caresses de l'aurore et mêlant sa prière matinale au doux chant des oiseaux.

Si fidèle que soit cette description, nous croirions manquer à notre franchise de Breton et à notre respectueuse amitié pour M. de la Villemarqué, en ne disant pas hautement que jamais peinture plus incomplète ne sera tracée. Quoi ! c'est la renaissance de la Bretagne que l'on nous dépeint, et à ce tableau il ne manque qu'une chose, l'œuvre par excellence qui a porté si haut dans le monde entier ce renom poétique de la Bretagne, le *Barzaz-Breiz* ! Vraiment, une telle omission n'était excusable que sous la plume de M. de la Villemarqué.

C'est en 1839 que parut le recueil du *Barzaz-Breiz* et du premier coup il donna à son auteur, bien jeune encore, une véritable célébrité ; il eut pour admirateurs enthousiastes les lettrés de tous les pays.

C'est que le *Barzaz-Breiz* est une œuvre absolument à part, qui ne procède d'aucune autre littérature et dont rien ne peut donner idée lorsqu'on ne le connaît pas. Il vous manque alors une des couleurs du prisme, et l'imagination s'userait une éternité entière sans arriver à vous la faire concevoir.

Jamais langue humaine n'exprimera l'énergie farouche du guerrier avec une fougue plus terrible. On sent le Breton emporté par une haine invincible contre le traître et l'envahisseur; mais si la haine secoue son cœur, elle ne fait pas trembler son bras; il frappe droit au but. Il tue par l'épée et par l'injure mortelle crachée à la face de l'ennemi.

Puis, la note rêveuse s'éveille et c'est un murmure d'amour, comme celui des colombes, sous un nid de feuillage, des images vives et simples qui font songer aux peintures d'or de nos missels, où les roses et les bleus se mêlent avec une pureté de coloris empruntée à la palette des anges.

Rien, du reste, n'a manqué à la gloire de la Villemarqué, pas même le déchaînement furieux d'une petite coterie, qui rugit encore, écrasée sous le silence du maître.

Le reproche adressé au *Barzas-Breiz* est sanglant.... pour la Bretagne. Ces chants sont beaucoup trop beaux pour de simples

Digitized by Google

chants du pays; d'ailleurs, les chansons populaires que l'on entend à présent n'ont point tant d'allure et de grandeur. Ces poèmes sont donc, pour une bonne partie au moins, l'œuvre de M. de la Villemarqué.

Une comparaison fera ressortir le bien-fondé de ces critiques.

Lorsque le romantisme eut avivé le goût pour nos œuvres d'art du Moyen âge et de la Renaissance, des chercheurs d'élite comme les du Sommerard, se mirent en campagne, et ils eurent vite dépisté les meubles princiers et les chefs-d'œuvre cachés pendant la Terreur autour des châteaux royaux ou des grandes abbayes. Plus tard, ce goût des bibelots tomba dans le gros public, et l'on vit une foule de chercheurs de second ordre se ruer dans les bourgs et les chaumières, d'où ils ne rapportèrent le plus souvent que de lourds bahuts de ménage, des armoires énormes, bourgeoises et vermoulues. Que voulez-vous, les meubles princiers sont rares et ils avaient été bien tôt découverts.

Au lieu de prendre leur parti en braves et de se retrancher dans leur engouement pour le vieux *quand même*, ces ouvriers de la dernière heure auraient pu critiquer les trésors de Cluny et de la galerie d'Apollon, qui faisaient un constraste gênant pour leur butin. Quoi! ces meubles ciselés et intacts seraient des œuvres anciennes? Jamais de la vie, nous connaissons parfaitement les vieux meubles. Toujours on y voit quelque bouclette brisée remplacée par de la ficelle; des charnières de cuir fixées avec des clous à sabots; les statuettes ont le nez cassé; les pieds sont souvent boiteux. Et puis, jamais les vieux meubles ne sont aussi beaux que cela; regardez plutôt les nôtres?

Les rieurs eussent été contre eux; c'est exactement ce qui est arrivé pour les détracteurs du *Barzaz-Breiz*.

M. de la Villemarqué a récolté à la bonne époque les vieux chants qui se chantaient encore en Basse-Bretagne, près du château paternel, dans les pardons, les fermes, et parmi cette foule des *bons pauvres* qui venaient recevoir l'offrande de la douce châtelaine.

Il était merveilleusement placé pour faire cette cueillette, qui demande, avant tout, que l'on soit bien de cœur avec ces natures simples et primitives des paysans. Imagine-t-on ce qu'il faut de

Digitized by Google

tact et de délicatesse pour amener à redire ces vieilles complaintes, si vieilles qu'elles font un peu honte au chanteur et qu'il se demande avec inquiétude s'il n'y a pas quelque moquerie chez celui qui l'écoute. Oui, il faut une main de fée pour toucher à ces sources pures sans en troubler le cours.

« Ma mère, qui était aussi celle des malheureux, avait rendu la santé à une pauvre chanteuse de Melguen. Emue par les regrets de la pauvre femme, qui ne savait comment la remercier, n'ayant à lui offrir que des chansons, elle la pria de lui en dire une, et fut si frappée du caractère original de la poésie bretonne, qu'elle ambitionna depuis et obtint souvent ce touchant tribut du malheur.

« Plus tard, elle le souhaita, mais ce n'était plus pour elle-même.

« Telle a été l'origine en quelque sorte domestique, j'oserais dire presque pieuse, de la présente collection dont j'ai retrouvé les plus belles pièces écrites, vers les premières années du siècle, sur des feuilles du cahier de recettes où ma mère puisait sa science médicale.....

« Pour avoir des textes aussi complets et aussi corrects que possible, je me les suis fait répéter par différentes personnes et en différents lieux.....

« Les versions d'un même chant s'éclairant l'une l'autre, l'éditeur n'a donc rien à corriger, rien à suppléer et doit suivre avec une rigoureuse exactitude la plus répandue. La seule licence qu'il puisse se permettre est de substituer à certaines expressions vicieuses, à certaines strophes moins poétiques, les stances, les vers ou les mots correspondants des autres leçons[1]. »

Les matériaux ainsi amassés étaient considérables ; l'auteur fit un choix très pur, ne donna que les meilleures pièces. Sur ces éblouissantes fleurs de Bretagne, il jeta le réseau d'or de la plus merveilleuse traduction française que l'on puisse rêver. Tout l'élan du sentiment breton semble passé dans ces strophes, avec la concision énergique, l'allure étrange et la sauvage beauté de notre vieille poésie.

Une trentaine d'années plus tard, quelques envieux s'étonnèrent

[1] Th. de la Villemarqué. Introduction du *Barzaz-Breiz*.

Digitized by Google

que l'on pût conquérir tant de renom avec de simples chants de campagne, et pour tâcher de se construire une petite gloire rivale, ils commencèrent par battre en brèche le *Barzaz-Breiz*. Comme après tout, il n'y a rien de plus convaincant qu'une démonstration bien faite, ils s'appliquèrent à faire voir ce que aurait dû être ce recueil. Fouillant les guinguettes et les champs de foire, ils ramassèrent un fort gros ballot de chansons populaires et les publièrent.

Hélas! ce n'était plus le trésor des bijoux historiques de la galerie d'Apollon, mais le vulgaire fatras de la boutique du fripier. Avec cela, ils construisirent deux énormes volumes qui sont bien le plus gigantesque piédestal que l'on puisse élever à la gloire de la Villemarqué.

La démonstration était faite et le public suffisamment édifié n'a jamais réclamé la contre-épreuve.

Ces éclatants succès de la poésie bretonne : *Marie*, les *Bretons*, le *Barzaz-Breiz*, eurent un retentissement profond au sein même de notre pays et y déterminèrent un mouvement intellectuel qui s'étendit à toutes les branches des études littéraires et scientifiques. Le centre de ce mouvement fut l'Association bretonne.

Il nous est difficile, à nous qui avons trouvé les institutions toutes faites, de nous rendre compte de ce qu'il a fallu d'initiative et de dévouement pour créer ce vaste réseau d'études qui enveloppe à présent la Bretagne tout entière.

En 1840, rien n'existait, sauf quelques bulletins stériles ou des revues mort-nées.

L'association eut, dès le principe (1843), un but national et pratique : réunir en un faisceau toutes les forces vives du pays pour le bien et la défense de notre nationalité.

Comme des apôtres de la bonne parole, ses fondateurs allèrent de ville en ville, faisant appel aux intelligences, aux bonnes volontés de tous. Ils instituèrent dans nos cinq départements bretons des Sociétés chargées d'étudier les ressources de la contrée, d'inventorier les trésors du passé et, au besoin, de les défendre contre le vandalisme.

Ces rameaux, d'abord simples subdivisions ou classes de l'Asso-

Digitized by Google

ciation, prirent vite assez d'accroissement pour avoir une existence à part. Il est à croire que la sève qui leur était venue de l'association mère était vigoureuse et féconde, car depuis quarante années, ils n'ont fait que prospérer et maintenant ils couvrent de leurs feuilles une notable partie de la terre de granit.

A la tête de l'Association bretonne, dès la première période, trois noms brillent au premier rang. Par une heureuse rencontre, ils résument en eux trois les qualités les plus vitales et les plus élevées de l'œuvre.

M. de Kerdrel, qui a eu si beau rôle dans notre histoire parlementaire, personnifie la foi politique de la Bretagne : c'est le royaliste dans toute sa pureté, mais avec une largeur de vue et une indépendance qui placent le principe bien au-dessus de la personne et ne se créent pas une idole pour avoir le plaisir d'en devenir le thuriféraire attitré.

Comme président de l'Association bretonne, M. de Kerdrel a donné aux réunions des Congrès un éclat inoubliable (si ce mot n'est guère français, il est du moins breton). Tout ce qu'on peut dire du charme, de la courtoisie, de la haute distinction de sa parole ne peut en donner idée si l'on n'a eu l'avantage de l'entendre. C'est le Président idéal, joignant à ses séduisantes qualités un savoir extrêmement étendu qui lui permet de diriger toutes les discussions sur les sujets les plus variés d'histoire ou d'archéologie bretonne. Avec quel talent il sait faire valoir les communications les plus intéressantes et tirer des plus faibles quelques bons grains, que l'auteur, parfois, n'avait pas soupçonnés.

M. de la Villemarqué s'est dévoué dès le commencement à l'Association bretonne. Depuis, tous les Congrès l'ont vu à leur tête, chercheur infatigable, apportant, au milieu des travaux quelquefois un peu aride de la science, la note poétique et tendre, comme un parfum des campagnes bretonnes, avec leurs pieuses légendes et leurs chansons d'antan.

Un peu plus tard, c'était M. de la Borderie, nouvellement sorti de l'École des Chartes et au premier rang. Secrétaire de la section d'archéologie, il prenait une part très vive aux discussions sur le passé de notre chère Bretagne. Déjà, sa haute compétence en ma-

Digitized by Google

tière historique était admise absolument sans conteste. Dès ce temps-là, il faisait autorité.

Je ne crois pas être injuste envers le passé en disant que pour nos descendants, les noms qui ont le plus honoré la Bretagne au dernier siècle, les dom Lobineau, dom Morice et Taillandier, paraîtront bien pâles auprès de ceux que je viens de citer.

Avec de tels éléments, on conçoit ce que furent les débuts de l'Association bretonne. N'ayons cependant pas trop de regrets de ne les connaître que par les Bulletins. Les trois maîtres qui ont présidé à son organisation sont toujours là; ils continuent à diriger cette Association dont ils sont l'âme, et nous les retrouverons cette année au 35e Congrès breton, qui doit se tenir à Ancenis.

Ce n'est pas seulement un but scientifique que s'est proposé cette œuvre, elle s'est toujours occupée en première ligne des progrès de l'agriculture et les nombreuses récompenses qu'elle distribue à chaque Congrès, les recherches et les expériences de ses membres, ont amené d'inappréciables améliorations dans les procédés d'élevage et de culture.

En somme, ces brillantes réunions où, comme autrefois, les trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état se trouvent largement représentés, sont pour nous comme une réminiscence de nos anciens Etats de Bretagne, où tous unissaient leurs efforts dans l'intérêt de la province.

Je ne crois pas qu'il puisse se trouver aujourd'hui de Bretons aimant sincèrement leur pays, qui ne tiennent à honneur d'être comptés parmi les représentants de l'Association bretonne.

P. DE LISLE.

Digitized by Google

EN EST

TAIRVED LODEN. — ER HOARH

IX

Un dé benak goudé é ta er guiadér,
Ur vahig én un dorn, én al ur hrog-pouizér.
Ean e bouiz peu darned, ha, hemb lezel hani,
Aveit gobér lién, ou hass get-ou d'é di.
De getan é teli dibun en darnedeu,
Ou funein hoah goudé ar ol er henelleu
Hag ou lakat ér stern steinwet ha klomet mat.

LA MOISSON

3e PARTIE. — LE CHANVRE

(Suite)

IX

Quelques jours après on voit venir le tisserand, un bâton dans une main, et dans l'autre une balance munie d'un crochet.

Il pèse chaque écheveau de fil, et, sans oublier un seul, les porte tous chez lui pour en faire de la toile.

Tout d'abord il doit dévider les écheveaux, enrouler ensuite le fil sur de petites roues, et enfin le mettre bien tendu et bien noué sur le métier.

Digitized by Google

Kentéh a ol é nerh é kommans labourat.
Ne gleuér mui bremen meit er stern é trouzal,
Er rodeu bras é troein hemb arsau é krial,
Ha trouz er vrezun skan a dréz d'er huiaden
É saillal, é ridèk, é kroézein en neden.
Peb marchen e zival hag e sau beb eil huéh ;
En ned hum groéz atau hag hum zisplég kentéh.
Er guiadér nerhus, ar é vichér kromet,
E sko get er chajeu hag e sterd ol en ned.
Mar dalh de labourat, kent mé tei en deg dé,
Ét ennouaag é stern ur huieden neué
Hag en ternoz aben, ne vou quet deuéhat
De vont d'hé hass d'er gér séhet ha pléget mat.

X

Er vestréz ag en ti en dès neoah galwet
Piar pé pemb kemenér ha kemenerézed
De zonet hemb dalé d'hé zi de labourat

Aussitôt il commence à travailler de toutes ses forces.

On n'entend plus qu le bruit du métier en travail, le tapage et le cri des grandes roues qui tournent sans cesse, le frôlement de la navette légère qui, pour croiser le fil, danse et court à travers la toile. Chaque pédale se lève et s'abaisse tour à tour, le fil se croise toujours et s'étend aussitôt.

Le tisserand vigoureux, courbé sur son métier, frappe avec la traverse et serre bien le fil.

S'il persiste à travailler, avant dix jours il pourra retirer de son métier une nouvelle toile.

Le lendemain il ne tardera pas à la porter, bien sèche et bien pliée, à son propriétaire.

X

Cependant la maîtresse de la maison a invité quatre ou cinq tailleurs et des couturières à venir sans tarder travailler chez elle pour défaire la toile et en faire du linge.

Digitized by Google

Eit gobér lienaj ha fondein er huiad.
Ol er gemenerion, én ur arriw én ti,
Ként daibrein ou laigneu, e hia d'er blouzégi,
E den ou brahad plouz, hi hass d'er hoaskaden
Pé d'er hreu, ar en teil, hag e hra ou zorchen.
Ur huiltan én ou dorn lad e droh hemb truhé
Pen d'er ben a dameu er huiaden neué.
Kromet ar ou deuhlin, lod aral e huélér
É hrouiat hemb arsau get un aui distér.
Ind e labour herrus, e sterd mat ou neden,
Rak er seblant zou mat : dru e zou er suben.
Liés én ou labour, ha hemb kol kràu erbet,
É larant sonenneu, histoérieu treménet :
Eit devis, eit sonein ha laret un histoér,
Ne gavehèt ket guèl aveit ur hemenér.
Neoah mar labourant hemb arsàu pad en dé,
E achiueint kent pèl gobér en treu neué,
Hag a ol er huiad bremen ne huélér mui
Meit tuelleu, incélieu ha krézieu lan en ti.
Ként doug lién neué ha kent en impléein,
É ma, eit gobér mat, rekis er bugadein,

Les tailleurs, en arrivant dans la maison, et avant de déjeuner, vont aux meules de paille, en tirent des brassées, les portent, soit à l'ombre, soit à l'écurie sur le fumier et en font leurs sièges.

Un grand ciseau à la main, les uns coupent sans pitié la nouvelle toile dans toute sa longueur.

Penchés sur leurs genoux, on en voit d'autres coudre sans discontinuer avec une petite aiguille. Ils travaillent avec ardeur, ils tirent dur sur le fil, car l'apparence est bonne : la soupe sera grasse et excellente. Souvent en travaillant et sans perdre un coup d'aiguille ils disent ou des chansons ou des histoires du temps passé.

Pour causer, pour chanter et dire une histoire, vous ne trouverez pas de plus habile qu'un tailleur. Cependant s'ils travaillent sans relâche toute la journée, ils auront bientôt achevé leur ouvrage, et, en place de la toile, on ne voit plus que draps, nappes et chemises qui remplissent la maison. Avant de porter le linge neuf et de s'en

Digitized by Google

Rak lién bugadet e zou hilleih dousoh,
Hag aveit en impli hilleih aquitaploh.
Kentéh avel mé huél en auel oueit d'er hlué,
Hag en heaul é splannein ligernus pad en dé,
Mar kleu é pad en noz é kanein er raned,
Er vestréz soursius e glah gohlerézed.
E hra dehai golhein, ur huéh d'er bihanan,
Hé liénaj neué én auglenneu tostan.
Mœz aveit mé huennou, aveit mé skarhou guel,
E ma ret el lakat kentéh én ur gibel,
En displég ha stréaùein taul ha taul, a bep tu,
Aveit gobér lejil, un dornadig ludu.
Neoah ar en uéled, er vatéh, ged koed séh,
Edan er belig vras e hra tan hemb dichuéh.
En deur e duem, e verw, e foenw hag e chumen ;
Mœz er vatèh kentéh, en hé dorn ur goupen,
E gemér ag en deur, hag, ar er gibellad,
Liés én ur sonein, en taul a goupennad,
Hag er streaù a bep tu. En deur én ur zichen
E dréz ol bugud, hag, el ur riolen,

---

servir il convient de le faire passer par la lessive, car le linge qui a été dans la lessive est beaucoup plus doux et d'un usage plus avantageux.

Aussitôt qu'elle s'aperçoit que le vent est monté à l'est, qu'elle voit le soleil briller de tout son éclat pendant le jour, si elle entend chanter les grenouilles pendant la nuit, la maîtresse diligente cherche des laveuses et leur fait laver au moins une fois dans les *douets* les plus rapprochés tout son nouveau linge.

Mais, pour qu'il blanchisse mieux, se nettoie plus facilement, il faut le mettre dans une grande cuve, le bien ranger ; et pour faire de la lessive, répandre, de tous côtés, une petite poignée de cendre.

Cependant sur le foyer, la servante, avec du bois sec, fait du feu sans relâche sous le grand bassin. L'eau s'échauffe, bout, s'enfle et écume ; mais la servante aussitôt, une jatte à la main, prend de cette eau et souvent en chantant la verse dans la cuve sur la lessive, en la répendant bien de chaque côté.

Digitized by Google

E rid dré en toul bér én ur gibel vihan.
Lakeit-é hoah kentéh de verwein ar en tan,
Hag elsen é kassér dalhmat ar er bugad,
E pad en dé abéh bet en noz deùéhat.
En ternoz, ér hartér, kentéh el goleu dé,
E huélér a bep tu er merhed ar valé,
E vont keti ketan, gredus ha joéius mat,
Pé d'ur poul, pé d'ur hoah de holhein er bugad.
Ar benneu ou deuhlin, étal pontigeu koed,
Lod e holh én deur sklér el lién bugadet,
Er suan hag en disuan, el laka de zivér,
Hag er sko hemb arsàu a dauleu batulér.
Ne gleuér mui meit trouz er batulérieu ;
Pél duhont en dason e rescond er hoedeu.
Merhed aral neoah, diw ha diw, én ou sàu,
E hoask a ol ou nerh, hag en deur el er glàu

L'eau en descendant baigne et imprègne tout le linge, et, comme un ruisseau coule par une ouverture pratiquée au fond, et tombe dans une petite cuve.

Aussitôt on la met de nouveau à bouillir sur le feu, et c'est ainsi que toujours on donne des soins à la lessive, pendant tout le jour et jusque tard dans la nuit.

Le lendemain, au point du jour, de tous côtés on voit sur pied toutes les femmes du village.

Elles vont avec empressement, joyeuses et pleines d'ardeur, à un *douet* ou à une rivière pour y laver la buée.

A genoux, devant de petits ponts en bois, les unes trempent dans une eau claire le linge lessivé, le savonne à différentes reprises, le frotte pour en tirer l'eau, et frappe vigoureusement à coups de battoirs.

On n'entend plus que le bruit des battoirs qui frappent sur le linge : l'écho retentit au loin dans les bois.

Cependant d'autres femmes, debout et deux à deux sont occupées à tordre le linge de toutes leurs forces : l'eau en dégoutte, semblable à la pluie, et coule sur la terre.

Quand le linge est bien tordu, on le met aussitôt à sécher étendu

Digitized by Google

E zivér hag e rid. Kentéh en treu goasket
Zou lakeit de séhein ar vodeu displéget,
Pé ar er héod ér prad, mar dé séh en donnen,
En ul léh dizolo, pèl doh er hoaskeden.
Ret é hoah ou bouljal hag ou zroein taul ha taul
Eit ma séheint beanoh édan tuemdér en heaul.
Na bràuèt é guélet ur bugad é séhein !
Ne huéler meit bareu get ou sam é plégein,
Hag ér prad en donnen, hag él lann er bodeu
Guenkann avel er gué én ur verjé é bleu.
Neoah a p' hanàùér é ma séh er bugad
E hastér er cherrein hag er hass pleget mat
D'er gér eit bout kentéh houarnet hag ampézet,
Ha cherret perhuéh mat ér gredans aleuret.
P'en dei d'er vinouréz ha monet é guéleu,
Er vam e zigorou, a léh, hé hredanseu,
Ha glorius e zishoei, é misk hé treu kaëran,
He lienaj neué flam, hanni ag er finan.

MIKÉL EN DORNER.

---

sur les broussailles, ou sur la surface d'une prairie si le gazon est bien sec, dans un lieu découvert et loin de tout ombrage. Il faut en outre le bouger, le retourner de temps à autre, afin qu'il sèche plus vite sous la chaleur du soleil.

Qu'il est beau de voir une lessive qui sèche !

On ne voit que des branches qui ploient sous leur fardeau ; le gazon de la prairie et les touffes de landes sont aussi blancs que les arbres d'un verger en fleurs.

Dès qu'on s'aperçoit que la buée est sèche on se hâte de la ramasser, de plier le linge avec soin, de le porter à la maison pour être aussitôt enduit d'empois et repassé, puis on l'enserre avec soin dans une armoire toute dorée. Que la jeune fille de la maison vienne maintenant à avoir une entrevue pour ses fiançailles, la mère ouvrira toutes grandes ses armoires, et, parmi ses objets les plus précieux, elle montrera avec fierté sa lingerie toute neuve, la plus fine et la plus belle qu'on puisse voir. MICHEL LE DORNER.

Digitized by Google

LA VÉRITÉ

28 DÉCEMBRE 1795

A Monseigneur de Couëtus

I

Il fait nuit et le vent souffle presque sans pause.
Au manoir des Clouzeaux tout est noir, tout repose.
Depuis longtemps déjà, seul, le maître du lieu
Dans le vaste salon veille près d'un grand feu :
Il paraît attentif aux jeux gais de la flamme,
Mais il ne les suit pas : le gigantesque Drame,
Devant lui, jour par jour, vient de se dérouler :
— Le monde a-t-il jamais vu tant de sang couler ?...
Ce torrent, il tarit. Que faire ?... Se soumettre ?...

La porte brusquement s'ouvre.
« Ecoutez, mon maître ! »
S'écrie un serviteur, pâle, à peine habillé.
« On frappe, et le portail en est tout ébranlé.
Que peut-on nous vouloir, par ce temps, à cette heure ? »

« Vas-y, Jean... et que Dieu protège ma demeure ! »

Il a pris sur le mur — car il faut prévoir tout —
Deux pistolets d'arçon, puis il attend, debout.

Digitized by Google

II

Des pas ont retenti dans la cour, des voix hautes.
Tout à coup sur le seuil :
« Amis !... ce sont des hôtes,
Des Blancs et non des Bleus, qui cherchent aux Clouzeaux
Un abri, comme au bois, le soir, font les oiseaux.
Lespinay, ma visite est un peu singulière ;
Votre maison m'étant toujours hospitalière... »

— « Ne vous excusez point, Couëtus : jamais bon vent
Ne vous amènera sous ce toit trop souvent.
Vous et vos officiers, il faut vous y refaire. »

— « Nous y venons tous quatre inaugurer une ère
Qui va mettre — il est temps ! — fin aux hostilités.
Les termes de l'accord d'hier sont arrêtés. »

— « Vous avez, général, une entière assurance ? »

— « Oui, demain, nous scellons ici la délivrance. »

— « Couëtus, vous êtes plein d'honneur, d'humanité,
Et ne pouvez point croire à la déloyauté.
Je n'ai pas, je l'avoue, autant de confiance ;
Car, leur traîtrise, elle est, hélas ! d'expérience.
Traiter avec ce Hoche !... Ami, qu'y gagne-t-on ?
Ce qu'à traiter avec un loup gagne un mouton ! »

Mais Couëtus :
« Nous aurons la paix, je le répète. »

Et bientôt tous dormaient, bercés par la tempête.

Digitized by Google

III

S'ils dormaient, s'ils rêvaient, d'autres ne dormaient pas.
La rafale étouffait la rumeur de leurs pas ;
Le fusil sur l'épaule, ils sont une centaine
Que dans l'ombre conduit en hâte un capitaine,
Et minuit au salon à peine avait sonné,
Que le mur du château par eux était cerné.

Le chef entre — et l'on cède aux ordres qu'il intime :
La serre du vautour t'étreint, pauvre victime !

IV

Quelques heures plus tard, comme le jour naissait,
La troupe des soldats dans Challans s'avançait.
Chaque habitant sortait sur le pas de sa porte :
Les prisonniers marchaient au milieu de l'escorte ;
Leurs yeux étaient lassés, mais non point abattus.
Touzeau, du Bois, Lapierre environnaient Couëtus,
Qui, très calme, semblait se rendre à la parade.
Il s'appuyait au bras de son vieux camarade,
De Lespinay, compris dans ce coup de filet,
Pour l'asile qu'il leur donna.

L'on défilait,

Sans tambour ni clairon. Dans une étroite rue,
Où la foule, anxieuse, est bien vite accourue,
On ouvre une maison, une chambre aux *brigands*.
Là, derrière une table, et sans airs arrogants,
Siègent des officiers que leur rôle embarrasse :
Ils aiment tous Couëtus et voudraient faire grâce
A l'ennemi qui fut toujours humain pour eux ;
Ces juges, par hasard, ont des cœurs généreux.

Digitized by Google

Celui que sa bonté, que sa vertu si franche,
Recommande à ce point, lève sa tête blanche ;
Son œil, plein de douceur, n'est point intimidé ;
Il ne se plaindra pas, quoi qu'il soit décidé.

L'on dit : « Vous n'étiez pas, la chose paraît sûre,
Aux Quatre-Chemins ? »
— « Moi ? Voyez cette blessure :
C'est aux Quatre-Chemins que ce coup fut porté.
Je ne saurais, messieurs, trahir la vérité. »

— « Mais l'ordre d'y marcher, à tort on vous le prête,
Il ne fut pas signé par vous, mais par Charette ? »

— « C'est bien moi qui signai cet ordre de combat. »

Pour conclure à la grâce en vain l'on se débat,
Et l'interrogatoire à dessein se prolonge ;
Couëtus mourra plutôt que d'émettre un mensonge.
« Messieurs, ce que j'ai fait contre vous, je le dis.
Dieu refuse au menteur sa part de paradis ! »

Quoi ! sur ce front si noble ils vont lancer la foudre ?
Leur loi, leur loi de fer, les force à s'y résoudre.

Couëtus, Touzeau, Lapierre, écoutant sans effroi,
Ont fait suivre l'arrêt d'un cri :
« Vive le Roi[1] ! »

V

Or la sentence doit s'exécuter sur l'heure :
On les mène au supplice.
En chemin Touzeau pleure.
Ah ! qui l'en blâmerait ? Touzeau laisse après lui
Une femme très jeune et dont il est l'appui.

[1] Du Bois, le moins âgé des officiers, présenta lui-même sa défense et fut assez heureux pour n'être condamné qu'à la détention dans une place fortifiée.

Digitized by Google

— « Ami, lui dit Couëtus, sèche, sèche tes larmes :
Qu'était donc notre vie ? Un noir tissu d'alarmes !
Ce sort, que chaque instant troublait par un danger,
Contre un bonheur sans fin nous allons l'échanger ;
De l'exil nous passons au sol de la patrie ! »

VI

Près de l'église antique, on gagne une prairie,
Bordant l'enclos pieux où dorment tous les maux ;
Ses arbres effeuillés agitent leurs rameaux :
On croirait que le vent aigu qui les tourmente,
Au nom du vieil honneur, proteste et se lamente.

Les condamnés étant à la haie adossés,
On offre au général un bandeau :
« Non ! laissez :
J'ai tant vu le péril en face ! Je me vante
D'affronter vos fusils sans aucune épouvante. »

Il commande le feu, la main sur son grand cœur,
Et les trois Vendéens tombent.
Hoche est vainqueur !
Mais leur sang va crier, va soulever les âmes,
Et de la Guerre éteinte il ravivra les flammes.

***

Quand résonne son nom, Couëtus a mérité
Qu'on salue en disant : « MORT POUR LA VÉRITÉ[1] ! »

EMILE GRIMAUD.

[1] Le roi Louis XVIII fit inscrire dans les armes de la famille cette devise : *Potiùs mori quàm mentiri* — Plutôt mourir que mentir — devise plus éloquente que tous les poèmes.

Digitized by Google

EN CARÊME

Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière, ô chair périssable : dit l'Eglise, en marquant d'une croix, tracée avec les cendres des vivants d'hier, le front des morts de demain.

Souviens-toi ! Et à sa voix austère, le chrétien entend s'ouvrir sa tombe et embaume par avance, des aromates de la pénitence, ce corps qui doit ressusciter.

*
* *

Si à l'inverse des dieux païens qui fraternisaient dans leurs temples, notre Dieu jaloux renverse les idoles et veut régner sans partage, c'est non seulement pour sa gloire, mais afin de donner aux hommes l'accès de son cœur et les inonder des effusions que sa charité nous inspire.

*
* *

La volonté du Christ s'applique à rechercher la souffrance, celle du chrétien, à l'éviter. Pourtant le chrétien doit se rencontrer avec *l'Homme* — qui n'est son frère que par sa chair meurtrie — sur la voie douloureuse. Il doit l'aider à porter sa croix, essuyer sa face souillée, courber le front sous l'eau et le sang qui jaillissent de son côté ouvert. Il le doit, s'il veut suivre le Dieu dans son essor triomphal, ne laisser au tombeau qu'une dépouille marquée des stigmates de la vie et l'associer, un jour, à l'âme glorieuse qui a dompté ce corps, sur lequel la Mort, terrassée par son vainqueur, n'a eu qu'une victoire éphémère.

Digitized by Google

∴

Quel est cet enclos où les arbres sont plus touffus, les oiseaux plus jaseurs que dans tous les autres jardins, et qui, jeté comme un bouquet au seuil du modeste hameau aux abords des grandes villes, dresse ses flèches verdoyantes aussi haut que les sveltes clochers et les domes aériens? Le cimetière !

Et pourvu que les bras de la croix l'ombragent, tout voyageur se découvre en l'abordant ; car cette terre lointaine, étrangère, ennemie peut-être, devient la terre sacrée de la patrie universelle, où, tous les mortels se réconcilient dans la Mort et dans l'Eternité.

∴

Quand la femme, sous la loi de crainte, portait au Temple son fils premier-né, le Seigneur, comme aux temps bibliques, acceptait le rachat et rendait Isaac à sa mère. Mais, lorsque Marie parut sous les sacrés portiques, avec Jésus dans ses bras, ce fut pour offrir au Seigneur une victime, dévouée d'avance au salut de ses frères, et pour inaugurer, par l'humilité, en acceptant l'opprobre de son sexe, le rôle de co-rédemptrice qu'elle devait poursuivre par la patience et consommer par le martyre.

∴

Des trois humilités qui nous abaissent devant Dieu, les hommes et nous-mêmes, la troisième est la meilleure, car elle est secrète et ne nous attire même pas le renom de vertu qui s'attache aux deux autres.

∴

Travailler est pénible ; ne plus pouvoir travailler l'est davantage.

Manœuvres du corps ou de l'esprit, tous ceux dont la main défaillante laisse échapper l'outil, sentent que si la loi est dure, il est

Digitized by Google

encore plus dur d'être mis hors la loi. Demandons donc au maître de la vigne, des bras, un sillon et la force de le féconder, jusqu'au jour de la paie qu'il est autrement difficile de mériter par une impuissance résignée que par une bonne volonté active.

*
* *

Dans la neige maculée où le lis flétrit, il me semble voir un surplis de prêtre ou un voile de religieuse déchirés et souillés.

*
* *

Se révolter contre la douleur, c'est l'aggraver ici-bas et la perpétuer là-haut; s'y résigner, c'est l'amoindrir et mériter une récompense. Mais n'est-il pas permis de s'en plaindre et de jeter vers le Père le cri d'agonie qui fit frémir la terre et le ciel, quand les lèvres mortelles de son divin Fils touchèrent le calice, qu'il n'a pu, malgré son amour, vider jusqu'à la lie ?

*
* *

L'ombre, dont le chagrin, l'oubli, les déceptions obscurcissent notre âme, est soumise aux mêmes lois que l'ombre qui s'attache à notre corps. Dans la sérénité de l'aurore, du jour et de la vie, elle nous suit; dans l'ardeur et la clarté du midi, nous la foulons sous nos pieds; dans la mélancolie du soir, elle nous précède et s'étend jusqu'à la nuit funèbre où nous allons entrer.

COMTESSE OLGA.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Les Houles, par Edouard Beaufils.

Il y a trois ans paraissait le premier volume de M. Beaufils, *Les Chrysanthèmes*. Aujourd'hui il publie chez Lemerre une suite de poèmes intitulée *Les Houles*. Le symbole du titre est expliqué en ces vers :

Les cœurs tumultueux sont pareils à la mer.
Qu'il vente de l'Amour ou du Rêve, qu'il vente
De l'Idéal ou du Désir, le souffle amer
Les emporte au-dessus de la vie, en tourmente,
Et mêmes sont les bonds et même la fureur
Des houles de la mer et des houles du cœur.

La plupart des pièces du recueil portent en épigraphe des vers de Baudelaire. M. Beaufils n'a pas seulement la sensibilité aiguë et *malsaine* du poète des *Fleurs du Mal*, il en semble tout imprégné, leurs pensers et leur style se confondent.

Mais dans la volupté que l'étreinte fait naître,
O pauvres, nous mettons ce qui n'y peut pas être,
Et le spasme fini, l'extase disparaît.
C'est pourquoi, comme après l'étreinte, il ne subsiste
Au corps que lassitude, à l'âme que regret,
Le réveil d'une nuit d'amour est toujours triste.

Il aime l'ombre, il la recherche, il la réclame.

La consolation que depuis je réclame,
De l'ombre dans les yeux et de l'ombre dans l'âme.

Dirai-je même, sinon, qu'il en abuse, du moins qu'il s'y noie quelquefois et son lecteur avec lui. Sans doute Rembrandt et Victor Hugo ont obtenu, grâce à l'ombre, des effets surprenants, mais, comme le dit

Digitized by Google

Fromentin, « il faut rendre l'obscurité transparente, la demi-obscurité facile à percer, donner enfin même aux couleurs les plus fortes une perméabilité qui les empêche d'être le noir. » Est-ce parce que je n'ai pas la vue bonne ou est-ce parce que le poète m'a conduit non pas dans la demi-obscurité, mais dans un four noir, que je n'y vois pas clair en lisant ces vers :

Et dressant vers le ciel leurs mains glacées (les poètes)
Dont l'ombre devant eux tremblotte sur la route,
En des appels lointains de vagues fiancées
Ils clament le désir qui meurtrit leurs pensées.
Et voici que sur eux émane de la voûte
Un enveloppement où s'effondre le doute.

De même que M. Beaufils recherche trop l'ombre, il aime trop la muse de la tuberculose chère à Sainte-Beuve. Il tire une série de métaphores des accidents de la phtisie.

Qui croyez-vous qu'il caractérise ainsi :

Tels les agonisants qu'une toux sèche brise.

Vous ne devineriez jamais que c'est le moulin « qui tourne avec les râles et les cris. »

La lune incendiait le grand boulevard blanc,
Un souffle las comme un râle de poitrinaire
Jouait un peu parmi le feuillage tremblant.

Tout à l'heure la comparaison du moulin toussant comme un poitrinaire était sinon fausse, du moins bien recherchée. Ici elle me paraît tout à fait artificielle, bien plus anti-naturelle. En ce boulevard blanc par la lumière électrique, rouge par les rayons de la lune, éclairé féeriquement, plein de vie intense et de mouvement continu, vous glissez un râle de phtisique ; en ce milieu plein de vigueur et de santé, vous faites voltiger un souffle malsain ; sans doute ce souffle est à peine perceptible ; il est discret ; mais le zéphyr ne donne pas la sensation d'une toux de poitrinaire, pas plus que l'éventail palpitant mollement contre le sein d'une jolie femme. Pourquoi introduire en cette atmosphère dégageant la vie et la civilisation un germe morbide ? Du reste, M. Beaufils paraît tenir à cette comparaison. Ayant à caractériser un air d'orgue de Barbarie ; il dira avec plus de justesse cette fois :

(Cette phtisie et lamentable rêverie).

Digitized by Google

Je sais que lorsque l'on a trouvé une métaphore qui fait image, on en est comme obsédé ; mais si l'emploi discret la fait originale, l'abus la rend non seulement commune, mais forcée, ainsi que j'ai essayé de le montrer. L'épithète, distinguée tout d'abord, ne tarde pas à devenir banale.

On voit vers le couchant flotter vos robes *roses*.
Le ciel était d'un *rose* exquis ; la mer là-bas
Frissonnait sous les baisers *roses*,
Les lointains se drapaient de mousselines *roses*,
Le matin *rose* et bleu frissonne à l'Orient.

Je passe à dessein une *symphonie en rose majeur* dans *Le Kreisker* et qui serait d'un bien plus grand prix si le lecteur n'était pas ébloui par la couleur *rose* qui lui frappe trop souvent la rétine dans le cours du recueil.

Tant que je chicane M. Beaufils, qu'il me permette de lui recommander de se défier des qualificatifs qui n'ont d'autre mérite que d'ajouter plusieurs pieds à son vers. *Ton casque de cheveux d'or* est du Georges Ohnet, souligné par Lemaître. Je lis : *Les Vierges saignent d'amour,* les roses *saignent* le carmin. Le verbe *saigner* est impropre dans un cas ou dans l'autre. Il dit *les grands courlis tristes, le siècle mauvais, la rose impudique.* On peut comprendre, en cherchant longtemps, que la rose est impudique parce qu'elle s'étale, qu'elle manque de modestie en comparaison de la violette qui se cache, mais il m'est impossible de découvrir pourquoi les courlis sont plus tristes que les mouettes et pourquoi notre siècle est noté comme essentiellement mauvais. Il serait aisé au contraire de montrer que notre siècle n'est pas mauvais en parallèle de beaucoup d'autres. Alors en quoi cette épithète caractérise-t-elle *justement* notre époque ?

M. Beaufils a l'oreille véritablement musicale ! L'eurythmie n'a pour lui aucun secret. Il met même une certaine coquetterie à nous étaler sa virtuosité. Son vers est toujours harmonieux et poétique. Celui-ci est cependant obscur et prosaïque :

Tu es *schlémyl*, mon cœur, comme dit Paul Bourget

Il faut avoir lu la *Physiologie de l'Amour Moderne* pour le comprendre. Il veut dire : mon cœur, tu ne peux être aimé ; mais quand même on

Digitized by Google

le comprend, il n'en est pas moins prosaïque. Et ces deux vers comment ont-ils pu tomber de la plume du chantre des *Chrysanthenès* ?

> Et c'est l'adieu qui chante on ne sait où qui pleure
> Du grand steamer qui va s'enfoncer dans la nuit.

Les taches sont rares et je crois les avoir notées à peu près toutes. Si je n'avais pour le talent de M. Beaufils que l'estime banale ayant cours dans le monde, j'aurais brûlé quelques poignées d'encens vulgaire en son honneur et je me serais cru quitte envers lui; mais je le sais merveilleusement doué : il a le tempérament vraiment poétique; quand il voudra se débarrasser des procédés, quand il voudra ajouter à sa lyre d'autres cordes que celles de la tristesse qu'il sait faire vibrer avec tant d'âme et de charme du reste, il sera un poète goûté de tous les lettrés. Son maître Baudelaire n'a-t-il pas écrit :

> Je sais l'art d'évoquer les minutes heureuses.

Qu'il ne craigne pas de l'imiter en chantant ces thèmes ; la vie est souvent douce : si pleurer soulage, chanter et rire sont agréables ; si l'amour éveille en nous l'idée de la mort, il est aussi la source de la vie.

*
* *

M. Beaufils n'aime pas que les beautés chlorotiques, la beauté plastique le séduit aussi, et il a pour la peindre des tendresses d'artiste païen amoureux de son modèle.

> De ton corps d'apodite et de ta beauté mûre
> Me venait un désir plus fort à chaque instant ;
> Tu m'étais comme un fruit savoureux et tentant,
> A la chair délicate et sûre,
> Un fruit d'automne pâle et le jardin perdu
> Où, quand l'ombre a noyé les formes qu'on devine,
> Voluptueusement dans une heure divine,
> Mes dents d'éphèbe auraient mordu.

Tout est simple dans ces strophes ; les épithètes ne sont ni rares ni communes ; il s'en dégage une sensation à la fois forte et saine comme devant ces femmes du Titien ou de Véronèse dont les chairs rutilent sous la lumière vive du ciel bleu. Et ces deux petits vers, un peu *Bau-*

Digitized by Google

delairiens sans doute, ayant comme un relent de civilisation très raffinée mêlant indistinctement le sacré et le profane :

Ton corps est un paradis
Dont tes lèvres sont la porte.

Voici des vers passionnés :

Puis furieusement mes bras qui t'avaient ceinte
Enlacèrent ta taille au point de la briser,
Et l'instant que dura cette suprême étreinte,
J'eus le temps de te boire toute en un baiser.

Toute la pièce intitulée *Ton Mouchoir* est l'expression d'une passion vraie, finement analysée, et élégamment décrite ; d'ailleurs M. Beaufils n'a pas seulement de la finesse, il a de l'esprit, de l'ironie ; il sera peu sensible à cet éloge, car c'est plutôt la caractéristique du *poeta minor* que du *vates*, mais quand on est Français peut-on ne pas laisser entrevoir qu'on est spirituel et ironique quand on le veut.

Comment t'appelais-tu, femme, et d'où venais-tu ?
Qu'importe ? les beaux yeux n'ont pas besoin d'histoire,
Et n'est-ce pas qu'il a toujours suffi de croire
A la seule beauté pour croire à la vertu.

Il y a en lui un talent descriptif qui écrit bravement le mot propre.

Je me souviens du béret blanc que vous portiez
. . . . . .
Ta pelisse couleur de sang.
Je me rappelle encore la vareuse de laine
Sous lesquels vos seins s'exaspéraient, Hélène.
Quand vous marchiez, après le bain, contre le vent.

On a la vision d'une femme coiffée de blanc, enveloppée d'une cape rouge, ne portant pas de corset et marchant contre le vent ; elle n'est pas habillée de son jersey ; elle en est drapée. Tous ces détails sont vrais, finement observés et bien rendus. Que je préfère cette rapide esquisse au *siècle mauvais* et aux *tristes courtis* :

Voulez-vous un paysage en quatre vers ?

Ce doit être un cottage blanc
Environné de grandes serres
Où des lianes s'enroulant
Décrivent des courbes légères.

Digitized by Google

Les fleurs du terrain breton, les bruyères sont peintes en style sobre.

Il est de roses fleurs qui font dans le lointain
Comme un rose tapis au pied des genêts jaunes,
Et qui naissent aussi nombreuses le matin
Que, sur les lèvres des chanteurs, les sônes.

Tempérament poétique, sensibilité très vive, science de la description, telles paraissent être les qualités de M. Beaufils. Qu'il ne craigne pas de broyer les teintes claires sur sa palette ; les tons gris, noirs, le clair obscur sont employés par lui avec un art exquis de la gamme des nuances, mais que ne met-il plus de variété dans le choix des couleurs. Il nous a prouvé qu'il sait user du *rose* avec virtuosité, pourquoi ne mettrait-il pas un peu de bleu dans ses paysages ? Même en Bretagne où le ciel est souvent gris, il y a quelquefois des échappées d'azur, le brouillard n'y règne pas en souverain maître, quoi qu'on en dise ; et puisque la nature et les femmes ne se parent pas toujours de vêtements sombres, pourquoi notre âme serait-elle toujours en deuil dans nos vers ?

LÉC LE BOURGO.

*
* *

VICTOR HUGO après 1852. *L'exil, les dernières années et la mort du Poète*, par Edmond Biré. Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins.

« Personne, a dit M Emile Faguet dans ses *Etudes littéraires sur le XIXe siècle*, personne dans toute la littérature française, n'a plus aimé que Victor Hugo la composition exacte et bien ordonnée. »

Ce soin que le grand poète apportait dans le plan de ses livres, il a voulu sans doute le porter également dans l'histoire de sa vie. Jetant un coup d'œil sur son passé, faisant en quelque sorte son examen de conscience, il a trouvé dans sa vie certaines choses choquantes, mal pondérées et bonnes à modifier, et se considérant comme une sorte de dieu, il a voulu être son propre évangéliste, mais son évangile a été apocryphe dans toute la force du terme, car pour la symétrie de son ascension de l'erreur à la vérité dont il parle dans une de ses préfaces des *odes et Ballades*, il a, chose bizarre ! faussé les dates de ses écrits et remanié l'histoire de son existence fort agitée avec le caprice et le sans gêne d'un romancier. M Edmond Biré avait déjà montré dans ses précédents volumes, tous pleins d'un très vif intérêt, l'art de Victor

Digitized by Google

Hugo à se mettre en scène et à se draper dans le manteau des plus généreuses et des plus héroïques vertus ; dans celui qu'il offre aujourd'hui au public, il continue cette instructive étude et fait voir, en signalant les faiblesses humaines habilement dissimulées par le grand poète, que celui-ci n'a pas été seulement un grand romancier dans le roman et un grand artiste dans le théâtre, mais qu'il a accommodé sa propre existence comme il avait accommodé l'histoire dans ses livres et sur la scène, c'est-à-dire avec un plus grand souci de l'effet que de la vérité

Dans ce dernier volume, étudiant les œuvres des dernières années de Victor Hugo : *Napoléon le Petit*, *Les Châtiments*, *la Légende des siècles*, *Les Misérables*, *La Chanson des rues et des bois*, *Les Travailleurs de la mer*, *L'Homme qui rit L'année terrible*, *Quatre-vingt-treize*, *L'Art d'être grand'père*, *L'Histoire d'un crime*, *Le Pape*, *Pitié suprême*, *Religions et religion*, *L'Ane*, les *Quatre vents de l'Esprit*, *Torquemada*, *Dieu* etc., M. Ed. Biré laisse éclater son admiration pour la prodigieuse fécondité et l'admirable talent du vieux poète qui

Ressaie à soixante ans son harnois de bataille,

tout en critiquant certaines de ses tendances en littérature, en politique et en religion ; mais son admiration éclate surtout lorsqu'il parle des *Châtiments* où « si jamais le poète n'a été plus grand, nulle part l'homme ne s'est montré plus petit », où le poète, usant d' « expressions qui épuisent et renouvellent le vocabulaire de l'injure », a mis son talent prodigieux au service de ses rancunes littéraires et de ses haines politiques, attaquant les hommes d'Etat du second Empire et des critiques tels que Nisard et Louis Veuillot dont Jules Lemaître a fait ces jours derniers un si admirable portrait. Si M. Edmond Biré avait commencé à temps la publication de ses ouvrages sur Victor Hugo, je ne doute pas que celui-ci l'eût traité de la belle manière et l'eût envoyé à l'immortalité avec une injure pittoresque accolée à son nom C'est une occasion que notre critique a perdu et qu'il ne rencontrera probablement plus jamais La regrette-t-il ? Je n'en sais rien ; mais il n'est pas douteux qu'il se serait trouvé en bonne compagnie dans le chef-d'œuvre du grand poète, à côté de l'orateur Montalembert, du journaliste Louis Veuillot, du vainqueur de l'Alma et même entre

Ces deux moitiés de Dieu : le Pape et l'Empereur !

DOMINIQUE CAILLÉ.

Digitized by Google

Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution, par Alfred Lallié, deux volumes grand in-8° de IV-600 pages et 418 pages. — Nantes, B. Cier, libraire-éditeur, 3, place Saint-Pierre, 1893.

L'Histoire du diocèse de Nantes pendant la période révolutionnaire est des plus curieuses et vient d'inspirer à M. Edmond Biré sous le titre l'*Histoire en province* (*Univers*, 5 décembre 1893) une de ses plus remarquables études. Le livre de M. Alfred Lallié montre jusqu'à l'évidence que, pour être vraiment digne de ce nom, un prêtre ne doit pas seulement être un agent salarié du pouvoir, mais qu'il doit tirer sa force et son autorité de ses rapports avec Dieu et avec son représentant sur la terre : le Pape ! « Le prêtre ! disait Lacordaire dans une de ses plus magnifiques conférences, le prêtre ! ce nom nous représente un homme blanchi dans l'âge et dans la tradition, qui a visité les royaumes de la vérité et couru sur tous les rivages de l'erreur, d'où il a rapporté en faveur des hommes une sagesse plus haute que celle du temps, un regard que les peuples viennent consulter pour y lire des pensées vénérables. » Ce ne serait pas précisément l'idée qu'on s'en ferait si l'on considérait certains d'entre eux ayant appartenu au culte constitutionnel : l'un d'eux le curé, de saint Julien de Vouvantes, si on vient le chercher pour enterrer un de ses paroisienss, s'écrie : « On peut le mettre dans un coin du jardin ou même le saler, car le sel n'est pas cher » ; un autre, le curé de Corsept, allant à l'évêché, passe devant une auberge, y entre, s'y soûle abominablement et fait un vacarme tel qu'on est obligé de le conduire à la mairie ; un autre enfin, celui de Saint-Nazaire, force le tronc des pauvres en compagnie de son frère. Ces ministres du culte qui à défaut du culte des morts avaient en revanche celui de la dive bouteille et de l'argent d'autrui avaient à leur tête un évêque tout à fait digne de ses subordonnés. Il s'appelait Julien Minée, il avait été choisi à l'élection par d'excellents citoyens au nombre desquels pouvaient fort bien se trouver des francs-maçons et des libre-penseurs.

La vie de cet évêque constitutionnel est tout un roman. Il entre dans son évêché par une brêche, ce qui lui fait appliquer ces paroles de l'évangile de saint Jean : « Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, et qui y monte par un autre endroit, est un voleur et un larron. » Il se présenta à une procession orné de rubans bleus, blancs, rouges, des pieds à la tête, à la façon des bergers de Florian, mais cela n'en faisait pas davantage un bon pasteur. Suspect aux catholiques, et suspect aux Jacobins, un beau jour il détale à Paris et pendant huit mois, malgré toutes les objurgations, il s'obstine à ne point revenir dans

Digitized by Google

son diocèse. Il y rentre enfin, mais c'est pour donner sa démission du sacerdoce et de l'épiscopat au nom de la philosophie et de la vérité, et mériter d'être appelé par Carrier le « brave Minée ! » Quelques jours après cette action d'éclat, la fête de la Raison fut célébrée à Nantes La déesse était représentée par « une jeune femme vêtue en blanc, entourée d'enfants intéressants portant une corne d'abondance, allégorie de ce qu'assure aux concitoyens leur sainte insurrection. Minée et son ami Carrier firent un petit discours dans cette fête où l'on brûla « tous les hochets diaboliques de la superstition et de la féodalité. » Le défroqué se fit, pour récompense de son civisme ou cynisme, délivrer ensuite par le Conseil du département une concession de mines de houille dans la commune de Bouvron et l'exploita pendant que son ami Carrier procédait aux fusillades en masse et aux noyades de prêtres. Mais il manquait encore une chose à Minée pour couronner sa carrière. Mis en goût sans doute par l'exhibition de la déesse Raison, il perdit la tête et malgré son grand âge il se maria à Saint-Denis où il avait été curé avant de devenir évêque. Minée, on vient de le voir, ne dépareillait pas le clergé constitutionnel. Quant au clergé fidèle à Dieu et au Pape, il fut persécuté jusqu'au rétablissement du culte par Napoléon Ier, époque à laquelle il se réconcilia avec le clergé constitutionnel et lui donna en grande pompe le baiser de paix, un vrai *Baiser-Lamourette* !

Comme on peut s'en rendre compte par ce très léger aperçu, le livre de M. Lallié admirablement documenté est d'un intérêt fort grand pour le lecteur curieux d'observer les mœurs du clergé pendant la grande Révolution.

M. Lallié dans son second volume a donné des notices biographiques sur tous les prêtres, tous les religieux du diocèse qui ont vécu à cette époque. Ces notices au nombre de quinze cents se font remarquer par une impeccable exactitude. Beaucoup de familles de notre département retrouveront un parent ou un ami de leur famille dans cette longue suite de personnages ; ils en aimeront davantage l'œuvre de M. Lallié et la liront pour cela même avec plus d'intérêt et d'émotion.

D. C.

*
* *

La maison de Craon (1050-1480). Etude historique accompagnée du Cartulaire de Craon, par Bertrand de Broussillon, archiviste-paléographe, illustrée de sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, membre de plusieurs sociétés savantes. In-8°, 2 vol., xiv-388 et 402 p. — Paris, Picard, 1893.

Digitized by Google

Fort bien imprimé sur beau papier par M. Moreau, de Laval, le livre que nous présentons ici n'est point de ceux que l'on doive ranger parmi les ouvrages purement généalogiques. La descendance d'une famille éteinte depuis la fin du XVe siècle ne saurait d'ailleurs être autre chose que ce que dit le titre transcrit plus haut, c'est-à-dire une étude historique. Mais ce qui, à notre avis, en fait un véritable ouvrage d'histoire, ce sont les *Preuves* que l'auteur a insérées dans son livre sous le titre de *Cartulaire de Craon*.

Nombreuses sont les additions et les rectifications apportées par M. Bertrand de Broussillon à l'importante *Histoire de Sablé* de Ménage et aux différents historiens du Maine qui ont traité des sires de Craon. On en trouvera l'énumération aux p. IV-VIII du 1er volume de l'auteur.

Fruit de longues recherches, aussi bien dans les dépôts de Paris et de la province que dans les archives particulières, notamment dans celles si riches de M. le duc de la Trémoïlle qui communique avec tant de libéralité — nous le savons personnellement — les documents que lui ont légués ses ancêtres, l'ouvrage de M. de Broussillon est une véritable mine où beaucoup viendront puiser ; car c'est non seulement le Maine et l'Anjou qu'intéressent les 1700 pièces, dont beaucoup d'inédites, analysées ou reproduites dans le Cartulaire de Craon, mais aussi le Poitou, la Saintonge, l'Angleterre et surtout la Bretagne.

On n'attend point que nous entrions dans le détail des documents mentionnés ou mis au jour pour la première fois par M. de Broussillon, ni que nous en fassions ressortir l'importance. Chacun sait le parti que peut tirer l'histoire de ces séries de titres publiés dans l'ordre chronologique sur une question donnée. Les pièces s'éclairent entre elles par leur rapprochement, et l'auteur, cantonné dans son sujet, peut faire profiter le lecteur du résultat de l'étude approfondie, à laquelle il a dû soumettre les actes pour les coordonner.

Un des grands mérites du travail de M. de Broussillon, c'est d'être très complet. Il ne restera plus qu'à glaner après lui, et quand l'auteur aura terminé les ouvrages analogues qu'il prépare sur les maisons de Laval (déjà en cours de publication), de Sablé, Beaumont, Château-Gontier, Montfort-le-Rotrou et autres qu'il nous promet, il aura bien mérité de tous les érudits.

Pour répondre à l'invitation de l'auteur qui nous y convie à la fin de son introduction, nous lui signalerons la pièce suivante que nous n'avons point rencontrée dans son recueil : — [1170], Le Mans. — Charte d'Henri II, roi d'Angleterre, confirmant les privilèges des bour-

Digitized by Google

geois de la Rochelle ; Maurice II de Craon témoin (Callot, *La Rochelle protestante*, 1863, p. 4 pour la date présumée de la charte, et p. 89-90 pour le texte du document).

M. de Broussillon, qui n'a pas connu pour Anne de Sillé d'actes postérieurs à un aveu du 6 octobre 1457, dit (t. II, p. 76) qu'on ignore la date et le lieu de sa sépulture. Le petit texte suivant que le hasard nous a fait rencontrer fixera le premier point, et peut-être le nom qui le termine est-il celui de l'endroit où elle fut inhumée : « Pour monstrer que dame Anne de Sillé, vefve de feu messire Jehan de Craon, sgr de la Suze et de Champtocé, laquelle tenoit par douaire la seigneurie de la Benaste, ala de vie à trespas en aoust mil IIII^c LXIV, produit le demandeur un instrument de ce faisant mention, signé de deux notaires et seellé du seel estably aux contractz à Monte Jehan. » (Arch. Loire-Inf., E 219. Inventaire de pièces produites en 1479 dans un procès).

Les deux cents et quelques sceaux figurés dans l'ouvrage sont dus à M. de Farcy. La variété de ces dessins fait une agréable diversion avec l'aridité inhérente à la nature du sujet D'ailleurs tout ce que l'on demande à ce genre d'illustration, c'est la fidélité.

Pour le sceau de Guy de Laval-Retz (N° 157), nous pouvons signaler aux auteurs quatre empreintes qu'ils n'ont point connues : 1405, 17 octobre. A Machecoul. Mandement de Guy, sire de Rais et de Blason, au châtelain de Pornic, de payer aux religieux de Buzay une rente de 10 sous (Arch. L.-Inf, H, 44 f de Buzay). — 1405, 3 juin, et 1406, 6 juin. Deux quittances du même seigneur à son châtelain de Machècoul, de 30l. chacune (Chartrier de Thouars). — 1407 n. s., 21 mars. Ce dernier acte correspond au N° 881 du Cartulaire de Craon, dont l'original existe encore (Ar. L.-Inf., E 173). Avec les divers exemplaires de ce sceau on peut reconstituer entièrement sa légende dont MM. de Broussillon et de Farcy n'ont pu donner que quelques lettres : « S. GVY, SIRE DE RAYS ET DE BLASON. »

Les quelques additions que nous venons de signaler d'après des sources peu accessibles aux auteurs, témoignent du soin que nous avons mis à les lire et du cas que nous faisons d'une œuvre remarquable par l'abondance des recherches et par le parti qu'ils ont su en tirer. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos provinces de l'Ouest.

René Blanchard.

Digitized by Google

Appelons l'attention de nos lecteurs bibliophiles sur une nouvelle publication bibliographique. « Le Répertoire des ventes publiques catalogguées, de livres autographes, gravures, estampes et tableaux », qui a pour rédacteur en chef M. Pierre Dauze. Cette intéressante gazette hebdomadaire donne, entre autres renseignements, le relevé détaillé, numéro par numéro, de toutes les ventes effectuées à l'hôtel Drouot et à la salle Silvestre. Elle est complétée par une table annuelle alphabétique, par nom d'auteurs ou d'artistes, de plus de 800 pages in-8°, donnant la description sommaire et les prix obtenus pendant l'année par plus de 15000 livres, estampes, dessins, aquarelles, tableaux.

M. Dauze a reçu de notre excellent confrère Paul Eudel, à qui il s'était adressé pour présenter au public le *Répertoire des ventes*, une très intéressante lettre d'où nous extrayons ce passage :

« Vous allez poser des références, comme à la Bourse, par la périodi-
« cité de votre Bulletin qui tiendra le public au courant de la cote. Le
« pittoresque ne sera pas entièrement sacrifié à l'utile, car vous ferez
« bien, de temps à autre, un bout de chronique rendant compte des
« grandes batailles. Mais l'historique qui convient à notre temps affairé
« est celui qui donne tout de suite les prix du jour et les valeurs au
« comptant. Grâce à vous, on n'ira plus désormais à l'Hôtel au hasard
« de la roulette. On aura à l'avance les chiffres officiels des précédents
« combats. Chacun, connaissant le passé, pourra acheter en toute con-
« naissance de cause. »

C'est un instrument inappréciable que le *Répertoire* met entre les mains des collectionneurs. O. de G.

*
* *

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, *année 1893*, par Emile Oger, secrétaire. Nantes, Mellinet et Cie, éditeurs, 1894.

M. Emile Oger, secrétaire de la *Société Académique de Nantes*, a dans un rapport consciencieux, trop consciencieux peut-être, rendu compte des travaux des membres de cette Société. Il a signalé généreusement les succès de ses collègues, surtout ceux de ses collègues en poésie. Comme Victor Hugo il aurait pu s'écrier :

Poète, j'eus toujours un chant pour les poètes,
Et jamais les lauriers qui couvrent d'autres têtes
N'ont jeté d'ombre sur mon front.

Digitized by Google

A propos de *lauriers*, il en a parfois mis un peu trop, en remplaçant, par exemple, ce vers de ma pièce *A. Brizeux* :

Nos landes à fleurs d'or et nos monts de granit,...

par celui-ci :

Nos *lauriers* à fleurs d'or et nos monts de granit.

Il n'a pas oublié non plus de décerner des éloges à ses collègues de la section de médecine, avant et après l'énumération de leurs savants travaux ; mais il a supprimé cette longue énumération du tirage à part de son rapport parce que, dit-il dans une note un peu sèche, elle n'est pas son œuvre *personnelle*.

Le public aurait-il moins bien accueilli cette partie du rapport de M. Emile Oger. ce petit mouvement d'humeur le laisserait croire. Que voulez-vous : le public, malin est toujours tenté de s'amuser de ces termes médicaux, un peu bizarres, bons entre initiés; bien que grecs d'origine, ils sont de l'hébreu pour lui ; ils le font songer à certaines scènes de notre Molière. Puis il se dit sans doute que dans ce temps d'épidémies les médecins feraient mieux de songer à leurs malades en danger qu'à de hautes études dont la portée lui échappe, et il les compare peut-être dans son esprit à l'astrologue de la fable qui en étudiant les astres se laisse choir dans un puits, tout en réfléchissant que ce puits qu'on peut ici appeller la tombe, est non pour le médecin, mais pour le malade. *Ab uno disce omnes* ! a dit Virgile ; si le public pensait ainsi pour les médecins de Nantes il aurait tort. Je veux bien que dans une circonstance l'un d'eux se soit très mal conduit, et ait mérité ses railleries, ce n'est pas une raison pour les condamner tous, car, en général, ils sont pleins de sollicitude et de dévouement pour leur malade et ce sont précisément les cas curieux qu'ils ont eu l'occasion d'observer dans leurs travaux de chaque jour qu'ils viennent communiquer à leurs collègues de la *Société Académique* en des réunions hebdomadaires.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ

J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté !

L'Esprit pur. A. DE VIGNY.

Théodore Hersart, vicomte de la Villemarqué, est né en avril 1815. Sa famille, d'ancienne extraction, est originaire du pays de Lamballe, où se trouve la terre dont il porte le nom. Ses armes sont : d'or à la herse sarrasine de sable. Il est né, je crois, à Quimperlé ; c'est là, du moins, à un kilomètre de la jolie ville où babillent l'Isole et l'Ellé, qu'il habite dans sa maison de Keransker, au milieu des grands bois. Keransker est un château moderne, bâti dans un parc dont les deux curiosités sont l'ancien manoir qui fut la demeure de Cambry et un dolmen de grande taille transplanté là par les soins du preux seigneur de Keransker.

Ils sont loin les jours où M. de la Villemarqué arrivait à Paris du fond de sa Bretagne, possédé déjà par l'idée qui devait être la foi et l'honneur de toute sa vie ! Où sont les maîtres qu'il eut alors dans son passage à l'Ecole des Chartes ?

Où sont les amis de ce temps-là : les deux Courcy, Brizeux, Aurélien de Courson ? Un seul survit et non moins vaillant que M. de la Villemarqué lui-même, M. Audren de Kerdrel ; et c'est une joie de les retrouver, tous les deux, chaque année, aux Congrès de l'Association Bretonne, ces vétérans de la lutte pour la Bretagne, qui ont toujours la belle jeunesse des recrues.

Qu'il est loin le temps de l'Abbaye aux Bois, et dans quelle mélancolie de souvenirs doit-elle apparaître au poète la grande ombre de Chateaubriand qu'il a connu !

Digitized by Google

Ce temps-là, ce bon temps d'autrefois, n'est-ce pas celui dont Brizeux disait à Hersart :

Temps ancien, ô temps sacré ! — Alors on entendait en Bretagne — dans chaque bois chanter les oiseaux — dans chaque village chanter les bardes !

M. de la Villemarqué avait vingt ans quand il partit pour le pays de Galles, ambitieux de serrer la main de ces frères bretons et de leur parler la langue d'Armorique qu'ils devaient comprendre encore.

C'est à ceux-là que Lamartine chantait au rythme des beaux vers de France :

Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait la symbolique part.
Frère, se disaient-ils, reconnais-tu la lame ?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe, le fil ?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il ?

Et c'est à eux aussi que La Villemarqué voulait crier avec joie :

O fils des mêmes plages,
Nous sommes un tronçon de ce glaive vainqueur ;
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages,
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur ?

On raconte, légende sans doute, qu'on aboucha le gentilhomme breton avec un docteur gallois qui soutenait les mêmes théories. Ni en breton, ni en gallois, ils ne purent s'entendre ; en anglais, non plus, en français pas davantage ; par bonheur, ils savaient le latin, tous les deux, et ce fut dans cette vieille langue morte qu'ils échangèrent leurs vivantes espérances.

Cependant, M. de la Villemarqué récita quelques-uns de ces beaux poèmes qu'il allait grouper bientôt dans le *Barzaz-Breiz*, et les bardes gallois comprirent alors qu'ils retrouvaient un frère.

Ce jour-là dans l'Eistewodd, le jeune poète breton reçut l'initiation du bardisme.

Il en a gardé le signe au front pour toute sa vie.

Digitized by Google

En 1838 parut le *Barzaz-Breiz*, recueil de chants populaires de la Bretagne. Le succès fut immense.

« L'auteur, dit M. de Kerdrel, croyait ne tirer qu'un coup de pistolet ; ce fut un coup de canon. » Le monde entier l'entendit, et reconnut la salve en l'honneur de la Bretagne.

Qu'on n'attende pas de moi une discussion sur l'authenticité des poèmes du *Barzaz-Breiz*. Cette revue n'est point un bulletin scientifique et c'est affaire aux folk-loristes dans *Mélusine*.

MM. d'Arbois de Jubainville, Le Men, Luzel, Havet, d'autres encore avaient qualité pour trancher la question historique et philologique ; ils l'ont fait. Les celtisants ont combattu, les *grammatici*, s'entend, et le débat paraît avoir été clos par le savant M. Loth dans sa « Crestomathie Bretonne ».

Un des épisodes amusants de cette lutte, qui fut ardente, c'est, à vingt ans de distance, la contradiction avec lui-même d'un des champions du folk-lore, M. G. Le Jean.

Vers 1871 parut de lui un article où l'authenticité du *Barzaz-Breiz* était niée avec énergie. Cette opinion avait quelque gravité en elle-même ; elle en prenait surtout de ce qu'elle sortait de la tombe.

L'étude, en effet, que publiait un ami était posthume ! Le mort parlait et c'était pour brûler le Dieu qu'il avait adoré. L'Au-delà lui avait-il révélé ses secrets et la vérité enfin connue l'obligeait-elle à cette rétractation d'outre-tombe ? A moins que d'avoir bu les ondes du Léthé, feu Le Jean n'eût oublié ce qu'il avait écrit quand il vivait sur notre terre !

Cependant, le témoignage en restait sous la forme d'un gros volume publié à Nantes en 1850 — vingt ans avant ! — sous ce titre : *La Bretagne, son histoire, ses historiens*. Voici ce que j'y lis :

« M. de la Villemarqué pourrait se porter hardiment comme historien... Des collecteurs comme M. de la Villemarqué peuvent porter haut la tête... Collecteur, moi-même, des épis arrachés à ce rude moissonneur, je puis témoigner pertinemment de la fidélité de ses transcriptions et réclamer contre plusieurs critiques qui s'obstinent à l'appeler le Macpherson de la Basse-Bretagne... M. de la Villemarqué est le furet de l'histoire populaire... C'est donc un

Digitized by Google

vrai barde, bien mieux, c'est un barde historien... un véritable historien... le seul historien que la Bretagne ait encore trouvé... »

Je ne transcris pas les affirmations contraires, mais je laisse ceux qui les ont lues libres d'opter pour l'opinion de Le Jean mort ou l'opinion de Le Jean vivant. Et, je le répète, je ne veux pas ranimer la vieille querelle. Je m'incline devant les conclusions des savants. Le *Barzaz-Breiz* n'est sans doute pas mon dictionnaire, mais c'est mon bréviaire, c'est notre bréviaire à tous, Bretons.

Ce que nul ne contestera, c'est l'influence merveilleuse de ce livre sur le mouvement des études celtiques. Pas un autre recueil, si savant soit-il, n'a valu plus que celui-là pour la gloire du pays breton et l'expansion de la langue bretonne. Avant M. de la Villemarqué, bien des historiens locaux, bien des archéologues avaient écrit sur la Bretagne, mais les Le Maout, les Manet, les Kerdanet, les Penhouet, les Freminville, les Le Brigant, etc... ont fait œuvre morte; du *Barzaz-Breiz* seulement date l'exhumation de la Bretagne.

Les savants souriront de l'opinion de George Sand et se demanderont pourquoi je réimprime ce qu'elle écrivait dans ses *Promenades autour d'un village* à l'occasion du *Barzaz-Breiz*. N'importe!

« Une seule province de France est à la hauteur dans sa poésie de ce que le génie des plus grands poètes et celui des nations les plus poétiques ont jamais produit. Nous voulons parler de la Bretagne. *Tribut de Nomenoé* est un poème de cent quarante vers plus grand que l'Iliade, plus complet, plus beau, plus parfait qu'aucun chef-d'œuvre sorti de l'esprit humain... En vérité, aucun de ceux qui tiennent une plume ne devrait rencontrer un Breton sans lui ôter son chapeau. »

Ne soyons plus surpris, n'en déplaise aux savants, si on salue haut la Bretagne: ces coups de chapeau-là, nous les devons à M. de la Villemarqué; sachons les lui rendre.

Bien que cette courte notice n'ait aucune prétention, pas même celle d'être complète, il sied d'indiquer les principaux livres publiés par M. de la Villemarqué. Ce sont avec le *Barzaz-Breiz, les Bardes Bretons du* VIe *siècle, Myrddhin, la Légende celtique, le Grand Mystère de Jésus, Poèmes Bretons du moyen âge.*

Digitized by Google

Il sied de dire aussi que M. de la Villemarqué est depuis longtemps membre de l'Institut (section des Inscriptions et Belles-Lettres).

J'ai dit le gentilhomme et le barde, je serais trop inexact si je ne disais le chrétien fervent qu'est le châtelain de Keransker. Il est bon Breton encore par sa foi solide et par sa touchante piété toujours active.

On raconte qu'un jour MM. de la Villemarqué, de Kerdrel, de la Borderie s'en allaient pèlerinant pour la Bretagne dans les environs du Faouët. Or, voilà que dans la petite ville où ils devaient stationner un peu, grand fut l'émoi au moment du départ : le *bon barde*, comme l'appellent quelquefois ses intimes, le bon barde avait disparu...

— Bah! dit M. de Kerdrel, allons donc le chercher à l'église.

Et, de fait, c'est là qu'ils le trouvèrent.

Comme dans les « Vies des Saints » le barde pieux était en prière.

Cette piété bretonne se double d'un culte, bien breton aussi, pour nos prêtres. Je me rappelle, lors des fêtes de saint Yves, je recevais au milieu de curés et d'évêques bretons, avec quelques savants, moi, poète, l'hospitalité large du presbytère de Tréguier. Et vraiment j'étais édifié de la foi sincère et naïve dont témoignaient les moindres actes et les moindres paroles du barde vénéré de Keransker.

— Le paradis! Le paradis, disait-il un soir, on y chantera la *Cantate de saint Yves* ; mais pour y avoir sa place, comment faire? Ah! tenez, M. le curé, nous nous accrocherons pour entrer à vos soutanes : ce n'est que par vous que Nous pourrons y entrer.

On y chantera la *Cantate de saint Yves*, je n'y contredis pas, car j'espère bien la diriger encore et, comme auteur, voilà mon entrée assurée de droit au Paradis breton ; mais on y dira des vers aussi, des vers de M. de la Villemarqué. On lui chantera, qui sait? pour son arrivée, ce couplet qu'il met dans la bouche du Taliésin saluant le poète de la Grande Tombe dans un ancien *Hommage à Chateaubriand* qu'il a peut-être oublié :

Tu portais comme une couronne
Ce beau nom de chrétien si fièrement porté
Toujours par ma race bretonne.

Digitized by Google

On y chantera surtout des vers bretons, des vers du *Barzaz-Breiz*, et déjà le cher barde peut entonner la strophe de gloire :

Je verrai les portes du Paradis — ouvertes pour m'attendre — et les saints et les saintes — prêts à me recevoir.

Je serai reçu dans le palais de la Trinité — au milieu des honneurs — et des mélodies.

Ces honneurs et ces mélodies, n'est-ce pas qu'il les mérite bien, celui qui fut, toute sa vie, le grand champion de la Bretagne et de la langue bretonne ; n'est-ce pas que nous pouvons le canoniser déjà, dès cette Bretagne, en attendant que nous le fêtions

Dans une autre Bretagne en des mondes meilleurs ?

LOUIS TIERCELIN.

Digitized by Google

LE TOMBEAU DE DUGUESCLIN

AU PUY-EN-VELAY

La *Revue* vient de terminer la publication des *Tombeaux des Ducs de Bretagne*. Aux intéressantes études de M. de Lisle du Dréneuc, peut-on donner une meilleure suite qu'une courte notice sur un des tombeaux élevés à la mémoire du plus célèbre des héros bretons ?

C'est au surplus réparer une omission commise incidemment par M. du Dréneuc, lorsqu'à propos de la double sépulture d'Arthur II, il cite la duchesse Anne qui voulut que son cœur fût placé dans le mausolée du duc François II, et Duguesclin dont le cœur seul, malgré ses dernières volontés, repose dans l'église des Jacobins de Dinan. « Dans l'un et l'autre cas, fait remarquer M. du « Dréneuc, on n'a pas construit de tombeau sur ces simples re- « liques, réservant cette manifestation extérieure pour le lieu où le « corps était inhumé. » Cette dernière assertion n'est pas exacte : si Duguesclin n'eut pas de tombeau à Dinan, il en eut un au Puy-en-Velay, et ce tombeau, qui existe encore, n'a jamais recouvert que de simples reliques. Nous pensons faire œuvre de bon Breton en exposant les détails que nous avons pu recueillir sur ce monument.

I

Les habitants du Velay ont conservé pendant longtemps le souvenir des services que leur avait rendus le connétable ; — on était, paraît-il, moins oublieux que de nos jours ; — et lorsque plus de cent

Digitized by Google

vingt ans après sa mort, Etienne Médicis[1] résuma dans la première partie de son livre *de Podio* les faits les plus saillants dont sa ville natale avait été le théâtre, il consacra tout un chapitre au « *Con-* « *nestable de France messire Bertrand du Claisquin, comte de Lon-* « *gueville* ».

Ce livre a été publié à peu d'exemplaires et le style en est si attrayant par sa naïveté qu'on nous pardonnera de reproduire en entier ce chapitre, le plus ancien où nous ayons découvert une mention du tombeau du connétable :

« Je treuve que l'an du Christ M. CCC. LXXX, ledit messire Ber- « trand du Claisquin, comte de Longueville, chevalier et valeureux « personnaige, pour lors connestable de France, fut commys et « depputé pour le Roy régnant pour lors, Charles Sixième[2] roy « de France, avec aucun nombre de gens, à expulser certaines « bandes et compaignies de gent angloise, pour lors occupateurs « de certaines places, chasteaux et forteresses tant en ce pays du « Vellay que en plusieurs autres places parmi le roiaulme. Lequel « seigneur Connestable, voulant excéquter le commandement du « Roy, entre autres lieux, vint au devant de Chasteauneuf de Ran- « don, en Jalvaudan (Gévaudan), pocédé desdits Anglès, oût, par leur « force et répugnance, fut contraint ledit seigneur Connestable y « mectre siège. Lequel siège tenant, pour fortifier son armée, manda « aux seigneurs Consuls[3] de la ville du Puy qui pour lors estoient,

[1] Etienne Mège dit Médicis (en patois vellavien Mège signifie médecin) était né au Puy vers 1475, et exerça dans cette ville la profession de marchand. A peine âgé de 25 ans, il résolut d'écrire l'histoire de son pays et de conserver à la postérité les noms et les actes « de ses progéniteurs dignes d'être loués, con- « sidérant que ce ne peut être que par l'histoire écrite qu'on éternise la mé- « moire des hommes et des événements ». Sa chronique qui va jusqu'en 1565, et a eu pour suite celle de Jean Burel, a été publiée au nom de la Société académique du Puy par M. A. Chassaing, juge au tribunal civil, décédé en 1892 (Le Puy, M. P. Marchessou MDCCCLXIX et MDCCCLXXIV, 2 vol. in-4°).

[2] Erreur de Médicis. Charles V n'est mort que le 16 septembre 1380, deux mois après Duguesclin.

[3] Magistrats municipaux nommés pour un an et portant ailleurs le titre d'échevins ou de capitouls. Le Consulat avait été rétabli au Puy par Philippe de Valois, en janvier 1344, moyennant le paiement d'une somme de 4000 livres tournois de faible monnaie et 15 livres tournois de forte monnaie. Soixante-sept ans auparavant, au mois d'avril 1277, à la suite d'une sédition contre l'évêque du

Digitized by Google

« qu'ils luy envoiassent secours et gens en armes ce qu'ils en « pourroient fornir. Lesquels seigneurs Consuls, comme vrays sub- « gets et loiaulx serviteurs du Roy, d'un bon cueur, promptement « et en toute diligence envoiarent audit seigneur Connestable « beaucoup de vaillans gens, leurs citoyens, tant à cheval qu'à « pied, artilleurs, archiers, arbalestriers, et en outre force artil- « lerie, traicts, canons, pouldre, arcs, arbalestes, engins et tels « autres municions belliqueuses, force pain, vin, victuailles : « desquelles choses ledit seigneur Connestable se tint très content. « Mais finablement, ainsi qu'il pleust à Dieu disposer les choses, « ledit seigneur Connestable, ainsi tenant illec ledit siège, fut « frappé d'une égritude si vehemente et si mortelle, qui luy fist « voler son âme ès cieulx ; et son corps mortifié demeura là, au « grant desplaisir doleur et contristacion de tous ses gens et prin- « cipalement de ses parens et amys, qui trop grant deuilh en « demenoient.

« Or ay-je trouvé en la Mer des Histoyres[1] que, après son trespas, « fut le dit chastel rendu aux gens dudit seigneur Connestable et « les clefs apportées sus son corps qui estoit mys en bière. Après « ce, fut ordonné par ces gens, après plusieurs déploracions et « griefves plainctes et lamentables, le metre et rendre en ecclésia- « tique sepulture, dans l'église des Frères-Prescheurs de ladite ville « du Puy, seigneurieusement, ainsi qu'il lui appartenoit. Et par les- « dits citoiens de ladite ville du Puy, fut reçu très honorablement, « avec torches, deuil et grande pompe, et toute habondance de « triumphes mortuaires. Et fut tumulé sondit corps, dans ledit « temple desdits Frères-Prescheurs, en ung beau monument qui « fut tout recentement construit au devant du grand autel de ladite « église, soubs la chapelle de saincte Madeleine et sainct Roch « qu'a fait nouvellement ediffier sire Jacques David, bourgeois du « Puy.

« Le deuilh que les parens dudit seigneur menarent est indici-

Puy, seigneur du Velay, le roi Philippe le Hardi avait condamné les habitants du Puy à une amende de 30 000 livres tournois et privé la ville de tous ses privilèges (Voir *Histoire du Velay* par Arnaud, citée plus loin).

[1] La Mer des histoires et chronique de France de Jean des Courtils.

Digitized by Google

« ble. Toutesfois, par les consolations, reconforts, presentacions « qui à cesdits parens furent distribués tant par lesdits seigneurs « Consuls, bourgeos, marchans et autres habitans de ladite ville du « Puy, ils furent en partie tous consolés et se tindrent grandement « contends de toute la ville et d'ung chacun en particulier.

« J'ay volentiers mys cette histoire icy pour l'honneur de si hault « et excellent Seigneur qui fut icy enterré : Dieu luy pardoint ! »

Nous aussi, nous avons volontiers fait ce long emprunt à Etienne Médicis; mais il nous faut ajouter que notre chroniqueur a commis une erreur. Le corps de Duguesclin ne fut pas *tumulé*[1] dans l'église des Jacobins, aujourd'hui sous le vocable de saint Laurent.

Le connétable avait désigné pour le lieu de sa sépulture l'église des Jacobins de Dinan ; il voulait reposer « dans la chapelle de ses prédécesseurs ». La reconnaissance du roi ne le permit pas ; le monarque pensa qu'une sépulture royale était seule digne de son ancien serviteur, et, d'après le chroniqueur Froissard, « dès que le « corps de messire Bertrand fut arrivé à Saint-Denis, le roi lui fit « faire des obsèques aussi honorables que s'il eût été son propre fils « et le fit ensépulturer près de sa tombe qu'il avait fait faire de son « vivant. » Mais le corps de Duguesclin ne fut pas déposé en entier dans le caveau royal ; nous savons déjà que la Bretagne a eu son cœur en partage et les historiens du Velay nous apprennent quelle fut dans ses reliques la part qui échut à la ville du Puy.

Lorsqu'après la reddition de la place de Châteauneuf-Randon, amenée non pas par un excès de loyauté et de délicatesse de la part du capitaine anglais, mais bien par la menace du maréchal de Sancerre de faire tomber la tête des otages livrés par l'assiégé en garantie de sa promesse[2], le cortège funèbre quitta les montagnes

[1] Médicis, comme l'a fait remarquer son éditeur, forgeait volontiers des mots nouveaux. Beaucoup sont heureux et auraient mérité d'être conservés. Combien son *tumulé* et *l'ensepulturer* de Froissard sont plus imagés que nos tristes verbes inhumer ou enterrer qui ne rappellent aucune idée de monuments, d'honneurs ni de cérémonies funèbres !

[2] La légende des clefs déposées sur le cercueil de Duguesclin, classique pendant si longtemps, nous a toujours paru inadmissible. Ce ne sont là ni les mœurs du XIVe siècle, ni le caractère Anglo-Saxon. On ne la soutient plus aujourd'hui (Voir la *Chronique de Messire Bertrand Duguesclin*, texte établi et rapproché du français moderne par Gabriel Richou, librairie de la Société bibliographique, 1879, et l'*Histoire de France* de Duruy édition de 1860).

Digitized by Google

du Gévaudan, se dirigeant vers la Bretagne, il fut obligé, pour gagner l'Auvergne, de traverser la ville du Puy, où il fit un court séjour. On en profita pour procéder à l'opération de l'embaumement, rendu nécessaire par les chaleurs de l'été et par la longueur du trajet. « Le corps, nous apprend Arnaud dans son *Histoire du Velay*[1], « fut mis en dépôt dans l'église des Jacobins... On embauma son « corps... et ses intestins et autres parties qui avaient été retirés « pour l'embaumement furent enterrés dans la même église des « Jacobins » (T. I livre III p. 223).

« Telle est, ajoute Mandet[2], l'explication du monument élevé au « Puy, dans l'ancienne église des Jacobins à la mémoire de du « Guesclin. »

Les populations n'attendirent pas à connaître la décision prise par Charles V, pour témoigner la douleur que leur causait la mort de leur défenseur. C'est au Mans que les officiers qui accompagnaient la dépouille du connétable apprirent les ordres du roi ; mais bien auparavant les seigneurs de Velay et les habitants du Puy lui avaient rendu de grands honneurs, digne prélude de ces magnifiques obsèques qui attendaient son corps sous les voûtes de la célèbre abbaye de Saint-Denis. Tous les auteurs s'accordent à ce sujet avec Etienne de Médicis. Arnaud, Aymard[3], Mandet nous apprennent que le corps revêtu des insignes de la haute dignité de connétable resta exposé dans l'église Saint-Laurent jusqu'au 23 juillet suivant, jour où fut célébré en grande pompe un service funèbre.

« On y employa, dit Arnaud, cinquante torches de cire et un « drap d'or bordé de noir avec ses armes ; et le professeur en théo- « logie du couvent prononça son oraison funèbre. »

II

Ces honneurs ne parurent pas suffisants et un monument plus durable fut jugé nécessaire. Nous empruntons à Mandet la description

[1] Arnaud (Jean André Michel, médecin au Puy, naquit le 28 septembre 1760 et mourut le 24 novembre 1831.

[2] *Histoire du Velay*, le Puy, M. P. Marchessou, éditeur, 1861-1862, 7 vol. in-16.

[3] *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 1834 p. 119.

Digitized by Google

du tombeau, tel qu'il existait avant la réparation (?) qui l'a mis dans l'état actuel ; si les détails sont exposés longuement, ils ne sauraient manquer d'intérêt pour les Bretons :

« Le monument... avait été placé à gauche, dans le chœur vis-« à-vis du mausolée de l'évêque Bernard de Montaigu. Il avait été « déposé dans une niche... encadrée au dehors de deux colon-« nettes supportant une simple ogive à nervures et à cordons fleur-« delisés. La statue du défunt, couchée sur un cénotaphe, était « armée de pied en cap de toutes pièces. Elle portait au côté la « dague, l'épée de connétable et l'écu armorié de la maison de « Claikin : *Argent à l'aigle de sable éployée à deux têtes, becquée et « membrée de gueules, à la cotice de gueules mise en bande, brochant « sur le tout en brisure de cadet.* La tête nue sur un coussin était « recouverte par un dais gothique soigneusement sculpté. On re-« marquait même dans cette sculpture un détail satirique comme « s'en permettaient souvent les artistes de cette époque ; c'était une « figure de chien enveloppée dans un capuchon de dominicain et « formant le pendentif de l'une des petites arcatures du dais. Les « mains étaient jointes sur la poitrine, et les pieds reposaient ap-« puyés sur le corps d'un chien couché. On pouvait facilement « constater que celui qui avait exécuté cette effigie s'était efforcé « de reproduire le plus fidèlement possible l'image du connétable, « que tous les contemporains ont peu flatté ; car, disent-ils, il « avait les épaules larges, le corps trapu, la tête énorme, le visage « assez laid, les bras longs et les mains courtes.

« Le fond de la niche représentait un semis de longues fleurs de « lis d'or sur azur, au milieu duquel se relevaient en ronde bosse « huit figures ou statuettes disposées symétriquement en manière « de tableau. On voyait, au sommet, la statue du Sauveur, debout, « de face, largement drapée ; elle tenait le globe du monde d'une « main, bénissant de l'autre et reposait les pieds sur une tête « d'ange héraldique. A droite et à gauche deux petits chérubins « thuriféraires, à moitié sortis d'un nuage, encensaient la figure « divine. Plus bas, au milieu, trois anges aux cheveux d'or et aux « ailes ouvertes se groupaient autour de la couronne et de l'écu « de France placés au-dessus de l'oriflamme couleur de feu. Le

Digitized by Google

« plus grand de ces anges, celui dont la tête servait de marche-
« pied au Christ, déposait la couronne royale sur l'écusson aux
« trois fleurs de lis que les deux autres soutenaient gracieusement
« de chaque côté. Deux autres statuettes, celle de Notre-Dame
« portant l'Enfant-Jésus dans ses bras et celle d'un apôtre étaient
« posées sur deux consoles armoriées, de façon à garnir latéra-
« lement la nudité du mur, tout en encadrant avec harmonie le
« motif principal. Enfin dans le bas, près de l'effigie du défunt, se
« lisait sur une banderolle déroulée l'épitaphe ainsi conçue :

« Ci gist tres noble he et vaillant messire Bertrad
« Claikin conte de Logeville jadis connestable
« de France qui trépassa l'an mil CCC L XXX le XIII de Juil. »

Aymard a pu reconnaître qu'à l'exception de la statue de Duguesclin, toutes les parties du monument, et jusqu'aux moindres détails des sculptures, laissaient voir, au commencement du XIXe siècle, les traces des peintures et des dorures qui les avaient entièrement couverts.

III

Tel était ce mausolée, expression de la gratitude des habitants du Puy et des nobles du Velay à l'égard de celui qui les avait protégés contre l'ennemi héréditaire de la France. Malgré le choix des matériaux, malgré la solidité des grès et des trachytes employés[1], ce monument ne put conserver longtemps sa splendeur première. Si le Velay n'était plus soumis aux incursions des Anglais, il ne tarda pas, comme les provinces voisines, à subir toutes les horreurs des guerres civiles. Il est vrai que le lieu où le tombeau avait été

[1] « On s'était servi pour le corps du monument d'un arkose à grains fins des carrières de Blavozy et de la pierre trachytique de la Pradette, et pour les parties les mieux ouvragées du calcaire d'eau douce d'Espaly, pierre tendre qui se prête merveilleusement à tous les caprices du ciseau » (Aymard, *op. cit.*).

Digitized by Google

élevé n'était pas merveilleusement choisi, en ce temps où les campagnards étaient souvent obligés de fuir devant l'ennemi et de se réfugier dans les villes. L'église des Jacobins avait été construite en dehors des murailles, près du pont d'*Estroulhas*[1], sur lequel la route d'Auvergne franchissait le ruisseau de la Borne. Aucune fortification ne la défendait et c'était une proie facile pour tout chef de bande mal intentionné.

Le 4 août 1562 le chevalier de Blacons, lieutenant du trop célèbre baron des Adrets, vint avec 7 ou 8000 huguenots mettre le siège devant la ville du Puy, violant ainsi sa promesse faite aux habitants qui lui avaient versé la somme de 3500 écus ; d'autres disent 4000 livres. Blacons trouva les portes fermées et les murailles bien gardées, il réussit seulement à s'emparer du faubourg d'Aiguilhes, et pilla toutes les églises bâties en dehors de l'enceinte fortifiée. De ce nombre fut naturellement l'église des Jacobins dont le couvent, au dire de Mandet, fut transformé en caserne. Les religionnaires ne purent tenir longtemps contre les sorties des habitants conduits par la principale noblesse du Velay, alors assemblée dans la ville pour l'arrière-ban. Obligé de fuir, « le brutal capitaine « pilla le monastère, brisa les emblèmes politiques ou religieux qui « décoraient l'église et que proscrivait sa croyance. » Le portail fut mutilé, les verrières brisées et les deux tombeaux qui ornaient le chœur saccagés. Mais il y a lieu de remarquer que les fleurs de lis dorées et les images des anges furent épargnées. Les statues des saints et des évêques au contraire furent détruites, et celle du connétable elle-même n'échappa pas entièrement à la rage d'une soldatesque déçue dans son espoir d'un riche butin.

Si les fleurs de lis devaient disparaître aussi, ce fut dans des circonstances bien différentes et toutes pacifiques, ainsi que nous le verrons bientôt.

Après le pillage des soldats de Blacons, le tombeau de Duguesclin n'eut plus à souffrir que de l'abandon et de l'incurie d'une population dont le connétable avait été l'idole et des religieux en-

[1] Prononcez Estrouillas : lh égale ill, comme on le voit dans Paulhaguet, Taulhacs etc., qui se prononcent Pauillaguet, Tauillac.

Digitized by Google

vers lesquels il avait toujours montré une grande vénération et un profond attachement. Les dégâts augmentèrent lentement, mais sans interruption; il semblait que tous eussent oublié à qui avaient appartenu les restes que recouvrait ce témoignage de la piété d'une autre époque. On serait même tenté de croire que les habitants du Puy ne se souvenaient plus de l'existence du tombeau, car il ne reçut aucune atteinte durant la période révolutionnaire qui vit détruire presque tout le trésor de la cathédrale et brûler la statue miraculeuse de la Vierge noire, cause de la richesse et de la célébrité de la ville.

La mémoire des habitants se réveilla seulement en l'an VIII de la République. Alors on eut la singulière idée de faire de ces reliques le *clou,* suivant l'expression actuelle, d'une cérémonie civique. Loin de nous l'intention d'accuser les promoteurs de cette cérémonie d'avoir manqué de respect à la mémoire du connétable; sans doute ils étaient de bonne foi; mais aller chercher des cendres qui reposaient depuis cinq siècles sous les voûtes de l'église Saint-Laurent pour les placer à la base d'un monument que devait surmonter une colonne qui ne fut jamais érigée, c'était une véritable aberration d'esprit. Nous aurions voulu retrouver une brochure in-12, citée par Aymard et portant ce titre : *Département de la Haute-Loire. Fête de la République, 5 complémentaire an VIII. Translation des cendres de Duguesclin, procès-verbal rédigé par M. Barrès, secrétaire général.* Nous en sommes réduit à la courte indication donnée par Aymard dans la notice lue par lui à la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce[1] : « Le mausolée de Duguesclin « avait été livré, depuis 1562, à l'abandon le plus complet; le temps « et l'incurie achevaient de le dégrader, lorsqu'en l'an VIII, les « cendres du connétable, retirées en grande pompe de la poussière « qui les couvrait depuis quatre siècles, reçurent les honneurs d'une « fête publique. »

Aymard ne fait même pas connaître l'emplacement choisi pour l'érection de ce monument. Si les renseignements que nous avons recueillis sont exacts, cet emplacement est le carrefour formé par le

[1] *Annales,* 1834.

Digitized by Google

boulevard Saint-Louis, lorsque, se bifurquant à son point culminant, il envoie une de ses branches, le boulevard Saint-Laurent, vers l'église de ce nom, et dirige l'autre vers le petit bourg d'Espaly dont le château appartenait à l'évêque du Puy. C'est en un mot l'endroit où l'on voit actuellement une statue de La Fayette, hissée sur un maigre piédestal, marquant le centre d'un gazon rond entouré d'une grille banale, et tournant le dos à un cygne dont le bec a pour mission de remplir d'eau les cruches des commères du quartier. Le mauvais goût de cet ensemble[1] nous fait regretter que le projet de l'an VIII n'ait pas été mis à exécution. Il eût été moins laid, nous en sommes persuadé, bien que nous n'ayons pu nous en procurer le plan. Nous savons toutefois qu'il devait être orné d'un médaillon portant gravés en creux les mots suivants : *Aux braves morts au champ d'honneur, la patrie reconnaissante. An VIII de la République française. Département de la Haute-Loire, Lamothe, préfet.* Ce médaillon est le seul débris qu'Aymard ait pu recueillir. Nous savons aussi par cet auteur que les restes du connétable étaient placés dans une petite boîte de plomb que l'on renferma dans un autre coffret de même forme et de même métal. Sur la partie supérieure de ce second coffret on grava cette inscription : *Ici reposent les cendres du cœur et des viscères du connétable Bertrand Duguesclin, ensevelies au Puy, dans l'église Saint-Laurent, et exhumées le 5 complémentaire an VIII de la République, sous la préfecture du citoyen Lamothe, département de la Haute-Loire.*

Inutile de faire remarquer aux lecteurs de la *Revue* l'erreur commise par l'auteur de cette inscription. Si la Bretagne n'eut que le cœur de celui qui l'avait tant aimée, que le Velay au moins ne cherche pas à lui ravir cette gloire.

Heureusement la disparition du monument embryonnaire de l'an VIII n'amena aucune profanation; le 10 juin 1808, sur la demande du conseil général de la Haute-Loire les restes de Dugesclin furent rendus à leur première sépulture et le double coffret qui les renferme fut placé dans l'intérieur du mausolée.

[1] Notre critique ne porte nullement sur la statue elle-même, dont il était facile de tirer un tout autre parti.

Digitized by Google

IV

En rappelant d'une façon par trop laconique la cérémonie du 5 complémentaire an VIII, Aymard exprime le regret que personne n'ait eu alors « la pensée qu'en assurant, par une restauration sage « et intelligente, la conservation du tombeau, c'eût été consacrer « d'une manière plus solennelle et surtout plus durable le souvenir « d'une de nos gloires nationales. » On ne profita pas davantage de la translation de 1808, et la restauration se fit attendre jusqu'en 1831. A cette époque, sur l'initiative et même sur les instances réitérées de M. Eynac, curé de Saint-Laurent, le gouvernement et le conseil général accordèrent une allocation qui permit de sauver le tombeau d'une ruine imminente.

« Alors, dit Mandet, les débris de la sépulture de Duguesclin « furent soigneusement transférés dans la chapelle latérale dédiée « à sainte Anne ; cette chapelle dut être elle-même disposée à cette « occasion de telle sorte que toutes ses parties se trouvassent en « harmonie parfaite avec l'œuvre historique et religieuse qu'il s'a- « gissait de rétablir. » Grâce à une niche creusée dans l'épaisseur du mur latéral gauche, on a conservé l'ordonnance primitive, chaque détail restauré ou sculpté à nouveau par un ancien élève des écoles de dessin du Puy, M. Crouzet, occupe sa place d'origine. Seules les longues fleurs de lis d'or n'ornent plus l'azur du fond de la niche. Comme compensation, quelques additions ont été faites. Aux angles du cénotaphe se voient les armes de la ville du Puy[1] et celles de Bretagne[2]. Dans l'épaisseur de la niche on a ajouté d'un côté un casque de combat et de l'autre deux clefs liées par des entrelacs et surmontant cette légende : « *Castel de Randan.* »

De l'avis de Mandet, « la restauration fut dirigée avec un soin « pieux et une intelligence vraiment digne d'éloges. » Nous ne con-

[1] Semé de France à l'aigle d'argent au vol abaissé, brochant sur le tout.

[2] Cet écusson ne brille pas par l'exactitude. Il montre seulement 6 mouchetures par 3, 2, 1.

Digitized by Google

redirons pas cette appréciation, du moins en ce qui concerne le tombeau lui-même, malgré les quelques additions que l'on s'est permises. Mais pourquoi faut-il que les ornements qui décorent ou plutôt qui surchargent l'arcade extérieure de la niche soient si loin de mériter la même approbation? Notre auteur est forcé d'en convenir : « Peut-être, avoue-t-il, une rigoureuse critique pourrait « s'étonner au premier aspect de voir cette riche décoration exté- « rieure mêler ses nervures légères, ses clochetons frangés de « feuillages, ses roses découpées en relief, cette élégante dentelure « de pierre à l'austère sépulture de 1380. » C'est reconnaître une incohérence complète entre ce qui a été conservé ou refait et ce que les artistes de 1831 ont tiré de leur imagination.

Néanmoins Mandet conclut en ces termes : « Tout est bien, tout « est parfaitement conforme au développement qu'avait pris l'art « ogival à la fin du XIVe siècle. » Nous laisserons Mandet à son inconséquence et à son admiration, et nous ne nous attarderons pas à faire une description minutieuse des dentelures, des roses et des clochetons modernes. Aussi bien avons-nous un reproche plus sérieux à adresser à l'œuvre dirigée par l'abbé Eynac. Le tombeau était à l'origine placé en pleine lumière, dans le chœur lui-même. De presque tous les côtés, on avait le loisir de le voir et de l'admirer. Le nouvel emplacement a été si maladroitement choisi que l'on peut parcourir l'église dans toutes ses vastes dimensions, sans que le regard soit attiré sur le mausolée du connétable, et si l'on sait où le trouver, on n'est guère plus avancé, car il est impossible d'en étudier les détails, faute d'un éclairage suffisant.

Tout le cénotaphe est enfoncé dans l'épaisseur du mur; les nervures, les choux et les panaches de l'arcature extérieure font seuls saillie sans cependant être bien en vue, et pour avoir le monument devant soi, il faut pénétrer dans une chapelle occupant l'extrémité du bas côté gauche. Or cette chapelle, qu'éclaire à peine une fenêtre presque complètement aveuglée, est séparée du chœur par un mur plein qui fait face au tombeau. Il semble qu'on ait eu honte de posséder ce monument et qu'on ait employé tous les moyens possibles pour le dérober aux yeux du public; et cependant Dieu sait si la place manquait dans la vaste et froide église Saint-Laurent.

Digitized by Google

Que les lecteurs de la *Revue* ne se laissent pas trop impressionner par cette boutade. Si quelqu'un d'entre eux vient s'égarer dans le Velay si curieux par ses volcans éteints, ses ravins profonds, son aspect pittoresque et triste, s'il visite la ville du Puy aux vieilles rues tortueuses et à pic, rappelant les rues des villes arabes de la côte algérienne, qu'il ne se borne pas à admirer la cathédrale dont la moitié est soutenue par des voûtes fort élevées recouvrant l'escalier qui autrefois débouchait comme une trape dans la nef au-devant de la sainte Table[1] ; qu'il ne limite pas ses promenades à la statue de Notre-Dame de France qui couronne le mont Corneille et domine la ville et ses environs ; mais qu'il dirige ses pas jusque sur les bords de la Borne et qu'il fasse un pèlerinage au seul mausolée qui aujourd'hui recouvre quelques restes de Duguesclin et qui soit digne de ce héros. En accomplissant ce devoir, il se rappellera avec tristesse l'église des Jacobins de Dinan et rougira pour les Bretons de voir combien des étrangers ont mieux su honorer la mémoire du plus brave des enfants de la Bretagne.

CHIRON DU BROSSAY.

Le Puy-en-Velay, février 1894.

[1] Cette disposition a été modifiée en raison du froid qu'elle occasionnait. La cathédrale possédait en outre et possède encore deux portes latérales placées l'une à gauche, l'autre à droite à peu de distance du chevet. Aussi disait-on « qu'on y entrait par le nombril et qu'on en sortait par les oreilles ».

Digitized by Google

LA CHUTE DU DUC D'AIGUILLON

CHAPITRE I

LES PRÉLIMINAIRES DES PETITS-ÉTATS

A la fin de l'année 1767, la crise politique qui sévissait depuis quelques années en Bretagne était arrivée à son point le plus aigu. Nommé en 1753 au commandement en chef de la province de Bretagne, le duc d'Aiguillon, organe d'un gouvernement qui ne sollicitait des subsides sans cesse croissants que pour les gaspiller ensuite sans profit comme sans honneur pour le pays, n'avait pu, malgré tous ses efforts, demeurer longtemps populaire. Comme tous les agents du pouvoir en Bretagne, il était arrivé à soulever contre lui les champions des libertés nationales, et les patriotes bretons, le jugeant à raison même de son intelligence l'adversaire le plus dangereux qu'ils eussent rencontré, s'étaient constitués ses adversaires, dès que la paix leur avait permis de le faire sans danger pour la sûreté du pays. Ce qui compliquait la situation, c'est qu'à la même époque (1764) le Parlement de Rennes, jaloux d'imiter ceux de Toulouse, Grenoble et Rouen, avait pris à partie son administration et adressé à ce sujet des remontrances au Roi. Or, il y avait à la cour un parti puissant qui, jaloux de la faveur que Louis XV témoignait au duc d'Aiguillon, n'était pas fâché de discréditer aux yeux de l'opinion un candidat possible au ministère ; et si le procureur-général, M. de la Chalotais, n'en était pas l'agent, du moins il animait ses collègues en leur promettant contre le petit despote l'appui de Choiseul et de Maupeou[1]. Combattu en Bretagne et des-

[1] Voir dans Carré, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, p. 567, une lettre de la Chalotais du 27 janvier 1765, où il se plaint d'avoir été indignement abandonné par eux.

Digitized by Google

servi à la cour, le duc d'Aiguillon se trouvait dans une situation très difficile.

La bombe éclata à propos de l'opposition mise par le Parlement à la perception illégale des deux sols pour livre (16 octobre 1764), dont la cassation par lettres patentes du 7 novembre amena, après plusieurs mois de luttes, la démission de presque tous les membres du Parlement (20 mai 1765). Pour couper court à l'agitation qui en résultait, le ministère, sans consulter le duc d'Aiguillon, alors absent de la province, poussé d'ailleurs aux mesures de rigueur et d'intimidation par l'intendant de Flesselles, fit arrêter les deux procureurs généraux et quatre conseillers dont trois avaient déjà été exilés l'année précédente pour l'ardeur de leur opposition (11 novembre 1765). Mais l'instruction du procès fit bientôt crouler tout l'échafaudage sur lequel on avait espéré pouvoir le construire, et après treize mois de tâtonnements et d'indécision, le gouvernement, par un nouvel acte d'arbitraire, déclara renoncer à toute poursuite et nonobstant exila les magistrats accusés (22 décembre 1766). Aussi la session de 1766-67 fut-elle particulièrement orageuse, et comme la noblesse, en refusant systématiquement de travailler tant qu'on n'aurait pas répondu à sa demande du rappel des magistrats exilés ou démissionnaires, paralysait les bonnes dispositions des deux autres ordres, le ministère crut l'occasion bonne pour exécuter un projet caressé depuis près de cinquante ans, et le 23 mai 1767, à la clôture de la session, le duc d'Aiguillon fit lire et enregistrer un arrêt du Conseil portant règlement pour les assemblées des Etats, et dont la disposition capitale était l'exclusion de tous les gentilshommes qui ne joignaient pas à la noblesse d'ancienne extraction (antérieure à 1532) la possession de biens fonds en Bretagne et le payement d'une capitation de 30 livres (ch. VI, art. 8)[1]. Le vote par diocèse substitué au vote par tête (IV, 12, 16,

[1] On pensait de la sorte réduire à 400 le nombre des gentilshommes ayant droit d'assister aux Etats. Il y avait eu un projet beaucoup plus radical, dont nous trouvons l'écho dans une lettre de M. de la Noue à M. de Fontette (24 mars 1767); il consistait à réduire la noblesse à 40 gentilshommes élus tous les deux ans par la noblesse de chaque diocèse, sans compter, bien entendu, les neuf barons (Carré, *l. c*, p. 390, 391).

Digitized by Google

17), la présidence de la noblesse, en cas d'absence momentanée du baron président, soustraite à l'élection (IV, 16), l'interdiction de distribuer dans la salle de l'assemblée ou dans la ville où elle se tenait aucun mémoire concernant l'administration de la province sans la permission des commissaires du roi (I, 16), toute publicité enlevée aux débats par la suppression des tribunes (I, 17), la nomination par le roi sur une liste de candidats substituée à l'élection pour les commissions intermédiaires (VIII, 3 et 7), diverses autres dispositions de police intérieure complétaient ce règlement fort étudié, véritable code en 16 chapitres et 231 articles, mais qu'il était plus facile de rédiger que de faire accepter aux Bretons. Le Parlement, ou plutôt le petit nombre de magistrats restés ou rentrés sur leurs sièges, finit cependant par l'enregistrer, mais après de fortes remontrances qui ne s'assèrent pas d'impressionner le gouvernement. Si ceux-là mêmes sur le dévouement desquels on croyait pouvoir compter se montraient hostiles, qu'allaient donc faire les autres? N'allait-on pas se heurter à une résistance unanime, peut-être à une insurrection des gentilshommes exclus, qui y entraîneraient sans peine un peuple accablé sous le poids des impôts, des corvées, des milices dont on lui promettrait la suppression? Mais, si l'on voulait, en modifiant le règlement ou plutôt en conviant les Bretons à le modifier eux-mêmes, en conserver les dispositions essentielles, il fallait bien se garder d'attendre pour y procéder la session ordinaire, car les Etats auraient beau jeu à appuyer leurs remontrances d'une menace de refus de l'impôt, à laquelle on se sentait d'avance incapable de résister. Il devenait donc absolument nécessaire de tenir une session extraordinaire uniquement consacrée à la discussion du règlement : c'est à ce parti qu'on s'arrêta.

Le duc d'Aiguillon, après six mois d'un repos rendu nécessaire par les fatigues de la session de 1766-67, venait de rentrer en Bretagne (décembre 1767) ; mais, pour la seconde fois, les allures autoritaires de M. de Flesselles avaient en son absence empiré la situation déjà cependant si difficile. Depuis deux ans que les membres de l'ancien parlement avaient donné leur démission, à peine avait-on pu en ramener le quart au palais, et bien qu'on eût réduit

Digitized by Google

de moitié le nombre des juges, le parlement était loin d'être au complet. Plusieurs négociaient leur rentrée, mais sans hâte, avec de nombreuses tergiversations, en gens prudents qui, entendant toujours annoncer autour d'eux la prochaine disgrâce du duc d'Aiguillon, voulaient, avant d'entrer dans la nouvelle combinaison, être assurés qu'elle avait chance de se maintenir. Flesselles voulut brusquer les choses, et le 17 avril 1767, il envoya à quatre d'entre eux des lettres de cachet leur ordonnant de reprendre leurs fonctions. Avec une magistrature aussi fière que l'était la magistrature bretonne, le résultat fut tel qu'on pouvait le prévoir; trois de ces magistrats déclarèrent qu'ils rentraient au parlement par obéissance, mais qu'ils n'y feraient aucun travail. Dépité de son insuccès, et ne se souciant pas de tripler son échec en faisant usage des huit autres lettres qu'il avait demandées, Flesselles sollicita son rappel et fut remplacé par un ancien avocat général au parlement de Besançon, Marie-François-Bruno d'Agay; mais si d'Aiguillon se trouvait ainsi débarrassé d'un auxiliaire dont le zèle avait souvent été intempestif, toute son œuvre de négociations était du coup compromise, et il n'était pas très facile de trouver de nouveaux sujets pour remplir les places vacantes. « Nous ne pouvons pas faire entrer dans le parlement de Bretagne, écrivait-il, le 18 décembre[1], des avocats, des subdélégués, des secrétaires, ni même des étrangers. La vanité et la délicatesse de nos magistrats ne leur permettraient pas de les admettre parmi eux et je crois que le bien du service du Roi exige qu'on soutienne la constitution ancienne de ce Parlement qui lui donne une très grande considération dans la province. »

Si l'on ajoute à cet insuccès la fermentation que l'instruction de l'affaire des prétendues assemblées secrètes des Jésuites et de la prétendue tentative d'empoisonnement de la Chalotais par l'abbé Clémenceau entretenait depuis six mois dans les esprits, on ne s'étonnera pas que le duc d'Aiguillon ne fût pas autrement mécontent de l'usage qui ne permettait pas au commandant en chef de tenir les assemblées extraordinaires. D'après les rapports de ses agents[2],

[1] Arch. nat. H. 372

[2] Un de ceux-ci lui écrivait de Saint-Brieuc le 17 décembre : « Je me suis arrêté à Lamballe, le foyer des bastionnaires. Il s'y étoit tenu des conciliabule

Digitized by Google

il s'attendait à une opposition formidable de la part de la noblesse, et il préférait que ce fût un autre que lui qui eût la responsabilité et l'odieux des mesures de rigueur qu'il jugeait nécessaires pour en triompher. En admettant d'autre part que la session ne fût pas orageuse, comme il ne croyait pas le gouvernement disposé à retirer un règlement longuement médité, il se trouverait, dans tous les cas, en 1768, en présence d'une assemblée plus facile à manier, tandis que s'il tenait les Etats extraordinaires, la noblesse, aigrie encore par sa présence, pouvait se porter à un coup de désespoir et le dénoncer au Parlement de Paris, ce qu'il voulait éviter. Une seule chose était à craindre, c'est que cette tenue, comme le publiaient ses ennemis[1] et comme semblaient le redouter ses amis, ne devînt l'occasion de démonstrations hostiles auxquelles son remplaçant pourrait prêter les mains. Il était donc indispensable que les instructions ministérielles fussent catégoriques et que l'exécution en fût remise à des gens sûrs : aussi le duc d'Aiguillon s'achemina-t-il rapidement vers la capitale, où il arriva le 30 janvier 1768, afin de se mettre en conférence avec les ministres et les commissaires du roi. Il ne se

où on avoit arrêté : 1° de commencer par demander le rappel des détenus et des exilés ; 2° de prier S. M. de rappeler l'universalité ; 3° de rejeter totalement le règlement... Celle (la noblesse) de cette ville n'a pas tout à fait la tête aussi chaude, mais je crains bien qu'elle ne se ressente de l'impulsion de Lamballe et par conséquent que l'incendie ne devienne général : MM. de Piré d'une part, de Beaucours et de la Morandais de l'autre comptoient tenir un fort grand train pendant les états... Il s'est tenu aux environs de Broons des assemblées chez MM. de Bruc et de Saint-Pern, présidées par l'abbé de Pontual. » Aussi le duc d'Aiguillon écrivait-il le 18, sous l'impression de ces renseignements : « Il paroit que le projet des bastionnaires est de faire opposition au nom de toute la noblesse au règlement entre les mains des commissaires du roi et de s'y tenir sans vouloir entrer en explication sur ce qui peut leur déplaire dans ce règlement. Les gens sensés hausseront les épaules, mais ils ne diront mot, n'espérant pas d'être soutenus par leur président et ne connaissant pas les commissaires (Arch. nat. H. 372).

« Les bastionnaires, écrivait le duc d'Aiguillon le 25 décembre, ne cessent de faire courir le bruit que le roi ne fait assembler les Etats que pour accorder le rappel du Parlement » (Arch. nat. H. 372.)

[1] L'évêque de Vannes, Bertin, écrivait le 18 décembre : « S'il est question aux Etats de culbuter toute la besogne faite depuis 1765, je serai très aise de ne pas en être témoin ; ce sera bien assez d'en être la victime.) » (Arch.nat.H. 372.)

Digitized by Google

doutait guère probablement qu'il quittait la Bretagne pour n'y plus revenir.

Les deux personnages les plus importants de toute tenue étaient le premier commissaire du roi et le président des Etats. Le premier était Jean-François Ogier, d'abord conseiller, puis président de chambre au Parlement de Paris, surintendant des affaires de Madame la dauphine, ambassadeur en Danemark de 1753 à 1766, alors âgé de 64 ans ; l'autre était François Bareau de Girac à peine âgé de 36 ans et depuis 18 mois évêque de Saint-Brieuc. Beaucoup plus au courant que son collègue des affaires de Bretagne, celui-ci était destiné à y jouer le rôle principal : la physionomie de ce prélat vaut donc la peine qu'on s'y arrête.

M. de Girac était fils d'un second président au bailliage d'Angoulême où son grand-père avait exercé les fonctions de procureur du roi. Ses ennemis (et il en eut beaucoup) prétendaient qu'il n'aimait pas que l'on remontât plus haut dans sa généalogie et ne se gênaient pas pour parler tout haut de son arrière-grand-père le boucher, et une chanson du temps lui faisait dire :

Je suis né près d'un petit veau
A l'agonie.
Il mouroit sur le même étau
Où je pris vie.
Mon père le boucher Bareau
Dans Angoulême
Fit couler le sang comme l'eau
Pour mon baptême[1].

Quoi qu'il en soit, le jeune abbé avait fait rapidement son chemin. Le doyenné du chapitre d'Angoulême ne suffisant pas à son ambition, il était venu à Paris où ses manières gracieuses, sa figure à la fois spirituelle et ingénue l'avaient vite fait apprécier dans les salons mondains. Très lié avec les actrices en vogue, s'occupant à l'occasion de placer des billets pour les représentations de Mlle Clairon[2], il offrait un type accompli du prélat de

[1] L'*Espion anglais*, tome VIII (1784), p. 74.
[2] Bachaumont, *Mémoires secrets*, III, pp. 143, 144.

Digitized by Google

ruelle : les femmes du jour en raffolaient[1], tout le monde lui donnait de l'esprit. En même temps il ne négligeait pas les affaires sérieuses. « Il s'attacha à M. de Choiseul à qui il devint nécessaire ; il lui rendit beaucoup de services en tous genres, ajoute méchamment l'auteur de *Espion anglais*, et surtout dans l'espionnage[2]. » Devenu évêque de Saint-Brieuc, « il débuta par se jeter à corps perdu dans le parti du duc d'Aiguillon. On le voyait souvent détacher de la salle des Etats des députés, à qui par dérision on donna le nom de petite poste, qui, passant par la petite porte de l'église, couroient instruire le commandant de tout ce qui se passoit dans l'assemblée, et prendre langue avec lui sur la manière dont ses fidèles partisans devaient se conduire... Ce fut lui qui rédigea la funeste protestation du 17 février 1767 ; ... et il avoit si grand peur de porter un coup infructueux qu'il la rédigea en termes assez forts pour que Luker, âme damnée du duc, refusât de la signer, à moins qu'elle ne fût changée, et tout énervée qu'on la laissa, M. l'évêque de Vannes, Bertin, fut obligé de la modifier[3]. »

Ce beau zèle n'avait pas été toutefois sans intermittences, et

[1] La chronique scandaleuse de l'époque, toujours prête à donner aux évêques des mœurs légères, prétend qu'il leur rendait largement leur affection. L'*Espion anglais* raconte (t. VIII, p. 91) qu'ayant entrepris la conquête d'une dame jeune et jolie, nièce d'un de ses confrères (l'évêque de Nantes), « le mari s'avisa d'entrer dans un de ces moments où l'on n'a pas besoin de témoin. La dame, qui ne perdit point la tête, feignit que l'évêque lui faisoit violence, sauta sur l'épée de son mari et la plongea dans la cuisse du prélat. On ne parla plus que de l'adresse de Mme de la Musanchère qui avoit donné un pareil coup d'épée à l'évêque de St-Brieuc sans endommager sa culotte. M. de Fontette fait allusion dans sa correspondance à ce « bruit infâme et sans fondement » (Carré, *l. c.*, p. 376).

[2] L'*Espion anglais*, p. 83.

[3] L'*Espion anglais*, VIII, p. 85. 86. Le fait fut, paraît-il, affirmé publiquement aux Etats de 1776 par M. Geslin de la Villeneuve et M. de Vay. M. Geslin de la Villeneuve était en 1767 lieutenant des gardes du duc d'Aiguillon et bien à portée de connaître la vérité.

Cette protestation, signée de 83 gentilshommes, visait la délibération par laquelle la majorité de la noblesse avait chargé dix de ses membres d'écrire en son nom aux princes du sang pour réclamer leurs bons offices auprès du roi. Les noms de protestants, de 83, désignèrent dès lors les membres du parti gouvernemental.

Digitized by Google

lorsque le duc de la Trémoille, froissé d'un manque d'égards du duc d'Aiguillon, qui, le rencontrant dans la rue à la tête d'une députation de la noblesse, n'avait pas fait arrêter sa voiture pour les recevoir, semblait se retourner vers les opposants de son ordre : on accusa M. de Girac d'avoir secondé les efforts en ce sens de la duchesse douairière de la Trémoille et de son aumônier, l'abbé Foucher, janséniste ardent et comme tel suspect de chalotisme. M. de Fontette dans sa colère écrivait même le 4 mars 1767[1] : « Ce n'est qu'un petit brigand qui veut jouer un personnage ; si le secours extraordinaire passe, il sera comme la mouche du coche, et dira que sans lui il n'y aurait rien eu de fait. Au surplus, il est capable de donner de très mauvaises notions sur les affaires de la province qu'il connaît aussi mal que l'esprit du bastion par lequel il est sans cesse abusé. »

Mais ses tentatives de conciliation ayant échoué, le duc d'Aiguillon pouvait croire qu'il en gardait rancune à la noblesse, d'autant mieux qu'à la séance du 14 mai, répondant au défi de M. de Guerry, il avait entrepris l'apologie de la conduite des ordres de l'Église et du Tiers, se posant ainsi en pleins Etats, sous l'œil du commandant, en accusateur de la noblesse. S'il avait conservé quelques inquiétudes, elles durent être levées par l'attitude qu'il prit aux conférences ministérielles, préparatoires de la tenue, disant hautement qu'ils ne pourraient rien faire de bon, si le duc d'Aiguillon ne présidait aux instructions. La lecture de ces instructions mêmes[2], les propos des membres du conseil d'État qui disaient à qui voulait les entendre qu'il vaudrait mieux que le roi perdît la Bretagne (parce qu'il la reprendrait avec des troupes) que de ré-

[1] Carré, *l. c.*, p. 364.

[2] Elles portaient : 1° qu'il ne serait absolument rien proposé à St-Brieuc que le règlement, avec défense expresse d'écouter tout autre article, si les gens de St-Brieuc en proposaient ; 2° que si une motion était faite avant que le président en fût prévenu, il lèverait aussitôt la séance pour s'entendre avec le commissaire ; 3° qu'on ne répondrait rien autre chose à tous les cas prévus, que les réponses dictées mot à mot ; 4° qu'au cas où il surviendrait des demandes imprévues, la réponse serait qu'on n'avait pas de pouvoir et qu'on allait rendre compte à la cour qui d'accord avec le commandant de la province déciderait sur l'exposé.

Digitized by Google

tablir l'ancien parlement, ce qui mettrait le comble à l'abattement de son autorité, tout contribuait à le rassurer sur l'avenir, et ce fut sans inquiétude qu'il vit partir pour Saint-Brieuc MM. Ogier et de Girac.

Trompeuse sécurité ! En voulant jouer ses adversaires, d'Aiguillon, malgré son habileté, allait être joué par eux. Si les chefs de la noblesse avaient sur elle assez d'influence pour faire régner le calme pendant la durée de la session, ils prouvaient par là-même la vérité de leur assertion, que la présence du duc d'Aiguillon était le seul obstacle au rétablissement de la tranquillité en Bretagne, et le duc risquait fort d'être abandonné par un gouvernement déjà fatigué de la lutte. Ogier pouvait bien ne pas se contenter de ce rôle de porte-parole du duc auquel on voulait le réduire, et se laisser tenter par ce titre de restaurateur de la paix publique, dont l'éclat était suffisant pour que l'ambition l'emportant sur la reconnaissance dans le cœur de Girac, celui-ci se refusât à se dévouer pour un homme dont il savait que ses protecteurs, les Choiseul et les Rohan, verraient de fort bon œil la disgrâce.

Pour amener cette réconciliation de l'opposition bretonne et du ministère, dont le duc d'Aiguillon devait faire les frais, M. de Girac avait besoin d'auxiliaires ; or les circonstances lui en fournissaient à point nommé. C'était dans l'église, M. de Fontaines, abbé de Geneston, éloquent et homme d'esprit, qui dès 1760 s'était fait suffisamment remarquer par son opposition pour que son opinion eût du poids aux yeux des patriotes, et qui cependant avait su y mettre un tact et une mesure que certains de ses collègues, le fougueux abbé de Pontual par exemple, n'avaient pas su imiter. Dans la noblesse, la mort qui venait d'enlever coup sur coup les deux chefs de l'opposition, MM de Kerguézec (19 février 1767) et de Coëtanscours (4 septembre 1767), faisait passer la direction du parti aux mains de MM. de Piré et de Guerry. Le marquis Guillaume de Piré (1712-1796), exilé à la suite des Etats de 1764-65, n'avait pas assisté à la session de 1766 ; mais son fils Pierre-Marie (1739-1802) s'y était distingué, surtout au début (car il était parti pour Paris avant la clôture), tant en y tenant table ouverte et en prononçant de petites harangues dans le genre de celle-ci : « Nous

Digitized by Google

sommes bien postés, tenons-nous ; et qu'on frappe si on l'ose ! » qu'en promenant aux applaudissements enthousiastes des bastionnaires le petit-fils, âgé de cinq ans, de M. de la Chalotais. Quant au chevalier Claude-Vincent-Jérôme de Guerry (1722-1785), il avait à diverses reprises été le porte-parole de son parti, et notamment dans la séance du 14 mai il avait défendu l'attitude de la noblesse avec une rare adresse et une grande modération de langage, plus habile d'ailleurs à surexciter l'opinion publique que scrupuleux sur les moyens d'y parvenir, si, comme l'affirme M. de Fontette[1], il avait été l'instigateur des accusations lancées contre l'abbé Clémenceau. Tous deux, effrayés de la séparation possible des Etats, avaient essayé en février 1767 de se mettre à la tête d'un tiers parti et de décider la noblesse à accorder les subsides demandés que les intransigeants ne voulaient même pas discuter tant qu'on n'aurait pas obtenu du roi une réponse sur l'affaire du Parlement, et c'était à ces négociations que Girac s'était trouvé mêlé assez à fond pour exciter la défiance des agents ministériels.

Qui plus est, cette politique ne rencontrait guère d'adversaires. Le chef des intransigeants, l'adversaire intraitable de toute conciliation, Coëtanscours, venait de mourir, et le seul de ses lieutenants dont la notabilité pût balancer celle de MM. de Piré et de Guerry, M. de Bégasson, voyait son prestige diminué par suite des contradictions de son attitude à la session de 1766-67, tantôt ne voulant que plaies et bosses, et soutenant de son éloquence les résolutions extrêmes de Coëtanscours, tantôt déclarant la situation si mauvaise qu'il n'y avait plus qu'à s'en remettre à la générosité du duc d'Aiguillon, ou refusant de signer les lettres aux princes du sang, en alléguant que c'était un parti dangereux qu'il ne soutenait depuis trois ans que par complaisance et nullement par conviction. L'intendant était un homme trop modéré[2] et d'ailleurs trop nouveau en

[1] Carré, *l. c.*, p 489.

[2] Il écrivait le 4 mars 1768, à propos de la nomination par la communauté de Rennes d'un bureau de correspondance avec son député : « J'ai refusé d'autoriser la délibération, et j'ai mandé le bureau pour lui faire des reproches amicaux. J'ai su que M. Raudin (subdélégué général) avait reçu ordre de casser la délibération. Je souhaite que cela n'aigrisse point leur querelle. » (Arch. nat., H. 372.)

Digitized by Google

Bretagne pour aller à la traverse des plans de conciliation de ses supérieurs. Enfin, les fausses manœuvres de M. de Coniac, en faisant passer, comme nous le verrons, la présidence de l'ordre du Tiers des mains d'un homme au courant de la situation politique et fort ami du duc d'Aiguillon dans celles d'un homme « léger et étourdi, « quoiqu'il ne manquât ni d'esprit, ni d'intelligence[1] », rendait l'influence de l'évêque de Rennes prépondérante sur les membres du Tiers, dont la majorité se trouvait cette année composée d'hommes nouvellement entrés dans la vie publique, et dès lors « amis de la cabale », c'est-à-dire sans attaches avec le duc d'Aiguillon. L'opposition bretonne pouvait dès lors préparer ses batteries : elle avait des amis au cœur de la place.

CH. DE CALAN.

(A suivre).

[1] Expressions du duc d'Aiguillon. Lettre du 18 décembre 1767 (Arch. nat., H, 372).

Digitized by Google

CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

I.

LÉGENDES LOCALES OU HISTORIQUES

I

L'École des fées.

Il était une fois à la Corbière un homme qui resta veuf avec sept enfants en bas âge, quatre garçons et trois filles. L'aîné des enfants était une fille de douze ans, nommée Marie, qui s'occupait de la maison pendant que son père était à la pêche. En ce temps-là, il n'y avait pas partout des écoles comme aujourd'hui, et les enfants allaient courir par les chemins.

Quand Marie était seule, elle entendait parfois des gens qui parlaient, des coqs qui chantaient, des hommes qui criaient après leurs chevaux. Elle en parla à son père qui lui dit :

— Ce sont les fées et les faitauds[1] de la houle ; il ne faut pas en avoir peur, ils ne font de mal à personne.

Le lendemain Marie entendit une fée qui disait à son enfant :

— Tu n'es pas encore à l'école, pourtant la cloche est sonnée.

— Puisque vous avez des écoles, madame la fée, s'écria Marie, n'y aurait-il pas moyen d'y envoyer mes frères et mes sœurs ?

— Si, vous pouvez les envoyer demain à neuf heures.

— Merci, madame, mais je ne sais pas le chemin pour les conduire, et je n'ai pas d'horloge.

[1] Maris des fées.

Digitized by Google

— Je viendrai les chercher, dit la fée, mais ne parlez de ceci qu'à votre père et à vos frères et sœurs.

Quand Marie raconta cela à son père, il fut bien content; le lendemain la fée vint avec beaucoup d'enfants chercher les petits garçons et les petites filles, et tous disparurent sous terre au son de la musique.

Les enfants furent instruits en peu de temps. Un jour les fées leur frottèrent le tour des yeux, et ils voyaient comme les fées tous les déguisements.

Elles leur donnèrent aussi des baguettes, ainsi qu'une baguette de vertu pour leur père. Celui-ci lui ordonna de construire un château si beau que jamais on n'aurait vu son pareil. Le château était si beau qu'on venait de tous côtés pour le voir. Le roi y vint aussi, et il emmena les enfants à la cour pour servir de professeurs aux princes.

(*Conté en 1881 par François Marquer, de Saint-Cast, âgé de 11 ans*).

II

Le trésor de la fée.

Il y avait une fois une bonne femme qui avait entendu dire qu'un trésor était caché sous un rocher, près du puits de la Margot la Fée. Elle y alla un jour que la fée était absente, mit dans son tablier une partie des écus, et s'enfuit le plus vite qu'elle put:

La Margot, quand elle s'aperçut qu'elle avait éte volée, transforma les écus en crapauds, et, quand la bonne femme arriva à son village, une voisine lui demanda ce qu'elle portait dans son tablier.

— Une pleine charge d'or, répondit-elle en dépliant son tablier. Mais au lieu d'or, il n'y avait que des crapauds. La voisine lui dit :

— Jette bien vite ton chapelet sur les crapauds, et ils vont reprendre leur forme naturelle.

Elle se hâta de jeter son chapelet, et les crapauds qui ne s'étaient pas sauvés redevinrent pièces d'or.

(*Conté en 1884 par M. J. Comault, du Gouray*).

Digitized by Google

III

Les fées et les boudins.

Il y avait une fois à la ville Doualan[1] un homme qui avait tué, respect de vous, un cochon qui était gras comme un recteur. Il avait trois filles qui se mirent à hacher de la saucisse et à faire du boudin. Tout en l'empochant dans les boyaux, elles se disaient :

— En voici un qui est pour un tel, cet autre pour tel endroit, et ainsi de suite ; car c'est la coutume de faire entre voisins et amis des échanges de cochonnerie.

Quand elles virent le gros boyau, elles s'écrièrent toutes ensemble : « Ah ! celui-ci sera pour nous. »

— Ne huchez donc pas si fort, *clapettes*[2], dit leur père, vous savez bien que la Margot la Fée est toujours à écouter ; si elle vous oit, elle va venir le chercher.

— Elles ne nous ouïra pas, répondirent-elles, et notre boudin n'est pas fait pour son nez.

Mais presque aussitôt elles entendirent par la cheminée une voix qui disait :

— Tu ne veux pas que j'aie de ton boudin ; mais tu auras beau faire, j'en aurai tout comme, et je parie que ce sera avant demain matin.

Les trois filles ramassèrent de leur mieux le boudin, mais le lendemain matin, quand elles se levèrent, elles ne le trouvèrent plus. La Margot la Fée était venue le chercher et personne ne s'en était aperçu.

Le lendemain le cochon fut dépecé et mis dans le charnier ; mais les filles se dirent :

— La Margot la Fée est capable de venir le fouiller ; il faut mettre les meilleurs morceaux dans le fond.

Mais cela n'empêcha pas la Margot la Fée de les prendre.

Dans une maison des environs, le charnier fut aussi visité par

[1] Village du Gouray, près des rochers de Crokélien.

[2] Bavardes.

Digitized by Google

les Margot, et un voisin, qu venait de tuer son cochon, voulut les empêcher de prendre son lard. Quand ils eurent préparé le pâté et tout le fricot, ils le mirent dans leur four et placèrent en sentinelle les deux garçons de la maison. Mais il y avait une bonne tonne de cidre dans le fournil et les deux garçons en burent tellement qu'ils oublièrent de garder les pâtés. Les Margot firent un trou dans le four, et après avoir enlevé les pâtés, elles mirent dans les plats des crottes de brebis.

Un des garçons, qui avait entendu du bruit, regarda par la fenêtre et vit la bande des Margot qui s'enfuyait. Il se hâta de sortir et de prendre une trique. Il vit un des petits Margot qui était par derrière et avait une brassée de cochonnerie. Il frappa le petit Margot qui, au premier coup, perdit un de ses sabots et, au second, chut sur son nez et se mit à crier. Sa mère qui l'entendit vint à son secours, et pour punir le garçon, elle le condamna à rester jusqu'au lendemain soir collé à l'endroit où il se trouvait, et tous ceux qui l'auraient touché devaient rester collés pareillement. Son camarade vint le voir, et le voyant *chomé* comme une borne, il le toucha et resta collé avec lui. Le lendemain, tous les gamins venaient pour les pincer, mais à mesure qu'ils les touchaient, ils restaient collés aux deux compagnons.

(*Conté en 1881 par Pierre Ramet, du Gouray*).

IV

La chasse mortelle.

Au temps jadis il y avait un roi qui était si jaloux de ses droits de chasse, qu'il avait défendu sous peine de mort de chasser dans ses forêts, et il faisait pendre sans rémission ceux qui étaient pris par ses gardes.

Il eut besoin de quitter son royaume pour un voyage, et en partant il renouvela ses ordonnances et donna à ses gardes les instructions les plus sévères, jurant sa parole de roi que celui qui serait assez hardi pour mépriser sa défense serait mis à mort, quel qu'il fût.

Digitized by Google

Ce roi avait deux fils qui, peu de temps après le départ de leur père, eurent envie de chasser. Quand ils voulurent entrer dans la forêt royale les gardes s'y opposèrent, en disant que la défense était pour tout le monde; mais les deux princes dirent que leur père avait sans doute eu l'intention de faire exception pour eux, et ils menacèrent les gardes d'entrer de force dans la forêt, s'ils n'y consentaient pas à les y laisser pénétrer de plein gré. Les gardes cédèrent et pendant plusieurs jours les princes se livrèrent au plaisir de la chasse.

A son retour le roi s'aperçut qu'on avait enfreint ses ordres, et il fit venir ses gardes, auxquels il reprocha leur négligence, et il jura de les faire pendre s'ils ne lui découvraient les noms des coupables.

— Ce sont vos fils, sire, qui ont chassé, et nous n'avons osé porter la main sur eux.

— Ils mourront, dit le roi, j'ai donné ma parole de punir, et les paroles de roi ne se cassent pas.

Cependant, quand la colère du roi fut calmée, ses conseillers lui représentèrent que ces deux princes étaient les seuls héritiers du royaume et que l'intérêt même de l'Etat exigeait qu'ils ne fussent pas mis à mort. Mais tout ce qu'on put obtenir du roi, c'est qu'un seul des deux coupables subirait la peine, et il décida que le sort désignerait celui qui porterait sa tête sur l'échafaud pour dégager la parole royale.

Il fit préparer deux chambres dans son château : l'une était ornée des meubles les plus somptueux, et d'un dais sous lequel on voyait le trône ; l'autre était tendue de noir, et au milieu étaient le billot avec la hache de l'exécuteur et la châsse pour recevoir le corps de celui qui devait mourir.

Le roi fit écrire deux billets portant écrit le sort de ceux qui les tireraient : l'aîné qui fut appelé le premier prit un des papiers sur lequel était écrit le mot « Royauté », et le plus jeune, ayant déplié son billet, trouva dessus ce simple mot « Mort ».

Et peu après le bourreau lui coupa la tête et son cadavre fut mis dans la châsse et porté en terre.

(*Conté par Jean Bouchery, de Dourdain*).

Digitized by Google

V

Le baron de la Motte-du-Parc.

Au temps jadis il y eut guerre entre le baron de la Motte du Parc et les habitants de Moncontour. Cette ville était regardée comme imprenable et son seigneur se moquait du baron.

Celui-ci fit habiller en soldats des mannequins en paille et les plaça sur le tertre de Bel-Air, bien en vue de Moncontour, pendant qu'il allait se cacher avec ses hommes dans un des nombreux vallons qui sont aux environs de la ville.

Les habitants de Moncontour croyant que le baron avait levé le siège se relâchèrent de leur surveillance, et un jour que les ponts-levis étaient baissés, le baron de la Motte entra dans la ville et massacra toute la garnison.

*
* *

Le baron de la Motte du Parc était souvent en guerre avec ses voisins, surtout avec le seigneur du Parc, en Saint-Jacut du Mené.

Il était tellement brigand, que le roi envoya une armée pour le prendre. Quand il se vit perdu, il fit charger tous ses trésors sur une charrette. Mais le charretier ne voulut pas monter dessus, parce qu'il savait qu'on passait sur une tournéouère[1]. Il laissa le cheval aller à sa guise, et la charretée d'or fut engloutie. On dit qu'elle est encore dans l'étang de la Motte-du-Parc.

Le seigneur allait tuer son domestique, quand une balle vint le frapper, et tout le monde fut content d'en être débarrassé.

(Conté en 1883 par J.-M. Comault, du Gouray).

(*A suivre*) Paul Sébillot.

[1] Fondrière.

[2] La Motte-du-Parc est un ancien château, dont il ne reste plus que quelques fragments ; il est à peu de distance de la forêt de Bosquen. J'ai entendu raconter sur lui un assez grand nombre de légendes, dont j'ai seulement recueilli quelques-unes. J'ai rapporté, t. I, p. 351 de mes *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, quelques autres traits relatifs à ce château.

Digitized by Google

UNE PAGE DE LA TERREUR A NANTES

LES LE LOUP DE LA BILIAIS[1]

MARTYRS DU SACRÉ CŒUR

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Suite).

« Le matin du 17 janvier, Mlles de la Biliais reçurent la lettre de leur père, mais n'osèrent d'abord la communiquer à leur mère, désirant prendre un peu de temps pour la préparer à cet événement si cruel. Quand elle en fut instruite, une jaunisse subite la saisit la nuit suivante[2]. »

« De l'époque de la mort de M. de la Biliais, Mme et Mlles de la Biliais récitèrent tous les jours dans leur prison, prosternées en terre, les prières des agonisants, prévoyant le sort qui les attendait[3]. »

« Quelques jours après (le 7 février) les agents de l'autorité se présentèrent au Bon-Pasteur et lui demandèrent quel était le nombre de ses enfants ? — Six, répondit-elle, quatre garçons et deux filles. — Mais où sont vos garçons ? — Les trois aînés sont absents, répondit-elle, et j'ignore où se trouve le quatrième en ce moment. — Puisque vous avez des enfants émigrés, répartirent

[1] Voir le fascicule de mars 1894.

[2] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, p. 4.

[3] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, p. 7.

Digitized by Google

ces émissaires des tyrans, votre bien sera séquestré; et ils se retirèrent[1]. »

Mellinet donne de ce premier interrogatoire un texte un peu différent et qui me semble plus exact, ne fût-ce que par l'ignoble tutoiement : « Des agents de l'autorité demandèrent à Mme de la Biliais quel était le nombre de ses enfants ? — Six, répondit-elle, quatre garçons et deux filles. — Mais où sont tes fils ? - Les trois aînés ne sont plus en France, et j'ignore où est le plus jeune. — Tes enfants sont émigrés, tu es criminelle, et tes biens seront confisqués au profit de la République. Mme de la Biliais comprit que le silence était la seule réponse à ces questions : elle se tut, et ses interrogateurs s'éloignèrent[2]. »

« Mais l'intrus de Saint-Etienne de Mont-Luc, paroisse où se trouve le château qu'elles habitaient, n'était pas satisfait et travaillait de tout son pouvoir à les faire condamner. Un de ses confrères, intrus ainsi que lui, et peut-être moins barbare, lui fit, à sa manière, observer que le père et la mère avaient assez vécu, mais qu'il fallait laisser exister leurs filles, le monstre se contenta de répondre : *Mais il faudrait leur faire des pensions !*

« Vers la fin de février, on les fit sortir de la prison du Bon-Pasteur pour les conduire au tribunal, maison Bellisle, sur le cours Saint-Pierre. Trois témoins se présentèrent et déclarèrent que les accusées avaient été, le jour de la procession des Rogations, l'attendre auprès d'une haie, ajoutant une horrible calomnie : qu'elles avaient injurié l'intrus et de plus refusé l'aumône à l'un d'eux, parce qu'il se rendait à la messe du prêtre constitutionnel[3]. »

« Mme de la Biliais se taisait, mais sa jeune fille, indignée, s'écria : « Votre accusation est fausse, car moi-même je vous ai fait l'aumône, quelques jours avant notre arrestation. » Le misérable rougit et n'osa continuer sa honteuse délation. L'interrogatoire continua : toutes trois répondirent avec le courage qu'inspirent la vertu et la foi[4]. »

[1] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, p. 4.
[2] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, 8e vol., p. 351.
[3] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, pp. 4-5.
[4] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*. 8e vol., p. 352.

Digitized by Google

« Ensuite on accusa ces femmes angéliques de distribuer avec profusion des images du Cœur de Jésus[1] ; elles en convinrent. Eh ! que n'avaient-elles pas dit d'éloquent pour animer dans tous les fidèles ce dévouement trop méconnu pour le divin Cœur de Jésus, source ineffable de l'amour du Sauveur envers les hommes ? Que d'autres reproches n'avait-on pas à leur faire ? Celui-ci sans doute plus que tous les autres dans ce temps d'erreur et d'égarement monstrueux, où la religion du Christ semblait à jamais proscrite des Etats du fils aîné de l'Eglise. Ces trois femmes, apôtres dans la plus sainte des causes, s'étaient donné tous les mouvements possibles pour procurer à la jeunesse la grâce inestimable du Baptême et les instructions chrétiennes par la médiation des Confesseurs de la foi qu'elles avaient l'honneur de recevoir chez elles[2]. »

« Cependant rien ne légitimait une condamnation : elles furent reconduites en prison, et, comme on voulait leur mort, elles subirent un second interrogatoire le 6 mars[3]. »

« Appelées dès le matin, elles demandèrent en vain de dire un dernier adieu à deux tantes qui partageaient leur captivité. Conduites au tribunal révolutionnaire, elles y furent condamnées sur les dépositions que nous avons citées tout à l'heure[4]. »

« Leur sort était décidé d'avance ; elles le savaient, elles ne faiblirent point devant les juges qui se faisaient leurs bourreaux[5]. »

[1] Voici, à ce sujet, un passage d'autant plus intéressant qu'il a trait à notre chère et religieuse cité : « Nous connaissons la tendre dévotion du P. Lenfant (victime des massacres de Septembre) pour le Sacré Cœur. Dans sa correspondance avec son frère et sa belle-sœur, résidant à Nancy, des lettres datées de Paris le 30 avril, le 1er juin et le 12 juillet 1791, témoignent en particulier de la prodigieuse diffusion des scapulaires du Cœur de Jésus. Un seul couvent, dit-il, en a distribué 125.000, et tous en distribuent. Portez-en toujours un sur vous et placez-en dans votre maison. Il y a des faits récents d'une protection singulière. *Un événement miraculeux arrivé à Nantes*, et sur lequel j'ai des renseignements authentiques, accrédite la confiance. La dévotion qui a pour objet le divin Cœur de Jésus est regardée comme devant être le salut de l'empire. On ne peut suffire à distribuer les images que vous savez. Les têtes les plus illustres, même les têtes couronnées, sont munies de ce pieux bouclier » (R. P. Alet : *La France et le Sacré Cœur*, pp. 276-278).

[2] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, p. 5.

[3] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, 8e vol., p. 352.

[4] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, pp. 5-6.

[5] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, 8e vol., p. 352.

Digitized by Google

Voici la teneur exacte du jugement et de la condamnation de Mme et Mlles de la Biliais :

6 mars 1794 ou 16 ventôse an 2e de la République.

Procès de Anne Cottineau femme Leloup et ses demoiselles condamnées à mort.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance séant à Nantes, quatrième arrondissement du département de la Loire-Inférieure.

Séance du seize ventôse l'an deuxième de la République française une et indivisible, avant midi.

Président, Anne-Jacques-Joseph Lenoir. Assistants, Etienne Quicque, Claude Castrie, Jean Carrail et Pierre Prieur.

La commission militaire en reprise d'instance a fait comparaître Anne Cottineau, femme Leloup de la Biliais, âgée de quarante-neuf ans, native et domiciliée de la commune de Missidor (*sic*) (ci-devant Saint-Etienne de Mont-Luc), ayant six enfants de vingt-neuf ans, vingt-quatre ans, vingt-deux ans, vingt et un ans, dix-huit ans et seize ans. Claire Renée Leloup, âgée de vingt-quatre ans, et Marie Leloup, âgée de vingt-deux ans, les deux filles de la dite femme Leloup, natives de Nantes et domiciliées de la dite commune de Missidor (ci-devant Saint-Etienne de Mont-Luc), ex-nobles accusées, auxquelles il a été donné publiquement itérative lecture de l'extrait du registre des séances du comité de surveillance de ladite commune de Saint-Etienne de Mont-Luc, en date du seize pluviôse, signé Jean Pillet, président, Jourdan, secrétaire, coté numéro premier, et en marge, signé Bachelier ; autre extrait du dit jour coté numéro deux, signé Jean Pillet, président; Jourdan, secrétaire; l'expédition de l'inventaire de dépôt du secrétariat du district de Nantes, coté numéro dix, signé Guainche, secrétaire, une déclaration de, etc., dont il a été fait lecture aux dites Leloup, mère et filles, après les avoir entendues séparément dans leurs nouveaux interrogatoires, déclarations et défenses verbales, la commission militaire déclare les accusées atteintes et convaincues d'avoir été

Digitized by Google

chez Bernard, pendant son absence, demander à sa femme où il pouvait être alors, que la femme Bernard leur ayant répondu qu'il était à la procession de Saint-Sébastien et qu'ils allaient tous à la messe du prêtre constitutionnel, elles avaient dit qu'elle ainsi que son mari et leurs enfants avaient tort de suivre les principes d'un tel prêtre, qu'ils courraient le loup-garou;

Deuxièmement, La mère Leloup d'avoir donné un catéchisme incendiaire aux enfants du dit Bernard, que celui-ci fit rendre à son son retour.

Troisièmement, D'avoir donné avec profusion, tant à Denis, à la Lande qu'à plusieurs journaliers de la dite commune des petits morceaux d'étoffe portant un nom de Jésus[1] et autres signes contre-révolutionnaires;

Quatrièmement, D'avoir même les dites mère et filles Leloup attendus au coin du bois de Faizant les personnes qui revenaient de la procession, de leur avoir témoigné du mécontentement de ce qu'elles allaient à de semblables dévotions et de s'être particulièrement adressées à la citoyenne Lodé, veuve Thibalot, à qui elles auraient reproché avec beaucoup d'aigreur ces pieux exercices, la menaçant de ne lui faire dans la suite aucune charité, ni de la prendre en journée.

En conséquence, vû ce qui résulte de l'esprit instigateur contre-revolutionnaire des accusées, et conformément à l'article six de la loi du dix-neuf mars dernier, qui dit : « Les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les agents, etc., ceux qui auront provoqué ou maintenu quelques-uns des attroupements des révol-

[1] Une de ces précieuses images existe encore au château de la Biliais; elle est soigneusement conservée sous verre, et, au dos du cadre, on lit : Certifié authentique par Joseph François de la Biliais. Je donne ci-contre la figure exacte de cette insigne relique, dont voici la description : ce Sacré Cœur, qui mesure 4 centimètres sur 3, est fait de flanelle blanche; la croix en soie jaune d'or est retenue en 7 endroits par des fils de soie couleur saumon; la guirlande est en fils de soie verte; le cœur, en soie, est mi-partie (à gauche) blanc, mi-partie (à droite) saumon.

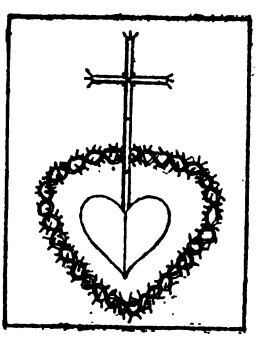

Digitized by Google

tés, les chefs, les instigateurs, etc., subiront la peine de mort. »

Condamne les dites Leloup mère et filles à la peine de mort, leurs biens confisqués au profit de la République.

Ordonne que le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures et de jour, duquel il sera délivré expédition au département et au district pour en faire les diligences, imprimé au nombre de deux cents exemplaires publiés et affichés aux endroits ordinaires.

La minute est signée :

LENOIR, CASTRIE, CARRAIL, P. PRIEUR et QUICQUE jeune.

Pour extrait conforme délivré à M. Joseph-François Leloup de la Biliais sur sa demande.

Le greffier du tribunal de première instance de Nantes :

ERTAUD.

Lorsqu'on reconduisit Mme et Mlles de la Biliais en prison après leur inique condamnation, « leur inébranlable fermeté ne se démentit pas un moment. La nouvelle Macchabée marchait entre ses deux filles, leur parlant alternativement et d'un ton qui décelait une résignation sublime. Des personnes respectables ajoutent cette circonstance frappante, qu'*elles avaient toutes les trois une physionomie pleine de douceur et de majesté, mais, voulant qu'on ne pût s'y méprendre et qu'on ne les crût pas pressées par la tristesse quand leurs cœurs étaient inondés d'une joie pure, elles eurent soin d'ôter leur voile, afin que l'on jugeât du bonheur qu'elles goûtaient à mourir pour Jésus-Christ* ». Sur la route, quelqu'un s'approchant des deux jeunes personnes leur conseilla de déclarer qu'elles étaient enceintes, et l'une et l'autre repoussèrent avec horreur cette étrange supercherie. Dans la rue de la Casserie, les quatre fusiliers qui les conduisaient les quittèrent un instant pour apaiser une émeute qui s'était élevée sur leur passage ; plusieurs personnes leur dirent : « Fuyez, profitez des moments que la Providence semble vous offrir ! » « Mais elles étaient résignées à donner leur vie pour la Foi[1]. » « Elles attendirent patiemment le retour de leur garde[2]. »

[1] J.-F. LE LOUP DE LA BILIAIS : *Relation authentique*, p. 6.

[2] MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, 8e vol., pp. 352-353.

Digitized by Google

« Et le lendemain, le 7 mars 1794, à midi (M. de la Biliais, dans sa *Relation authentique*, dit : Vers les deux heures de l'après-midi), elles marchaient à l'échafaud, en récitant ensemble les prières des agonisants..... Arrivées au pied de la guillotine, elles s'embrassèrent, et, après cet épanchement humain, elles s'exhortèrent mutuellement à mourir en se disant que bientôt elles allaient renaître dans le Ciel[1] !.... »

Entre la dernière lettre écrite dans sa prison, la veille de sa mort, par M. de la Biliais, et la divine image du Sacré Cœur, motif admirable du supplice de Mlles de la Biliais, on conserve, au château de la Biliais, un précieux souvenir de l'épouse et de la mère : c'est une bague qui fut remise, croit-on, au pied même de l'échafaud, par Mme de la Biliais, à une personne sûre, chargée de faire parvenir à son fils le dépôt sacré ; ce bijou est formé par un cercle d'or, de 0,015^mm de diamètre intérieur, orné de onze petit brillants enchâssés dans une monture d'argent.

« Des trois héroïnes, la plus jeune, Marie-Caroline, avait toujours fait paraître un grand attrait pour la vie religieuse. Elle avait même obtenu de ses parents d'entrer dans le couvent des Couëts, où l'intrus du diocèse, Minée, parut bientôt pour s'y faire reconnaître. On a su dans les temps de combien d'horreurs fut suivi le noble refus des épouses de l'Agneau, déclarant qu'elles n'obéiraient qu'à leur pasteur légitime. Peu de temps avant ces scènes tragiques, les parents de Mlle de la Biliais l'avaient pour ainsi dire comme arrachée de sa retraite, où elle protestait vouloir partager le sort de ses compagnes. Cet interêt qu'inspirent d'ordinaire l'innocence, la candeur, la vertu, jointes aux grâces du premier âge, se ranima dans ce moment suprême où Marie-Caroline touchait à son éternité. Un officier de la garde nationale s'approcha d'elle et lui dit : « Epouse-moi, je te sauverai et toute ta famille. » Sa réponse fut : « J'aime mieux mourir pour mon Dieu que de vous appartenir. »

« On nous a déclaré que, les trois victimes étant montées sur l'échafaud, la tendre mère voulut, pour adoucir le sacrifice de ses

[1] MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, 8e vol., p. 353.

Digitized by Google

filles et sans doute pour qu'elles n'eussent pas la douleur de lui survivre, qu'elles périssent avant elle. La sorte d'assurance qu'elle eut alors de leur félicité fut à son cœur maternel et religieux comme un avant-goût de la sienne. La plus jeune dit au bourreau : « Ne me touchez pas » et s'arrangea elle-même sur l'échafaud et l'instrument de mort. Sa tête tomba. Le bourreau lui arracha ses boucles d'oreilles, et leur âme s'éleva vers le ciel[1] ! »

Sur la fin héroïque de ces martyres je trouve dans une publication déjà ancienne un trait que je suis heureux de remettre en lumière. Je l'emprunte à un article des plus émouvants que l'auteur commence en parlant de la famille de Becdelièvre qui vivait en silence dans son hôtel pendant la tyrannie de Carrier : « Mlle de Becdelièvre, dit-il, éperdue, palpitante de douleur encore plus que d'effroi, vit passer Mme de la Biliais qui marchait à l'échafaud entre ses deux filles, dont la plus jeune n'avait encore que 16 ans. L'aînée des filles de Mme de la Biliais était morte tranquillement, courageusement, comme mouraient alors les femmes royalistes et chrétiennes. Quand ce fut le tour de la seconde, l'amour de la vie, si belle et si riante à cet âge, lui revint ; elle jeta un coup d'œil de regret sur sa verte jeunesse moissonnée dans sa fleur ; puis se tournant vers sa mère, cette jeune fille, qui n'était encore qu'une enfant, lui dit avec un accent profond : « Oh ! maman, il faut donc mourir ! » A ces mots, Mme de la Biliais se redressa comme la mère des Macchabées : « Mon enfant, lui dit elle, regarde ce beau Ciel, où nous serons bientôt réunies. » Alors la jeune enfant fit son sacrifice, elle monta résolûment le fatal escalier et mourut en chrétienne. Quelques minutes après, sa mère l'avait rejointe dans le sein de Dieu[2]. »

En vertu des jugements des 16 janvier et 6 mars 1794, qui déclaraient les biens de M. et de Mme de la Biliais confisqués au profit de la République, eut lieu, peu après les tragiques événements que je viens de raconter, la vente nationale des objets mobiliers du château séquestré. Le procès-verbal de cette vente, qui existe

[1] J.-F. Le Loup de la Biliais : *Relation authentique*, pp. 6-7.

[2] *Supplément au Journal des villes et des campagnes*, 27 novembre 1842.

Digitized by Google

dans les archives de la Biliais, forme un cahier de papier petit in-folio d'une trentaine de pages. Je vais en donner un extrait, car ces documents, comme les livres de raison, jettent, à mon avis, un jour vraiment curieux sur les mœurs intimes d'une époque. On comprendra sans peine mû par quel sentiment je passe sous silence les noms des acheteurs. Une faiblesse passagère ne doit pas devenir une cause perpétuelle de mépris pour les plus honorables familles, et je me reprocherais comme une action mauvaise de faire des révélations inutiles qui permissent à de méchants sots de montrer au doigt des hommes entourés de la considération générale et de dire en ricanant : « Ce n'est pas étonnant qu'il soit si bien meublé ; son grand-père se fournissait à bon compte, il y a cent ans, au château de la Biliais. »

Cette vente dura sans désemparer du 1er (20 mai 1794) au 9 prairial, de 8 heures du matin à 7 heures du soir. Le 19 messidor (8 juillet 1794), eut lieu la distribution du blé noir aux communes de Saint-Etienne-de-Mont-Luc et de Couëron et la vente du vin à l'étapier de Savenay. Sans nommer personne, je puis dire que les commissaires adjoints au notaire Bricard, chargé de la vente, ainsi que le misérable intrus Jourdan, furent de ceux qui achetèrent davantage.

« Le premier prairial, l'an second de la République française, une et indivisible,

« Nous, Jean Michel Bricard, notaire au bourg de Saint-Etienne de Mont-Luc, sommé en vertu d'une commission à nous adressée par le Directoire du district de Savenay, en date du trois floréal dernier (22 avril 1794), signée à l'expédition Merlet secrétaire. Pour faire la vente des meubles et effets mobiliers qui se trouveront dans la maison de la Billiais, appartenant à le Loup dit Billiais condamné à mort, où étant arrivé environ les huit heures du matin, de compagnie des citoyens Jean Baptiste Vallin administrateur du même district de Savenay pour être présent et surveiller ladite vente conformément à la commission dont il est chargé par le même district, Jean Pierre X... et François Couëtoux, municipaux de la commune de Saint-Etienne, commissaires pour être présents

Digitized by Google

à ladite vente. Pour cet effet, il nous est parvenu une Bannie signée de Magouet, Moisan, Z... et Merlet, en date du premier floréal dernier (20 avril 1794), publiée les quinze, vingt et trente du même mois, certifiée par Jounin, laquelle sera enregistrée avec la présente ; Et pour procéder à la dite vente nous avons pris pour Braiteur le citoyen François Jounin et y avons vacqué ainsi qu'il suit :

Un baromet.	40 livres		
Six raquettes.	3	»	5 sols
Un trictrac	6	»	»
Quatre boëte de boston.	9	»	»
Un jeu de loteau	7	»	»
Un damié.	2	»	15
Six fauteuils.	85	»	»
Une charette avec son équipage. . . .	392	»	»
Une autre charrette.	506	»	»
Une poëlle à lessive.	130	»	»
Deux garnitures de lit de camayeu, la courte pointe pareille, et la tapisserie aussi pareille.	610	»	»
Deux violons.	21	»	»
Le coffre-fort.	61	»	»
Une vielle.	5	»	5
Une garniture de lit à lange de camaïeu, sa courte pointe pareille et ses rideaux de coton blanc.	200	»	»
Le dossier et le ciel d'un lit à baltaquin de satin bleu brodé, la courte pointe piquée de satin moucheté, et deux rideaux blancs de coton. .	162	»	»
Six vestes de soye et drap.	59	»	»
Un habit de pluche rouge	66	»	10
Un habit de drap de Cilezie.	13	»	»
Un autre habit de Bouracant.	25	»	10
Une Roclore blanche.	20	»	»
Un habit de sagati.	7	»	5
Une pendule.	210	»	»
Deux Chans tournés de satin bleu moucheté.	7	»	»

Digitized by Google

Une aube de mousseline.	10	livres	
Un capriolet avec ses arnois, adjugé à *Dardar*.	400	»	»
Une glace avec la table de marbre à pied doré qui est au-dessous.	400	»	»
Une jupe de durance bleu et une autre de paille.	6	»	10 sols
Une robe et une jupe de cirsaca. . . .	73	»	10
Une robe et une jupe de dauphiné. . .	47	»	»
Un foureau de florance ver.	6	»	10
Un habit uniforme veste et culotte de drap blanc.	130	»	»
Une Roclore et un pantalon de calmouc .	21	»	15
Une garniture de lit de vieux satin rose piqué, et ses rideaux ver.	86	»	»
Un métier pour broder.	4	»	»
Une garniture de lit à lange d'indienne avec ses rideaux de cottonnade à flamme. . . .	115	»	»
Six pièces de bois écarie et une autre qui ne l'est pas, dans le bois qui est entre l'avenüe qui conduit à Nantes et celle qui conduit au bourg.	345	»	»
Ce qu'il y a de pied d'arbres qui sont dans le bois, qui est entre l'avenüe qui conduit à Nantes et l'étang.	210	»	»
Ce qu'il y a dans le bois de la vieille chapelle d'arbres abattus.	500	»	»
Ce qu'il y a de cercle et feuillard dans les bois sous les granges et hangards. . . .	1400	»	»
Douze tasses à caffé avec le cabaret. . .	18	»	»
Huit tasses à caffé une teyere et un sucrié.	9	»	»
Un gaufrié.	5	»	»
Un rouet.	5	»	»
Un friquet.	1	»	5
Deux cuvettes argentées avec une sonnette.	10	»	10
Une veste et une culotte de nanquin. . .	32	»	5
Une roclore de calmouc verd	51	»	»
Deux jupos de soye rose et blanche. . .	31	»	»

Digitized by Google

Un tonneau de bled noir distribué[1] à plusieurs citoyens de la commune de Saint-Etienne de Mont-Luc.	142	livres	16 sols
Un autre tonneau de bled noir aussi distribué[1] à plusieurs citoyens de Saint-Etienne. .	142	»	16
Deux tonneaux de bled noir livrés[1] à la commune de Couëron.	285	»	12
Un autre tonneau de bled noir aussi livré[1] à la commune de Couëron.	142	»	16
Dix bariques de vin non soutiré livré[1] à l'étapier à Savenay à raison de soixante livres la barique conformément au maximum. . .	600	»	»

« Ce sont tous les meubles et effets mobiliers qui se sont trouvés dans la maison de la Billiais, à l'exception des bois de lit, paillasses, couettes, matelats, linges, baterie de cuisine et livres qui ont été envoyés au directoire du district de Savenay, qui ont été vendus ; Et procédant au calcul du montant de la présente vente elle s'est trouvée monter sauf erreur à la somme de vingt mille six cent trente-et-une livres cinq sols, que j'ai touchés pour en tenir compte au receveur des domaines nationneaux de saint Etienne de Mont Luc, dans le délai de la Loy. Fait et arrêté sous les seings des commissaires susdénommées et le notre, les jour et an ci-devant. Et avant les signatures, il a été envoyé audit district les froment, seigle, avoine, orge, la chaudière de cuivre rouge et son alambicque pour faire l'eau de vie, et tous les livres qui étoient dans le cabinet qui sont portés dans l'inventaire. Ainsy signée sur la minute Jean-Baptiste Vallin, X . , F. Couëtoux, Bricard notaire, et enregistrée au bureau dudit saint Etienne de Montluc le même jour dix-neuf messidor par le citoyen Mangin qui a reçu deux cent sept livres.

« Et plus bas est écrit : je soussigné, receveur des domaines de la République, reconnais avoir reçu du citoyen Jean-Michel Bricard notaire, préposé à la susdite présente vente, la somme de vingt mille six cent trente une livres cinq sols, portée au procès-verbal

[1] Conformément aux pouvoirs donnés à Bricard par le directoire du district.

Digitized by Google

des autres parts, à Etienne Montluc le dix-neuf messidor an deuxième de la République française une et indivisible, signé : MANGIN.

« BRICARD, notaire. »

La République a moissonné les têtes de la famille de la Biliais. Puis, suivant l'euphémisme du temps, digne de Robert Macaire et de Mandrin, elle a *confisqué* les biens de ses victimes à son profit; c'est donc elle, en vertu du vieil adage juridique : *Ubi est emolumentum, ibi debet esse onus*, qui devient responsable de leurs dettes. Le document suivant en est une preuve palpable :

« Le 25 ventôse, l'an III (15 mars 1795) de la République française une et indivisible, séance présidée par le citoyen Pierre Perchais, maire, où assistaient les officiers municipaux, présent le citoyen Chevalier, agent national : Vu le mémoire de pain fourni par le citoyen Pierre Melu, boulanger de notre bourg, aux nommés Le Loup de la Biliais et femme, condamnés à mort, à leurs domestiques et ouvriers, depuis le 23 juillet 1793 (vieux style) jusqu'au 8 germinal an II, montant à 380 livres 10 sols, la municipalité, l'agent national entendu, est d'avis que la somme soit payée au citoyen Melu qu'elle sait être incapable d'en imposer et de réclamer une somme au-dessus de celle qui lui est due[1]. »

***

Le récit du drame sanglant est terminé.

La noble famille, dévouée corps et âmes aux principes intangibles qui, durant une longue suite de siècles, ont fait la France grande et respectée, a disparu avec eux dans la tourmente révolutionnaire. Les uns ont payé de leur vie la fidélité à Dieu et au Roi ; les autres ont couru se ranger sous le drapeau qui personnifie à leurs yeux l'emblème de la Patrie.

Mais le bras du Tout-Puissant est las de frapper ; notre pays revoit des jours prospères et les honnêtes gens ont soif de flageller,

[1] DU BOIS DE LA PATELLIÈRE : *Notes historiques*.

Digitized by Google

par la parole, la plume ou le pinceau, les scènes infernales de la Terreur.

Il s'est trouvé, — qui pourrait s'en étonner ? — il s'est trouvé un Breton, un Nantais, artiste de haute valeur, pour immortaliser l'exécution de Mme et de Mlles de la Biliais ; et l'Etat a eu la fort heureuse pensée de faire don au Musée de Feltre de l'œuvre si poignante de notre éminent compatriote, M. Debay[1]. Un autre artiste nantais, M. Testé[2], a fait du tableau historique de Debay une petite copie[3] qui occupe une place d'honneur dans le salon du château de la Biliais. Une photographie de l'œuvre de Testé orne mon cabinet de travail, et c'est d'après elle qu'a été dessiné le frontispice. En voici une description détaillée donnée par M. J.-F. de la Biliais :

[1] Debay (ou de Bay) *(Auguste-Hyacinthe)*, né à Nantes le 2 avril 1804, est décédé à Paris le 24 mars 1865. Il fut à la foi peintre et sculpteur. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, de Jean-Baptiste-Joseph Debay, son père, pour la sculpture, et du baron Gros (dont il était le favori) pour la peinture, il remporta le 2e Grand Prix de Rome pour la peinture, en 1822, et le *premier Grand Prix* en 1823. Il obtint une 3e médaille de sculpture en 1819, une 1re de peinture en 1830, une 1re de sculpture en 1855, un rappel de médaille de 1re classe en 1861 et fut décoré la même année. En 1816, âgé de 12 ans seulement, il exécuta, pour sa ville natale, un *Buste* colossal *de Louis XVIII*, et, l'année suivante, il exposa au Salon un *Buste* de son frère aîné. Sans abandonner la sculpture, il se tourna très vite vers la peinture. Après un voyage en Italie, il revint à Paris en 1830, et ne cessa pas d'exposer au Salon comme peintre ou sculpteur. *Ses tableaux sont d'un effet dramatique et d'une composition ingénieuse.* Nous citerons parmi ses principaux travaux en peinture : *Episode de 1793, sur la place du Bouffay, à Nantes (1851)*. Dans ce tableau, il a représenté Meuret père, habillé en Breton, et protestant contre la scène révolutionnaire du temps. Le Musée de Nantes possède ce tableau qui lui a été donné par l'Etat en 1872 (E. Maillard : *L'art à Nantes au XIXe siècle*, pp. 65-67. — *Nantes et le département au XIXe siècle*, p. 306).

[2] Testé, né vers 1807, décédé en 1886. Portraitiste et peintre de genre. Il a peint avec habileté des copies de tableaux flamands et reproduisait admirablement les étoffes. Il apportait une grande conscience et un grand fini dans les tableaux de genre. Il exposa aux Salons nantais, où il obtint une médaille (E. Maillard : *L'art à Nantes au XIXe siècle*, p. 248).

[3] Cette copie n'est pas scrupuleusement exacte. Testé a fait au tableau de Debay, sans doute suivant le désir de M. de la Biliais, quelques modifications que je dois indiquer : l'apparition de M. de la Biliais dans les nuages et le Sacré Cœur dans la main de Mme de la Biliais ont été ajoutés ; dans l'œuvre de Debay, quatre femmes sont groupées au pied de l'échafaud ; il n'y en a que trois dans la composition de Testé.

Digitized by Google

« Dans les nuages vous voyez, à la droite, M. Le Loup de la Biliais, martyrisé ce 17 janvier 1794, tenant une palme de martyre à la main.

« Au pied de l'instrument de mort, sur la place du Bouffay de Nantes, est groupée Mme de la Biliais avec ses deux filles.

« Mme de la Biliais, martyrisée le 7 mars, tient en sa main droite un des cœurs de Jésus qu'elle distribuait ainsi que ses filles pour soutenir les peuples dans la foi, motifs de leur condamnation ; de la main gauche elle montre à ses filles pour les encourager à la mort leur père jouissant dans le Ciel du bonheur des élus.

« L'aînée de ses filles, Claire-Louise, âgée de 22 ans, est à sa gauche.

« La plus jeune, Marie-Caroline, âgée de 20 ans, est à sa droite, représentée au moment où elle répond à un officier de la garde nationale qui lui proposait de la sauver, elle et sa famille, en l'épousant : « Non, j'aime mieux mourir pour mon Dieu que de vous appartenir. » Elle portait des boucles d'oreilles qui ne lui furent enlevées par le bourreau qu'après sa mort, n'ayant pas voulu qu'on lui touchât[1]. »

Les trois seuls survivants des neuf enfants de M. et Mme de la Biliais tinrent à honneur, dès qu'on fut dans des temps moins troublés, de perpétuer, par un monument durable, le souvenir de si terribles événements : ils firent encastrer dans le mur de la chapelle de la Biliais une plaque de marbre noir aux lettres d'or dont je donne l'exacte reproduction (pl. IV).

BARON G. DE WISMES.

Nantes, ce 8 décembre 1893, en la fête de l'Immaculée-Conception.

*
* *

Depuis le jour béni où j'achevai cette étude, la marche inexorable du temps a fait luire la date fatale du centenaire. Une famille sincèrement fidèle aux grands et vrais principes ne pouvait la laisser

[1] J.-F. LE LOUP DE LA BILIAIS : *Relation authentique*, p. 12.

Digitized by Google

passer sans affirmer son attachement à la Religion et à la Monarchie par une manifestation pieuse sur les lieux mêmes où commença la douloureuse montée du Calvaire.

Le 17 janvier 1894, M. l'abbé Blatier, l'ancien aumônier des mobiles de la Loire-Inférieure au Mont-Valérien, le dévoué, intelligent et aimable curé de la belle et excellente paroisse de Saint-Etienne de Mont-Luc, célébrait à la Biliais le saint sacrifice de la Messe. A cette cérémonie, si émouvante dans sa simplicité, eurent le bonheur d'assister M. et Mme Louis de la Biliais, Mme Edouard de la Bassestière, M. Charles de Vallois, M. et Mme Yves de la Biliais, le baron et la baronne G. de Wismes, M. et Mme Senot de la Londe, M. Roger de Vallois, M. du Bois de la Patellière, maire de Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Les serviteurs du château et une trentaine de chrétiens et de chrétiennes, venus avec empressement de toutes les fermes de la Biliais, remplissaient la chapelle. Après l'Évangile, le vénéré célébrant se tourna vers l'assistance et lui dit en deux phrases sorties du cœur que « les victimes pour qui l'on priait jouissaient près de Dieu de la récompense promise aux confesseurs de la foi et que, du haut du Ciel, elles protégeaient leurs descendants prêts à suivre leurs nobles exemples ».

Enfin, suprême hommage rendu à la mémoire des martyrs, un *Memento*, portant au recto l'image radieuse du Sacré Cœur et au verso le résumé en quelques lignes du drame de 1794, a été distribué aux membres et aux amis de la famille.

Ma tâche est terminée. Je remercie la Providence de la joie pure qu'elle m'a donnée en me laissant l'honneur de retracer une page si glorieuse, et je lui demande, pour ceux qui me sont chers et pour moi-même, la fidélité inaltérable à la devise qui fut, durant une longue suite de siècles, le palladium de la France, et qui, *seule*, peut rendre à notre bien-aimée Patrie honneur et prospérité : DIEU ET LE ROI !

G. W.

Digitized by Google

AUX MANES
DE MESSIRE LOUIS ANTOINE
LE LOUP DE LA BILIAIS CONSEILLER
HONORAIRE AU PARLEMENT DE BRETAGNE
DE DAME ANNE CLAIRE COTTINEAU
SON ÉPOUSE DE Dlles CLAIRE
ET MARIE LEURS FILLES AGÉES DE 22 ET 20 ANS
ENLEVÉS DE CE CHATEAU SOUS LE RÉGIME
DE LA TERREUR LE 7 Xre 1793
CONDUITS DANS LES PRISONS
DE LA VILLE DE NANTES
ONT PORTÉ COURAGEUSEMENT
LEURS TETES SUR L'ÉCHAFAUD
LES 17 JANVIER ET 7 MARS SUIVANTS
POUR CAUSE D'ATTACHEMENT
A DIEU ET AU ROI
LEUR FILS LOUP LE LOUP EST MORT
A L'ARMÉE DU PRINCE DE CONDÉ
ILS ONT TROUVÉ DANS LE CIEL
LA RÉCOMPENSE DE LEUR DÉVOUEMENT
ET DE LEURS SACRIFICES

LOUIS, VICTOR ET JOSEPH LEURS 3 FILS
LEUR ONT CONSACRÉ CE SOUVENIR

VOYEZ LES CONFESSEURS DE LA FOI
PAR M. L'ABBÉ CARRON, Vme 3, p. 77.

PLAQUE COMMÉMORATIVE DE LA CHAPELLE DE LA BILIAIS

Digitized by Google

HOMMES ET LIVRES DE BRETAGNE

Ainsi qu'en une chronique je résume ici mes jugements sur quelques livres ou brochures écrits récemment par des Bretons. Et pour la bonne bouche je garde précisément le repas où se sont, assis, le 4 avril, plusieurs écrivains de la vieille province, le premier dîner des *Bretons de Paris*.

*
* *

Ce n'est pas seulement la réputation littéraire de M. Louis Tiercelin qui me faire dire : « à tout seigneur tout honneur », c'est l'importance de son dernier livre. Les *Trois Drames en vers* composent un gros et beau volume de format in-8°, d'aspect analogue aux éditions des *Poèmes* de M. Leconte de Lisle, sorties des presses du même Lemerre.

De ces trois drames, l'un, *Le Cœur sanglant,* a paru dans l'*Hermine,* où beaucoup de nos lecteurs ont pu le lire déjà ; les deux autres sont, je crois, absolument inédits.

M. Tiercelin qui est un vrai poète est aussi un homme de théâtre. Il l'a prouvé plus d'une fois et l'affirme en ce dernier livre. Il possède l'art d'évoquer les époques disparues dans leur majesté héroïque ou leur familiarité touchante et de donner à l'époque moderne, plus terne et encore privée de la magie du passé, le relief qui la rend digne de la scène.

Digitized by Google

Il croit aussi, et il prouve par son exemple, que la poésie peut s'adapter, en les rehaussant, à tous les sujets ; que le vers convient au drame en habit noir, comme à la tragédie en toge ou en pourpoint. Augier, Ponsard, Louis Bouilhet n'ont-ils pas été de cet avis, et M. Pailleron, avant d'*encabotiner* quelque peu le Théâtre Français, n'a-t-il pas écrit une tragédie bourgeoise, *Hélène* ?

En faisant se dérouler ses trois drames dans la Byzance du Xe siècle, dans l'Ecosse du XVIe, dans la Bretagne du XIXe, M. Louis Tiercelin a montré l'étendue de ses connaissances historiques. Il a montré aussi que la marche en avant de l'humanité n'avait pas étouffé le pittoresque conflit des passions humaines et qu'une clairière, un cimetière du Finistère pouvaient devenir un cadre aussi imposant que la chambre boisée d'un Stuart ou le sanctuaire byzantin resplendissant de richesses, tout plein des rumeurs de l'orgue et des vapeurs de l'encens.

Je puis à peine dire un mot des *Trois Drames*. Dans le *Cilice*, le fantôme de la gloire romaine — gloire du Bas Empire — revit sous les traits de l'efféminé *Basileus* et de l'ardente *Basilissa* Théophano. Les patrices et le bétail humain qui les escorte nous ouvrent des échappées sur l'Orient féroce et sensuel, pendant qu'Athanase, le saint *higoumène* et le patriarche Polyeucte représentent l'Eglise chrétienne encore près de son berceau, triomphante déjà. Le héros, Nicéphore Phocas, que l'impure Théophano avait disputé à l'influence divine, meurt enfin, les yeux au ciel, sous le cilice qui rachète ses fautes. C'est là une œuvre émouvante et forte en sa bizarrerie voulue, un tableau de Jean-Paul Laurens. Le *Cœur sanglant* ressemble plutôt à une fresque qu'illumineraient des éclairs. Le jeune roi d'Ecosse, Jacques V, déjoue les pièges de ses ennemis, grâce au dévouement de Marie, fille d'Angus, le plus acharné d'entre eux. C'est la rivalité des Stuarts et des Douglas, qui ajoute un épisode aux histoires dramatiques de Shakespeare. Toute l'Ecosse de Walter Scott reparaît dans le *Cœur sanglant*, avec une intensité d'expression que n'a pas connue le placide romancier d'Abbotsford.

Le sujet de *Keruzel*, tout passionnel, ne peut guère s'indiquer ici. L'abnégation de Jacques Madec rehausse cette œuvre où passe

Digitized by Google

le souffle des landes et des grèves bretonnes Quand le marquis de Keruzel, une victime de la morphine, est mort coupable et repentant, le curé, un frère de l'abbé Constantin, prononce sur lui ces touchantes paroles :

Que le bon Dieu lui soit clément ! comme Moïse,
S'il n'a pu qu'entrevoir cette terre promise,
Et dans les beaux jardins rêvés à l'horizon,
S'il n'eut pas le bonheur de bâtir sa maison,
Il aura son tombeau tout fleuri de bruyères,
Dans le granit, sous les chênes, et nos prières
Demanderont à Dieu qu'il vive dans les cieux,
L'enfant qui vint mourir au pays des aïeux.

Quel Breton ne s'attendrirait à la lecture de ces beaux vers ? Un jour viendra, je l'espère, où ils retentiront sur une de nos grandes scènes, désaccoutumées aujourd'hui de jouer des œuvres de la valeur du *Cilice*, du *Cœur sanglant*, de *Keruzel*

***

C'est au théâtre encore que nous retrouvons un des meilleurs poètes bretons, M. Eugène Le Mouël. On a dit en cette *Revue* le bien qu'il faut penser des trois recueils de vers de M. Le Mouël, *Bonnes gens de Bretagne*, *Enfants bretons*, *Fleur de blé noir*, où toute l'humble majesté, toute la force et toute la grâce de la Bretagne s'épanouissent librement. J'ai grand plaisir à signaler l'apparition, chez l'éditeur Lemerre, de *Kémener*, le beau drame qui, joué au mois de janvier au théâtre des Poètes, conquit les suffrages des lettrés.

Un seul décor suffit aux trois actes de *Kémener* : la cour d'une habitation de paysans aisés, avec la maison à côté, la ville et la mer au fond. Nous sommes au printemps de l'année 1592 où les

Digitized by Google

ligueurs bretons de Mercœur luttèrent si vaillamment contre les royalistes du Béarnais. Et le caractère de l'œuvre est si profondément breton qu'on prend instinctivement parti, avec l'auteur, pour Gildas le cloarec et sa fiancée Katel contre le capitaine Bourgnenol et sa clique de huguenots, et qu'on s'écrierait volontiers avec dame Olive Arzal :

Fasse Dieu que tous ces malfaisants compagnons,
Champenois, Provençaux, Picards et Bourguignons,
Retournent promptement vers leur roi Henri Quatre!
De quel droit viennent-ils en Bretagne se battre ?

Et l'on entonnerait, pour un peu, le chant de *Lez-Breiz* dans la version de Brizeux.

Kémener appartient à la caste méprisée des tailleurs ; il est de plus bossu comme Quasimodo. Un cœur ardent et généreux bât sous cette enveloppe difforme ; ce cœur est plein d'amour contenu pour la belle Katel ; après la lutte où il se brise il ne battra plus que pour la patrie bretonne. Kémener a eu un instant de défaillance : en haine de son rival heureux, Gildas, il a été sur le point de livrer Katel au reître Bourgnenol qui aime aussi la jeune fille. Mais il se retrouve bientôt, assure la victoire de l'armée bretonne, et pendant que les deux amants qu'il a délivrés de Bourgnenol chantent leur épithalame, il exhale son dernier souffle en de magnifiques strophes :

Je verrai des jardins plus vastes que des landes,
Et des prés où l'on fait des moissons de lavandes,
Et des forêts de romarins !
Je gravirai des monts dominant les rivages
Où sur les merisiers et les pruniers sauvages
Chantent les vents marins !
Là haut, je serai beau !... J'aurai les membres sveltes
Et le torse puissant de mes pères les Celtes,

Digitized by Google

Et la fierté de leurs regards,
Et la barbe frisée ainsi que les Rois Mages,
Et je serai vêtu, comme eux sur les images,
De soie et de brocarts!...

Il y a douze de ces strophes qui n'ont pu être toutes déclamées à Paris, le lyrisme n'étant que discrètement toléré, même sur le théâtre des Poètes. Mais *Kémener* allant être joué prochainement dans les grandes villes de Bretagne, l'acteur chargé du principal rôle devra ne rien retrancher des strophes finales, où M. Le Mouël, couronnant son œuvre, a laissé s'exprimer l'âme du Celte qui est en lui.

*
* *

A la représentation du théâtre des Poètes où fut joué *Kémener*, le 23 janvier, le spectacle se complétait par une gracieuse fantaisie de M. Michaud d'Humiac, *la Prière à l'Etoile*. L'auteur, qui est un Breton de Morlaix, ne pouvait rien mettre de la Bretagne dans cette pastorale antique, dont les interlocuteurs sont Daphnis et Chloé. Dans le charmant livre qu'il vient de publier, *Nouveaux contes de la reine Mab* (L. Vanier, éditeur), il semble, au premier abord, ne s'être guère souvenu de ses origines. Mais scrutez un peu ces délicats récits, qui s'appellent *La Mort de Colombine, La baronne Frontin* (ou la transformation en honnête dame de province de la friponne Lisette du *Turcaret* de Le Sage); *Le Songe d'une nuit de Noël*, où la charité revêt tant de charmes; la parabole tout évangélique du *Bon riche* et du *Bon pauvre*; même la revanche de la cigale dans l'*Ecole des Bourgeoises*, ou la platonicienne enquête sur la vérité dans l'*Eternelle Dispute* : et vous trouverez que la fée inspiratrice, cette Mab, ici psychologue, là philosophe et moraliste, a plus d'un geste méditatif, d'une grâce décente empruntés à la Muse bretonne. Et je parle à dessein de Muse, la prose de M. Michaud d'Humiac, rythmée comme celle d'un Chateaubriand et d'un Renan,

Digitized by Google

exhale toujours un parfum de poésie. Lisez cette juste et mordante invective contre la science :

« Tu n'as enseigné aux hommes que le dégoût de vivre et le « doute. Tu n'as développé que leurs instincts de matérielles jouis- « sances. Tu n'as satisfait que leurs appétits les plus bas et tu as « allumé en eux des soifs, que tu es impuissante à apaiser. Tu leur « as laissé croire qu'ils avaient le droit, qu'il leur était possible de « ne plus souffrir et tu leur as créé de nouvelles souffrances. « Tu les as rendus orgueilleux, impatients, insoumis à leur des- « tinée parce que tu t'acharnais à leur en montrer les épouvantes, « sous prétexte de la rendre meilleure. Et tu n'as engendré que le « chaos, la violence, la corruption, la folie... »

Cet éloquent plaidoyer contre la vaine science, conseillère de l'anarchie, pourvoyeuse de la dynamite, ne dirait-on pas que l'auteur l'a écrit au vent salé de nos côtes, en face de l'immuable et sereine nature ?

*
* *

Pour être nommé à côté de ces poètes, quels sont les titres du marquis de l'Estourbeillon, un des érudits qui connaissent et servent le mieux la Bretagne ? Il vient de publier un mémoire sur la poétique forêt de Brocéliande, berceau de plus d'une légende armoricaine. Ce sont, il est vrai, les *Revenus de la forêt de Brocéliande aux XVe et XVIe siècles* dont M. de l'Estourbeillon donne le relevé dans sa curieuse brochure (Vannes, imprimerie Galles). Merlin et Viviane cèdent la place à Jehan de Saint-Malon, vendeur de Brocelian, ou à Rolin Escorchart, acquéreur. Ces savants sont sans pitié, mais on doit les remercier, les honorer même, et la Bretagne, en ce bel avril, se réjouit de voir si justement fleurie de violet la boutonnière du marquis de l'Estourbeillon. Aucune des récompenses accordées au dernier congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne, n'était plus méritée.

Digitized by Google

*
* *

Il me reste tout juste quelques lignes pour souhaiter la bienvenue aux *Bretons de Paris*, qui viennent de fonder un dîner mensuel d'où la politique sera soigneusement exclue. Présidée par un républicain, M. Léveillé, qui a vanté la fidélité au passé et à la religion des Bretons, cette première réunion a produit sur les nombreux convives la plus favorable impression. Notre collaborateur Ch. Le Goffic, secrétaire général, a ouvert le chœur des poètes pour la Bretagne.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

NOTE SUR JULES DUPRÉ

Jules Dupré est un des plus grands paysagistes de ce siècle. Parmi ses tableaux beaucoup sont de vrais chefs-d'œuvre par l'intensité des sentiments qu'ils expriment, la richesse du coloris et la puissance des effets résultant de contrastes vigoureux.

La ville de Nantes, dont le Musée n'en possède aucun malheureusement, doit s'honorer d'avoir vu naître cet artiste illustre. Ce n'est point, comme on l'a dit, par suite des hasards d'un voyage de sa mère, qu'il y est né le 5 avril 1811. Sa famille avait à Nantes des attaches étroites. Ce qui le prouve d'une manière irréfutable, c'est que, le 8 septembre 1809, dans la rue des Hauts-Pavés, y était déjà né son frère Arsène, ainsi qu'on peut le voir sur les registres de l'hôtel de ville, à la date du 9 septembre 1809. Dans l'acte de naissance de cet enfant, le père, François Dupré, âgé de vingt-neuf ans, est qualifié d' « artiste en porcelaine ». Comme celui du grand paysagiste n'a probablement jamais été publié, en voici la copie :

« L'an mil huit cent onze, le huit avril à une heure et demie du « soir, devant nous, Auguste de Bercy, adjoint et officier de l'Etat- « civil, délégué de Monsieur Bertrand-Geslin, maire de Nantes, « baron de l'Empire et membre de la Légion d'honneur, est com- « paru le sieur François Dupré, artiste, âgé de trente ans, demeu- « rant rue Pétrarque, numéro quatre, cinquième canton, lequel « nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le cinq de ce mois, « à huit heures du soir, de lui déclarant et de Elisabeth-Françoise « Gillet, son épouse, âgée de vingt-cinq ans, et auquel enfant il « donne les prénoms de Jules-Louis ; lesdites déclarations et pré- « sentation faites en présence des sieurs Jacques Louis Mazier, « maître-de-postes, âgé de trente-huit ans, demeurant rue Van Dyck

Digitized by Google

« et Joseph Marchereau, artiste, âgé de vingt-sept ans, demeurant « rue de Miséricorde, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec « nous le présent acte, d'après lecture leur faite. Signé au registre : « Dupré, Mazier-Verrier, Machereau, de Bercy, adjoint. »

Ainsi Jules Dupré est né au numéro quatre de la rue *Pétrarque*, qui s'appelle aujourd'hui rue *Harrouys*. La maison qui porte maintenant ce chiffre est de construction récente, et presque toutes les maisons voisines sont également neuves. Celle où naquit Jules Dupré a donc disparu ; il ne faut pas songer à y mettre une plaque commémorative. A défaut d'une statue, qu'il mériterait mieux que bien d'autres, car chez lui le caractère était aussi noble que le talent, il serait désirable qu'une rue ou place de sa ville natale prît son nom et conservât son souvenir. A l'Isle-Adam, où il est mort le 6 octobre 1889, on lui élève un monument qui doit être inauguré le 24 juin 1894.

Le Musée de Nantes n'a pas les ressources nécessaires pour acheter une des toiles de ce maître qui se vendent des prix énormes ; mais de riches amateurs Nantais en possèdent plusieurs : espérons qu'un jour leur générosité viendra combler un vide très sensible dans la belle collection pour laquelle on construit un édifice digne d'elle et de la capitale bretonne.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

PUISSANCE HUMAINE

La parole et la pensée ont été données à l'homme qui ne possédait rien par Celui qui possédait tout et qui voulait tout lui communiquer. Une fois ce mouvement imprimé, la vie intellectuelle a commencé pour le genre humain et ne s'est plus arrêtée depuis.

LACORDAIRE.

LA VOIX DIVINE

Homme, pourquoi rester dans ton inaction ?
Lorsque ta volonté sous ma libre action
Commande à la nature, où trouves-tu l'obstacle ?
Ai-je épargné pour toi l'effet et le miracle ?
Sous les feux du désert si ton âme faiblit
Accours au rocher ; frappe, ouvre et bois, l'eau jaillit.
Tu viens dire au soleil à travers la distance :
Obéis à ma voix, je suis l'intelligence,
Toi la matière... arrête et ralentis ton cours,
Pour un instant suspends l'orbe roulant des jours.
Et le soleil déjà touchant au crépuscule
Ecoute en rayonnant, te regarde et recule.
Par toi les vents, les flots, les éclairs sont domptés,
Les constellations, les globes sont comptés.
A la terre tu dis : Reçois cette semence,
De ta vitalité pénètre son essence ;
Fais éclore ce germe, après quatre mille ans
Ranime dans ce grain les principes latents.

Digitized by Google

Et la terre obéit, et la plante bourgeonne
Ouvrant feuilles et fruits au soleil qui rayonne.
N'as-tu pas, oubliant ta faiblesse et tes maux,
Dit encore au Jourdain : « Ouvre et suspends tes eaux ;
« Il faut vagues sur flot que tu les amoncelles
« Comme sur les sommets les neiges éternelles,
« Jusqu'à ce que ma voix brise violemment
« Et porte vers la mer l'édifice écumant,
« Dans ce flux du reflux qui monte, roule et tombe
« En moins de temps qu'il faut pour creuser une tombe.
« Pendant le jour qui fuit par la nuit effacé
« Toutes mes légions en ordre auront passé. »
Tu dévores l'espace et franchis la distance.
Ouvrant le vaste essor de ton intelligence
Tu peux la dilater, l'étendre jusqu'à moi,
Tu peux la replier, la concentrer sur toi
Ta volonté la porte aux pôles de la terre,
La ramène et la fixe à l'atome éphémère.
On t'a vu par la foi sortir de ton milieu
Si tu croyais toujours, tu serais presque un Dieu
Transportant la montagne ou marchant sur les ondes,
Suivant de ton regard les confins de deux mondes,
Disant au sourd : Entends ; à l'aveugle né : Vois ;
A la lèvre muette : Ouvrez-vous sous mes doigts.
Mais, génie ou héros, quelque nom qu'on te donne,
Il vient toujours une heure où la foi t'abandonne;
Et nul auprès de moi ne s'est jamais vanté,
En habitant la chair, de n'avoir pas douté.
Aussi lorsque mon Verbe a paru sur la terre
Pour goûter librement à toute coupe amère,
Je lui voilai ma face, et l'enfer le tenta.
Pour expier ton crime, il souffrit et douta.
Oui, quand il succombait sur la sanglante route
Bien plus que de sa croix je l'écrasai de doute.
Il dit à l'un de vous : Fils tu me trahiras;
A celui qui l'aimait : Tu me renonceras...

Digitized by Google

Ressentant les frissons que la mort accompagne
Il doute de lui-même au pied de la montagne,
Il craint que l'univers ne garde plus sa foi.
Il meurt en s'écriant : O mon Père, pourquoi ?...
Par ce doute sublime abdiquant la puissance,
Peut-être expia-t-il ta superbe incroyance.
Oh ! ne peux-tu, saisi d'un élan généreux,
Croire en ouvrant ton cœur, croire en fermant les yeux ;
Tomber à ses genoux, adorer son martyre,
Presser son corps sanglant sous ta lèvre en délire
Et de chaque blessure aspirant la douleur,
Y verser à longs flots tout l'amour de ton cœur ?

ADINE RIOM.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PRIMEVÈRE, *nouvelle*, par Mme Alexandre Moreau. — Nantes, imprimerie Mellinet, in-12, 106 p.[1]

Voici un délicieux petit roman, frais et printanier comme son nom. Il nous fait parcourir un côté bien pittoresque et trop peu connu de la Bretagne : la vallée du Don et les gorges sauvages de Juzet, près le Guémené-Penfao.

C'est là, dans ce coin de terre un peu mystérieux, que se déroule le roman de *Primevère* sous la très séduisante figure de Rita. Point ne vous conterai ici les péripéties de l'histoire ; elles sont fort mouvementées et perdraient trop à l'analyse. Nos lecteurs, du reste, aimeront mieux les connaître par eux-mêmes. Je citerai seulement l'émouvante description d'une chasse au sanglier sous les grandes futaies de la forêt du Gâvre, et l'apparition de la fée près de la *Pierre aux Korrigans*.

Tout, dans ce roman, respire l'honnêteté, et ce pur parfum de vertu est imprégné d'une poésie qui touche et captive. C'est à peine si l'on entrevoit, comme repoussoir, la dédaigneuse silhouette de *damoyselle* Gertrude de Kergoat, désagréable figure qui, j'en soupçonne un peu l'auteur, a dû être tracée d'après nature, mais avec des ménagements d'une exquise délicatesse.

En somme, n'en déplaise à nos modernes épris du corrompu, et qui nous persuadent, trop habilement, hélas ! que le vice doré est le seul appât du roman, voici une démonstration convaincante du contraire, et qui fait le plus grand honneur à Mme Alexandre Moreau. Nous croyons rendre un bon service en indiquant ce joli volume de *Primevère*, qui devrait fleurir sur les étagères de toutes les familles chrétiennes.

P. DE L.

[1] *Primevère* a déja obtenu la médaille d'or au Concours académique de Nantes.

Digitized by Google

*
* *

ORIGINES DE LA MARTINIQUE. — LE COLONEL FRANÇOIS DE COLLART ET LA MARTINIQUE DE SON TEMPS. — COLONISATION, SIÈGES, RÉVOLTES ET COMBATS DE 1625 A 1720, par M. I. Guët. — Vannes, Lafolye, 1893, in-8°, 406 pp. Cartes des Antilles et de la Martinique, portrait.

L'histoire de nos colonies est fort peu connue en France. Cependant elle est remplie de faits intéressants, parfois même héroïques et merveilleux dans les luttes nombreuses et difficiles qu'elles soutinrent pour rester attachées à la mère Patrie. Souvent, en effet, les guerres que la France eut à supporter avec les États voisins toujours ligués contre sa prospérité et son incontestable prépondérance en Europe ne lui permirent pas de secourir à temps les colons dévoués et laborieux, ainsi réduits à leurs propres forces pour repousser l'ennemi.

Aux Indes, les grandes épopées de Dupleix et de la Bourdonnais forment une page des plus émouvantes. A la Martinique, André de Sainte-Marthe, gouverneur, sut conserver à la France cette île fertile et pittoresque parmi toutes ses sœurs des Antilles. En 1674, il repoussa victorieusement l'attaque de l'un des hommes les plus illustres entre les illustres marins hollandais, ajoutant à l'auréole de science et de savoir qui couronne son nom la gloire d'être vainqueur de Ruyter.

Louis XIV, fut tellement flatté de cette victoire, qu'il ordonna lui-même de frapper une médaille commémorative, portant pour légende, d'un côté : COLONIES FRANÇAISES VICTORIEUSES EN AMÉRIQUE, et au revers : LES BATAVES DÉFAITS ET MIS EN FUITE A LA MARTINIQUE 1674.

M. I. Guët, longtemps archiviste-bibliothécaire de l'Administration des Colonies au Ministère de la marine, était admirablement placé pour consulter les documents utiles et nécessaires à son œuvre. Cette étude n'est point inférieure à ses aînées : *Les origines de l'île Bourbon et la colonisation française à Madagascar, 1888* ; *Les origines de l'Inde française, Jan Begum,* (*Mme Dupleix*) 1892, qui mettent en haut relief l'immense participation revenant à cette intrépide et charmante femme dans les patriotiques travaux accomplis par son mari.

Non seulement ce volume présente un aspect bibliographique satis-

Digitized by Google

faisant, mais il faut féliciter l'auteur des *Origines de la Martinique* d'être aussi complet qu'intéressant. Dans l'attachant récit de la *Colonisation, des sièges, révoltes et combats de 1625 à 1720*, l'histoire mouvementée de cette belle colonie est exposée avec une *maestria* qui empoigne le lecteur, c'est le mot ; lorsqu'il tourne un feuillet, malgré lui il se sent entraîné à parcourir les suivants. Les faits se succèdent, racontés dans un style clair, facile, coulant, auquel il est difficile de s'arracher.

L'île de la Martinique, dit M. Guët, introduction, p. 6 — « est celle de nos Petites-Antilles qui a le plus attiré l'attention du pays par ses productions, par sa chronique et son histoire. La vivacité, la bravoure, l'intelligence, la grâce et la politesse de ses habitants lui ont fait une juste renommée. Si le palais de Versailles connaissait bien le nom de cette île parce que la marquise de Maintenon daignait se souvenir qu'elle y avait passé les plus dures années de son enfance ; si, un siècle plus tard, les familiers des Tuileries se le répétaient à l'envi parce que l'impératrice Joséphine se disait fière d'avoir vu le jour à la Martinique, la nation, plus positive, avait rendu ce nom plus populaire à cause des douceurs qui lui venaient de sa colonie privilégiée et qu'elle préférait aux produits similaires de nos autres colonies lointaines.

« La culture de la canne, importée à la Martinique en 1639 par un Rouennais du nom de Trézel — comme la manière d'extraire son jus précieux — avait fait de si rapides progrès que, dès le principe, le sucre martiniquais primait sur les places maritimes de France. C'est notamment aux ancêtres de la famille de Lareinty qu'on a dû cet avantage. (Là où le sucre de la Caravelle se vend 48 à 55 livres le quintal, le *Baillardel* se vendra 65 à 66 livres). Le café, introduit à la Martinique, en 1723, par de Clieu, y prospéra merveilleusement et donna bientôt une fève d'un goût très apprécié. Le voluptueux arôme du Macouba eut très longtemps la vogue parmi les fins priseurs. Il y a quelque trente ans c'était encore un cadeau qu'un tout petit coffret métallique plein de cette douceur dont on parfumait le tabac ordinaire. Rappelons enfin que nos ancêtres, sous Louis XIV, ont dû à cette île savoureuse quantité de bon cacao qu'on ne trouvait guère alors autre part[1]. »

[1] Nous venons de citer le nom de Baillardel de Lareinty, bien connu à Nantes par M. le baron de Lareinty, sénateur, président du Conseil général, fils du baron de Lareinty, intendant de la marine, conseiller d'État, directeur des colonies, et de Mlle Clémentine Cossin de Chourses.

Du reste les noms et souvenirs nantais sont ici évoqués à chaque instant.

Digitized by Google

Les données historiques abondent dans cet instructif volume. Notre Cassard et sa grande expédition de 1712 y ont une fort belle page. En 1714, p. 383, nous trouvons les noms des principaux négociants nantais, dont les navires étaient sans cesse expédiés à la Martinique : Pierre et Louis Bernier; Berrouette, dont le fils fut maire de Nantes; Bonneau, Dansain ; les Joubert, marins et commerçants qui fournirent également un maire; de Gaude, La Brouillère, La Garde, les Le Jeune; Montaudouin, maison des plus importantes; Périssel, Sarrebourse d'Audeville, O'Schiell, Tatin, Terrien, etc... etc...

Nous ne pouvons analyser cette œuvre ; elle est de celles qui ne s'analysent pas. Il faut la lire pour apprécier le dévouement constant, le courage indomptable des Martiniquais, représentés par François de Collart, fils de Claude de Collart, gentilhomme de Picardie, passé aux Iles, en 1638, avec Jacques Dyel du Parquet, et de Madeleine de Brémond d'Ars Bossée. Pour récompense de ses longs et glorieux services, de son sang souvent versé, François de Collart, gendre du gouverneur André de Sainte-Marthe, ambitionne seulement la croix de Saint-Louis, et ne l'obtient qu'à la quatrième proposition, après quarante ans de services. La notification de cet honneur si désiré, si largement mérité, n'arriva à la Martinique qu'après le décès de ce vaillant, descendu dans la tombe le 14 mai 1720, à l'âge de cinquante-huit ans, « universellement regretté. »

« Ces *universels regrets*, malgré tout, sont éphémères. Collart avait le « droit d'espérer que l'avenir lui réservait une récompense plus durable. « A cent soixante-treize ans de distance, le voilà célébré bien au-delà « de cette chère île qui le vit briller par sa valeur, dominer par sa for- « tune et mourir au milieu d'une nombreuse famille. Cet avantage « de sa mémoire restaurée à si longue échéance, à qui le doit-il ? Aux « souvenirs (bien épars, il est vrai) de sa vie glorieuse exhumés de nos « archives. Nous en avons suivi la trace, en Europe, pendant la guerre « d'Allemagne, où Collart fit ses premières armes ; en Amérique, en « 1689, à la prise de Saint-Eustache, où deux fois il fut blessé ; à celle « de Saint-Christophe, en 1690 ; à la défense de la Martinique en 1693, « à celle de la Guadeloupe en 1703, deux terres françaises, presque « perdues, que sa valeur concourut fortement à nous conserver ; puis « en 1706, à Saint-Christophe encore, avec Chavagnac, pendant la « guerre des représailles ; ensuite en 1713, durant la même guerre, avec « le grand Cassard, d'abord à Montserrat et bientôt après à Curaçao, où « Collart emporta deux retranchements d'assaut, à la tête de ses troupes, « et vit tomber deux de ses fils. Nous le voyons enfin à son île natale

Digitized by Google

« s'exposer, seul entre tous, pour la défense des représentants du roi, « pendant la révolte martiniquaise.

« François de Collart fut apprécié par tous les gouverneurs et inten- « dants généraux, aux Antilles, sous lesquels il a servi. Pas un d'eux « n'a manqué de signaler ses belles actions à l'administration métropo- « litaine. C'est à leur sympathie pour son caractère et son mérite que « nous devons l'ensemble documentaire sur lequel est basée la partie « biographique de ce travail..... »

Tout serait à citer dans ces pages vraiment bien écrites. Le sentiment qui se dégage de leur lecture est une admiration complète pour le patriotisme de ces Français attachés de cœur et d'âme à la mère patrie, admiration naissant naturellement de la façon dont l'auteur a su traiter son sujet et le mettre à la portée de ses lecteurs, heureux, nous le répétons, de s'instruire en se distrayant.

Nous ne pouvons donc mieux terminer ce compte rendu, qu'en offrant à M. Guet l'expression de nos bien sincères remerciements pour avoir édité de nouveau, avec goût et une science parfaite, un magnifique chapitre de l'histoire coloniale de la France.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

*
* *

HEURES DE LOISIR, poésies intimes, par Gustave Guillaumin. — Rennes, Oberthur.

Voici un livre de poésies intimes qui nous arrive en droite ligne de Rennes, la ville poétique par excellence. Rennes, la patrie de Turquety de Boulay-Paty, d'Hippolyte Lucas, tous trois poètes par le cœur autant que par la pensée, sans compter la pléiade des poètes modernes qui marchent sur les traces glorieuses de leurs devanciers.

M. Guillaumin, il est aisé de s'en apercevoir, appartient à la vieille école Rennaise ; il ignore systématiquement les procédés de versification à la Banville, il ne se fait pas un plaisir de jongler avec la rime, mais quand un sentiment vrai le tient au cœur, et cela arrive souvent, il l'exprime dans une langue claire, pittoresque et exempte de toute préciosité. Le titre qu'il a choisi : *Heures de loisir*, indique de sa part une ab-

Digitized by Google

sence complète de prétention ; la sincérité et la franchise sont les principales qualités de cette œuvre qui, si elle a été un délassement pour son auteur, n'en constitue pas moins une lecture très attachante, et tout à fait digne d'intérêt tant au point de vue du fond que de la forme. On comprend, en le lisant, le bonheur que le magistrat-poète éprouve, à l'époque des vacances, à quitter ses dossiers, pour aller respirer l'air libre sur quelque plage bretonne. On partage sa joie toute juvénile, et l'on admire avec lui les sites grandioses qui l'ont attiré sur cette côte labourée par les flots. Le cap Fréhel, Erquy, Quimperlé, lieux chéris des rêveurs et des poètes, lui doivent de la reconnaissance, car il ne les oublie pas plus que son Virgile, son fidèle compagnon, à travers les grèves. Il aime à chanter aussi les joies saines et pures de l'hyménée. Sa muse a une prédilection pour les amours chastes dont un honnête homme n'ait point à rougir :

« Elle n'a que dédain pour les frivolités
« Qui défraient aujourd'hui le livre et le théâtre,
« Et, chaste, elle rougit devant ces nudités
« Qui font se pâmer d'aise une foule idolâtre. »

Avec de pareilles idées on n'est peut-être pas de son temps, mais on appartient à une élite qui, elle, est de tous les temps. C'est à cette élite qu'appartenait un des fervents amis de l'auteur, Julien Duchesne, le professeur si distingué de la Faculté des lettres de Rennes mort l'avant-dernière année. Lui aussi, il aimait à parcourir la grève d'Erquy et il avait un culte pour nos côtes bretonnes. Puis, lorsque la maladie le força de se mettre un peu à l'abri du vent et des flots, il nous souvient de la charmante retraite qu'il s'était choisie à Messac, derrière une rangée de peupliers, sur les bords de la Vilaine si pittoresque à cet endroit. Nous n'avons point oublié les délicieuses causeries que nous y fîmes avec ce délicat lettré qui avait des trésors d'affection pour ses amis. Julien Duchesne ne connaissait ni la haine, ni les mesquines passions de la vie. M. Guillaumin nous paraît être de la même école, c'est ce qui fait que nous aimons son livre, et que nous prenons un véritable plaisir à le recommander aux âmes sincères amies de la saine poésie.

L. L.

Digitized by Google

***

PATRIA, poésies, par l'abbé J.-M. Kerbiriou. Deuxième édition refondue et corrigée. En vente à *Brest*, chez M. A. Dumont, éditeur, rue Kléber, 11, et M. Lefournier, libraire, rue de Siam, 85.

Pourquoi M. l'abbé J.-M. Kerbiriou n'a-t-il point trouvé place dans le *Parnasse Breton* de Tiercelin et Ropartz ? C'est là pour moi un mystère, car M. l'abbé Kerbiriou, très bon catholique et très bon Breton, est aussi un remarquable poète qui chante les gloires et les deuils et conte les récits merveilleux de son pays. Il est de l'école de Brizeux qu'il a si bien caractérisé dans ces beaux vers :

S'enivrant aux senteurs de la lande fleurie,
Et mouillant ses pieds nus dans les flots de l'Ellé,
Voyez-vous cet enfant ? C'est l'auteur de *Marie*,
Cygne mélodieux de nos bords exilé.

Oui, Brizeux a tout dit : le sureau qui se penche
Sur l'onde des torrents, et le pâtre de Scaër
Et les filles de Vannes, avec leur coiffe blanche,
Portant à Muzillac des balles et du fer.

Les épis frémissant sous la verge sonore,
La plainte du rouet quand on veille le soir,
Et le vieux bénitier qu'un buis jauni décore,
Et le fauteuil de chêne où l'aïeul vient s'asseoir.

Dans le jugement qu'il a porté sur l'œuvre de M. l'abbé Kerbiriou, M. Eugène Marguerie faisait remarquer qu'il y a deux catégories de poètes :

Les doctes d'abord, ceux qui s'attachent surtout à la perfection de la facture, qui s'occupent moins de ce qu'ils disent que de la manière dont ils le disent.

Puis les inspirés, ceux qui, pourvu que la pensée soit noble, juste et touchante, ne s'occupent pas outre mesure de lui préparer un vêtement en tout digne d'elle.

Et M. Eugène Marguerie rangeait M. l'abbé Kerbiriou parmi les poètes de cette dernière école « la meilleure de toutes après tout » et lui reconnaissait « une vraie verve poétique, beaucoup de finesse dans les pensées et d'agrément dans la mise en œuvre ».

Digitized by Google

Il est certain que M. l'abbé Kerbiriou a l'air de croire avec Musset qu'i n'est pas de métier plus sot, plus dégradant pour la pensée que

> Traiter son propre cœur comme un chien qu'on enchaîne
> Et fausser jusqu'aux pleurs que l'on a dans les yeux.

et il écrit simplement comme il sent, sans s'ingénier à chercher de rimes et des expressions aussi rares que bizarres et son livre n'en vaut que mieux.

D. C.

*
* *

Le Souper interrompu. *Saynète en un acte* de M. O. de Gourcuff, représentée pour la première fois à Paris, à la salle Duprez, le 20 mars 1894. — *Nantes*, imp. Plédran.

> Bon souper, bon gite... et le reste.

Voilà l'idéal du Pigeon du Fabuliste. Dans sa jolie saynète Olivier de Gourcuff fait souper ensemble un valet et une soubrette, Frontin et Lisette. Le souper est fin, le gite excellent, mais comme dans le *Rat de ville et le Rat des champs,* quelqu'un vient troubler la fête, presqu'au moment où Frontin vient de proposer *le reste* à Lisette. C'est le maître de la maison, un vieux galantin, mais très platonique, et pour cause : ses moyens lui permettent bien d'offrir bon souper et bon gite, mais le *reste*, non pas. Ce petit acte très fin, très littéraire peut se jouer avec succès dans les salons du meilleur monde, mais à portes fermées de peur de donner aux soubrettes et aux valets captivés par cette aimable saynète le désir de la jouer eux-mêmes... au nátúrel !

D. C.

*
* *

REVUE PITTORESQUE

Rue Cochardière. — Rennes (Ille-et-Vilaine).

La *Revue Pittoresque* est originale et unique en ce sens que c'est la *seule publication littéraire européenne*, illustrée exclusivement par la scène photographique prise sur nature.

Digitized by Google

La *Revue Pittoresque* publie chaque mois une Revue pittoresque de Lo Esq, un mois littéraire de Léon L. Berthaut, des articles et nouvelles de Charles Géniaux, des causeries d'art, des contes et légendes ; des échos de partout, des croquis algériens de J. Graveleau, etc., etc., et un *Roman sensationnel d'actualité par ?*

La Revue pittoresque organise chaque année :

Un grand concours littéraire, prose et poésie, avec de nombreux prix et l'insertion des œuvres récompensées.

Le programme des concours de 1894 sera envoyé à toute personne en faisant la demande.

Les gens du monde, les gens d'étude, les bibliophiles trouveront dans le *Dictionnaire des Dictionnaires*, encyclopédie universelle rédigée par Mgr Guérin et une élite de savants et de lettrés, l'équivalent d'une Bibliothèque complète. On peut appeler ce grand ouvrage un Larousse chrétien.

Digitized by Google

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 14 MARS 1894

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LE MEIGNEN, VICE-PRÉSIDENT

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne a tenu une séance, le mercredi 14 mars 1894, à 8 heures du soir, dans un des salons du cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, 4, à Nantes, sous la présidence de M. Henri Le Meignen, vice-président, en l'absence de M. A de la Borderie, président, empêché pour raison de santé, et qui a prié M. le Vice-président de présenter ses excuses à la Société.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société, savoir :

I. Mme la comtesse de Pesquidoux, au Houga (Gers), présentée par Madame Ferdinand Le Borgne et M. Olivier de Gourcuff ;

II. M. Foucaud, notaire à Vue (Loire-Inférieure), par MM. Henri Le Meignen et Dominique Caillé ;

III. M. Edmond Lemière, avocat à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), par MM. Plihon et Hervé ;

IV. M. Thomas de la Plesse, à Rennes, par les mêmes ;

V. M. Camille Quinefault, à Paris, par M. le marquis de Villoutreys et M. Jacques de Vezins.

VI. M. Paul Jochaud du Plessis, rue de la Garaye, à Dinan, par MM. Alexandre de la Bigne et A. de la Borderie.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

Il est décidé que la publication des *Lettres et Mandements de Jean V* en volume grand in-4° sera immédiatement poursuivie.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle, au nom de la famille Mellinet, M. Jules Biroché remercie la Société des Bibliophiles Bretons pour la couronne déposée par elle sur le cercueil du général.

M. le président lit ensuite deux autres lettres.

Dans la première, M. le baron G. de Wismes s'excuse et dit ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Dans la seconde, M. Léon Séché demande à la Société de vouloir bien souscrire pour le monument en l'honneur de Joachim du Bellay, dont l'érection sur l'une des places d'Ancenis serait prochaine. La Société décide qu'une somme de 100 fr. sera mise à la disposition des membres du bureau, avec pleins pouvoirs discrétionnaires pour ceux-ci dans l'usage qu'il conviendra d'en faire.

Sur la proposition de M. le président, la Société, qui ne veut point se désintéresser de la souscription faite pour élever un monument à la mémoire du général Mellinet, déclare souscrire pour 100 fr.

EXHIBITIONS

Par M. Camille Dupuy :

Un volume petit in-8° (ex libris de Robert Buchanam Stewart ; motto : *Ubi thesaurus ibi cor*). La reliure, anglaise et signée F. Bedford, est en maroquin brun poli avec encadrements sur les plats formés de filets dorés et à froid, et fers dorés sur le milieu du plat.

Ce volume contient :

1° Les *Sermons d'Olivier Maillard, pour l'Avent prêché à Paris en l'église de Saint-Jean en Grève en 1494*.

116 feuillets numérotés plus la table alphabétique.

Imprimés à Paris, par Jean Petit, en 1506.

2° Les *Sermons du dimanche avec d'autres sermons très utiles*.

108 feuillets numérotés plus la table alphabétique.

Digitized by Google

3° *Sermo communis omni tempore predicabilis.*

4° *Duodecin signa mortis.*

5° *Sermones di stipendio peccati.*

Les numéros 2, 3, 4, 5, imprimés par les soins de maître André Bocard, à Paris, aux frais de Jean Petit, libraire juré. — Anno Domini 1507. Pridie Calendas Martias.

6° *Sermons sur les Saints.* — Pour les défunts et contemplation sur la salutation angélique.

151 feuillets numérotés sur la table.

Imprimés à Paris (Kalendes de janvier 1507), par les soins de maître André Brocard, et aux frais de « honesti viri Johannis Petit, parisiensis, bibliopole ».

M. Camille Dupuy ajoute quelques explications.

Les *Sermons pour l'Avent* répondent exactement à la description donnée par M. de la Borderie p. 140, n° 6, dans sa *Bibliographie Maillardine*, publiée par la Société en 1877.

Les *Sermons du dimanche* et les numéros 3, 4 et 5 ci-dessus sont l'édition de 1508 dont il est question dans la *Bibliographie Maillardine*, p. 154, n° 5. Il convient de remarquer que la date Pridie Kalendas Martias 1507 répond au 28 février *1508*, en style actuel, depuis la réforme grégorienne.

La description donnée par M. de la Borderie se rapporte exactement à cet exemplaire. Toutefois, la souscription donnant la date d'impression de tous les volumes est au recto du dernier feuillet au lieu d'être au verso.

L'exemplaire des sermons pour les Saints répond exactement à à la description de celui désigné par M. de la Borderie sous le N° 1 p. 155 de sa *Bibliographie Maillardine*, comme la première édition de cette catégorie des sermons de Maillard.

L'exemplaire porte en marges quelques renvois manuscrits aux sources et à l'Écriture-Sainte. Quelques-unes de ces annotations, celles notamment des feuillets 59 et 61, des sermons du dimanche paraissent par le caractère de l'écriture être contemporaines de la publication de l'ouvrage.

Digitized by Google

Par M. Alexandre Perthuis :

1° *Médaille commémorative du Congrès international des américanistes,* dont le siège était au vieux couvent de Santa Maria de la Robida (province de Huelva).

Diamètre : 70 centimètres.

Au droit : Légende circulaire en lettres gothiques, dont voici la traduction : Christophe Colomb découvre le Nouveau Monde le 12 octobre 1492. Regnants en Castille et en Aragon : Dona Isabel et Don Fernando.

Dans le champ : Colomb, sur la caravelle *Sancta Maria* montre d'un geste inspiré le Nouveau Monde à son équipage. L'un des officiers est tombé aux genoux du grand navigateur. En vue, dans le lointain, les deux autres caravelles.

Au revers : Debout sous le dais qui porte cette devise : *Tanto monta « L'un vaut l'autre »,* Fernand et Isabelle reçoivent le hardi *découvreur*, auquel le Roi serre la main. A sa suite, viennent les habitants de la terre jusqu'alors inconnue. Des hommes portent des fruits, un cacatois, et une femme a un jeune enfant sur ses bras : ils s'avancent vers les souverains.

A l'exergue : Quatrième centenaire. MDIIIXCII. Madrid 1892. — B. Maura.

2° *Diplôme de mention honorifique de l'exposition historique européenne de Madrid.*

A l'occasion du centenaire de la découverte de l'Amérique, le marquis de Croizier, délégué général du comité du centenaire près l'ambassade d'Espagne en France, a bien voulu remettre à M. P. A. Perthuis la médaille et le diplôme dont la description précède.

Par le comte de Bréchard :

1° *Nouvelles étrennes utiles et agréables,* contenant un recueil de fables choisies dans le goût de M. de la Fontaine, avec la musique. Paris, Ph. N. Lottin, rue Saint-Jacques, proche Saint-Yves, à la Vérité, 1746.

2° *Office de la sainte Vierge* pour tous les temps de l'année, par le R. P. Cotton de la Cie de Jésus. Paris, chez Eustache Foucault, rue Saint-Jacques, à la Coquille, 1621.

Digitized by Google

Ce livre contient 221 gravures dont 200 de Antonius et Hieronymus Wierx.

Par M. A. Dortel :

Dialogues d'Ulric de Hutten. Cette édition porte une très belle marque d'imprimeur allemand avec la mention *Conrat-Resch.* Au verso, on lit la mention suivante : Apud inclytam Parrhi universitate, opera Petri Vidone calcographiariæ artis peritissimi. Anno a Christo M. D. XIX.

Le titre du livre est orné d'un très beau bois et la reliure en très bon état de conservation doit être presque contemporaine du livre.

OUVRAGES OFFERTS

Par M. le Ministre de l'Instruction publique : *Album de statistique de 1888 et 1889* (2 vol.) *Paris, Imprimerie nationale,* 1889 et 1890.

Par la Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine* : t. xxxiii, premier semestre 1893. — *Au siège de la Société, maison dite de la Reine-Bérengère. Grande-Rue,* 11, au Mans.

Par l'imprimerie Mellinet :

Annuaire du commerce pour 1894, imprimerie Mellinet, Nantes.

Par M. le marquis Anatole de Bremond d'Ars Migré.

Vieilles chevaleries. Les ordres de l'Epée, par le vicomte Oscar de Poli. — Paris 1894.

Par le comte de Montaigu :

L'ancienne baronnie de la Roche-Bernard par Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. Nantes, imprimerie Guinaud, 1893.

Par MM. Plihon et Hervé :

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne par René Kerviler. 18e fascicule. — Rennes, 1893.

Digitized by Google

Par le comte A. de Gouvello :

Colonies agricoles pour les enfants assistés et les orphelins pauvres, par le comte A. de Gouvello, président du comice agricole vendômois. — Blois, imprimerie Lecesne.

Par M. Sylvane de Kerhalvé :

Jeanne d'Arc, poème par Sylvane de Kerhalvé. — Nantes, imprimerie Paul Plédran.

Par M. le marquis de l'Estourbeillon :

Les revenus de la forêt de Brocéliande aux XVe et XVIe siècles, par le marquis de l'Estourbeillon, inspecteur de la Société française d'archéologie. — Vannes, Galles, 1892.

Par le Dr G. Gouraud :

Du magnétisme. Discours prononcé dans la séance du 4 décembre 1893, à la salle des Beaux-Arts, par M. le Dr G. Gouraud, président de la Société académique de Nantes. — Nantes, Mellinet, 1893.

Par M. Gontard de Launay :

Notes historiques sur Noëllet, par Gontard de Launay. — Segré, imprimerie Martin Guéret, 1890.

La séance est levée à dix heures et demie.

Pour le secrétaire général empêché :

Emile OGER,
Secrétaire adjoint.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(SUITE)[1]

LA CHESNELAYE (MARQUISAT)

Quel Chesnel donna son nom à la Chesnelaye[2] ? Peut-être fut-ce un membre de la famille Chesnel distinguée dès le XIIe siècle à la cour des barons de Fougères et propriétaire de la seigneurie de la Ballue en Bazouges-la-Pérouse ? Quoi qu'il en fût, dès la fin du XIVe siècle la Chesnelaye appartenait à Jean de Romilley, issu d'une famille de Normandie qui remonte à un compagnon de Guillerme le Bâtard lorsque celui-ci conquit l'Angleterre en 1066. Ces de Romilley devaient pendant longtemps se maintenir à la Chesnelaye.

Jean de Romilley, premier seigneur connu de la Chesnelaye servait en 1386 dans l'armée du roi de France ; il devint en 1403 premier écuyer de Charles VI et épousa Jeanne de Trouville. Leur fils, Jean II de Romilley, seigneur de la Chesnelaye, capitaine de cent hommes d'armes, s'unit à Catherine Tournemine de la Hunaudaye dont il eut Jean III de Romilley ; ce dernier épousa — non pas en 1406, comme dit Le Laboureur, mais après 1456 — Marguerite Bardoul, dame d'Ardennes en Saint-Georges de Reintembault[3]. Jean IV

[1] Voir le fascicule de mars 1894.

[2] Commune de Trans, canton de Pleine-Fougères, arrondissement de Saint-Malo.

[3] Cette dame était en 1456 veuve de Jean du Houme qu'elle avait épousé avant 1434. En 1463 Jean de Romilley était seigneur d'Ardennes, vraisemblablement du chef de sa femme.

Digitized by Google

de Romilley succéda à ses père et mère dans les seigneuries de la Chesnelaye et d'Ardennes que conservèrent ses descendants. Vice-chancelier du duc de Bretagne François II, il eut pour femme Marie de Buat et mourut vers 1480. Jean V de Romilley, issu de cette union et seigneur de la Chesnelaye, épousa Jeanne de Beaulieu[1]. Leur fils Jean VI de Romilley rendit aveu pour la seigneurie de la Chesnelaye en 1496 ; il avait épousé en 1485 Marie du Pontglo ; devenu veuf, il se remaria en 1509 à Guillemine de Sahur, veuve de Charles de Montecler : Jean VI fut gouverneur de Fougères et mourut en 1516. Du premier mariage de ce seigneur de la Chesnelaye naquit Jean de Romilley qui mourut avant son père le 18 juin 1515, laissant veuve Gillette de Romilley avec un fils Georges de Romilley ; celui-ci, en qualité d'héritier de son père et de son grand-père, fournit en 1517 le minu de la seigneurie de la Chesnelaye[2]. Il épousa : 1° en 1509 Renée de Montecler, fille de la seconde femme de son grand-père ; 2° Magdeleine du Han.

Charles de Romilley, seigneur de la Chesnelaye, fils des précédents et sorti du premier lit, se maria aussi deux fois et s'unit : 1° en 1541 à Françoise de Couvran, fille du baron de Sacé ; 2° en 1558 à Esther de la Marzelière. Il mourut avant 1598, époque à laquelle sa veuve rendit aveu pour les seigneuries de la Chesnelaye et d'Ardennes, au nom de son fils César de Romilley dont elle se trouvait tutrice. Ce César de Romilley fut chevalier de l'ordre du Roi et épousa Françoise d'Orglandes ; il mourut à Paris et fut inhumé aux Petits-Augustins[3] après 1620 ; sa veuve lui survécut jusqu'en 1654. Ils laissaient entre autres enfants François de Romilley, qui leur succéda à la seigneurie de la Chesnelaye — et Juliette de Romilley, mariée le 1er février 1643, dans la chapelle de la Chesnelaye, à Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans. François de Romilley, marquis de la Chesnelaye et seigneur d'Ardennes, ne conserva pas cette première terre qu'il dut vendre presque aussitôt après en avoir

[1] Moreri, *Grand Dictionnaire historique.*

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure,* V° Trans.

[3] Moreri qui donne ce détail dit qu'il fut inhumé le 11 janvier 1611. C'est une erreur, car nous avons deux aveux de César de Romilley, datés l'un de 1617, l'autre de 1620.

Digitized by Google

obtenu l'érection en marquisat en 1641, car, dès 1645, Pierre de Gondy, duc de Retz, et Catherine de Gondy, sa femme, revendirent la Chesnelaye à Olivier du Boisbaudry et à Juliette de Romilley, seigneur et dame de Trans[1]. Toutefois le titre de marquis de la Chesnelaye ne passa point aux acquéreurs de cette terre ; il continua d'être porté par les seigneurs d'Ardennes qui ne tardèrent pas d'ailleurs à obtenir l'érection en marquisat de cette dernière seigneurie sous le nom de marquisat de Romilley ; nous les y retrouverons.

Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans et de la Chesnelaye, devenu veuf de Juliette de Romilley, se remaria à Saint Germain de Rennes, le 19 novembre 1647, à Denise de la Porte, fille du seigneur d'Artois ; il mourut à Noël 1659, et sa veuve fut inhumée à Rennes le 18 février 1671. Deux garçons, issus du second lit, succédèrent à Olivier du Boisbaudry : Jean-Baptiste du Boisbaudry, seigneur de Trans et de la Chesnelaye, marié par contrat du 1er août 1670 à Marguerite de Poix, fille du seigneur de Fouesnel, et décédé sans postérité ; il fut inhumé le 23 mai 1672 dans son enfeu au chœur de l'église de Trans ; — et François du Boisbaudry, également seigneur de Trans et de la Chesnelaye après son frère, marié à Renée Le Pape et mort le 7 août 1677 à Rennes ; son corps fut inhumé le surlendemain dans le chanceau de l'église de Trans. Sa veuve ne décéda qu'à 78 ans, le 7 février 1730 en son hôtel à Rennes, et fut enterrée le 9 en l'église de Bonne-Nouvelle[2].

Marc-Antoine du Boisbaudry, fils posthume de ce dernier seigneur de la Chesnelaye, naquit à Rennes le 19 septembre 1677 et épousa en la chapelle du Gage en Pleugueneuc, le 17 novembre 1697, Jeanne-Marie de Saint-Gilles ; il mourut le 15 septembre 1745 et sa veuve le 22 mars 1757[3].

Ils laissaient les seigneuries de Trans et de la Chesnelaye à leur fille Marie-Arthuze du Boisbaudry, femme de Pierre-François Visdelou, seigneur de la Villethéart.

Ces derniers étaient morts, l'un et l'autre, en 1765, et leurs

[1] *Archives nationales*, P. 1709.
[2] *Reg. des bapt. mar. et sépult. de Rennes et de Trans.*
[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.

Digitized by Google

enfants vendirent, le 10 août de cette année-là, les seigneuries de Trans et de la Chesnelaye.

Les vendeurs étaient François de Visdelou, comte de la Villethéart, et ses sœurs Jeanne et Nathalie de Visdelou ; l'acquéreur fut Julien de la Motte, seigneur de Beaumanoir, marié au Cap en 1739 à Marie Bouleau[1].

Le nouveau seigneur de Trans et la Chesnelaye mourut à Dinan le 20 juin 1787, laissant pour fils aîné Pierre-Martial de la Motte, marquis de Montmuran, qui épousa à Saint-Etienne de Rennes, le 15 avril 1788, Jeanne-Charlotte de Guibert, veuve du marquis de Lanjamet[2]. Il fut le dernier à posséder les seigneuries de Trans et de la Chesnelaye qui furent, pendant son émigration, vendues nationalement le 12 vendémiaire et le 20 brumaire au V[3]. Quant à lui, il décéda sans postérité en 1823.

La seigneurie de la Chesnelaye, relevant directement du duc de Bretagne, puis du roi sous son domaine de Rennes, à charge « de trois sols de rente appelée mangier[4], » se composait dès 1455 d'un domaine proche contenant plus de deux cents journaux de terre et d'un fief jouissant d'une haute justice[5]. Elle fut érigée par Louis XIII en marquisat, en faveur de François de Romilley, par lettres patentes du mois de décembre 1641, enregistrées au parlement de Bretagne en 1644. Mais nous avons dit que l'existence de ce marquisat fut très éphémère, François de Romilley ayant vendu la Chesnelaye à cette époque.

En 1680 la veuve du fils de l'acquéreur, Renée Le Pape, dame du Boisbaudry, obtint même du roi l'union des fiefs de la Chesnelaye à ceux de Trans, de façon à ne former qu'une seule sei-

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E 633.

[2] *Reg. des mar. de St-Etienne de Rennes.*

[3] Ces terres furent alors rachetées par Mlle Artur de la Villarmois, nièce du seigneur dépossédé, fille de Jacques Artur, seigneur de la Villarmois, qui avait épousé le 21 juillet 1772 Joséphine de la Motte.

[4] Cette rente se payait chaque année aux commis du Domaine de Rennes, le jour Saint-Denis, « au pied de la croix du cimetière de Trans, et non ailleurs, à l'issue de la messe. »

[5] *Archives de la Loire-Inférieure*, Vo Trans.

Digitized by Google

gneurie sous le nom de Trans[1]. Toutefois, devant parler plus tard de la baronnie de Trans, nous ne nous occuperons maintenant que de ce qui constituait la seigneurie de la Chesnelaye.

Le domaine proche de la Chesnelaye se composait en 1678 de ce qui suit : le manoir de la Chesnelaye avec ses rabines et bois de décorations, sa chapelle dédiée à la Sainte Trinité[2], son colombier, ses moulins et ses étangs, etc ; – le pourpris de la Chesnelaye et les métaires de la Porte, des Mesliers, de la Courbertière et des Chesnayes.

Les principaux fiefs de la Chesnelaye s'étendaient en Trans, Pleine-Fougères, Sougeal et paroisses voisines ; ils jouissaient d'une haute, moyenne et basse justice ; leurs tenanciers habitant la paroisse de Trans étaient soumis au devoir de quintaine que couraient chaque année les nouveaux mariés. Les fourches patibulaires de la seigneurie s'élevaient près de la métairie de la Courbertière[3].

Le sire de la Chesnelaye avait aussi dès 1602 certaines prééminences en l'église de Trans, notamment « ses armoiries dans la vitre devant le grand autel, son enfeu et son banc à queue dans le chanceau, etc. » Un peu plus tard on voit qu'il avait, en outre, dans la nef de cette même église « un banc avec pierre tombale et prééminence[4] ».

Longtemps demeure de la famille de Romilley — qui l'abandonna pour se fixer à Ardennes — le manoir de la Chesnelaye tomba au rang des métairies après son union à la seigneurie de Trans. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une grande ferme appartenant à l'un des descendants des anciens seigneurs[5]. On retrouve néanmoins dans la cour du vieux manoir quelques vestiges

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 628.

[2] Cette chapelle avait été bâtie par Georges de Romilley et Renée de Montecler, seigneur et dame de la Chesnelaye et fondée par eux de deux messes hebdomadaires, par acte du 21 février 1545.

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E 628.

[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.

[5] M. le comte de Palys, petit-fils de Gabriel de la Forest, seigneur d'Armaillé, qui épousa le 4 mai 1784 Marie-Julienne de la Motte, sœur du dernier seigneur de la Chesnelaye.

Digitized by Google

de sa splendeur disparue, notamment la porte sculptée de la chapelle et surtout un puits du XVe siècle, orné d'une jolie pyramide de granit à pans coupés, avec d'élégantes arcatures trilobées surmontées d'accolades fleuries et reposant sur de sveltes colonettes

CICÉ (Baronnie)

Selon M. de Courcy, la seigneurie de Cicé[1] appartint d'abord à la famille de ce nom qui se fondit dans celle de Botherel[2]; mais il nous semble que le Guillaume de Cicé qui représente seul au XVe siècle cette prétendue famille appartenait lui-même à la maison de Botherel; il porte, en effet, pour armoiries dans son sceau de 1436 *un lion*, comme Olivier Botherel, seigneur de Mouillemusse en 1404, et Pierre Botherel, seigneur d'Apigné en 1410[3].

Quoi qu'il en soit, le premier seigneur connu de Cicé est Jean Botherel qui hérita en 1401 de Jeanne Botherel, femme de Pierre du Fresne, et qui rendit aveu en 1406 pour les manoir et seigneurie de Cicé[4]. Il faisait partie en 1419 de la garde du duc de Bretagne et mourut en 1442. Il laissa sa seigneurie de Cicé à son fils Robin Botherel qui décéda lui-même le 27 juin 1451, n'ayant eu qu'une fille Jeanne Botherel, mariée à Jean Hingant, seigneur du Hac[5].

De cette union naquit Eustache Hingant qui à la mort de son grand'père devint du chef de sa mère, également décédée, seigneur de Cicé. Il était alors mineur et sous la tutelle de son père en 1452 ; il épousa Perrine Botherel avec laquelle il rendit aveu en 1468 pour la terre de Cicé[6]. Charles Hingant, leur fils, seigneur du Hac et de Cicé en 1509, épousa Raoulette de la Houssaye, et

[1] Commune de Bruz, canton S. O. de Rennes.

[2] *Nobiliaire de Bretagne* I, 253.

[3] Voy. D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, 1298, et sceaux nos 75 et 93.

[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, Vo Bruz.

[5] *Ibidem*.

[6] *Archives. de la Loire-Inférieure*, Vo Bruz.

Digitized by Google

mourut le 22 mars 1514 ; son fils aîné Raoul Hingant rendit aveu pour la seigneurie de Cicé en 1515 et s'unit à Françoise de Saint-Amadour. Françoise Hingant, issue de ce mariage, épousa René Tournemine, seigneur de la Guerche en Retz, et lui apporta la terre seigneuriale de Cicé[1].

Ces deux époux rendirent aveu pour Cicé en 1540, mais en 1557 Françoise Hingant était morte et son mari, habitant le Hac en Guern et tuteur de leur fils aîné René, rendit aveu en son nom pour Cicé. Ce dernier René Tournemine devint plus tard célèbre sous le nom de baron de la Hunaudaye et épousa Marie de Coëtlogon. Mais, par contrat du 29 juillet 1566, il vendit la seigneurie de Cicé à Bertranne de la Chapelle de la Rochegiffart, veuve de Georges Champion, seigneur des Croix près Rennes[2]. Cette dame avait un fils, François Champion, qui devint seigneur des Croix, du chef de son père, et seigneur de Cicé du chef de sa mère ; chevalier de l'ordre du Roi, il rendit aveu pour ces deux seigneuries en 1575 ; il épousa Françoise de la Chapelle de Bœuvres et mourut en 1596. L'année suivante, René Champion, premier baron de Cicé, fils des précédents, épousa Charlotte de Cornulier, mais il mourut peu d'années après, laissant Cicé à son fils aîné Charles Champion. Celui-ci s'unit en 1627 à Judith Thévin qui ne lui donna pas moins de dix-huit enfants[3] ; ce seigneur et cette dame de Cicé furent inhumés dans un enfeu qui leur appartenait à Saint-Sauveur de Rennes, l'un le 17 novembre 1670, et l'autre le 17 février 1679. Leur fils aîné, François Champion, conseiller au parlement de Bretagne comme son père et après lui baron de Cicé, épousa, le 4 octobre 1665, dans la chapelle de Saint-Denis à Rennes, Marie Couturié, fille du seigneur de la Garenne en Soudan. Il décéda le 7 janvier 1715 et fut inhumé dans son enfeu en l'église de Bruz[4].

Mais par acte du 22 juillet 1675 ce François Champion avait vendu la seigneurie de Cicé à Renée Foucault, mère et tutrice de François Rogier, comte de Villeneuve et seigneur du Crévy ; heu-

[1] *Ibidem* — du Paz, *Histoires généalogiques de Bretagne.*

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, fonds de Laillé.

[3] Presque tous baptisés à Saint-Etienne de Rennes.

[4] *Reg. des mar. et sépult. de Rennes et de Bruz.*

Digitized by Google

reusement pour lui qu'après la mort de cette dame il put, le 8 mars 1694, racheter d'avec François Rogier son fils une bonne partie de la terre et toute la seigneurie de Cicé moyennant 70,000 l.

Joseph-Clément Champion, né à Rennes de ce même François Champion le 10 avril 1679, devint en 1715 baron de Cicé et fut aussi conseiller au Parlement. Il s'unit, à Saint-Brieuc, en avril 1717, à Thérèse Bonnescuelle de la Rochedurand, mais il n'en laissa que deux filles ; sa femme décéda le 3 avril 1743 et lui-même le 25 mai 1759 ; l'un et l'autre furent inhumés dans leur enfeu à Saint-Sauveur de Rennes[1].

L'aînée de ces filles, Julienne-Vincente Champion, baronne de Cicé, épousa le 7 septembre 1744 Jacques Berthou, seigneur de Kerversio, conseiller au Parlement. De cette union naquit à Cicé Renée-Julie Berthou, baptisée à Bruz le 4 juillet 1745 ; cette enfant épousa en 1764 Charles-Sévère de la Bourdonnaye, marquis de Montluc, auquel elle apporta la baronnie de Cicé après la mort de ses père et mère décédés à Rennes, l'un en 1755 et l'autre le 18 octobre 1775. M. et Mme de la Bourdonnaye rendirent aveu au roi pour Cicé en 1777, mais ils émigrèrent pendant la Révolution et leur château avec ses dépendances fut vendu nationalement le 13 fructidor an IV ; par bonheur pour eux leur parente Mlle Magon de la Gervaisaye se trouva restée en France ; elle racheta le château de Cicé et la métairie de la Porte 52,692 l.[2] La famille de la Bourdonnaye de Montluc put ainsi rentrer en possession de la terre de Cicé qui appartient encore aujourd'hui à ses descendants.

Cicé fut érigé en baronnie par Henri IV, en faveur de René Champion, par lettres données à Rennes, pendant le séjour de ce bon roi en notre ville, au mois de mai 1598. Plus tard, Louis XIII, par lettres datées de janvier 1611 et enregistrées au Parlement le 11 octobre suivant, autorisa Charlotte de Cornulier, baronne de

[1] Un frère cadet du dernier Champion, baron de Cicé, Jérôme Champion, chevalier de Cicé, épousa Marie-Rose de Varennes et en eut douze enfants, parmi lesquels figurent Jean-Baptiste Champion, évêque d'Auxerre, † en Prusse en 1805 — Jérôme Champion, archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, † en 1810 — et Adélaïde Champion, † à Paris en 1818 en odeur de sainteté.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1 Q 18.

Digitized by Google

Cicé et tutrice de son fils Charles Champion, à tenir chaque année deux foires « au bourg de Babelouze », village situé dans les fiefs de Cicé[1].

Parmi les *Aveux de Cicé* conservés aux archives de la Loire-Inférieure il en existe un très beau de 1573 ; toute la première page de cet in-folio est occupée par un grand blason en bannière : *d'azur à trois écussons d'or chargés chacun de trois bandes de gueules*, qui est Champion ; le collier de l'ordre de Saint-Michel entoure cet écu.

Pendant longtemps la terre de Cicé, relevant directement du roi sous son domaine de Rennes, semble ne s'être composée que du manoir et de la métairie de Cicé, des moulins de Champcor et des fiefs de la Haye de Cicé et de Chavagne. Mais lorsqu'elle fut vendue en 1675, elle comprenait, en outre, les métairies de la Chèze, de Verbusson, du Chesneday, de Champcor, de la Pérelle, de la Chapelaye et de la Pimoraye ; toutes furent aliénées par le seigneur du Crévy, mais elles furent en partie rachetées plus tard par les Champion redevenus seigneurs de Cicé. Le domaine proprement dit de Cicé se trouvait au XVIIe siècle composé du manoir de ce nom avec ses bois, son pourpris, sa chapelle et sa fuie — des métairies de la Porte de Cicé, de Champcor et du Chesneday — des moulins à eau de Champcor et de Mortrai — « d'une vigne avec sa maison de vigneron » signalée encore en 1694, etc[2].

Quant à la seigneurie, elle comprenait une douzaine de fiefs s'étendant en Bruz, Chavagne, Saint-Jacques, Moigné et Chartres.[3] Ces fiefs jouissaient d'une haute justice et on y signalait un droit de « coutume et trépas » au passage de Babelouze, là où, comme nous l'avons dit, le baron de Cicé tenait ses foires. Un tenancier de ce village de Babelouze lui devait « une paire d'éperons dorés » ;

[1] *Archives du parlement de Bretagne.*

[2] Le baron de Cicé avait aussi un hôtel à Rennes, situé près la Grande-Pompe en la paroisse Saint-Sauveur.

[3] En 1649 Charles Champion prenait les titres de baron de Cicé seigneur de la Chèze, Champcor, le Chesneday la Chapelaye, Beaumont-en-Chavagne, la Pimoraye, la Perelle le Verbusson, la Giraudaye et autres lieux ; mais toutes ces petites seigneuries ne semblent pas avoir été unies féodalement à la baronnie de Cicé.

Digitized by Google

d'autres habitants du même lieu étaient tenus de lui fournir, chaque année, l'un « une douzaine d'esteufs moitié rouges et moitié blancs », l'autre « deux paires de gants » et un dernier « une paire de soliers[1] ».

Parlons maintenant des prééminences d'église appartenant au baron de Cicé. Dans l'église de Bruz on voyait au haut de la maîtresse-vitre, derrière le grand autel, un seul écusson portant *d'argent à un lion de sinople* : c'était le blason des Botherel, premiers seigneurs de Cicé ; ce même écusson se retrouvait avec deux autres semblables dans une verrière voisine.

Au chanceau était placé du côté de l'évangile un banc armorié du blason des Champion et accompagné d'un enfeu prohibitif. Outre « cette moitié de chœur de Bruz » lui appartenant, le baron de Cicé possédait encore dans cette église « la chapelle Saint-Nicolas joignant la première voûte du côté de l'évangile et la chapelle au-dessous où il n'y a pas d'autel, mais seulement un balustre ». Les armes des Champion étaient également peintes dans les vitres de ces chapelles[2].

A l'église de Chavagne les droits et prééminences du baron de Cicé étaient encore plus considérables. En 1649, en effet, le roi avait uni à la baronnie de Cicé les fiefs des Fontenelles et de la Touche des Barres, le grand bailliage de Chavagne et celui de la Fonchaye, « de sorte qu'il ne reste plus dans ledit bourg de Chavagne aucun fief qui n'appartienne au seigneur de Cicé ou ne relève de lui[3] ». Aussi le baron de Cicé avait-il en cette église de Chavagne une lisière à ses armes extérieurement et intérieurement, deux enfeus, l'un dans le chanceau et l'autre devant l'autel de Notre-Dame[4], enfin son blason et celui des Botherel ses prédécesseurs dans le chanceau et au haut du grand autel, comme dans la nef et sur son grand banc à queue placé du côté de l'évangile.

Deux chapelles dépendaient aussi de la baronnie, celle de Cicé

[1] *Aveu de 1540.*

[2] *Prise de possession de Cicé en 1694.*

[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine* fonds de la Bourdonnaye.

[4] Ce dernier enfeu dépendait de la seigneurie des Fontenelles qu'avait achetée en 1638 Charles Champion.

Digitized by Google

et celle de Champcor. En 1655 Charles Champion et Judith Thévin sa femme avaient fondé quatre messes hebdomadaires en la chapelle construite en l'honneur de saint Charles dans la cour de leur château de Cicé. Cette fondation fut augmentée, quant au revenu, par Renée Foucault, dame du Crévy et de Cicé, dans une circonstance assez singulière.

Cette dame se promenant seule au mois d'octobre 1689 dans le grand bois de Cicé fut attaquée par un loup qui la mordit cruellement ; à ses cris accoururent son jardinier et d'autres serviteurs contre lesquels le loup tourna sa rage ; on parvint toutefois à se rendre maître de cette bête féroce, mais le 16 octobre la dame de Cicé « gisant au lit, malade par les morsures dudit loup » et ne pouvant écrire, attendu que l'index de sa main droite était brisé, fit son testament. Elle dota sa chapelle de Cicé de 150 l. de rente en action de grâces de n'avoir pas été tuée sur le coup, récompensa ses serviteurs « mordus et pillés du même loup » et ordonna qu'on déposât son corps en l'église de Chavagne, son cœur au couvent des Carmes de Ploërmel[1] et ses entrailles en l'église de Bruz[2].

Quant à la chapelle de Saint-Méen de Champcor, elle se trouvait en Chartres, mais étant tombée en ruines, le baron de Cicé en fit transférer la fondation en sa chapelle de Cicé.

Le château de Cicé n'est plus qu'une ruine, pittoresquement assise au bord même de la Vilaine. Il se composait de deux corps de logis juxtaposés, regardant l'un la rivière, l'autre la cour d'honneur que précède une longue et large avenue. Ces deux façades semblent avoir été refaites en partie vers 1785 par M. de la Bourdonnaye. A leurs extrémités se trouvaient d'un bout une grosse tour fortifiée, ronde à l'extérieur, mais carrée intérieurement, garnie de mâchicoulis et surmontée en 1790 d'une aiguille en plomb qui ne subsiste plus, et de l'autre bout un grand pavillon à toit surhaussé et une jolie tourelle très élancée, à quatre étages, terminée par une lanterne dans le style de la Renaissance.

Tout cela est encore à peu près debout, sauf le pavillon : quand

[1] Les Rogier, seigneurs du Crévy, avaient là leur enfeu.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, fonds de la Bourdonnaye.

Digitized by Google

on pénètre dans ces ruines on retrouve des portes à accolade du XVe siècle, derniers vestiges du manoir primitif, et une salle avec chambre au-dessus décorées de peintures murales plus modernes, représentant des scènes mythologiques, comme Pâris avec les trois Grâces, des paysages et des scènes champêtres; les plafonds étaient également peints, autant qu'on peut en juger dans l'état de délabrement où se trouve ce château, depuis longtemps privé de couverture. Du côté de la rivière, qui à l'origine devait baigner le pied de la tour, cette ruine ne manque pas de grandiose, à demi ombragée qu'elle est par quelques beaux arbres; vu de la cour d'honneur, l'ensemble de la construction est presque monumental : la vieille chapelle et la maison du chapelain d'un côté, le colombier de l'autre, se retrouvent encore au bas d'une vaste terrasse, et les bois environnant avec leurs allées symétriquement ouvertes donnent à ce vieux château de Cicé un cachet de noble sévérité et d'antique importance.

COMBOUR[1] (Comté)

La seigneurie de Combour[2] était un dénombrement de la grande seigneurie temporelle des archevêques de Dol.

Au commencement du XIe siècle, l'archevêque Guinguené résolut de donner à son église un protecteur laïque tout en dotant sa propre famille. Il fit donc bâtir à quatre lieues de Dol le château de Combour qu'il offrit à l'un de ses frères appelé Riwallon avec de vastes domaines et sous sa mouvance douze fiefs de chevalerie d'une étendue considérable. En revanche, il lui imposa et à ses successeurs l'obligation de défendre les terres et les sujets de l'église de Dol et de commander son armée quand besoin serait; aussi voyons-nous au XIIe siècle le sire de Combour prendre dans

[1] M. Potier de Courcy qualifie de baronnie la seigneurie de Coesmes (*Nobiliaire de Bretagne*, II, 441). Mais comme nous n'avons trouvé nulle part preuve de cette assertion, nous ne croyons pas devoir faire figurer ici cette seigneurie.

[2] Chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Malo.

Digitized by Google

les chartes le titre de « porte-enseigne de Saint-Samson », c'est-à-dire défenseur de l'église de Dol.

Riwallon, premier seigneur de Combour, eut de la fille du seigneur du Puiset en Beauce plusieurs enfants, notamment saint Gilduin et un autre Gilduin qui lui succéda ; vinrent ensuite, selon du Paz[1], Haimon, marié à Raenteline, et leur fils Riwallon II qui fonda en 1149 le prieuré de Notre-Dame de Combour où il fut inhumé : on voyait encore sa statue tumulaire au siècle dernier « couchée sur le dos en armure de chevalier[2] ».

De son union avec Aremburge il eut plusieurs enfants, dont l'histoire ne parle plus, et après lui la seigneurie de Combour passa, dit encore du Paz, à son parent Jean de Dol qui s'était croisé en 1147. Mais celui-ci n'eut que des filles dont l'une appelée Yseult de Dol apporta la seigneurie de Combour à son mari Harsculfe de Soligné ; ces deux derniers moururent en 1197 et furent inhumés dans l'abbaye de la Vieuville, en Epiniac. Jean, leur fils aîné, prit le nom et les armes de sa mère et s'appela Jean de Dol ; il fit beaucoup de donations à l'abbaye de Montmorel en Normandie Ses successeurs à Combour furent Harcouët de Dol, Jean II de Dol, son fils (1278) et Jean III de Dol (1330) Ce dernier ne laissa qu'une fille, Jeanne de Dol, qui épousa : 1° Jean de Tinténiac, seigneur dudit lieu, tué à la bataille de Mauron (1352), et 2° Jean de Châteaugiron, sire de Malestroit, mort en 1374. De cette dernière union sortit Jean de Châteaugiron, dit de Malestroit, seigneur de Combour, qui épousa Marguerite de Quintin et mourut en 1397. Ses deux fils lui succédèrent l'un après l'autre : Jean, tué à la bataille d'Azincourt (1415), ne laissant qu'un fils mort au berceau, et Geffroy, mari de Valence de Châteaugiron, décédé en 1463 et inhumé dans l'église de Derval. Le fils de ces derniers, Jean de Malestroit, sire de Combour, Derval, Châteaugiron, etc., avait épousé en 1450 Hélène de Laval ; il mourut en 1482 et sa veuve en 1500 ; l'un et l'autre furent inhumés en l'abbaye de Vieuville.

Ils ne laissaient point d'enfants et la seigneurie de Combour

[1] *Histoires généalogiques de Bretagne*, 499.
[2] *Mémoire d'outre-tombe*, 1. 67.

Digitized by Google

passa après eux à la nièce de Jean, fille de sa sœur Gillette de Malestroit, vicomtesse de la Bellière ; elle se nommait Jeanne Raguenel et avait épousé Tanneguy du Chastel, seigneur de Renac. Cette dame mourut elle-même le 23 juin 1506, laissant Combour à son petit-fils Jacques de Montejean, né du mariage de Louis, sire de Montejean, avec Jeanne du Châtel.

Jacques de Montejean décéda sans postérité, le 21 décembre 1517, et sa succession à Combour fut recueillie par sa sœur Anne de Montejean, femme de Jean, sire d'Acigné, mort en 1540. La fille de ceux-ci Philippette d'Acigné eut en partage la seigneurie de Combour et épousa en 1553 Jean, sire de Coëtquen.

La noble famille de Coëtquen devait conserver Combour pendant deux siècles.

Jean de Coëtquen, créé en 1575 marquis de Coëtquen et comte de Combour, décéda le 29 juin 1604, et Philippette d'Acigné, sa femme, en 1615 ; l'un et l'autre furent inhumés en l'église des Jacobins de Dinan, dans l'enfeu de Coëtquen.

Leur fils unique, Jean de Coëtquen, qu'on appelait le comte de Combour, décéda avant eux ; il avait épousé en 1578 Renée de Rohan, dont il eut Louis qui succéda à son grand-père ; il mourut non pas à la bataille de Loudéac, où commandait son père, en avril 1591, comme le dit dom Morice, mais au château de Combour le 29 juillet 1602[1]. Son corps fut inhumé aux Jacobins de Dinan. Sa veuve, Renée de Rohan, mourut le 16 mai 1616 et fut enterrée en l'église paroissiale de Combour où l'on voyait encore son mausolée en marbre noir avant la Révolution.

Louis, marquis de Coëtquen, épousa en 1609 Henriette d'Orléans et fut tué au siège de la Rochelle le 9 octobre 1628. Il laissait pour successeur son fils Malo Ier, marquis de Coëtquen, baptisé le 11 juillet 1611 à Saint-Malo, dont les sires de Coëtquen furent longtemps gouverneurs de père en fils. Celui-ci s'unit en 1631 à Françoise de la Marzelière et mourut en août 1674 ; sa veuve le suivit dans la tombe le 14 juillet 1677.

Leur fils Malo II, marquis de Coëtquen et comte de Combour,

[1] *Registre paroissial de Saint-Méloir-des-Ondes.*

Digitized by Google

avait épousé en 1662 Marguerite de Rohan-Chabot, il mourut à Paris le 24 avril 1679 ; sa veuve se retira en Bretagne et mourut en 1720.

Malo-Auguste, fils des précédents, marquis de Coëtquen et comte de Combour, épousa : 1° en 1696 Marie-Charlotte de Noailles, 2° en 1723 Marie Loquet de Grandville ; il décéda au château de Combour le 1er juillet 1727 et son corps fut conduit par le recteur de Combour en l'enfeu des Jacobins de Dinan[1]. Il avait eu de son premier mariage un fils, Jules-Malo de Coëtquen, qui mourut avant lui, laissant deux enfants de sa femme Elisabeth de Nicolay, et de sa seconde union une fille Louise-Maclovie de Coëtquen, qui épousa en 1739 Emmanuel de Durfort, duc de Duras.

La duchesse de Duras hérita du comté de Combour, mais son mari et elle le vendirent par contrat du 3 mai 1761, à René-Auguste de Chateaubriand et Apolline de Bedée, sa femme.

Ceux-ci eurent plusieurs enfants ; l'un d'eux, François-René, a immortalisé son nom ; le château de Combour est rempli du souvenir de Chateaubriand et il a lui-même dans ses *Mémoires d'outre-tombe* dépeint admirablement cette vieille demeure féodale et la vie qu'on y menait durant son enfance. René-Auguste de Chateaubriand mourut à 69 ans, au château de Combour, le 8 septembre 1786 ; il fut inhumé dans le chanceau de l'église paroissiale ; sa veuve décéda à Saint-Servan le 31 mai 1798. Leur fils aîné, Jean-Baptiste de Chateaubriand, fut le dernier comte de Combourg ; reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1779, il épousa Thérèse Le Pelletier de Rosambo ; l'un et l'autre, victimes de la Révolution, furent saisis à Paris, condamnés à mort et exécutés le 3 floréal an II. M. de Chateaubriand avait 34 ans et sa femme 23 seulement.

Combour, baronnie d'ancienneté, fut érigé en comté par Henri III, lorsque ce prince créa le marquisat de Coëtquen. Les lettres royales datées de juin 1575 portent que le roi, voulant récompenser Jean, sire de Coëtquen, chevalier de son ordre, érige en baronnie sa terre et seigneurie de Vauruffier et « celle de Combour, qui vouloit estre baronnie, en comté » ; elles ajoutent que S. M.

[1] *Reg. des sépult. de Combour.*

Digitized by Google

« unit et incorpore à la seigneurie de Coëtquen lesdits baronnie de Vauruffier et comté de Combour, ainsi que la vicomté de Rougé » et érige le tout en marquisat, sous le nom de marquisat de Coëtquen. Ces lettres patentes furent présentées en 1580 à la Chambre des comptes de Bretagne et confirmées par Louis XIV en septembre 1678[1].

A l'origine Combour dut évidemment relever des archevêques de Dol; mais dans la suite des temps les sires de Combour trouvèrent moyen de s'affranchir de cette suzeraineté ecclésiastique et portèrent directement au duc de Bretagne l'hommage presque total de leur seigneurie. « Pourtant il resta jusqu'à la fin quelques vestiges du premier état des choses : les barons de Combour ne purent soustraire à la mouvance des évêques de Dol un ensemble de fiefs considérables répandus dans huit paroisses du régaire de Dol. Ils restèrent aussi tenus de faire dans la ville de Dol le service de chevauchée et de police, chaque an, pendant la foire de Saint-Samson[2]. »

Le corps principal de la baronnie de Combour se composait de seize paroisses dont le territoire relevait presque entièrement d'elle ; ces paroisses étaient : Combour, Cuguen, Lourmais, Lanhélen, Meillac, Trémeheuc, Saint Léger, Lanrigan, Dingé, Québriac, Roz-sur-Couasnon, Saint-Marcan, Cendres, Pleine-Fougères, la Boussac et Trans.

Mais le sire de Combour avait en outre un certain nombre de fiefs dans dix-huit autres paroisses, savoir en : Epiniac, Carfantain, Saints, Bonnemain, Baguer-Morvan, Baguer-Pican, Saint-Broladre, Cherrueix, Mont-Dol, Dol et l'Abbaye-sous-Dol (enclavées dans le régaire de Dol), Vieuxviel, Sougeal, Saint Ouen-la-Rouairie, Barouge la-Pérouse et Noyal-sous-Bazouges (enclavées dans la baronnie de Fougères), Plerguer (enclavée dans la seigneurie de Châteauneuf) et Saint-Georges-de-Gréhaigne dépendant de l'abbaye de Saint-Georges; en tout trente-quatre paroisses dans lesquelles le comte de Combour avait des droits.

[1] *Archives du château de Combour.*

[2] M. de la Borderie, *La seigneurie de Combour* (*Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, II, 176). — Nous résumons dans les pages suivantes cette intéressante étude féodale de notre éminent historien breton.

Digitized by Google

D'après la déclaration de 1682 la baronnie de Combour avait du domaine proche en neuf paroisses : en Combour « le château et forteresse dudit lieu, terrasses, jardins, écuries, mails, cour, colombiers, étang, moulins, bois, etc., le tout contenant ensemble 200 journaux de terre. — En Roz-sur-Couasnon « le manoir et vieil emplacement du château de Gaugray, étang, moulins à eau et à vent, bois, garennes, grèves et salines sur le rivage de la mer[1] ». — En Cuguen, « le lieu, terre et seigneurie du Plessix-Epine, prés, bois de haute futaie auquel il y a deux mottes, en l'une desquelles y a emplacement de maison et forteresse environnée de douves, avec deux étangs et un moulin, etc. » — En Dingé « la forest de Tanouarn contenant, avec les landes et pasnages d'autour, cinq à six mille journaux de terre et le bois des Champs-Roger n'ayant que trois cents journaux d'étendue ». — En Saint-Marcan « la métairie de la Courtepierre avec étang, moulin, bois, etc. ». — En Lourmais « 450 journaux de landes ». — En Trémeheuc « 500 journaux de lande », et sur l'une de ces landes, dite la lande de Rochefort, la justice patibulaire de Combour portée sur quatre piliers[2] ». — En Saint-Léger « les landes de Landehuan mises en cultures au XVIIe siècle et afféagées, plus un emplacement de moulin à vent et un four à ban ». — Enfin en l'Abbaye-sous-Dol « un autre four à ban où étaient tenus de venir cuire leur pain tous les vassaux du prieuré de l'Abbaye ».

Combourg avait en proche fief trente bailliages s'étendant en dix paroisses. Quant au nombre de ses mouvances nobles il était très considérable puisque la *Déclaration* de 1682 en énumère environ quatre-cent-quarante ; parmi elles se trouvaient de grandes seigneuries dont les possesseurs relevaient ainsi de Combour, telles étaient : Landal, Trans, Limoellan, Beaufort, Montlouet, la Villarmois, la Roche-Montbourcher, Trémigon, le Boishue, Lan-

[1] Cette terre de Gaugray faisait partie des fiefs de Godeheu qui étaient à l'origine une juveignerie de la baronnie de Fougères, advenue, semble-t-il, au sire de Combour par quelque alliance avec une fille de Fougères appelée Godehilde.

[2] A l'origine le gibet de la baronnie se trouvait dans la paroisse même de Combour « sur les hayes et garennes d'icelle » près de la petite ville.

Digitized by Google

rigan, le Plessis-au-Chat, Québriac, la Rouairie, la Guihommeraye, etc., etc.

La baronnie de Combour possédait la haute justice dans tous ses fiefs avec tous les droits en dépendant ; parmi ceux-ci les suivants semblent dignes d'être notés.

Comme dans presque toutes les grandes seigneuries de Bretagne on retrouvait à Combour la quintaine et le saut des p issonniers. « Le debvoir de sault à l'estang de Combour le lundi des féries de Pasques » était exigible, chaque année, « sur tous les hommes de ladite ville et autres qui avoient trempé poisson et vendu par le minu dans cette ville, au caresme précédent, avec amende en cas de défaut. » — Le devoir de quintaine était dû, chaque an, le mardi de la Pentecôte par tous les nouveaux mariés de l'année demeurant à Combour, soit dans le grand bailliage de cette ville, soit en celui de Beauvais. Les hommes du grand bailliage de la ville étaient de plus obligés au *devoir de message*, consistant « à faire le port des lettres et message de bouche, chacun à leur tour, sous quatre lieues du château de Combour, lorsqu'ils en sont requis par ordre du seigneur de Combour ». Les hommes du bailliage de Beauvais étaient aussi tenus de « faire la pesche et prise des civeteaux en l'estang, et d'en faire le déport audit chasteau, ainsi qu'est accoustumé » ; enfin les mêmes devaient, quand il en était besoin, se mettre « en armes et conduire les criminels condamnés à mort depuis le chasteau de Combour jusqu'à la justice patibulaire ».

Le prieuré de la Trinité de Combour, dont l'église subsiste encore à l'ombre du vieux château, ayant été fondé par les seigneurs du lieu, devait acquitter certaines redevances au profit du baron de Combour. Elles consistaient en « trois barriques de vin breton et trois de vin d'Anjou », dues chaque année à trois termes, plus « neuf chouesmes[1] et neuf miches feuilletées en pain de froment, payables aux jours de Saint-Martin, Noël et Pasques. » Ces barriques de vin, ces chouesmes et ces miches devaient être portées au château par le prieur, qui de plus était tenu de

[1] Pains blancs de première qualité.

Digitized by Google

« fournir de paille les prisons du dit chasteau et de la ville de Combourg, tant qu'aux basses fosses qu'ailleurs ».

Les paroissiens de Québriac devaient la rente annuelle de 5 sols monnaie et d'une « miche feuilletée » payable le jour de la Pentecôte au château de Combour. Ceux de Montdol, chaque année, « une paire de gants. »

Le jour de l'Ascension il était dû, chaque année, au sire de Combour par les bouchers de Dol, en l'acquit des pelletiers de cette ville, « une pelisse blanche de telle grandeur qu'elle puisse couvrir et entourer un fût de pipe et que les manches soient de telle grandeur qu'un homme armé y puisse passer facilement[1]. » D'autres habitants de Dol devaient, chacun an, de rente au comte de Combour « une livre de poivre ».

Enfin le seigneur de Combour avait pris de bonnes précautions pour le maintien de l'ordre dans les deux foires les plus importantes de son comté, qui étaient celle de l'Angevine à Combour, le 8 septembre, et celle de Saint-Léger, au bourg de ce nom, le 2 octobre. C'était aux habitants mêmes qu'était remis le soin de la police, et nul n'y avait, en effet, plus d'intérêt qu'eux. La veille de la foire de l'Angevine et durant tout le jour de cette foire, les hommes « estagers habitants de la ville et fauxbourgs de Combour » étaient tenus de faire le guet en armes ; et les possesseurs d'une maison de Combour appelée la Lanterne devaient allumer « des flambeaux dans la lanterne attachée au devant de ladite maison, pour servir et éclairer à faire ledit guet et l'assise du corps de garde d'icelui ». Ceci montre qu'on faisait le guet non seulement le jour de la foire, mais encore la nuit qui précédait et celle qui suivait.

A la foire de Saint-Léger le guet devait être fait le jour de la foire, la veille et les deux nuits, comme à Combour, par les hommes et tenanciers de Saint-Léger « habitant en ladite bourgade et clôture des douves anciennes dudit bourg ». Mais le seigneur de Saint-Léger était tenu de veiller à la tête du poste chargé de faire ce guet pendant la nuit ; il avait pour cela le tiers des droits que le sire de Combour levait en ladite foire. Toutefois, au XVIIe siècle, il renonça

[1] *Aveux de 1580* et 1682.

Digitized by Google

à son privilège pour être dispensé de cette double veillée, et la foire de Saint-Léger fut transférée, de son consentement, dans la ville de Combour.

Il y avait à Saint-Léger un petit prieuré fondé au XIe siècle par les seigneurs de Combour et fort anciennement annexé à celui de Tremblay. C'est pourquoi, dit l'*Aveu de 1580*, « le prieur de Tremblay, à cause du prieuré de Saint-Léger (son annexe) est tenu les deux soirs (de la veille et du jour) de la foire (de Saint-Léger) de fournir et bailler torches et flambeaux allumés pour faire l'assiette du guet, et iceux apporter au devant de la porte du cimetière dudit Saint-Léger. En outre, doit ledit prieur trois demeaux d'avoine grosse, mesure de Combour, chacun an, le lendemain de ladite foire, que tiennent les plaids dudit Combour au bourg de Saint-Léger, pour les chevaux des officiers du seigneur de Combour. »

Impossible de songer à faire ici l'histoire du château de Combour qui a soutenu plusieurs sièges durant le moyen âge. C'est un grand bâtiment carré avec cour intérieure, flanqué aux angles de quatre tours différant entre elles de grosseur, de hauteur, d'architecture et d'âge ; la majeure partie de l'édifice paraît appartenir au XVe siècle, mais une des tours est plus ancienne. Vraie forteresse à peine ajourée de quelques étroites fenêtres, ce château était à l'origine entouré de douves larges et profondes et précédé du côté de sa façade d'une énorme terrasse sur laquelle venait s'abattre le pont-levis ; au siècle dernier cette terrasse fut rasée, les douves furent comblées et un perron gigantesque, remplaçant l'antique pont-levis, donna accès à la porte principale ouverte de tout temps au premier étage du château. Cette disposition, qui subsiste encore, a enlevé à la forteresse une partie de son cachet. Extérieurement le château de Combour conserve néanmoins son sombre aspect du moyen âge ; mais l'intérieur, complètement transformé et décoré avec un grand luxe par la famille de Chateaubriand qui continue de le posséder et de l'habiter, correspond mieux au besoin du confortable qu'éprouve la société moderne. Toutefois la chambrette de l'illustre auteur des *Martyrs* subsiste telle qu'il l'habita et la vieille chapelle de Saint-Martin est toujours à l'entrée du vestibule d'honneur, comme lorsque le

Digitized by Google

sœurs de Chateaubriand s'y marièrent. La grande salle des Gardes a seule été coupée pour former deux superbes salons. Enfin devant le château est un beau parc planté de grands arbres, remplaçant les mails dont Chateaubriand pleurait la disparition.

L'ensemble du château, fièrement assis sur le rocher, — avec son étang et ses bois, l'église et les maisons de la petite ville qui l'entourent, la vallée qui s'ouvre devant lui et le vaste horizon de landes qui la termine, — présente un caractère de grandeur mélancolique qui n'est point sans charmes.

L'abbé Guillotin de Corson,

Chan. hon.

Digitized by Google

LA CHUTE DU DUC D'AIGUILLON

(*Suite*)[1]

CHAPITRE II.

La session extraordinaire.

Les conférences préparatoires étaient à peine terminées et Ogier n'avait pas encore quitté Paris que déjà les amis du duc d'Aiguillon commençaient à s'inquiéter de son attitude. « Il est boutonné, écrivait M. de la Noue de Paris le 16 février, et a paru se livrer ici à la cabale... Il s'est plaint qu'à Rennes il avait été fait chez M. d'Aiguillon une plaisanterie d'Ogier, valet de pique. . Toute la cabale crie : *Hosanna!* et les royalistes crient : *Tolle*[2]. » S'il faut en croire l'abbé Bossard[3] il eût été très irrité que le duc eût fait placer près de lui un exempt de la maréchaussée, sa créature, nommée Duchêne, dans lequel il aurait vu un espion, et qu'il aurait aussitôt éloigné. L'opposition sut adroitement exploiter ce germe de mécontentement en s'apprêtant à lui témoigner autant de confiance que d'Aiguillon semblait lui marquer de défiance.

A Rennes où il ne s'arrêta cependant que le temps de changer de chevaux (9 février), à Saint-Malo, à Lamballe, à Saint-Brieuc, où il arriva le 13 février, il fut de la part du peuple, de la noblesse, du corps de ville, l'objet des plus flatteuses démonstrations. A Rennes, les procureurs vinrent lui présenter leurs doléances ; à Saint-Brieuc, il reçut les hommages du chapitre et des maisons religieuses de la ville. Les bastionnaires l'entouraient partout : à

[1] Voir le fascicule d'avril 1894.

[2] Carré, *l. c*, p. 524.

[3] *Association bretonne, Archéologie*, 1881, p. 173

Digitized by Google

Saint-Malo, il avait rencontré chez Mme Magon Mlle de la Mancellière, belle-sœur de la Chalotais, et Mme de Noyant, sa nièce. C'était M. de Bégasson qui à son passage à Rennes lui avait présenté la noblesse, et le 16 février il avait eu, disait-il, « un ample commencement de conférence avec ce digne et brave gentilhomme, honnête et bien intentionné ». Les poètes eux-mêmes se mettaient de la partie. M. l'abbé Bossard[1] a publié une de ces pièces enthousiastes que l'on peut à peine appeler de la poésie. En voici une autre à peu près de même valeur :

PLAINTE DE LA BRETAGNE A M. OGIER.

1.

Ange de paix qui sur ces rives
Viens écouter nos voix plaintives,
Sois juge entre le trône et moi ;
Apprends qu'au malheur qui m'assiège,
Si j'oppose mon privilège,
C'est pour mieux servir mon roy.

2.

L'hymen m'unit à la couronne,
L'amour m'attache à sa personne,
Partout je suis ses étendards ;
S'il faut soutenir sa puissance,
Mes peuples avec complaisance
Courent, volent au champ de Mars.

3.

Rappellerois-je la journée
Qui par une main forcenée
Mit le royaume au désespoir ?

[1] *Association bretonne, Archéologie*, 1881, p. 175.

Digitized by Google

Paris vit avec jalousie
Les députés de ma patrie
Le devancer dans son devoir[1].

4.

Sonde le cœur de ma noblesse,
Tu verras que rien ne la blesse,
Que l'abus de l'autorité
Qui du prince le plus affable,
Le plus aimé, le plus aimable,
Nous présente un maître irrité.

5.

Quel sujet auroit sa colère ?
Nous ne cherchons qu'à lui plaire
Et nous ne possédons plus rien.
S'il faut payer tous les vingtièmes,
Deux sols pour livre, les dixièmes,
On est fermier de son bien.

6.

D'autres seigneurs veulent leurs rentes ;
Ma maison tombe, ou sa charpente
Il faut raser ou recouvrir.
Chaque an la Banque de Venise
Ni l'or oisif des gens de l'Église
N'empescheroit de s'appauvrir.

7.

Nouveaux droits mis à la traverse,
On anéantit tout commerce.
Nos ports marchands sont déserts.

[1] Allusion à l'empressement de la députation bretonne lors de l'attentat de Damiens (1757).

Digitized by Google

Qui fréquenteroit des rivages
Auxquels il faudroit en payage
Apporter le tribut des mers[1] ?

Le président Ogier ne pouvait manquer d'être satisfait d'une si heureuse entrée en campagne : il se mit à l'œuvre de son côté pour répondre à ces avances flatteuses en s'employant de son mieux à la conciliation. Il avait déjà fait de vigoureux efforts en faveur de la liberté de plusieurs membres des Etats : l'abbé de Pontual, exilé dans son abbaye de Beaulieu ; M. de Bruc, qui, après avoir reçu avec M. d'Orvault le 1er juin 1767 l'ordre de quitter Rennes et de ne pas s'en approcher de plus de dix lieues, avait été exilé dans ses terres près de Dinan ; MM. de la Moussaye et Le Vicomte, arrêtés à Rennes le 21 mai 1767, d'abord enfermés à Pierre-Encise, puis exilés à Lyon[2]. Toujours, afin d'éviter les difficultés et les occasions de tumulte, il s'efforçait d'obtenir de M. de Coniac son désistement de sa place de conseiller honoraire au Parlement, qui pouvait lui faire contester le droit de présider l'ordre du Tiers. Il obtenait de M. de Cargouët[3], dont il craignait que la noblesse n'attaquât l'élection comme illégale, qu'il ne parût pas aux Etats, et pour lui en fournir un prétexte honnête, il le faisait mander à Versailles. Il

[1] Arch. de la famille de Calan.

[2] M. Carré ne connaissait sans doute pas ce fait, lorsqu'en note de ce passage de Flesselles (Lyon, 6 juin 1768) : « Quel charmant pays !... Les deux illustres Bretons qui y ont séjourné n'ont point altéré la douceur des mœurs qui y règnent, et ils n'y ont laissé d'autre réputation que d'y être caractérisés de vantards et de menteurs. Ils n'en ont pas moins été, à leur retour, honorés de la couronne civique, » il s'exprime ainsi : « Nous ne voyons dans cette contrée que MM. de Charette de la Gascherie et de la Colinière exilés à Autun, où ils étaient encore au mois de juillet 1769 (*loc. cit.* p. 560). Il s'agit évidemment de MM. de la Moussaye et Le Vicomte.

[3] Louis-Félix Le Denays de Cargouët de Quémadeuc (1719-79), capitaine au régiment de Montmorin, chevalier de St-Louis, gentilhomme de la chambre de Monsieur, lieutenant des maréchaux de France. Un des signataires de la protestation des 83, il avait été élu greffier des Etats le 23 mai 1767 par les ordres de l'Eglise et du Tiers : cette élection était illégale, la noblesse ayant demandé le renvoi au lendemain (qui était de droit) et ne l'ayant pas obtenu n'avait pas pris part à l'élection.

Digitized by Google

obtenait de M. de Kerguenech[1] qu'il voulût bien se contenter des excuses de M. de Tuomelin[2], et renoncer à la satisfaction authentique que celui-ci avait, par sentence du tribunal des maréchaux de France, été condamné à lui faire dans la chambre de la noblesse en présence de cet ordre assemblé. Certes, il n'était pas disposé à recevoir des mémoires et des députations de tous les corps qui voudraient lui en faire. « Vous auriez bien mauvaise opinion de moi, écrivait-il en cour le 18 février, si vous me croyiez assez mal avisé pour le faire. » Mais il s'était trouvé presque obligé de promettre aux avocats et aux procureurs « qui sont très malheureux » de recevoir les mémoires qu'ils lui avaient annoncés. « Je n'aurois pu les refuser sans perdre la confiance. » D'ailleurs ils étaient les seuls à qui il eût fait pareille promesse, et il ne s'était engagé à recevoir les mémoires qu'avec « des précautions suffisantes ». Le roi pouvait être tranquille : M. Ogier ne se compromettait pas.

Mais, pour peu que ce but fût atteint, à quoi bon empêcher les manifestations extérieures ? Pourquoi ne pas permettre aux présidiaux, à la Chambre des comptes, aux bailliages royaux, à la

[1] Claude-Hyacinthe-Jean-Marie de Kerguenech, successivement major et capitaine général de la capitainerie garde-côte de Lannion (dite aussi capitainerie de Tréguier), 1757-71.

[2] De Tuomelin, cornette dans Marbœuf-cavalerie, commissaire des Etats au bureau diocésain de Tréguier, inspecteur des haras du même diocèse (1780-87). Il avait vivement critiqué l'administration du duc d'Aiguillon, notamment au point de vue des milices garde-côtes. Il fit même imprimer à ce sujet une brochure dont j'ai donné l'analyse dans les *Mémoires de l'Association bretonne*, 1891, p. 263-264. A la session de 1766-67, il se prit de querelle avec M. de Kerguenech, et lui imputa publiquement la composition d'un libelle dont lui Tuomelin était, parait-il, l'auteur. Comme M. de Kerguenech était l'un des signataires de la protestation des 83, le bastion prit vivement parti contre lui. M. de la Noue, de son côté, inspecteur général des milices garde-côtes de Bretagne, et tout dévoué au duc d'Aiguillon, embrassa chaudement les intérêts de M. de Kerguenech et le poussa à porter l'affaire devant les maréchaux de France. Effrayé de la tournure que prenaient les choses, Tuomelin, après avoir sollicité les bons offices de quelques-uns des amis du commandant, jugea plus prudent de décamper à la sourdine avant la fin des Etats. Il fut enfermé au château d'Angoulême, d'où il sortit au bout de quelques jours. Son intempérance de langue lui joua plus d'un mauvais tour, car en 1772 nous le trouvons à son tour en instance près des maréchaux de France, à propos d'une agression dont il avait été l'objet de la part de M. du Lezart qui lui reprochait d'avoir par des propos offensants cherché à entraver son mariage avec Mlle de Sérent.

Digitized by Google

chambre de commerce, aux divers corps d'huissiers, de procureurs, de négociants, de marchands, de venir jusqu'à Saint-Brieuc[2] ? Les pauvres gens seraient assez punis de s'être dérangés pour rien. L'opposition comprit vite ce langage. Du moment qu'on lui permettait de montrer la Bretagne entière soulevée contre son tyran, que lui importait la manière dont les mémoires seraient reçus. Si on les refusait, il se trouverait bien là quelques gentilshommes pour les faire accepter en particulier. Ce serait en tout cas une bonne occasion de fêter des députés, on exciterait ainsi ceux qui auraient montré de la froideur ou de la lenteur. De la sorte, l'agitation serait entretenue dans toute la province : on pourrait être calme dans la salle des Etats, on n'aurait pas l'air d'avoir désarmé, et le lendemain de la clôture on pourrait offrir au pouvoir le choix entre la paix et la guerre qu'on se serait montré également capable de maintenir.

Ainsi fut fait. La communauté de ville de Vannes émit une délibération demandant le rappel du Parlement ; d'autres établirent des bureaux de corespondance pour contre-balancer au besoin auprès de leurs députés l'influence des agents du roi. Malgré les sentences du Parlement, on distribuait partout des brochures : l'*Affaire générale de Bretagne*, la *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble espagnol*[1]. On continuait toujours à parler de ce fameux procès du poison, pendant en ce moment au Parlement. Les grands chemins se couvraient de députations. « Le 20 février, écrit M. de Calan sur son journal[2], il y eut une députation de deux procureurs de Rennes

[1] Condamnées au feu par arrêt du Parlement : la première le 22 mars, la seconde le 5 mars.

[2] Pierre de la Lande, comte de Calan, fils aîné de Jean-Julien de la Lande, capitaine dans Dauphin-dragons, et de Marie Uzille, né à Pordic le 9 mai 1723, mort à Plélo le 21 août 1798. D'abord lieutenant dans Beauvoisis-infanterie, il quitta le service de bonne heure et revint vivre en Bretagne. Fort assidu aux séances des Etats, il fut de 1773 à 1787 inspecteur des haras de l'évêché de Saint-Brieuc. Il a laissé un journal manuscrit des deux sessions de 1768 (Arch. de la famille de Calan). Ce journal a ceci de curieux, c'est qu'il montre à quel point les atteintes portées aux privilèges de la Bretagne avaient monté contre le duc d'Aiguillon les milieux qui devaient lui être le plus favorables. Avant la crise de 1765-70, M. de Calan était en très bons termes avec le duc d'Aiguillon, dont il était le parent assez éloigné, mais, ce qui était plus important, le voisin et le

Digitized by Google

au nom du corps pour remettre des mémoires à M. Ogier. Trois quarts de lieue avant d'arriver, ils reçurent par un exprès qui vint au devant d'eux une lettre anonyme par laquelle on leur donnoit le conseil de se retirer, parce que M. Ogier qui avoit eu connoissance de leurs démarches avoit dit qu'il les eût renvoyés honteusement ; malgré cette lettre, ils remplirent leur mission. M. Ogier ne voulut pas, à la vérité, les recevoir comme députation, mais leur dit que comme particuliers ils pouvoient aller chez lui, il recevroit leurs mémoires, ce qu'il fit. Le 24, autre députation des avocats aussi de Rennes qui eurent le même sort. »

Pendant qu'on tenait le public en haleine avec ces bagatelles de la porte, la grande pièce se jouait au sein même de l'assemblée des Etats. Le 13 février, M. de Girac écrivait avec un entrain de bon augure : « Les préventions des deux partis traversent également notre besogne, par bonheur le bruit ne m'effraye pas, et j'espérerai jusqu'au dernier moment[1]. » Le 19, au lendemain de la séance d'ouverture, il écrivait : « Nous nous sommes séparés bons amis ; cela durera-t-il ? Dieu le veuille ! » Le dernier adversaire qu'il put craindre venait en effet de disparaître de lui-même.

Pélage de Coniac (1732-1818), d'abord conseiller au Parlement (1755-57), puis sénéchal de Rennes (1758), semblait avoir conservé au fond de l'âme un secret attachement pour son premier état, car, lorsque les démissions de mai 1765 eurent fait le vide au Palais, nous le voyons solliciter une charge de conseiller honoraire qu'il

vassal. En effet, le 30 avril 1765 son fils Jean-Louis et sa fille Françoise-Marie tenaient à Plélo sur les fonds baptismaux un fils de M. de la Villeblanche, comme représentants et procureurs, l'un du conseiller au Parlement de la Villeblanche (si mal traité par les chalotistes pour avoir rempli les fonctions de procureur général dans le procès la Chalotais), l'autre de la duchesse d'Aiguillon. Plus tard, les bons rapports se renouèrent, comme le témoignent plusieurs lettres de nos archives et la nomination de l'abbé de Calan, fils du comte Pierre, en 1783, à la chapellenie de la Jaille, bénéfice à la présentation du duc d'Aiguillon et dont le titulaire faisait partie du chapitre de Saint-Guillaume Son intime ami, le comte de Quélen, était un des chefs des 83, de même que son futur gendre, M. de Servigné. Enfin le lecteur assidu de l'*Année littéraire*, fondateur d'une maison de sœurs blanches à Trégomeur, n'avait, en dehors de ses idées politiques sur le droit et la liberté, aucun motif de prendre dans la querelle le parti de la Chalotais.

[1] *Arch. nat.* H. 372.

Digitized by Google

obtint le 12 mars 1766 ; mais là surgissait une difficulté : comme sénéchal de Rennes, M. de Coniac était président né de l'ordre du Tiers ; or des délibérations des Etats de 1645 et de 1649 excluaient des Etats les membres du Parlement. L'exclusion s'étendait-elle aux conseillers honoraires ? C'est ce qui semble bien résulter de la généralité des termes employés par ces délibérations. En tout cas, on pouvait s'attendre à de vives récriminations de la part de ceux auxquels M de Coniac s'était rendu suspect par son attachement au duc d'Aiguillon, et il est fort possible que ce soit pour y échapper qu'il refusa de présider l'ordre du Tiers en 1766-67 et qu'il alla même jusqu'à donner sa démission de sénéchal. Il revint sur ce dernier parti, mais il ne montrait guère plus d'empressement pour la présidence dans la session de 1768, et se disait malade, quoique en réalité, comme l'écrivait d'Aiguillon le 18 décembre 1767, « il eût plus de vapeurs et d'humeur que de mal réel. » Il se décida enfin à accepter la présidence, et il fut dit dans les instructions des commissaires du roi que si la chose venait en discussion, ils l'y maintiendraient provisoirement, en attendant la sentence du Conseil d'Etat auquel l'affaire serait portée. M. Ogier, beaucoup plus soucieux de la tranquillité des Etats que des prétentions personnelles des amis du duc d'Aiguillon, sollicita de Coniac et finit par en obtenir qu'il se désistât de son titre de conseiller honoraire. Mais le 18 février, au matin, jour de l'ouverture, M. de Coniac, soit confiance exagérée dans son talent de parole, soit que, se croyant sûr d'être soutenu, il lui en coûtât de renoncer à sa place, vint redemander son désistement, et comme M. Ogier faisait des difficultés pour le lui rendre, il le pria de lui donner par écrit reconnaissance qu'il l'avait exigé. C'eût été aller directement contre ses instructions. M. Ogier le comprit et lui rendit la pièce. M. de Coniac ne devait pas tarder à s'en repentir.

A peine en effet les trois ordres étaient-ils entrés dans la salle de leurs délibérations[1] (c'était le 18 février, il était environ cinq heures du soir) que des voix nombreuses se firent entendre sommant M. de Coniac de se retirer. Celui-ci prend la parole et veut plaider

[1] Qui était à St-Brieuc la chapelle du séminaire.

Digitized by Google

sa cause. Pendant quatre heures la discussion se poursuit avec modération et tranquillité ; enfin, vaincu par une réplique écrasante du chevalier de Guerry, ne se sentant soutenu par personne, il perd la tête, et au lieu de recourir aux commissaires du roi, quitte la salle sans rien dire. Le sénéchal de Vannes, M. Borie, prend immédiatement sa place. Quelques instants après, M. Ogier fait son entrée aux Etats. Après avoir donné connaissance des ordres du roi qui portaient notamment : « Je veux qu'il (le règlement) soit l'objet unique de leurs délibérations .., mon intention est de conserver les privilèges de la Bretagne, en même temps que je suis déterminé invariablement à rétablir l'ordre dans l'assemblée de ses Etats, je ne les laisserai pas subsister tumultueux, mais je dois attendre de sujets fidèles, zélés et soumis, qu'ils n'useront que pour leur propre avantage de la liberté dont je les fais jouir, » il prend à son tour la parole, fait habilement l'éloge de la province, puis de chacun des ordres qui composent l'assemblée, affirme hautement le pouvoir législatif du roi, et termine en s'écriant : « Pour moi, Messieurs, élevé dans le sein des lois, persuadé que leur observation fait le bonheur et la sûreté des empires, accoutumé à respecter vos privilèges et à honorer vos assemblées et par dessus tout animé du zèle le plus pur pour le service du roi, je ne croirai jamais remplir plus utilement mon devoir qu'en concourant avec vous au maintien de vos privilèges et de vos libertés. » « On ne s'attendoit point du tout, écrit M. de Calan sur son journal, que cette première séance eût été aussi tranquille qu'elle le fut, les trois précédentes ayant été très orageuses, mais la cause de ce changement subit venoit de ce qu'on n'avoit plus le duc d'Aiguillon pour premier commissaire et que celui qui le remplaçoit avoit toutes les qualités opposées aux vices de ce maudit Richelieu qui par animosité contre M. de la Chalotais et quelques autres avoit juré la ruine de la province ; et il y eût réussi, si cette pauvre province n'avoit trouvé quelques protecteurs auprès du Roy. »

Les deux partis se trouvèrent en présence dès le lendemain 19. Il s'agissait d'examiner la Commission du roy et de s'assurer si par sa conformité avec les commissions précédentes, elle ne contenait rien de contraire aux franchises de la province. Les

Digitized by Google

commissaires de la noblesse, MM. de Piré père, de Montmuran[1], de Guerry et de Bégasson de la Lardais voulaient examiner le fond et la forme, mais l'abbé de S. Méen, Charles Vendômois de Saint-Aubin, et le député de Tréguier, M. du Portal, zélés partisans du duc d'Aiguillon, décidèrent leurs collègues de l'Eglise et du Tiers à s'y opposer, et dans le rapport de l'abbé de Saint-Aubin, il ne fut question que du protocole de la commission. Mais aussitôt après l'abbé des Fontaines prit la parole, et s'attaquant au fond même de la commission entreprit de faire le départ des droits respectifs des sujets et du roi. Il concluait en proposant de faire des remontrances au roi sur les divers articles du règlement que de la sorte on acceptait en principe. Cet avis, chaudement appuyé par le chevalier de Guerry, fut vivement combattu par MM. de Bégasson de la Lardais et de Bégasson du Ros. « Une partie qui n'étoient pas nos amis, écrit M. de Calan au maréchal de Broglie en parlant de ces derniers, étoient d'avis qu'on commençât par envoyer une députation vers MM. les commissaires du roi pour demander purement et simplement la suppression du règlement. » Les avis furent très longuement débattus et plaidés avec toute la dignité et la décence imaginables. Enfin, on alla aux voix, et par 323 voix contre 40[2] dans l'ordre de la noblesse, ce fut l'avis de MM. de Guerry qui l'emporta. Encore les 40, dans l'enthousiasme de conciliation de la première heure, déclarèrent, sitôt la proclamation du scrutin, qu'ils se ralliaient à l'avis de leurs collègues, afin qu'il fût inscrit sur le registre que la délibération avait été prise à l'unanimité. « Lorsque les ordres sont revenus sur le théâtre, écrivait M. de Girac le 21 au contrôleur général[3], on n'a entendu que des cris de joie et d'acclamation sur la satisfaction réciproque de se voir enfin réunis. Je vous avoue, Monsieur, que le spectacle était vraiment touchant pour tout homme qui aime le bien et qui est vraiment patriote. »

[1] Joseph-Marie-Anne de la Motte, comte de Montmuran (1713-1795). Il fut élu le 13 janvier 1773 président par intérim des Etats de Bretagne.

[2] M. de Calan dit 461 contre 43, mais comme il n'y avait que 479 gentilshommes inscrits, ce chiffre est évidemment erroné.

[3] *Arch. nat.* H. 372.

Digitized by Google

Une délibération du 21 février décida donc qu'il serait nommé une commission de six membres de chaque ordre pour arrêter au nom des Etats des représentations sur le nouveau règlement inscrit par autorité et sans leur consentement sur leurs registres. Elles devaient avoir pour objet : 1° de réclamer contre la contravention faite au droit de la province de faire elle-même ses règlements ; 2° de prouver sur tous les articles et chacun d'eux les atteintes qu'ils donnent aux droits des Etats, soit en attaquant au fond les droits, franchises et libertés de la province, soit dans la forme en attaquant le pouvoir réglementaire des Etats ; 3° de demander le retrait de chaque article et du règlement en général. La nomination des commissaires chargés de cet examen fut un véritable échec pour le parti du duc d'Aiguillon. Non-seulement la noblesse élut ses ennemis déclarés, de Bégasson de la Lardais, de Montmuran, de Guerry, de Piré père, de la Fruglaye[1] et des Grées[2]; non-seulement il eut le déplaisir de voir l'abbé des Fontaines siéger parmi les commissaires de l'Eglise à côté des évêques de Vannes (Bertin) et de Tréguier (de Royère), de l'abbé de Saint-Aubin, de MM. Roussel des Noes, chanoine de Quimper, et Botherel, chanoine de Vannes ; mais à part le député de Guingamp, Limon du Timeur, qui s'était montré à la session de 1766 un de ses partisans zélés, tous les autres députés du Tiers, MM. Le Moine (de Rennes), Le Lasseur de Ranzay (de Nantes), Luneau de la Grasserie (d'Ancenis), Le Thou (de Quimper) et Frain de la Gaulayrie (de Vitré), étaient considérés comme ses adversaires[3].

Il restait à déterminer de quelle manière on délibérerait pour arrêter d'après le rapport de la commission le texte des remontrances. Délibérerait-on sur le théâtre, d'après les usages ordinaires, comme le soutenait avec de très fortes raisons M. de Montmuran, dont le discours fit sensation et entraîna bien des gens dans son

[1] François-Gabriel-Marie de la Fruglaye de Kervers (mort en 1818), gendre de M. de la Chalotais.

[2] Jacques-Bertrand-Colomban des Grées du Lou (né en 1724), un des douze commissaires de la noblesse pour la rédaction du journal de la session de 1766-67, dit le *Sottisier*.

[3] Carré, *l. c.*, p. 532.

Digitized by Google

parti ? Se rallierait-on au contraire à l avis de l'abbé des Fontaines, de MM. de Guerry et de Piré qui opinaient pour que l'on se retirât aux chambres, disant que sur le théâtre il y avait toujours de la confusion ? Toute la séance du 23 se passa à écouter les discours pour et contre ; mais « dans la nuit il y eut travail pour concilier les avis et ramener tout le monde à l'avis de l'abbé des Fontaines, qui étoit celui des présidents, et de M. Ogier, lequel tendait à faciliter à chacun les moyens d'exposer ses griefs, ce qui n'auroit pu se faire si on avoit travaillé en commun, attendu que l'Eglise ne veut pas qu'on dise de M. d'Aiguillon tout ce qu'on en peut dire ; le Tiers qui est toujours sous le coup et qui a été si souvent fouetté par M. d'Aiguillon n'osait, malgré le désir qu'il a de s'en défaire[1], de façon que les partisans d'Aiguillon remuaient aussi tant qu'ils pouvoient pour faire passer l'avis de M. de Montmuran ; mais Montmuran, après lui avoir fait voir qu'il étoit dans l'erreur, vint le 24 au matin chez M. le duc de Rohan et lui dit qu'il se rétracteroit en pleine assemblée de ce qu'il avoit dit la veille ; qu'il sentoit que cette démarche étoit un peu humiliante, mais qu'il n'avait pas balancé à prendre ce parti aussitôt qu'on lui avoit fait voir qu'il étoit dans l'erreur. En conséquence, aussitôt après la messe, il se leva et rétracta d'une façon qui lui fit un honneur infini, et cette rétractation remit dans la bonne voie tous ses prosélytes de la veille. L'évêque de Saint-Brieuc qui vit la sensation que ce discours fit sur l'assemblée chargea sur-le-champ M. l'abbé des Fontaies de dresser une délibération. Pendant ce temps M. de Bégasson du Ros lut un très long mémoire que Le Goualès[2] lui avoit donné, lequel

[1] L'*Espion anglais*, t. VIII, p. 90, prétend que M. de Girac, pour décider certains gentilshommes, leur aurait tenu ce propos : « Messieurs, c'est le seul moyen que vous ayez d'abattre votre ennemi. » M. de Calan note de son côté sur son journal que « le 23 M. le duc de Rohan dit chez luy à cinq ou six gentilshommes qui raisonnaient sur le parti proposé dans le jour et dont les opinions étoient différentes, que le duc d'Aiguillon étoit en horreur à Paris et dans tout le royaume, qu'on avoit envie de s'en défaire, qu'il y avoit un fort parti contre lui, et qu'enfin son salut ou sa perte dépendoit de la conduite que nous tiendrions. »

[2] Louis-Auguste Le Goualès, signalé par l'intendant de Flesselles en 1767 comme un des meneurs, signa la protestation des 123 (20 mai 1767), fréquemment chargé par son ordre de rédiger des mémoires en son nom (7 avril 1767,

Digitized by Google

étoit absolument contraire à l'avis commun; il brailla pendant une demie heure et fut presque hué : il eut la sottise de dire qu'il étoit partisan du duc : sur le champ on lui coupa la parole, le projet de délibération fut proposé et reçu par acclamation de toute l'assemblée[1]. » Les états réglaient : 1° que les arrêtés de la commission, après avoir été rapportés sur le théâtre, seraient remis chapitre par chapitre sur trois cahiers à chacun des présidents des ordres pour en délibérer aux chambres ; 2° que chaque ordre formera en conséquence sur un cahier signé de son président ses représentations ; 3° que le cahier de chaque ordre demeurera déposé entre les mains de son président ou d'une commission nommée à cet effet, et qu'il en sera remis une expédition à MM. les commismissaires du roi pour les faire passer à S. M. ; 4° que dans tous les cas où l'un des ordres demanderait à l'un des autres la communication de leurs délibérations, elle ne pourrait être refusée ; 5° qu'après le travail de chaque ordre achevé, il sera déposé au greffe, et que les arrêtés de la commission qui seront adoptés par les ordres sur la totalité du règlement seront inscrits sur les registres des Etats et y formeront preuve d'un travail commun.

« Cette délibération consterna tous les partisans du duc, au point que le visage leur allongea d'une aune, les pauvres protestants font compassion, la plupart se sont retirés et ceux qui restent sont isolés au milieu de l'assemblée. L'évêque de Rennes surtout fait de la bile noire comme de l'encre[2].» Si l'on songe que l'on avait toujours refusé à la noblesse pendant la session de 1766-67 de faire passer au roi des mémoires séparés, on comprendra quelle était la portée de la concession qu'on lui faisait et de quelle latitude elle allait jouir pour attaquer publiquement le duc d'Aiguillon, n'étant pas retenue par les deux autres ordres : elle avait voulu porter des plaintes au

sur le secours extraordinaire, lu par lui au duc d'Aiguillon en présence de toute la noblesse ; le 25 avril, à propos de la retraite des deux autres ordres). Il avait prononcé le 10 mars un important discours pour appuyer l'avis d'écrire de nouvelles lettres aux princes du sang. Grand ami de M. de Coetanscours, il quitta Rennes avec lui le 24 mai lorsque celui-ci en eut reçu l'ordre du duc, et l'accompagna chez M. de la Bourdonnaye de Liré.

[1] *Journal de M. de Calan.*

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

roi lui-même; pas n'était besoin d'une députation solennelle : rien ne serait plus éloquent que le langage écrit.

Qu'importait désormais à qui serait confiée la rédaction des représentations des deux autres ordres : que l'évêque de Dol, M. de Hercé, l'abbé de St-Jean des Prés, M. de Brilhac, le chanoine de Dol, M. Bruno Le Plat, commissaires de l'Eglise, fussent les amis du duc ; que le Tiers, à côté de MM. Eudo de la Blossais (de Moncontour), un vigoureux patriote, de la Chaume (de Morlaix), Querneuve (de Pontivy), Hervé de Chefdubois (de Léon), nommât deux de ses plus chauds partisans, MM. Tiffoche et du Portal Le réquisitoire de la noblesse était en bonnes mains : à MM. de Bégasson, de Guerry, de Piré, de Montmuran, des Grées, de la Fruglaye, s'étaient joints MM. du Plessis du Tiercent[1], Provost de la Voltais, de Coislin[2]; de Saint-Gilles de Perronay. La manifestation serait éclatante, signée de ces noms connus. M. d'Aiguillon pouvait encore douter de la trahison de M. de Girac : la lecture de ces représentations n'allait pas tarder à le détromper.

(*A suivre*). CH. DE CALAN.

[1] Signataire de la protestation des 123, un des 12 rédacteurs du *Sottisier*.

[2] Charles-Georges-René du Cambout, marquis de Coislin, né en 1728, brigadier des armées du roi en 1762, président de la noblesse par intérim en 1763, signataire de la protestation des 123.

Digitized by Google

LES CORSAIRES NANTAIS

GUERRE DE L'INDÉPENDANCE

1778-1783

Les colonies anglaises d'Amérique, secouant le joug de la métropole, proclamaient leur indépendance en 1776, et un représentant français, accrédité près des Etats-Unis, était reçu avec acclamation à New-York vers le milieu de 1777. L'Angleterre dissimulait mal l'irritation que lui causaient les sympathies de la France pour ses anciens sujets, et elle enjoignait à ses croiseurs de la Manche, du golfe de Gascogne et des mers du nouveau monde, d'arrêter et de visiter les bâtiments français, sous le spécieux prétexte d'empêcher les envois d'armes et de munitions aux colons révoltés.

Rien d'humiliant pour nos officiers de commerce, comme la façon hautaine et insultante avec laquelle les Anglais procédaient à ces perquisitions vexatoires, dictées par un étrange abus de la force et qui entretenaient, en l'excitant de plus en plus, l'animosité violente éclose entre les deux nations rivales.

M. de Foligny des Chalonges, capitaine de la *Constance*, de

Digitized by Google

Nantes, de 150 tonneaux et 35 hommes d'équipage, raconte ainsi une visite qu'il eut à subir[1] :

Le 30 décembre 1775, après avoir opéré au Cap la vente de 270 têtes de nègres de la côte d'Angole et chargé en retour de sucre, café, coton, indigo, faisant route pour les débouquements, il rencontra trois frégates anglaises, croisant devant le port à la hauteur du môle St-Nicolas. L'une d'elles, sous pavillon blanc, s'approcha à portée de canon, et dépêcha une embarcation montée par un officier et quinze hommes munis de toutes sortes d'armes offensives. Quoique la *Constance* eût cargué ses voiles et mis en travers, ces gens tirèrent plusieurs coups de fusil avant d'accoster. A cette agression inattendue M. de Foligny donna l'ordre à son équipage de prendre les armes et de charger les canons, ce dont l'officier en montant sur le pont témoigna beaucoup de mécontentement.

Le capitaine fit alors observer au lieutenant anglais que, la guerre n'étant pas déclarée, il était fort surpris de se voir attaqué et visité, à l'entrée même d'un port de sa nation ; qu'il le jugeait plutôt navire forban que vaisseau du roi d'Angleterre ; que d'ailleurs les privilèges des vaisseaux des rois et souverains étaient de visiter les bâtiments en pleine mer, et non à l'entrée des ports, pour ainsi dire sous le canon des forts. Sans répliquer, l'officier anglais exigea impérieusement la visite de la *Constance*, des papiers et des passeports. Ces formalités remplies, il posa au capitaine nantais, dans sa grande chambre, de nombreuses demandes sur l'état de la colonie, les préparatifs de défense qui s'y faisaient, les troupes qu'on y attendait ou qui pouvaient y être arrivées, etc.

Mais il avait affaire à un homme de cœur et d'énergie qui lui dit avec fermeté que des questions aussi indiscrètes ne méritaient aucune réponse. — Vous n'avez donc pas peur d'être arrêté dans votre route, s'écria l'Anglais ?... « Voilà, Monsieur, reprend de Foligny, désignant du geste une gravure de Louis XVI, le portrait de mon roi, prince sage et vertueux, qui commande les Français, il empê-

[1] Administration de la Marine de Nantes. — Registre des déclarations 1775-1783. A Nantes, les 19 février 1776, certifié sincère et véritable. Signé : de Foligny.

Digitized by Google

chera bien qu'on insulte impunément ses sujets et fera respecter son pavillon sur les mers !... »

Interdit, l'officier se disposa à quitter la *Constance*, conseillant toutefois au capitaine de ne pas trop approcher les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Celui-ci alors lui dit que, puisqu'il avait exigé de connaître son nom, le nom de son navire, le lieu de son départ et de sa destination, la valeur et la composition du chargement, il le priait en retour de vouloir bien lui donner les noms des trois frégates et de leurs commandants, ainsi que leur nationalité. — Vous n'en avez pas besoin, fit l'Anglais en débordant, continuez votre route !...

Le 20 janvier 1776, à hauteur de l'île Bermude, la *Constance* rencontra à 8 heures du soir une petite frégate anglaise, qui tira deux coups de canon, et commanda d'envoyer le canot avec les papiers. M. de Foligny représenta qu'il était navire français, sortant de Saint-Domingue pour Nantes, que la mer fort houleuse et très grosse ne lui permettait pas d'armer son canot sans courir le risque de le perdre, ainsi que les hommes qui y descendraient; enfin, à force de prières, il obtint de continuer sa route.

Un autre navire nantais eut un sort plus pénible encore puisqu'il fut pris et confisqué sans autre forme de procès.

Monseigneur, j'ai l'honneur de vous représenter qu'étant parti au mois de janvier dernier du Port-au-Prince, sur le navire la *Rosière-d'Artois* de Nantes[1], chargé de denrées de l'Amérique, expédié pour France, nous avons été escortés jusqu'au débouquement par la frégate la *Renommée*. Quelques jours après qu'elle nous eût quittés, un coup de vent très violent, après nous avoir fort maltraités et nous avoir fait une voie d'eau, nous a forcés, vu notre peu de vivres et notre mauvais état, à relâcher dans le premier port pour nous y radouber, et ensuite faire voile pour l'Europe. Après un procès-verbal de notre situation, signé de tout l'équipage, le capitaine s'est décidé à faire route pour Charlestown. Environ vingt-quatre heures après, nous avons vu trois bâtiments

[1] Ce beau navire avait été lancé des chantiers de Chezine, le 24 mai 1777, en présence du comte d'Artois, depuis Charles X.

Digitized by Google

au vent à nous, dont un nous a tiré un coup de canon, et a arboré pavillon anglais. Nous l'avons attendu Un instant après, il a amené le pavillon anglais et hissé celui insurgent. Il nous a demandé d'où nous venions et où nous allions ; à quoi nous avons répondu que nous venions du Port-au-Prince, que nos expéditions étaient pour Nantes, mais que le mauvais temps nous avait si fort maltraités, que nous allions relâcher à Charlestown.

Il a alors amené pavillon insurgent et rehissé celui royaliste. Le second capitaine est venu à notre bord et a emmené notre capitaine à son bord, où le capitaine nous a dit : que, puisque nous avions besoin de relâcher, il devait nous être égal d'aller dans un port ou dans un autre, que nous allions le suivre à Saint-Augustin dans la Floride, qu'il nous serait donné un sauf-conduit et qu'après que nous serions radoubés, nous continuerions notre route. Nous nous sommes fiés à sa parole et nous l'avons suivi quatorze jours *sans avoir de gardes à bord.*

Dès que nous fûmes arrivés à Saint-Augustin, il nous fit mouiller sous sa volée ; et trois jours après, sans écouter nos raisons, on nous a enlevés de notre bord. Le capitaine *s'est emparé d'une lettre à votre adresse, Monseigneur, il l'a décachetée.* On nous a mis à terre sans nous donner de vivres ; on nous a fait essuyer les plus affreux traitements. *Les sauvages avaient 120 livres par chaque chevelure qu'ils faisaient sur les Français qui sortaient de la ville.* On nous a gardés deux mois et demi. Après cela on nous a renvoyés au Port-au-Prince sur une mauvaise barque, avec de mauvais vivres, à peine suffisants pour la moitié de la traversée.

Voilà, Monseigneur, une faible esquisse des maux que cette orgueilleuse nation m'a fait souffrir. J'ose espérer que ma situation vous touchera, vous, Monseigneur, qui vous attendrissez sur le sort des malheureux[1].

Ces exemples ne sont-ils pas concluants ? Tels étaient déjà les agissements de la marine britannique, dont le gouvernement avait saisi

[1] *Mercure de France* (5 août 1778), pp. 116-117, lettre de M. Achard, chevalier de Bonvouloir, au ministre de la marine.

Digitized by Google

nombre de navires, lorsque, au mois de juillet 1778, il fit brusquement main basse sur les bâtiments français ancrés dans ses ports et malheureusement trop confiants dans la foi des traités.

Cet attentat au droit des gens eut les plus graves conséquences pour la place de Nantes. Cent quatre-vingt-deux navires avaient été expédiés en 1777. Seize furent enlevés avant la déclaration de guerre. Le premier était la *Suzanne-Elisabeth*, armateur Lieutaud de Troisville, qui, après avoir échappée, non sans combat, aux griffes d'un corsaire de Jersey, fut prise à deux lieues du Cap le 8 août. Quarante autres tombèrent au pouvoir de l'ennemi pendant cette même année 1778; en tout cinquante-six[1].

Malgré la consternation que ces pertes énormes causaient aux négociants, ceux-ci, assemblés à la Bourse, le 3 juillet 1778, par les juges-consuls qui lurent une dépêche de M. de Sartine, ministre de la marine, en date à Versailles du 24 juin, prirent l'arrêté suivant, afin de donner au roi une preuve de leur amour et de leur zèle pour son service :

« Les actions souscrites par chacun de nous, au bas du présent arrêté seront de 1000 l. chacune, et employées à la construction et à l'armement, contre les ennemis de l'Etat, d'un ou plusieurs corsaires de 25 canons de 12 livres de balles[2]. »

Ce projet n'eut pas de suite, ainsi que celui d'une maison de Paris, d'armer à Nantes 6 frégates de 36 canons de 18 et 24, avec 400 hommes chacune, et deux corvettes de 14 canons de 6 et 8, avec 120 hommes d'équipage.

A la fin d'août, un navire de Nantes de 400 tonneaux revenait d'Amérique, assez richement chargé de sucre, café, indigo, lorsqu'en vue des attérages de la Loire, il dut, non sans résistance, se laisser amariner par un corsaire anglais. Sous prétexte de maladie, le capitaine resta dans sa chambre avec un officier des troupes du roi et deux de ses matelots pour aider à la manœuvre. Ce capitaine, dont nous ignorons le nom, s'entendit avec ses hommes

[1] Administration de la Marine de Nantes : Rôles des navires, — Lettres ministérielles.

[2] Chambre de Commerce de Nantes, carton Corsaires.

Digitized by Google

et tomba sur les huit Anglais, mis à son bord, s'en rendit maître et entra gaiement son navire dans la rivière de Loire[1].

Léon Naudin des Sables-d'Olonne, capitaine du brig la *Fidèle-Marianne*, réussit mieux encore.

Faisant partie d'un convoi, sorti de Bayonne le 30 juillet 1781, sous l'escorte de cinq bâtiments de l'État, il arriva le 13 août en vue du fort du Pilier ; quarante bâtiments continuèrent leur route pour Brest avec les convoyeurs, et 16 se dirigèrent vers la Loire.

La *Fidèle-Marianne*, mauvaise marcheuse, resta en arrière. Vers les quatre heures du soir, un lougre, sorti des rochers du Pilier, l'approcha à portée de pistolet. Le capitaine Naudin, ignorant s'il avait affaire à un ami ou à un ennemi, tira un coup à boulet, auquel le lougre répondit aussitôt sans arborer pavillon. Le brig continua sa route tirant en retraite ; mais, n'ayant plus de gargousses préparées, et menacé d'un abordage, il se décida à amener. Alors l'Anglais envoya six hommes à bord du Français, dont l'équipage passa sur le lougre, qui fit voile avec sa prise vers les côtes d'Angleterre.

Pendant la nuit, la *Fidèle-Marianne* vint s'échouer sur les roches du Pilier, où elle resta jusqu'au lendemain. Le capitaine anglais envoya la majeure partie de son équipage pour soulever sa prise à l'heure du flot et y réussit.

A cinq heures, Léon Naudin, s'apercevant que les Anglais fatigués dormaient profondément, à l'exception de l'homme placé à la barre, saute sur le couteau de chasse du capitaine anglais, abandonné sur l'habitacle et se précipite contre le timonier, qui, plus fort que l'agresseur, le renverse, lui met un genou sur la poitrine et cherche à le désarmer. Au bruit les Français accourent au secours de leur chef, saisissent à la hâte ce qui se rencontre sous leurs mains et le délivrent. Le capitaine anglais voulant sortir de sa chambre est contraint d'y rentrer, et son équipage se sauve dans la cale, à l'exception du timonier qui râlait sur le pont.

Le capitaine anglais se constitua prisonnier et fut mis aux fers

[1] *Mercure Historique*, octobre 1778, fol. 352.

Digitized by Google

avec tous les siens. Alors Léon Naudin, ayant aperçu la *Fidèle-Marianne* à une lieue dans l'Ouest, fit voile dessus et l'eut bientôt forcé par le feu de son artillerie à reprendre la route de la rivière de Nantes ; et vers les 9 heures 1/2 du soir les deux navires mouillaient en grande rade de Saint-Nazaire[1].

La France, protectrice des arts et des sciences, sut toujours se montrer à la hauteur de sa noble mission et reconnaître les services rendus sans acception de personnes. C'est ainsi que la lettre écrite le 27 février 1779 à M. de la Villehélio, commissaire à Nantes, par le ministre de la marine, rend un juste hommage à l'illustre capitaine Cook, qui, cependant, à bon droit, pouvait être considéré comme ennemi. Mais le caractère français ne connaît pas ces subtilités, ou rougirait d'y avoir recours :

« Monsieur le capitaine Cook, qui est parti de Plymouth, au mois de juillet 1776, sur le vaisseau la *Résolution*, avec le projet d'aller reconnaître les côtes, les isles et les mers situées au nord du Japon et de la Californie, ne doit pas tarder à revenir en Europe.

« Il a sous ses ordres un autre navire nommé la *Découverte*, commandé par le capitaine Charles Clerke, qui, comme celui qu'il monte, est d'environ 500 tonneaux, et l'un et l'autre ont un peu plus de 100 hommes d'équipage.

« Comme les découvertes qu'une pareille expédition donne lieu d'espérer intéressent généralement toutes les nations, l'intention du Roy est que le capitaine Cook soit traité de même que s'il commandait des bâtiments de puissances neutres et amies, et qu'il soit recommandé à tous les capitaines de navires armés en course, ou autrement, qui pourront le rencontrer à la mer, de faire connaître à ce navigateur célèbre les ordres qui ont été donnés à son égard, en lui faisant observer que de son côté il doit s'abstenir aussi de tout acte d'hostilité.

« Je vous recommande expressément de donner à ma lettre le plus de publicité possible à Nantes. Faites-en distribuer sur le champ des copies, et prenez vos mesures pour qu'aucun des arma-

[1] Administration de la Marine de Nantes : Déclarations des capitaines, 1775-1785. Registre envoyé à Rochefort en 1874 pour être mis au pilon.

Digitized by Google

teurs et des capitaines de navires qui arment en course ou autrement ne puissent en prétendre cause d'ignorance. Vous recommanderez même à ces derniers de faire connaître les ordres du Roy sur l'objet dont il s'agit à tous les capitaines de corsaires et autres navires français qu'ils pourront rencontrer en mer.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DE SARTINES[1]. »

En échange de ces bons procédés, de cette conduite chevaleresque et magnanime, l'Angleterre n'eut à offrir qu'un acte de déloyauté, les faits monstrueux d'insubordination et de dédain d'un simple capitaine de corsaire pour les ordres émanés de son gouvernement.

Le comte de Kerguelen, depuis contre-amiral, conçut la pensée de faire un voyage autour du monde. Il fit construire à Nantes une corvette de 10 canons de 3, après avoir obtenu toutefois de l'Amirauté de Londres un passeport valable pour quatre ans. Le 16 juillet 1781, le *Liber-Navigator* partait de la rade de Paimbœuf, dans un but d'explorations nautiques et de découvertes purement scientifiques, aux Iles de France et dans les Mers du Sud et de l'Asie.

Le lendemain 17, au point du jour, l'ALFRED, gros corsaire anglais de 20 canons de 12, lui donna la chasse à environ 40 lieues de terre. M. de Kerguelen hissa pavillon parlementaire, et, trop confiant dans la parole donnée, attendit. L'ALFRED accoste le senau nantais, qui ne faisait aucune résistance, et jette sur son pont 50 hommes ivres qui tout d'abord coupent et hachent les manœuvres à coups de sabre. En vain M. de Kerguelen montre son passeport, signé de trois lords de l'Amirauté et du secrétaire Stéphens, l'Anglais n'en fait aucun cas, et conduit sa prise à Kinsale en Irlande.

Revenu en France, M. de Kerguelen passa à Londres, où il sollicita vainement la justice du ministre Pitt. Tout ce qu'il put dire fut inutile : il perdit son navire, armé dans des conditions excep-

[1] Administration de la Marine de Nantes : Correspondance, 1779.

Digitized by Google

tionnelles, sous la sanction d'un passeport, qui devait lui assurer la neutralité[1].

Si dans ce chapitre nous n'avons à enregistrer, seulement pour mémoire, que deux corsaires, le *Comité* et le *Houzard*, 1779, n'oublions pas le beau trait de courage accompli par Jean-Pierre Cotte, jeune officier du port de Nantes, âgé de 32 ans, et que Mellinet rapporte à peu près en ces termes :

La polacre l'*Arlequin*[2] sortie de la rivière le 13 juillet 1781 se trouvait au Sénégal, lorsque la flûte du roi, l'*Officieuse*, parut en dehors de la barre, chassée par un vaisseau anglais auquel elle ne pouvait échapper. Le capitaine Des Landes, bien déterminé à ne pas se rendre, veut forcer le passage, quoique son navire tire trois pieds d'eau de trop, et s'échoue malheureusement.

Pierre Cotte, premier lieutenant de l'*Arlequin*, suit anxieusement les manœuvres de l'*Officieuse*. Il comprend que l'équipage, en lutte avec les flots impétueux et l'ennemi qui approche toujours, est perdu. Sans craindre le danger, sans s'arrêter aux représentations de son pilote, il entraîne six matelots dans la chaloupe, et, malgré l'effrayant aspect de la barre houleuse et terrible, réussit dans deux voyages à déposer à terre tous les hommes de l'*Officieuse*.

A peine abordé. Cotte apprend que sur le navire échoué se trouvent deux barils d'argent appartenant à l'Etat. Quatre nègres de bonne volonté remplacent les matelots épuisés, et l'intrépide lieutenant sauve les deux barils dont le contenu est versé dans les coffres du roi.

Le commandant et le commissaire du Sénégal lui offrent une récompense qu'il refuse généreusement. En revenant à Nantes, l'*Arlequin* est pris par les Anglais le 11 février 1782, à cent lieues de Belle-Ile.

Notre prisonnier recouvra promptement la liberté, car le 14

[1] *Relations des combats et des événements de la guerre maritime de 1773 entre la France et l'Angleterre*, par Y.-J. de Kerguelen, ancien contre-amiral. Paris, 1796.

[2] Par un hasard assez singulier, c'était la flûte l'*Officieuse* du Havre qui, à la suite d'un léger combat, s'était emparée du corsaire anglais l'ARLEQUIN, le 20 novembre 1780, et l'avait conduit à Paimbœuf (Administration de la Marine de Nantes : Correspondance, 1780).

Digitized by Google

juin le ministre de la marine écrivait au commissaire de Nantes :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 23 avril dernier en faveur du sieur Pierre Cotte...

« La demande qu'il fait de l'exemption de deux campagnes sur les vaisseaux du roi, et de la dispense dont il a besoin pour être reçu capitaine, les preuves de zèle et de courage qu'il a données en sauvant l'équipage de la flûte l'*Officieuse*, qui s'est perdue sur la barre du Sénégal, jointes au témoignage avantageux que vous donnez sur lui, me portent à les lui accorder.

« S. M. voulant donner une marque particulière de sa satisfaction au sieur Cotte lui a accordé une gratification de 200 francs[1]. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

[1] Administration de la Marine de Nantes : Correspondance, 1782.

Digitized by Google

CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

II

FÉERIES ET AVENTURES

I

La fille du Sarrasin

Il y avait une fois un prince qui était à la chasse ; comme il tuait beaucoup de gibier, il se laissa entraîner hors du pays qu'il connaissait, et il s'égara. Il se mit à chercher s'il ne trouverait pas quelqu'un pour le remettre dans sa route, et il finit par arriver près de la demeure d'un Sarrasin qui était marié à une vieille fée.

Celle-ci, qui se promenait près de sa maison, demanda au prince :

— Tuez-vous beaucoup de gibier, beau chasseur ?

— Oui, répondit-il.

— Si vous voulez me suivre, je vais vous conduire dans un endroit où il y a de belles perdrix.

Le prince accepta, et suivit la vieille, qui paraissait avoir plus de mille ans, tant elle était ridée. Il tua beaucoup de perdrix, et quand sa chasse fut finie, il alla chez la vieille fée et lui offrit une partie de son gibier. Elle accepta, mit les perdrix à cuire et ils firent un bon repas.

Mais quand elle pensa que son mari allait revenir, elle dit au chasseur de se cacher dans un trou pratiqué sous terre.

En entrant, le Sarrasin dit :

— Je sens la chair fraîche !

Digitized by Google

— Bah ! répondit la femme, ce sont nos cochons que tu sens.

— Non, dit-il, je sens la chair fraîche, et si tu ne me dis pas où elle est, je vais te tuer.

Elle eut peur et finit par avouer qu'elle avait donné asile à un beau chasseur. Mais elle le supplia de ne pas le manger, et il y consentit.

La vieille sorcière de fée était soupçonneuse ; elle voulut savoir si le prince n'avait pas quelque secret magique. Le lendemain, elle lui dit :

— J'ai obtenu votre grâce ; mais je veux que pour ma peine vous abattiez tous les arbres de la forêt avec cette hache.

La hache était en bois : le jeune homme la prit et se rendit dans la forêt ; mais au premier coup elle se cassa, et il se mit à pleurer, ne sachant comment faire.

Le Sarrasin avait une fille qui avait trouvé que le jeune homme avait bonne mine ; elle vint à l'endroit où il était, et d'un seul coup de la hache elle abattit tous les arbres, et s'en alla, après avoir fait promettre au prince de l'épouser.

La vieille vint peu après, et fit compliment au jeune homme ; mais elle pensa que sa fille l'avait aidé.

Le lendemain, elle lui donna un paquet de plumes et lui dit :

— Voici pour construire un pont.

Le prince se rendit au bord de la rivière, et il essaya de mettre les plumes bout à bout ; mais il ne put y réussir : elles tombaient à l'eau, et bientôt il ne lui en resta plus que quelques-unes.

La fille du Sarrasin dit à sa mère :

— Voici l'heure du déjeuner ; il faut que j'aille porter à manger à ce jeune homme.

— Non, répondit-elle, je ne veux pas.

La fille envoya à sa place un petit oiseau qui vint trois fois voleter autour du prince, et lui dit :

— Jette le reste de tes plumes.

Dès que le garçon eut jeté ce qui lui restait de plumes, le pont fut fait.

La fée lui fit encore des compliments. Le soir, quand il rentra à la maison, la fille lui proposa de partir avec elle la nuit même, lui

Digitized by Google

disant que sa mère voulait le tuer. Il accepta, et la jeune fille, avant de quitter son lit, y laissa trois gouttes de sang qui devaient parler à sa place si sa mère l'appelait. Le matin la fée croyant parler à sa fille dit :

— Jeanne, lève-toi.

— Oui, répondit la première goutte de sang.

Un peu après la mère dit :

— Jeanne, lève-toi.

— Me voilà qui me lève, répondit la seconde goutte de sang.

Alors, tout en fuyant, la jeune fille dit au prince :

— Il ne reste plus qu'une goutte de sang ; mon père et ma mère vont bientôt se mettre à notre poursuite.

Un peu après la mère dit :

— Jeanne, est-ce que tu ne veux pas te lever ?

— Je suis levée, répondit la troisième goutte de sang.

Mais la mère ne voyant point sa fille alla à son lit, et ne l'y trouvant pas, elle dit à son mari de se mettre à sa poursuite.

Il monta sur un bon cheval, et ne tarda pas à approcher du prince et de sa fille. Quand celle-ci vit son père, elle se changea en lavandière et transforma le prince en un homme qui portait un paquet de draps. Le Sarrasin leur demanda s'ils n'avaient pas vu un garçon et une fille qui se sauvaient.

— Non, répondirent-ils.

Le Sarrasin retourna à la maison, et dit qu'il n'avait vu qu'une lavandière et un homme qui lui apportait du linge.

— Gros sot ! lui cria-t-elle, c'étaient eux ; retourne bien vite.

Il se remit en route, et, quand la jeune fille sentit qu'il approchait, elle se transforma en rose et son compagnon en rosier. Le Sarrasin en passant par là dit : « Voilà un joli rosier et une rose qui sent bon. »

Le soir, il rentra à la maison, et dit à sa femme qu'il n'avait vu qu'un rosier et une belle rose.

— Vieil imbécile ! s'écria-t-elle, c'étaient eux. Vite, donne-moi le cheval ; je parie bien que je les trouverai.

Comme elle arrivait près d'eux, ils étaient sur le bord de la mer. La fille se changea en cane et le prince en canard. La sorcière de fée voulut les attraper ; mais elle se noya avec son cheval.

Digitized by Google

La cane et le canard abordèrent au pays du prince et reprirent leur forme naturelle.

Il demanda alors à la fille du Sarrasin de le laisser aller voir ses parents; elle y consentit, mais lui dit que, s'il embrassait une femme, il perdrait le souvenir de tout. Le prince lui promit de prendre garde, et lui assura qu'il reviendrait bientôt l'épouser.

En attendant son retour, elle fit venir au bord de la mer un château aussi beau que celui du roi, et elle y demeura ; les chasseurs et les pêcheurs étaient émerveillés quand ils passaient devant le château, et admiraient la beauté de la jeune fille, et elle permettait aux voyageurs de coucher dans le château.

Le prince en arrivant au palais n'embrassa personne ; mais, pendant qu'il dormait un jour, sa marraine l'embrassa, et il oublia la fille qui l'avait délivré. Il retourna voir une dame à laquelle il avait fait autrefois la cour, et bientôt on ne parla dans tout le royaume que du prochain mariage du prince.

La veille des noces, la fille du Sarrasin envoya trois marionnettes qui ne firent que danser autour de lui pendant tout le jour et même pendant la nuit. Le lendemain, la mémoire lui revint, et il se souvint de la fille du Sarrasin; il déclara que c'était elle qui était sa fiancée; il alla la chercher à son château, et il l'épousa.

(*Conté en 1884 par Louis Rabasté, de Gouray, laboureur, âgé de 35 ans*).

II

Francis et son Bon Ange

Il y avait une fois un homme qui avait un petit garçon qui s'appelait Francis.

Un jour son père lui dit :

— Tiens, voilà six moutons ; si tu ne les vends pas à la foire du Languedoc, je te mettrai à bouillir dans la marmite.

Le pauvre petit garçon partit bien triste ; car tout en cheminant il disait :

Digitized by Google

— Si je ne vends pas mes moutons, je serai mis à faire la soupe.

Il arriva enfin à la foire, et demanda à un marchand s'il voulait lui acheter ses moutons ; mais le marchand répondit qu'ils étaient trop maigres.

Alors il s'en alla dans le coin d'un champ ; il vit arriver à lui quatre comédiens qui lui dirent :

— Veux-tu nous donner tes six brebis ?

— Merci, répondit-il, vous croyez que cela se donne comme cela pour rien, vous autres !

— Hé bien ! puisque tu ne veux pas nous les donner, nous allons t'emporter.

Ils l'emportèrent.

Un jour son maître lui dit :

— Va-t'en sur la montagne, car il faut que tu m'apportes un mille de papier qui y sont.

Il part ; et en route, il se met à prier son Bon Ange de lui aider. Il n'eut pas plus tôt fini sa prière qu'il vit à ses pieds tout un monceau de papier. Il le porta à son maître, qui lui dit :

— Maintenant, descends au fond de ce puits, tu y trouveras un couteau d'or et des ciseaux d'or et tu me les apporteras.

Il descendit dans le puits où il trouva une jolie chambre et dans la chambre un lit sur lequel son Bon Ange était couché. Son Bon Ange lui dit :

— Tiens, voilà le couteau d'or et les ciseaux d'or ; tu remonteras seulement dans trois jours quand tu entendras frapper.

Trois jours après, Francis entendit frapper, et il remonta. Quand son maître eut le couteau et les ciseaux, il lui dit :

— Il faut que tu ailles dans la mer, et que tu me rapportes dix pierres d'or.

Le petit garçon pria encore son Bon Ange, et il se trouva dans une jolie maison où il y avait un grand jardin, dans lequel il prit dix pierres d'or qu'il porta à son maître.

Son maître lui dit alors :

— Il faut que tu ailles maintenant chez mon fermier lui demander un mille de grains.

Digitized by Google

Francis pria encore son Bon Ange, mais il ne vit devant lui qu'une petite fourmi et il dit :

— Mon Bon Ange, vous m'oubliez !

A peine eut-il achevé ces mots, qu'il vit paraître devant lui un petit enfant qui lui dit :

— Mon enfant, tu as assez combattu.

Il le prit par la main, et le mena dans la jolie petite maison, où il vécut très heureux pendant de longues années.

(Conté en 1880, par Virginie Hervé, d'Evran, bonne d'enfants).

III

La Maratre

Il y avait une fois un grand seigneur qui s'était marié deux fois. De son premier mariage il avait une fille qui se nommait Eulalie, et sa mère était morte en lui donnant le jour; sa seconde fille s'appelait Césarine, et toutes deux étaient déjà grandes quand il fut obligé d'aller à la guerre, car il avait un grade élevé.

La mère de Césarine détestait Eulalie qui était jolie et douce et plaisait à tout le monde, tandis que sa fille à elle était tout à fait laide et disgracieuse. Quand son mari fut parti, elle la rendit aussi malheureuse qu'elle le pouvait et elle ne lui donnait même pas de quoi manger son content.

Mais la marraine de la jeune fille, qui était fée, lui avait fait cadeau d'une baguette avec laquelle elle se procurait tout ce qu'elle voulait. Elle faisait de bons repas en cachette, et elle devenait tous les jours plus jolie et plus fraîche. Cela étonnait sa belle-mère, qui ne pouvait comprendre comment elle pouvait rester en bonne santé en mangeant si peu. Elle pensa que sa belle-fille prenait secrètement de la nourriture, et un jour qu'elle sortait en emportant quelque chose dans son tablier, elle la força à lui montrer ce qu'elle cachait dedans ; mais, par la vertu de la baguette, au lieu de nourriture, elle ne vit que des fleurs.

Digitized by Google

Il y avait un prince des environs qui faisait la cour à Eulalie, et qui voulait l'épouser parce qu'elle était jolie, et qu'elle était riche du côté de sa mère ; il attendait pour la demander en mariage le retour de son père qui était à la guerre. Mais la belle-mère d'Eulalie en eut connaissance et la fit enfermer dans une tour isolée. Eulalie aurait pu en sortir grâce à sa baguette, mais elle ne voulut pas le faire, de peur qu'il n'arrivât quelques désagréments à sa belle-mère.

Quand sa sœur fut en prison, Césarine mit ses habits ; mais cela ne l'empêcha pas d'être très laide.

Le seigneur revint de la guerre, et surpris de ne pas voir sa fille aînée, il demanda ce qu'elle était devenue :

— Elle est morte, répondit sa femme.

Mais le jeune prince qui amait Eulalie avait découvert le lieu où elle était, et il dit à son père qu'elle n'était pas morte, mais qu'on l'avait enfermée dans une tour.

Le seigneur se hâta d'aller la délivrer, et à sa place il enferma sa seconde femme et Césarine, pour les punir de leur mauvais cœur, et il maria Eulalie avec le prince.

En revenant de se marier, ils passèrent devant la tour où Césarine s'ennuyait bien, et Eulalie, qui était pleine de bonté, se jeta aux pieds de son père et de son mari en les priant de pardonner à sa belle-mère et de délivrer les prisonnières.

Le seigneur y consentit, et les reprit avec lui, et Eulalie alla vivre avec son mari qu'elle rendit très heureux.

(*Conté par Rose Renaud, de Saint-Cast, 1879*). Elle tient ce conte de sa mère morte en 1829.

IV

L'homme dans la lune

Il y avait une fois un petit garçon qui était voleur, voleur comme une pie. Un jour qu'il était allé chez une bonne femme, il ne la trouva pas chez elle ; il mit la main dans le nid aux poules,

Digitized by Google

et prit une douzaine d'œufs. La bonne femme l'aperçut de loin, mais elle ne pensait pas qu'il l'avait volée.

Elle rentra chez elle et alla dans le nid aux poules pour prendre des œufs, mais elle ne trouva que la place, et elle se douta que le petit garçon l'avait volée. Elle alla le trouver et lui dit :

— Tu as pris les œufs qui étaient dans le nid aux poules.

— Moi, répondit-il, je n'ai pas approché de votre maison aujourd'hui.

— Petit menteur, dit la bonne femme, je t'ai vu en sortir.

— Hé bien, si j'ai volé vos œufs, je veux bien que la lune m'enlève.

Aussitôt il disparut, et c'est lui qu'on voit la nuit dans la lune.

(*Conté en 1881 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse, âgé de 14 ans.*)

V

Baton de Fer

Il était une fois un jeune garçon qui entra en apprentissage chez un de ses voisins qui était maréchal-ferrant. Au bout de quelque temps, son patron eut besoin de s'absenter, et avant de partir, il dit à son apprenti :

— Il ne faudra pas rester oisif ; mais avoir soin de bien t'occuper.

Quand il fut parti, le garçon qui était, comme on dit, fort comme une ancre, prit tout le fer qui se trouvait dans la forge et mit à forger un bâton de fer qui pesait un millier, et lorsque son patron fut de retour, il le lui montra en disant :

— Je ne suis pas resté oisif : j'ai dépensé tout le fer et voici mon ouvrage.

— Comment, s'écria le patron, tu as employé tout mon fer à forger une pareille sottise ! Tu vas sortir d'ici. Va te faire pendre ailleurs, je ne veux plus de toi à mon service.

— Je sortirai, répondit le jeune garçon ; mais à la condition que j'emporterai mon ouvrage.

Digitized by Google

— Emporte ce que tu voudras, pourvu que tu passes la porte.

Le garçon prit son bâton de mille livres et il partit pour se promener.

*
* *

Le lendemain matin, il arriva auprès d'une forêt, et il vit deux jeunes gens qui jouaient au *pitôt*[1] avec des meules de moulin.

— Voulez-vous que je joue avec vous ? demanda-t-il.

— Ne nous embêtes pas, petit ver de terre ! s'écrièrent-ils, passe ton chemin et laisse-nous.

— Permettez-moi de jouer, dit Bâton de Fer.

Il se mit à jouer avec eux, et il maniait les pièces mieux et plus facilement que les autres.

— Il est plus fort que nous, se dirent tout bas les deux garçons ; et ils lui demandèrent s'il voulait voyager avec eux.

— Je le veux bien, répondit Bâton de Fer ; nous pouvons bien aller où bon nous semblera : à nous trois nous passerons partout.

Ils traversèrent la forêt et arrivèrent devant un beau château ; ils y entrèrent, mais ils eurent beau chercher partout ils ne rencontrèrent personne. Dans l'une des chambres ils trouvèrent un petit sifflet et Bâton de Fer le mit dans sa poche. Quand ils furent descendus, Bâton de Fer dit à ses compagnons :

— Nous sommes bien ici, il y a du pain à y manger, restons y et quelquefois nous irons à la chasse.

Les autres y consentirent, et le lendemain Bâton de Fer dit à ses compagnons.

— Nous allons partir à la chasse, et l'un de vous restera à la maison pour faire la soupe.

Ce fut le plus faible qui demeura au château. Il fit la soupe, et quand elle fut trempée, il prit le sifflet que Baton de Fer lui avait donné, et sortit dans la cour pour y prévenir ses compagnons en sifflant. Quand il rentra il vit un petit bonhomme qui avait le

[1] Bouchon.

Digitized by Google

menton si long qu'il lui pendait sur la pointe des pieds ; il était à manger la soupe aussi tranquillement que s'il avait été chez lui. A cette vue le gardien se coléra et il s'écria :

— Je vais te tuer, petit bonhomme !

Et prenant un marteau, il lui en asséna deux ou trois coups sur le dos ; mais le petit bonhomme ne bougea pas, et quand il eut mangé toute la soupe, il s'en alla, sans que le gardien pût savoir par où il était passé.

Lorsque les chasseurs furent de retour, ils furent bien surpris de trouver la soupe mangée, et leur compagnon leur raconta ce qui était arrivé.

— Je parie bien, dit son frère, que si je reste demain le petit bonhomme au grand menton ne mangera pas toute la soupe.

Le lendemain ce fut lui qui resta à la cuisine ; quand la soupe fut trempée, il sortit pour donner un coup de sifflet et avertir ses camarades ; mais quand il rentra, le petit bonhomme qui avait le menton si long qu'il lui pendait sur la pointe des pieds était à manger la soupe, aussi tranquillement que s'il avait été chez lui.

— Tu vas te faire battre, petit bonhomme ! s'écria le gardien. Et prenant une masse il lui en frappa de toute sa force quatre coups sur le dos ; mais le petit bonhomme ne bougea pas, et quand il eut achevé de manger la soupe, il s'en alla, sans que le gardien pût savoir par où il avait disparu.

Quand les chasseurs revinrent, il ne restait plus de soupe et le gardien leur dit que le petit bonhomme au grand menton était encore venu.

Le lendemain, Bâton de Fer resta à faire la cuisine ; il dit à ses compagnons :

— Il ne faut pas aller trop loin à la chasse ; car je ne sortirai pas d'ici quand il sera temps de siffler pour vous appeler : je veux savoir par où vient le petit bonhomme et par où il s'en va.

Bâton de Fer prépara la soupe, et, quand elle fut trempée, il donna un coup de sifflet sans quitter le coin du feu. Aussitôt le petit bonhomme, qui avait le menton si long qu'il lui pendait sur la pointe des pieds, se mit à manger la soupe, aussi tranquillement que s'il avait été chez lui. Bâton de Fer, sans rien dire, prit son

Digitized by Google

bâton d'un mille et lui frappa un coup sur son grand menton qui se cassa par la moitié et tomba à terre ; mais le petit bonhomme ramassa son menton et le recolla, puis il se remit à manger la soupe. Bâton de Fer reprit son bâton et frappa un second coup sur la mâchoire du petit bonhomme ; elle tomba à terre, ainsi que son menton ; mais il la ramassa, la recolla et continua à manger la soupe. Bâton de Fer lui asséna sur les reins un troisième coup de son bâton de mille ; cette fois le petit bonhomme disparut par-dessous une armoire.

Quand les deux chasseurs furent de retour, ils se mirent à manger la soupe, puis Bâton de Fer leur raconta ce qui était arrivé, et tous les trois se mirent à chercher derrière l'armoire. Ils découvrirent un grand puits, et Bâton-de-Fer les pria d'y descendre ; mais ils refusèrent. Alors il se mit dans un panier, emporta sa canne de mille, puis dit à ses compagnons de laisser glisser la corde ; mais au moment où il était sur le point d'arriver à la fin de la descente, ils coupèrent la corde et s'en allèrent. Bâton de Fer tomba au fond du puits ; mais il ne se fit point de mal. Il se mit à chercher de tous côtés et il finit par découvrir une porte.

Il l'ouvrit et entra dans un salon où il y avait des souris qui dansaient et un rat qui jouait de la vielle. — Voilà un joli salon, dit Bâton de Fer en regardant la danse : puis avec sa canne de mille il écrasa toutes les souris et aussi leur vielleux. Il entra dans un autre salon où il vit des rats qui dansaient et un chat qui jouait du violon. Il prit encore son bâton et écrabouit tous les rats et aussi le chat. Il entra ensuite dans un troisième salon où il vit une danse de chats et un chien qui jouait de la vielle. Les chats voulaient crever les yeux à Bâton de Fer ; mais il prit son bâton de mille et écrasa tous les matous et aussi leur vielleux.

Il pénétra dans un quatrième salon où il vit des chiens qui dansaient et au milieu d'eux le petit bonhomme à grand menton leur jouait du violon.

— Ah ! bonhomme, dit Bâton de Fer, tu as senti l'autre jou mon bâton ; mais aujourd'hui tu le sentiras encore davantage.

En entendant ces paroles, les chiens se serrèrent tous autour du

Digitized by Google

petit bonhomme, et ils voulaient s'élancer pour dévorer Bâton de Fer ; mais il leva son bâton et les écrasa tous ; puis, prenant sa canne à deux mains, il dit :

— A ton tour, Grand Menton !

Il lui donna un coup sur son menton qui tomba à terre, et comme le petit bonhomme se baissait pour le ramasser, Bâton de Fer lui frappa un autre coup sur le dos et le coupa en deux. Il continua à le frapper et il le hacha aussi menu que chair à pâté.

Il voulut alors sortir du puits, et il se mit à crier sur ses camarades ; mais il eut beau hucher, ils ne vinrent pas le retirer.

Quand il vit qu'il ne pouvait monter, il alla chercher les souris, les rats, les chats et les chiens, et les mit tous en un monceau. Il y en avait tant qu'il finit par arriver à la gueule du puits. Il ne trouva plus ses compagnons au château ; il resta tout seul à y demeurer, et depuis ce temps jamais le petit bonhomme à grand menton n'est venu manger sa soupe.

(*Conté en 1881 par Isidore Poulain, boulanger, âgé de 31 ans.*)

PAUL SÉBILLOT.

Digitized by Google

L'ENFANT PRODIGUE

A M. l'abbé Niox.

Un jour des voyageurs étrangers sont venus :
Ebloui, j'ai suivi bien loin leur caravane
Par les déserts et par les pays inconnus.

Les chemins du retour étaient tendus d'embûches...
J'ai dit ma soif, et nul ne m'a désaltéré...
Oh ! laisse-moi goûter au vin de tes lambruches.

Me voici devant toi revenu... mais comment !...
O bon vieux Roi clément ! Père consolateur !
Laisse-moi me nourrir du pain de ton froment.

Car j'ai soif et j'ai faim de toi, puisque mon âme
Cherche la solitude où tu mis ta maison,
Et qu'elle a renié toute livrée infâme.

Dans les folles cités j'entends pleurer les glas
Sur les peuples vaincus dont les âmes sont mortes,
Et qui vont au néant porter leurs membres las.

Oh ! fais de moi l'enfant délicat et mystique
Qui t'élevait dans le silence des autels
Où brûlaient les parfums de son âme extatique.

Garde-moi dans les plis de ton manteau d'azur,
Dans la douceur enveloppante des caresses.
Pour que je sois meilleur, rends-moi toujours plus pur.

Et ne détourne plus de moi ton clair visage,
Car je serais semblable à ceux que l'on descend
Dans l'éternelle Nuit où plus rien ne surnage.

Février 1894.

Yves Berthou.

Digitized by Google

APRÈS LA MORT DE MON PÈRE

I fruitless mourn to him that cannot hear ;
And weep the more, because i weep in vain.

THOMAS GRAY.

Lorsque j'avais vingt ans tout me disait : Espère !
Ton astre à l'horizon commence à resplendir,
Ton laurier va pousser et ta gloire grandir,
Ta poésie ailée enchantera ton père.

∴

Alors, je souriais à l'avenir prospère,
Et je rêvais d'entendre une foule applaudir
A mes hymnes ardents allant au ciel bondir
Et narguer le Zoïle à la dent de vipère....

∴

Je me sens aujourd'hui sans flamme et le cœur las ;
Je pleure d'autant plus que c'est en vain, hélas !
Sur mon père, ce fin critique à l'âme tendre,

∴

Et me dis : A quoi bon rechercher désormais
Des applaudissements qu'il ne doit pas entendre
Et composer des vers qu'il ne lira jamais !

DOMINIQUE CAILLÉ.

Digitized by Google

POÉSIE FRANÇAISE

LA BRISE PRINTANIÈRE

A Alfred Caravanniez[1]

Pour vivre avec nous, de la Rance,
Ami, vous délaissez le bord.
Jetez l'ancre en toute assurance :
Votre barque est dans un bon port.

Nombreux, aux rives de la Loire,
Sont ceux qui vous ont vu grandir
Et qui, sentant venir la Gloire,
Veulent de près vous applaudir.

Dans Nantes vous entrez à peine,
Digne élève de Cavelier,
Et voilà, sans reprendre haleine,
Que vous rouvrez votre atelier.

Sous vos doigts prompts s'est élancée
Une figure aux fins contours;
Doux symbole, exquise pensée,
Que vous mûrissiez nuits et jours.

[1] Rappelons à nos confrères que le très distingué sculpteur breton A. Caravanniez, auteur du monument du comte de Chambord à Sainte-Anne d'Aura aujourd'hui fixé à Nantes, sollicite l'honneur d'exécuter le monument qu doit être élevé au glorieux général Mellinet. L'artiste serait digne de la tâche.

O. DE G.

Digitized by Google

Salut donc, Brise printanière !...
— La vive enfant, qu'à la maison
Le froid retenait prisonnière,
Vole et saute sur le gazon.

Quel élan! quelle aimable joie!
Jeune fille, oui, nargue l'hiver,
Et que ta corde souple ondoie
Comme une auréole dans l'air.

Ce cercle charmant qui frissonne
N'est point tressé d'un chanvre vil,
Mais enveloppe ta personne
D'un frais réseau de fleurs d'avril.

O Brise, sois la bienvenue!
Tu chasses l'aquilon maudit;
Tu fais germer la terre nue;
Où tu passes, tout resplendit!...

Quand ce bronze chez Barbedienne
Va luire et frapper le regard,
Nul doute, maître, qu'il n'obtienne
Les hommages dus au grand art.

Emile Grimaud.

Nantes, 3 mai 1894.

Digitized by Google

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

SUITE

Il y avait au plus deux heures que j'étais couché, M. Reissejac entre dans ma chambre : « Levez-vous, me dit-il, l'ennemi est à Werden où, suivant notre feuille de route, nous devons nous rendre demain. Un jeune auditeur au conseil d'Etat vient de m'avertir. A Werden il a failli être pris par les Cosaques. Les factionnaires l'ont arrêté lorsqu'il s'est présenté ici à l'entrée de la ville et me l'ont amené sur sa demande. Préparez-vous à partir avant le jour, pendant que je vais écrire au général en chef dont le quartier général est à Brémen. Vous lui porterez ma lettre. Faites-vous accompagner par deux hommes. La mairie vous fournira une voiture. » Cette voiture était un simple chariot à quatre roues avec une espèce de panier en osier long de deux mètres sur un mètre de large. Au moyen de deux ou trois bottes de paille on voyageait sans trop de secousse et même assez promptement, grâce à deux bons chevaux.

M. Reissejac m'avait recommandé de suivre la rive gauche, j'en fis autant à mon conducteur qui me répondit : « Ya, mein herr. » J'aurais dû en examinant le courant du fleuve m'assurer de la bonne foi de ce guide. Je n'y pensai pas ; et d'ailleurs, au moment de notre départ, il faisait bien petit jour. Quelques heures plus tard j'appris que nous suivions la rive droite. Depuis deux heures environ nous roulions sur un terrain assez uni, lorsque, nous écartant un peu du Wéser, nous apercevons un groupe de trois ou quatre cents paysans entourant un homme en uniforme vert occupé à

Digitized by Google

écrire sur une table. Nous passons rapidement à demi-portée de fusi du rassemblement. L'attention de ces gens parut vivement excitée par l'apparition de nos uniformes. L'homme vert surtout montra beaucoup d'inquiétude. Tout cela se passa très rapidement grâce à la bonté de notre attelage. Mon conducteur me prouva dans cette circonstance que c'était sans mauvaise intention qu'il avait suivi la rive droite du Wéser. Une heure après nous arrivons à Oya, petite ville occupée par les Français. La garnison, avertie comme nous, se tenait sur ses gardes. Le pont était coupé de manière à ne laisser de communication avec la rive droite qu'au moyen d'une planche. Plus de 500 femmes de douaniers se pressaient à l'entrée de ce passage. Un officier de carabiniers s'efforçait de mettre un peu d'ordre parmi ces malheureuses que la peur des cosaques faisait fuir de Werden. Il n'était pas facile de pénétrer à travers cette foule. La frayeur de ces femmes était telle qu'à la moindre panique elles se seraient précipitées dans l'eau. Enfin je pus me faire apercevoir de l'officier de garde qui eut mille peines à leur faire comprendre qu'il ne pouvait pas y avoir de tour pour moi. — « D'où venez-vous, me dit-il, dès que j'eus franchi la planche ? — Je viens de Niembourg. — Par là ? Vous êtes bien heureux de n'avoir pas rencontré l'ennemi. — C'est vrai, car j'étais facile à prendre. Je crois cependant avoir fait plus de peur que je n'en ai eu. » Je lui racontai ce que j'avais vu sur ma route. Il m'engagea à en rendre compte au commandant de la place et me fit conduire par un carabinier. Le com mandant de place, très satisfait d'apprendre qu'il y avait un bataillon à peu de distance, me donna les moyens de poursuivre ma route vers Brémen où j'arrivai peu après midi. Même encombrement qu'à Metz, la route de France était couverte de troupes se rendant au quartier général. Je fus arrêté à la porte et sur ma demande conduit au logement du général Vandamme. Je fus reçu par un adjudant commandant : c'était le chef d'état-major. Il ouvre ma dépêche et dit à haute voix. « Mon général, le 29e de ligne est à Niembourg, il demande des ordres. » Le général sort de sa chambre et sa figure joyeuse dénote toute l'importance qu'il attache à cette nouvelle ; puis, se tournant de mon côté : « C'est vous.

Digitized by Google

Monsieur l'adjudant, qui apportez cette nouvelle? — Oui, mon général, mais pardon, vous faites erreur, je ne suis pas adjudant. — Ah, vraiment! qu'êtes-vous donc, s'il vous plaît? — Sous-lieutenant, mon général. » Il part d'un gros éclat de rire en disant: « Excellent, excellent... et, quelle différence si grande y trouvez-vous, Monsieur le .. sous-lieutenant? — Mais... mon général, je suis officier et un adjudant est sous-officier. — Il a raison, dit le chef d'état-major. — Oui, parbleu, ajoute le général. Je n'y pensais pas et j'aime que l'on défende ainsi ses épaulettes. » Et me frappant sur l'épaule : « Bien, jeune homme, je vois que vous n'avez pas froid aux yeux. Je vous le prédis, avant peu vous aurez de l'avancement. — Colonel, expédiez au 29e l'ordre de rester à Niembourg pour le moment. Vous, Monsieur, allez vous reposer. Tenez-vous prêt à partir demain. — Mon général, lui dis-je, je ne suis point fatigué. Si vous le jugez convenable, je me remettrai tout de suite en route. — Bien, Monsieur, très bien. Votre chef a bien placé sa confiance, partez donc aussitôt que vous serez expédié. »

Une heure après je roulais vers Niembourg où j'arrivai à la pointe du jour, au grand étonnement de M. Reissejac qui ne m'attendait que vers le soir. J'avais marché toute la nuit, mais en remontant cette fois par la rive gauche du Wéser. Quelques jours après nous marchons sur Werden où nous restons très peu de temps. Nous avions reçu l'ordre de nous rendre au quartier général. Le général en chef y rassemblait son corps d'armée afin de se porter sur Hambourg qui venait de s'insurger et de forcer la garnison française à se retirer derrière l'Elbe. Les pauvres Hambourgeois avaient cru le moment venu de secouer le joug de la domination française, ils s'étaient trop pressés et expièrent cruellement leur erreur. Hambourg était une position importante par sa situation à l'entrée du Danemark qu'elle couvrait.

Lorsque nous entrâmes dans Brémen le quartier général l'avait quitté pour se porter sur Rothembourg à moitié chemin de Lunébourg. Le général en chef couvrait ainsi Brémen et paralysait le mauvais effet de la défaite du général Moran qui s'était laissé surprendre avec sa brigade dans Lunébourg où il avait été tué.

Digitized by Google

Brémen doit être une ville charmante en temps de paix. Nous y fîmes un séjour court et peu plaisant à cause des inquiétudes que les nouvelles des avant-postes donnaient au commandant de la place. Chaque nuit nous nous attendions à prendre les armes. Nous ne tardâmes pas à être envoyés à l'embouchure du Wéser. Les Anglais y avaient établi une croisière et on craignait une descente. Le flanc gauche de l'armée aurait été compromis si les troupes de débarquement avaient présenté une force un peu imposante. Nous nous arrêtâmes trois jours dans Esflet, village dont une belle nuit le bataillon partit en grande hâte pour se rendre au bord de la mer. On disait que l'ennemi débarquait. La nouvelle était fausse.

Le commandant m'avait laissé à Esflet avec la compagnie commandée par d'Alméras. Nous recevions en subsistance les éclopés jusqu'à ce que nous rejoignions le bataillon, ce qui ne tarda pas. Nous le trouvâmes établi dans un village fort agréable, tout sur le bord de la mer. Les grenadiers capturèrent une embarcation anglaise qui s'était trop approchée de la côte, et que l'équipage fut forcé d'abandonner. Elle fut vendue au profit de la compagnie. Le lieutenant Blaignan eut comme chef une belle part qui rétablit pour quelque temps ses finances toujours en assez triste état. Du reste il se donna beaucoup de peine pour mener à bien cette vente à laquelle s'opposaient des difficultés infinies, à cause des décrets prohibant l'introduction des marchandises anglaises. Pendant que nous étions à l'embouchure du Wéser, il fut question de m'envoyer en parlementaire à la croisière anglaise. Les ordres qu'attendait le commandant n'arrivèrent pas. Avec cette idée fut abandonnée celle de me recevoir franc-maçon sous le manteau de la cheminée. Ce projet avait été arrêté entre le commandant et le chirurgien Carlin et moi. M. Blondel n'avait point été admis dans ce petit conciliabule. En me recevant franc-maçon ces messieurs espéraient me donner quelques garanties contre la chance d'être retenu prisonnier de guerre par les Anglais.

Les douaniers de Hambourg et de toute la côte jusqu'au Danemark avaient dû repasser l'Elbe. On les avait enrégimentés et embrigadés. Ce corps, presque tous d'anciens soldats, excités par l'in-

Digitized by Google

térêt à reconquérir leurs positions, se battait avec intrépidité. Leur cavalerie surtout était supérieure, elle était la mieux montée et la mieux exercée. Ils avaient en outre à venger les outrages d'une population qui les avait en horreur. Ils nous relevèrent aussitôt que la croisière anglaise ne fut plus en vue. Nous retournâmes à Brémen où nous ne fîmes pour ainsi dire que passer.

L'Empereur venait de donner à la grande armée une nouvelle réorganisation, par suite de laquelle le maréchal Davout vint prendre le commandement du XIIIe corps. Le général Vandamme fut appelé à un autre commandement plus rapproché du quartier général impérial. Après les batailles de Lutzen et de Bautzen, la ville de Hambourg, abandonnée par les alliés dont les troupes évacuèrent toute la rive droite de l'Elbe, fut obligée d'ouvrir ses portes au prince d'Eckmühl qui lui fit payer cher sa défection. La position des Hambourgeois était d'autant plus fâcheuse que le Danemark était resté fidèle à l'Empereur, malgré les menaces de l'Angleterre. De plus, la ville d'Altona et Hambourg se détestaient cordialement depuis certaine guerre avec la Suède. Hambourg avait sans pitié refusé d'ouvrir ses portes aux habitants d'Altona qui était au pouvoir du vainqueur.

Hambourg dut payer une amende énorme et fut en outre condamnée à nourrir l'armée. A cet effet, les officiers subalternes reçurent 100 fr. par mois. Les officiers supérieurs et les généraux furent, bien entendu, rétribués en raison de leur grade. On s'occupa activement de restaurer les fortifications, élevées jadis autour de la ville. C'était une enceinte bastionnée, assez régulière, avec batteries basses et fossés. On y ajouta quelques ouvrages avancés. Le glacis fut partout rétabli avec un chemin couvert.

L'Alster, joli lac dont une partie est dans l'enceinte même de la ville, fut aussi fortifié, et sa partie extérieure, qui est la plus considérable, reçut une flotille de chaloupes canonnières. Enfin le faubourg fut fortifié de manière à pouvoir se défendre contre les ennemis du dehors et du dedans ; car les habitants ne nous étaient pas moins hostiles que les Russes. Presque toute la jeunesse de Hambourg était restée avec les Russes après l'insurrection. Ce dernier mot est l'expression dont on crut alors avoir le droit de

Digitized by Google

qualifier la conduite des Hambourgeois. Cette ville était incorporée à l'Empire français et le chef-lieu de la 32e division militaire. Des officiers furent employés, sous la direction du génie et de l'artillerie, à la réfection des fortifications. On choisit de préférence les élèves de Saint-Cyr auxquels on savait des connaissances spéciales, puisqu'ils y avaient suivi un cours de fortification. C'est ainsi que d'Alméras s'y trouva employé ; cela lui valut cent autres francs par mois, payés toujours par la malheureuse cité. Tout se faisait à ses frais ; elle aussi fournissait les travailleurs.

Les remparts et l'ancien emplacement des glacis avaient été convertis en jolis jardins anglais et couverts de bosquets qui ombrageaient de charmantes habitations. Tout fut détruit. Hambourg, que son heureuse position sur l'Elbe avait rendu une des villes les plus florissantes de l'Europe, après avoir vu son commerce anéanti par le blocus continental, fut changé en place de guerre. Ses chantiers de construction déserts, ses trésors pillés, sa population fut réduite à relever de ses mains les remparts qui devaient assurer son oppression.

En sortant de Brémen nous allons occuper Rothembourg. Près de ce petit bourg les Français avaient élevé une espèce de fort, pendant que le quartier général se trouvait là. La compagnie d'Alméras va occuper ce fortin où nous le laissons lorsque, quelques semaines plus tard, nous sommes dirigés sur Lunébourg. D'Alméras nous rejoint à Hambourg, où, après la capitulation de cette ville, se réunit tout le corps d'armée.

Nous étions donc à Hambourg lorqu'un armistice de deux mois fut conclu entre les puissances belligérantes afin de donner à la diplomatie le temps d'essayer de poser les bases de la paix. Napoléon, vainqueur dans deux batailles rangées, avait recouvré tout son prestige aux yeux de l'armée qui le considérait comme invincible. Celui que la victoire suivait partout sur le champ de bataille devait succomber sous l'effort de la trahison et d'une nouvelle coalition plus redoutable que toutes les précédentes. Les conférences pour la paix eurent pour seul effet de constater la défection de la Prusse, considérée comme déjà accomplie et la défection de l'Autriche. Son mariage avec la fille des Habsbourg avait fait croire

Digitized by Google

à l'Empereur qu'il pouvait avoir confiance dans l'Autriche, comme si les liens du sang sont comptés pour quelque chose en politique. La maison d'Autriche ne pouvait pardonner à la France la perte de son titre d'empereur d'Allemagne et surtout la conquête de l'Italie. Nous nous occupions fort peu de politique. L'armistice expira le 15 août, jour de la fête de Napoléon. L'armée apprit avec une indifférence complète que nous allions avoir deux puissances de plus à combattre. Il n'en fut pas de même d'un autre événement dont la nouvelle se répandit rapidement et qui fit naître une certaine inquiétude : l'arrivée de Moreau au quartier général de l'empereur Alexandre, avec le titre de major général. Cet acte indigne fit perdre à Moreau toute l'influence qu'il aurait pu exercer, en d'autres circonstances, sur ses anciens compagnons d'armes. Mais cette félonie ne put détruire la réputation qu'il s'était acquise par ses victoires et surtout par sa belle retraite devant les Autrichiens. Malgré la confiance qu'inspirait l'Empereur on eut généralement la crainte que les talents de son ancien rival ne fussent sinon suffisants pour faire reculer son étoile, du moins capables d'atténuer les effets de sa supériorité.

Aujourd'hui que l'expérience et une étude approfondie des moyens employés par ces deux généraux ont arrêté mes idées, je suis loin de vouloir les mettre en parallèle. Je suis convaincu que Napoléon avait sur son rival un immense avantage ; néanmoins les conseils de Moreau ont été, je crois, fatals à la France. Sans eux l'énorme supériorité numérique des alliés n'aurait servi qu'à donner plus d'éclat aux savantes manœuvres qui, dans la campagne de France, montrèrent toute la puissance du génie de leur invincible adversaire.

(*A suivre*).

Digitized by Google

COIN DE BRETAGNE

MORBIHAN

Il y a longtemps que je vous aime, Marguerite. Nous avons ri, parfois souffert ensemble, et l'amitié, cimentée ainsi, brave désormais l'absence et le temps.

L'affection vraie existe-t-elle entre deux femmes ? On le nie.

> L'amitié... *doux oubli de soi-même*
> *Que rêve un cœur naïf lorsqu'un autre cœur l'aime*

s'allie mal avec la frivolité, l'égoïsme.

Pour admettre le sentiment dont on leur parle, que de gens veulent une preuve, comme en arithmétique !

Deux femmes s'aiment difficilement, c'est vrai.

Lorsqu'elles s'aiment, qu'elles se méfient !

Toute rivalité d'intelligence, de beauté, d'éducation, de succès peut porter ombrage.

Qui se réjouit franchement de la supériorité d'une autre ?

Les confidences faites dans une heure d'abandon deviennent, entre des mains d'amies, une arme terrible à laquelle manque seulement l'occasion de tuer.

D'autres s'aiment à perpétuité, et se le prouvent sans se le dire. Pour se comprendre, il a suffi de se rencontrer ; d'être victimes des mêmes impressions humoristiques ; de constater ce qu'en nos jours gais nous appelions les mêmes fêlures au cerveau.

De cette amitié-là, quand ferons-nous les noces d'or ?

Digitized by Google

Vous me manquez terriblement ! Parfois, j'évoque votre personnage; votre minois mal chiffonné qu'éclairent des yeux gris. Le fantôme charmant sourit, mais il reste muet. C'est à faire croire que ce n'est plus vous :

Esprit original et fou par aventure,
La main tendue à tous et le cœur sur la main.
A cette aimable, fière et loyale nature
On voudrait toujours dire : A vous revoir demain !

Le portrait ressemble-t-il ? Il y a si longtemps que je ne vous ai vue !

Venez ici. Bien que vous abhorriez les champs je vous forcerai d'admirer notre Morbihan sous sa parure verte, et ces bords déchiquetés par la mer qui glisse si loin ses bras ruisselants, et ces îles aux maisons blanches entre des rochers sombres qui tenteraient des ermites, et ces bois de pins où les bruits mystérieux dans le feuillage riment avec les frémissements des flots.

Bois au milieu, mer alentour J'aime les bois.

Ils sont paisibles et cependant là tout s'anime, tout bouge.

Ecoutez le vent dans les feuilles !... ne dirait-on pas qu'il pleut ?

Les branches des hêtres s'entrecroisent, cachant à demi d'admirables fûts gris. Au-dessous, les ajoncs dorés se balancent régulièrement comme des têtes chenues, sans pensées. Les buissons de houx, après ce doux hiver, ont encore des fruits rouges. La mésange à tête noire se faufile dans les broussailles, où son cri railleur, toujours sur la même note, semble appeler quelqu'un.

L'herbe monte dans les champs, dans les fossés ; elle envahit ces blocs de granit majestueux qui donnent aux bois l'aspect d'un temple inhabité.

Qui parle de temple inhabité ? Dieu est là comme partout !

Je le sens. Mes yeux ne sont pas assez purs pour le *voir*, mais il est là : il m'écoute penser. Si la mort déchirait maintenant les voiles qui m'aveuglent, là où je suis, la splendeur divine m'éblouirait.

Cette brume d'or qui monte lentement autour de moi n'est-elle pas un reflet pâli de la clarté qui l'environne ? S'il allait paraître

Digitized by Google

sous les frondaisons charmantes des bois et se rapprocher visiblement de l'humble qui vient ici l'attendre et méditer? Comprenez-vous pourquoi, Marguerite, je préfère — à peu d'exceptions près — aux gens qui parlent les choses muettes, et si la nature vous révélait ces paisibles secrets, n'aimeriez-vous pas, en pleins bois, cet isolement de tout et de soi-même qui sépare lentement l'âme de ce qui passe et la porte vers l'Infini?

SYLVANE.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PAUCA PAUCIS, par Clair Tisseur. — Nouvelle édition augmentée. Lyon, Bernoux et Cumin, éditeurs, 1894.

Il y a huit ans, je publiais, dans cette *Revue*, une étude : « Les amis de Victor de Laprade », qui avait pour sujet deux volumes récemment publiés, *les Poésies* de Barthélemy et de Jean Tisseur.

En exprimant une sympathie, bien souvent voisine de l'admiration, pour les odes lamartiniennes de Barthélemy Tisseur, pour les poèmes de Jean où se retrouve plus encore l'empreinte de ce génie lyonnais que Victor de Laprade appelle « laborieux et mélancolique », je n'oubliais point les auteurs des remarquables préfaces des volumes, les deux autres frères Tisseur, Alexandre et Clair.

L'abbé Alexandre Tisseur, une nature d'élite et que les Bretons doivent chérir pour son pieux et charmant *Pèlerinage au pays de Brizeux*, a rejoint les deux disparus. De cette famille qui eut en partage tous les dons de l'esprit et de l'âme il ne reste plus qu'un représentant, l'aimable poète et souriant philosophe Clair Tisseur, qui rencontre la Muse antique dans toutes les allées de son jardin de Nyons-les-Baronnies.

Avant de demander aux Grâces, inspiratrices de ses vers, aux *Charites*, la mesure de la sagesse, M. Clair Tisseur s'était révélé biographe ému, critique subtil. Il avait commenté avec d'exquises délicatesses les *Lettres et Fragments* d'un artiste lyonnais, mort très jeune, d'un rêveur chrétien comparable à Maurice de Guérin, de Joseph Pagnon. Il avait écrit l'érudite et fine préface des *Poésies* de son frère Jean et exposé dans cette préface ses judicieuses idées en matière de métrique que devait, quelques années plus tard, développer son livre « *Modestes observations sur l'art de versifier* ».

Ces *Modestes observations* sont toutes charmantes ; on peut conseiller à ceux qui se mêlent d'écrire en vers de les feuilleter, même après le *Petit Traité de poésie française* de Banville ou le traité de versification

Digitized by Google

de M. Le Goffic ; pour les lecteurs moins intéressés, elles composent un livre de haut goût, plein de saveur et de finesse, d'humour et de raison, et qui, ayant donné maint conseil utile, conclut ainsi : « Il y a la poésie et la versification. On n'apprend pas la première, mais on apprend la seconde, et la seconde est indispensable à la première. Le métier c'est comme l'argent, il faut le mépriser, et, si possible, en avoir. »

Ne soyez pas trop dur pour *le métier*, M. Tisseur, car en votre livre de vers, *Pauca Paucis*, vous vous y montrez fort expert.

Malgré l'indifférence, qui fait gémir son auteur, des Lyonnais en matière de poésie, ce livre de *Pauca Paucis* arrive en quatre ans à sa seconde édition. C'est pour un volume de vers un succès fort enviable et dont le poète, en sa préface nouvelle, se déclare agréablement surpris. Il faut croire, à leur louange, que les amis lecteurs n'ont pas été si peu nombreux, *pauci*, et qu'ils ont su goûter toutes ces pièces d'anthologie (petites odes, idylles, vers dorés) variées et nombreuses, très injustement dénommées *Pauca*.

Tous les genres, tous les rythmes sont ici en honneur et en usage : la pureté de lignes antique et la finesse de trait moderne se fondent harmonieusement. Entre tant de fragments qu'une certaine mièvrerie rend parfois, rarement, plus dignes des Syracusains que des purs Hellènes, j'ai choisi ce sonnet :

A mon heure dernière épargnez-moi les plaintes,
Le chœur des médecins autour de mon chevet,
Les baumes et les sucs, les espérances feintes !...
Laissez faire les dieux : ce qu'ils font est bien fait.
L'oiseau cher à Kypris, le flanc percé d'un trait,
Et sentant de la Ker la trop certaine atteinte,
Cherche dans le bocage un asile secret
Pour voiler l'agonie à la lumière sainte.
L'homme honorant les dieux et l'auguste pudeur,
Pour des actes moins bas et de moindre hideur,
Fuit les regards : mourons d'une mort dérobée.
Penses-tu que pour nous les cieux vont s'embrunir ?
Semblable au lac profond où la pierre est tombée,
La nuit va se fermer sur notre souvenir.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de meilleurs sonnets chez le Lyonnais Joséphin Soulary, et Sainte-Beuve disait qu'il irait à Rome à pied pour un sonnet de Pétrarque ou de Soulary. Quant aux sonnets

Digitized by Google

de M. de Hérédia, l'académicien d'hier, ils sont plus éclatants, mais moins sincères.

En ce siècle d'agités, M. Clair Tisseur a une sérénité, une lucidité qui séduisent. J'espère le retrouver, lui et son frère Alexandre, quand je donnerai une suite aux *Amis de Victor de Laprade*.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LES ORIGINES DU CONCORDAT, par Léon Séché — Deux volumes in-8°. — Paris, librairie Ch. Delagrave.

On parle beaucoup, en bien ou en mal, du Concordat de 1801, qui, depuis tout près d'un siècle, règle les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat français ; mais on connaît assez peu les préliminaires, les phases de l'élaboration de ce pacte célèbre, son histoire, en un mot. Sous le titre : *Les Origines du Concordat* et dans deux forts volumes, pleins de faits et de documents, M. Léon Séché vient d'écrire cette histoire. Nous devons lui en savoir gré.

Les critiques qui ont accueilli l'autre grand ouvrage de M. Séché, *Les Derniers Jansénistes*, vont se renouveler, sans doute. On pourra reprocher à l'auteur d'avoir mis le doigt entre l'arbre et l'écorce, — je veux dire, entre la diplomatie et la religion, — de s'être montré un peu théologien et casuiste alors qu'il eût suffi d'être historien. Mais il ne faut pas oublier que M. Séché est Breton et qu'un penchant irrésistible entraîne les Bretons de ce siècle, depuis les jours lointains du *Génie du Christianisme* et de l'*Essai sur l'indifférence*, à la poursuite et à l'étude des sujets religieux ; qu'ici, le sujet n'est pas seulement religieux, mais éminemment national, patriotique même ; qu'enfin, le livre est honnête et sincère, et ne touche aux choses saintes qu'avec un absolu respect.

Je n'oserais affirmer, par exemple, qu'en écrivant les *Origines du Concordat*, M. Léon Séché n'ait pas un peu sacrifié à la mode du jour, à la *Napoléonite*, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Comme pendant au Napoléon de Fontainebleau que deux peintres en vogue viennent justement de mettre en présence du Pape Pie VII, il était utile, il était même habile de montrer le Bonaparte de la Malmaison et des Tuileries réglant, avec ce même Pie VII, le grand traité de pacification religieuse qui a inauguré le siècle.

Digitized by Google

Quatre ans plus tôt, dès 1796, des idées de conciliation avaient été échangées entre Rome et Paris. Un besoin de rapprochement et de concorde allait se propageant, presque au lendemain de la Terreur, et le Pape Pie VI s'en faisait l'interprète dans son bref du 5 juillet 1796, où il prescrivait l'obéissance au gouvernement établi, avec une hauteur de vues et une modération de langage que ne désavouerait pas son illustre successeur Léon XIII. L'irréligion stupide des membres du Directoire contribua à faire avorter ces préliminaires. L'intermédiaire officiel entre la République française et le Saint-Siège avait été le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne à Rome, dont M. Séché publie l'instructive correspondance ; l'agent le plus zélé confident des projets que Bonaparte nourrissait depuis le traité de Tolentino, avait été le ministre de France à Rome, François Cacault.

Quand les négociations furent reprises par le premier consul en février 1801, Cacault continua son rôle d'*idoneus conciliator*, et le Concordat fut, en partie, son œuvre. On connaît trop peu, même à Nantes, sa ville natale, Cacault, amateur d'art éclairé, écrivain spirituel et délié (comme en fait foi la correspondance dont M. Léon Séché donne de nombreux extraits), mais, avant tout, diplomate expert et excellent citoyen qui traitait Bonaparte d'*homme terrible*, mais savait et osait lui tenir le langage de la vérité.

Un autre homme de l'Ouest fut au premier rang des négociateurs du Concordat. Nous avons nommé l'abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud d'Angers, une des têtes dirigeantes de l'insurrection vendéenne. Bonaparte trouva dans ce mobile personnage un auxiliaire aussi précieux qu'inattendu. M. Séché qui n'aime pas l'abbé Bernier, — et nous ne saurions l'en blâmer, — reconnaît qu'au moment du Concordat il s'acquitta de ses délicates fonctions avec « une fidélité militaire ».

La méthode historique de M. Léon Séché le rapproche à la fois de Sainte-Beuve par l'esprit critique, de Taine, par la précision documentaire. Le ton s'élève dans les grandes scènes, comme l'audience aux Tuileries, du cardinal Consalvi, l'envoyé de Pie VII, et la *Cérémonie du Concordat*, « le plus beau et le plus enthousiaste des *Te Deum* », dit Mgr Ricard dans la *Mission de la France*, « qui aient jamais retenti sous les voûtes de la vieille basilique. . »

La préface de M. Léon Séché, — résumé judicieux de l'ouvrage écrit en fort bon style, — a été reproduite *in extenso* dans le *Journal des Débats*.

L'auteur a le droit d'être fier de cet hommage à son talent et à sa bonne foi.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

SAKOUNTALA, par Vyasa, traduction libre de P. E. Foucaux (Petite collection Guillaume). — Paris, E. Dentu, 1894.

En 1867, un de nos plus distingués orientalistes, M. P. E. Foucaux, professeur de sanscrit au collège de France, publiait la meilleure traduction française de *la Reconnaissance de Sakountala*, ce drame de Kalidasa qui passe à juste titre pour le chef-d'œuvre du théâtre indien.

Cette figure de Sakountala, qui unit à la majestueuse sérénité des filles d'Homère la grâce apprêtée des héroïnes raciniennes, cette Iphigénie des Hindous, a séduit M. Foucaux. L'éminent professeur nous donne aujourd'hui dans la charmante petite collection Guillaume, trop coquettement illustrée à notre gré, une traduction libre du fragment du *Mahabharata* où se détache et rayonne l'épisode de Sakountala.

Avez-vous lu le *Mahabharata*, me demande quelqu'un du ton de La Fontaine demandant : Avez-vous lu *Baruch ?* J'en serais fort empêché, car il n'existe pas de traduction française complète de ce poème épique de cent cinquante mille vers, attribué au solitaire Vyâsa. Hippolyte Fauche n'a pu achever celle qu'il avait entreprise et dont j'ai lu jadis un fragment, l'épisode de *Savitri*, dans un recueil de la période romantique, *La Pléiade*. Sur Fauche, et un orientaliste antérieur qui traduisit Kalidasa du temps de la Restauration, Antoine de Chézy, M. Foucaux disserte, de la façon la plus agréable, dans la préface de son mignon volume. C'est une causerie toute moderne et spirituelle, qui nous prépare à la lecture de ce chant aux allures de contes de fées et de prédication bouddhique. On sort de ce petit livre, pénétré d'une admiration respectueuse pour l'Inde antique, berceau de l'humanité.

O DE G.

*
* *

AU SEUIL DU PARADIS, par Alfred Gauche. — Paris, Bibliothèque de *La Plume*, 1894.

La *Bibliothèque de la Plume*, éditée par la *Revue* de ce nom, est une collection de livrets tirés à un petit nombre d'exemplaires. Vers et prose y alternent, portant souvent la marque des jeunes célébrités littéraires ; et

Digitized by Google

pour M. Alfred Gauche, un débutant, c'est un honneur que de s'y voir imprimé, après Paul Vorlaine, à côté de M. Louis Dumur et de M. Jean Jullien.

M. Gauche a la modestie de rester au *Seuil de Paradis* imaginaires, mais qui ne sont pas les *Paradis artificiels* de Baudelaire, car il s'en exhale parfois, malgré le pessimisme et la misanthropie habituels aux jeunes écrivains, de saines odeurs de printemps et d'amour. Le prosateur qui voisine avec le poète est harmonieux, mais, avec ses vers de dix-sept pieds ou ses vers sans césure, le poète nous étonne et nous choque ; il devrait se contenter de nous charmer par de jolies strophes comme celle-ci :

O ténèbres, venez à moi ;
Je suis épris des solitudes
Et veux y cacher mon émoi
Pour l'aube des béatitudes.
O ténèbres, venez à moi !
L'idéal qui règne en mon cœur
Et dont la grâce m'est promise
Est un ineffable vainqueur ;
J'exalte dans ma nuit soumise
L'idéal qui règne en mon cœur.

Ces vers et leurs pareils me plaisent justement à cause de leur simplicité relative. Je les compare à d'autres du même recueil : c'est presque la différence de la « vieille chanson » d'Alceste au sonnet d'Oronte.

O DE G.

*
* *

CATALOGUE DE L'EXPOSITION DE MARIE-ANTOINETTE E SON TEMPS. Préface par M. Germain Bapst. — Paris, 1894.

Ceci n'est pas un catalogue ordinaire, c'est un précieux document qui 'ajoute à toutes les biographies de l'infortunée reine, aux pages éloquentes de MM. de Goncourt, de M. de Lescure et de tant d'autres.

Avec la liste détaillée des reliques, pieusement conservées dans quelques familles, avec la reproduction de six portraits qui représentent la dauphine, la jeune reine, la châtelaine de Trianon, la fugitive de Varennes, la prisonnière du Temple, la martyre du 16 octobre 1793, le catalogue de l'intéressante exposition de la galerie Sedelmeyer ne pouvait

Digitized by Google

être une sèche nomenclature. Mais on a voulu y joindre une préface de M. Germain Bapst, qui esquisse avec une précision érudite et toute la compassion respectueuse due aux malheurs royaux la vie de Marie-Antoinette, depuis son entrée triomphale à Paris.

Le fanatisme révolutionnaire pourra détruire la chapelle expiatoire élevée par la Restauration, mais il n'effacera pas des cœurs français les cruels et touchants souvenirs que l'exposition de Marie-Antoinette vient de raviver. O. DE G.

*
* *

LA VRAIE JEANNE D'ARC, tome II, LA PAYSANNE ET L'INSPIRÉE, d'après ses aveux, les témoins oculaires et la libre pensée, par le P. Ayroles, de la Compagnie de Jésus. — *Paris*, Gaume, 1894; in-4°, xv-567 pp. Prix : 15 francs.

Le P. Ayroles continue avec ardeur la tâche vaillamment entreprise par lui pour mettre en pleine lumière la sympathique figure de la *bonne Lorraine*. Deux volumes ont précédé celui-ci. C'est d'abord *Jeanne d'Arc sur les autels*, puis *La Pucelle devant l'Eglise de son temps*. Le dernier travail du docte religieux n'est pas inférieur à ses devanciers.

Il peut se diviser en deux parties; dans la première, l'auteur expose ce que fut Jeanne depuis sa naissance jusqu'à son arrivée à Chinon; dans la seconde, il réfute les erreurs amoncelées sur cette période de la vie de l'héroïne par les écrivains rationalistes dans le but évident d'enlever tout caractère divin à la mission de la libératrice. La lecture de ces pages nous met en face d'une érudition vaste, large, sûre d'elle-même, habituée à se mouvoir à l'aise au milieu des difficultés. Mais ce n'est pas tout. Comme si l'auteur voulait faire oublier ce qu'il y a de sec pour le lecteur dans une accumulation de documents, à l'exposition pacifique il joint la discussion, l'attaque : il se jette avec entrain à la poursuite des ennemis du surnaturel dans l'œuvre de la Pucelle. L'indignation, on le sent, lui soulève parfois le cœur devant les négations audacieuses ou les insinuations doucement perfides et les sous-entendus calculés des écrivains naturalistes ; et cette indignation, il sait la communiquer : on n'est pas loin de partager ses « haines vigoureuses » contre les faux amis de la Pucelle, et c'est à peine si l'on remarque un

Digitized by Google

ton peut-être trop constamment railleur, une vigueur de langage qui lui fait pour l'ordinaire appeler « un chat un chat, et Rollet un fripon ».

Les volumes promis et annoncés seront, nous l'espérons, un digne couronnement pour cet imposant travail de foi et de patriotisme.

P. Fleuriais.

*
* *

Enigne sans clef, par Mme Urbain Rattazzi (Ollendorff).

Sous le titre d'*Enigne sans clef*, Mme Rattazzy vient de publier une série d'études féminines d'un très haut intérêt. Ces essais psychologiques sont d'une grande finesse de touche, et l'on y sent la main d'une patricienne de race.

Nous avons remarqué surtout le portrait de la *Chanoinesse*, qui a pour cadre la ville de Rennes, et qui dénote une profonde connaissance du cœur humain. Une femme apprend, après la mort de son mari, qu'elle a adoré, et dont elle n'a jamais soupçonné la fidélité durant sa vie, qu'elle a été indignement trompée. Cette révélation posthume produit l'effet d'un coup de foudre dans un ciel serein. La pauvre créature dont le cœur vient d'être brisé se retirera du monde pour s'ensevelir dans l'ombre et le silence, et elle ne livrera le secret de sa vie qu'à d'intimes amis, lorsqu'elle sera au bord du tombeau, et que le temps aura fait un souvenir de ce qui fut une si cuisante douleur. Il faut lire les détails saisissants de vérité de ce récit que nous ne pouvons qu'esquisser ici. Nous aimons beaucoup aussi la *Grand'Mère*, étude prise sur le vif d'un cas de conscience bien féminin, et qu'une femme seule pouvait analyser avec une aussi complète fidélité. L'*Enigme sans clef*, qui a donné son nom au volume, nous montre un caractère de femme où les bons et les mauvais sentiments sont en lutte continuelle. Ce sont ordinairement les mauvais qui l'emportent, jusqu'à ce qu'une violente secousse morale vienne redresser cette nature mal équilibrée. L'auteur a donné à cette étude psychologique un développement tout particulier, on sent qu'il a vu de près, et étudié d'après nature, son héroïne. Tout cela est vécu : il y a peu de caractères qui soient tout d'une pièce, la complexité est la règle, et il y a peu d'hommes qui soient tout à fait bons, ou tout à fait mauvais. C'est même là ce qui fait la difficulté du roman, comme du théâtre.

Digitized by Google

Tout est dans les nuances, et l'on doit, quand on veut peindre la nature, se tenir éloigné de tout système préconçu et de toute théorie absolue. Mme Ratazzi n'ignore pas cette règle fondamentale. Elle a beaucoup vu, beaucoup observé, et elle a compris. Son analyse, sans avoir aucune prétention au raffinement psychologique tout à la mode aujourd'hui, n'en est pas moins pénétrante. Elle est, par le style et la pensée, de la grande lignée de Balzac qui s'attachait plus aux idées qu'aux mots ou aux infiniment petits

La plupart de ses portraits sont des modèles qui ont posé sous ses yeux. Vous les rencontreriez dans les salons parisiens ou dans les villes d'eaux, dans les hôtels du parc Monceau, ou dans les palais de Venise et de Florence. Elle ne les fait pas passer pour meilleurs qu'ils ne sont en réalité, mais elle ne les diminue pas non plus à plaisir, et l'on retrouve, au fond du cœur de la femme, qu'elle nous représente cette étincelle qui purifie tout : l'amour idéal, c'est-à-dire la communion de deux âmes assez fortes pour se dégager des liens terrestres et vivre de l'au-delà.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir conservé ses illusions dorées et sa foi idéaliste en un temps où le roman et le théâtre lui-même ne sont pas précisément des écoles de bon goût et de saine raison. On savait déjà, par ses nombreux et remarquables écrits, que Mme Urbain Ratazzi joignait le prestige du talent à l'éclat d'un grand nom et à la distinction native. Le livre qu'elle vient de publier ajoute un nouveau fleuron à sa couronne.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA CHUTE DU DUC D'AIGUILLON

(Suite)[1]

On se mit donc au travail avec joie, tout le monde rayonnait. M. d'Agay écrivait le 24 : « Les grandes difficultés paroissent terminées. » « Il est impossible, écrivait le duc de Rohan le 21, qu'on puisse dans une assemblée aussi nombreuse examiner et discuter les affaires avec plus de noblesse, de décence et de modération, » et le 1er mars : « Nous continuons notre travail avec la même assiduité, le même ordre et la même tranquillité, et ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il n'y a pas encore eu dans les ordres la moindre contradiction[2] ! » « La plus grande union règne dans l'assemblée, écrivait le 25 février M. de Calan au maréchal de Broglie ; soit politique ou autrement, tout ce qui s'étoit passé aux dernières tenues paroît entièrement oublié ; tous les ordres se prêtent de la meilleure grâce aux vues de leurs présidents, les avis sont discutés avec toute la décence possible, et les matières éclaircies au point qu'il n'y a personne qui ne soit en état de juger sainement et avec connaissance de cause du parti qu'il doit prendre. » « Les choses se passent ici à merveille, écrivait le 28 février l'abbé de Testard, député du chapitre de Tréguier, à l'abbé de Tromelin, l'éloignement de M. le duc d'Aiguillon et de Coniac, l'affabilité, la politesse de nos présidents et commissaires du roi ont rétabli un accord, une intelligence qui étonnent les esprits les plus faits aux événements extraordinaires. Nous travaillons avec le plus grand concert de tous les ordres à envoyer faire lanlaire un certain règlement, chef d'œuvre d'un ennemi du repos breton. Tu vois que

[1] Voir le fascicule de mai 1894.
[2] Archives nationales, II, 372.

Digitized by Google

malgré les épines qu'on nous avoit annoncées, nous avons le loisir de rire et de parler ensemble ; on s'ennuie malgre cela des délais et de l'incertitude des réponses des commissaires. »

C'était là en effet le point noir. Si le roi, convaincu par le calme qui avait jusque-là régné dans l'assemblée de l'inutilité des mesures antilibérales du règlement du 10 mai, en faisait le sacrifice, tout irait bien ; mais cela n'était guère probable. Les amis du duc d'Aiguillon ne se gênaient pas pour dire que cette apparente modération n'était qu'une tactique momentanée. « Il n'y a eu dans l'assemblée présente, écrivait M. de Fontette le 17 mars, ni chaleur ni hurlements ; on a fait taire quelques emportés. Le calme est recommandé d'avance par des lettres circulaires envoyées dans les évêchés aux plus affidés et aux plus importants du parti, et par des conciliabules tenus dans différents châteaux. On s'était fait un point capital de démontrer que la noblesse était tranquille et savait l'être quand on se contentait de la persuader par de bonnes raisons. On affectait de répandre, dès les premiers jours, qu'il y avait homme et homme pour présider ou pour tenir les États. Enfin, on était raisonnable par système. » Et encore le 3 mars : « Je ne suis pas la dupe du calme présent, et d'une union due à la condescendance d'un ordre et à la timidité d'un autre effrayé par les menaces du troisième, contre lequel il ne trouve plus d'appui... Tout se dirige pour prouver qu'il n'y a jamais eu de trouble en Bretagne, et que les tracasseries intérieures des États ont été fomentées, et que, si on retire la cause, l'effet tombera de lui-même, sans qu'il soit besoin d'un règlement, c'est-à-dire, en bon français, que si le roi veut bien se départir de son autorité sur les Bretons, ils deviendront les plus doux des hommes.[1] »

En conséquence ils se remuaient fort à la cour. « On savoit bien, écrit M. de Calan dans son journal, qu'on avoit un ennemi irréconciliable à la cour, qui étoit le duc d'Aiguillon, et qu'il n'y étoit allé pendant les États que pour les traverser et faire échouer leurs entreprises, s'étant fait un point d'honneur de rester dans la province afin de se venger sur elle de quelques mécontentements

[1] Carré, *l. c.* p. 538 et 543.

Digitized by Google

qu'il prétend avoir eus de quelques particuliers, et son intention est d'écraser surtout la noblesse. Cet homme, qui a de l'esprit mais le plus méchant qu'il y ait au monde, n'est occupé que des moyens de noircir notre conduite ; c'est lui qui avec le secours de sa cabale avait trouvé le moyen de faire accroire au roy que nous lui disputions le pouvoir législatif, et c'étoit prendre Sa Majesté par l'endroit le plus sensible, car il n'entend point la plaisanterie sur cet article. Le but de cette manœuvre étoit d'indisposer le roy contre la la province, et la province contre le roy, à ce moyen mettre du trouble dans l'assemblée, de retarder ses opérations, d'empêcher la prolongation des États que M. Ogier avoit demandée et qu'on lui refusoit, afin d'ôter aux États les moyens de faire leurs représentations et de faire passer la noblesse pour rebelle, séditieuse, etc.

« Il comptoit si bien sur l'effet de cette manœuvre qu'il avoit mandé quelques jours auparavant à un protestant que les États finiroient sûrement le 18, et que nous serions tous renvoyés bien peu satisfaits. Heureusement il fut trompé, et la délibération du 4 a fait échouer ce stratagème. »

En effet, « le 5 mars au soir, vers six heures, il arriva un courier extraordinaire à M. Ogier avec des dépêches (du 2 mars) qui portoit que le roi était extrêmement mécontent de la conduite des États et blâmait très fort M. Ogier de les avoir souffert prendre les délibérations du 21 et 24 février qu'il regardoit comme attentatoires à son autorité, en ce qu'elles lui disputoient le droit de législation (le roi, seul législateur de son royaume, y était-il dit)[1] ; en conséquence ordonnoit à M. Ogier d'entrer le lendemain aux États, et de leur témoigner dans les termes les plus forts le mécontentement de S. M. avec ordre de faire finir les États le 18. M. Ogier qui étoit parfaitement instruit que le motif de ces dépêches étoit absolument faux, incertain dans cette circonstance du parti qu'il prendroit, envoya chercher l'évêque de Vannes, lui communiqua ses ordres et lui demanda son avis ; cet évêque, plein d'esprit, très au fait des États et dont on connaissait la droiture de senti-

[1] Le contrôleur général se plaignait aussi que l'on n'eût fait que critiquer tous les articles les uns après les autres. « L'autorité, disait-il, est en souffrance depuis le commencement de l'assemblée. »

Digitized by Google

ment, répondit à M. Ogier qu'il devoit prendre sur lui de ne point exécuter ses ordres, qu'il étoit certain que le roi ne le trouveroit pas mauvais quand il sauroit ses raisons et qu'il seroit instruit de la conduite des États, surtout lorsqu'il auroit connaissance de la délibération prise le 4, mais qui n'avoit point été signée. Aussitôt M. Ogier manda les présidents et les gentilshommes membres de la grande commission; ensuite, après plusieurs pourparlers, il fut arrêté qu'on apporteroit aux États le lendemain la délibération de la veille, à laquelle on ajouterait ce que contient le préambule ci-après[1] et que ladite délibération seroit tout entière datée du 4, quoiqu'elle n'ait été signée que le 6. Le 6, à l'ouverture des États, ce projet fut mis en délibération et passa par aclamation ; sur le champ il fut signé des présidents et on en fit une copie qu'on envoya à M. Ogier, et qu'il fit partir tout de suite par le courier qui lui avoit été envoyé la veille. » (*Journal* de M. de Calan.)[1]

Le même jour, Girac écrivait triomphalement au contrôleur général : « Trouverez-vous encore que nous achetions la paix aux dépens de l'autorité du roi, dont nous serons toujours les plus zélés défenseurs ? Trouverez-vous que nous entretenions la tranquilité dans l'assemblée en nous laissant aller aux folles idées et prétentions de la noblesse ? A l'ouverture, une partie de cet ordre a parlé du droit exclusif des États ; pour la lier, il a fallu employer des termes généraux ; nous n'aurions pas obtenu sans cela la délibération du 24 ; et ce n'est que le 4 que nous avons pu faire naître l'occasion de faire expliquer catégoriquement les États sur le droit législatif du roi, en envoyant nos premières remontrances[2]. »

Ainsi les premières provocations du duc d'Aiguillon étaient de-

[1] Voici ce préambule : « Les États, inviolablement attachés aux droits de la couronne et à la conservation du pouvoir législatif dans la personne sacrée de Sa Majesté... sans vouloir donner atteinte directement ou indirectement au droit de législation qu'ils reconnaîtront et respecteront toujours dans la personne du roi, » déclaraient « qu'ils étoient en possession continue aussi ancienne que leur existence de faire eux-mêmes, sous le bon plaisir du roi, des règlements concernant l'administration économique, la police et la discipline intérieure de leurs assemblées, possession fortifiée encore par les stipulations du contrat des États et les dispositions expresses de l'arrêt du conseil du 5 septembre 1716. »

[2] Archives nationales, H, 372.

Digitized by Google

meurées sans effet ; mais « cet événement, loin d'affaiblir son courage, n'a fait qu'augmenter sa fureur et l'a fait prendre pour règle de sa conduite le démon de l'impureté dont il est parlé dans l'Évangile, *assumit septem alios nequiores se*, etc., car tout de suite il a mis ses troupes en campagne et les a fait voler à son secours, l'évêque de Quimper à la tête, lesquelles jointes à ce qu'il a d'affidés dans l'assemblée formeront un corps qui renversera tout ; il l'a annoncé de la manière suivante ; un jour qu'il étoit au lever du roi, Sa Majesté lui dit : « Eh bien ! duc..., la paix est bien établie aux États de Bretagne. » Il lui répondit : « Elle ne durera pas, Sire, la noblesse fera encore quelques coup de tête, » et sur le champ lui présenta une brochure intitulée *Lettre d'un gentilhomme titré au noble espagnol*[1] et lui fit lire ce qu'il jugeait à propos qu'il vît, et aussitôt il dit : « Voyez-vous, Sire, comme ces gens-là parlent du parlement que vous avez créé et comme ils méprisent votre ouvrage. » On dit que le roy sur-le champ fit expédier un courrier pour ordonner au parlement de condamner cette brochure et d'informer contre l'auteur ; il est vrai que le parlement l'a fait, mais on ne croit pas qu'il ait eu de courrier à cet effet.

« L'évêque de Rennes, dans l'enthousiasme de l'arrivée de ce renfort, par politique ou bavardise, a raconté confidemment à l'évêque de Saint-Brieuc qu'il avoit reçu une lettre de quatre pages du duc d'Aiguillon qui lui annonçoit la victoire, qu'il l'avoit fait lire à plusieurs personnes. L'évêque de Saint-Brieuc, après cette confidence, a fait pressentir que les protestans alloient mettre tout en œuvre pour exciter le trouble et la division dans les ordres, et qu'à ce moyen ils espéroient faire échouer toutes nos espérances et prouver au roy que la noblesse de Bretagne étoit telle que le duc d'Aiguillon l'avait dépeinte au roy[2]. »

La grosse pierre d'achoppement était évidemment la réduction de la noblesse, à laquelle le gouvernement tenait beaucoup. Or, M. Ogier avait beau lui insinuer de proposer au roi des idées sur sa réduction, les bastionnaires les plus sages protestaient. Ils se

[1] Le véritable titre est *Lettre d'un gentilhomme breton à un noble Espapagnol*. Il y en eut successivement trois publiées en 1767, 1768 et 1769.

[2] *Journal* de M. de Calan.

Digitized by Google

rendaient bien compte qu'ils n'avaient obtenu de leurs soldats le calme dont ils faisaient preuve qu'en leur assurant que c'était le meilleur moyen d'obtenir le retrait du règlement. Venir ensuite leur dire que ce calme n'avait rien produit, qu'il fallait accepter les dispositions qui leur étaient le plus odieuses, c'était ruiner tout leur crédit et déchaîner à nouveau la tempête dans l'ordre tumultueux qui, se voyant frustré des avantages qu'il croyait retirer de la paix, reviendrait avec plus de force à son naturel belliqueux. Les commissaires du roi n'avaient qu'un moyen de s'en tirer : c'était de remettre à la fin de l'assemblée la décision sur les articles du règlement qui concernaient la noblesse, d'obtenir de la sorte l'enregistrement des autres, d'étudier en attendant quel procédé de réduction lui serait moins antipathique et pourrait le plus facilement être non pas accepté, mais subi par elle. La noblesse se trouverait jouée à la fin de la session, comme le duc d'Aiguillon l'avait été au début, mais Ogier et Girac en sortiraient avec une réputation d'habiles gens, aptes à réussir par la diplomatie là où d'autres avaient échoué par la force, et cette réputation leur assurait un brillant avenir.

Ils se mirent aussitôt à l'œuvre. Le 28 février, Girac proposa d'envoyer les représentations au roi, chapitre par chapitre, sous prétexte « qu'il seroit plus expédient de l'envoyer de la sorte que le tout à la fois, parce que par ce moyen on étoit assuré qu'il seroit lu au conseil, au lieu que si tout alloit à la fois, le roi chargeroit un secrétaire d'État de l'examiner et d'en faire le rapport, ce qui pourroit devenir préjudiciable aux intérêts de la province. Ce parti fut approuvé presque généralement », et les représentations sur les deux premiers chapitres partirent le 4 mars au soir.

Bien convaincus de leur côté que la noblesse ne se mutilerait pas, M. Ogier et le duc de Rohan étudiaient de concert les moyens d'en réduire le nombre. « Une partie, écrivait Rohan le 15 mars, se compose de gens que le jeu attire aux États, ils y passent une partie de la nuit, et, le lendemain, leur tête échauffée et souvent aigrie par la perte de la veille, trouble l'assemblée. En supprimant les déjeuners, en fixant les tables, la pauvre noblesse ne viendra pas[1]. » Ogier,

[1] Archives nationales, H, 371.

Digitized by Google

après avoir constaté que les dispositions exigeant l'ancienneté de noblesse diminueraient le prix de l'anoblissement, proposait, si les moyens de police paraissaient insuffisants, de n'admettre que les gentilshommes âgés de 30 ans, aînés ou chefs de famille, ayant 800 à 1000 liv. de revenu, et si le nombre en était trop considérable, de réduire à 150 ou 200, à 160 par exemple, en suivant l'ordre d'ancienneté des inscriptions, le nombre de ceux qui, une fois le don gratuit accordé, continueraient à siéger[1].

Malheureusement pour elle, la noblesse était impuissante à parer le coup. L'Église lui était hostile[2] et le tiers faiblissait dans ses dispositions patriotiques. On avait eu un exemple de cet état d'esprit à propos de la rédaction du préambule destiné à accompagner les représentations des États. Dans ce préambule, les États relevaient vivement l'insinuation qui se lisait en tête du règlement, que c'était sur la demande des États qu'il avait été rédigé. Ils faisaient remarquer que les contestations entre les ordres étaient toutes naturelles sous un régime de libre discussion, quand il s'agit des moyens de remplir des objets qui peuvent être vus différemment; qu'elles avaient presque toujours été passagères; que, quand elles étaient de quelque durée, c'était sur leurs mémoires respectifs que l'on devait les juger, et que cette faculté ne pouvait leur être interdite et servir de prétexte à une loi nouvelle qu'ils ne réclamaient point.

« Quelle affliction pour eux, disaient-ils, de se voir accusés dans le préambule du nouveau règlement, de l'avoir eux-mêmes provoqué, d'avoir ainsi travaillé à l'anéantissement des constitutions nationales, de s'être forgé des fers, imposé une servitude insupportable, désiré se mettre des entraves de toutes parts, et d'avoir pour ainsi dire préparé et dirigé les coups mortels portés à leur liberté et à leurs usages. Consacrer un pareil monument à la postérité, ce seroit faire subsister au milieu des trois ordres des Etats

[1] Archives nationales. C'est aujourd'hui en fait, disait-il, ce qui arrive. Le noyau des gentilshommes présents n'était jamais plus nombreux, et ce n'était qu'à la veille d'un vote important qu'ils faisaient revenir leurs collègues.

[2] « Garde moi le secret, écrivait l'abbé de Testard à l'abbé de Tromelin, et je t'avouerai qu'il y a moins de bonne foi et d'union chez quelques-uns de nous que dans les autres ordres. C'est un malheur dont je ne serai point complice » (28 février).

Digitized by Google

un principe éternel de reproches et de dissensions, on pourroit dire d'ignominie. » Les Etats rappelaient ensuite qu'il y avait eu de semblables contestations sous les ducs, qu'il y en avait eu depuis l'union, sans que jamais elles eussent servi de motif à une législation destructive des droits provinciaux. Enfin venait un paragraphe qui visait directement le duc d'Aiguillon. « Les divisions d'ailleurs, dont le service du roi n'a jamais souffert, auroient pu venir de causes étrangères, et non pas de l'esprit national ; la pernicieuse maxime de diviser pour régner ne sera jamais admise sous l'empire d'un monarque qui se montre partout le père de ses sujets, les réunit dans son âme royale par son amour paternel. »

« Ce préambule, raconte M. de Calan, passa d'emblée dans la noblesse, il fit des difficultés dans le Tiers, cependant il passa le 2 mars à la pluralité de 33 voix contre 12. Toute la nuit suivante l'évêque de Rennes travailla à pervertir le Tiers, et il y réussit en partie, car le lendemain plusieurs demandèrent le rapport le l'arrêté ; mais, comme il avoit été signé, le président et les vrais patriotes tinrent bon, et l'arrêté ne fut pas changé.

« Pour ce qui est de l'Eglise, la division y est extrême : l'évêque de Rennes, celui de Léon et celui de Dol et leurs députés, l'abbé de Saint Aubin, l'abbé de Saint-Luc, l'abbé de Brilhac et quelques autres firent le diable pour changer ce préambule. L'évêque de Léon qui parla le premier le rejeta en plein, ensuite l'évêque de Rennes, mais l'évêque de Saint-Brieuc, qui prit la parole, dit tout de suite qu'il alloit aux voix afin d'arrêter la péroraison des évêques protestans ; ce parti lui réussit, et le préambule passa à la pluralité des voix, mais il fallut le modifier, c'est à dire en extraire l'article qui commence par ces mots : « La division d'ailleurs, etc. »

« Enfin le 4 au matin se firent les obsèques de M. de Lescouet Rouxel, mort la veille, de la petite vérole. Le 3 on avoit annoncé qu'on ne travailleroit point avant le service, qui étoit assigné à 10 heures aux Cordeliers ; mais le Tiers dont 4 membres et le président avoient été gagnés par l'Église, voyant que l'heure du service retardoit (ce qui paroissoit fait à dessein, attendu que l'abbé de Brilhac protestant étoit à la tête de la commission pour le cérémonial), se retira aux chambres : alors le président ayant jugé que

Digitized by Google

son parti étoit le plus fort, parce que plusieurs patriotes, comptant sur l'arrêté de la veille, avoient compté ne se rendre aux États qu'après le service, remit en délibération ce qui avoit été arrêté le 2, malgré la réclamation des patriotes, mais comme leur parti se trouva le plus faible, les protestans l'emportèrent de 17 voix contre 16, et en conséquence l'avis du Tiers fut conforme à celui de l'Église. »

Depuis quelque temps en effet le Tiers était fortement travaillé. « Jamais cabale n'avait tant travaillé, raconte M. de Calan, que l'a fait la faction du duc d'Aiguillon, guidée par la plupart des membres de l'Église, dont le général est l'évêque de Rennes. Promesses, menaces, rien n'a été épargné pour corrompre le Tiers. Il y avoit cette tenue nombre de bons patriotes dans cet ordre, même c'étoit le plus grand nombre, puisqu'on n'en compte que 12 au duc, mais l'argent qu'on a distribué en a fait passer 4 dans son parti. M. Coniac avait reçu 9000 l. pour leur distribuer, et au lieu de quitter la ville, après avoir été chassé honteusement de l'assemblée, il passoit les nuits à endoctriner le nouveau président du Tiers, le député de Vannes, et à faire des prosélytes. » M. d'Agay écrivait de son côté : « Les dispositions du nouveau président du Tiers me paroissent être actuellement bonnes et sincères, j'ai lieu de croire qu'il ne variera pas. J'en ai trouvé plus d'un tiers très fermes et bien intentionnés ; dans le surplus il y en a plusieurs que nous espérons ramener aux vrais principes, et quelques autres qu'il seroit inutile de vouloir réduire Il me paroît nécessaire d'éviter l'éclat que pourroient faire ces sortes de sollicitations et de ne pas combattre avec les plus opiniâtres, si nous pouvons nous assurer de la pluralité comme je l'espère ; le plus grand inconvénient de la composition actuelle de cet ordre, c'est un nombre trop considérable de jeunes gens qui pourroient se laisser surprendre par des impressions contraires à l'esprit de leur état. » Et quelques jours après le 20 mars : « Les dispositions du Tiers ne doivent vous laisser aucune inquiétude. Un membre de la noblesse ayant voulu dernièrement proposer aux États de demander pour la Bretagne l'édit de 1764 qui rendroit les élections du maire plus indépendantes de l'administration, les gens bien intentionnés de l'ordre du Tiers ont con-

Digitized by Google

tenu les autres et ont empêché l'adoption de cette proposition . »

Battue sur ce terrain, l'opposition n'avait pas mieux réussi sur un autre. Pour effacer toute trace de l'existence d'un parti gouvermental au sein de la noblesse, on avoit envoyé des exprès à tous les protestants pour les engager à réclamer contre leur signature. « On est convenu, dit M. de Calan, de recevoir favorablement ceux qui le feront, et qu'on regarderoit à l'avenir comme infâmes ceux qui ne profiteroient pas de ce moment. » On ne recueillit que 8 rétractations[2]. Cétait un maigre résultat.

II

A part une étincelle de vivacité et de chaleur sur le parlement à la séance du 10 mars, dont plusieurs bastionnaires mêmes avaient concouru à arrêter le progrès, rien n'avait encore troublé le calme dont jouissait l'assemblée, lorsque le 14 mars à midi les commissaires du roi remirent à l'assemblée les réponses du roi sur les deux premiers chapitres. A la première lecture, la noblesse, qui s'attendait au retrait de la totalité du règlement, fut consternée, « et aussitôt le feu parut s'allumer dans l'assemblée, mais le président de l'Église adroitement leva la séance afin de donner à tout le monde le temps de faire des réflexions, crainte qu'on ne prît un mauvais parti. En effet, cette démarche produisit l'effet qu'on en attendait; et pour tranquilliser tout le monde, M. Ogier eut la bonté de répondre chez lui et chez M. le duc de Rohan, où il se rendit à cet effet, à toutes les questions et arguments que les différents membres des États voulurent lui faire sur ce qu'il avoit notifié aux États, leur indiqua la route qu'il falloit prendre et enfin on parvint à calmer les esprits. » (*Journal* de M. de Calan).

« Je suis un peu effrayé, écrivait Girac le 15, de la fermentation que la réponse du roi a occasionnée hier dans la noblesse, mais je ne me tiens pas pour battu avant le combat. Sûrement il sera vif

[1] Arch. nat., H, 371.

[2] Voir les noms dans Carré, *l. c.* p. 345. Y en eut-il d'autres postérieurement? *L'Espion anglais* porte à 17 le nombre des rétractations solennelles (I, 130).

Digitized by Google

ce matin et j'y suis tout préparé. Le Tiers est beaucoup mieux disposé. Le moment devient intéressant. Ce qui m'occupe est bien moins le dénouement de ceci que la facilité à procurer pour la tenue prochaine[1]. »

La nuit porta conseil ; la séance du 15 fut vive, la discussion très longue, mais faite avec le plus grand ordre et le plus grand silence. Malgré le discours de M. Bégasson du Ros, d'autant plus ardent à reprendre sa théorie qu'il fallait s'en tenir à rejeter un règlement illégal, qu'on ne pouvait nier que le système contraire n'en avait pas amené le retrait, et qui entraîna beaucoup de gentilshommes. Après s'être assurés par une députation que les commissaires du roi étaient autorisés à recevoir de nouvelles remontrances sur les articles qui les blessaient, les États se décidèrent le 17 à adopter les 23 articles sur lesquels il avait été fait droit à leurs représentations et à en rédiger d'itératives sur les 6 seulement qui leur déplaisaient[2].

Le 18, les commissaires qui avaient reçu depuis quelques jours les réponses du roi sur les chap. III et V, mais qui avaient attendu, pour en parler, que les deux premiers fussent enregistrés afin de ne pas accroître le nombre des opposants, entrèrent à l'assemblée pour les lui remettre. M. Ogier en profita pour annoncer que le roi avait résolu de diminuer le nombre des gentilshommes, et qu'il leur laissait la liberté d'aviser aux moyens de faire cette réduction, l'intention du roi étant de rendre à la noblesse sa première splendeur. Ce discours consterna la noblesse, surtout celle de nouvelle création. Ogier fut cependant surpris de l'ordre et du silence, et plus encore de la tranquillité mêlée de douleur, sans plaintes et sans murmures, avec laquelle il fut écouté. Le chapitre III fut enregistré sans difficulté, le roi ayant retiré l'article qui semblait interdire l'entrée des États aux membres de l'Église

[1] Archives nationales, II, 371.

[2] C'étaient les art. 14, 16 et 17 du ch. I (les commissaires du roi juges du droit des membres d'avoir entrée aux États ; défense de distribuer des mémoires sans autorisation ; défense aux États de faire des règlements) et les art. 4, 8 et 12 du ch. II (établissement de marques dans la salle des séances pour séparer la noblesse des divers évêchés ; fixation de l'heure de l'ouverture et de la clôture, suppression des tribunes).

Digitized by Google

qui n'auraient pas reçu de lettres de convocation. Mais la lecture des chapitres V et suivants, dont la rédaction était à peu de chose près la même que celle du règlement de 1767, mit beaucoup de feu dans la noblesse. « L'opposition se fortifie considérablement, écrivait Girac le 22, on veut arrêter le travail. » « Les esprits s'irritent, écrivait d'Agay, il faut en finir. » La séance du 21 fut bruyante, la plupart des gentilshommes ne voulaient pas prendre de parti qu'on n'eût eu réponse du roi sur le chap. IV; enfin, la délibération terminée sur le chap. VI, M. de Piré fit lecture des itératives remontrances rédigées par la commission sur le chap. IV; elles furent applaudies de tout le monde, et les trois ordres, sans adopter toutefois, au grand regret de la noblesse, le mémoire de celle-ci, prirent une délibération qui suppliait le roi de s'en tenir à la déclaration de 1736. Mais, lorsqu'on voulut passer à l'enregistrement du chap. VI, on se trouva en présence d'un parti d'opposition formidable. La nouvelle rédaction de l'art. 20 portait que le scrutin aurait lieu lorsque la majeure partie d'un ordre le demanderait, « ce qui, dit M. de Calan, étoit fort raisonnable; mais Bégasson et de Couée, à la tête de quelques prosélytes, vouloient qu'il fut mis que le scrutin auroit lieu aussitôt qu'un membre de l'assemblée le demanderait. Cette proposition, toute ridicule qu'elle est, suspendit pour quelque temps la délibération, et occasionna une rumeur très forte, le sentiment de M. de Bégasson fut combattu par l'évêque de Saint-Brieuc, M. de Piré fils, le chevalier de Guery et Monmuran; mais le but de Bégasson et de ses prosélytes étoit de mettre le feu dans l'assemblée, et ils pensèrent y réussir, même de désunir les ordres, et cette apparence avoit déjà peint sur le visage des évêques de Rennes, etc., la joie qu'ils avoient dans le cœur de toucher au moment de voir la désunion dans les ordres : heureusement la saine partie l'emporta, et l'enregistrement fut décidé[1].

« Cependant on auroit pu mieux faire : dans cette occasion le

[1] Il s'agissait du scrutin secret, qui avait fait l'objet de tant de débats aux États de 1760. Le 22, on revient sur la décision du 21, et les mots *lorsque la majeure partie* furent remplacés par ceux *lorsqu'une partie*, ce qui constituait un succès pour M. de Bégasson.

Digitized by Google

président de l'Église et même son ordre montrèrent trop de feu, on peut même dire que M. l'évêque de Saint-Brieuc se comporta comme un écolier, car ils voyaient qu'il n'y avoit qu'un petit nombre qui refusoit l'enregistrement, et M. le président de l'Église apostropha indécemment M. de Bégasson et ensuite tout l'ordre de la noblesse. »

On passa donc au ch. VII. Mais la noblesse s'échauffait de plus en plus. Elle avait été en corps chez M. Ogier savoir s'il avait eu une réponse à son mémoire particulier, et M. Ogier, dans une réponse entortillée, avait dit en substance que le roi en était si mécontent qu'il ne pouvait mieux témoigner son attachement à la noblesse qu'en n'insistant pas près de lui sur ce point. Pendant deux jours M. de Bégasson réussit à mettre des bâtons dans les roues ; la noblesse était furieuse de voir qu'à quelques mots près les chap. VII-XV étaient exactement pareils à ceux du règlement. Très effrayé de la tournure que prenaient les choses, et craignant de ne pouvoir venir à bout de faire enregistrer ces chapitres, l'évêque courut chez M. Ogier, et lui dit « qu'il se chargeroit de réussir s'il vouloit retirer de l'assemblée M. de Bégasson du Roz et M. de Vauférier[1]. En conséquence (le 25 mars) M. Ogier les manda, leur proposa une partie de promenade qu'il fit durer jusqu'au temps qu'il sut que l'enregistrement étoit fait. » (*Journal* de M. de Calan).

Dès lors les commissaires du roi avaient partie gagnée. Les chefs de l'opposition avaient assuré M. Ogier, que personne ne protesterait s'il faisait enregistrer d'autorité en sa présence l'arrêt du Conseil portant réduction de la noblesse : ce n'était pas à la dernière séance de la tenue que cet ordre voudrait perdre les avantages possibles d'une si longue modération. On batailla quelques jours encore sur les réponses du roi aux itératives remontrances sur certains articles des chap. I-XV; la noblesse qui voulait absolument se débarrasser de M. de Cargouët exigeait qu'on revînt à l'ancien usage qui n'exigeait pour la destitution d'un officier des

[1] De Vauférier, signataire de la protestation des 123, un des opposants les plus ardents de la session de 1766-67.

Digitized by Google

États que l'avis d'un seul ordre, tandis que le nouveau règlement exigeait l'avis de deux ordres sur trois. La discussion ne pouvait cependant pas se prolonger indéfiniment, lorsque un nouvel incident, en menaçant de mettre le feu aux poudres, vint décider les commissaires du roi à clore précipitamment la session.

CH. DE CALAN.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES CHATELLIERS PAROISSIAUX

EN BRETAGNE

Les travaux en terre dispersés sur la surface du sol sont extrêmement nombreux dans toutes les contrées ; cependant ils n'ont pas jusqu'ici fixé l'attention d'un grand nombre de chercheurs. M. Bélisaire Ledain est le premier qui ait tenté une interprétation dans la brochure qu'il a publiée sous le titre suivant : « *De l'origine et de la destination des camps romains dits Châtelliers en Gaule, principalement dans l'Ouest.* » *Paris, 1885, 1 vol. in-8°, 120 pp.*

Cet auteur a eu le tort de traiter la question au point de vue purement théorique, et d'embrasser un territoire indéterminé. Ses conclusions ne répondent pas à toutes les objections. Les voici :

1° « Tous les camps dits châteliers, châtelets, châtelards, châtres, castera, etc., sont des camps romains du IV° siècle. »

2° « Ils ont été créés par Constance Chlore et Constantin pour résister aux pirates sur les côtes maritimes et pour faire face aux Bagaudes dans l'intérieur. »

3° « Ils ont eu pour garnison des colons militaires et surtout des lètes barbares qui y ont résidé à ce titre, même après la chute de l'Empire[1]. »

Elles n'admettent évidemment pas assez de distinctions et ne tiennent pas compte des faits.

M. le colonel de la Noé a étudié sur place bon nombre d'enceintes gauloises et romaines avec des procédés très scientifiques, mais il les a vues en stratégiste, préoccupé de l'attaque et de la défense,

[1] *De l'origine et de la destination des camps romains dits Châtelliers en Gaule*, pp. 46, 47.

Digitized by Google

sans tenir compte des habitudes locales et sans se circonscrire[1]. Je crois que, pour avancer dans une pareille étude, il faut absolument se borner et connaître les industries du pays dont on parle, ses mœurs et son histoire.

En décrivant le pays de Blain, au centre de la Loire-Inférieure[2], j'ai eu l'occasion de signaler une classe de monuments que j'ai appelés des *chatelliers industriels* parce qu'ils se trouvent dans des contrées remplies de scories et n'occupent jamais de position stratégique. Il me semble impossible de nier que les ouvriers aient pensé à se retrancher à une époque où notre pays était couvert de forêts, au moins pour se défendre contre les fauves dont elles étaient peuplées. Il est non moins certain que les seigneurs féodaux ont également dressé au IXe siècle des remparts en terre sur le sommet des vallées, à la rencontre des grands chemins. C'est encore une série de monuments qui ont porté des noms très divers et qu'il faut nécessairement admettre si on veut arriver à une classification sérieuse.

Entre le départ des Romains et l'avènement de la féodalité, les populations sont-elles demeurées sans défense malgré la faiblesse du pouvoir central au milieu des secousses provoquées par les invasions des Francs, des Saxons, des Bretons, des Sarrasins, des Normands? Cette supposition est peu vraisemblable, surtout dans les contrées maritimes. *A priori*, nous sommes forcés d'admettre que les camps de l'antiquité ne suffisaient pas à abriter les populations menacées dans leur sécurité, et que les paroisses, une fois créées au VIe siècle, ont dû organiser elles-mêmes leur défense par la construction d'enceintes en terre. Cette théorie n'est pas absolument neuve, elle a seulement besoin d'être longuement développée.

Voici ce que deux habitants de Bouin, nés dans le pays et versés dans la connaissance de ses archives et de ses antiquités, disent des origines de sa fortification[3] :

[1] Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin de géographie historique* 1892, pp. 15 et 16., 368-393.

[2] *Blain, centre industriel et commercial des Namnètes* (7e livraison des *Villes disparues*). Nantes, 1890, 1 br. in-8°. — Orderic Vital, t. III, p. 195 et 196.

[3] Luneau et Ed. Gallet, *Documents sur l'île de Bouin* (Vendée), précédés d'une notice historique. Nantes, 1874, 1 vol. in-8°, p. 200.

Digitized by Google

« Dans le cours du IXe siècle, les habitants cherchèrent à s'abriter contre les descentes réitérées des Normands en construisant, au centre de l'île, une enceinte fortifiée assez grande pour recevoir au besoin la population tout entière, peu nombreuse alors, ainsi que les objets précieux et la majeure partie des récoltes et des bestiaux.

« Cette enceinte fortifiée, construite à la hâte, entre deux invasions, devint par la suite une place forte d'une certaine importance. L'église paroissiale fut construite dans cette enceinte par suite de l'habitude qu'on avait contractée depuis longtemps d'y célébrer les offices religieux. »

L'habitude de se retrancher derrière un fossé est vieille comme l'humanité, elle se retrouve chez tous les peuples, même chez les plus barbares. On sait que les sauvages de l'Afrique entourent leurs villages non-seulement d'une forte palissade, mais encore d'un fossé profond, pour se mettre à l'abri des surprises de leurs ennemis. Chez nos ancêtres les Celtes, il n'est pas douteux que le même usage ait été répandu ; nous en avons la preuve dans les pages des *Commentaires de César* où le conquérant nous parle de sa campagne contre les Venètes ; pour désigner leurs villes il se sert du terme *oppida*[1] qui implique bien l'existence de fortifications quelconques autour de leurs principales agglomérations.

Les Romains, à leur tour, ont pratiqué la castramétation, tantôt pour aguerrir leurs légions, tantôt pour attaquer plus sûrement une ville forte ou pour hiverner ; mais ils ont procédé partout avec une telle méthode, qu'il est aisé de reconnaître leurs travaux à leur régularité géométrique et à leur position dominante.

Pendant les agitations et les révoltes du IVe et du Ve siècle, Rome a dû veiller à la sécurité de la Gaule et multiplier les garnisons ou les colonies de Barbares sur tous les points menacés. L'Armorique, comme la première, la seconde et la troisième Lyonnaise, a eu ses troubles et ses épreuves ; elle a été assaillie par les Saxons, et nous savons par la *Notice des dignités de l'Empire* qu'elle fut occupée par les troupes d'Honorius, au moins sur les côtes et dans les villes principales comme Rennes et Vannes. Tous ces faits sont connus,

[1] *De Bello gallico*, livre III, § 16.

Digitized by Google

mais ce qui l'est moins, ce sont les fortifications postérieures, celles qui furent construites notamment par les populations rurales elles-mêmes pour protéger leurs personnes et leurs biens contre les irruptions des Saxons et des Normands. Si nous pouvons arriver à déterminer parfaitement ces dernières, nous aurons du même coup projeté la lumière sur le nombre des autres, et préparé les moyens de distinguer les fortifications antiques de celles du moyen âge. C'est là tout le but de cette étude.

Posons d'abord en principe que l'orthographe ou la forme de la dénomination appliquée à nos enceintes ne peut pas servir à leur classification ; s'il en était ainsi, autant vaudrait affirmer que les campágnards comprennent toujours la portée des mots qu'ils emploient ou la destination des monuments qu'ils ont sous les yeux. On n'ira pas jusqu'à prétendre, par exemple, que toutes les enceintes antiques sont qualifiées exactement du titre de *châtellier* ou de celui de *châtres* (castra), et que les fortifications nommées forts, boulevards, châtels ou châtelets sont nécessairement de l'époque du moyen âge. Ces termes peu familiers ont pu être pris les uns pour les autres par les populations ignorantes qui ont forgé les nomenclatures de notre cadastre.

Pour la Loire-Inférieure, sur un total de 218 communes, on n'en compte pas moins de 27 possédant des villages nommés le *Châtellier*. On trouverait peut-être autant de fois le même nom appliqué à des lieux dits inhabités, si on prenait le temps de compulser toutes les listes du cadastre. Qui osera jamais soutenir que tous ces *châtelliers* sont des camps militaires préparés pour les légions en marche? J'ajouterai que dans les communes où le nom n'existe pas, on pourrait très souvent montrer des enceintes qualifiées de désignations obscures, comme les *mandils*, terme qui représente à Auverné un fort rectangulaire détruit il y a 20 ans.

Il n'est donc pas démontré que chaque commune n'avait pas sa retraite fortifiée, au moins dans toutes les contrées exposées aux irruptions. Les vallées par lesquelles les Normands pouvaient remonter à l'intérieur du pays avec leurs barques légères devaient être pourvues de nombreuses forteresses; il est certain que le bassin du lac de Grandlieu, à lui seul, en comptait au moins *trois*

Digitized by Google

dont la raison d'être n'apparaît pas, si on se reporte uniquement au temps de la conquête romaine[1]. Pourquoi tant de fortifications dans une contrée où la circulation était impraticable par suite de la multiplicité des bois, des cours d'eau et des marais, si elles ne sont pas la conséquence d'une pratique locale ?

Rigoureusement le terme de *chatellier*, sorti de la basse latinité (*castellarium*), devrait être réservé aux seules enceintes de la décadence de l'Empire romain ; je me permets d'en étendre l'emploi aux époques qui ont suivi, jusqu'à la féodalité, parce que les institutions des temps mérovingiens et carolingiens ne sont le plus souvent que l'imitation ou la continuation des usages antérieurs. Dans bien des cas, les populations ont pu occuper un châtellier militaire et en faire un asile paroissial, et les seigneurs à leur tour s'établirent avec leurs donjons là où les anciens avaient creusé des fossés et élevé des talus, et d'un châtellier ils ont fait un *châtelet*. Il y a eu certainement confusion ou substitution de noms et superposition d'établissements. A Saint-Léger et à Bouée nous avons un *châtellier* qui a été le siège de la seigneurie sans perdre son appellation.

Il est évident qu'on a abusé du nom de *châtellier* à une certaine époque pour désigner toute espèce de retranchements, et que cette dénomination peut recouvrir des enceintes très différentes les unes des autres. Dans les régions métallifères, comme l'Armorique, il faut s'attendre à rencontrer des fortifications aussi répétées que les gisements de minerai ; car il est bien avéré que les ouvriers primitifs dissimulaient leurs secrets et se défendaient contre les surprises. Or cette population était nombreuse dans la Loire-Inférieure[2]. Nos châtelliers diffèrent les uns des autres par leur grandeur, leur position, la nature des ruines qu'ils contiennent. Il est donc nécessaire de posséder des renseignements variés pour

[1] L'enceinte de l'île de Dun en Saint-Aignan, de 30 hectares d'étendue, se compose d'un fossé en ligne droite, de 400 mètres de longueur, qui ferme la pointe d'une presqu'île. Le fossé a 10 mètres de largeur et au moins 4 mètres de profondeur.

[2] Léon Maître, *Blain, capitale industrielle des Nannètes* (VIIIe livraison des *Villes disparues de la Loire-Inférieure*).

Digitized by Google

parvenir à déterminer leur origine ou leurs transformations. Ceux que nous appelons paroissiaux se reconnaîtront ordinairement à leur grande superficie quand ils se confondront avec le bourg lui-même ou se présenteront au contraire dans une situation isolée.

En Armorique, la sélection des travaux purement militaires semble plus difficile à opérer qu'ailleurs, parce qu'il y a une grande abondance de mouvements de terrain qui affectent la forme des fortifications. Cette contrée plus exposée aux luttes et aux incursions des pirates que toutes les autres a contracté de bonne heure l'habitude de la défiance, et le mélange des races celtique, romaine, bretonne et franque n'a pas peu contribué non plus à entretenir la crainte constante des collisions. Aucune entreprise ne paraissait sûre, si elle n'était appuyée sur des moyens de défense, tant la sécurité publique fut ébranlée après la chute de l'Empire. Les religieux eux-mêmes imitaient les guerriers, et quand ils fuyaient avec leurs trésors, ils ne négligeaient pas de s'abriter derrière un épaulement. Il y a dans le récit de la translation des reliques de saint Maixent, au IXe siècle, par les moines de Redon, un détail qui mérite d'être relevé pour être cité ici.

Le rédacteur nous dit : « Nous avons transporté les reliques jusqu'au bord de la Loire avec les plus grandes peines, ensuite pendant que *nous établissions notre camp*, nous avons appris que les paysans dévastaient la région du Poitou. » Il ne s'agit pas d'une figure de rhétorique, l'expression est la même que celle dont César se sert dans ses *Commentaires* pour annoncer une station un peu longue : *Castra metari*[1]. Un moine qui se : sert de ces mots n'a pas l'intention d'indiquer une simple station de repos.

Quand les Bretons et les Normands se sont répandus sur la surface du pays pour s'y faire une place, les populations rurales manquaient de chefs pour organiser la défense, la féodalité n'était pas encore née avec tout son appareil de donjons, de hautes et basses cours. Elles ont donc été obligées de créer elles-mêmes leur enceinte retranchée. Dans la Loire-Inférieure, où les estuaires de nos cours

[1] « Deinde cum ibidem castra metaremur, audivimus quod pagani devastabant Pictavensem regionem » (*Cartul. de Redon*, p. 228).

Digitized by Google

d'eau sont pleins d'îles et de presqu'îles, les habitants ont cherché leurs refuges de préférence dans les endroits bas où l'eau constituait déjà une protection naturelle à laquelle il suffisait souvent d'ajouter un simple fossé pour s'isoler complètement de la terre ferme. Les Gaulois leur avaient donné l'exemple en établissant la cité de Nantes (Condevincum) entre l'Erdre et la Loire, la cité de Vidua (Vue) dans les marais de la Chenau.

Nous avons à citer plus d'un exemple de cette pratique qui fut très commune au moyen âge dans la Loire-Inférieure. Le premier centre de Pontchâteau était non pas sur le bord de la voie romaine de Nantes à Vannes, autour du château féodal érigé au Xe siècle, mais dans les marais du Brivet, au village de : les Querens. Son église minuscule, comme tous les temples anciens, est devenue un magasin depuis neuf siècles.

Le bourg de Saint-Mars-du-Désert est récent ; le premier centre paroissial fut établi dans le lit même de l'Erdre, dans une île qu'on nommait *Châtillon* en 1062, et qui avait son église dédiée à saint Denis. La présence d'un édifice religieux nommé *ecclesia* dans cette enceinte fortifiée est une preuve que l'agglomération de Saint-Denis n'était pas un village quelconque.

Les îles de l'embouchure du Brivet, telles que Trignac, Aisne, Guersac, ont des fondations pieuses très anciennes, bien que minimes ; ces retraites confirment la tendance des populations à se porter dans le fond des vallées. Les territoires de Crossac et de Besné sont composés d'îles dispersées dans le même bassin, au centre duquel vivaient deux apôtres au temps de Grégoire de Tours : saint Friard et saint Secondel. Quelques retranchements semblables à ceux que j'ai constatés autour de l'île des Eaux, composés de pieux et de pierres brutes, ajoutés à l'inondation des alentours, suffisaient à les abriter ; ils ont été ensuite nivelés par la culture depuis fort longtemps ; c'est pourquoi les actes n'en font pas mention. D'autres faisaient comme les habitants d'Ancenis qui se sont groupés dans une presqu'île qu'on détachait de terre ferme en creusant une douve au nord.

Certains bourgs n'avaient pas perdu leur physionomie militaire au moment où la féodalité s'est organisée. Personne n'a jamais vu

Digitized by Google

trace de retranchements autour des bourgs de Nort et de Blain, et cependant il est très certain que ces deux agglomérations ont porté le titre de *camp* dans les chartes anciennes. Le dénombrement des possessions de l'évêque de Nantes de 1123, qui est un rappel d'actes antérieurs, comprend des églises, des villas et des monastères, parmi lesquels figurent deux *castra* (*Blain* et *Château-Renier*), qu'il ne faut pas prendre pour de simples châteaux féodaux, car les seigneurs que nous connaissons ne relevaient pas du siège épiscopal. Ce que le roi lui reconnaît, c'est un droit de propriété sur deux territoires fortifiés comprenant un bourg avec une église. Nort est dans le même cas. Un acte du XIe siècle indique formellement que l'église de Saint-Christophe de Nort est dans un camp « *in castro quod vocatur Honort* », c'est-à-dire dans la partie qui est devenue la ville, autour de l'église paroissiale actuelle[1]. Ce quartier n'est pas le plus facile à fortifier ; la rive gauche de l'Erdre où s'élevait Saint-Georges offrait au contraire une presqu'île, *là Trudelle*, où les Romains s'étaient établis, ce qui semblerait indiquer que les populations chrétiennes voulaient avant tout protéger le centre paroissial de la communauté. Ailleurs, comme à Plessé, l'emplacement du châtellier paroissial est encore marqué par une véritable église bâtie en forme de croix latine dans le style roman sur la rive escarpée de l'Isac, et les talus en terre qui formaient son enceinte subsistent toujours sur deux côtés à travers la lande déserte. Les tombeaux en pierres d'ardoise qu'on y a déterrés en grand nombre en faisant la route qui le traverse sont les monuments funéraires les plus anciens de notre diocèse : ils démontrent que l'église actuelle a été précédée par une autre, contemporaine sans doute des derniers Mérovingiens. Le vocable de saint Clair, premier apôtre du diocèse, qu'elle porte, est aussi un titre de vénération. M. Bizeul aurait voulu laisser entendre qu'il y avait là un camp romain : c'était la vision ordinaire qui le poursuivait, mais la supposition ne se soutient pas, car il n'y a pas de gué possible en cet endroit de l'Isac (la rivière a six mètres de profondeur), ni trace de voie[2].

[1] Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, *Preuves*, I, col. 547-549.
[2] Archives départementales, H, 130.

Digitized by Google

Nous sommes trop loin de l'époque où surgirent tous ces châtelliers pour pouvoir signaler partout leur emplacement, mais comment douter de l'existence et de la vogue d'une institution qui a laissé derrière elle tant de traces ?

Le camp féodal de Saint-Père-en-Retz se nommait Sainte-Opportune[1] et celui de Machecoul se nommait Sainte-Croix[2], deux appellations qui semblent bien accuser encore que les populations se préoccupaient surtout de protéger leur église.

Au temps de la guerre de Cent ans, certains petits bourgs, comme Carquefou sur la route de Nantes à Châteaubriant, étaient encore à l'état de camp sans avoir le rang de siège de châtellenie féodale. Froissard, en nous racontant l'expédition du duc de Normandie contre le comte de Montfort (1341), rapporte expressément que le bourg était fortifié : « Si lor avint que li mareskhal de l'host et li coureur trouvèrent entre voies une bonne ville et grosse, bien fermée de fossés et de palis, si l'assallirent fortement..... Et appelle on la ville Quaquefoure[3]. »

Sur le territoire de Bouvron, nous avons *Châtellier* et *Châlel*, qui, tous deux, paraissent bien nommés : l'un est sur le grand chemin de Savenay, l'autre à 500 pas du bourg, près des ruines d'une chapelle dédiée à saint André. Suivant la tradition du pays, cet édifice serait la première église du pays. Le Châtel qui la touche est un village groupé autour d'une éminence naturelle que les vieillards ont vue entourée de fossés et de retranchements multiples dans lesquels l'eau abondait facilement. Je pensais être en présence de la motte féodale de Bouvron, mais, après informations prises, j'ai dû reconnaître que le siège de la seigneurie était à Quéhillac. Ce rapprochement d'une église et d'un retranchement pourrait donc être un nouvel indice de l'existence d'une enceinte paroissiale, contemporaine de celles que nous cherchons et que nous allons retrouver en plus d'un endroit.

[1] « Juxta castrum quod vocatur ad Sanctam Opportunam » (Dom Morice, *Pr.* I, col. 383).

[2] « Ante oppidum S. Crucis » (*Ibidem*, col. 406).

[3] *Chroniques*, livre 1er § 148. Des tombeaux en ardoise ont été trouvés dans le bois de Maubreuit renfermés dans une enceinte. Il n'est pas sûr que le bourg de Carquefou ait toujours été sur le lieu actuel.

Digitized by Google

A Moisdon, les habitants se retranchaient dans l'église en 1467, non sans avoir pris la précaution d'inviter les hommes d'armes à fermer les grandes ouvertures et de creuser des fossés. Ils entraient et sortaient au moyen d'une planche qui faisait l'office de pont-levis.

« Lesdictz paroessiens et autres plusieurs d'icelles lemectes ont retiré et recueilly leurs personnes et biens en icelle église. Et par aucun temps ont fait maçonner et murer la grant porte et fait fausse et douve au devant d'un petit huys ou porte estant en ladicte église, devers le midy. Et passoient par sur ladicte fosse par une petite planche en ladicte église et après la retiroient. Et par la force de ladicte église et de la deffance qui y a esté faicte, ont deffendus leurs personnes et biens, et d'autres plusieurs de la prinse, course, roberie et pillerie des annemys et gens de guerre[1]. »

Les habitants de Moisdon avaient sous les yeux l'exemple des procédés suivis par les conquérants romains et les populations laborieuses. Au dessus du bourg, le cadastre a conservé le souvenir de l'existence de deux enceintes fortifiées qui furent élevées à une époque reculée : l'une se nomme le *Camp*, l'autre le *Châtellier*; et chacune d'elles a sa raison d'être et son explication. Dans le *Châtellier* d'une contenance de 12 ares, caché dans un repli de terrain, on a trouvé, il y a 46 ans, des murs construits en rond et du machefer, le tout entouré de fossés avec talus qui ont été comblés. En l'examinant, le spectateur se dit : c'est bien ainsi que les premiers industriels devaient cacher leur avoir et leurs produits[2].

Les pièces du camp qui sont à côté, sur le même versant, occupent une position bien autrement stratégique sur une superficie de 2 hectares 35 ares[3]. Si les légions ont stationné dans le pays, elles n'ont pas pu mieux choisir, elles étaient maîtresses du gué à la *chaussée du Don,* elles commandaient la voie de Nantes à Rennes et embrassaient un vaste horizon.

Les paroisses où les enceintes fortifiées sont multiples comme à

[1] Archives de Maine-et-Loire, série H, *fonds de Saint-Florent, liasse de Moisdon.* La chapelle Saint-Vincent était près de la pièce du Grand-Châtellier.

[2] Cadastre n° 78.

[3] Cadastre 64-67. Des actes du XVe siècle donnent aussi les noms de *Camp* et de *Châtellier* aux mêmes pièces de terre.

Digitized by Google

Moisdon ne sont pas rares dans la Loire-Inférieure, sans parler de celles qui ont été le siège d'une châtellenie féodale et qui sont en dehors de cette étude; il faut donc croire *à priori* que nous avons devant nous autre chose que des travaux absolument militaires. Les légions ne se sont guère écartées des grandes routes et nous trouvons des camps jusque dans les moindres bourgades. Saint-Aignan a un *châtellier* non loin de la voie du Port-Saint-Père, et, de plus, un grand retranchement dans l'île de Dun, sur le bord du lac de Grandlieu, loin de toute route. A quoi ce dernier asile a-t-il pu servir s'il n'a pas été le refuge des habitants pendant les époques de panique?

Saint-Lumine de Contais, sur la rive opposée du même bassin, a sa *butte de Malgonne* dont les terrassements n'ont pas été nivelés et un *châtellier* qui mérite notre attention bien qu'il ne montre plus aucune fortification pour justifier son nom.

Ce terrain très vaste, qui descend en pente douce vers le lac, est rempli de ruines romaines, ce qui nous révèle l'emplacement du bourg primitif, et de plus une vieille chapelle qu'on appelle *Notre-Dame du Châtellier*. C'est là évidemment que se groupait la population du VIe siècle, quand saint Martin de Vertou évangélisait le pays. Les Romains n'avaient pensé qu'aux agréments du paysage; mais leurs successeurs ont jugé prudent d'entourer d'un fossé profond leurs somptueuses villas. C'est ainsi que l'emplacement est arrivé à prendre le nom de *Châtellier*. Telle paraît être l'histoire de beaucoup d'enceintes appelées châtelliers quand on les observe de près.

Ce sont d'abord des agglomérations de villas qui recherchent une situation pittoresque et agréable, sans penser au danger des invasions, et qui, dans la suite des temps, improvisent des fortifications quand les Barbares arrivent. Au Pont-Saint-Martin, on ne connaît pas le nom de Châtellier, on se sert du nom de camp pour désigner une grande enceinte qui vient de disparaître et qui se trouvait à l'embouchure de l'Ognon, rive gauche. Elle est si loin de la route qu'il n'est pas possible de la prendre pour une redoute contre les mouvements d'une armée en marche, et le cours d'eau voisin est si peu important qu'il ne paraît pas non plus mériter les

Digitized by Google

honneurs d'un poste de surveillance[1]. Ce camp a plutôt les apparences d'un asile de fuyards qui se cachent.

A Prinquiau, commune bordée par deux voies romaines, tous les genres de fortification sont représentés. Du côté de la voie de Pontchâteau, je vois le *châtellier*, sur la route de Saint-Nazaire, et près du Bois de Sem une enceinte circulaire très étendue avec fossés profonds qui commande le passage[2].

Une troisième enceinte de terre toute différente existe encore en partie au-dessous de la Butte de Sem, mais celle-ci est si bien dissimulée dans son bas fonds au milieu des taillis, qu'il faut un guide pour la découvrir. Par les vestiges qui subsistent, on se rend compte qu'elle était rectangulaire et ne mesurait pas moins de 300 pas sur un côté. Elle était protégée par une douve de 10 mètres de largeur que l'eau remplissait, et par un double talus. Les paysans la nomment le *fort du Belouard;* c'est tout ce qu'ils en savent. Quant aux titres, ils n'en font jamais mention et placent le château féodal très loin de là. Pour nous, c'est bien le siège du châtellier où les paroissiens se réfugiaient avec leurs richesses[3].

Le châtellier de Cambon est dans une situation semblable : il est loin de toute création féodale, loin de toute voie romaine et se trouve caché dans un bas fonds ; il faut donc croire qu'il a eu la même destination que les précédents. Je ne saurais dire pourquoi on a édifié une grosse butte de terre circulaire avec larges fossés que remplit le ruisseau des Hauts-Ponts ; mais la vaste pièce de terre qui la joint, qu'on nomme la *Close*, parce qu'elle est entourée de forts talus, me semble préparée pour offrir un refuge très sûr à une population nombreuse. Les abords pouvaient être inondés par le ruisseau ; et la levée de terre qui reste servait d'accès à travers le marécage.

Le châtellier de la Chapelle-Heulin s'appuyait au nord sur les

[1] Ce camp, dit de la Nivardière, dans l'île d'Arbonne, formait une enceinte elliptique de 160 m. sur 100 de largeur.

[2] Elle a environ 500 m. de pourtour et s'appuie sur les marais de Sem.

[3] Le fort du Belouard est sur le bord de la route de Sem à Prinquiau. Plusieurs cultivateurs ont connu et vu trois côtés de la fortification. Un marais l'entoure.

Digitized by Google

marais de Goulaine et se composait de levées de terre qui ne sont pas totalement nivelées et qu'on peut voir à deux pas du bourg.

Au Clion, on peut voir un ancien asile fortifié de la même manière et nommé aussi le *Châtellier*. Cet emplacement, peu en vue, entouré d'eau sur trois côtés par les marais de Haute-Perche, est l'endroit e plus désert de la commune, loin du bourg, loin des chemins fréquentés, loin des stations antiques, et sa superficie est étendue. Un autre groupe d'enceintes existe encore sur un autre point du Clion dans les bois taillis de la Réauté, mais celles-ci sont minuscules et rappellent plutôt par leur situation et leur configuration les camps industriels si communs dans les régions métallifères. Il y a sous le rapport de l'étendue des différences telles, entre les catégories de monuments que nous possédons, qu'il n'est pas possible de les confondre.

Le retranchement du Mysti-Courtin, situé dans la forêt de la Bretesche, commune de Missillac, peut être considéré comme le véritable type des enceintes que nous appelons les châtelliers paroissiaux. Il n'a rien de la régularité antique, il ne ressemble pas non plus aux établissements féodaux du pays qui sont tous bien caractérisés; il est loin de tous les chemins fréquentés et son étendue (deux hectares), se prête à l'installation d'une population nombreuse. Les fouilles qu'on y a pratiquées ont mis au jour des substructions qui annoncent la présence de constructions faites à la hâte, et les monnaies, les objets de verre, de bronze et de fer qui sont sortis de terre prouvent qu'on y a séjourné depuis le Ve jusqu'au XIIe siècle[1]. Quand la population de Missillac se réfugiait à Mysti-Courtin, elle était assurée d'échapper aux recherches des ennemis, tant sa retraite était impénétrable et heureusement dissimulée par l'épaisseur des bois de la forêt. D'un côté elle était couverte par le vaste étang du Châtelet, sur les trois autres côtés par une douve circulaire.

Ce que j'avance ici sur l'âge des châtelliers bretons n'est pas en désaccord avec le témoignage des écrivains contemporains les

[1] Léon Maître, l'*Ancienne baronnie de la Roche-Bernard*, 1 vol. in-4°, p. 11, Nantes, 1894.

Digitized by Google

mieux renseignés. Ermold Le Noir, le biographe de Louis le Débonnaire, qui a consacré un long chapitre à la campagne de cet Empereur contre la Bretagne révoltée, nous représente les Bretons comme un peuple menant une vie presque sauvage. Ils cachent, dit-il, leurs habitations dans les épines et les retraites désertes[1]. Quand il raconte l'entrevue du délégué de Louis Ier et du roi Morvan, il décrit sa demeure comme placée dans un lieu inaccessible, entouré d'un cours d'eau et d'un marais, caché par les bois et les haies[2]. Ces mœurs passeront dans le monde féodal et on verra bientôt plus d'un seigneur imiter Morvan et bâtir son donjon comme les sires de Coislin, de Goulaine et de Derval, loin de la vue ou près des marais, dans les mêmes conditions que nos châtelliers paroissiaux.

Le sujet que je viens d'aborder n'est pas assez connu ; il mérite pourtant d'être approfondi, car nous ne savons presque rien sur les temps obscurs qui se sont écoulés avant l'an mil: Le jour où le rôle des châtelliers paroissiaux sera complètement dévoilé, nous posséderons un trait d'union entre le monde antique et le monde féodal, et nous serons peut-être en mesure d'affirmer que, dans beaucoup de localités, les seigneurs n'ont été que les continuateurs d'une entreprise déjà fondée.

Léon Maitre,
Archiviste de la Loire-Inférieure.

[1] *Ermoldi Carmina* livre III « in dumis habitant lustrisque cubilia condunt » (apud dom Bouquet, *Hist. Francorum*, t. v).

[2] *Ibidem*, anno 818.

Digitized by Google

UN MARTYR DE CARRIER

L'ABBÉ LOUIS JOACHIM DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ

Ancien vicaire général de Dax et abbé commendataire de Villedieu, mort à Nantes, sur l'échafaud, le 20 décembre 1793.

L'abbé Louis Joachim de la Roche Saint-André naquit le 6 janvier 1706 à La Rochelle. Sa famille était ancienne autant qu'illustre. Vers l'an 1070, Juhel de la Roche apposait sa signature sur la charte de fondation du prieuré de Donges, au diocèse de Nantes. Au XIIIe siècle, Brice et Budes de la Roche prenaient part aux travaux de la 4e et de la 8e croisade ; Robert de la Roche se couvrait de gloire en combattant les Allemands à Bouvines (1214).

Au XIVe siècle, un autre Robert, faisant partie des gentilshommes conduits par Montmorency, était tué à Maupertuis (1356)[1]. Mais remontons de quelques années en arrière. Nous sommes sur la lande de Mi-Voie, le 26 mars 1351[2]. Afin de terminer la guerre de succession de Bretagne, qui dure depuis dix ans, il a été convenu

[1] Mgr de Couëtus possède les portraits de Budes et de Robert de la Roche, copiés sur les originaux qui se trouvent à la salle des Croisades et à la Bibliothèque nationale (ou Mazarine) par M. l'abbé Lambert, aumônier des sourds-muets, décédé il y a quelques années, qui les lui a donnés.

[2] Pour la date exacte, le 26 — et non le 27 — voir un savant et curieux article publié dans la *Revue*, en 1857 : *Le Combat des Trente en prose et en vers.*

Digitized by Google

entre Jean de Beaumanoir, combattant pour madame de Blois, et Bembro (ou Bembroug), capitaine à Ploërmel pour Jeanne de Montfort, de choisir de chaque côté trente guerriers et de faire dépendre d'un combat suprême l'issue des hostilités. Autour du pré sont douze rangées de spectateurs, parmi lesquels un grand nombre de châtelaines et de damoiselles. Le premier choc est funeste aux Bretons. Mais Beaumanoir cherche Bembro et le tue de sa main ; les Anglais sont décontenancés, et des deux côtés on demande une suspension d'armes.

« On s'arrête pour boire, des dames ont porté des bouteilles de vin et les font circuler. Beaumanoir est blessé, son sang sort par sa gorge, il est ruisselant de sueur. Geoffroy de la Roche s'est battu comme un tigre, il est tout couvert de blessures. Son visage est tailladé comme un pourpoint. « Beaumanoir, s'écrie-t-il, si j'ai bien combattu, arme-moi chevalier. — Ah ! je me sens perdu, dit celui-ci. — Beaumanoir, ne meurs pas, arme-moi chevalier! » Le héros le regarde, sa vue lui rend des forces, il se lève ; frappant son épaule de son épée sanglante, il le fait chevalier, lui donne l'accolade ; leur sang se confond, la poussière les couvre l'un et l'autre. Geoffroy met un genou en terre pour remercier Dieu. Les spectateurs poussent des cris d'enthousiasme. Le courage renaît dans tous les cœurs bretons[1]. » A ce récit naïf d'un vieux chroniqueur il convient d'ajouter qu'en armant chevalier son écuyer, Beaumanoir avait prononcé ces mots : « Beau doulx fils, souviens-toi de ton aïeul Budes de la Roche[2], dont la valeur émerveilla tout l'Orient ; j'ai juré que les Anglais te paieraient ta chevalerie avant l'heure de complies. » Geoffroy de la Roche donne lui-même le signal de la

[1] *Le Combat des Trente*, par Jean Balva (*Autorité*, 22 avril 1894).

[2] Les armes de Budes de la Roche, qui existaient encore au XVIIIe siècle, d'après dom Morice, dans l'église des Cordeliers de Dinan, sur une pierre recouvrant sa sépulture, et qui ont été reproduites dans la salle des Croisades, à Versailles, sont exactement les mêmes que celles de Geoffroy de la Roche, indiquées dans un manuscrit (n° 7.595 *bis*) de la Bibliothèque nationale, où sont blasonnées les armoiries des dix chevaliers et des vingt écuyers qui prirent part au combat des Trente, et que celles de Robert de la Roche, tué à Maupertuis, d'après un procès-verbal dressé et enregistré à Poitiers, le 15 avril 1715 « de gueules à 3 roquets d'or, posés 2 et 1 ».

Digitized by Google

reprise du combat ; la mêlée recommence plus furieuse et la victoire reste aux Bretons.

Huit jours après, le laboureur ensemençait son champ pour une nouvelle récolte. Mais, si les ossements des preux sont tombés en poussière, leur gloire est impérissable.

C'est là que dans une clairière
S'élève une aiguille de pierre
Gardant des souvenirs lointains.
Là sont gravés les noms des *Trente*,
Dont la gloire est encore vivante,
Quand tant d'autres sont oubliés.
Le passant s'arrête à les lire,
Enfant ou vieillard il admire
Beaumanoir et ses chevaliers[1].

Au XIVe siècle, pour se distinguer de plusieurs autres, portant le même nom patronymique, la famille de la Roche ajouta au sien celui de Saint-André, du nom de la paroisse où se trouvait située la terre de la Roche, Saint-André-Treize-Voies, qui faisait alors partie du Comté nantais et qui fut comprise dans les limites du département de la Vendée, canton de Rocheservière, en 1790. L'année suivante, cette terre fut vendue par le marquis Louis de la Roche Saint-André.

Les membres de cette illustre maison « ont donné d'âge en âge des preuves éclatantes de leur attachement aux ducs de Bretagne et aux rois de France. Plusieurs ont eu l'honneur de commander la noblesse au ban du Comté nantais. Le nombre des officiers aux armées royales de terre et de mer, des chevaliers des ordres du Roi et des gentilshommes de sa chambre ne se compte plus. Deux de ses membres ont été chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Plusieurs ont été admis aux honneurs de la Cour (*Le Bulletin héraldique de France*, juillet 1889).

La filiation suivie commence à Aimery (fils ou frère de Robert, tué à Maupertuis), qui épousa Isabeau Le Maignan. Son arrière-

[1] L'*Obélisque de Mi-Voie*, par Joseph Rousse (*Revue de Bretagne et de Vendée*, avril 1886).

Digitized by Google

petit-fils Jean eut de son mariage (1469) avec Marie Marin trois fils : Jean II, qui continua la filiation, Julien, premier chef de la branche cadette, dite des Ganuchères, et Vincent, religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

C'est à la branche cadette qu'appartient notre abbé. Son grand-père était le célèbre amiral Gilles de la Roche Saint-André. Né à Montaigu (1621), il entre très jeune dans la marine, s'ouvrant ainsi « une carrière nouvelle que nous signalons comme le point de départ d'une direction utile dans laquelle s'engagea, à sa suite et à son exemple, une petite fraction de la noblesse locale. Le Bas-Poitou a, en effet, fourni un certain nombre d'officiers à la marine militaire des deux derniers siècles. » (*Duchaffault, marin-laboureur*, par Dugast-Matifeux). De brillants faits d'armes lui procurent un avancement rapide et la nomination de chevalier des ordres du Roi et de gentilhomme de sa chambre (1652). Capitaine de vaisseau, il appareille de La Rochelle, le 31 décembre 1655, avec une escadre chargée d'aller planter à Madagascar la croix du Christ et le drapeau de la France, et, malgré des périls et des difficultés de toute sorte, remplit avec succès sa glorieuse mission. En 1666, il est nommé chevalier du Christ par le roi de Portugal pour avoir préservé Lisbonne d'un bombardement par les partisans de Cromwell qui cherchaient à s'emparer du prince Robert. Aussi, fait prisonnier la même année par le duc d'York, est-il rendu à la liberté par Charles II, reconnaissant du service rendu à son beau-frère. A son arrivée à Versailles, il reçoit de Louis XIV l'accueil le plus flatteur, puis il est chargé de nombreuses missions militaires et diplomatiques et élevé, le 27 août 1667, à la dignité de chef d'escadre des armées navales, en remplacement de Duquesne, à une époque où il n'y avait que deux officiers de ce grade. « Considéré dans sa patrie et à l'étranger comme l'un des plus braves et des plus expérimentés marins de son temps » (*Duchaffault*, etc.), il eût, sans doute, rendu à la France de nouveaux et importants services, si la mort n'était venue le frapper prématurément, à son bord, sur les côtes de Galice (Espagne). Il n'avait que 47 ans ! Son corps fut inhumé dans l'église des PP. Franciscains de Vigo ; mais, en 1715, son cœur, qui avait été embaumé, fut rapporté

Digitized by Google

à Montaigu et placé dans l'église Saint-Jean, près du cercueil de sa femme[1].

Il avait eu de celle-ci, Gabrielle d'Escoubleau de Sourdis, nièce du célèbre cardinal-archevêque de Bordeaux, chargé de la marine par Richelieu, trois enfants, un fils et deux filles, qui épousèrent, l'aînée, Marie : Claude du Chaffault, veuf de Madeleine de la Bretesche, et la cadette, Françoise : Jean de Boyer, seigneur de la Motte-Choisy. Son fils, Louis Gilles, né à Montaigu le 22 mars 1666, fut baptisé par Colbert, évêque de Luçon, frère du grand ministre, entra dans la marine (1683), fut nommé enseigne (1689), lieutenant (1696), puis capitaine de vaisseau (1712), et enfin chevalier de Saint-Louis (1718). Après avoir servi le roi avec distinction pendant 42 ans, il prit sa retraite à 59 ans et mourut, le 27 juin 1732, à Montaigu, où il fut inhumé dans la tombe de ses parents.

Du mariage qu'il avait contracté, le 7 août 1699, avec Charlotte de Saint-Légier de la Sauzay, originaire de La Rochelle, il avait eu neuf enfants, entre autres trois fils, dont l'aîné, Nicolas, né en 1705, était mort en 1730 ; Louis Joachim et Charles, qui continua la filiation ; deux filles : Suzanne, religieuse au couvent du Saint-Sauveur, ordre de Fontevrault, à Montaigu, prieure de 1767 à 1769, et Pélagie, mariée, en 1732, à son cousin germain, le comte du Chaffault.

Comme un grand nombre de ses ancêtres, comme son cousin René Claude, avec qui on l'a confondu jusqu'ici[2], Louis Joachim se sentit appelé au sacerdoce.

[1] Nous donnons ici le titre d'amiral à Gilles de la Roche Saint-André, parce que c'est celui sous lequel il est ordinairement désigné. Mais, en réalité, ce titre avait été supprimé par Richelieu en 1636 et ne fut rétabli que par Louis XIV en 1669. — Sa biographie se trouve dans la *Vie des marins célèbres* et dans les *Hommes illustres de la marine française* par Graincourt, qui a dessiné son portrait d'après une vieille toile conservée à la Gâtière et l'a fait graver par Hubert pour orner l'ouvrage. Le Musée de Versailles possède naturellement le portrait de l'amiral.

[2] Dans l'*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle* (I, 511), l'abbé Tresvaux écrit : « A la même époque, l'abbé de la Roche Saint-André, ancien trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, vénérable vieillard de 88 ans, ayant été arraché de son domicile et conduit aussi à Nantes, y fut condamné à mort le 19 décembre pour avoir habité un pays

Digitized by Google

Aussitôt après son ordination, Louis Joachim se fit recevoir bachelier de Sorbonne, se distingua par sa science et sa piété et déploya une grande ardeur dans ses prédications à travers le diocèse de Nantes pour défendre la bulle *Unigenitus*, que le pape Clément XI avait lancée contre le Jansénisme (1713). Mgr de Sansay, trouvant, dit-on, excessif le zèle du jeune apôtre, le pria de s'éloigner[1].

insurgé et exécuté le même jour. » Or, l'excellente *Notice sur la famille de la Roche Saint-André*, que notre savant cousin Étienne de Lauzon a puisée aux sources les plus authentiques, contient cette mention : « René Claude, prêtre, qui fut trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, abbé de Trizay, en Poitou, près Luçon, titulaire, en 1770, de la chapellenie des Restoubleaux, desservie en l'église Saint Jean de Montaigu. » C'est ce titre de trésorier qui a été, fort mal à propos, attribué à l'abbé Louis Joachim. Tous deux étaient cousins, mais assez éloignés. René Claude, en effet, qu'il faut éviter de confondre lui-même avec son grand-oncle, Claude, prêtre, était le huitième descendant de Jean II, chef de la branche ainée, qui est actuellement représentée par M. l'abbé Jules de la Roche Saint-André, ses sept frères mariés, dont plusieurs ont des enfants et même des petits-enfants, les enfants et petits-enfants d'un huitième frère, et ses deux sœurs religieuses Ursulines. Louis Joachim était le sixième descendant de Julien, chef de la branche cadette, qui s'est éteinte en ce siècle. En effet, Charles, frère de l'abbé, continua seul la filiation et, malgré quatre mariages, ne laissa que trois fils. L'un d'eux, Victor, fut tué à Quiberon ; son frère aîné, Henri, épousa Mlle du Chaffault, sa nièce à la mode de Bretagne, et mourut en 1836, ne laissant qu'une fille, Mme de Suyrot, décédée en 1882 ; leur demi-frère, Charles, est mort en 1849, ne laissant de son mariage avec Mlle de Terves que deux filles : la comtesse de Bellisle, décédée en 1868, et la comtesse de Couëtus, décédée en 1878.

Plusieurs historiens nantais ayant, non-seulement reproduit l'erreur de Tresvaux, mais même attribué à l'abbé de la Roche Saint-André la qualification de missionnaire de Saint-Laurent sur-Sèvre, nous nous sommes adressé à M. l'abbé Rigaudeau, prêtre de la Compagnie de Marie et curé de la paroisse. Avec une complaisance dont nous ne saurions trop le remercier, il a compulsé et examiné les archives de la communauté et de la paroisse de Saint-Laurent et n'a rien pu trouver concernant l'abbé de la Roche Saint-André. « Peut-être, nous dit-il dans sa lettre, l'abbé de la Roche a-t-il travaillé comme *auxiliaire* à des missions données par les PP. de Saint-Laurent, ce qui l'aura fait mettre lui-même au nombre des missionnaires. On peut le croire, et c'est assez probable. » Etant donné ce qu'on sait de son ardeur apostolique, cette hypothèse est fort vraisemblable et la seule d'ailleurs expliquant cette qualification de missionnaire, qui lui a été improprement donnée.

[1] L'abbé de la Roche Saint-André a-t-il été chanoine honoraire de Nantes ? M. l'abbé Cahour lui a donné ce titre, et il est peu probable qu'il l'ait fait sans avoir des pièces authentiques sous les yeux. Toutefois, interrogé plusieurs fois

Digitized by Google

L'abbé de la Roche Saint-André retourna à Paris, où il fit la connaissance d'un prélat distingué, Mgr Suarez d'Aulan, évêque de Dax, qui, charmé de son savoir et de sa piété, lui offrit la place de vicaire général (1745). Il accepta et suivit son évêque à Dax. « Pour lui cette élévation inattendue ne devait être qu'un moyen nouveau de se dévouer encore davantage au salut des âmes. Il employa à l'œuvre des Missions tous les loisirs dont il put disposer. Ardent, incisif, convaincu, il allait stigmatisant le vice, découvrant les abus et menant contre le jansénisme une savante et vigoureuse campagne. On s'étonna d'abord en entendant cet étranger parler avec une si fière indépendance, puis une cabale se forma ; vainement l'évêque prit-il fait et cause pour son vicaire général, et, afin de marquer en quelle estime il le tenait, le fit-il nommer abbé commendataire de Divielle[1] ; les esprits s'échauffèrent à ce point que M. de la Roche crut prudent de s'effacer devant l'opposition.

à cet égard, il n'a pu se souvenir exactement des sources auxquelles il avait puisé et nous n'avons pu trouver aucune preuve de cette dignité dans les archives du chapitre ni ailleurs. C'est pourquoi nous avons cru prudent de résumer la question.

[1] M. l'abbé de Suyrot donne, au sujet de Divielle, les explications suivantes : « Divielle (*Dei Villa*), abbaye de l'ordre des Prémontrés, bâtie sur les bords de l'Adour par un vicomte de Dax. Incendié par les calvinistes en 1570, ce monastère fut reconstruit vers 1600. L'église et les appartements servent aujourd'hui à l'exploitation d'une ferme. (Renseignements fournis par M. Domphier de Sauviac, juge de paix de Grenade-sur-l'Adour (*Discours* prononcé par l'abbé P. de Suyrot, chanoine honoraire de Luçon, curé des Herbiers, *à la bénédiction de la chapelle de Melay, paroisse de la Guyonnière*, le 10 septembre 1867. Bar-le-Duc, Guérin.) « Ville-Dieu, ou Divielle (*Dei-Villa*), abbaye de l'ordre des Prémontrés dans l'ancien diocèse de Dax ou d'Acqs Elle était taxée en cour de Rome 33 florins et valait à son titulaire 3.000 livres de rente. L'abbé de la Roche la résigna en 1786. (Almanachs du roi, de 1750 à 1756, cités dans les *Elévations sur les principaux mystères*, etc. Paris, Lecoffre, 1870).

Certaines personnes ayant voulu voir deux abbayes distinctes : celle de Divielle et celle de Ville-Dieu, j'ai tenu à éclaircir la question et voici les renseignements qui, en donnant raison à M. l'abbé de Suyrot, complètent ceux qu'il a déjà fournis. Voici d'abord une lettre de M. l'abbé V. Foix, curé de Laurède, adressée à M. l'abbé Cassen, secrétaire général du diocèse d'Aire et de Dax, dont nous ne saurions trop louer l'inépuisable obligeance. « Monsieur le Secrétaire général, vous me demandez quelques renseignements sur l'abbé de la Roche St-André, A mon grand regret, je n'ai rien trouvé dans mes notes de particulier à cet ancien vicaire-général de Dax. Quant à Divielle, c'est bien le même monastère que l'abbaye de Ville-Dieu (*abbatia Dei Villæ*, en gascon des chartes *Noste*

Digitized by Google

Il se sépara de Mgr Suarez d'Aulan et se retira dans sa famille à Montaigu. » (*Semaine religieuse du diocèse d'Aire et de Dax, 21 février 1891. M. de la Roche Saint-André, vicaire-général de Dax*).

Pour montrer à quel point de passion religieuse étaient arrivés les partisans de Jansénius, il nous suffira de citer les passages que leur organe attitré, *Les Nouvelles ecclésiastiques*, consacrent à l'abbé de la Roche Saint-André. Leur âpre fureur prouve que l'adversaire était de taille.

« La Roche Saint-André, grand-vicaire de Dax, natif de Montaigu, parcourt le diocèse de Nantes pour y exercer son faux zèle ; interdit

Done de Dinbiele,) abbaye fondée au milieu du XIIe siècle par Navarre, de la maison vicomtale de Dax, abbé de Combelongue, au diocèse de Couserans, de l'Ordre des Prémontrés. L'abbaye de Divielle, qui eut pour mère l'abbaye de la Case-Dieu, a subsisté jusqu'à la Révolution et a été occupée par des Prémontrés. Divielle fait aujourd'hui partie de la commune de Goos [à 12 kilomètres de Dax]. C'est bien de cette abbaye de Divielle, aujourd'hui la propriété des Trappistes, que Louis Joachim de la Roche St-André, Vre-général de Dax, fut abbé commendataire ; nommé en 1750, suivant l'abbé Légé (*La Révolution dans les Landes*, t. II, p. 272). Aux Archives des Landes existent deux Liasses sur Divielle : la 1re qui va de 1731 à 1789 (H. 147) comprend des Reconnaissances consenties au profit des religieux, quelques testaments et baux à ferme. La 2e (H. 148) est un registre de Dépenses arrêtées par le prieur et les Religieux. Je ne connais pas actuellement d'autres papiers qui puissent, de loin ou de près, se rapporter à M. de la Roche. On trouverait une Notice, mais abrégée, dans « *les Martyrs de la foi pendant la Révolution Française*, 3e vol. Paris, chez Germain-Mathiot, libraire, 1821. Veuillez, etc. »

M. l'abbé Cassen, en nous transmettant cette lettre, nous engageait à écrire à M. Tartière, archiviste des Landes. C'était déjà fait, et de ce côté le résultat avait été négatif. « Dans le petit nombre de documents que possèdent les Archives des Landes sur l'abbaye de Divielle, il n'est pas question de l'abbé dont vous me parlez dans votre lettre du 29 novembre dernier, » m'avait répondu, le 5 décembre, M. Tartière. Mais, pour en revenir à la question qui nous occupe, nous citerons encore le passage suivant, extrait d'une lettre de l'abbé Cassen : « Permettez-moi maintenant d'ajouter un mot au sujet de Divielle. Les avis sont partagés, sans doute, pour savoir si c'est Villedieu. Mais voici un document qui me paraît dirimer la question. J'ai entre les mains une carte géographique intitulée : *La France ecclésiastique divisée en Archevéchez et Evéchez, dans lesquels se trouvent toutes les abbayes d'hommes et de filles à la nomination du roy. Dédiée à Sa Majesté par son très-humble, très-obéissant, très-fidèle sujet, serviteur et géographe, Bernard Jaillot, 1736*. Or, je trouve dans cette carte, au diocèse d'Acqs ou Dax, le monastère des Prémontrés de Divielle ainsi marqué : *Dievielle ou Villedieu* P. Dax. Le P. indique les Prémontrés, et Dax, le diocèse ou évèché. Je crois qu'il ne faut pas de longs rai-

Digitized by Google

et chassé justement de ce diocèse par M. de Sanzay. *Année 1751*, p. 140. — Bulliste général; amené à Dax en 1745 par M. Suarès d'Aulan, pour être seul vicaire général ; plaintes portées en cour contre lui; reçoit ordre de sortir du diocèse ; retenu par le prélat faisant révoquer la lettre de cachet. Son fanatisme et sa conduite répréhensible récompensés par une abbaye (Villedieu), à la sollicitation de l'abbé Couturier, soutenant à M. Boyer (ancien évêque de Mirepois, chargé de la feuille des bénéfices), la nécessité d'appuyer le prélat et le sieur La Roche pour abattre les jansénistes. *Même*

sonnements pour conclure que c'est bien ce monastère dont l'abbé de la Roche Saint-André fut nommé abbé commendataire à la requête de l'évêque de Dax. D'ailleurs, les auteurs de la Bibliothèque sacrée, Richard et Giraud, se servent des deux noms de Divielle et Villedieu pour désigner le monastère des Prémontrés sis au diocèse d'Acqs. »

Notre notice sur Divielle ne serait pas complète si nous n'apprenions que cette abbaye, restaurée en 1869, a été repeuplée par des Trappistes de la Meilleraye. Mgr Epivent, dans l'instruction pastorale qu'il adressa aux fidèles, dit avec beaucoup de force et d'éloquence ce qu'ont été, ce que sont et ce que seront le moines, et fait, en terminant, un tableau historique et descriptif de l'abbaye où des religieux de notre diocèse allaient renouer la chaine interrompue par la Révolution. La *Revue* a payé, en 1876, un juste tribut de regrets à « ce prélat distingué, à la fois orateur et érudit, » qui était né en 1805 à Pordic (Côtes-du-Nord).

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rappeler que, de son côté, le diocèse d'Aire et de Dax a donné à celui de Nantes cette sainte Supérieure des Sœurs de Saint Vincent de Paul (Mme de Prugue), décédée le 12 janvier dernier, laissant une mémoire vénérée dans notre religieuse cité.

J'ajoute un seul mot. Espérant que les archives de l'évêché de Dax pourraient me fournir quelques renseignements sur l'abbé de la Roche Saint-André, j'avais écrit à M. l'abbé Lorreyte, curé-archiprêtre de Dax, qui, le 27 décembre dernier, m'a exprimé fort aimablement ses regrets de n'avoir pu rien découvrir. « Les archives de la cathédrale et de son chapitre ont été pillées et brûlées à l'époque de la Révolution, de sorte que les documents précieux qui les composaient n'existent plus pour nous J'ai cherché si rien n'avait échappé à la destruction ou à la dispersion de ce qui pouvait intéresser l'abbé de la Roche Saint-André ; mes recherches n'ont abouti qu'à un insuccès. » M. Tartière m'avait écrit précédemment que les archives de l'évêché de Dax ne se trouvaient pas à la préfecture des Landes et ne devaient pas être non plus à l'évêché d'Aire. Cette déclaration m'avait légèrement surpris, je l'avoue. Je me l'explique maintenant ; elles n'existent plus : la Révolution les a anéanties.

La *Société de Borda*, à laquelle je m'étais adressé également par l'aimable entremise de mon collègue M. Camiade, a inscrit dans le procès-verbal de la séance du 7 décembre, qu'a reproduit le *Journal de Dax*, ma demande de renseignements. De ce côté non plus je n'ai rien obtenu.

Digitized by Google

année, p. 52. — Prédicateur surnuméraire dans une mission pour préparer au Jubilé, ne monte en chaire que pour déclamer et invectiver contre les prétendus jansénistes, les qualifier d'hérétiques, de gens révoltés contre l'Église, de pharisiens séducteurs; pour traiter les magistrats de fanatiques, les avocats de séditieux; jette de la chaire dans son auditoire plusieurs exemplaires d'un cantique qu'il invite les assistants à chanter avec lui ; substitue dans ce cantique les appellants aux hérétiques, aux renégats, exhorte à les éviter ; donne pour règle de la vérité le grand nombre ; s'autorise de saint Paul pour justifier ses invectives ; fait un devoir essentiel de croire les opposants à la bulle hors de la voie du salut ; oblige les domestiques à quitter le service des maîtres opposés à la constitution *unigenitus,* ou du moins à s'absenter des prières et lectures communes faites dans ces maisons ; fille domestique d'une dame chrétienne suivant ses avis à ce sujet et renvoyée par sa maîtresse ; invite les plus grands pécheurs à s'adresser à lui pour faire leur confession générale en un quart d'heure ou une demi-heure, excepté les femmes trop piailleuses ; séduit plusieurs personnes dans le tribunal de la pénitence, surtout les domestiques interrogées par lui sur la bulle, sur les sentiments de leurs maîtres, etc. ; secondé dans son faux zèle par le curé et les autres missionnaires ; troubles jetés dans quelques esprits faibles. — *Année 1746, p. 42.* — Ordonne, en 1750, aux Cordeliers de prendre des mesures pour ne point dire la messe à l'inhumation de la demoiselle Borda ; leur écrit de ne dire aucune prière que le *Libera,* encore de trop, selon lui. — *Année 1751, p. 52.* Leur ordonne, à la fin de sa lettre, de la garder pour servir de règle, qui l'emporte sur les ordres contraires du prélat pour l'enterrement de la dame Sacoste. Obligé de sortir du diocèse de Dax. *Année 1751, p. 140.* » (*Table alphabétique et raisonnée des Nouvelles ecclésiastiques*, à ce nom. S. L., 1767. in-4°).

Rien ne saurait être plus honorable pour l'abbé de la Roche Saint-André que les traits envenimés de « ces néo docteurs aux témérités desquels il opposait la vérité traditionnelle et l'antique discipline. » Aussi, veut bien nous écrire, à son sujet, M. l'abbé Cassen, « le diocèse d'Aire et de Dax conserve religieusement le nom de ceux qui l'ont illustré, » et la *Semaine religieuse* dit dans l'article

Digitized by Google

que nous citions plus haut : « L'heure viendra, sans doute, où l'on gravera sur le marbre les noms des prêtres des diocèses d'Aire et de Dax qui versèrent leur sang pour la Foi pendant la Terreur. Nous émettons le vœu que le nom de M. de la Roche Saint-André ait sa place dans ces glorieux diptyques. »

De retour à Montaigu, l'ancien vicaire général se consacra aux œuvres de zèle et de charité et prépara pour l'autel quelques âmes choisies. De ce nombre fut Louis Marie Baudouin. Né le 2 août 1765 à Montaigu, orphelin de père dès le bas âge, il fut élevé par sa pieuse mère, qui lui enseigna surtout une tendre dévotion envers la sainte Vierge. « Ce saint amour, charme et soutien des âmes, se développa dans son cœur par ses rapports avec un grand serviteur de Marie, M. de la Roche Saint-André. » (*Vie du P. Baudouin*[1]). Déporté en Espagne comme prêtre non assermenté, revenu en Vendée en 1797, il fut nommé, en 1804, curé de Chavagnes. C'est là que, secondé par la mère Saint-Benoît (Gabrielle de la Rochette), il fonda cette admirable congrégation des Ursulines de Jésus qui, répandues aujourd'hui dans toute la France, et même à l'étranger, donnent aux jeunes filles cette instruction chrétienne sans laquelle il n'est ni épouses fidèles ni mères dévouées. Fondateur et directeur de séminaires, il reforma le clergé dans les diocèses de La Rochelle et de Luçon et établit, en 1828, les prêtres de la Compagnie de Marie. Sa mort édifiante, le 12 février 1835, les miracles opérés autour de son tombeau, déterminèrent l'introduction de la cause de béatification et, bientôt après, le 7 septembre 1871, un décret de Pie IX, décernait le titre de *Vénérable* à celui qui avait été formé par l'abbé de la Roche Saint-André. N'est-ce pas là encore une réponse éloquente aux calomnies des jansénistes?

En 1789, notre abbé vit avec joie revenir au château du Melay

[1] La *Revue* a publié une analyse de cet ouvrage par Tresvaux (novembre 1858). Elle a consacré à ce saint prêtre d'autres articles : *Le P. Baudouin, sa vie et ses œuvres*, par l'abbé Auguste Piraud (1861), où nous trouvons ceci. « Nantes voit s'élever dans ses murs une maison splendide occupée par les religieuses de Chavagnes, qui réunit dans son sein l'élite des familles bretonnes et vendéennes », et le *Père Baudouin*, par C. Merland (1870). Elle a publié aussi, en 1875, la *Mère Saint-Benoit, supérieure des Ursulines de Jésus*, par C. Merland.

Digitized by Google

son beau-frère, le comte du Chaffault. Lui-même avait consacré, en 1732, dans le couvent du Saint-Sauveur, l'union de sa sœur Pélagie et de son cousin germain. D'une famille originaire de Bougue-nais, près Nantes, mais fixée à Montaigu depuis le XVe siècle, Louis Charles du Chaffault était né, en 1708, à Nantes, qui conserve encore religieusement la mémoire de ses grands-oncles, évêque et archidiacre au XVe siècle[1]. Petit-fils par sa mère de l'amiral Gilles de la Roche Saint-André, il s'était engagé à 12 ans et signalé promptement par son talent et son intrépidité. Commandant, en 1756, une frégate de 30 canons, l'*Atalante*, il força le *Warwick*, vaisseau anglais de 64 canons, à amener son pavillon. Louis XV lui écrivit de sa main une lettre flatteuse et ordonna de représenter ce brillant fait d'armes dans un tableau destiné à la galerie de Versailles[2]. Chef d'escadre (1764), lieutenant général des armées navales (1777), « on peut dire que, sans rien escalader dans les antichambres, il gravit de campagne en campagne, à travers les périls de la mer et des guerres, jusqu'au sommet de la hiérarchie, après en avoir teint tous les degrés de son sang. » (*Duchaffault*, etc). A l'âge de 81 ans, après 69 consacrés au service de la France, il revenait au Melay attendre près de sa fidèle compagne l'heure d'aller rejoindre au ciel le fils unique[3] que les Anglais avaient tué à Ouessant (1771), ainsi qu'un de ses neveux. C'était la dernière affaire où il s'était trouvé, et il avait été lui-même grièvement blessé. A cette occasion, Marie-Antoinette écrivit à sa tante Adélaïde : « Ce pauvre M. du Chaffault, que je le plains ! je voudrais avoir des ailes pour voler vers lui et le soigner moi-même. » En 1791, il était nommé amiral[4].

[1] On sait que Mgr du Chaffault fit imprimer, en 1480, le premier bréviaire et missel de Bretagne, et probablement de France. Pour ces deux frères, consulter l'*Histoire ecclésiastique et civile de Nantes*, II, 165 et suiv. par l'abbé Travers, et le *Dictionnaire généalogique de l'ancien Poitou*, II, 47.

[2] *Histoire de la marine française*, par Lapeyrouse-Bonfils, II, 410-11.

[3] Marie-Auguste, qui avait épousé Mlle de la Bretesche, dont une fille, la marquise Charles de la Roche Saint-André. Il avait trois sœurs, Mmes de Lécorce, de la Roussière et de Brassac.

[4] « Les biographies générales, lacune étrange, n'apprennent pas que du Chaffault a été élevé par Louis XVI, restaurateur de notre marine, à la dignité d'amiral, le 15 mai 1791. » (Les *Marins du Poitou*, discours prononcé le 29 décembre 1861, à la Société des Antiquaires de l'Ouest, par M. Gustave Bardy).

Digitized by Google

Ce qu'il avait été jusque là, nous le savons par les *Mémoires* de Mgr Brumauld de Beauregard, ancien évêque d'Orléans[1]. M. l'abbé de Suyrot nous l'apprend également. « Chrétien fervent autant que marin habile[2], et capitaine plein de bravoure, il se distingua par son exactitude à remplir tous les devoirs de la religion, et ne s'embarqua jamais sans avoir à bord un capucin de Nantes, qui était son confesseur. » Il demeura dans sa retraite, édifiant le pays par sa haute piété et communiant, dit le curé de Montaigu, trois fois par semaine. Aussi, lorsque la Révolution, œuvre impie et satanique, se déchaîna, menaçant le trône pour emporter l'autel, le vieil amiral témoigna d'une noble fermeté. Lors de la reprise de Montaigu par les républicains (en septembre 1793), lui-même (veuf depuis peu), donna de sa fenêtre des ordres pour diriger la résistance (*Déposition de témoins oculaires*, mentionnée par M. Dugast-Matifeux, p. 234). Quelques jours plus tard, il fut arrêté à Montaigu même par le commandant de place, Chavanne, qui le fit conduire à Nantes.

Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut, sans égard pour ses longs et glorieux services, incarcéré dans la prison de Lusançay, sur le coteau de Chantenay. Il devait y agoniser lentement, dénué de tout, insulté grossièrement par ses lâches gardiens et forcé d'entendre les cris affreux des innocentes victimes qui périssaient sur les bateaux à soupape de Carrier.

A bout de forces, il adressa, le 10 avril, aux soi-disant représentants du peuple, une lettre navrante, qui resta sans réponse, il la renouvela deux mois plus tard. « A cette nouvelle pétition d'un Forbin d'un autre âge », écrit un écrivain peu suspect, M. Dugast-Matifeux, « on répondit par la fin de non-recevoir banale et cruelle qu'on lit en marge : « Vu les mesures qu'ont nécessitées contre eux les gens de cette classe, il n'est pas possible. » Et, moins de deux mois après, le 11 messidor an II (29 juin 1794), le vieil amiral, accablé d'ans, d'infirmités et de chagrins, expirait dans

[1] Voir dans la *Revue* (1869), *Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, ancien vicaire général de Luçon*, par M. l'abbé du Tressay.

[2] Il composa en 1776 : *Les signaux de jour, de nuit et de brume pour l'escadre du roi*. Brest, Malassis.

Digitized by Google

la maison où il était détenu[1]. » Mais la France a inscrit son nom à la poupe d'un de ses vaisseaux de guerre !

Quant à l'abbé de la Roche Saint-André, il déploya contre la Constitution civile du clergé le zèle ardent dont il avait fait preuve en combattant le jansénisme.

« Trop facilement et sans preuves, dit, en rappelant sa mort, la *Semaine religieuse d'Aire et de Dax*, le 23 décembre 1893, on accuse le clergé du XVIIIe siècle lorsqu'on le dit prêt à toutes les lâchetés, mûr pour toutes les trahisons : c'est là une légende accréditée par les historiens révolutionnaires qui ont écrit sans autre préoccupation que de servir leur haine.

« S'il est vrai que le relâchement s'était introduit dans quelques Ordres religieux, que quelques évêques menaient une vie luxueuse, peu soucieux de la résidence, il n'est pas moins vrai qu'il y avait aussi, au XVIIIe siècle, un clergé français admirable par sa science, son orthodoxie et sa vertu.

« Les études théologiques étaient fortes ; la nécessité dans laquelle on se trouvait de prendre des grades maintenait dans les rangs de ce clergé une élite très brillante qui rendait à l'Église des services incomparables dans la lutte acharnée contre les Jansénistes et les Parlementaires.

« A ceux qui parlent d'un clergé presque sans foi, disposé à toutes les défaillances, nous répondrons : Lorsque les évêques de France furent consultés sur la Constitution civile du clergé, *tous* la réprouvèrent dans un écrit célèbre : *Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé*. — Lorsque Mirabeau obtient un décret qui destitue les évêques et curés qui, dans huit jours, n'auraient

[1] Sous ce titre « *Un vieil émigré, curé, le comte Sylvestre François du Chaffault*, 1734-1822, par I. R. P. » la *Semaine catholique du diocèse de Luçon* a rappelé, le 16 décembre 1893, la curieuse biographie de ce neveu de l'amiral qui, devenu veuf en 1793, fut ordonné en 1803, nommé chanoine honoraire de Nantes par Mgr Duvoisin, puis curé de la Guyonnière (Vendée), se fit bénir de tous par une inépuisable charité, jointe à une piété touchante, et consacra l'union de son fils Gabriel, veuf de Mlle de Soulanges, avec la fille de son frère aîné, mariant ainsi son fils avec sa petite-fille, « ce qui ne se voit pas tous les jours », dit le marquis d'Orvault. Ayant pris sa retraite en 1819, il vint demeurer dans une maison voisine de la cathédrale, où il mourut en 1822, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Digitized by Google

pas adhéré à la Constitution civile du clergé, sur 135 évêques, 4 fléchissent, 131 refusent d'obéir ; 46.000 curés se laissent destituer. — Il nous semble qu'un clergé qui donne de tels signes de foi et de courage, n'est pas un clergé dégénéré ni félon.

« L'abbé de la Roche fut parmi les vaillants et les fidèles. » (*Un Centenaire*, par J.).

M. l'abbé de Suyrot a bien voulu nous communiquer les détails inédits qui suivent et qui lui ont été donnés, lorsqu'il était curé de Chavagnes, par une vieille religieuse de la Congrégation fondée par le P. Baudouin, nièce de celui-ci, native de Montaigu, laquelle avait beaucoup connu son arrière-grand-oncle.

« Lorsque la Révolution éclata, l'abbé de la Roche Saint-André se retira dans la maison d'un domestique ou homme d'affaires, nommé Aigron. Je conserve précieusement, comme une relique authentique, la table sur laquelle il écrivait dans sa cachette[1] ; elle est coupée de façon à être placée dans l'embrasure d'une fenêtre. N'étant plus en sûreté, l'abbé se retira dans une de ses métairies appelée la Haute-Bourée, paroisse de Treize-Septiers, dépendant du fief des Ganuchères, même paroisse. Sa famille y habitait depuis 1505[2]. Un domestique de l'abbé, nommé Hilaire Robin, venait fréquemment à Montaigu acheter des provisions pour lui. Remarqué, interrogé, menacé, le misérable Judas vendit son maître. L'abbé fut pris et son domestique fusillé. »

Écroué, le 17 décembre, à la prison du Bouffay, l'abbé de la Roche Saint-André comparut, deux jours plus tard, devant le tribunal révolutionnaire qui siégeait au premier étage de l'hôtel de Bellisle.

Voici la copie textuelle du jugement, relevé par nous aux archives

[1] Nous avons tenu dans nos mains une autre précieuse relique du saint martyr. C'est un très joli reliquaire d'écaille incrusté d'argent aux armes de la Roche Saint-André, qui lui fut donné à la suite d'une retraite prêchée aux Couëts. Venu par héritage à M. le comte Jules de Bellisle, il fut par lui gracieusement offert à Mgr de Couëtus.

[2] « A la suite de l'écusson de la Roche Saint-André, gravé sur le bâton d'une croix, on lit : Cette croix a été donnée à l'église Saint-Martin de Treize-Septiers, par messire Pierre de la Roche, escuyer, seigneur des Ganuschères, l'an 1624. » *Discours*, etc., par M. l'abbé de Suyrot.

Digitized by Google

du greffe du tribunal, dans le « Second registre des jugements Contre les Rebelles et contrerévolutionnaire, commancé le 29 août 1793 L'an 2e de la republique française au 16 nivôse an 2. » Fol 122. En marge. « Louis joachim La Roche de St André prêtre à mort. Imprimé. » Dans la page. « Au Nom de la Loi. »

Du 29 frimaire l'an 2e de la Republique française une et indivisible.

Les juges formant le Tribunal Revolutionnaire du département de la Loire inférieure, séant à Nantes, après avoir entendus Goudet, accusateur public, dans son *lcésution* accusation Contre Louis joachim la Roche Saint André, prêtre, ci devant abbé commandataire, natif de la Rochelle; domicilier de montaigue depuis treize ans, agé de 88 ans, présent.

Hilaire Robin, âgée de 58 ans, domestique de la Roche Saint André, natif de potiers; aussi present, *ces deux accusés* accusé.

Thomas Jacques bertier, agé de 60 ans, Cirier aupuis lory Pierre Sauvaget, agé de 52 ans, sans état à viellevigne et réfugié à nantes François André Thiery, agé de 63 ans, portier du cidevant hôtel bec de lievre; Témoins assermentés dans leurs dépositions orales Réçues en présence de l'acusé, ce dernier dans ses interogatoires et Goudet accusateur public dans ses conclusions chaque juges ayant donné son avis séparément, et à haute voix; le président *ayant donné son avis séparément* a pronnoncé le jugement qui suit.

Le Tribunal, vu ce qui résulte des dépositions des Témoins et de L'avœux de louis joachim de la Roche Saint André, prêtre, cidevant noble et abbé commandataire, déclare et reconnoit pour constant; quil n'a point preté le serment de fidelité a la Republique prescrit par la loi; quil a habité un pays en insurrection afin de mieux fanatiser les habitans des campagnes; que même il ne s'est point conformé à la loi des 29 et 30e. jour du premier mois de l'an second de la Republique fse. La declaré atteint et Convaincu des dits faits, même de n'avoir point constater de sa résidence sur ce Territoire français. pour réparation de quoi conformement à la Loi susdatée Le condamne à la peine de mort et d'après l'article 7 de celle du 19 mars dernier, déclare ses biens acquis au profit de la République française ordonne que pour la conservation des dits biens il sera à la diligence de l'accusateur public adressée une Expédition

Digitized by Google

du présent jugement au département, lequel sera exécuté dans les vingt quatre heures de ce jour imprimé Et affiché partout ou besoin sera.

Ordonne en outre qu'hilaire Robin domestique dudit la Roche Saint André Restera en arrestation comme suspect (Fol. 123) Conformement à l'article 10 de la loi du dix sept Septembre dernier.

Fait en l'audience publique ou présidoit Phelippes et assistoient : le Normand, Le Pelley, le Coq et Daverst, juges du Tribunal.

Present Goudet accusateur public.

douze' mots Rayés nuls le mot Hilaire Retouché approuvé.

Lenormand	A Lecoq	Phelippes.
lepeley,		daverst.

L'inique sentence tomba des lèvres du misérable qui présidait ce tribunal de sang. En l'entendant, le condamné entonna le psaume *Lætatus sum* et en sortant de palais l'hymne des martyrs *Deus, tuorum militum* et le cantique dont nous parlons plus loin.

Oui, certes, c'était bien un martyr. Un mot seul pouvait le sauver, et un mot qu'il pouvait prononcer sans manquer à sa foi ni à son honneur. L'art. 11 du décret du 29 vendémiaire an II, en faveur des prêtres âgés de plus de soixante ans, lui eût sauvé la vie. Mais le Christ expirant, les bras étendus, sur la croix apparut sans doute à ses regards charmés, et, oublieux de la terre, il remercia son bon Maître de lui réserver la joie de mourir pour lui.

De retour dans la prison, il profita des dernières heures que Dieu lui laissait pour exhorter à la pénitence et à la résignation ses compagnons de captivité, pour prononcer sur eux la parole qui absout et pour élever leur âme en chantant un cantique qu'il avait composé pour ces jours de deuil et qui semble un écho lointain des Catacombes.

Le lendemain, 20 décembre, ce vieillard de 87 ans fut conduit au supplice. Dans le court trajet entre la prison et l'échafaud, il chanta le psaume *Miserere mei Deus*, et l'hymne *Vexilla regis*. Devant cet héroïsme, on vit les assistants, les soldats de l'escorte eux-mêmes, verser des larmes d'attendrissement et de pitié.

[1] Nous n'en avons trouvé que neuf, que nous mettons en italiques.

Digitized by Google

Arrivé au bas des degrés, ce nouveau confesseur de la foi se mit à genoux et d'une voix forte, qui ne trahissait aucune émotion, entonna le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, puis, se relevant et jetant sur ses bourreaux un regard de compassion, il leur dit : « Vous me faites mourir injustement ; avant un an vous périrez comme moi. » Or, ces hommes, Fouquet et Lambertye, furent guillotinés quelque temps après et, le 16 décembre 1794, un an moins quatre jours avant l'anniversaire de cette journée, la tête de Carrier roulait dans le panier de l'exécuteur[1].

« Est-ce une page des Actes des Martyrs des premiers siècles de l'Église que nous venons de lire ? Non, ce sont des traits tirés d'un chapitre de l'histoire, presque contemporaine, de notre pays. De tels faits, qu'on a cherché à justifier, ne sauraient être assez flétris ; les voix qui se sont élevées pour défendre leurs auteurs ne rencontrent plus guère d'écho. » (*Discours*, etc., par M. l'abbé de Suyrot). Hélas ! les hommes au pouvoir ont infligé à ces paroles un démenti inattendu ! Et cependant cet exécrable forfait avait arraché cet aveu à l'un des apologistes les plus convaincus de la Révolution : « De pareils faits, quelque opinion qu'on ait, d'ailleurs, de la conduite des victimes, seraient trop pénibles à rapporter, si l'histoire, comme un témoin devant la justice, ne devait dire toute la vérité pour l'instruction de l'univers. » (*Duchaffault*, etc., par Dugast-Matifeux).

Qu'on nous permette ici de citer quelques passages de l'article que la *Semaine d'Aire et de Dax* lui a consacré : « L'ancien vicaire général de Dax tombait avec honneur ; l'Église recueillait précieusement son nom et l'inscrivait avec orgueil sur la longue et glorieuse liste des confesseurs de la foi. Le diocèse de Dax, évangélisé par lui, aime à garder la mémoire de cet intrépide serviteur de Dieu, et regarde un peu comme sien le patrimoine de foi constante, de vertus héroïques laissé par l'abbé de la Roche Saint André.

« C'est pour ce motif qu'aujourd'hui, 20 décembre 1893, jour qui marque le centenaire de l'abbé de la Roche, la *Semaine d'Aire et de Dax* accomplit un devoir pieux et bien doux en célébrant sa

[1] *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, par l'abbé A. Guillon, III, 462.

Digitized by Google

mémoire et en le proposant comme un modèle de courage chrétien.

. . . . . .

« Ces La Roche avaient d'ailleurs tous des âmes de héros ; ils montèrent sur l'échafaud, calmes, souriants, comme se tenaient autrefois leurs pères devant l'ennemi, en Palestine, à Bouvines, sur la lande de Mi-Voie, dans le combat épique des Trente Bretons.

. . . . . .

« L'église d'Aire et de Dax se joint aux églises de Luçon et de Nantes pour saluer en l'abbé de la Roche Saint-André un confesseur de la foi. »

La Révolution avait pu supprimer l'abbé de la Roche Saint-André ; mais il était de ceux qui ne meurent pas tout entiers. Son neveu Henri, dont il avait, en 1790, béni l'union avec la petite-fille de l'amiral du Chaffault, retrouva un manuscrit portant ce titre : « *Élévations sur les principaux mystères de la vie de N.-S. J.-C., etc., par M. l'abbé de la....* » ainsi complété par une autre main « *Roche Saint-André, martyr.* » A sa mort (1836), il le laissa à sa fille, Mme de Suyrot. Un de ses fils, M. l'abbé de Suyrot, a eu l'heureuse inspiration de faire imprimer ce précieux écrit, sous ce titre : *Élévations sur les principaux mystères de N.-S. Jésus-Christ et de sa très sainte Mère,* par M. de la Roche Saint-André, ancien vicaire général de Dax et abbé commendataire de Ville-Dieu, né à Montaigu et mort à Nantes sur l'échafaud, en 1793. Paris, Lecoffre, 1870. »

Mgr Colet, évêque de Luçon, a loué « la richesse et la grandeur des pensées, la noblesse et l'élévation des sentiments, et même quelquefois une onction très pénétrante et très propre à inspirer la dévotion », dans une approbation à laquelle ont souscrit MM. les vicaires capitulaires de Nantes, l'abbé Richard, aujourd'hui cardinal-archevêque de Paris, et l'abbé Laborde, devenu évêque de Blois.

« Cette œuvre, dit la *Semaine religieuse d'Aire et de Dax*, le 20 février 1891, a une incontestable valeur, et l'auteur, à cause des services qu'il a rendus dans le diocèse de Dax, des vertus qu'il a pratiquées, de l'édification qui se dégage de sa vie toute entière et de sa mort, mérite que sa mémoire revive et soit conservée.

« En écrivant ses *Élévations*, M. de la Roche ne songeait pas,

Digitized by Google

malgré la ressemblance du titre, à poser en rival de Bossuet, et l'on chercherait inutilement dans ces pages les inspirations hardies et les envolées superbes de l'aigle de Meaux. Le caractère de l'ouvrage est plus modeste ; ce sont des épanchements pleins de piété, de suavité et d'onction. Tout y est calme, serein, paisible. Les âmes intérieures, qui servent Dieu dans la régularité d'une vie pleine, mais tranquille, y trouveront, sous une forme toujours soignée, de belles pensées, une doctrine sûre et des sentiments élevés qui leur feront du bien. Accessibles pour tous, les *Élévations* conviendraient de préférence à beaucoup de chrétiennes qui, trop entraînées par les occupations, n'ont guère le loisir de méditer; elles puiseraient là, chaque matin, condensé dans de courts chapitres, un excellent aliment qui les soutiendrait tout le reste du jour. »

Nous ne saurions trop remercier l'auteur anonymes de ces lignes; l'obligeance de M. l'abbé Cassen nous a révélé leur existence et nous a permis de les communiquer à M. l'abbé de Suyrot, qui ne les connaissait pas. Qu'il soit lui-même remercié d'avoir offert au public ces pieuses *Élévations* et le *Cantique de la prison* et d'avoir tracé de leur auteur une biographie à laquelle nous n'avons pu ajouter que peu de chose[1].

Mais le martyr ne se survit pas seulement dans ses œuvres. « Parmi les descendants de la famille du Chaffault et de celle de la Roche Saint-André, nous sommes trois prêtres dont la vocation est, sans doute, le fruit des mérites et des prières du courageux confesseur de la foi que nous avons le bonheur de compter parmi nos ancêtres, » dit M. l'abbé de Suyrot dans l'émouvant discours prononcé lors de la bénédiction de la chapelle du Melay. Comme lui, Mgr de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine titulaire de Nantes[2], « dont le nom est devenu synonyme

[1] La *Revue* l'a publiée en 1870.

[2] Dans son poème *La Vérité, 28 décembre 1795*, dédié à Mgr de Couëtus, M. Emile Grimaud a dit de son grand-père :

Quand résonne son nom, Couëtus a mérité
Qu'on salue en disant : Mort pour la vérité.

On sait que Louis XVIII a donné à cette famille la devise : *Potiùs mori quàm mentiri* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, mars 1894).

Digitized by Google

de zèle évangélique, de douceur et de charité, » est arrière-petit-neveu de l'abbé de la Roche Saint-André. Enfin du marquis Alexandre et de Louise-Antoinette de Vay est né, en 1820, M. l'abbé Jules de la Roche Saint-André, ordonné le 29 juin 1845, et retiré à Rocheservière, — près de quatre de ses frères, — après avoir exercé les fonctions du saint ministère dans cette paroisse et à Fontenay-le-Comte. Les diocèses de Nantes et de Luçon apprécient les éminentes vertus de ces trois prêtres, en qui semble revivre l'âme sacerdotale du glorieux martyr.

Trois sœurs de M. l'abbé Jules de la Roche Saint-André se sont également consacrées à Dieu, deux dans la Congrégation de Chavagnes, dont la Maison de Nantes « a doté notre ville de tant d'épouses chrétiennes, de tant de mères de famille accomplies », l'autre dans celle des Ursulines de Jésus, au couvent de Nantes, qui, au XVIIIe siècle, avait compté comme Supérieures deux dames de la Roche Saint-André. La Mère Marie Louise, née en 1671, avait occupé cet emploi de 1712 à 1718, de 1731 à 1737 et en 1742 ; la Mère Renée, née en 1689, de 1743 à 1749, en 1752 et en 1755 : cette dernière fit reconstruire la chapelle, le chœur et la sacristie, pour le prix de 53.000 livres. Cette chapelle, qui subsistait encore il y a peu d'années, a été démolie lors de la construction du lycée. On sait quelles persécutions les Ursulines de Nantes eurent à subir pendant la Révolution. La mère Davesne, supérieure, et cinqautres sœurs succombèrent à une épidémie qui décima les prisons ; la sœur Bertelot fut guillotinée. « Mais les Ursulines de Nantes qui survécurent au règne de la Terreur purent dans la suite se consacrer de nouveau à l'éducation de la jeunesse chrétienne de leur sexe. Les mères Achard, Angebault, Odiette, etc., formèrent de petits pensionnats, puis rétablirent leur communauté, et cette maison est encore en ce moment nombreuse et florissante. » (*Histoire de la persécution*, etc., par l'abbé Tresvaux, II, 46).

Tandis que l'abbé de la Roche Saint-André versait son sang sur l'échafaud, tous les membres de sa famille le répandaient à flots. Ses trois neveux d'abord, trois frères qui, après avoir servi à l'armée des Princes, se trouvaient à Quiberon, ainsi qu'un de leurs

Digitized by Google

cousin Louis, qui y fut blessé[1]. L'aîné, Henri, quoique gravement atteint, put s'échapper à la nage. « Un autre blessé, la Roche Saint-André se dirigea sur un canot, soutenu sur les flots par un de ses soldats », dit M. E. de la Gournerie dans les *Débris de Quiberon* (*Revue de Bretagne et de Vendée*, juin 1874). Il devait plus tard être de nouveau blessé, près de Melay, pendant le soulèvement de 1799, devenir maréchal de camp et capitaine de vaisseau (1811), député de la Vendée (1823-1830), et couronner par une mort admirable une vie consacrée au devoir (1836). « J'ai vu à Quiberon La Roche Saint-André, l'aîné, qui est un saint ; j'étais son confesseur et son ami à Londres », dit Mgr Brumauld de Beauregard dans ses *Mémoires*. Et dans le *Panthéon biographique* M. de Glatigny lui consacre ces lignes éloquentes en leur brièveté : « Destiné à marcher sur les traces de ses ancêtres, Charles Henri ne dégénéra ni de leur fidélité ni de leur courage. Il resta étranger à tout calcul d'égoïsme et à tout sentiment d'ambition, n'aspirant qu'à remplir avec une scrupuleuse exactitude ses devoirs envers ses mandataires. »

Sa femme, Constance du Chaffault, n'était pas indigne de lui. Après avoir servi l'armée vendéenne depuis le passage de la Loire jusqu'à la défaite du Mans, elle revint à Nantes et fut condamnée à périr dans la Loire ; mais, à la dernière minute, elle fut reconnue pour une de ces héroïnes qui avaient contribué à sauver les républicains prisonniers à Saint-Florent et, par une exception vraiment miraculeuse, elle fut remise en liberté ; mais, dénuée de tout, elle

[1] Nous avons relevé aux *Archives départementales*, grâce à l'obligeance aimable de M. Léon Maître, la pièce suivante qui concerne sa mère :

Extrait du registre servant à inscrire les arrestations décernées par le comité de surveillance de la ville d'Ancenis. — Le comité de surveillance établi à Ancenis, réuni dans le lieu de ses séances, considérant que Mareil Veuve la Roche Saint-André lieutenant de vaisseau celui-ci cy-devant noble, est suspecte par cela seul et parce que son fils la roche saint andré, sous-lieutenant de vaisseau passe pour être dans l'armée des rebelles, qu'elle l'est encore davantage malgré des démonstrations extérieures de patriotisme par les liaisons et habitudes intimes qu'elle ne cesse d'entretenir avec toutes les personnes de la ville notées pour leur incivisme et généralement connues pour les ennemies déclarées de la révolution, arrête qu'elle sera mise en état d'arrestation et transférée à Nantes pour y demeurer en cet état jusqu'à la paix, conformément aux décrets de la Convention nationale. (*Suivent les signatures*). Certifié conforme au registre à Ancenis ce six novembre 1793, l'an deux de la République. (*Signature*).

Digitized by Google

fut réduite à se faire servante dans une auberge des faubourgs de Nantes[1].

Le second, Victor Alexandre, fut également blessé ; mais, moins heureux que son frère, il fut achevé lâchement par les républicains. Ses ossements glorieux reposent, avec ceux des victimes de cette atroce boucherie, dans la Chartreuse d'Auray, et son nom gravé sur la plaque funèbre[2] fait pendant à celui de son aïeul Geoffroy, écrit sur la colonne de Mi-Voie. Ne semble-t-il pas qu'elles s'appliquent presque à eux ces lignes par lesquelles M. Eugène Loudun commence son bel article sur *Quiberon* ? « Quiberon... Auray. Ces bourgs et ces villages celtiques ont vu de pathétiques événements, ont entendu nommer d'illustres noms : à Auray, la dernière bataille des deux compétiteurs de Bretagne au XIVe siècle, Charles de Blois et Montfort ;.... à Quiberon, la rencontre de deux armées, symboles de deux sociétés, gentilshommes descendants des preux chevaliers, républicains commandés par un fils de palefrenier, Hoche. » (*Revue de Bretagne et de Vendée*, avril 1858).

Le troisième, Charles, qui avait été blessé à Savenay, échappa au désastre de Quiberon. Devenu, en 1815, aide de camp de Suzannet, son ami intime, il fit transporter son général, blessé au combat de Rocheservière, à la ferme de la Haute-Rivière, entre Maisdon et Château-Thébaud, où il reçut son dernier soupir[3].

[1] Voir une touchante anecdote qui la concerne dans les *Mémoires* de Mgr Brumauld de Beauregard.

[2] « De la Roche Saint-André (Victor Alexandre) *Aj* [*outé*] lieutenant dans Hector, né à Montaigu (Vendée) en septembre 1767. Il eut une jambe emportée le 16 juillet et fut massacré sur le champ de bataille. » On lit en note : « Il était fils de Charles de la Roche Saint-André et de Marguerite de Goulard, sa troisième femme, et frère de Charles Henri, qui fut blessé le 16 juillet, mais se sauva le 21. » (*Les Débris de Quiberon*, par E. de la Gournerie. *Revue de Bretagne et de Vendée*, février 1875).

[3] La balle qui tua le général de Suzannet fut recueillie précieusement par l'officier qui le reçut dans ses bras, M. Paul de Bascher, major de la division de Saint-Philbert, commandant le quartier général de Maisdon et, en second, la cavalerie du 3e corps. Son fils, M. Bascher de Beaumarchais, conserve religieusement cette balle qu'il a bien voulu nous montrer. — D'autre part, nous avons vu chez Mgr de Couëtus un dessin de la ferme où son grand-père vit mourir Suzannet, qui lui légua son sabre, en témoignage de reconnaissance et d'amitié. La famille de Couëtus a généreusement donné cette arme au fils du général (octobre 1851).

Digitized by Google

La branche aînée présentait le même exemple de trois frères servant la cause sainte. Des trois fils du marquis Louis et de Louise Gabrielle du Chilleau, l'aîné, Louis, marié depuis peu d'années avec Marie de Carcouët, quitta tout dès le début de l'insurrection. Profitant de sa fortune et de son influence, il leva une division avec laquelle il marcha sur Machecoul, puis sur Pornic, dont il s'empara successivement; il fut avec Charette à l'attaque de Nantes, se signala à Dol, à Antrain, où il fut blessé de douze coups de sabres à côté de la Rochejaquelein, qui le sauva[1], et se fit tuer glorieusement à Savenay, le 23 décembre 1793[2].

Joseph Auguste n'hésita pas davantage à se séparer de sa femme et de ses trois enfants. Maire de Montaigu, il s'y porta dès le début de l'insurrection et trouva ce bourg évacué, prit part à un grand nombre de combats et reçut au passage de la Loire de graves blessures auxquelles il succomba, le 20 novembre 1793, à Coulans, près Vallon (Sarthe)[3].

Sa veuve, née Ursule de Régnon, fut arrêtée et emprisonnée au Bon-Pasteur, près de Saint-Nicolas, où l'air infect, le manque d'eau, les maladies contagieuses, les menaces de mort ironiquement faites

[1] « MM. de la Rochejaquelein et de la Roche St-André furent aussi enveloppés par les hussards; ils se défendirent longtemps. Henri parvint à s'échapper, et revint sur le champ, avec quelques cavaliers, délivrer M. de la Roche St-André, qui était mortellement blessé. » (*Mémoires de madame la marquise de Larochejaquelein*, I, XVII. Paris, Michaud, 1815) M. de la Roche Saint-André survécut à ses nombreuses blessures. Cependant Théodore Muret, dans la *Vie populaire de Henri de la Rochejaquelein*, reproduit la même erreur.

[2] « Au milieu des combattants le général de Lyrot et ses officiers Donissan, des Essarts, Piron, de la Roche Saint-André, des Nouhes, et bien d'autres chefs tombèrent après des prodiges de valeur, sur des monceaux de morts et de blessés. » (*La Bataille de Savenay, 23 décembre 1793*, dans l'*Espérance du peuple*, 6 juin 1894.) — M. de Lisle du Dréneuc, l'aimable et savant conservateur du Musée archéologique, nous a montré dans une vitrine une bague en or, aux armes de la Roche Saint-André, trouvée sur le champ de bataille : c'est probablement celle de notre arrière-grand-oncle.

[3] Dans *Duchaffault marin-laboureur*, M. Dugast-Matifeux dit qu'il fut tué à la bataille de Dol, d'après les *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein, ch. XVII. Il s'agit, non de Joseph Auguste, mais de Victor Alexandre, qui, d'ailleurs, ne fut pas tué. Une erreur moins compréhensible a été commise dans l'acte de mariage d'Alexandre, son fils. Joseph Auguste y est dit « mort dans le département de la Vendée ».

Digitized by Google

par les bourreaux, causaient aux malheureuses femmes d'insupportables tortures[1]. En juin 1794, elle adressa aux représentants du peuple une pétition qui se terminait ainsi : « Rends une mère à ses enfants ; prends pitié d'une pauvre veuve. Celle qui a soustrait des citoyens à la prison, ne peut-elle espérer de recouvrer la liberté ? Mon enfant qui te remettra cette pétition, est-il d'âge à se passer des soins maternels ? — Régnon la Roche Saint-André. » Le 9 thermidor la sauva[2]. L'enfant auquel il est fait allusion était, sans doute, le plus jeune, Alexandre, né à la Garde en octobre 1785. L'aîné, Edouard, avait alors 13 ans. Il mourut, la veille même de son mariage, des suites d'une opération chirurgicale. Adèle, leur sœur, alors âgée de 11 ans, ayant fait vœu de se consacrer à Dieu, s'il la rendait à la liberté, prit le voile sous le nom de sœur Saint-Augustin dans la congrégation de Chavagnes et fonda trois maisons, entièrement ou presque entièrement de ses deniers personnels, notamment celle de Montaigu, dont elle devint supérieure et où elle mourut saintement en 1819.

Le dernier frère, Henri, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, fut fait prisonnier à la Coudry, commune de la Garnache (Vendée) et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Voici la note qui le concerne et dont nous devons l'obligeante communication, ainsi que celles des suivantes, à l'amabilité et à l'érudition de notre infatigable historien nantais, M. Alfred Lallié : « Trib. révol. ; 19 mars 1794, 29 ventôse an II. La Roche Saint-André, Louis-Henry, lieutenant de vaisseau, 40 ans, demeurant à la Coudry, district de Challans, a été chef de brigands longtemps ;

[1] Voir dans la *Revue* (août 1883) : *Les prisons de Nantes pendant la Révolution*, par A. Lallié.

[2] Voir *Duchaffault marin-laboureur*, p. 11 et 12.

Nous rappelons aux lecteurs de la *Revue* les notices que M. Eugène de la Gournerie a consacrées, en 1863, au marquis de Régnon, dont la vie avait été une lutte courageuse en faveur de la liberté d'enseignement et, en général, de tous les droits menacés et dont la défense des Trappistes de la Meilleraye, frappés par Casimir Périer, avait eu un grand retentissement, et en 1876, à un de ses fils, Xavier, ancien zouave pontifical. Le R. P. de Régnon, de la Compagnie de Jésus, continue dans la chaire chrétienne l'œuvre de son digne père et de ses frères. Presque chaque année, ses enseignements féconds, son éloquence imagée réunissent autour de lui l'élite de la société nantaise.

Digitized by Google

a été choisi avec Lavoyrie pour aller chercher des secours en Espagne. L. 19 mars, 11 avril, 5 juillet. A mort. »

Cependant les archives du greffe conservent un billet que notre arrière-grand-oncle adressait aux royalistes de Beauvoir pour leur recommander de traiter les prisonniers républicains avec humanité. Mais rien ne pouvait fléchir ces juges sanguinaires.

Arrêtée également à la Coudry et traînée devant eux, sa veuve infortunée ne devait exciter aucun sentiment de pitié dans ces cœurs durs. « Trib. révol 27 avril 1794, 8 floréal, an II. — Madeleine Binet-Jasson, veuve Laroche Saint-André, 25 ans, Saint-Etienne de Mer-Morte, et Marie Gabory, sa domestique. Plus ample inform. » — « Tr. révol. 28 avril 1794, 8 floréal an II. — Veuve La Roche Saint-André, 25 ans, Coudry, district de Challans, née Binet-Jasson, Marie-Madeleine, ex-noble. A suivi les brigands avec son mari jusqu'au mois d'octobre dernier ; ensuite après le passage de la Loire, les brigands ayant été mis en pièces, elle s'est réfugiée aux environs d'Ancenis, déguisée en paysanne. L. 19 mars, 10 mai, 5 juillet. A mort »

Au moment de monter sur l'échafaud, la condamnée déclara son état de grossesse avancée. On la ramena dans la prison ; mais l'enfant qu'elle mit au monde ne tarda pas à aller rejoindre son père au ciel. Une geôlière compatissante offrit à la marquise de la Roche Saint-André de substituer un enfant au sien ; mais, par un sentiment que comprendront toutes les mères, la noble captive refusa cette offre généreuse. Or, le jour même, l'homme qui faisait l'appel des victimes lui dit : « Nous ne t'avions laissé vivre que pour nourrir ton enfant ; il est mort ; tu vas mourir à ton tour », et il la mena au supplice[1]. Les républicains, se

[1] « Une mort affreuse fut celle de Mme de la Roche St-André. Elle était grosse : on l'épargna. On lui laissa nourrir son enfant ; mais il mourut et on la fit périr le lendemain. Au reste il ne faut pas croire que toutes les femmes enceintes fussent respectées. Cela était même fort rare. » (*Mémoires de madame la marquise de Larochejaquelein*. I, XXII). — L'histoire de ce couple héroïque a été écrite sous forme de roman : *Une nuit de 1793*, par G. de Laroche-Saint-André. Paris, Vimont, 1834. C'est un récit pathétique, dont les dernières pages, consacrées à la mort du petit enfant et aux adieux de Mme de Rocheblanche (pseudonyme de la Roche St-André) à sa fille Marie (qui, en réa-

Digitized by Google

targuaient d'imiter les Romains ; en fait de basse férocité on voit qu'ils dépassaient leurs modèles.

Quelle héroïne aussi cette autre dame de la Roche Saint-André qui « à travers les grilles de sa prison, voyant ses fils que l'on conduit à l'échafaud, leur crie d'une voix déchirante, comme la mère de saint Symphorien, mené au martyre : « Adieu, mes enfants, mourez en Vendéens ! » (*Le Publicateur*, février 1891).

Il est peu de familles dont le sang ait coulé plus souvent sur les champs de bataille ou sur les planches de la guillotine. Aussi lorsqu'en 1832 la duchesse de Berry vint revendiquer les droits de son fils, elle ne crut pouvoir trouver d'asile plus sûr que chez le marquis Alexandre de la Roche Saint-André[1]. Prévenu par le curé de Saint-Etienne-de-Corcoué, notre aïeul, accompagné de son ami de Tinguy, vint prendre, dans la soirée du 21 mai, la princesse au Magazin, et la conduisit aux Mesliers, métairie presque inhabitée, cachée dans les bois qui environnent Rocheservière. MM. de Goyon, de Mesnard et de Goulaine s'y trouvaient pour la recevoir. « Ce fut là que se passèrent les événements les plus importants, je dirais volontiers les plus décisifs de cette campagne[2]. » Berryer, en effet, arrivé le même soir, au château de la Grange, chez le marquis de Goulaine, vint, le 22, communiquer à la princesse le contre ordre au mouvement du 24, qu'il avait arraché au maréchal de Bourmont et la lettre du comité de Paris pour la prier de renoncer à sa noble tentative. Il ne put la convaincre. Le 25, notre grand-père dut se rendre à sa propriété de la Garde[3], près de

lité, s'appelait Claire, et était née le 9 novembre 1788), sont déchirantes. L'auteur, Gabriel Charles était le propre frère du marquis Louis. Chevalier de Malte, officier, puis consul de France, il est mort à Nantes en 1832, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Mlle de Coutances, qui y est décédée elle-même en 1839.

[1] Joseph Auguste, marié à Mlle de Régnon, dont la mère était une Goulaine, eut trois enfants : 1° Edouard, mort sans postérité, 2° Adèle, religieuse de Chavagnes, et 3° Alexandre, dont il est ici question. Marié à Mlle de Vay, celui-ci eut quatorze enfants, entre autres l'abbé Jules, dont il a été parlé ci-dessus.

[2] *S. A. R. Madame, duchesse de Berry*, par le vicomte Edouard de Kersabiec (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1870).

[3] « M. de la Roche Saint-André, menacé d'être saisi dans son château de la Garde, ne s'inquiétait point de ses dangers personnels, mais de ceux de Son Altesse Royale ; seulement il dut se souvenir qu'il était père de neuf enfants, et

Digitized by Google

Rocheservière, pour y recevoir le maréchal de Bourmont et les principaux chefs vendéens, qui tinrent, la nuit, près d'un cellier qui existe encore, sous l'ombre épaisse des châtaigniers qui bordent la Boulogne, un conciliabule, où le soulèvement fut décidé et fixé au 4 juin.

Quelle ne fut pas l'inquiétude de M. de la Roche-Saint-André, en revenant le lendemain aux Mesliers, de n'y point retrouver la princesse ? Alarmée la veille par M. de Goyon, elle avait cru devoir s'éloigner sous la protection de M. de Charette, mais c'était une fausse alerte et elle revint le soir. Le matin, elle avait écrit la lettre suivante : « Quoique je parte à la hâte, M. de la Roche, je ne veux pas vous laisser ignorer combien je suis reconnaissante de l'asile que vous m'avez offert. Je ne doute pas que le moment approche où je pourrai, mieux qu'aujourd'hui, témoigner ma reconnaissance à mes amis. Bien bons souvenirs à Mme de la Roche, je regrette de n'avoir pu la voir. Les Mesliers, ce 26 mai 1832. MARIE-CAROLINE ». Quelques jours plus tard, le 31 mai, elle prit définitivement congé de ses hôtes. « M. de la Roche, s'inclinant devant elle, aussi profondément, et peut-être plus que si l'on eût été aux Tuileries ou à Versailles, lui dit : « Je ne laisserai pas partir MADAME sans lui demander pardon de toutes les gaucheries quej'ai pu faire pendant son séjour aux Mesliers. — Des gaucheries ! reprit vivement MADAME, c'est bien plutôt à moi à vous remercier de toutes les complaisances que vous avez eues pour nous ! » Et, faisant un retour sur les protestations intéressées et vaines des

il adressa à Madame de la Roche Saint-André ces simples paroles : « Si on vous interroge, vous vous montrerez entourée de votre nombreuse famille, et vous direz que vous vous êtes uniquement occupée d'elle ; quant à moi, je me présenterai sans crainte et suis prêt à subir toutes les conséquences de ma conduite ; j'ai fait mon devoir. » « Vous savez, monsieur le baron, quelle touchante sollicitude, quelle rare adresse, quelle continuelle activité, M. de la Roche-Saint-André déploya pour Son Altesse Royale, durant son séjour aux Mesliers du 21 au 30 juin ! !..... *Madame* donne le nom d'*ami* à M. de la Roche Saint-André. Nul ne le méritait mieux, en effet ; et quand un moment de terreur fut passé, c'est aux Mesliers que Madame se hâta de revenir. » *Réponse de M. Auguste Johanxet aux quelques mots de M. le baron de Charette sur la Vendée aux trois époques* (*Partie de 1832*). Paris, Proux, 1840.

(*Juin* est mis ici par erreur à la place de *mai*. Le Bon de W.)

Digitized by Google

gens de cour, comparées à cette simplicité touchante du gentilhomme campagnard, elle ajouta : « Plaise à Dieu que nous trouvions partout de pareilles gaucheries[1] ! »

On sait le reste. Le mouvement, complètement ignoré de l'autorité, aurait eu des chances sérieuses le 24. Connu par des soulèvements partiels, par le plan découvert à la Charlière, il ne pouvait plus aboutir le 4 juin. Là encore du temps avait été perdu ; les hommes de conseil, ceux qui lancent les autres et reculent au moment décisif, avaient paralysé l'élan des hommes d'action, de ces généreux « imprudents que la France aime et suit toujours. »

Madame entra à Nantes et trouva un asile sûr chez Mlles du Guiny. Mais un juif, un juif immonde, digne fils de Judas, livra à la police cette héroïne « dans la tête et le cœur de laquelle il y avait de quoi faire vingt rois », suivant l'énergique expression de Berryer.

Il est inutile d'essayer entre des familles comme celle dont nous venons d'esquisser quelques traits et celles qui se réclament des principes de la Révolution un rapprochement quelconque. Quand, depuis Philippe-Auguste et saint Louis jusqu'à Louis XVI et à Marie-Caroline de Bourbon, vos ancêtres n'ont cessé d'offrir ou de donner leur vie pour Dieu et le Roi, vous ne pouvez, sans forfaire, vous rallier aux hommes qui ont repris l'œuvre de la Révolution, — aux fils de ceux qui ont assassiné les vôtres ! On leur doit le pardon ; on ne conclut pas d'alliance avec eux.

Fidèles à leurs traditions, les la Roche Saint-André, répandus aujourd'hui en Bretagne et en Vendée, ne cessent de combattre le bon combat. Catholiques et royalistes, ils veulent le roi pour avoir Dieu. Notre intention n'est pas de les en louer ; nous nous bornerons modestement à essayer de les suivre.

Le Baron de Wismes,

Secrétaire général de la Société archéologique de Nantes.

[1] *S. A. R. Madame, duchesse de Berry*, par le vicomte E. de Kersabiec. En dehors de ce récit précis et attachant, on pourra consulter avec fruit l'*Histoire de la Vendée militaire*, IV, 10 et 11, par Crétineau-Joly ; *La duchesse de Berry et la Vendée*, XXV à XXXI, par Imbert de Saint-Amand, etc.

Digitized by Google

DEUX DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

EN BRETAGNE

En compulsant, aux archives de la mairie de Brest, diverses liasses relatives à l'époque de la Révolution, j'ai rencontré, entre autres documents susceptibles de jeter quelque lumière sur certains côtés de son histoire, une lettre curieuse, offrant presque les allures d'un pamphlet. Elle est adressée au représentant Prieur (de la Marne), alors à Brest, par les administrateurs .. malgré eux, du district de Pontivy, fort embarrassés de leurs fonctions et confessant très humblement leur « incapacité », leur « ineptie ». Très sérieuse est cette pièce, sous sa forme naïve, et elle peut avoir pour complément une lettre de l'infortuné Derrien, qui ne le prouve que trop. Derrien (de Kroux ou Quérou, district de Quimperlé) était un simple cultivateur, sans instruction, que le suffrage de ses concitoyens et la volonté des représentants du peuple avaient porté au conseil du département du Finistère. Il fut englobé dans l'accusation de conspiration contre-révolutionnaire, présenté comme un scélérat et un traître, bien conscient d'actes machiavéliques, avec les autres membres de cette administration. Vainement il protesta de son innocence, de son incapacité à comprendre les finesses d'une politique quelconque : s'il avait péché, ce ne pouvait être que par ignorance. Il n'en fut pas moins l'une des 26 victimes du 3 prairial an II (précisément le drame se déroulait sur la place du Triomphe-du-Peuple, à Brest, à l'époque où les membres du district de Pontivy s'inquiétaient de leur insuffisance, et il est permis de supposer

Digitized by Google

qu'ils rédigèrent leur lettre sous le coup de la terreur d'un événement bien fait pour les effrayer).

Je reproduis la copie textuelle de l'une et de l'autre lettre, sans rien changer à leur orthographe et à leur rédaction, seulement en ajoutant, en quelques endroits, une ponctuation destinée à faciliter leur lecture :

Docteur A. Corre.

I. — Pontivy, prairial an second de la République une et indivisible.

La Commission administrative du district régénéré de Pontivy, département du Morbihan,

Au représentant du peuple Prieur de la Marne.

Représentant,

Nous ne pouvons te dissimuler plus longtemp le chagrin mortel qui nous ronge continuellement depuis quelques semaine. Nous ne pouvons taire un instant notre incapacité dans l'administration où tu nous as placé. Si tu la connoissois comme nous, ton cœur toujours bon en deviendroit sensible, et ta justice viendroit soulager nos maux. Républicanisme, patriotisme, bonne volonté, tout cela sont des richesses, dont nous sommes apanagés assés amplement. Mais tous ces avantages réunis peuvent-ils faire un bon administrateur? Nous soutenons pour la négative : oui, représentant, nous te dirons avec franchise qu'il faut encore y annexer cette quallité rare qui mène l'homme à la perfection, *la capacité*. Sans elle point de travail, sans elle point d'harmonie, sans elle enfin point de justice et sans justice point de République.

Oui, encore une fois, le défaut de capacité dans une administration est un vice trop nuisible à l'intérêt de la République pour ne pas s'en occuper à y remédier promptement.

Oui, enfin, une mauvaise administration, une administration inepte et incapable de remplir ses fonctions, telle que la notre, ressemble à une horloge dont une mauvaise roüe seule fait chomer le méchanique (*sic*) et par suitte de raisonnement une mauvaise administration fait le même effet sur la marche rapide du Gouvernement. Voilà, représentant, l'auteur de nos maux. Voilà le sujet

Digitized by Google

de nos chagrins. Tous les districts surchargés aujourd'hui d'un outreplus de deux tiers d'affaires qu'ils n'avoient jadis, et celui régénéré de Fontivy n'ayant pour le déblayer, au lieu d'une augmentation de sujets, qu'une diminution, au lieu de gens capables, que des ignorans, et au lieu d'hommes au fait, que des membres régénérés, ne sauroit lutter avec succès contre tant d'obstacles sans être au moins secourus. Jette donc un œil juste et compatissant sur tes créatures, soulage-les de.... (?)[1] de la justice ordinaire et viens promptement calmer leurs inquiétudes. Semblables à ces jeunes adultes qui mécontants de leurs petits mécheanniques (*sic*) commancent par les déchirer et les mettre en pièces, nous forgeons 3, 4 et 5 fois chaque délibéré avant de le mettre au net, encore ne présente-il jamais qu'un barbouillage confus frappé au coin de l'ignorance.

Presque tous les commis sont sans mouvemens et les forcer à travailler plus assidument n'est plus au pouvoir de l'administration ; aussitôt la réprimande, on nous met le marché au point et un chacun demande son compte définitif. Que faut-il faire ? Cependant la majeure partie est payée à douze cent livres comme nous, encore a-t-elle de la peine à vivre Le directeur, qui doit sans difficulté avoir la préférance sur les sujets disponibles en ce moment de crise, se trouve néanmoins le plus mal partagé, le tribunal les contient tous. Le besoin général doit cependant l'emporter sur le particulier. Prieur, tu est juste et si ta clémence prend pitié de notre situation, nomme des commissaires à nos frais qui se rendront à Pontivy pour constater de nos capacités individuelles au fait des affaires administratives, et certes tu voira que ta religion a été en majeure partie surprise sur nos capacités. Tu voira lors sans déguisements que le charpentier placé mal à propos dans la place de l'orphèvre les deux métiers se trouvent par cette inversion désorganisés et le travail antièrement suspendu. Ainsi sommes-nous rangés aujourd'hui. Le tribunal n'est composé en grande partie que de financiers et le district de notaires et greffiers de

[1] Il faudrait peut-être lire *du fés* (du faix) à moins que l'on ait voulu écrire *tiers* par allusion à la surcharge précédemment mentionnée.

Digitized by Google

campagnes. Voilà, représentant, la vérité toute pure ; nous sommes incapables de mantir, des républicains sans tache la disent toujours nuement.

Nous te faisons passer la liste des particuliers, que nous soumettons à ta sanction pour établir le conseil de l'administration. Nous ignorons s'ils ont tous les qualités requises, mais nous savons parfaitement qu'il n'en est pas d'autres sous le ressort du district, à moins de les prendre dans les gens en place, ou parmi les détenus : le nommé de Vismes agent de la commission des subsistances, pénétré entièrement de notre ineptie, nous avoit promis du renfort et du secours, lorsqu'il passa à Pontivy, mais il nous a oublié comme tous les autres. Cependant nous recevons des reproches journellement, nous sommes dénoncés partout faute de pouvoir répondre et correspondre avec les autres corps constitués, et sans doute ces reproches ne tomberont pas en désuétudes. Un jour terrible arrivera et là, sans examiner notre incapacité et sans y avoir peut-être égard, nous serons précipités dans l'abime uniquement creusé aux enemis de la constitution, et nous nous voirons, quoique innocents, confondus avec les coupables. Quel avenir funeste, quels remords pour de pauvres républicains qui ne sont coupables que parce qu'ils ne sont pas éclairés. C'en est assés, nos larmes coulent, mais Prieur, le bon Prieur ne les laissera pas longtemps ruisseler. Nous ajouterons de plus que dans le district de Pontivy il y a un passage continuel de diférens corps de troupes qui occupe presque tous les moments de l'administration. A y joindre encore qu'il est l'entrepos du district du Favouet, Rosternen, Carhaix et autres, pour l'envoy de leurs cloches, cuivres, fourages, avoines, etc., pour lesquels il faut une correspondance et des soins de tous genres, des voitures pour les transporter, etc., etc. Les districts sont surchargés des trois quarts des occupations départementalles, et point de sujets pour les expédier, et la raison n'est point difficille à deviner, les appointemens étant plus forts d'une moitié au département que dans les districts, chacun suit la pente naturelle de l'intérêt. Nous n'avons pas de loix, l'ancienne administration ne nous a pas encore rendüe ses comptes et ce défaut nous oblige de marcher à taton. Nous avons écrit au dépar-

Digitized by Google

tement pour lui demander des secours et il ne répond pas. Aide nous, nous t'en conjurons au nom sacré de notre chère République.

Salut en la République.

GILBERT, vice-président, BELLEC, DAGUILLON, DENIS.

II. — Au citoyen Bréart, représentans du peuple en commission à Brest ou Landerneaux.

En diligence.

Kroux, 17 octobre 1793 2d de la République une et indivisible.

Citoyen,

Allarmé de me voir porté dans un décret d'accusation contre les administrateurs du Finistère, je madresse à vous avec confiance. Je suis persuadé que votre patriotisme et votre justice ne trouvera jamais linocent coupable.

Si je suis porté au nombre de ceux décrétés, cest pour avoir etté toujours de bonfoy et avoir toujours voulu faire le bien prêt à obeir et à vaquer ou mes concitoyens mont appellés.

Car je peut assurer que ce nest point ni mon éducation ny ma capacité qui maurait enlevé à la place dadministrateur; ce nest seulement que ma bonfoy qui m'auroit fait mériter la confiance de mes concitoyens, preuve que je nay eux que peux d'éducation, que à peine je seut lire et écrire, que je quitta l'école à l'age de 13 an pour venir travailler la tere sans avoir fait nulle classe, ni avoir travaillé sur la pratique chez personne.

Depuis plusieurs jours je désires connoitre votre résidence pour me présenter volontairemeut devant vous, pour pouvoir vous prouver mes moyens dinnocence et de justification.

Depuis 1789 comme ellecteur je nai cessés de parcourir tous les ellections sans discontinuer jusque cest époque et combatu de tout mon pouvoir les aristocrate et prêtres réfractaires.

Si jai etté un moment égarés cette par erreur. Donc je me suis retracté depuis le moy de juillet, et si jai etté en erreur nayant point connaissance des lois que mon ettat de cultivateur ne me lessés pas le temps détudier.

Mais quanda ladresse du 9 juillet quon dit avoir servi de motif à

Digitized by Google

ces décrets que je déclare, et proteste de navoir ni signé ni pris, aucune pard si ce n'est par erreur.

Si après les bonne témoignage que auroit pu vous donner de moi les bon patriotes, qui connoisse mon inocence vous pouviés me dispenser de faire le voiage de Paris, de me lesser en arrestation chez moi jusque le rapport général pour pouvoir cultiver mes tere, en considération des frais qui me couteroit de faire le voiage sur un si peux de fortune que jai, ayant mon bled emporté de la gellé dans plusieurs annécs, et même dans la présente, et naiant personne à travailler, lainé de mes enfants n'a pas 7 ans.

Citoyen si vous aures la bonté de mécrire un mot je me presenterai, ou vous me dirés.

Je suis avec fraternité de tout mon cœur votre concitoyen.

DERRIEN, *cultivateur*.

Digitized by Google

LE GÉNÉRAL BEDEAU

A Louis Linyer.

Une neige légère a blanchi les tombeaux.
Je suis seul à rêver dans ce grand cimetière,
Où, sous les verts cyprès, frissonnent les oiseaux.
Le ciel est gris et bas, brumeux et sans lumière.

Mon regard est tombé par hasard, en passant,
Sur des lettres de bronze au milieu de la neige.
Le nom qu'elles formaient sortait du linceul blanc ;
Contre l'oubli commun la gloire le protège.

Ici repose en paix un héros, un soldat,
Qui vécut dans les camps avec Lamoricière,
Bedeau, qui des plus grands fut l'égal au combat,
Dans l'exil et devant le dédain du vulgaire.

Sur son humble tombeau son nom seul est écrit :
On n'y voit apporter ni bouquet ni couronne.
Si parfois quelques fleurs parsèment le granit,
Le vent les y jeta dans les jours de l'automne.

Les honneurs de la mort n'égalent point les noms.
Des marbres précieux couvrent Lamoricière,
Dans une cathédrale, auprès des ducs bretons ;
Bedeau dort abrité sous une simple pierre.

Joseph Rousse.

Nantes, cimetière de la Bouteillerie.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Au pays des Pardons, par Anatole Le Braz. — *Rennes*, H. Caillière, éditeur. *Paris*, A. Lemerre, éditeur, 1894.

M. Anatole Le Braz, deux fois lauréat de l'Académie française pour son *Soniou Breiz-Izel* en collaboration avec Luzel et pour sa *Chanson de Bretagne*, vient de publier chez l'excellent éditeur Caillière de Rennes un fort beau volume intitulé : *Au pays des Pardons*.

Comme il le dit dans sa préface : « Il faut être né de la race, avoir été bercé de son humble rêve, pour sentir quelle place immense occupe dans la vie du Breton le pardon de sa paroisse ou de son *quartier*. Enfant, il y est mené par sa mère, en ses beaux vêtements neufs, et des vieilles semblables à des fées lui baignent le visage dans la source, afin que la vertu de cette eau sacrée lui soit comme une armure de diamant. Adolescent nubile, c'est là qu'il noue *amitié* avec quelque « douce » entrevue naguère, toute mignonne, sur les bancs du catéchisme, et qui, depuis lors, a poussé en grâce, comme lui en vigueur. Là il se fiance, se donne tout entier, sans phrases, dans un furtif serrement de mains, dans un regard. Ses émotions les plus délicates et les plus intimes se rattachent à cette pauvre « maison de prière », à son enclos moussu, planté d'ormes et de hêtres, à son étroit horizon que borne une haie d'aubépine, à son atmosphère mystique, parfumée d'une vapeur d'encens. Vieux, il y vient contempler la joie des jeunes et savourer en paix, avant de quitter l'existence, cette courte trêve que le *Génie du lieu*, le saint tutélaire de son clan, lui a ménagée. » Ce génie du lieu, c'est saint Yves, saint Ronan ou sainte Anne. Les dieux s'en vont et les pardons aussi ; mais Anatole Le Braz, l'auteur déjà de la *Légende de la mort en Basse-Bretagne* où il a fait connaître les croyances, les traditions et les usages des Bretons armoricains, a pu voir ces Pardons au bon moment avant leurs transformations en foires vulgaires pleines d'hommes-troncs, de vendeurs d'orviétan et de musiques de saltim-

Digitized by Google

banques, et il les a évoqués tels qu'ils lui sont apparus naguères encore dans leur beauté fruste et avec les traits propres à chacun d'eux, sinon tous, du moins les principaux, le *Pardon des pauvres*, le *Pardon des chanteurs*, le *Pardon de la Montagne*, le *Pardon de la mer*. Hélas ! la Bretagne si pittoresque avec ses vieilles coutumes se meurt, bientôt peut-être on pourra répéter pour elle ces beaux vers de lord Byron à la Grèce traduits ainsi par Casimir Delavigne :

Contemplor une femme, avant que le linceul
En tombant sur son front brise toute espérance
Le jour de son trépas, ce premier jour de deuil
Où le danger finit, où le néant commence :
Quelle triste douceur ! quel charme attendrissant !
Que de mélancolie, et pourtant que de grâce
Dans ses lèvres sans vie où la pâleur descend !
Comme votre œil avide admire en frémissant
Le calme de ses traits dont la forme s'efface ..

Espérons cependant que tout ce qui fait la beauté, la grâce et l'originalité de la Bretagne subsisteront encore malgré le chemin de fer et la locomotive dont Brizeux a dit dans l'*Elégie de la Bretagne* :

Voici le Dragon rouge annoncé par Merlin !

et que nous pourrons l'admirer encore cette vieille terre de la fidélité autrement que dans de beaux livres tout remplis de pittoresques paysages, de récits du temps passé et de vieilles légendes tels que celui d'Anatole Le Braz : *Au Pays des Pardons*.

DOMINIQUE CAILLÉ.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Fascicule dix-neuvième (Camb-Carn). — Rennes, F. Plihon et L. Hervé, 1894.

J'ai cherché avec quelque attention la petite bête dans le 19e fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* qui vient de paraître, je ne l'ai pas trouvée. Il y a, je vous assure, plus d'agrément et moins de danger à être l'Aristarque de M. Kerviler, que son Zoïle.

Quatre ou cinq noms de familles ou d'hommes dominent tous ceux

Digitized by Google

que l'éminent bibliographe breton enferme dans une fraction de la lettre C : ce sont les du Cambout et les Carné, Cambronne le grand soldat, Cambry le grand archéologue, Caradeuc de la Chalotais le grand magistrat.

La notice sur les du Cambout commencée dans le fascicule précédent se complète ici par les plus minutieux renseignements sur l'abbé de Pontchâteau, le janséniste, Pierre-César du Cambout, blessé à mort au siège d'Aire en 1651 (petit bossu qui avait du cœur, dit Tallemant des Réaux), Pierre-Armand du Cambout, évêque d'Orléans, Armand, duc de Coislin, un des héros du passage du Rhin, immortalisé par Boileau, deux membres de l'Académie française, en 1702, en 1710, d'autres Cambout encore, d'une branche cadette dont l'un servit sous Catinat, un second fut évêque de Tarbes, un dernier, qui avait pris part aux soulèvements vendéens de 1832, s'engagea à 65 ans dans les zouaves de Charette, en 1871, et reçut la médaille militaire (ce marquis de Coislin figure en belle place dans le *panorama de la bataille de Patay*, du peintre Castellani ; il était aussi bibliophile, et avec lui s'est éteint un nom illustre).

A l'autre extrémité du fascicule, la noble famille des Carné, qui ont rehaussé un grand nom de l'éclat du talent, n'occupe pas moins d'une trentaine de pages. M. Kerviler résume ainsi les fastes de cette famille : « Elle a produit un croisé en 1248, un trésorier général de Bretagne, un « grand maître des eaux et forêts, des conseillers maîtres d'hôtel des « ducs de Bretagne et des rois de France, un vice-amiral de Bretagne, « neuf chevaliers de l'ordre du Roi, des officiers de marine, et de nos « jours, un député du Finistère, membre de l'Académie française, un « sénateur des Côtes-du-Nord et plusieurs littérateurs distingués. » — L'académicien historien très remarquable dont M. Kerviler énumère tous les ouvrages, même les articles à la *Revue des Deux-Mondes*, était le comte Louis de Carné-Marcein ; deux de ses fils ont été aussi des écrivains. C'est au rameau de Carné-Carnavalet qu'appartiennent le poète Adrien de Carné et Gaston de Carné son frère, l'auteur très apprécié des *Chevaliers bretons de Saint-Michel*. — La branche des Carné-Trécesson compte un littérateur des plus mondains, M. Jules de Carné.

Sur Cambronne, ses glorieux faits d'armes et son fameux mot toujours à la mode, on ne saurait rien ajouter au livre de son dernier biographe, M. Léon Brunschvicg, que M. Kerviler loue très justement. Il nous paraît un peu sévère pour le Lorientais Cambry, les inégalités de l'homme, de l'homme politique surtout, lui ayant gâté certains mérites de l'adve

Digitized by Google

saire acharné du vandalisme révolutionnaire, du premier président de l'*Académie celtique*. Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, l'illustre et malheureux procureur général en qui semble s'être incarnée la liberté bretonne, a les honneurs très justifiés d'une longue et complète notice. Les très nombreux Caradec, Caradoc et Caraduc se rangent sous la même rubrique. Un *Caradog* (ou *Caraclacus*) fut le champion de la résistance de l'Armorique, qui ne compte pas moins de trois Saint-Caradec.

Parmi les familles nommées dans ces 200 pages, il faut citer les Campion ou Le Campion, les Camus dont la branche la plus connue est celle des Camus de la Guibourgère, les Cancoët qui sont éteints, les Carheil.

De la foule des obscurs, tirons encore le carme Candide de Saint-Pierre, auteur, au XVIIIe siècle, de recueils de cantiques et d'écrits ascétiques, de son vrai nom Orris ; Jacques Cappel, le ministre protestant du XVIIe siècle ; Louis Cappé, l'archéologue restaurateur des menhirs de Plouharnel et de Carnac ; l'abbé Caris, le premier *Barde du Menez-Bré* ; M. Camescasse, l'ancien préfet de police.

On pourrait croire, d'après la *Bio-Bibliographie*, que Mlle Célanie Carissan, l'artiste et compositeur de musique très goûtée à Paris, est la fille et non la sœur de M. Eugène Carissan, le professeur d'histoire. Une critique plus grave serait adressée à M. Kerviler à propos de M. Louis-Gustave Canoby, vaguement désigné, et qui est un musicien de haute valeur, né à Nantes en 1830, auteur d'un opéra en 5 actes : *La coupe et les lèvres*, inspecteur, depuis 1833, de l'enseignement musical au ministère des Beaux-Arts.

Sur M. Canoby, M. Kerviler aurait avantageusement consulté l'*Art à Nantes* de M. Maillard, comme il l'a consulté — et cité — sur le vaillant sculpteur Alfred Caravaniez dont il n'a pu mentionner la dernière œuvre, un beau buste au Salon de cette année.

O. DE GOURCUFF.

***

RÈGLEMENT POUR LA VILLE DE BREST DU MOIS DE JUIN 1754 (publié par le Docteur A. Corre). — Quimper, imprimerie Cotonnec, 1894.

L'infatigable érudit qui nous a donné pour cette livraison de la *Revue de Bretagne* deux bien intéressantes lettres de la période révolutionnaire, publie un curieux *règlement de police* pour la ville de Brest, qu'il a trouvé

Digitized by Google

annexé aux anciens registres de police de cette ville. Il ne faut pas que certaines prescriptions de voirie, par exemple la défense de nourrir des cochons dans les maisons, chargent les Bretons d'aujourd'hui d'une accusation de malpropreté légendaire souvent dirigée contre leurs aînés, car on aurait tôt fait de rappeler ce qui se passe dans les villes du Midi voisines de la mer ; mais il faut louer le docteur Corre d'avoir exhumé un document de plus, un de ces documents qui vous font revivre pour un instant, comme il le dit très bien, dans un passé trop souvent méconnu ou dédaigné.

O. de G.

∴

UNE ANECDOTE GÉNÉALOGIQUE AVEC NOTULES HÉRALDIQUES, par le sieur Treysouville, feudiste. — Angers, Germain, et G. Grassin, imprimeurs, 1893.

Ne taxons pas les femmes de frivolité. C'est pour plaire à une marquise que Fontenelle fit la *Pluralité des mondes*. C'est pour encourager les penchants sérieux de sa cousine que le sieur Treysouville lui conte et nous conte une *anecdote généalogique* enjolivée de *notules héraldiques*. Voilà des mots bien modestes, *anecdotes, notules*, ils servent de passeport à ce que je connais de plus aimable, l'érudition d'un homme du monde. Le sieur Treysouville est, en effet, au meilleur sens, érudit et homme du monde, il est encore bibliophile des plus experts. Il n'a pas eu trop de tous ces mérites, joints à ceux du *feudiste*, c'est-à-dire de l'homme versé dans la connaissance des fiefs, pour remettre en lumière Gabrielle de Mareuil de Villebois, nièce du bon roi René d'Anjou, arrière-grand'mère de la grande Mademoiselle, pour narrer les fastes de la seigneurie de Beaupréau, redevenue duché par le mariage d'une Durfort-Civrac avec un Blacas.

L'érudit et le *feudiste* ont eu pour complice le bibliophile, citant quelques *stances* d'une rarissime élégie d'une plaquette imprimée à Rennes, en 1593, à la mémoire de très haute et très illustre dame Gabrielle de Mareuil. Ici le sieur Treysouville envoie son plus gracieux sourire de remerciement à l'homme dont le nom est inséparablement lié à la bibliographie bretonne, M. Arthur de la Borderie, et, après s'être presque nommé, il se démasque tout à fait.

O. de G.

Digitized by Google

⁂

La garde-côtes du littoral de Saint-Malo, par M. l'abbé Paul Paris-Jallobert. — Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme, 1894.

M. l'abbé Paris-Jallobert ne se contente pas de poursuivre la publication, pleine d'intérêt, de ses *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*. Avec une érudition sûre et agréable, il étudie les petits côtés de l'histoire de Bretagne, l'organisation religieuse et civile de la province.

C'est une question d'ordre militaire qu'il traite dans sa dernière brochure : *La garde-côtes du littoral de Saint-Malo*. Cette milice très sérieusement réglementée par le duc d'Aiguillon a déjà fait le sujet d'un travail de M. C. de Calan, publié dans la *Revue de Bretagne*. Des documents tirés des archives d'Ille-et-Vilaine n'ont rien laissé ignorer à M. l'abbé Paris-Jallobert de ce qui touche les trois capitaineries de Dol, de Cancale et de Saint-Malo. O. de G.

⁂

Chants de la pluie et du soleil, par Hugues Rebell. — Paris, librairie Charles, 1894.

J'ai suivi et noté avec intérêt les débuts littéraires, les étapes successives de M. Hugues Rebell, les *Méprisants*, les *Etourdissements* où poésie et prose se fondaient harmonieusement, le roman « *Baisers d'ennemis* » si plein de la personnalité de l'auteur qu'il donne presque l'impression d'une autobiographie. Dans ces livres et dans de moindres brochures, comme *Athlètes et Psychologues*, M. Rebell m'est apparu un moraliste attentif, un analyste subtil et aussi un écrivain très respectueux de notre langue française chez qui l'érudition vaste, une connaissance approfondie des littératures ancienne et moderne n'ont pas étouffé l'accent individuel. Avant tout c'est un sincère et qui s'applique à la recherche de la vérité avec une bonne foi que le dilettantisme contemporain ignore ou dédaigne.

Dans la dédicace des *Chants de la pluie et du soleil*, son dernier ouvrage, M. Rebell affirme qu'il ne cherche plus la vérité et la lumière, qu'il a trouvé l'une, que l'autre l'inonde de ses rayons. Il se compare à un prisonnier délivré, chante un hymne au bonheur de vivre et prédit à l'humanité des jours de triomphe. Assez de pessimistes nous racontent leurs petites misères ; il ne nous déplait pas qu'un optimiste nous fasse

Digitized by Google

confident de ses grandes joies. Cette suite de fragments lyriques, d'idées et de sensations exprimées en une prose rythmée où l'on retrouve du Spinosa, du Rousseau et du Renan, ressemble trop malheureusement à une guirlande de roses empoisonnées. C'est au milieu des ruines des anciennes croyances. que M. Rebell accomplit sa marche triomphale. Malgré tout, le jeune écrivain n'a pas tout abjuré de son passé, écoutez-le plutôt parler de la patrie :

« Ma mère et ma nourrice, c'est France la douce, et je ne veux pas « être ingrat envers elle ni envers mes maîtres familiaux : Montaigne, « Montesquieu et La Fontaine. cet enfant aux malices souriantes. Mon « désir et ma pensée, c'est la France qui me les donna. Je serais inca- « pable de vivre si on me défendait de vivre en français. Peuple de force, « peuple de grâce dont la langue est vaporeuse comme une belle vallée « à l'aurore, dont les mots fuient et s'évanouissent comme la rivière « entre les saules, cher génie de sourires et de claires pensées, quels se- « raient mon crime et ma folie si j'osais te désavouer ! »

D'aussi nobles et touchantes paroles réconcilieraient M. Hugues Rebell avec beaucoup de ceux qu'auraient effrayés ses hardiesses philosophiques.

O. DE GOURCUFF.

LA MATINÉE DE JOACHIM DU BELLAY

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* savent qu'un monument sera prochainement érigé à Joachim du Bellay, par les soins d'un comité que préside M. Léon Séché. C'est à Ancenis, aux confins de la Bretagne et de l'Anjou, dans le voisinage de son *petit Lyré*, que le grand poète de la Pléiade, que l'auteur de la *Défense et Illustration de la langue française*, aura sa statue. M. Léon Séché avait organisé, le jeudi 7 juin, à la salle de la la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, à Paris une matinée en l'honneur de Joachim du Bellay et au profit de son monument. Poètes, compositeurs de musique, artistes des principaux théâtres de Paris ont concouru au succès de cette fête, inaugurée par une charmante conférence — en vers — de M. Chantavoine sur la vie et les œuvres de du Bellay, terminée par le couronnement du buste du poète et la lecture d'une vingtaine de sonnets rimés à sa gloire par nos contemporains.

Digitized by Google

DEUX SERVANTES BRETONNES

Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* du 31 mai dernier :

« La *Société nationale d'encouragement au bien* a, dans sa séance solennelle « de dimanche dernier, récompensé le zèle et le dévouement de deux « vieilles domestiques de notre cité et leur a décerné des médailles « d'honneur. Parmi les nombreux enfants qu'ont élevés ces deux do- « mestiques se trouvent deux littérateurs de notre ville, MM. Olivier « de Gourcuff et Dominique Caillé... »

Notre confrère veut bien rappeler que MM. Caillé et de Gourcuff ont adressé à leur vieille bonne des hommages poétiques ; il cite les vers de M. Caillé publiés dans notre Revue en février 1891[1].

L'*Espérance du Peuple* a cité quelques phrases du *Bulletin officiel de la Société d'encouragement au bien*. Voici, textuellement, les deux passages qui se rapportent à Catherine Tocquer et à Mariette Rival :

« Mademoiselle Tocquer (Catherine), née à Morlaix en 1825, à Nantes : « compte 44 ans de services irréprochables chez Mme et M. de Gourcuff « fils, a élevé les nombreux enfants de cette famille avec le dévouement « d'une mère »

« Mlle Rival (Mariette), née en 1822 au Croisic. Sa longue vie n'a été « qu'une suite de bonnes actions et d'actes de charité. Jeune, elle sub- « venait aux besoins de sa vieille mère infirme ; vieille aujourd'hui, « elle fait encore partie de plusieurs œuvres charitables. Elle a élevé 20 « enfants au Croisic ou à Nantes, avec un dévouement qui n'avait « d'égal que son courage. »

On appréciera la réserve qui nous empêche de rien ajouter à de tels éloges. Présidée par un éminent Breton, M. Jules Simon, la *Société nationale d'encouragement au bien* s'honore en inscrivant dans ses annales le dévouement de ces deux Bretonnes de la vieille roche, qui portait déjà en lui-même et attend de là-haut sa récompense.

Tome v de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, pp 119-120

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

REVUE DE BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

TABLES DU PREMIER SEMESTRE DE 1894

I. — Table par ordre de Matières

ETUDES HISTORIQUES

Les premières années de la duchesse de Berry (suite), par L. Cherubini, p. 66-76.

ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 189-200, 349-369.

Le tombeau de Du Guesclin au Puy-en-Velay, par M. Chiron du Brossay, p. 275-287.

La chûte du duc d'Aiguillon, par M. Ch. de Calan, p. 288-298, 370-383, 429-442.

Les châtelliers paroissiaux, par M. Léon Maître, p. 442-456.

MÉLANGES HISTORIQUES

Le roman de Perrinaïc, réponse à M. Quellien, par M. Trévédy, p. 23-50, 139-146, 217-225.

Les corsaires Nantais. — *Guerre de l'Indépendance* (1778-1783), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, p. 384-393.

Documents sur la Révolution en Bretagne, publiés par M. le Dr Corre, p. 486-491.

Digitized by Google

BIOGRAPHIES BRETONNES

Nécrologie.

Le général Mellinet, par M. Olivier de Gourcuff, p. 1-11.

Les Valar, imprimeurs à Rennes et à Nantes (suite), par M. Arthur de la Borderie, de l'Institut, p. 5-22.

Nécrologie : MM. de Bréhier et du Pontavice, p. 108.

Une page de la Terreur a Nantes. — *Les Le Loup de la Biliais, martyrs du Sacré-Cœur*, d'après des documents inédits, par M. le baron Gaëtan de Wismes, p. 109-127, 201-216, 305-321.

M. Gustave Caillé, par M. O. de G., p. 188.

Hersart de la Villemarqué, par M. Louis Tiercelin, p. 269-274.

Notes sur Jules Dupré, par M. Joseph Rousse, p. 329-330.

Un martyr de Carrier. — *L'abbé Joachim de la Roche Saint-André*, par M. le baron Chistian de Wismes, p. 457-485.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS

Mémoires d'un Nantais (suite), p. 157-163-410-416.

Deux servantes bretonnes, p. 500.

CRITIQUES LITTÉRAIRES

Hippolyte Lucas et son temps (Choix de lettres inédites) — suite et fin — p. 51-65.

Brizeux à Scaër, conférence faite à l'Institution Saint-Sauveur de Redon, par M. Louis Tiercelin, p. 128-138, 226-235.

Du mouvement ascendant de la Bretagne au XIXe siècle, par M. P. de Lisle du Dréneuc, p 147-156, 234-241.

Hommes et livres de Bretagne, par M. O. de Gourcuff, p. 322-328.

POÉSIES BRETONNES

En Est, la Moisson (3e partie), *le Chanvre*, par Michel Le Dorner, p. 77-83, 242-247.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

Au Christ, par M. J. de Pesquidoux, p. 164.
PETITS POÈMES VENDÉENS, *la Vérité*, par M. Emile Grimaud, p. 248-252.
Puissance humaine, par madame Adine Riom, p. 331-333.
L'Enfant prodigue, par M Yves Berthou, p 406.
Après la mort de mon père, par M. Dominique Caillé, p. 407.
La brise printanière, par M Emile Grimaud, p. 408-409.
Le général Bedeau, par M. Joseph Rousse, p. 492.

LÉGENDES ET NOUVELLES

MÉLANGES DE LITTÉRATURE ET D'ART.

Coin de Bretagne, par Sylvane, p. 84-87.
LÉGENDES DE BRETAGNE : *Légendes du pays de Paimpol*, par M. P. Sébillot, p. 88-93. ; *Légendes locales ou historiques*, par M. Paul Sébillot, 299-304, 394-405.
La Vieille chanson. — Solidarité — par la comtesse Olga, p. 94-96.
La Folle, par M. Georges Viau, p. 165-172.
L'Exposition de la Société des Amis des Arts, à Nantes, par M. A.-N. Gaboriau, p. 173-175.
En Carême, par la comtesse Olga, p. 253-255.
COIN DE BRETAGNE. — *Morbihan*, par Sylvane, p. 417-419.
La matinée de Joachim du Bellay, p. 499.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

La Vendée patriote, de M. Ch. L. Chassin, Tome II, par M. O. de Gourcuff, p. 97-99. — *Journal de Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême*, par le même, p. 100-101. — *Une actrice de province, directrice de théâtre, Mme Dorbigny*, de M. le Dr Corre, par le même p. 161. — *Observations botaniques faites dans la Sarthe*, de M. l'abbé Lemée, par le même, p. 101-102. — *La Baronnie du Faouët*, de Mme la comtesse du Laz, par le même, p. 102. — *Publications récentes*, des R. P. Dominicains, par le même, p. 101-103. — *Reflets*, poésies de M. Aristide Rochefort, par le même, p. 103. — *A travers l'Amérique*, de M. Jules Desfontaines; *La Paix*, du même, par M. Dominique Caillé, p 103-104. — *Mystica*, de M. Marcel Béliard, par le même, p. 104-105. — *Du Magné-*

Digitized by Google

tisme, discours de M. le Dr G. Gouraud, par le même, p. 105. — *Cœurs de femmes, deux Poèmes en prose*, de Camille Natal, par le même, p. 105-106. — *Locutions populaires du pays de Dol-en-Bretagne*, de M. Henri de Kerbeuzec, par le même. p. 106-107.

L'Année des poètes, morceaux choisis réunis par Charles Fuster, par M. Léo Lucas, p. 176-178 — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* (fascicule 18e), de M. René Kerviler, par M. Olivier de Gourcuff, p. 178-180. — *Le Coin vert*, de M. Joseph Castaigne, par le même, p. 180-181. — *Documents sur la campagne des zouaves pontificaux en France*, de M. P. de Lisle du Dréneuc, par le même, p. 181-182. — *Mes nouvelles conclusions sociologiques*, de M. le comte de Chambrun, par le même, p. 182-183. — *La vie à table à la fin du XIXe siècle*, de M. Châtillon Plessis, par le même, p. 183. — *La Revue rétrospective, Annuaire des traditions populaires*, par le même, p. 183-184. — *Gerbe d'œillets*, de Camille Natal, par M. D. Caillé, p. 184-185. — Ecole de Sorèze ; *Visite du maître général de l'ordre de Saint-Dominique*, par le même, p. 185. — Questions vendéennes : *Cathelineau, généralissime de la grande armée catholique et royale*, de M. l'abbé E. Bossard, par le même, p. 185-186. — *La légende de saint Rou*, recueillie par M. Henri de Kerbeuzec, par le même, p. 187.

Les Houles, de M. Edouard Beaufils, par M. Léo Le Bourgo, p. 256-261. — *Victor Hugo après 1852*, de M. Edmond Biré, par M D. Caillé, p. 261-262. — *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, de M. Alfred Lallié, par le même, p. 263-264. — *La maison de Craon*, étude historique accompagnée du *Cartulaire de Craon*, de Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy, par M. René Blanchard, p. 264-266. — *Répertoire des ventes publiques*, de M. Pierre Dauze, par M. O. de G., p. 267. — *Rapport sur les travaux de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, de M. Emile Oger, par M. D. Caillé, p. 267-268.

Primevère, de Mme Alexandre Moreau, par M. P. de L., p. 334. — Origines de la Martinique. *Le colonel François de Collart et la Martinique de son temps* de M. Guët, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, p. 335-338. — *Heures de loisir*, de M Gustave Guillaumin, par M. L. L p., 338-339. — *Patria*, poésies de M. l'abbé Kerbiriou, par M. D. Caillé, p. 340-341. — *Le souper interrompu*, saynète de M. O. de Gourcuff, par le même, p. 341. — *La Revue pittoresque*. — *Le Dictionnaire des Dictionnaires*, p. 341-342.

Digitized by Google

Pauca Paucis de M. Clair Tisseur, par M. O. de Gourcuff, p. 420-422. — *Les origines du Concordat*, de M. Léon Séché, par le même, p. 422-423. — *Sakountala*, de Vyasa, traduction Foucaux, par le même, p. 424. — *Au seuil du paradis*, de M. Alfred Gauche, par le même, p. 424 425. — *Catalogue de l'exposition de Marie-Antoinette*, par le même, p. 425-426. — *La vraie Jeanne d'Arc*, du P. Ayroles, par M. P. Fleuriais, p 426 427. — *Enigme sans clef*, de Mme Urbain Rattazzi, par M. L. L., p. 427-428.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler (fascicule 19e), par M. O. de Gourcuff, p. 494. — *Règlement pour la ville de Brest au mois de juin 1754*, de M. le Dr Corre, par le même, p. 496. — *Une anecdote généalogique avec notules héraldiques*, du sieur Treysouville, par le même, p. 497. — *La garde-côte du littoral de Saint-Malo*, de M. l'abbé Paris-Jallobert, par le même, p. 498. — *Chants de la pluie et du soleil*, de M. Hugues Rebell, par le même, p. 498. — *Au pays des pardons*, de M. Anatole Le Braz, par M. Dominique Caillé, p. 493. — *La matinée de Joachim du Bellay*, p. 499. — *Deux servantes Bretonnes*, p. 500.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS

Procès-verbal de la séance du 14 mars 1894, par M. Emile Oger, secrétaire-adjoint, p. 343-348.

Digitized by Google

Table alphabétique par noms d'Auteurs

ANONYME. — Nécrologie : *MM. de Bréhier et du Pontavice*, p. 108. — *La matinée de Joachim du Bellay*, p. 499. — *Deux servantes bretonnes*, p. 500.

BERTHOU *(Yves)*. — *L'enfant prodigue*, p. 496.

BLANCHARD (*René*). — *La Maison de Craon*, de B. de Broussillon et P. de Farcy, p. 264-266.

BORDERIE (*Arthur de la*). — LES VATAR, p. 5-22.

CAILLÉ (*Dominique*). — *Après la mort de mon père*, sonnet, p. 407. — *A travers l'Amérique, La Paix* de M. J. Desfontaines, p. 103-104. — *Mystica*, de M. Marcel Béliard, p. 104-105. — *Du magnétisme* de M. le Dr Gouraud, p. 105. — *Cœurs de femmes, deux poèmes en prose*, de Camille Natal, p. 105-106. — *Locutions populaires du pays de Dol*, de M. Henri de Kerbeuzec, p. 106-107. — *Gerbe d'œillets*, de Camille Natal, p. 184-185. — *Ecole de Sorèze*, p. 185. — QUESTIONS VENDÉENNES. *Cathelineau généralissime*, de M. l'abbé E. Bossard, p. 185 186. — *La légende de saint Rou* de M H. de Kerbeuzec, p. 187. — *Victor Hugo, après 1852*, de M. Edmond Biré, p. 261-262. — *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, de M. Alfred Lallié, p. 263-264. — *Rapport sur les travaux de la Société académique*, de M. Emile Oger, p. 267-268. — *Patria*, de M. l'abbé Kerbiriou, p. 340-341. — *Le souper interrompu*, de M. O. de Gourcuff, p. 341. — *Au pays des pardons*, de M. A. Le Braz, p. 493.

CALAN (*Ch. de*). — *La chute du duc d'Aiguillon*, p. 288-298, 370-383 429-442.

CHERUBINI (*Louis*). — *Les premières années de la duchesse de Berry*, p. 66-76.

CHIRON DU BROSSAY. — *Le tombeau de Du Guesclin au Puy-en-Velay*, p. 275-287.

CORRE (*le Dr*). — *Documents inédits sur la Révolution en Bretagne*, p. 486-491.

FLEURIAIS (*P*). — *La vraie Jeanne d'Arc*, du P. Ayroles, p. 226-427.

GABORIAU (*A. N.*). — *L'Exposition de la Société des Amis des Arts à Nantes*, p. 173-175.

Digitized by Google

GOURCUFF (*Olivier de*). — *Le général Mellinet*. p 1-11. — *La Vendée patriote* de M. Chassin, p. 97-99. — *Journal de Marie-Thérèse de France duchesse d'Angoulême*, p. 100-101. — *Une actrice de province, directrice de théâtre, Mme Dorbigny*, du Dr Corre, p. 101. — *Observations botaniques*, de M. l'abbé Lemée, p. 101-102 — *La baronnie du Faouët*, de Mme la comtesse du Laz, p. 102. — *Publications récentes des R P. Dominicains*, p. 102-103. — *Reflets*, de M. A. Rochefort, p 103. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. R Kerviler (18e fascicule), p 178-180. — *Le coin vert*, de M. J. Castaigne, p, 180-181. — *Documents sur la campagne des zouaves pontificaux en France*, de M. P. de Lisle, p. 181-182. — *Mes nouvelles conclusions sociologiques*, de M. le comte de Chambrun, p. 182-183. — *La vie à table*, de M Châtillon-Plessis, p. 183 — *La Revue rétrospective* et l'*Annuaire des Traditions populaires*, p. 183-184. — NÉCROLOGIE : *M Gustave Caillé*, p. 188 — *Répertoire des ventes publiques*, de M. Dauze, p. 267. — *Hommes et livres de Bretagne*, p. 332-328. — *Pauca Paucis*, de M Clair Tisseur, p. 420-422. — *Les Origines du Concordat*, de M. Léon Séché, p. 422 423 — *Sakountala* de Vyasa, traduction Foucaux, p. 424. — *Au seuil des paradis*, de M. Alfred Gauche, p. 424-425. — *Catalogue de l'Exposition de Marie-Antoinette*, p. 425-426. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. R. Kerviler (19e fascicule), *p.* 494 — *Règlement pour la ville de Brest* du Dr Corre, p. 496. — *Une anecdote généalogique* du sieur Treysouville, p. 497. — *La milice garde-côtes*, de M l'abbé Paris-Jallobert, p. 498. — *Chants de la plaie et du soleil*, de M. Hugues Rebell, p. 498.

GRIMAUD (*Émile*). — *La Vérité*, poésie, p. 248-252 — *La brise printanière*, p. 408-409.

GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — *Les grandes seigneuries de la Haute-Bretagne*, p. 199-200, 349-369.

LE BOURGO (*Léo*). — *Les Houles*, de M. Edouard Beaufils p. 256-261.

LE DORNER (*Michel*). — *En Est* (*La Moisson*), p. 77-83, 242-247.

LISLE (P. de). — *Du mouvement ascendant de Bretagne au XIXe siècle*, p. 147-156, 234-241. — *Primevère*, de Mme A. Moreau, p. 334.

LUCAS (*Hippolyte*). — *Hippolyte Lucas et son temps*, lettres inédites, p 51-65.

LUCAS (*Léo*). — *L'année des poètes*, de M. Charles Fuster, p. 176-178. — *Heures de loisir*, de M. Gustave Guillaumin, p 338-339. — *Enigme sans clef*, de Mme Urbain Rattazzi, p. 427-428.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

—

I. — *Une page de la Terreur à Nantes. Les Le Loup de la Biliais, martyrs du Sacré Cœur*, d'après des documents inédits. — Baron GAETAN DE WISMES... 109

II. *Brizeux à Scaër*, conférence faite à l'Institution Saint-Sauveur de Redon. — LOUIS TIERCELIN... 128

III. — *Le roman de Perrinaïc*, 2e partie. — M. J. TRÉVÉDY. 139

IV. — *Du mouvement ascendant de la Bretagne au XIXe siècle.* — M. P. LE LISLE DU DRÉNEUC... 147

V. — *Mémoires d'un Nantais* (suite)... 157

VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Au Christ.* — J. DE PESQUIDOUX. 164

VII. — NOUVELLES ET RÉCITS : *La Folle.* — GEORGES VIAU. 165

VIII — *L'Exposition de la Société des amis des arts à Nantes.* — A.-N. GABORIAU... 173

IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *L'année des poètes*, morceaux choisis réunis par M. CH. FUSTER dans le *Semeur*, par M. L. L. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, XVIIIe fascicule, de M. R. KERVILER ; — *Le Coin vert*, de J. CASTAIGNE ; — *Documents sur la campagne des zouaves pontificaux en France*, de M. P. DE LISLE DU DRÉNEUC ; — *Mes nouvelles conclusions sociologiques*, du Cte DE CHAMBRUN ; — *La vie à table à la fin du XIXe siècle*, de CHATILLON-PLESSIS ; — la *Revue rétrospective* ; — l'*Annuaire des Traditions populaires*, par O. DE GOURCUFF. — *Gerbe d'œillets* de CAMILLE NATAL ; — *Ecole de Sorèze, visite du maître général de l'ordre de saint Dominique* ; — *Questions vendéennes : Cathelineau généralissime*, de M. l'abbé BOSSARD ; — *La légende de Saint-Rou*, de H. DE KERBEUZEC, par M. D. CAILLÉ... ... 176

X. — NÉCROLOGIE : *M. Gustave Caillé*, par M. O. DE GOURCUFF. 188

NOTA. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

Digitized by Google

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, publiera dans ses prochaines livraisons :

Le Cours d'*Histoire de Bretagne* de M. ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut.

Variétés historiques et bibliographiques, par le même.

Les préliminaires des petits Etats de Bretagne, par CH. DE CALAN.

Un épisode de la Terreur à Nantes, par M. LE BARON GAÉTAN DE WISMES.

Bibliographie des traditions populaires de la Haute-Bretagne, par M. P. SÉBILLOT.

L'Elysée Bourbon (2e partie des *Premières années de la duchesse de Berry*), par M. L. CHÉRUBINI.

La suite des *Mémoires d'un Nantais*.

Poésies bretonnes, par le ROITELET DE SAINT-YVES, LE BARDE DU MENEZ-BRÉ. MM. YAN KERHLEN, MICHEL LE DORNER.

Poésies françaises, par MM. J. ROUSSE, L TIERCELIN, ED. BEAUFILS, R. DE LA GRASSERIE, D. CAILLÉ, EMILE GRIMAUD, EMILE MÉTAIREAU, OLIVIER DE GOURCUFF, EMILE OGER, ARISTIDE BELLET, LOUIS BONNEAU, etc. etc.

Nouvelles et Récits, par MM. le Vte DE TOURNEMINE, JOS PARKER, TH. JAUSIONS, P GIQUELLO, GEORGES VIAU, etc.

Les Coins de Bretagne, par SYLVANE DE KERHALVÉ.

DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES

ENCYCLOPÉDIE UNIVERSELLE

LANGUE FRANÇAISE, GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, BIOGRAPHIE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

Rédigé par les Savants, les Spécialistes et les Vulgarisateurs les plus autorisés, sous la direction de

PAUL GUÉRIN

Six beaux volumes grand in-4° à trois colonnes

PRIX : { 180 francs, payables en 18 mois ;
ou 162 francs, payables en 90 jours ;
ou 155 francs comptant.

Si l'on désire la reliure il faut ajouter 30 fr.

ADMINISTRATION : CHATEAUROUX, 56, Avenue de Déols.

Le Dictionnaire des Dictionnaires offre, aux gens du monde et aux gens d'étude, la substance de tous les Dictionnaires spéciaux, l'équivalent d'une Bibliothèque complète ; c'est la SOMME des connaissances humaines à la veille du vingtième siècle.

Il y a dans ce vaste Recueil *environ quatre-vingt millions de lettres*, c'est-à-dire la contenance de 80 volumes in-8° ordinaire.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA

REVUE DE BRETAGNE

DE VENDÉE & D'ANJOU

La Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou paraît, du 25 au 30 de chaque mois, par livraison de 80 pages, format grand in-8°.

Tout membre de la *Société des Bibliophiles Bretons* la reçoit, sans avoir rien à payer en sus de sa cotisation, comme membre de cette Société.

Toute personne ne faisant pas partie de la Société des Bibliophiles Bretons peut également s'abonner à la *Revue* au prix de

12 francs par an.

ON S'ABONNE

A LA

REVUE DE BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

A VANNES

Chez M. LAFOLYE, imprimeur de la Revue,
2, place des Lices

CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

Et dans tous les bureaux de Poste.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XI

2me Livraison. — Février 1894

PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE DE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1894

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

Digitized by Google

Princeton University Library
32101 064991837

Digitized by Google

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Digitized by Google

Digitized by Google